7. 3. 312

BI
7.3.312
PH.

ŒUVRES

DE

VOLTAIRE.

TOME XLVII.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.

Digitized by Google

73.312 II

ŒUVRES
DE
VOLTAIRE

AVEC

PRÉFACES, AVERTISSEMENTS,
NOTES, ETC.

PAR M. BEUCHOT.

TOME XLVII.

MÉLANGES. — TOME XI.

A PARIS,
CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,
RUE DE L'ÉPERON, N° 6.
FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 24.
LEQUIEN FILS,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 47.
M DCCC XXXII.

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE

A

UN DE SES CONFRÈRES A L'ACADÉMIE[1].

Je n'ai point lu, monsieur, les beaux vers[2] où vous dites que le très inclément Clément me déchire aussi bien que plusieurs de mes amis. Il y a environ soixante ans que je suis accoutumé à être déchiré par les Desfontaines, les Bonneval, les Fréron, les Clément, les La Beaumelle, et les autres grands hommes de ce siècle. Je vous envoie la jolie pièce de vers que ce M. Clément fit, il y a peu de temps, à mon honneur et gloire. J'en retranche seulement quelques vers, tant parce qu'il faut être modeste, que parce qu'il ne faut pas trop abuser de votre loisir.

[1] Tel est le titre de cet écrit dans l'édition de Genève (Paris, Valade), 1772, in-8° de 7 pages. Il a été imprimé, mais sans l'*Avis de l'imprimeur* qui le termine, dans le *Mercure* de 1772, tome Ier d'avril, page 203. On peut donc penser qu'il est du mois de mars.

Les éditeurs de Kehl avaient considéré ce morceau comme une lettre, et l'avaient placé dans la Correspondance, année 1773, comme adressé à M. de La Harpe. On a déjà vu qu'il y a erreur sur l'année; La Harpe ne fut le confrère de Voltaire à l'Académie qu'en 1776; ce ne peut donc être lui que Voltaire désigne dans le titre.

L'*Avis de l'imprimeur*, que je rétablis à la fin de cet opuscule, est une preuve de plus que l'écrit, malgré son intitulé, n'était point une lettre missive; et ç'a été une raison de plus pour reporter dans les mélanges ce petit pamphlet. B.

[2] *Boileau à Voltaire*, 1772, in-8°, satire que Clément avait composée pour répondre à l'*Épître à Boileau*; voyez tome XIII. B.

O toi que j'aime autant que je t'admire,
Sur ces vers que mon cœur inspire
Et que lui seul doit avouer,
Jette un regard de bonté, de tendresse:
L'art d'une main enchanteresse
Ne cherche point à t'y louer.
Laissons la lonange insipide
Pour ces mortels peu délicats
Que de la vérité l'ombre même intimide,
Et que l'encens n'affadit pas.
C'est un poison qu'en nos climats
Une complaisance perfide
Prépara pour la vanité.
La fable, de la vérité
Est une image réfléchie;
C'est un miroir où l'on n'est point flatté:
Je t'offre sa glace fidèle,
Voltaire, tu t'y connaîtras.
Mais, ô toi, mon autre modèle,
Maudit geai, tu la terniras.

LE ROSSIGNOL ET LE GEAI.

FABLE.

Dès son printemps, dès son jeune âge,
Un rossignol, par son ramage,
Dans ses cantons s'était fait respecter;
Il enchantait son voisinage,
On se taisait pour l'écouter.
Sa voix plaisait aux cœurs, plus encor qu'aux oreilles,
Et ses fredonnements même étaient des merveilles.
Un geai fort sot, fort ennuyeux
Et fort bavard, c'est l'ordinaire,
Ne put entendre sans colère
Du rossignol les chants délicieux.
Le mérite d'autrui le rendait envieux.
Pourquoi? Le voici sans mystère.
C'est qu'il n'en avait point. Il n'avait plu jamais,
Et ne voulait que tout autre pût plaire.

Or, envers maître geai, sur ce point très sévère,
Le rossignol avait des torts très vrais:
On l'admirait. Témoin de ses succès,
Jacque enrageait, et lui fit son procès.
Au chanteur, au bon goût, il déclara la guerre,
A sa langue il donna carrière,
De son babil étourdit les forêts.
Outrage, injure journalière,
Il porta tout aux plus grossiers excès.
Que fit messire Jacque? Oh! de l'eau toute claire.
Il avait beau crier: Messieurs, que c'est mauvais!
Cette voix est cassée, elle devrait se taire;
Ah! croyez-moi... L'on n'en voulut rien faire.
Il ne persuada que quelques sots, des geais.
Le rossignol, toujours en paix,
Ne s'avisa de lui répondre.
Répondre aux sots! finirait-on jamais?
Méprisant le stupide, et pour le mieux confondre,
Il formait avec soin des chants toujours nouveaux,
Toujours plus beaux;
Et les autres oiseaux
Disaient au geai bouffi de rage:
Au rossignol tu crois être fatal,
Détrompe-toi, vain animal;
Ta censure pour lui peut-elle être un outrage?
S'il te plaisait, c'est qu'il chanterait mal.

« Monsieur, si vous avez la bonté de me per-
« mettre de rendre ces vers publics, après y avoir
« ajouté, retranché, corrigé ce que bon vous sem-
« blera, je les enverrai dans quelque ouvrage pério-
« dique, ou dans quel recueil que vous aurez la com-
« plaisance de m'indiquer.

« Je suis avec tout le respect possible, etc. »

Vous voyez, monsieur, que ce Clément qui me traitait impudemment de rossignol, est devenu geai;

mais il ne s'est point paré des plumes du paon. Il s'est contenté de becqueter[1] MM. de Saint-Lambert, Delille, Watelet, Marmontel, etc., etc.

Je voudrais voir cette épître dans laquelle il nous apprend à tous notre devoir, j'en profiterais. Je n'ai que soixante et dix-huit ans; les jeunes gens comme moi peuvent toujours se corriger, et nous devons une grande reconnaissance à ceux qui nous avertissent publiquement, et avec charité, de nos défauts. J'ai dit autrefois[2]:

L'envie est un mal nécessaire;
C'est un petit coup d'aiguillon
Qui nous force encore à mieux faire.

Il fallait dire, l'envie est un bien nécessaire, si pourtant ces messieurs ne connaissent d'autre envie que celle de perfectionner les arts et d'être utiles à l'*univers*. M. Clément semble être l'homme du monde le plus utile après l'illustre Fréron; il entre sagement dans une carrière qui doit l'immortaliser, et surtout lui faire beaucoup d'amis, etc.[3].

AVIS DE L'IMPRIMEUR.

Nous donnons, pour compléter notre feuille, pour instruire l'*univers*[4], et pour gagner deux sous,

[1] Dans des *Observations critiques sur les nouvelles traductions en vers français des Géorgiques de Virgile, et sur les poëmes des* Saisons, *de la* Déclamation, *et de la* Peinture; 1771, petit in-8°. B.

[2] Voyez, tome XIII, l'*épître au président Hénault*, 1748. B.

[3] Voyez les notes sur le Dialogue de *Pégase*, tome XIV. K.

[4] Voltaire veut rappeler l'emploi ridicule que Lefranc de Pompignan a fait de ce mot : voyez ma note tome XL, pages 156-157. B.

cette lettre d'un libraire de Lyon au sieur L****[1], notre confrère à Paris :

« Dites, s'il vous plaît, à M. Fréron, de ma part, « qu'il est un ladre. Peut-on offrir trente sous de re- « mise sur l'abonnement d'un journal qui donne des « soins et de la peine trente fois par année aux li- « braires qui ont la bonté de se charger de le pro- « duire! J'ai été tenté d'en dégoûter les personnes qui « se sont adressées à moi; cela ne serait pas difficile, « et certainement M. Fréron mériterait cette honnê- « teté littéraire[2] de la part de tous les libraires de « province qu'il enverrait sûrement à l'hôpital, s'ils « comptaient sur son journal pour dîner.

« Je gagne plus, mon cher confrère, à vendre un « seul exemplaire des *OEuvres de M. de....* qu'à « placer trente souscriptions de l'*Année littéraire.* « Sans doute que les auteurs donnent du bénéfice à « leurs libraires en raison de leur célébrité : en ce cas, « j'ai tort de me plaindre. Je vous prie instamment, « monsieur, de faire part de cet article de ma lettre « à M. Fréron; il me ferait plaisir de lui donner place « dans la première feuille dont il régalera les ama- « teurs. »

[1] Lejay, alors libraire de l'*Année littéraire.* B.

[2] Voltaire est auteur des *Honnêtetés littéraires;* voyez tome XLII, page 632. B.

FIN DE LA LETTRE ET DE L'AVIS.

LETTRE

A M. LE MARQUIS DE BECCARIA,

PROFESSEUR EN DROIT PUBLIC A MILAN,

AU SUJET DE M. MORANGIÉS[1].

1772.

MONSIEUR,

Vous enseignez les lois dans l'Italie, dont toutes les lois nous viennent, excepté celles qui nous sont transmises par nos coutumes bizarres et contradictoires, reste de l'antique barbarie dont la rouille subsiste encore dans un des royaumes les plus florissants de la terre.

Votre livre sur les *délits et les peines*[2] ouvrit les yeux à plusieurs jurisconsultes de l'Europe nourris dans des usages absurdes et inhumains; et on com-

[1] Je crois que cet écrit est le premier des onze que Voltaire publia dans l'affaire Morangiés. Il doit être antérieur à l'arrêt du 11 avril 1772, qui renvoya le procès au bailliage du palais de Paris.

Les éditeurs de Kehl l'avaient placé dans leur *Dictionnaire philosophique*, au mot JUSTICE. En voici la raison. Ils reproduisaient l'article JUSTICE tel qu'il était dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. En revoyant l'épreuve ils s'aperçurent que la Lettre à Beccaria sur le procès de La Barre, qui en fesait partie, avait déjà été imprimée dans leurs volumes de *Politique et Législation*. Ce n'était en effet autre chose que la *Relation* qu'on a vue tome XLII, page 361. Pour éviter un double emploi, ils firent une substitution, et donnèrent la lettre sur Morangiés au lieu de celle sur La Barre. B.

[2] Voyez, tome XLII, page 417, le *Commentaire* (de Voltaire) *sur le livre des délits et des peines*. B.

mença partout à rougir de porter encore ses anciens habits de sauvages.

On demanda votre sentiment sur le supplice affreux auquel avaient été condamnés deux jeunes gentilshommes [1] sortant de l'enfance, dont l'un, échappé aux tortures, est devenu l'un des meilleurs officiers d'un très grand roi, et l'autre, qui donnait les plus chères espérances, mourut en sage d'une mort affreuse, sans ostentation et sans faiblesse, au milieu de cinq bourreaux. Ces enfants étaient accusés d'une indécence en action et en paroles, faute que trois mois de prison auraient assez punie, et que l'âge aurait infailliblement corrigée.

Vous répondîtes que leurs juges étaient des assassins, et l'Europe pensa comme vous.

Je vous consultai sur les jugements de cannibales contre Calas [2], contre Sirven [3], contre Montbailli [4], et vous prévîntes les arrêts émanés depuis du chef de notre justice, de nos maîtres des requêtes, et des tribunaux qui ont justifié l'innocence condamnée, et qui ont rétabli l'honneur de notre nation.

Je vous consulte aujourd'hui sur une affaire d'une nature bien différente. Elle est à-la-fois civile et criminelle. C'est un homme de qualité, maréchal de camp dans nos armées, qui soutient seul son honneur et sa fortune contre une famille entière de citoyens pauvres et obscurs et contre une foule de gens

[1] Le chevalier de La Barre et le chevalier d'Étallonde; voyez tome XLII, page 355. B.

[2] Voyez tome XLI, page 213. B. — [3] Voyez tome XLII, page 385. B. — [4] Voyez tome XLVI, page 540. B.

de la lie du peuple, dont les cris se font entendre par toute la France.

La famille pauvre accuse l'officier-général de lui voler cent mille écus par la fraude et par la violence. L'officier-général accuse ces indigents de lui voler cent mille écus par une manœuvre également criminelle. Ces pauvres se plaignent, non seulement d'être en risque de perdre un bien immense qu'ils n'ont jamais paru posséder, mais d'avoir été tyrannisés, outragés, battus par des officiers de justice qui les ont forcés de s'avouer coupables et de consentir à leur ruine et à leur châtiment. Le maréchal de camp proteste que ces imputations de fraude et de violence sont des calomnies atroces. Les avocats des deux parties se contredisent sur tous les faits, sur toutes les inductions, et même sur tous les raisonnements; leurs Mémoires sont des tissus de démentis, chacun traite son adversaire d'inconséquent et d'absurde : c'est la méthode de toutes les disputes.

Quand vous aurez eu, monsieur, la bonté de lire leurs *Mémoires*[1] que j'ai l'honneur de vous envoyer, et qui sont assez connus en France, souffrez que je vous soumette mes difficultés; elles sont dictées par l'impartialité. Je ne connais ni aucune des parties, ni aucun des avocats. Mais ayant vu pendant près de quatre-vingts ans la calomnie et l'injustice triompher

[1] Les mémoires et plaidoyers pour Morangiés étaient de Linguet; les mémoires pour la famille Véron étaient de Vermeil, mort en 1810, à soixante-dix-huit ans, et de Jacques-Vincent Delacroix, né en 1743, mort à Versailles en 1830. L'avocat Falconnet, mort en 1817, fut aussi l'un des défenseurs de la famille Véron. B.

tant de fois, il m'est permis de chercher à pénétrer dans le labyrinthe habité par ces monstres.

Présomptions contre la famille Véron.

1° Voilà d'abord quatre billets à ordre pour cent mille écus, faits dans toutes les règles par un officier chargé d'ailleurs de dettes; ils sont au profit d'une femme nommée Véron, qui se dit veuve d'un banquier. Ils sont réclamés par son petit-fils Du Jonquay, son héritier, nouvellement reçu docteur ès lois, quoiqu'il ne sache pas même l'orthographe. Cela suffit-il? Oui, dans une affaire ordinaire; non, si, dans ce cas-ci, très extraordinaire, il est d'une extrême vraisemblance que le docteur ès lois n'a jamais porté ni pu porter l'argent qu'il prétend avoir livré au nom de son aïeule; si la grand'mère, qui subsistait à peine dans un galetas, du malheureux métier de prêteuse sur gages, n'a jamais pu posséder les cent mille écus; si enfin le petit-fils et sa propre mère ont avoué et signé librement qu'ils ont voulu voler le maréchal de camp, et qu'il n'a jamais reçu que douze cents francs, au lieu de trois cent mille livres : l'affaire alors vous paraît-elle éclaircie, et le public est-il assez instruit des préliminaires?

2° Je m'en rapporte à vous, monsieur; est-il probable qu'une pauvre veuve d'un inconnu, qu'on dit avoir été un vil agioteur et non un banquier, ait pu avoir une somme si considérable à prêter au hasard à un officier publiquement endetté? Le maréchal de camp soutient enfin que l'agioteur, mari de cette

femme, mourut insolvable; que son inventaire même ne fut pas payé; que ce prétendu banquier fut d'abord garçon boulanger chez M. le duc de Saint-Aignan, ambassadeur en Espagne; qu'il fit ensuite le métier de courtier à Paris, et qu'il fut obligé par M. Hérault, lieutenant de police, de rendre des billets à ordre ou lettres-de-change qu'il avait extorqués d'un jeune homme; tant la malédiction semble être sur cette famille pour les billets à ordre! Si tout cela est prouvé, vous paraît-il vraisemblable que cette famille ait prêté cent mille écus à un officier obéré qu'elle ne connaissait pas?

3° Trouvez-vous probable que le petit-fils de l'agioteur, docteur ès lois, ait couru cinq lieues à pied, ait fait vingt-six voyages, ait monté et descendu trois mille marches, le tout pendant cinq heures sans s'arrêter, pour porter *en secret* douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or à un homme auquel il donne le lendemain douze cents francs en public? Une telle histoire vous paraît-elle inventée par un insensé très maladroit? Ceux qui la croient vous paraissent-ils sages? Que pensez-vous de ceux qui la débitent sans la croire?

4° Est-il probable que le jeune Du Jonquay, docteur ès lois, et sa propre mère, aient avoué juridiquement et signé chez un premier juge, nommé chez nous commissaire, que toute cette histoire était fausse, qu'ils n'avaient jamais porté cet or, et qu'ils étaient des fripons, si en effet ils ne l'avaient pas été, si le trouble et le remords ne leur avaient pas arraché cette confession de leur crime? et quand ils disent en-

suite qu'ils n'ont fait cet aveu chez le premier juge, que parcequ'on leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur, cette excuse vous paraît-elle raisonnable ou absurde?

N'est-il pas évident que si ce docteur ès lois a été battu en effet dans une autre maison pour cette même affaire, il doit avoir demandé justice de cette violence à ce premier juge, au lieu de signer librement avec sa mère qu'ils sont coupables tous deux d'un crime qu'ils n'ont point commis?

Seraient-ils recevables à dire : Nous avons signé notre condamnation, parceque nous avons cru que le maréchal de camp avait gagné contre nous tous les officiers de la police et tous les premiers juges?

Le bon sens permet-il d'écouter de telles raisons? Aurait-on osé les proposer dans nos temps même de barbarie, où nous n'avions encore ni lois, ni mœurs, ni raison cultivée?

Si j'en crois les *Mémoires* très circonstanciés du maréchal de camp, les coupables, ayant été mis en prison, ont d'abord persisté dans l'aveu de leur crime. Ils ont écrit deux lettres à celui qu'ils avaient chargé du dépôt des billets extorqués au maréchal de camp. Ils voulaient rendre ces billets; ils étaient effrayés de leur délit, qui pouvait les conduire aux galères ou à la potence. Ils se sont raffermis depuis. Ceux avec lesquels ils doivent partager le fruit de leur scélératesse les encouragent; l'appât de cette somme immense les séduit tous. Ils appellent toutes les fraudes obscures de la chicane au secours d'un crime avéré. Ils profitent adroitement des détresses

où l'officier obéré s'est trouvé quelquefois réduit, pour le faire croire capable de rétablir ses affaires par un vol de cent mille écus. Ils excitent la compassion de la populace qui ameute bientôt tout Paris. Ils touchent de pitié des avocats qui se font un devoir d'employer pour eux leur éloquence, et de soutenir le faible contre le puissant, le peuple contre la noblesse. L'affaire la plus claire devient la plus obscure. Un procès simple, que le magistrat de la police aurait terminé en quatre jours, se grossit, pendant plus d'un an, de la fange que tous les canaux de la chicane y apportent. Vous verrez que tout cet exposé est le résumé des *Mémoires* produits dans cette cause fameuse.

Présomptions en faveur de la famille Véron.

Voici maintenant les défenses de l'aïeule, de la mère, et du petit-fils, docteur ès lois, contre ces fortes présomptions.

1° Les cent mille écus (ou approchant) qu'on prétend que la veuve Véron n'a jamais possédés, lui furent donnés autrefois par son mari, en fidéicommis, avec de la vaisselle d'argent. Ce fidéicommis lui fut apporté *en secret* six mois après la mort de ce mari, par un nommé Chotard. Elle les plaça, et toujours *en secret*, chez un notaire nommé Gillet, qui les lui rendit aussi secrètement en 1760. Donc elle avait en effet les cent mille écus que son adversaire prétend qu'elle n'a jamais possédés.

2° Elle est morte, dans une extrême vieillesse, pendant le cours du procès, en protestant, après avoir

reçu les sacrements, que ces cent mille écus ont été portés en or à l'officier-général, par son petit-fils, en vingt-six [1] voyages à pied, le 23 septembre 1771.

3° Il n'est nullement probable qu'un officier, accoutumé à emprunter, et rompu aux affaires, ait fait des billets payables à ordre pour la somme de trois cent mille livres à un inconnu, sans avoir reçu cette somme.

4° Il y a des témoins qui ont vu compter et arranger les sacs remplis de cet or, et qui ont vu le docteur ès lois le porter à pied, sous sa redingote, au maréchal de camp, en vingt-six voyages, en cinq heures de temps; et il n'a fait ces vingt-six voyages étonnants que pour complaire au maréchal de camp qui lui avait demandé le *secret*.

5° Le docteur ès lois ajoute : Notre grand'mère et nous, nous vivions à la vérité dans un galetas, et nous prêtions sur gages quelque petit argent; mais c'était par une sage économie; c'était pour m'acheter une charge de conseiller au parlement, lorsque la magistrature était vénale. Il est vrai que mes trois sœurs gagnent leur vie au métier de couturière et de brodeuse; mais c'est que ma grand'mère gardait tout pour moi. Il est vrai que je n'ai fréquenté que des entremetteuses, des cochers, et des laquais; j'avoue que je parle et que j'écris comme eux; mais je n'en aurais pas été moins digne d'être magistrat, en me formant avec le temps.

[1] Lorsque Voltaire parle de vingt-six voyages, il compte isolément chaque allée et chaque venue; lorsqu'il ne parle que de treize, il ne compte l'allée et le retour que pour un. B.

6° Tous les honnêtes gens ont été touchés de notre malheur. M. Aubourg, l'un des plus dignes financiers de Paris, a pris notre parti généreusement, et sa voix nous a donné la voix publique.

Ces défenses paraissent plausibles en partie. Voici comme leur adversaire les réfute.

Raisons du maréchal de camp contre les raisons de la famille Véron.

1° Le conte du fidéicommis est, aux yeux de tout homme sensé, aussi faux et aussi burlesque que le conte des vingt-six voyages à pied. Si le pauvre agioteur, mari de cette vieille, avait voulu donner en mourant tant d'or à sa femme, il le pouvait de la main à la main, sans employer un tiers.

S'il avait eu cette prétendue vaisselle d'argent, la moitié en appartenait à sa femme, commune en biens. Elle ne serait pas restée tranquille, pendant six mois, dans un bouge à deux cents francs par an, sans redemander sa vaisselle, et sans faire ses diligences. Chotard, l'ami prétendu de son mari et d'elle, ne l'aurait pas laissée six mois entiers dans une si grande indigence, et dans une si cruelle inquiétude.

Il y a eu en effet un Chotard; mais c'était un homme perdu de dettes et de débauches, un banqueroutier frauduleux qui emporta quarante mille écus aux fermes générales, dans lesquelles il avait un emploi[a], et qui, probablement, n'aurait pas donné cent mille écus à la veuve Véron, grand'mère du docteur ès lois.

[a] Deux fermiers-généraux, MM. de Mazières et Dangé, l'attestent.

La veuve Véron prétend qu'elle fit valoir son argent, et toujours secrètement, chez un notaire nommé Gillet; et on n'en trouve nul vestige dans l'étude de ce notaire.

Elle articule que ce notaire lui rendit son argent, encore secrètement, en 1760; et il était mort.

Si tous ces faits sont vrais, il faut avouer que la cause de Du Jonquay et de la Véron, fondée sur une foule de mensonges ridicules, tombe évidemment avec eux.

2° Le testament de la Véron, fait une demi-heure avant son dernier moment[1], ayant son dieu et la mort sur les lèvres, est une pièce bien respectable; on oserait presque dire sacrée : mais si elle est au nombre de ces choses sacrées qu'on fait servir tous les jours au crime; si ce testament a été visiblement dicté par les intéressés au procès; si cette prêteuse sur gages, en recommandant son ame à Dieu, a manifestement menti à Dieu, de quel poids est alors cette pièce? n'est-elle pas la plus forte preuve de l'imposture et de la scélératesse?

On a toujours fait dire à cette femme, pendant le procès souteuu en son propre nom, qu'elle ne possédait que les cent mille écus qu'on voulait lui ravir; qu'elle n'a jamais eu que cette somme; et la voilà qui, dans son testament, articule cinq cent mille livres! Voilà deux cent mille francs de plus auxquels on ne s'attendait pas, et la veuve Véron convaincue de son crime par sa propre bouche. Ainsi, dans cette étrange cause, l'imposture atroce et ridicule de la

[1] Ce testament est du 12 mars 1772. B.

famille éclate de tous côtés pendant la vie de cette femme, et jusque dans les bras de la mort.

3° Il est probable, il est prouvé que le maréchal de camp ne devait pas confier des billets à ordre pour cent mille écus à ce docteur inconnu, pour les négocier, sans exiger de lui une reconnaissance; mais il a commis cette inadvertance qui est la faute d'un cœur noble; il a été séduit par la jeunesse, par la candeur, et par la générosité apparente d'un homme de vingt-sept ans, prêt à être élevé à la magistrature, qui lui prêtait douze cents francs pour une affaire urgente, et qui lui promettait de lui faire tenir cent mille écus dans peu de jours, par une compagnie opulente. C'est là le fond et le nœud du procès. Il faut absolument examiner s'il est probable qu'un homme qu'on suppose avoir reçu près de cent mille écus en or vienne le lendemain matin demander en hâte douze cents francs, pour une affaire pressante, à celui-là même qui lui a donné la veille douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or.

Il n'y a là aucune vraisemblance.

Il est encore plus improbable, comme on l'a déjà dit, qu'un homme de distinction, un officier général, père de famille, pour récompenser celui qui vient de lui rendre le service inouï de lui prêter cent mille écus sans le connaître, ait par reconnaissance imaginé de le faire pendre; lui qui, supposé nanti de cette somme immense, n'avait qu'à attendre paisiblement les échéances éloignées du paiement; lui qui, pour gagner du temps, n'avait pas besoin de commettre le plus lâche des crimes; lui qui n'en a jamais

commis. Certes, il est plus naturel de penser que le petit-fils d'un agioteur fripon et d'une misérable prêteuse sur gages, a profité de la confiance aveugle d'un homme de guerre pour lui extorquer cent mille écus, et qu'il a promis de partager cette somme avec les hommes vils qui pourraient l'aider dans cette manœuvre.

4° Il y a des témoins qui déposent en faveur de Du Jonquay et de la Véron. Qui sont ces témoins? que déposent-ils?

C'est d'abord une nommée Tourtera, une courtière qui soutenait la Véron dans son petit commerce de prêteuse sur gages, et qui a été mise cinq fois à l'Hôpital pour ses infamies scandaleuses; ce qui est très aisé à vérifier.

C'est un cocher nommé Gilbert, qui, tantôt ferme dans le crime, et tantôt ébranlé, a déclaré chez une dame Petit, en présence de six personnes, qu'il avait été suborné par Du Jonquay. Il a demandé plusieurs fois à d'autres personnes s'il était encore à temps de se rétracter, et réitéré ces propos devant témoins[a].

De plus, il se peut encore que ce Gilbert se soit trompé et n'ait point menti. Il se peut qu'il ait vu quelque argent chez des prêteurs sur gages, et qu'on lui ait fait accroire qu'il y avait trois cent mille livres. Rien n'est plus dangereux en bien des gens qu'une tête chaude qui croit avoir vu ce qu'elle n'a pu voir.

C'est un nommé Aubriot, filleul de cette entre-

[a] C'est ce que M. le comte de Morangiés articule. S'il en imposait, il serait trop coupable : s'il dit vrai, la cause est jugée.

mettense Tourtera, et conduit par elle. Il dépose avoir vu dans une rue de Paris, le 23 septembre 1771, le docteur Du Jonquay, en manteau, portant des sacs.

Ce n'est pas là assurément une preuve bien forte que ce docteur ait fait ce jour-là même vingt-six voyages à pied, et ait couru cinq lieues pour donner *secrètement* douze mille quatre cent vingt-cinq louis en attendant le reste. Il paraît clair qu'il alla ce jour-là chez le maréchal de camp, qu'il lui parla; et il paraît probable qu'il le trompa; mais il n'est pas clair qu'Aubriot l'y ait vu aller treize fois en un matin, et retourner treize fois. Il est encore moins clair que cet Aubriot ait pu voir ce jour-là tant de choses dans la rue, affligé de la vérole (il faut appeler les choses par leur nom), frotté de mercure ce jour même, les jambes chancelantes, la tête enflée, la langue hors de la bouche; ce n'est pas là le moment de courir. Son ami Du Jonquay lui aurait-il dit: « Venez risquer « votre vie pour me voir faire cinq lieues de chemin « chargé d'or; je vais donner toute la fortune de ma « famille en *secret* à un homme noyé de dettes; je veux « avoir en secret pour témoin un homme de votre « caractère? » Cela n'est pas vraisemblable. Le chirurgien qui administrait le mercure à ce monsieur atteste qu'il n'était guère en état de sortir; et le fils de ce chirurgien, dans son interrogatoire, s'en rapporte à l'académie de chirurgie.

Mais enfin, qu'un homme vigoureux ait eu la force, dans cet état honteux et horrible, de prendre l'air, et de faire quelques pas dans une rue, qu'en

résulte-t-il? A-t-il vu Du Jonquay faire vingt-six voyages du haut de son galetas à l'hôtel du maréchal de camp? A-t-il vu douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or entre ses mains? Quelqu'un a-t-il été témoin de ce prodige digne des Mille et une Nuits? Non, sans doute, non, personne; à quoi se réduisent donc tous ces témoignages qu'on allègue?

5° Que la fille de la Véron, dans son galetas, ait emprunté quelquefois de petites sommes sur gages, que la Véron en ait prêté pour faire son petit-fils conseiller au parlement, cela ne fait rien au fond de l'affaire; il paraît toujours que ce magistrat n'a pas couru cinq lieues à pied pour porter cent mille écus, et que le maréchal de camp ne les a jamais reçus.

6° Un nommé Aubourg se présente, non seulement comme témoin, mais comme protecteur, comme bienfaiteur de l'innocence opprimée. Les avocats de la famille Véron font de cet homme un citoyen d'une vertu aussi intrépide que rare. Il a été sensible aux malheurs du docteur Du Jonquay, de sa mère, de sa grand'mère qu'il ne connaissait pas: il leur a offert son crédit et sa bourse, sans autre intérêt que le plaisir héroïque de secourir la vertu qu'on persécute.

A l'examen, il se trouve que ce héros de la bienfesance est un malheureux qui a d'abord été laquais, puis tapissier, puis courtier, puis banqueroutier, et qui prête aujourd'hui sur gages, comme la Véron et la Tourtera. Il vole au secours des personnes de sa profession. Cette Tourtera lui a donné d'abord vingt-

cinq louis pour disposer sa probité à prêter son ministère à la famille désolée. Le généreux Aubourg a eu la grandeur d'ame de faire un contrat avec la vieille aïeule presque mourante, par lequel elle lui donne cent quinze mille livres sur les cent mille écus que doit le maréchal de camp, à condition qu'Aubourg fera les frais du procès. Il prend même la précaution de faire ratifier ce marché dans le testament qu'on dicte à la vieille agioteuse, ou qu'on suppose prononcé par cette vieille. Cet homme vénérable espère donc partager un jour, avec quelques témoins, les dépouilles du maréchal de camp. C'est le grand cœur d'Aubourg qui a ourdi cette trame; c'est lui qui a conduit le procès dont il a fait son patrimoine. Il a cru que des billets à ordre seraient infailliblement payés; c'est un recéleur qui partage le butin des voleurs, et qui en prend pour lui la meilleure part.

Telles sont les réponses du maréchal de camp. Je n'en diminue rien, je n'y ajoute rien; je ne fais que raconter.

Je vous ai exposé, monsieur, toute la substance de ce procès, et tout ce qu'on allègue de plus fort des deux côtés.

Je vous demande à présent votre opinion sur ce qu'il faut prononcer en cas que les choses restent dans le même état, en cas qu'on ne puisse arracher irrévocablement la vérité d'aucun côté, et la manifester sans nuage.

Les raisons de l'officier général paraissent jusqu'ici convaincantes. L'équité naturelle est pour lui. Cette équité naturelle que Dieu a mise dans le cœur de

tous les hommes est la base de toutes les lois. Faudra-t-il détruire ce fondement de toute justice pour condamner un homme à payer cent mille écus qu'il ne paraît pas devoir?

Il a fait des billets pour cent mille écus dans la vaine espérance qu'on lui donnerait l'argent; il a traité avec un jeune inconnu comme s'il avait traité avec le banquier du roi ou de l'impératrice-reine. Ses billets auront-ils plus de force que ses raisons? On ne doit certainement que ce qu'on a reçu. Les billets, les polices, les reconnaissances, supposent toujours qu'on a touché l'argent. Mais s'il y a des preuves qu'on n'a rien touché, on ne doit rien rendre. S'il y a écrit contre écrit, le dernier annule l'autre. Or, ici le dernier écrit est celui de Du Jonquay et de sa mère; et il porte que leur adverse partie n'a jamais reçu d'eux les cent mille écus, et qu'ils sont des fripons.

Quoi! parcequ'ils auront désavoué leur aveu, parcequ'ils auront reçu un coup de poing, on leur adjugerait le bien d'autrui!

Je suppose (ce qui n'est pas vraisemblable) que les juges, liés par les formes, condamnent le maréchal de camp à payer ce qu'il ne doit point, ne ruinent-ils pas sa réputation ainsi que sa fortune? Tous ceux qui se sont élevés contre lui dans cette étrange aventure ne diront-ils pas qu'il a calomnieusement accusé ses adversaires d'un crime dont lui-même est coupable? Il perdra son honneur à leurs yeux en perdant son bien. Il ne sera justifié que dans l'esprit de ceux qui examinent profondément: c'est

toujours le très petit nombre. Où sont les hommes qui aient le loisir, l'attention, la capacité, la bonne foi, de considérer toutes les faces d'une affaire qui ne les regarde pas? ils en jugent comme notre ancien parlement condamnait les livres sans les lire.

Vous le savez, on juge de tout sur des préjugés, sur parole, et au hasard. Personne ne fait réflexion que la cause d'un citoyen doit intéresser tous les citoyens, et que nous pouvons subir avec désespoir le sort sous lequel nous le voyons accablé avec des yeux indifférents. Nous écrivons tous les jours sur des jugements portés par le sénat de Rome et par l'aréopage d'Athènes; à peine songeons-nous à ce qui se passe dans nos tribunaux!

Vous, monsieur, qui embrassez l'Europe dans vos recherches et dans vos décisions, daignez me prêter vos lumières. Il se peut, à toute force, que des formalités de chicane que je ne connais pas fassent perdre le procès au maréchal de camp; mais il me semble qu'il le gagnera au tribunal du public éclairé, ce grand juge sans appel qui prononce sur le fond des choses, et qui décide de la réputation.

FIN DE LA LETTRE AU MARQUIS DE BECCARIA.

LETTRE

SUR UN ÉCRIT ANONYME[1].

A Ferney, 20 avril 1772.

Dans ce saint temps nous savons comme
On doit expier ses délits,
Et bien dépouiller le vieil homme[2],
Pour rajeunir en paradis.

Une bonne ame, voulant seconder mes intentions, m'a envoyé par la poste, la veille de Pâques, la deux-centième brochure qu'on a brochée contre moi depuis quelques années. On m'y fait souvenir d'un de mes péchés que j'avais malheureusement oublié, tant à mon âge on a la mémoire débile! Ce péché est la jalousie, l'envie. Je la regarde vraiment comme le huitième péché mortel. On me fait apercevoir que j'en suis très coupable. Je n'ai plus qu'à faire pénitence et à m'amender.

1° L'on m'apprend que je suis indignement jaloux de Bernard Palissy, qui vivait sur la fin du seizième siècle. Il avança que le falun de Touraine n'est qu'un amas de coquilles, dont les lits s'amoncelèrent les uns

[1] Cet écrit anonyme était intitulé : *Réflexions sur la jalousie, pour servir de commentaire aux derniers ouvrages de M. de Voltaire*, 1772, in-8°. On écrivit à Voltaire que l'auteur des *Réflexions* était Diderot, mais il n'en crut rien; voyez sa lettre à Dalembert, du 22 avril 1772. L'auteur est Charles-Georges Leroy, né en 1723, mort en 1789; connu par son ouvrage intitulé: *Lettres sur les animaux, par un philosophe de Nuremberg*. B.

[2] S. Paul, *Eph.*, IV, 22; *Coloss.*, III, 9. B.

sur les autres pendant cinquante mille siècles plus ou moins, lorsque la place où est la ville de Tours était le rivage de la mer. Ma jalouse fureur ayant fait venir une caisse de ce falun [1], dans lequel je n'ai trouvé qu'une coquille de colimaçon, j'ai pris insolemment ce falun pour une espèce de pierre calcaire friable, pulvérisée par le temps. J'ai cru y reconnaître évidemment mille parcelles d'un talc informe; et j'ai conclu, avec un orgueil punissable, que c'est une mine qui occupe environ deux lieues et demie. J'ai hasardé cette idée criminelle avec une audace d'autant plus lâche, que ce falun ne se trouve dans aucun autre pays, ni à quarante lieues de la mer, ni à vingt, ni à dix; et que si c'était un monceau de coquilles déposé par la mer dans une prodigieuse suite de siècles, il y en aurait certainement sur d'autres côtes.

C'est avec cette espèce de marne qu'on fume les champs voisins; et j'ai eu l'impudence de dire, moi qui suis laboureur, que des coquilles de cinquante mille siècles ne me donneraient jamais du blé. Mais j'avoue que je ne l'ai dit que par jalousie contre les Tourangeaux.

2° Cette détestable jalousie que j'ai toujours eue des succès du consul Maillet m'a porté jusqu'à douter qu'il y ait des amas de coquilles sur les Hautes-Alpes. J'avoue que j'en ai fait chercher [2] pendant quatre ans, et qu'on n'y en a pas trouvé une seule. On n'en trouve

[1] Voyez le chapitre XVI des *Singularités de la nature*, tome XLIV, page 255. B.

[2] Voyez le chapitre XII du même ouvrage, tome XLIV, page 247.

pas plus, dit-on, sur les montagnes de l'Amérique; mais ce n'est pas ma faute.

3° Je confesse que les pierres lenticulaires [1], les étoilées, les glossopètres, les cornes d'Ammon, dont mon voisinage est plein, ne m'ont jamais paru des poissons; mais il ne m'était pas permis de le dire.

4° Cette même jalousie m'a fait douter aussi que l'Océan eût produit le mont Atlas, et que la Méditerranée eût fait naître le mont Caucase [2]. J'ai même osé soupçonner que les hommes n'ont pas été originairement des marsouins, dont la queue fourchue s'est changée visiblement en cuisses et en jambes, comme Maillet le prétend avec beaucoup de vraisemblance.

5° C'est avec une malice d'enfer qu'ayant examiné la chaux [3] dont je me sers depuis vingt ans pour bâtir, je n'y ai trouvé ni coquilles, ni oursins de mer.

6° J'avoue que la même envie diabolique m'a empêché de convenir, jusqu'à présent, que ce globe soit de verre [4]. Je crois que les gens qui l'habitent sont très fragiles, et surtout moi. Mais pour peu qu'on veuille absolument que la terre soit de verre, comme l'était autrefois le firmament, j'y consens du meilleur de mon cœur pour le bien de la paix.

7° Cette rage, qui m'a toujours dominé, m'a égaré jusqu'au point de douter que la terre fût un soleil encroûté [5], ou qu'elle fût originairement une comète. J'ai poussé surtout ma jalousie contre l'apothicaire Arnould, jusqu'à dire que ses sachets n'ont pas toujours

[1] Voyez tome XLIV, page 232. B. — [2] Voyez id., pages 239-40. B. — [3] Voyez id., page 262. B. — [4] Voyez tome XXXIV, page 44. B. — [5]. Voyez tome XLIV, page 266. B.

prévenu l'apoplexie. Mais aussi, comme il ne faut pas se faire plus méchant qu'on ne l'est, je n'ai point porté la perversité jusqu'à prétendre qu'il y eût la moindre charlatanerie dans les sciences et dans les arts. J'ai toujours reconnu, grace au ciel, qu'il n'y a de charlatan en aucun genre.

8° Il est vrai que j'ai été si horriblement jaloux de l'*Esprit des Lois*, dans mon métier de jurisconsulte, que j'ai osé avoir quelques opinions différentes de celles qu'on trouve dans ce livre, en avouant pourtant qu'il est plein d'esprit et de grandes vues, *qu'il respire l'amour des lois et de l'humanité* [1]. J'ai même parlé très durement de ses détracteurs [2]. Ce procédé est d'un malhonnête homme, il faut en convenir.

J'ai fait plus; car, dans un livre auquel plusieurs gens de lettres ont travaillé avec un grand succès, l'article *Gouvernement anglais* est de moi; et je finis cet article par dire : Après avoir relu celui de Mon« tesquieu, j'ai voulu jeter au feu le mien [3]. » C'est là le langage de l'envie la plus détestable.

9° Je m'accuse d'avoir osé m'élever avec une colère peu chrétienne contre certains persécuteurs d'Helvétius [4], et de plusieurs gens de lettres; d'avoir pris le parti des opprimés contre les oppresseurs; d'avoir seul bravé leur orgueil, leurs cabales, et leur malice; mais d'avoir en même temps, par un esprit de jalousie, manifesté une très petite partie des opinions dans les-

[1] Voyez tome XIX, page 164. B.
[2] Voyez tome XXXIX, page 329. B.
[3] Voyez la variante rapportée en note, tome XXX, page 113. B.
[4] Voyez tome XXXII, page 64; et XLIII, 530. B.

quelles je diffère absolument de lui, de l'avoir dit à lui-même, parceque je l'aimais et l'estimais; c'est une infamie qui ne peut s'excuser.

10° Je me souvieus aussi que cette même jalousie, qui me ronge, m'a forcé autrefois [1] de prouver que les tourbillons de Descartes étaient mathématiquement impossibles; que sa matière subtile, globuleuse, cannelée, rameuse, était une chimère; qu'il est faux que la lumière vienne du soleil à nous dans un instant; qu'il est faux qu'il y ait également toujours égale quantité de mouvement dans la nature; qu'il est faux que les planètes soieut des soleils; qu'il est faux que les mines de sel et les fontaines viennent de la mer; qu'il est faux que le chyle devienne sang dans le foie, etc., etc., etc., etc., etc., etc.

Mon indigne envie contre Descartes m'emporta jusqu'à cette bassesse. Mais je confesse que je fus entraîné dans ce crime par Aristote, qui me fit donner une pension sur la cassette d'Alexandre, seule pension dont j'aie été régulièrement payé.

11° Je dois confesser encore que Scudéri, Claveret, d'Aubignac, Boisrobert, Colletet, et autres, me firent donner beaucoup d'argent par le trésorier du cardinal de Richelieu, pour écrire contre Corneille, dont j'ai persécuté la famille. Je me suis oublié jusqu'à dire [2] que « si ce grand homme n'était pas égal à lui-même « dans *Attila* et dans *Agésilas*, on ne jugeait des gé- « nies tels que lui que par leurs extrêmes beautés, et « non par leurs défauts. »

[1] Voyez tome XXVII, page 458; et XXXVIII, 182 et suivantes. B.
[2] Voyez tome XIX, page 86. B.

12° Enfin ma plus grande faute a été de ne pouvoir supporter l'éclat de la gloire dont notre ami Fréron a ébloui l'univers. Mais ce n'est que par degrés que je me suis livré à l'envie que ce grand homme a excitée en moi. D'abord ce fut une émulation louable, si j'ose le dire; mais enfin les serpents de l'envie me piquèrent; j'ai rendu mon maître ridicule : j'ai goûté le plaisir infernal de rire quand son nom s'est trouvé trop souvent au bout de ma plume.

Étant ainsi convenu avec mon charitable directeur de conscience que je suis d'un naturel *jaloux*, *bas*, *rampant*, *avide*, *ennemi des arts*, *ennemi de la tolérance*, *flatteur des gens en place*, etc., et les péchés avoués étant à demi pardonnés, je me flatte que cet honnête homme, que je connais très bien, sera content de ma confession sincère :

Je ne suis plus jaloux, mon crime est expié.
J'éprouve un sentiment plus doux, plus légitime;
L'auteur d'une lettre anonyme
Me fait une grande pitié.

Mais, en même temps, j'avertis que voilà la première et la dernière fois que je répondrai aux lettres anonymes des polissons et des fous, et même aux lettres des personnes que je n'ai pas l'honneur de connaître; car bien que je sois très jeune, et que je n'aie que soixante et dix-huit ans, cependant le temps est cher; et il faut tâcher de ne le pas perdre quand on veut apprendre quelque chose.

J'ajoute encore un mot, et assez sérieusement. Quoique j'aie passé à deux reprises quarante ans loin de Paris, dans une profonde retraite, je connais les

cabales de la littérature et du théâtre, et même les autres cabales. Je sais combien on se passionne pour un système chimérique, pour un mauvais ouvrage prôné et oublié, pour une opinion du temps, qui s'évanouit, enfin pour les formes substantielles, les idées innées, et l'harmonie préétablie. Trois ou quatre énergumènes s'unissent pour décrier, pour injurier, pour perdre même, s'ils le peuvent, quiconque n'est pas de leur avis. J'ai vu les emportements et les artifices employés contre ceux qui n'admettaient pour mesure de la force des corps en mouvement que la masse multipliée par la vitesse. J'ai été témoin des inimitiés les plus vives et les plus cruelles entre ceux qui croyaient parvenir à une mesure exacte et uniforme de tous les méridiens, et ceux qui la croyaient impossible et inutile pour la navigation.

Doutiez-vous des miracles de saint Pâris et des convulsionnaires; vous étiez un lâche flatteur de la cour, un traître, un impie, un ennemi de saint Augustin. Aviez-vous quelques scrupules sur les miracles du bienheureux Régis, jésuite; osiez-vous examiner si un cancre avait en effet rapporté à saint Xavier son crucifix tombé au fond de la mer; on vous appelait *athée* dans vingt libelles.

Il a été un temps, fort court à la vérité, mais il a été, ce temps honteux et ridicule, où quelques gens de lettres ne pouvaient pas supporter un homme qui pensait que la subordination est nécessaire dans la société, qu'un garçon charcutier n'est pas égal en tout à un duc et pair, à un ministre d'état, à un prince; et qu'enfin le mariage de l'héritier d'une couronne

avec la fille du bourreau ne serait pas tout-à-fait sortable.

Lorsqu'on fit paraître le *Système de la Nature* [1], livre diffus, incorrect, ennuyeux, fondé sur un seul argument, et encore argument équivoque, livre stérile en bons raisonnements, et pernicieux par les conséquences, mais éblouissant dans un petit nombre de pages par la peinture, quoique usée, de nos misères; lors, dis-je, qu'on prôna ce livre, on ne voulait pas permettre à un philosophe d'être de l'avis de Cicéron et de Platon, et on disait qu'un homme qui reconnaît un Dieu trahit la cause du genre humain. Je ne doute pas que l'auteur et trois fauteurs de ce livre ne deviennent mes implacables ennemis pour avoir dit ma pensée, et je leur déclare que je la dirai tant que je respirerai, sans craindre ni les énergumènes athées, ni les énergumènes superstitieux.

Encore une fois, je connais l'insensé méchant qui, dans sa lettre anonyme, m'ose accuser *de caresser les gens en place, et d'abandonner ceux qui n'y sont plus*. Je lui répondrai sans détour qu'il en a menti. Il ne s'agit pas ici des petits vers qui ont formé les coraux, et de la mer qui a formé les montagnes, et de toutes ces pauvretés. Non, infame calomniateur, non, je n'ai point oublié un homme hors de place [2] qui m'a comblé de bienfaits. J'ai témoigné publiquement la respectueuse estime, la tendre reconnaissance dont je serai pénétré pour lui jusqu'au dernier moment de ma vie. Périsse le monstre qui serait

[1] Voyez tome XXVIII, page 376. B.

[2] Le duc de Choiseul; voyez ma note, tome XLVI, page 522. B.

ingrat envers son bienfaiteur! Il n'y a ni ministre ni roi qui ne doive approuver ces sentiments. Vous ne savez pas, misérable, jusqu'où j'ai poussé la fermeté de mon caractère inébranlable dans ses attachements, comme dans son mépris pour les lâches tels que vous. Non, je n'ai point caressé les gens en place, mais j'ai admiré l'abolissement de la vénalité, abus infame, contre lequel je m'étais élevé tant de fois; abus qui ne subsistait qu'en France, et qui la déshonorait.

J'ai senti le bonheur des provinces qui m'entourent, et dont les citoyens ne sont plus obligés d'aller à cent cinquante lieues payer un procureur, à trois mots par ligne, et consumer le reste de leur patrimoine à la porte d'un citoyen orgueilleux qui avait acheté dix mille écus le droit d'achever leur ruine. Je bénis le roi qui nous a délivrés du joug le plus insupportable. J'avais proposé cette réforme il y a vingt ans, je remercie la main qui l'a faite. Je suis citoyen, et vous ne parviendrez à faire regarder comme des flatteurs, ni moi, ni mes parents [1] qui servent l'état dans une place qu'ils n'ont point achetée, mais qu'ils ont méritée; qui joignent la fermeté à la modestie, l'équité à la sensibilité, et qui méprisent vos cabales absurdes autant que vos lettres anonymes.

[1] Voltaire veut parler de son neveu Mignot (voyez tome LIII, page 41) qui, après avoir été conseiller-clerc au grand conseil, en 1750, puis avoir donné sa démission, sollicita de faire partie du parlement Maupeou, et y fut en effet le premier des conseillers-clercs. B.

FIN DE LA LETTRE SUR UN ÉCRIT ANONYME.

33

ESSAI
SUR LES PROBABILITÉS
EN FAIT DE JUSTICE.

1772.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT[1].

L'idée d'appliquer aux preuves juridiques le calcul des probabilités[2] est aussi ingénieuse que l'exécution de cette idée serait utile. On sent qu'elle est encore trop nouvelle, trop éloignée des idées communes, trop propre surtout à faire sentir l'importance des lumières acquises par la méditation et l'étude des sciences, pour n'être pas rejetée comme une de ces rêveries politiques qui naissent dans la tête des philosophes, et que les vrais hommes d'état ignorent ou méprisent.

M. de Voltaire jugeait autrement : mais, étranger à l'espèce de calcul qui peut s'appliquer à ces questions, il n'a pu qu'indiquer la route qu'il fallait suivre; et c'est dans cette vue seulement qu'il faut lire cet ouvrage.

Dans le calcul des probabilités, on désigne la certitude par l'unité, c'est-à-dire que l'on suppose égal à un le nombre des combinaisons possibles, qui renferment l'événement dont on cherche la probabilité, ou dans lesquelles cet événement n'entre point; la probabilité de l'événement, représentée alors dans une fraction, est le nombre des combinaisons dans lesquelles l'événement a lieu. Comme la probabilité est indépendante du nombre des combinaisons pour ou contre, mais dépend du rapport entre le nombre des combinaisons qui amènent l'événement, et le nombre des combinaisons qui ne l'amènent point, on a dû représenter le nombre des événe-

[1] Cet Avertissement est des éditeurs de Kehl. B.

[2] C'est dans sa lettre à Morangiés, du 6 juillet 1772, que Voltaire parle, pour la première fois, de son *Essai sur les probabilités*. Il parle d'une seconde édition beaucoup plus ample dans sa lettre à d'Argental, du 14 auguste 1772. Quelque temps après, Voltaire publia de *Nouvelles probabilités*, qui font partie du présent volume. B.

ments par un nombre toujours coustant, et on a choisi l'unité comme celui qui rendait les calculs plus simples.

Par exemple, avoir trois chances en sa faveur sur trente, ou trente sur trois cents, ou quarante-cinq sur quatre cent cinquante, c'est évidemment la même chose; ainsi, daus tous ces cas, regardant le nombre quelconque des chances comme l'unité, $\frac{1}{10}$ exprimera le nombre des chances favorables.

Lorsque le nombre des combinaisons en faveur de la vérité d'un événement est beaucoup plus grand que celui des combinaisons contraires, on dit que l'événement est probable. Plus le premier de ces nombres augmente par rapport à l'autre, plus la probabilité de l'événement est grande; et on appelle certitude morale une probabilité telle, qu'on regarde comme impraticable d'en déterminer une plus approchante de l'unité, à laquelle on ne peut jamais atteindre si l'événement contraire n'est pas rigoureusement impossible.

Ces réflexions suffisent pour montrer combien les expressions, demi-preuves, quarts de preuve, sont vides de sens, à quelles erreurs elles peuvent exposer; et que, pour se permettre d'employer le langage arithmétique dans l'examen des preuves, il faudrait des connaissances qui manquent à la plupart des jurisconsultes, et des recherches qui n'ont point été faites encore.

ESSAI
SUR LES PROBABILITÉS
EN FAIT DE JUSTICE.

1772.

Presque toute la vie humaine roule sur des probabilités.

Tout ce qui n'est pas démontré aux yeux, ou reconnu pour vrai par les parties évidemment intéressées à le nier, n'est tout au plus que probable.

J'ignore pourquoi l'auteur de l'article PROBABILITÉ[1], dans le grand *Dictionnaire encyclopédique*, admet une demi-certitude. Il me semble qu'il n'y a pas plus de demi-certitude que de demi-vérité. Une chose est vraie ou fausse, point de milieu. Vous êtes certain ou incertain. L'incertitude étant presque toujours le partage de l'homme, vous vous détermineriez très rarement, si vous attendiez une démonstration.

Cependant il faut prendre un parti, et il ne faut pas le prendre au hasard. Il est donc nécessaire à notre nature faible, aveugle, toujours sujette à l'er-

[1] Cet article est sans signature, et conséquemment doit être de Diderot. Il n'est cependant dans aucune des éditions de ses *OEuvres*, par la raison qu'on n'y a pas admis tous les articles de sciences, etc. Il se trouve dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Mathématiques*) sans indication d'auteur. B.

reur, d'étudier les probabilités avec autant de soin que nous apprenons l'arithmétique et la géométrie.

Cette étude des probabilités est la science des juges; science aussi respectable que leur autorité même, puisqu'elle est le fondement de leurs décisions.

Un juge passe sa vie à peser des probabilités les unes contre les autres, à les calculer, à évaluer leur force.

Dans le *civil*, tout ce qui n'est pas soumis à une loi clairement énoncée est soumis au calcul des probabilités.

Dans le *criminel*, tout ce qui n'est pas prouvé évidemment, y est soumis de même; mais avec une différence essentielle. Quelle est cette différence? Celle de la vie et de la mort, celle de l'honneur de toute une famille et de son opprobre.

S'il s'agit d'expliquer un testament équivoque, une clause ambiguë d'un contrat de mariage, d'interpréter une loi obscure sur les successions, sur le commerce, il faut absolument que vous décidiez, et alors la plus grande probabilité vous conduit. Il ne s'agit que d'argent.

Mais il n'en est pas de même quand il s'agit d'ôter la vie et l'honneur à un citoyen. Alors la plus grande probabilité ne suffit pas. Pourquoi? C'est que si un champ est contesté entre deux parties, il est évidemment nécessaire, pour l'intérêt public et pour la justice particulière, que l'une des deux parties possède le champ. Il n'est pas possible qu'il n'appartienne à personne. Mais quand un homme

est accusé d'un délit, il n'est pas évidemment nécessaire qu'il soit livré au bourreau sur la plus grande probabilité. Il est très possible qu'il vive sans troubler l'harmonie de l'état. Il se peut que vingt apparences contre lui soient balancées par une seule en sa faveur. C'est là le cas, et le seul cas, de la doctrine du probabilisme.

Si, dans le fameux et triste jugement contre Langlade[1] et sa femme, on avait pesé probabilité contre probabilité, indice contre indice, un gentilhomme innocent ne serait pas mort aux galères après avoir subi deux fois la torture.

Les juges de Toulouse, qui condamnèrent Calas[2] au plus horrible supplice, devaient avoir certainement plus de présomptions de son innocence que de son crime.

Les juges d'un bailliage de Bar, qui firent périr, en 1768, un père de famille, un vieillard, nommé Martin[3], sur la roue, le condamnèrent sur les plus fausses conjectures. Un meurtre et un vol s'étaient commis sur le grand chemin à quelques pas de la maison de l'accusé; on trouva sur le sable la trace de deux souliers, et on conclut que c'étaient les siens. Un témoin du meurtre fut confronté avec lui, et dit: « Ce n'est pas là l'assassin. — Dieu soit loué! s'écria « le vieillard innocent, en voici un qui ne m'a pas « reconnu. » Le juge interprète ces paroles comme un aveu du crime. Il crut qu'elles signifiaient : « Je

[1] Voyez tome XXVII, page 551. B.
[2] Voyez tome XL, page 552; et XLI, 213. B.
[3] Voyez tome XLVI, pages 527, 543; et XXVII, 551-52. B.

« suis coupable, et on ne m'a pas reconnu. » Elles signifiaient tout le contraire; mais la sentence fut portée, le condamné transféré à Paris, et le jugement confirmé à la Tournelle, dans un temps où de malheureuses affaires publiques ne permettaient pas un examen réfléchi des malheurs particuliers. L'innocent, reconduit au bailliage de Bar, fut exécuté, son bien confisqué, sa nombreuse famille dispersée. Quelques jours après, un scélérat condamné et exécuté dans le même lieu, avoua à la potence qu'il était coupable du meurtre pour lequel un père de famille très vertueux avait été rompu vif. Il est évident que le juge n'avait porté ce jugement affreux que parcequ'il avait très mal raisonné.

La fatale méprise d'Arras [1] est encore toute récente: elle criait vengeance. Le conseil d'Artois, réformé depuis, avait, en 1770, condamné un jeune homme très estimable, nommé Montbailli, à mourir sur la roue, et sa femme dont il était tendrement aimé, à être brûlée. Montbailli fut exécuté dans la ville de Saint-Omer. Le supplice de son épouse fut différé, parcequ'elle était grosse. On a eu le temps d'obtenir du chef éclairé de la justice, que le procès fût revu par le nouveau conseil d'Arras. Les deux époux ont été absous d'une voix unanime. La malheureuse veuve est revenue en triomphe dans sa patrie. Tout Saint-Omer a couru au-devant d'elle. On a allumé des feux de joie; on a donné une fête à l'avocat qui a défendu l'innocence. Cette femme vit respectée; mais elle vit pauvre: son vertueux mari a

[1] Voyez tome XLVI, page 540. B.

été roué, et les juges qui l'ont assassiné juridiquement restent tranquilles.

Il faut le dire, ces exemples étaient très fréquents il y a quelques années : la justice était égarée hors de ses limites : l'attention portée aux affaires d'état, la précipitation, et je ne sais quel faux honneur attaché au desir secret de se rendre redoutables, coûta la vie à plus d'un innocent; et de cruels supplices suivirent de légers délits qu'une correction paternelle aurait suffisamment expiés. L'Europe en fut indignée, et n'en parle encore qu'avec une horreur douloureuse.

Un fameux procès civil et criminel attire à présent l'attention de toute la France. Il n'est fondé que sur des improbabilités. Les juges ne peuvent être embarrassés qu'à découvrir quelle est la plus absurde. Il n'est pas question ici d'alléguer des lois qui souvent se contredisent; de concilier des coutumes extraites l'une de l'autre, et opposées l'une à l'autre; de débrouiller les commentaires confus de quelque interprète obscur d'une loi oubliée. Ce grand procès (supposé qu'il reste dans l'état où il est) ressemble à une énigme, dont le mot sera trouvé par la sagacité des juges, après les plus pénibles recherches.

Une veuve obscure, inconnue[1], logée dans la rue Saint-Jacques à un troisième étage avec toute sa famille, liée avec des courtières, dont une fut autrefois enfermée à l'Hôpital; une veuve qui paraissait

[1] Marie-Anne Regnault, veuve en premières noces de Nicolas Gaillard, et en secondes, de Marie-François Voron. B.

tout au plus jouir du nécessaire, accuse un homme de qualité, un officier-général, de vouloir lui voler cent mille écus; et l'officier-général accuse la femme et la famille de lui escroquer cent mille écus.

Dans le cours de ce procès la femme meurt, âgée de quatre-vingt-huit ans, et, avant d'expirer, proteste devant Dieu et par-devant notaire que les cent mille écus ont été réellement prêtés à l'officier-général.

Avant d'examiner les probabilités pour et contre dans cette affaire singulière, commençons par rapporter un procès non moins étrange qui occupa le conseil de Bruxelles en 1740 et 1741.

Histoire de la veuve Genep.

La dame Genep, veuve d'un commis à cent écus de gages dans le Brabant hollandais, envoie dire au jésuite Yancin[1] son confesseur, et procureur des jésuites de Bruxelles, qu'elle est très malade, et le prie de venir vite la confesser. Le jésuite arrive; il la trouve agitée de convulsions; car il y en avait dans Bruxelles comme dans Paris. « Mon père, lui dit-elle, vous avez « sans doute placé avantageusement mes trois cent « mille florins de Hollande » (cela fait 640,000 livres de notre monnaie). P. Yancin, qui la crut en délire, lui répondit : « N'en soyez pas en peine: ne songez « qu'à votre ame. — Je veux savoir, répliqua la dame « en haussant la voix, si les trois cent mille florins « que je vous ai confiés sont en sûreté? — Eh! oui,

[1] Voltaire l'appelle Janssens dans sa lettre à d'Argens, du 18 juillet 1739. Il paraissait alors croire à la justice de la réclamation de la veuve Genep. B.

« encore une fois, ma bonne; calmez-vous. — Mais, « mon père, trois cent mille florins en or sont quelque « chose. — Je le sais : ce sont des bagatelles qui ne « doivent pas vous troubler. L'essentiel est de se con- « fesser et de faire son salut. — Ah! mon salut : oui, « je veux faire mon salut; mais j'ai la tête si boule- « versée de mes trois cent mille florins, que je ne me « souviens plus de mes péchés. Je serai peut-être de- « main plus tranquille, et alors j'aurai la consolation « de me confesser. — A demain donc, ma chère en- « fant. » Il lui donne sa bénédiction, et s'en va.

Il y avait derrière la tapisserie un notaire, un avocat, et deux témoins, qui rédigeaient par écrit toute cette conversation. Ces messieurs passaient pour être des nouveaux disciples de saint Augustin, qui n'étaient pas fâchés de procurer quelque humiliation salutaire aux disciples de saint Ignace. Le lendemain madame Genep, au lieu de songer au sacrement de pénitence, envoie un huissier sommer son confesseur de justifier de l'emploi de ces trois cent mille florins, ou de les rendre en espèces sonnantes.

On peut juger quel bruit ce procès excita en Flandre, à Vienne, et même à Rome. La société se défendait en disant qu'il était impossible que madame Genep, veuve d'un petit commis, eût jamais eu tant de florins. Madame Genep soutint qu'elle les avait légitimement gagnés, *in*, *cum*, *sub* M. le prince d'Orange.

Il y avait à cet aveu quelque probabilité. Madame l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, fut obligée de députer à M. le prince d'Orange pour le prier, avec tous les ménagements possibles, de vouloir bien

lui dire s'il avait poussé la générosité jusqu'à faire un si beau présent à madame Genep. Le prince répondit qu'il pouvait être tombé dans quelques péchés ; qu'il ne se souvenait pas si madame Genep en avait jamais augmenté le nombre; mais qu'il n'était ni assez riche, ni assez sot pour payer si chèrement une passade.

Pendant cette négociation, les cabales se multipliaient à Bruxelles. On trouva un honnête fiacre qui déposa qu'il avait mené madame Genep à la porte des jésuites avec des sacs pleins d'or. C'était apparemment un fiacre janséniste. Il jura que lui-même avait porté les sacs dans la chambre de P. Yancin, laquelle il dépeignit parfaitement ; et il ajouta, avec la candeur de l'innocence, qu'il était tombé deux fois en succombant sous le fardeau.

A peine l'ambassadeur dépêché à la conscience de M. le prince d'Orange fut-il de retour avec la déclaration, qui n'était pas à l'avantage de madame Genep, que cette bonne femme mourut. Mais en mourant elle protesta que le P. Yancin lui devait légitimement trois cent mille florins.

Comment concilier la probabilité résultante du certificat du prince d'Orange avec celle que fournissait le testament de mort de madame Genep ? Les héritiers de cette bonne femme n'osèrent poursuivre le procès, le fiacre janséniste s'enfuit; les jésuites gardèrent l'argent, supposé qu'il y en eût; et ils ne gardèrent que leur innocence, supposé, comme je le crois, qu'ils ne fussent point coupables[a]. On voit

[a] La même histoire est racontée dans une lettre qui courut à Paris, mais avec des particularités un peu différentes. Il est aisé de s'informer à Bruxelles du détail de cette étrange aventure.

assez qu'il est souvent très difficile de découvrir la vérité, soit qu'elle se cache dans le fond d'un puits, soit qu'elle se réfugie dans la chambre d'un jésuite ou d'un janséniste.

Prenons maintenant nos balances pour peser les vraisemblances entre la vieille pauvre veuve qui jure avoir prêté cent mille écus en or, et un maréchal de camp qui jure ne les avoir pas reçus.

Première probabilité en faveur de la veuve et de sa famille.

D'abord, madame (comme a très bien dit l'avocat[1] qui plaide contre vous), pour prêter cent mille écus il faut les avoir. Il n'est pas à croire que vous eussiez cent mille écus en or depuis long-temps, en demeurant avec toute votre famille dans un galetas de la rue Saint-Jacques. Vous avez articulé une origine de cette fortune secrète; mais vous n'en avez jamais apporté que des preuves un peu légères. Vous étiez la femme d'un pauvre agioteur de la rue Quincampoix, comme madame Genep, avec ses six cent quarante mille livres mises en dépôt chez les jésuites, était la femme d'un commis à cent écus de gages. Vous avez prétendu que, six mois après la mort de votre mari, votre ami Chotard vint vous apporter en secret deux cent soixante mille livres en or, et beaucoup de vaisselle d'argent dans un galetas à 250 livres de loyer, où vous étiez retirée.

Mais, 1° s'il est prouvé que cet intime ami, si libéral, est mort chargé de dettes et insolvable, cela

[1] Linguet. B.

ne donne pas une grande probabilité à l'aventure de la vaisselle et des deux cent soixante mille livres en or.

2° Si cette donation si secrète était un fidéicommis de votre mari, vous étiez commune par votre contrat; la moitié vous appartenait: comment auriez-vous pu passer six mois sans réclamer cette vaisselle et cet argent comptant?

3° Vous dites que vous fîtes travailler cet argent chez un notaire pendant vingt ans juste. Mais il est un peu extraordinaire que la veuve d'un agioteur mette son argent à intérêt chez un notaire; encore plus singulier qu'on n'en retrouve nulle trace.

4° Vous dites qu'en 1760 ce notaire, nommé Gillet, vous avait rendu votre argent avec l'usure qu'il avait produite, et que vous l'emportâtes à Vitri, où cependant l'argent ne profite guère.

Mais on a prouvé qu'il n'y avait point de notaire Gillet en 1760; que votre Gillet était mort auparavant, et qu'il n'y avait point de Gillet notaire depuis 1755. Vous avez donc menti, madame. Ce n'est pas un préjugé favorable pour votre cause.

Malgré les terribles vraisemblances qui s'élèvent ici contre vous et les vôtres, il n'est pas pourtant absolument impossible que vous ayez emporté environ trois cent mille francs en or de Paris à Vitri; que vous les ayez rapportés de Vitri à Paris; que vous n'en ayez jamais rien fait paraître; et qu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans vous les ayez prêtés à six pour cent à un officier que vous ne connaissiez pas, au lieu d'en acheter une charge de robe à votre petit-fils, et d'en faire un magistrat, comme c'était votre inten-

tion, à ce qu'il dit. Il se peut, à toute force, que vous ayez oublié que maître Gillet était mort avant 1760; que vous vous soyez méprise de date; que vous ayez prêté à usure votre argent, au lieu d'en acheter un habit et des chemises à votre petit-fils que vous vouliez faire conseiller : tout cela est physiquement possible, et n'est point du tout probable. Mais, comme vous produisez des billets de cet officier, je suspends mon jugement sur le roman que vous faites de vos aventures avec votre ami Chotard et votre notaire Gillet.

Seconde probabilité pour la vieille.

Votre petit-fils[1] dit que vous lui confiâtes cet or pour le prêter à six pour cent à un officier qui était mal dans ses affaires, et qui n'était connu ni de vous ni de lui. Cela est encore possible, quoique fort extraordinaire, et j'évalue cette possibilité à.... 1.

Troisième probabilité défavorable à la vieille.

Votre petit-fils prétend qu'il porta cet or, à pied, en treize voyages, de son galetas chez l'officier: Cela est encore physiquement possible et moralement ridicule. Il faut être fou pour porter tant d'or à pied, en treize voyages, l'espace de deux lieues et demie ou environ, et pour marcher cinq lieues, en comptant les retours, tandis qu'on pouvait aisément transporter cette somme dans un carrosse de louage, ou dans celui de l'emprunteur. La vraisemblance pour

[1] François Liégard Du Jonquay. B.

vous est ici zéro ; et la probabilité contre vous est au moins.....50.

Quatrième probabilité en faveur de la vieille.

Enfin, vous avez des billets de cet officier, valeur reçue. La probabilité peut ici s'évaluer en votre faveur à 100.

Elle doit même être regardée en justice comme une évidence entière, sans aucun examen, si elle n'est pas balancée par des probabilités opposées, et plus fortes, qui puissent la détruire.

Voilà donc jusqu'à présent *cent une* probabilités que je trouve pour la famille de la veuve contre le gentilhomme, officier-général ; mais il en faut retrancher *cinquante* pour l'improbabilité des treize voyages ; il ne reste plus que *cinquante-une* pour la famille.

Voyons celles qui militent en faveur de l'officier.

Première probabilité pour l'officier-général.

Son avocat assure que, voulant emprunter de l'argent, il a employé une courtière[1] qui est morte pendant le procès ; que cette courtière était une maquignonne d'affaires, qui prêtait et empruntait sur gages ; qu'elle promit de lui faire négocier ses billets, par le moyen de la veuve et de son petit-fils, lequel ayant travaillé chez un procureur, et ayant fait son droit, pouvait servir dans cette négociation. L'officier fit donc pour cent mille écus de billets payables dans

[1] Nommée Charmette. B.

dix-huit mois à six pour cent. Il donna lui-même ces billets à la veuve chez elle, pour les faire négocier par la courtière et par la famille de la vieille. Il dit avoir eu l'imprudence de ne point tirer de reconnaissance de ces billets; qu'il se contenta d'une modique somme de douze cents francs, en attendant que ces billets fussent négociés.

Il n'est pas naturel, sans doute, qu'un officier, un père de famille, âgé de quarante-cinq ans, dont le bien est en direction, soit assez neuf en affaires, assez simple, pour confier des billets d'une si grande importance sans en tirer un reçu. Et à qui les confie-t-il? A une veuve de quatre-vingt-huit ans, qui peut mourir demain; à un jeune inconnu, petit-fils de cette veuve. C'est tout ce qu'il aurait pu faire s'il eût négocié avec le banquier le plus accrédité de l'Europe. Aussi avons-nous compté pour 100 la probabilité qui s'élève ici contre lui.

Mais, de cela même qu'il était environné de créanciers, et que son bien était en direction, il résulte qu'il était capable de cette inadvertance. Il a pu se faire illusion: il a pu supposer que le petit-fils de sa prêteuse pourrait, de concert avec la courtière, lui procurer sur ces billets quelque somme d'argent, dans l'espérance de toucher un jour de lui 300,000 livres. C'est une fatale ressource; mais elle est très possible, et n'est que trop ordinaire à ceux qui sont chargés de dettes. Cette conjecture, assez plausible par les circonstances qui l'accompagnent, diminue un peu la force de l'extrême probabilité qui l'accable; je la diminue de *dix*.

La pauvre famille reste donc contre lui, tout compté, en possession de quarante et une probabilités.

Seconde probabilité en faveur de l'officier.

Il est avoué de part et d'autre que, le lendemain du jour où le jeune homme prétend avoir porté cent mille écus en treize voyages, l'officier est allé lui-même au troisième étage de la veuve. Là, il lui a fait à son ordre des billets pour trois cent vingt-sept mille livres, en comptant les intérêts. Là, il a reçu de son petit-fils un sac de douze cents francs; et ces 1200 livres sont à compte de cette somme de 300,000 livres qu'on doit négocier pour lui, et que le jeune homme dit avoir délivrée la veille, à douze cents francs près.

Voilà une preuve qu'il était inutile que le jeune homme eût fait cinq lieues à pied, comme un coureur, pour lui apporter cent mille écus en or. Il aurait pu très aisément faire mettre cet or dans une cassette chez sa mère : la cassette eût été portée dans l'équipage de l'officier. Cette vraisemblance, en sa faveur, devient très forte; mais elle est moindre que celle des billets, qui parlent en justice. Je l'évalue à la moitié. Je comptais la probabilité extrême résultante de ces billets à 100, dont j'avais soustrait cinquante pour la chimère des treize voyages en une matinée; il restait cinquante et une pour la famille. J'en ai retranché dix en faveur de la probabilité que l'officier n'a été qu'imprudent. Il ne reste donc plus que vingt et une probabilités pour les prêteurs, mais rien pour le maréchal de camp.

Cependant la courtière qui a conduit cette étrange affaire reçoit une lettre du maréchal de camp, dans laquelle il lui fait entendre qu'elle ne sera payée de son droit de courtage que quand il aura touché cent mille écus. Il est très probable qu'on n'écrit point une telle lettre, quand on peut être démenti sur-le-champ par cette courtière même, par toute la famille, par ses propres billets.

Il n'est pas vraisemblable qu'un gentilhomme qui a besoin d'argent, et à qui une entremetteuse vient de faire compter trois cent mille francs en or, refuse vingt-cinq louis à cette entremetteuse. Il ne paraît pas même dans la nature que ce gentilhomme forme le dessein absurde de nier un jour le prêt qu'il a reconnu, si en effet il a reçu de l'argent.

Je mettrai cette vraisemblance au niveau de tout ce qui reste en faveur de la famille, il y aura alors égalité de vraisemblance et d'incertitude. Ici la guerre est déclarée.

Actions commencées en justice.

La veuve et les siens commencent par présenter requête au lieutenant criminel[1]. Elle se plaint que l'officier ait séduit son petit-fils: elle avance que ce jeune homme lui a porté tout son or : elle craint qu'on ne la paie pas, attendu que l'officier vient d'écrire qu'il attend ces cent mille écus, lesquels il a cependant touchés. Cette plainte peut être celle d'une partie qui craint d'être lésée; elle peut être aussi la dé-

[1] Le 28 septembre 1771. B.

marche prématurée, hardie, et adroite, d'une partie criminelle qui craint d'être prévenue.

De son côté, l'officier court chez le lieutenant de police[1] : il expose à ce magistrat qu'il a eu la confiance imprudente de donner à une femme de quatre-vingt-huit ans des billets payables à ordre, lesquels doivent être négociés; qu'il n'a point reçu l'argent de ses billets, et que la famille de la veuve prétend les lui faire payer à l'échéance. Ainsi donc les deux parties plaident avant le terme. L'une dit: On abuse de mes billets et de mon imprudence; l'autre crie: On me prend mon or. Chacun se plaint d'être volé. A qui croire? Le magistrat de la police ne voyant de preuves ni d'une part ni d'une autre, conclut qu'il faut en chercher en tâchant de tirer la vérité de la bouche du jeune homme que l'histoire des treize voyages à pied lui rendait fort suspect.

Il pouvait raisonner ainsi: « Voilà un gentilhomme « endetté qui paraît avoir fait des billets de 300,000 liv. « pour en tirer peut-être quarante mille comptant « dans l'incertitude d'être en état de les payer; il s'est « aveuglé, il a très grand tort; mais ses adversaires « semblent avoir un tort plus funeste et bien plus « répréhensible. »

Il pouvait intimider la vieille; mais elle était trop affaiblie, et son âge demandait des égards. Il imagine de faire examiner le petit-fils et sa mère, fille de la vieille, par un procureur[2] accrédité en qui il a confiance, par un inspecteur de police[3] intelligent, et par

[1] Le 30 septembre 1771. B. — [2] Appelé Lechauve. B. — [3] Dupuis. B.

un commissaire[1] réputé très sage. La courtière pouvait donner les plus grandes lumières sur ces obscurités; mais la fatalité veut qu'elle meure dans ce temps-là même. On ne peut donc rien démêler dans ce labyrinthe que par les parties mêmes. Il est à croire que le magistrat de la police, en donnant audience à l'officier, a employé toute sa prudence à découvrir s'il était de bonne ou de mauvaise foi; et que sa longue expérience lui a fait conclure que la famille du galetas devait être coupable; sans quoi ce magistrat lui aurait dit: « Vous avez fait des billets; payez-« les à l'échéance. Il n'y a là ni matière à procès, ni « objet de police.» Mettons cette vraisemblance pour *dix* en faveur de l'officier. Ainsi de ce chef il aura *dix* sur ses adversaires.

Les officiers de la justice se transportent au troisième étage, où demeure la famille accusée et accusatrice; ils y voient l'ameublement de la pauvreté; ils ne peuvent croire que des gens qui n'ont pas pour cinquante louis de meubles, aient eu trois cent mille francs à prêter à un militaire chargé publiquement de dettes. Les treize voyages leur paraissent surtout une fable absurde. Il faut approfondir ce mystère.

On mène doucement le petit-fils et sa mère chez le procureur à qui le lieutenant de police s'en rapportait, et on laisse la grand'mère tranquille, sans insulter à son âge en l'effarouchant.

Le maréchal-de-camp, de son côté, se rend secrètement chez ce procureur. Jusque-là tout est dans l'ordre; et les deux parties conviennent de ces faits.

[1] Chesnon. B.

Les avocats de la famille du troisième étage disent qu'on a cruellement maltraité la mère et le fils chez le procureur. Les avocats du gentilhomme le dénient. Aucune probabilité sur cet article[a].

L'homme aux treize voyages à pied prétend que le procureur, dans un mouvement d'indignation, lui déboutonna sa veste pour faire voir sa chemise sale et grossière, et lui dit: « Malheureux, tu n'as pas « de chemises, et tu prétends avoir prêté cent mille « écus ! »

Cette exclamation paraît à sa place, et ce raisonnement est judicieux. Il est probable qu'un homme qui dispose de tant d'or a des chemises; comme il est vraisemblable qu'il ne fait point cinq lieues à pied pour aller hasarder cent mille écus.

C'est une probabilité contre le jeune homme en faveur de l'officier plaignant; mais elle ne peut être évaluée à plus de quatre, parceque, après tout, le petit-fils d'une vieille femme qui a cent mille écus en or peut n'en pas recevoir beaucoup de sa grand'mère. Ainsi l'officier aurait *quatorze* en sa faveur.

Enfin, après un long interrogatoire, après qu'on a mis en usage les raisons et les menaces, la mère du jeune homme avoue le crime en pleurant; elle confesse qu'on n'a délivré que 1200 livres à l'officier, et que les treize voyages sont une fable. Alors un commis[1] de l'inspecteur de police fait mettre des menottes à son fils qui fait le même aveu, et qui dit: « Je signe-

[a] Il est à remarquer que les avocats des deux parties sont diamétralement opposés sur plusieurs faits essentiels, ce qui augmente l'incertitude.

[1] Nommé Desbrunières ou Desbrugnières. B.

« rai, si l'on veut, que j'ai volé tout Paris. » Ce commis de police était-il en droit de charger de fers un docteur en droit? est-il permis de traiter ainsi un citoyen? Ce commis me paraît punissable; mais enfin le docteur en droit avoue; et ces mots, « Je signerai, « si l'on veut, que j'ai volé tout Paris, » paraissent plutôt les expressions d'un homme qui ne rougit de rien, que celles d'un honnête homme indigné d'être accusé d'un crime.

La mère et le fils sont conduits chez le commissaire, qui passe pour un homme très doux et très sage: on ôte les menottes au fils, et tous deux libres signent devant lui leur condamnation. On les mène en prison, et la chose paraît juste. Détenus en prison, ils renoncent d'abord à leur prétention chimérique; ils écrivent, dit-on, à un ancien avocat, leur conseil, qu'ils se désistent. Les sœurs du malheureux vont chez le même commis de police qui a intimidé leur frère et leur mère; elles implorent la pitié du magistrat de la police dans une lettre qu'elles lui écrivent chez ce même commis. Alors nulle probabilité en faveur des accusés; tout est contre eux, tout est pour le maréchal de camp. Plus de procès; l'affaire est consommée. Point du tout, on la fait revivre; elle devient plus violente et plus obscure qu'auparavant.

Nouvelles probabilités contre la famille aux cent mille écus.

Le petit-fils et la mère, encouragés par un homme qui fut autrefois avocat, rétractent leur aveu, et reviennent contre leur signature. Ils soutiennent qu'on

les a violentés chez le procureur, qu'on les a battus, qu'on les a menacés de la corde s'ils ne signaient pas. Ils crient qu'ils ont cédé à la tyrannie; mais qu'enfin, ayant repris leurs sens, ils espèrent tout de la justice.

Ici le *calcul des probabilités* augmente contre eux. Vous prétendez avoir été maltraités, et vous signez chez un commissaire que vous méritez de l'être! Vous dites qu'on vous a traités de coquins, et vous signez que vous êtes des coquins! Vous criez qu'on vous a menacés de la corde, et vous signez que vous avez fait une action à vous faire pendre! Et chez qui écrivez-vous votre condamnation? Chez un commissaire honnête homme, à qui vous pouviez, au contraire, rendre une plainte juridique contre vos bourreaux qui vous ont fait (dites-vous) tant de violence. La crainte a arraché votre aveu, et conduit votre main! Quelle crainte aviez-vous, si vous étiez innocents? C'était aux suppôts de la police, à ces bourreaux volontaires de deux citoyens, à trembler. Ne sentez-vous pas qu'en les déférant à la justice vous aviez pour vous tout Paris, et toute la France? Le peuple aurait voulu déchirer ces barbares. Leurs vexations étaient ce qui pouvait vous arriver de plus avantageux. Il n'y a pas un homme dans Paris qui, à votre place, eût été seulement tenté de faire le lâche mensonge que vous dites avoir fait. Quoi! vous, docteur en droit, vous mentez pour vous couvrir d'opprobre, vous et votre aïeule, et toute votre pauvre famille! Vous vous calomniez exprès pour perdre cent mille écus que vous réclamiez! vous vous calomniez pour vous perdre vous-même!

Cette probabilité contre vous et en faveur de votre adversaire est très grande. Je l'évalue au double de la vraisemblance qui naissait des billets de l'officier, c'est-à-dire à *deux cents*. Ainsi il a pour lui *deux cent quatorze*.

Intervention d'un ancien tapissier, solliciteur de procès, dans cette affaire.

Un solliciteur de procès (je ne puis le nommer autrement, puisqu'il sollicite), un homme, dis-je, qui n'est ni parent ni ami de la famille [1], achète ce procès de votre grand'mère, pour la somme de cent quinze mille livres qu'il doit prendre un jour sur les biens restants au maréchal de camp, s'il le gagne; moyennant quoi il se charge des frais. Voilà un étrange marché. On dit que la seule conviction, la seule pitié pour une famille opprimée, lui a fait entreprendre cette action généreuse; il ne fallait donc pas l'avilir en prenant de l'argent. Si, au contraire, il en avait donné, comme tant de personnes en ont prodigué dans la catastrophe des Calas et des Sirven, pour venger l'innocence évidemment reconnue, il mériterait l'estime et la reconnaissance de tout le public, et la probabilité pour la cause de la famille augmenterait considérablement; mais sa conduite intéressée, loin de fortifier les vraisemblances, les diminue.

Toutefois il paraît qu'elle ne les diminue pas de beaucoup; car il se peut que cet homme soit avide,

[1] Il s'appelait Aubourg. Il n'acheta pas le procès; mais la veuve Véron lui fit donation entre vifs de 115,000 francs, à la charge de fournir aux frais du procès. B.

et que la famille soit innocente. Il est vraisemblable surtout qu'il ait cru qu'en justice réglée des billets payables à ordre l'emporteraient sur toute autre considération; qu'on jugerait au parlement comme on juge aux consuls et à la Conservation [1] de Lyon; que les preuves testimoniales ne seraient point admises, quand les preuves par écrit parlent si haut.

Que fait-il donc? c'est lui qui, avec un homme autrefois avocat, ranime le courage abattu du jeune homme et de sa mère qui ont fait l'aveu du crime à eux imputé; c'est lui qui les excite à renier cette confession extorquée par la violence. Il dresse leur requête, il parle en leur nom, il les présente au public et aux juges comme des victimes sous le couteau de la tyrannie; il obtient leur élargissement. Presque toute la France élève la voix avec lui pour une famille du peuple trompée, volée, opprimée par un homme qui n'a pour lui que sa qualité et des dettes. Ces dettes le rendent très suspect; sa qualité ne lui sert pas de défense dans l'esprit d'une nation alarmée, qui a vu tant d'hommes indignes de leur nom se déshonorer par des actions basses et cruelles.

L'intervention de ce solliciteur serait donc une grande probabilité pour les accusés, si elle était gratuite; mais étant mercenaire, elle semble être contre eux; et tout ce qu'on peut faire de plus favorable pour eux, c'est de ne la pas compter.

Mais il y a ici une réflexion importante à faire.

D'un côté, si l'officier n'est pas de bonne foi, il n'y a qu'un délinquant; de l'autre, si le jeune homme a

[1] C'était le titre du tribunal de commerce de Lyon. B.

trompé l'officier, il y a neuf criminels, lui, sa mère, sa grand'mère, ses deux sœurs, les deux témoins, le solliciteur qui achète ce procès, l'ancien avocat qui a servi de conseil.

Mais, de tous ces complices, il se peut qu'il y en ait plusieurs de séduits et de trompés. L'ancien avocat, le solliciteur, peuvent l'avoir été; les deux sœurs, la grand'mère elle-même, peuvent avoir été subjuguées par le jeune homme. Tout cela ne présente encore à l'esprit que de funestes doutes. Mais d'un côté neuf plaignants, et de l'autre un seul, semblent diminuer les probabilités qui parlaient en faveur de l'officier. Réduisons-les à cent cinquante.

Mort et testament de la grand'mère pendant le procès.

Le calcul va bien changer. L'aïeule, sur qui roule toute l'affaire, paie enfin le tribut à la nature; elle reçoit ses sacrements, et fait son testament le jour même de sa mort [1].

Il n'est point dit par ses avocats qu'elle ait fait serment sur l'eucharistie d'avoir prêté les cent mille écus au maréchal de camp, mais elle le dit par son testament; et cet acte, fait immédiatement après sa communion, peut être regardé comme un serment fait à Dieu même. Cette probabilité, dépouillée de toutes les circonstances qui pourraient l'affaiblir, est la plus forte de toutes: elle est du double plus puissante que celle de l'aveu de la fourberie fait par sa fille et par son petit-fils, parceque cet aveu a pu, à

[1] 12 mars 1772. B.

toute force, être arraché par des violences. Cet aveu a été rétracté, et le testament ne peut l'être. Les dernières volontés d'une mourante, après avoir communié, sont assurément plus croyables qu'une confession faite en tremblant devant un commissaire. Je n'hésiterais pas à faire valoir cette probabilité au-dessus de toutes les vraisemblances qui déposent contre la famille.

Mais aussi pesons tout : considérons qu'il y a plus d'un exemple de fausses déclarations de mourants.

Qui a cru tromper Dieu pendant sa vie, peut croire le tromper à sa mort. Une femme qui prête à usure au-dessus du taux du roi peut n'avoir pas la conscience bien délicate. Il paraît qu'elle a demeuré dans la rue Quincampoix, à peu près vers le temps du *système ;* et cette rue n'était pas l'école de la probité.

Cette femme qui confirme par son testament la vente de son procès pour [a] cent quinze mille livres à un solliciteur, peut avoir été encouragée par ce solliciteur. Le soin de sa réputation et de sa famille peut l'avoir emporté dans son cœur sur la crainte de Dieu même. Entre le malheur d'exposer ses enfants à des peines rigoureuses, et la hardiesse d'un mensonge, elle a pu ne pas balancer.

La Genep, dont nous avons parlé, fit une déclaration plus importante en mourant, et elle était fausse.

Dans l'étonnant procès de la comtesse de Saint-

[a] Les avocats ne sont pas d'accord sur la somme : ceux de l'officier-général disent 115,000 livres, les autres l'évaluent à 60,000 livres ; mais il résulte que ce procès a été vendu. — Voyez ma note, page 57. B.

Géran, la sage-femme qui l'avait gardée jura sur l'eucharistie, avant de mourir, que la comtesse n'avait point accouché. Et les juges n'eurent aucun égard à ce serment.

Un nommé Cognot, ayant assuré par son testament que celle qui depuis se dit sa fille ne l'était pas, ne fut point cru par le parlement.

Cerisantes institua dans Naples le duc de Guise son exécuteur testamentaire : il lui légua sa vaisselle d'or, ses diamants à la duchesse de Popoli, vingt mille pistoles aux jésuites, trente mille à ses parents; il n'avait rien.

On a vu cent testaments frauduleux depuis celui de Sir Ciapelleto jusqu'à celui de Cerisantes.

Pourquoi notre veuve affirme-t-elle, dans ce dernier acte, que son petit-fils a porté 300,000 livres en or en treize voyages? Elle ne l'a pas vu, et cela peut lui avoir été dicté par lui.

Sa déclaration ne rend pas les treize voyages de son petit-fils moins ridicules; sa fille et son petit-fils n'en ont pas moins avoué devant un commissaire un crime assez grand : la possession de cent mille écus en or, sans en faire usage pendant plusieurs années, n'en est pas moins improbable. Elle avait tenu un appartement de mille livres dans la rue Quincampoix vers le temps du *système*, et immédiatement après la mort de son mari, elle prit un logement de 250 liv., et ensuite un de 400 liv.; ce qui fait croire que son mari n'avait pas fait une très grande fortune, et que ces cent mille écus en or pourraient bien être une fable.

Toutes ces vraisemblances, balancées avec son testament, paraissent lui ôter beaucoup de son poids. Ayant donc porté à *cent* contre la famille la valeur de l'aveu fait par les accusés, je ne peux porter plus haut la valeur du testament. En ce cas, je réduirai à cinquante les probabilités de l'accusateur.

Nouvelles probabilités à examiner dans cette affaire.

Il faut tâcher de pénétrer dans le mystère d'iniquité qui paraît présumable, mais qui est pourtant très extraordinaire dans la famille accusée, dans ses témoins, et dans ses fauteurs.

Voilà un jeune homme, sa mère et ses sœurs qui demandent justice à grands cris, et qui disent : On nous vole notre subsistance. Ils demandent vengeance de la cruelle persécution qu'ils ont soufferte. Ils prétendent avoir été forcés par les menaces, par les coups, par les chaînes, à s'avouer coupables, lors même qu'on leur arrachait toute leur fortune. Les sœurs elles-mêmes se plaignent que le commis de police, qui a extorqué un aveu de leur frère avec fureur, en a obtenu aussi un de leur main par fourberie; elles reviennent avec leur frère et leur mère contre cet aveu. Serait-il possible que quatre personnes si intéressées à nier une telle iniquité, l'eussent confessée, si la vérité ne les y eût pas forcées? Mais enfin elles prétendent qu'elles n'y ont été forcées que par la crainte. Il leur est permis de réclamer contre une charte privée, contre dix heures entières d'un interrogatoire illégal, contre l'autorité qui les a accablées. Le jeune homme, sans secours et sans

protection, produit des témoins, et redemande son bien, le testament de sa grand'mère à la main.

Allons pas à pas.

Quant au testament, il paraît qu'il ne prouve rien, parcequ'il prouve trop. La testatrice y articule cinq cent mille francs au lieu de trois cent mille. Elle suppose, ou plutôt on lui fait supposer qu'elle a donné deux cent mille livres à sa fille, et on ne voit ni l'origine ni l'emploi de ces deux cent mille livres. Cela seul est un puissant indice que la testatrice était une fourbe, ou qu'on a suggéré, et très maladroitement suggéré ce testament à une femme de quatre-vingt-huit ans qui prétendait n'avoir jamais eu que ces cent mille écus de bien, et qui, en se contredisant elle-même, prétend en avoir donné déjà deux cent mille autres. Si sa fille ne peut montrer devant les juges l'emploi de ces prétendus deux cent mille francs, il est plus que probable que la mère a menti en mourant; et la fausseté de ces deux cent mille livres est la plus forte présomption de la fausseté des trois cent mille.

Mais le jeune homme aux treize voyages a pour lui des témoins et des fauteurs, qui jusqu'à présent n'ont pas paru se démentir aux yeux du public, et qui, trop avertis du danger de se rétracter, pourront ne se démentir jamais.

On est donc réduit jusqu'à présent à peser leur témoignage. L'un des témoins est un cocher devenu piqueur [1], et chassé de chez son maître. Il dit avoir aidé à compter l'or, et à faire les sacs que le jeune

[1] Nommé Gilbert. B.

homme a portés chez l'officier. On prétend qu'il a été séduit par des promesses d'argent, et par une courtière[1] condamnée ci-devant à être renfermée à l'Hôpital: mais il peut aussi n'être point complice; il peut n'avoir déposé que ce qui lui a paru vrai; et, quoique sa condition et toutes ses démarches le rendent très suspect, on ne doit le juger coupable qu'après l'avoir convaincu.

Le second témoin[2] qui dépose avoir vu, le 23 septembre 1771, porter l'or chez l'officier, était (à ce que l'on assure) ce jour-là même frotté de mercure dans la rue Jacob, chez un chirurgien. Il est bien aisé de savoir de ce chirurgien et de toute sa maison, si ce malheureux put sortir avant ou après une pareille opération.

Or, s'il est vrai que ce témoin ait passé cette journée dans la maison où il subissait le grand remède, tout sera bientôt mis au grand jour. Un faux témoin en pourra faire découvrir un autre. On verra pourquoi un solliciteur de procès aura acheté cent quinze mille livres cette affaire criminelle comme on achète une métairie; pourquoi un homme, qui fut autrefois avocat, a déterminé le prêteur et sa mère à revenir contre leur aveu et contre leur signature. Enfin la vérité sera connue.

S'il ne reste que des probabilités, que faire?

Mais si les témoins vrais ou faux persistent, si l'une

[1] Il est question au procès d'une nommée Tourtera; mais Voltaire n'a pas toujours analysé fidèlement les mémoires des parties. B.

[2] Aubriot; Voltaire le qualifie ailleurs de clerc de procureur. B.

des deux parties s'obstine à dire, *J'ai prêté cent mille écus*, et l'autre, à nier qu'elle ait reçu cet argent; si les preuves manquent, à quoi serviront les probabilités?

Certainement, s'il y a quelque chose de vraisemblable dans cette affaire, ce n'est pas qu'un officier-général ait formé le dessein de voler une famille qui offrait de lui prêter de l'argent; qu'immédiatement après avoir reçu cet argent, il ait juré ne l'avoir point touché, lorsqu'il a signé qu'il l'avait touché : il n'est pas probable que, possesseur de tant d'or, il ait refusé de donner une légère rétribution à une courtière qui lui aurait en effet procuré trois cent mille livres, et que, par ce refus étonnant, il se soit plongé dans un tel précipice.

Il est bien plus naturel de soupçonner un jeune homme sortant de l'étude d'un procureur, associé avec un cocher; avec un homme plus vil encore, connu seulement dans cette affaire par une maladie honteuse; avec un tapissier devenu solliciteur de procès.

Si le public prononce entre des vraisemblances, il pensera que ce jeune homme fin et hardi a profité de l'imprudente facilité d'un officier qui a donné ses reçus en attendant son argent.

Ajoutez à ces présomptions l'absurdité d'une somme d'environ cent mille écus donnés autrefois à la grand' mère par un Chotard, mort insolvable, et remis à la même vieille, par un Gillet qui n'existait plus. Joignez-y l'absurdité ridicule de porter à pied, en treize

voyages, une somme considérable, et qu'on pouvait si aisément transporter dans une voiture.

Ces probabilités, toutes puissantes qu'elles sont, ne sont pas des preuves péremptoires pour les juges; elles indiquent la vérité, et ne la démontrent pas. On a vu même quelquefois cette vérité, qu'on cherche avec tant de soin, démentir, en se montrant, toutes les vraisemblances qu'on avait prises pour elle. Des billets à ordre en bonne forme font disparaître toutes les apparences contraires. Vous êtes d'un âge mûr, vous êtes père de famille, vous avez promis de payer trois cent vingt-sept mille livres valeur reçue. Payez-les, comme vous consentez de payer les douze cents francs que vous avez reçus du même prêteur. La dette est pareille, la loi est précise. On ne plaide point contre sa signature en alléguant de simples probabilités.

Ceux qui sont persuadés que l'officier n'a point reçu les cent mille écus qu'on lui demande, avec l'intérêt usuraire de 27,000 livres, diront : Il est vrai qu'en général on ne peut rien opposer à une promesse *valeur reçue;* ce mot seul est la preuve légale de la dette. Mais si un homme a fait un billet valeur reçue de cent mille écus à un mendiant, sera-t-il obligé de les payer? Non, sans doute. Pourquoi? c'est que la loi ne juge une promesse payable que parcequ'elle présume l'argent reçu en effet. Or, elle ne peut présumer que cette somme ait été reçue de la main d'un mendiant.

Il s'agit donc ici de voir s'il est aussi probable que

l'officier n'a point reçu cent mille écus de la pauvre famille du troisième étage, qu'il serait probable que cet autre homme n'aurait point touché ces cent mille écus de la main d'un gueux qui demandait l'aumône.

Voilà comme peuvent raisonner les partisans de l'officier.

Les partisans de la famille du troisième étage répondront que la comparaison n'est point admissible; qu'on ne voit point de mendiant riche de cent mille écus, mais qu'on a vu plus d'une fois de vieilles avares posséder beaucoup d'or dans leur coffre. Ils diront que la loi ne force personne à montrer l'origine de sa fortune; que la famille du prêteur n'a découvert la source de sa richesse que par surabondance de droit; que si chaque citoyen était obligé de faire voir d'où il tient l'argent qu'il a prêté, on ne prêterait plus à personne, que la société serait dissoute. Malheur, diront-ils, aux imprudents majeurs qui font des billets à ordre mal à propos! Eût-on promis quatre millions à un pauvre de l'Hôpital, valeur reçue, il faudrait les payer à l'échéance, si on les avait.

Maintenant que pensera l'homme impartial et désintéressé?

Ne croira-t-il pas qu'il faut une preuve victorieuse pour annuler des billets de 327,000 livres à ordre, et que les juges sont ici réduits à forcer, par une enquête sévère, les accusés à faire devant eux le même aveu qu'ils ont fait devant un commissaire, c'est-à-dire de confesser qu'ils n'ont jamais prêté cent mille écus?

Cet aveu, arraché par la justice, est-il la seule pièce qui puisse détruire une promesse par écrit?

Les avocats des deux parties se contredisent hautement: l'un assure que la grand'mère était très riche, qu'elle vivait avec splendeur, qu'elle était servie à Vitri, en vaisselle d'argent; que son petit-fils a bien voulu faire cinq lieues à pied pour porter cent mille écus sous sa redingote à un homme qu'il voulait obliger; que ses témoins sont très honnêtes gens, au-dessus de tout reproche; que leur solliciteur, qui a eu la complaisance d'acheter cet étrange procès, en exigeant cent quinze mille livres, et de se réduire ensuite à soixante mille, est un très rare exemple de générosité; que les courtières qui ont conduit cette affaire sont très vertueuses.

L'autre proteste que la grand'mère subsistait de l'infame métier de prêter sur gages; que le jeune homme aux treize voyages n'en a fait qu'un seul; que ses témoins sont de vils fripons; que le solliciteur est un homme qui prête sur gages ouvertement, et qui n'a offert son ministère à la vieille que parce-qu'il est du même métier qu'elle; qu'il a été autrefois laquais, ensuite tapissier, et qu'enfin les courtières[1] avec lesquelles la famille prêteuse était liée, avaient une conduite digne de leur profession.

J'ajouterai qu'il y a présentement dans ma maison un domestique de livrée qui assure avoir dîné plusieurs fois avec le jeune homme aux cent mille écus, qui aspirait à une place de magistrat. Il m'a dit devant témoins, que des deux sœurs de ce magistrat,

[1] Marchelle et Tourtera. B.

l'une travaillait en broderie pour les marchands du Pont-au-Change, l'autre était couturière; que la grand'mère prêtait sur gages par des tiers; mais que, du reste, il n'avait jamais entendu faire aucun reproche à la famille.

Parmi tant de contradictions, il est évident que les interrogatoires peuvent seuls jeter du jour sur tant d'obscurités.

Décidez, messieurs : vous êtes justes, éclairés, appliqués, et sages. Mais quelle pénible fonction de se priver du sommeil et de toutes les consolations de la vie pour la consumer à résoudre tous les problèmes que la cupidité, l'avarice, la perfidie, la méchanceté, accumulent continuellement sous vos yeux ! Vous seriez bien plus à plaindre que les plaideurs, si vous n'étiez soutenus par la noblesse de votre ministère.

FIN DE L'ESSAI SUR LES PROBABILITÉS.

IL FAUT
PRENDRE UN PARTI,
OU
LE PRINCIPE D'ACTION.

DIATRIBE[1].

1772.

Ce n'est pas entre la Russie et la Turquie qu'il s'agit de prendre un parti; car ces deux états feront la paix tôt ou tard[2] sans que je m'en mêle.

Il ne s'agit pas de se déclarer pour une faction anglaise contre une autre faction; car bientôt elles auront disparu pour faire place à d'autres.

Je ne cherche point à faire un choix entre les chrétiens grecs, les arméniens, les eutychiens, les jacobites, les chrétiens appelés papistes, les luthériens, les calvinistes, les anglicans, les primitifs appelés quakers, les anabaptistes, les jansénistes, les moli-

[1] Dans son dernier manuscrit l'auteur avait corrigé ainsi le titre : *Il faut prendre un parti, ou du principe d'action et de l'éternité des choses, par l'abbé de Tilladet.* Voltaire lui-même, dans le paragraphe seize, donne à cet écrit la date d'auguste 1772. Condorcet, dans sa *Vie de Voltaire,* dit que cet opuscule renferme peut-être les preuves les plus fortes de l'existence d'un Être suprême, qu'il ait été possible jusqu'ici aux hommes de rassembler. B.

[2] Ils la firent en juillet 1774. B.

nistes, les sociniens, les piétistes, et tant d'autres *istes*. Je veux vivre honnêtement avec tous ces messieurs quand j'en rencontrerai, sans jamais disputer avec eux; parcequ'il n'y en a pas un seul qui, lorsqu'il aura un écu à partager avec moi, ne sache parfaitement son compte, et qui consente à perdre une obole pour le salut de mon ame ou de la sienne.

Je ne prendrai point parti entre les anciens parlements de France et les nouveaux [1], parceque, dans peu d'années, il n'en sera plus question;

Ni entre les anciens et les modernes, parceque ce procès est interminable;

Ni entre les jansénistes et les molinistes, parcequ'ils ne sont plus, et que voilà, Dieu merci, cinq ou six mille volumes devenus aussi inutiles que les Œuvres de saint Éphrem;

Ni entre les opéra bouffons français et les italiens, parceque c'est une affaire de fantaisie.

Il ne s'agit ici que d'une petite bagatelle, de savoir s'il y a un Dieu; et c'est ce que je vais examiner très sérieusement et de très bonne foi, car cela m'intéresse, et vous aussi.

I. *Du principe d'action.*

Tout est en mouvement, tout agit, et tout réagit dans la nature.

Notre soleil tourne sur lui-même avec une rapidité qui nous étonne; et les autres soleils tournent de même, tandis qu'une foule innombrable de planètes

[1] Le nouveau parlement établi par Maupeou n'avait, lorsque Voltaire écrivait, qu'un an de date; voyez tome XXII, page 366. B.

roule autour d'eux dans leurs orbites, et que le sang circule plus de vingt fois par heure dans les plus vils de nos animaux.

Une paille que le vent emporte tend, par sa nature, vers le centre de la terre, comme la terre gravite vers le soleil, et le soleil vers elle. La mer doit aux mêmes lois son flux et son reflux éternel. C'est par ces mêmes lois que des vapeurs qui forment notre atmosphère s'échappent continuellement de la terre, et retombent en rosée, en pluie, en grêle, en neige, en tonnerres.

Tout est action, la mort même est agissante. Les cadavres se décomposent, se métamorphosent en végétaux, nourrissent les vivants qui à leur tour en nourrissent d'autres. Quel est le principe de cette action universelle?

Il faut que le principe soit unique. Une uniformité constante dans les lois qui dirigent la marche des corps célestes, dans les mouvements de notre globe, dans chaque espèce, dans chaque genre d'animal, de végétal, de minéral, indique un seul moteur. S'il y en avait deux, ils seraient ou divers, ou contraires, ou semblables. Si divers, rien ne se correspondrait; si contraires, tout se détruirait; si semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'un; c'est un double emploi.

Je me confirme dans cette idée qu'il ne peut exister qu'un seul principe, un seul moteur, dès que je fais attention aux lois constantes et uniformes de la nature entière.

La même gravitation pénètre dans tous les globes,

et les fait tendre les uns vers les autres en raison directe, non de leurs surfaces, ce qui pourrait être l'effet de l'impulsion d'un fluide, mais en raison de leurs masses.

Le carré de la révolution de toute planète est comme la racine du cube de sa distance au soleil (et cela prouve, en passant, ce que Platon avait deviné, je ne sais comment, que le monde est l'ouvrage de l'éternel géomètre).

Les rayons de lumière ont leurs réflèxions et leurs réfractions dans toute l'étendue de l'univers. Toutes les vérités mathématiques doivent être les mêmes dans l'étoile Sirius et dans notre petite loge.

Si je porte ma vue ici-bas sur le règne animal, tous les quadrupèdes, et les bipèdes qui n'ont point d'ailes, perpétuent leur espèce par la même copulation; toutes les femelles sont vivipares.

Tous les oiseaux femelles pondent des œufs.

Dans toute espèce, chaque genre peuple et se nourrit uniformément.

Chaque genre de végétal a le même fonds de propriétés.

Certes, le chêne et le noisetier ne se sont pas entendus pour naître et croître de la même façon, de même que Mars et Saturne n'ont pas été d'intelligence pour observer les mêmes lois. Il y a donc une intelligence unique, universelle, et puissante, qui agit toujours par des lois invariables.

Personne ne doute qu'une sphère armillaire, des paysages, des animaux dessinés, des anatomies en cire colorée, ne soient des ouvrages d'artistes habiles.

Se pourrait-il que les copies fussent d'une intelligence, et que les originaux n'en fussent pas? Cette seule idée me paraît la plus forte démonstration, et je ne conçois pas comment on peut la combattre.

II. *Du principe d'action nécessaire et éternel.*

Ce moteur unique est très puissant, puisqu'il dirige une machine si vaste et si compliquée. Il est très intelligent, puisque le moindre des ressorts de cette machine ne peut être égalé par nous qui sommes intelligents.

Il est un être nécessaire, puisque sans lui la machine n'existerait pas.

Il est éternel; car il ne peut être produit du néant, qui n'étant rien ne peut rien produire; et dès qu'il existe quelque chose, il est démontré que quelque chose est de toute éternité. Cette vérité sublime est devenue triviale. Tel a été de nos jours l'élancement de l'esprit humain, malgré les efforts que nos maîtres d'ignorance ont faits pendant tant de siècles pour nous abrutir.

III. *Quel est ce principe?*

Je ne puis me démontrer l'existence du principe d'action, du premier moteur, de l'Être suprême, par la synthèse, comme le docteur Clarke. Si cette méthode pouvait appartenir à l'homme, Clarke était digne peut-être de l'employer; mais l'analyse me paraît plus faite pour nos faibles conceptions. Ce n'est

qu'en remontant le fleuve de l'éternité, que je puis essayer de parvenir à sa source.

Ayant donc connu par le mouvement qu'il y a un moteur; m'étant prouvé par l'action qu'il y a un principe d'action, je cherche ce que c'est que ce principe universel; et la première chose que j'entrevois avec une secrète douleur, mais avec une résignation entière, c'est qu'étant une partie imperceptible du grand tout, étant, comme dit Timée[1], un point entre deux éternités, il me sera impossible de comprendre ce grand tout et son maître, qui m'engloutissent de toutes parts.

Cependant je me rassure un peu en voyant qu'il m'a été donné de mesurer la distance des astres, de connaître le cours et les lois qui les retiennent dans leurs orbites. Je me dis: Peut-être parviendrai-je, en me servant de bonne foi de ma raison, jusqu'à trouver quelque lueur de vraisemblance qui m'éclairera dans la profonde nuit de la nature; et si ce petit crépuscule que je cherche ne peut m'apparaître, je me consolerai en sentant que mon ignorance est invincible, que des connaissances qui me sont interdites me sont très sûrement inutiles, et que le grand Être ne me punira pas d'avoir voulu le connaître, et de n'avoir pu y parvenir.

IV. *Où est le premier principe? Est-il infini?*

Je ne vois point le premier principe moteur intelligent d'un animal appelé homme, lorsqu'il me dé-

[1] Cette pensée est de Mercure trismégiste; voyez ma note, tome XXIX, page 79. B.

montre une proposition de géométrie, ou lorsqu'il soulève un fardeau. Cependant je juge invinciblement qu'il y en a un dans lui, tout subalterne qu'il est. Je ne puis découvrir si ce premier principe est dans son cœur, ou dans sa tête, ou dans son sang, ou dans tout son corps. De même, j'ai deviné un premier principe de la nature; j'ai vu qu'il est impossible qu'il ne soit pas éternel : mais où est-il?

S'il anime toute existence, il est donc dans toute existence: cela me paraît indubitable. Il est dans tout ce qui est, comme le mouvement est dans tout le corps d'un animal, si on peut se servir de cette misérable comparaison.

Mais, s'il est dans ce qui existe, peut-il être dans ce qui n'existe pas? L'univers est-il infini? on me le dit; mais qui me le prouvera? Je le conçois éternel, parcequ'il ne peut avoir été formé du néant; parceque ce grand principe, *rien ne vient de rien*, est aussi vrai que deux et deux font quatre; parcequ'il y a, comme nous avons vu ailleurs[1], une contradiction absurde à dire : L'Être agissant a passé une éternité sans agir; l'Être formateur a été éternel sans rien former; l'Être nécessaire a été pendant une éternité l'Être inutile.

Mais je ne vois aucune raison pourquoi cet Être nécessaire serait infini. Sa nature me paraît d'être partout où il y a existence; mais pourquoi, et comment une existence infinie? Newton a démontré le vide, qu'on n'avait fait que supposer jusqu'à lui. S'il y a du vide dans la nature, le vide peut donc être

[1] *Lettres de Memmius*; voyez tome XLVI, page 578. B.

hors de la nature. Quelle nécessité que les êtres s'étendent à l'infini? que serait-ce que l'infini en étendue? Il ne peut exister non plus qu'en nombre. Point de nombre, point d'extension à laquelle je ne puisse ajouter. Il me semble qu'en cela le sentiment de Cudworth doit l'emporter sur celui de Clarke.

Dieu est présent partout, dit Clarke. Oui, sans doute; mais partout où il y a quelque chose, et non pas où il n'y a rien. Être présent à rien me paraît une contradiction dans les termes, une absurdité. Je suis forcé d'admettre une éternité; mais je ne suis pas forcé d'admettre un infini actuel.

Enfin, que m'importe que l'espace soit un être réel, ou une simple appréhension de mon entendement? Que m'importe que l'Être nécessaire, intelligent, puissant, éternel, formateur de tout être, soit dans cet espace imaginaire, ou n'y soit pas? en suis-je moins son ouvrage? en suis-je moins dépendant de lui? en est-il moins mon maître? Je vois ce maître du monde par les yeux de mon intelligence; mais je ne le vois point au-delà du monde.

On dispute encore si l'espace infini est un être réel ou non. Je ne veux point asseoir mon jugement sur un fondement aussi équivoque, sur une querelle digne des scolastiques; je ne veux point établir le trône de Dieu dans les espaces imaginaires.

S'il est permis, encore une fois, de comparer les petites choses qui nous paraissent grandes, à ce qui est si grand en effet, imaginons un alguazil de Madrid qui veut persuader à un Castillan son voisin que le roi d'Espagne est le maître de la mer qui est au

nord de la Californie, et que quiconque en doute est criminel de lèse-majesté. Le Castillan lui répond : Je ne sais pas seulement s'il y a une mer au-delà de la Californie. Peu m'importe qu'il y en ait une, pourvu que j'aie de quoi vivre à Madrid. Je n'ai pas besoin qu'on découvre cette mer pour être fidèle au roi mon maître sur les bords du Manzanarès. Qu'il ait, ou non, des vaisseaux au-delà de la baie d'Hudson, il n'en a pas moins le pouvoir de me commander ici; je sens ma dépendance de lui dans Madrid, parceque je sais qu'il est le maître de Madrid.

Ainsi notre dépendance du grand Être ne vient point de ce qu'il est présent hors du monde, mais de ce qu'il est présent dans le monde. Je demande seulement pardon au Maître de la nature de l'avoir comparé à un chétif homme pour me mieux faire entendre.

V. *Què tous les ouvrages de l'Être éternel sont éternels.*

Le principe de la nature étant nécessaire et éternel, et son essence étant d'agir, il a donc agi toujours; car, encore une fois, s'il n'avait pas été toujours le Dieu agissant, il aurait été toujours le Dieu indolent, le Dieu d'Épicure, le Dieu qui n'est bon à rien. Cette vérité me paraît démontrée en toute rigueur.

Le monde, son ouvrage, sous quelque forme qu'il paraisse, est donc éternel comme lui, de même que la lumière est aussi ancienne que le soleil, le mouvement aussi ancien que la matière, les aliments aussi

anciens que les animaux; sans quoi le soleil, la matière, les animaux, auraient été non seulement des êtres inutiles, mais des êtres de contradiction, des chimères.

Que pourrait-on imaginer en effet de plus contradictoire qu'un être essentiellement agissant qui n'aurait pas agi pendant une éternité; un être formateur qui n'aurait rien formé, et qui n'aurait formé quelques globes que depuis très peu d'années, sans qu'il parût la moindre raison de les avoir formés plutôt en un temps qu'en un autre? Le principe intelligent ne peut rien faire sans raison; rien ne peut exister sans une raison antécédente et nécessaire. Cette raison antécédente et nécessaire a été éternellement; donc l'univers est éternel.

Nous ne parlons ici que philosophiquement: il ne nous appartient pas seulement de regarder en face ceux qui parlent par révélation.

VI. *Que l'Être éternel, premier principe, a tout arrangé volontairement.*

Il est clair que cette suprême intelligence nécessaire, agissante, a une volonté; et qu'elle a tout arrangé parcequ'elle l'a voulu. Car comment agir et former tout sans vouloir le former? ce serait être une pure machine, et cette machine supposerait un autre premier principe, un autre moteur. Il en faudrait toujours revenir à un premier être intelligent, quel qu'il soit. Nous voulons, nous agissons, nous formons des machines quand nous le voulons; donc le grand

Démiourgos très puissant a tout fait parcequ'il l'a voulu.

Spinosa lui-même reconnaît dans la nature une puissance intelligente, nécessaire : mais une intelligence destituée de volonté serait une chose absurde, parceque cette intelligence ne servirait à rien; elle n'opèrerait rien, puisqu'elle ne voudrait rien opérer. Le grand Être nécessaire a donc voulu tout ce qu'il a opéré.

J'ai dit tout à l'heure qu'il a tout fait nécessairement, parceque si ses ouvrages n'étaient pas nécessaires, ils seraient inutiles. Mais cette nécessité lui ôterait-elle sa volonté? non, sans doute; je veux nécessairement être heureux; je n'en veux pas moins ce bonheur; au contraire, je le veux avec d'autant plus de force que je le veux invinciblement.

Cette nécessité lui ôte-t-elle sa liberté? point du tout. La liberté ne peut être que le pouvoir d'agir. L'Être suprême étant très puissant, est donc le plus libre des êtres.

Voilà donc le grand artisan des choses reconnu nécessaire, éternel, intelligent, puissant, voulant, et libre.

VII. *Que tous les êtres, sans aucune exception, sont soumis aux lois éternelles.*

Quels sont les effets de ce pouvoir éternel résidant essentiellement dans la nature? Je n'en vois que de deux espèces, les insensibles et les sensibles.

Cette terre, ces mers, ces planètes, ces soleils, paraissent des êtres admirables, mais brutes, destitués

de toute sensibilité. Un colimaçon qui veut, qui a quelques perceptions, et qui fait l'amour, paraît en cela jouir d'un avantage supérieur à tout l'éclat des soleils qui illuminent l'espace.

Mais tous ces êtres sont également soumis aux lois éternelles et invariables.

Ni le soleil, ni le colimaçon, ni l'huître, ni le chien, ni le singe, ni l'homme, n'ont pu se donner rien de ce qu'ils possèdent; il est évident qu'ils ont tout reçu.

L'homme et le chien sont nés malgré eux d'une mère qui les a mis au monde malgré elle. Tous deux tettent leur mère sans savoir ce qu'ils font, et cela par un mécanisme très délicat, très compliqué, dont même très peu d'hommes acquièrent la connaissance.

Tous deux, au bout de quelque temps, ont des idées, de la mémoire, une volonté; le chien beaucoup plus tôt, l'homme plus tard.

Si les animaux n'étaient que de pures machines, ce ne serait qu'une raison de plus pour ceux qui pensent que l'homme n'est qu'une machine aussi; mais il n'y a plus personne aujourd'hui qui n'avoue que les animaux ont des idées, de la mémoire, une mesure d'intelligence; qu'ils perfectionnent leurs connaissances; qu'un chien de chasse apprend son métier; qu'un vieux renard est plus habile qu'un jeune, etc.

De qui tiennent-ils toutes ces facultés, sinon de la cause primordiale éternelle, du principe d'action, du grand Être qui anime toute la nature?

L'homme a les facultés des animaux beaucoup plus tard qu'eux, mais dans un degré beaucoup plus émi-

nent; peut-il les tenir d'une autre cause? Il n'a rien que ce que le grand Être lui donne. Ce serait une étrange contradiction, une singulière absurdité que tous les astres, tous les éléments, tous les végétaux, tous les animaux, obéissent sans relâche irrésistiblement aux lois du grand Être, et que l'homme seul pût se conduire par lui-même.

VIII. *Que l'homme est essentiellement soumis en tout aux lois éternelles du premier principe.*

Voyons donc cet animal-homme avec les yeux de la raison que le grand Être nous a donnée.

Qu'est-ce que la première perception qu'il reçoit? celle de la douleur; ensuite le plaisir de la nourriture. C'est là toute notre vie, douleur et plaisir. D'où nous viennent ces deux ressorts qui nous font mouvoir jusqu'au dernier moment, sinon de ce premier principe d'action, de ce grand Demiourgos? Certes, ce n'est pas nous qui nous donnons de la douleur; et comment pourrions-nous être la cause du petit nombre de nos plaisirs? Nous avons dit ailleurs [1] qu'il nous est impossible d'inventer une nouvelle sorte de plaisir, c'est-à-dire un nouveau sens. Disons ici qu'il nous est également impossible d'inventer une nouvelle sorte de douleur. Les plus abominables tyrans ne le peuvent pas. Les Juifs, dont le bénédictin Calmet a fait graver les supplices dans son *Dictionnaire* [2], n'ont pu que couper, déchirer, mutiler, tirer, brûler, étouffer, écra-

[1] Voyez tome XXX, page 271; XXXIV, 57; XLVI, 384. B.

[2] *Dictionnaire historique, critique, etc., de la Bible,* quatre volumes in-folio. B.

ser : tous les tourments se réduisent là. Nous ne pouvons donc rien par nous-mêmes, ni en bien ni en mal ; nous ne sommes que les instruments aveugles de la nature.

Mais je veux penser, et je pense, dit au hasard la foule des hommes. Arrêtons-nous ici. Quelle a été notre première idée après le sentiment de la douleur? celui de la mamelle que nous avons sucée ; puis le visage de notre nourrice ; puis quelques autres faibles objets et quelques besoins ont fait des impressions. Jusque-là oserait-on dire qu'on n'a pas été un automate sentant, un malheureux animal abandonné, sans connaissance et sans pouvoir, un rebut de la nature? Osera-t-on dire que dans cet état on est un être pensant, qu'on se donne des idées, qu'on a une ame? Qu'est-ce que le fils d'un roi au sortir de la matrice? Il dégoûterait son père, s'il n'était pas son père. Une fleur des champs qu'on foule aux pieds est un objet infiniment supérieur.

IX. *Du principe d'action des êtres sensibles.*

Vient enfin le temps où un nombre plus ou moins grand de perceptions, reçu dans notre machine, semble se présenter à notre volonté. Nous croyons faire des idées. C'est comme si, en ouvrant le robinet d'une fontaine, nous pensions former l'eau qui en coule. Nous, créer des idées! pauvres gens que nous sommes! Quoi! il est évident que nous n'avons eu nulle part aux premières, et nous serions les créateurs des secondes! Pesons bien cette vanité de faire des idées, et nous verrons qu'elle est insolente et absurde.

Souvenons-nous qu'il n'y a rien dans les objets extérieurs qui ait la moindre analogie, le moindre rapport avec un sentiment, une idée, une pensée. Faites fabriquer un œil, une oreille par le meilleur ouvrier en marqueterie, cet œil ne verra rien, cette oreille n'entendra rien. Il en est ainsi de notre corps vivant. Le principe universel d'action fait tout en nous. Il ne nous a point exceptés du reste de la nature.

Deux expériences continuellement réitérées dans tout le cours de notre vie, et dont j'ai parlé ailleurs [1], convaincront tout homme qui réfléchit, que nos idées, nos volontés, nos actions, ne nous appartiennent pas.

La première, c'est que personne ne sait, ni ne peut savoir quelle idée lui viendra dans une minute, quelle volonté il aura, quel mot il profèrera, quel mouvement son corps fera.

La seconde, que pendant le sommeil il est bien clair que tout se fait dans nos songes sans que nous y ayons la moindre part. Nous avouons que nous sommes alors de purs automates, sur lesquels un pouvoir invisible agit avec une force aussi réelle, aussi puissante qu'incompréhensible. Ce pouvoir remplit notre tête d'idées, nous inspire des desirs, des passions, des volontés, des réflexions. Il met en mouvement tous les membres de notre corps. Il est arrivé quelquefois qu'une mère a étouffé effectivement dans un vain songe son enfant nouveau-né qui dormait à côté d'elle; qu'un ami a tué son ami. D'autres jouissent réellement d'une femme qu'ils ne connaissent pas. Combien de musiciens ont fait de la musique en

[1] Voyez tome XXX, page 265. B.

dormant! combien de jeunes prédicateurs ont composé des sermons, ou éprouvé des pollutions!

Si notre vie était partagée exactement entre la veille et le sommeil, au lieu que nous ne consumons d'ordinaire à dormir que le tiers de notre chétive durée, et si nous rêvions toujours dans ce sommeil, il serait bien démontré alors que la moitié de notre existence ne dépend point de nous. Mais, supposé que de vingt-quatre heures nous en passions huit dans les songes, il est évident que voilà le tiers de nos jours qui ne nous appartient en aucune manière. Ajoutez-y l'enfance, ajoutez-y tout le temps employé aux fonctions purement animales, et voyez ce qui reste. Vous serez étonné d'avouer que la moitié de votre vie au moins ne vous appartient point du tout. Concevez à présent de quelle inconséquence il serait qu'une moitié dépendît de vous, et que l'autre n'en dépendît pas.

Concluez donc que le principe universel d'action fait tout en vous.

Un janséniste m'arrête là, et me dit: Vous êtes un plagiaire; vous avez pris votre doctrine dans le fameux livre *de l'action de Dieu sur les créatures*, autrement *de la prémotion physique*, par notre grand patriarche Boursier, dont nous avons dit[a] « qu'il avait

[a] *Dictionnaire des grands hommes*, à l'article Boursier.

N. B. Que parmi ces *grands hommes* il n'y a guère que des jansénistes, comme parmi les *grands hommes* de l'abbé Ladvocat, on ne trouve guère que des partisans des jésuites.

— L'ouvrage dont parle ici Voltaire est le *Dictionnaire historique, littéraire, et critique* (par l'abbé de Barral et le P. Guibaud), que quelques personnes ont appelé le *Martyrologe des jansénistes*. Les rédacteurs disent textuellement que Boursier *semble tremper sa plume dans le sein de Dieu même*. B.

a trempé sa plume dans l'encrier de la Divinité. » Non, mon ami; je n'ai jamais pris chez les jansénistes ni chez les molinistes qu'une forte aversion pour leurs cabales, et un peu d'indifférence pour leurs opinions. Boursier, en prenant Dieu pour son cornet, sait précisément de quelle nature était le sommeil d'Adam, quand Dieu lui arracha une côte pour en former sa femme; de quelle espèce était sa *concupiscence*, sa grace habituelle, sa grace actuelle. Il sait avec saint Augustin qu'on aurait fait des enfants sans volupté dans le paradis terrestre, comme on sème son champ, sans goûter en cela le plaisir de la chair. Il est convaincu qu'Adam n'a péché dans le paradis terrestre que par distraction. Moi, je ne sais rien de tout cela, et je me contente d'admirer ceux qui ont une si belle et si profonde science.

X. *Du principe d'action appelé ame.*

Mais on a imaginé, après bien des siècles, que nous avions une ame qui agissait par elle-même; et on s'est tellement accoutumé à cette idée, qu'on l'a prise pour une chose réelle.

On a crié partout l'*ame!* l'*ame!* sans avoir la plus légère notion de ce qu'on prononçait.

Tantôt par ame on voulait dire la vie, tantôt c'était un petit simulacre léger qui nous ressemblait, et qui allait après notre mort boire des eaux de l'Achéron; c'était une harmonie, une homéomérie, une entéléchie. Enfin on en a fait un petit être qui n'est point corps, un souffle qui n'est point air; et de ce mot

souffle, qui veut dire esprit en plus d'une langue, on a fait un je ne sais quoi qui n'est rien du tout.

Mais qui ne voit qu'on prononçait ce mot d'*ame* vaguement et sans s'entendre, comme on le prononce encore aujourd'hui, et comme on profère les mots de mouvement, d'entendement, d'imagination, de mémoire, de desir, de volonté? Il n'y a point d'être réel appelé volonté, desir, mémoire, imagination, entendement, mouvement. Mais l'être réel appelé homme comprend, imagine, se souvient, desire, veut, se meut. Ce sont des termes abstraits inventés pour faciliter le discours. Je cours, je dors, je m'éveille; mais il n'y a point d'être physique qui soit course, ou sommeil, ou éveil. Ni la vue, ni l'ouïe, ni le tact, ni l'odorat, ni le goût, ne sont des êtres. J'entends, je vois, je flaire, je goûte, je touche. Et comment fais-je tout cela, sinon parceque le grand Être a ainsi disposé toutes les choses, parceque le principe d'action, la cause universelle, en un mot, Dieu nous donne ces facultés?

Prenons-y bien garde, il y aurait tout autant de raison à supposer dans un limaçon un être secret appelé *ame libre* que dans l'homme. Car ce limaçon a une volonté, des desirs, des goûts, des sensations, des idées, de la mémoire. Il veut marcher à l'objet de sa nourriture, à celui de son amour. Il s'en ressouvient, il en a l'idée, il y va aussi vite qu'il peut aller; il connaît le plaisir et la douleur. Cependant vous n'êtes point effarouché quand on vous dit que cet animal n'a point une ame spirituelle, que Dieu lui a fait ces dons pour un peu de temps, et que celui qui fait

mouvoir les astres fait mouvoir les insectes. Mais quand il s'agit d'un homme, vous changez d'avis. Ce pauvre animal vous paraît si digne de vos respects, c'est-à-dire, vous êtes si orgueilleux, que vous osez placer dans son corps chétif quelque chose qui semble tenir de la nature de Dieu même, et qui cependant, par la perversité de ses pensées, vous paraît à vous-même diabolique, quelque chose de sage et de fou, de bon et d'exécrable, de céleste et d'infernal, d'invisible, d'immortel, d'incompréhensible; et vous vous êtes accoutumé à cette idée, comme vous avez pris l'habitude de dire *mouvement*, quoiqu'il n'y ait point d'être qui soit mouvement; comme vous proférez tous les mots abstraits, quoiqu'il n'y ait point d'êtres abstraits.

XI. *Examen du principe d'action appelé ame.*

Il y a pourtant un principe d'action dans l'homme. Oui; et il y en a partout. Mais ce principe peut-il être autre chose qu'un ressort, un premier mobile secret qui se développe par la volonté toujours agissante du premier principe aussi puissant que secret, aussi démontré qu'invisible, lequel nous avons reconnu être la cause essentielle de toute la nature?

Si vous créez le mouvement, si vous créez des idées, parceque vous le voulez, vous êtes Dieu pour ce moment-là; car vous avez tous les attributs de Dieu, volonté, puissance, création. Or figurez-vous l'absurdité où vous tombez en vous fesant Dieu.

Il faut que vous choisissiez entre ces deux partis, ou d'être Dieu quand il vous plaît, ou de dépendre

continuellement de Dieu. Le premier est extravagant, le second seul est raisonnable.

S'il y avait dans notre corps un petit dieu nommé *ame libre*, qui devient si souvent un petit diable, il faudrait, ou que ce petit dieu fût créé de toute éternité, ou qu'il fût créé au moment de votre conception, ou qu'il le fût pendant que vous êtes embryon, ou quand vous naissez, ou quand vous commencez à sentir. Tous ces partis sont également ridicules.

Un petit dieu subalterne, inutilement existant pendant une éternité passée, pour descendre dans un corps qui meurt souvent en naissant; c'est le comble de la contradiction et de l'impertinence.

Si ce petit *dieu-ame* est créé au moment que votre père darde je ne sais quoi dans la matrice de votre mère, voilà le maître de la nature, l'Être des êtres occupé continuellement à épier tous les rendez-vous; toujours attentif au moment où un homme prend du plaisir avec une femme, et saisissant ce moment pour envoyer vite une ame sentante, pensante, dans un cachot, entre un boyau rectum et une vessie [1]. Voilà un petit dieu plaisamment logé! Quand madame accouche d'un enfant mort, que devient ce *dieu-ame* qui était enfermé entre des excréments infects et de l'urine? Où s'en retourne-t-il?

Les mêmes difficultés, les mêmes inconséquences, les mêmes absurdités ridicules et révoltantes, subsistent dans tous les autres cas. L'idée d'une ame telle que le vulgaire la conçoit ordinairement sans réflé-

[1] Voyez tome XXXIV, page 50. B.

chir, est donc ce qu'on a jamais imaginé de plus sot et de plus fou.

Combien plus raisonnable, plus décent, plus respectueux pour l'Être suprême, plus convenable à notre nature, et par conséquent combien plus vrai n'est-il pas de dire :

« Nous sommes des machines produites de tout « temps les unes après les autres par l'Éternel géo- « mètre ; machines faites ainsi que tous les autres ani- « maux, ayant les mêmes organes, les mêmes besoins, « les mêmes plaisirs, les mêmes douleurs ; très supé- « rieurs à eux tous en beaucoup de choses, inférieurs « en quelques autres ; ayant reçu du grand Être un « principe d'action que nous ne pouvons connaître ; « recevant tout, ne nous donnant rien ; et mille mil- « lions de fois plus soumis à lui que l'argile ne l'est « au potier qui la façonne ? »

Encore une fois, ou l'homme est un dieu, ou il est exactement tout ce que je viens de prononcer[1].

XII. *Si le principe d'action dans les animaux est libre.*

Il y a dans l'homme et dans tout animal un prin-

[1] Le pouvoir d'agir dans un être intelligent est uniquement la connaissance acquise par l'expérience que le desir qu'il forme que tel effet existe est constamment suivi de l'existence de cet effet. Nous ne pouvons avoir d'autre idée de l'action. Ainsi le raisonnement de M. de Voltaire se réduit à ceci : Ce que je desire, ce que je veux a lieu d'une manière constante, mais pour un bien petit nombre de cas ; et même cet ordre est souvent interrompu sans que je sache comment. Je dois donc supposer qu'il existe un être dont la volonté est toujours suivie de l'effet ; c'est la seule idée que je puis avoir d'un agent tout puissant ; et si je crois quelquefois être un agent borné, c'est seulement lorsque ma volonté est d'accord avec celle de cet Être suprême. K.

cipe d'action comme dans toute machine; et ce premier moteur, ce premier ressort est nécessairement, éternellement disposé par le maître, sans quoi tout serait chaos, sans quoi il n'y aurait point de monde.

Tout animal, ainsi que toute machine, obéit nécessairement, irrévocablement à l'impulsion qui la dirige; cela est évident, cela est assez connu. Tout animal est doué d'une volonté, et il faut être fou pour croire qu'un chien qui suit son maître n'ait pas la volonté de le suivre. Il marche après lui irrésistiblement: oui, sans doute; mais il marche volontairement. Marche-t-il librement? Oui, si rien ne l'empêche; c'est-à-dire, il peut marcher, il veut marcher, et il marche; ce n'est pas dans sa volonté qu'est sa liberté de marcher, mais dans la faculté de marcher à lui donnée. Un rossignol veut faire son nid, et le construit quand il a trouvé de la mousse. Il a eu la liberté d'arranger ce berceau, ainsi qu'il a eu la liberté de chanter quand il en a eu envie, et qu'il n'a pas été enrhumé; mais a-t-il eu la liberté d'avoir cette envie? a-t-il voulu vouloir faire son nid? A-t-il eu cette absurde liberté d'indifférence que des théologiens ont fait consister à dire: « Je ne veux ni ne « veux pas faire mon nid, cela m'est absolument in- « différent; mais je vais vouloir faire mon nid uni- « quement pour le vouloir, et sans y être déterminé « par rien, et seulement pour vous prouver que je « suis libre? » Telle est l'absurdité qui a régné dans les écoles. Si le rossignol pouvait parler, il dirait à ces docteurs: « Je suis invinciblement déterminé à « nicher, je veux nicher, j'en ai le pouvoir, et je

« niche; vous êtes invinciblement déterminés à rai-
« sonner mal, et vous remplissez votre destinée
« comme moi la mienne. »

[1] Dieu nous tromperait, me dit le docteur Tamponet, s'il nous fesait accroire que nous jouissons de la liberté d'indifférence, et si nous ne l'avions pas.

Je lui répondis que Dieu ne me fait point accroire que j'aie cette sotte liberté; j'éprouve au contraire vingt fois par jour que je veux, que j'agis invinciblement. Si quelquefois un sentiment confus me fait accroire que je suis libre dans votre sens théologal, Dieu ne me trompe pas plus alors que quand il me fait croire que le soleil tourne, que ce soleil n'a pas plus d'un pied de diamètre, que Vénus n'est pas plus grosse qu'une pilule, qu'un bâton droit est courbé dans l'eau, qu'une tour carrée est ronde, que le feu a de la chaleur, que la glace a de la froideur, que les couleurs sont dans les objets. Toutes ces méprises sont nécessaires; c'est une suite évidente de la constitution de cet univers. Notre sentiment confus d'une prétendue liberté n'est pas moins nécessaire. C'est ainsi que nous sentons très souvent du mal à un membre que nous n'avons plus, et qu'en fesant un certain mouvement de deux doigts croisés l'un sur l'autre, on sent deux boules dans sa main lorsqu'il n'y en a qu'une. L'organe de l'ouïe est sujet à mille méprises qui sont l'effet des ondulations de l'atmosphère. Notre nature est de nous tromper sur

[1] Cet alinéa et le suivant n'existaient dans aucune édition lorsque, en 1819, je les ai donnés d'après l'errata manuscrit ou supplément à l'errata des éditions de Kehl, rédigé par Decroix. B.

tous les objets dans lesquels ces erreurs sont nécessaires.

Nous allons voir si l'homme peut être libre dans un autre sens que celui qui est admis par les philosophes.

XIII. *De la liberté de l'homme, et du destin.*

Une boule qui en pousse une autre, un chien de chasse qui court nécessairement et volontairement après un cerf, ce cerf qui franchit un fossé immense avec non moins de nécessité et de volonté; cette biche qui produit une autre biche, laquelle en mettra une autre au monde, tout cela n'est pas plus invinciblement déterminé que nous ne le sommes à tout ce que nous fesons; car songeons toujours combien il serait inconséquent, ridicule, absurde, qu'une partie des choses fût arrangée, et que l'autre ne le fût pas.

Tout événement présent est né du passé, et est père du futur, sans quoi cet univers serait absolument un autre univers, comme le dit très bien Leibnitz, qui a deviné plus juste en cela que dans son harmonie préétablie. La chaîne éternelle ne peut être ni rompue ni mêlée. Le grand Être qui la tient nécessairement ne peut la laisser flotter incertaine, ni la changer; car alors il ne serait plus l'Être nécessaire, l'Être immuable, l'Être des êtres; il serait faible, inconstant, capricieux; il démentirait sa nature, il ne serait plus.

Un destin inévitable est donc la loi de toute la nature; et c'est ce qui a été senti par toute l'antiquité.

La crainte d'ôter à l'homme je ne sais quelle fausse liberté, de dépouiller la vertu de son mérite, et le crime de son horreur, a quelquefois effrayé des ames tendres; mais dès qu'elles ont été éclairées, elles sont bientôt revenues à cette grande vérité, que tout est enchaîné, et que tout est nécessaire.

L'homme est libre, encore une fois [1], quand il peut ce qu'il veut; mais il n'est pas libre de vouloir; il est impossible qu'il veuille sans cause. Si cette cause n'a pas son effet infaillible, elle n'est plus cause. Le nuage qui dirait au vent, Je ne veux pas que tu me pousses, ne serait pas plus absurde. Cette vérité ne peut jamais nuire à la morale. Le vice est toujours vice, comme la maladie est toujours maladie. Il faudra toujours réprimer les méchants; car s'ils sont déterminés au mal, on leur répondra qu'ils sont prédestinés au châtiment.

Éclaircissons toutes ces vérités.

XIV. *Ridicule de la prétendue liberté, nommée liberté d'indifférence.*

Quel admirable spectacle que celui des destinées éternelles de tous les êtres enchaînés au trône du fabricateur de tous les mondes! Je suppose un moment que cela ne soit pas, et que cette liberté chimérique rende tout événement incertain. Je suppose qu'une de ces substances intermédiaires entre nous et le grand Être (car il peut en avoir formé des milliards), vienne consulter cet Être éternel sur la destinée de quelques

[1] C'est dans son *Philosophe ignorant* que Voltaire l'avait déjà dit; voyez tome XLII, pages 547 et 606. B.

uns de ces globes énormes placés à une si prodigieuse distance de nous. Le souverain de la nature serait alors réduit à lui répondre: « Je ne suis pas souve-
« rain, je ne suis pas le grand Être nécessaire; chaque
« petit embryon est le maître de faire des destinées.
« Tout le monde est libre de vouloir sans autre cause
« que sa volonté. L'avenir est incertain, tout dépend
« du caprice; je ne puis rien prévoir: ce grand tout
« que vous avez cru si régulier, n'est qu'une vaste
« anarchie où tout se fait sans cause et sans raison.
« Je me donnerai bien de garde de vous dire, Telle
« chose arrivera; car alors les gens malins dont les
« globes sont remplis feraient tout le contraire de ce
« que j'aurais prévu, ne fût-ce que pour me faire des
« malices. On ose toujours être jaloux de son maître
« lorsqu'il n'a pas un pouvoir absolu qui vous ôte jus-
« qu'à la jalousie: on est bien aise de le faire tomber
« dans le piége. Je ne suis qu'un faible ignorant.
« Adressez-vous à quelqu'un de plus puissant et de
« plus habile que moi. »

Cet apologue est peut-être plus capable qu'aucun autre argument de faire rentrer en eux-mêmes les partisans de cette vaine liberté d'indifférence, s'il en est encore, et ceux qui s'occupent sur les bancs à concilier la prescience avec cette liberté, et ceux qui parlent encore, dans l'université de Salamanque ou à Bedlam, de la grace médicinale et de la grace concomitante.

XV. *Du mal, et en premier lieu de la destruction des bêtes.*

Nous n'avons jamais pu avoir l'idée du bien et du mal que par rapport à nous. Les souffrances d'un animal nous semblent des maux, parceque étant animaux comme eux, nous jugeons que nous serions fort à plaindre, si on nous en fesait autant. Nous aurions la même pitié d'un arbre, si on nous disait qu'il éprouve des tourments quand on le coupe, et d'une pierre, si nous apprenions qu'elle souffre quand on la taille; mais nous plaindrions l'arbre et la pierre beaucoup moins que l'animal, parcequ'ils nous ressemblent moins. Nous cessons même bientôt d'être touchés de l'affreuse mort des bêtes destinées pour notre table. Les enfants qui pleurent la mort du premier poulet qu'ils voient égorger, en rient au second.

Enfin, il n'est que trop certain que ce carnage dégoûtant, étalé sans cesse dans nos boucheries et dans nos cuisines, ne nous paraît pas un mal; au contraire, nous regardons cette horreur, souvent pestilentielle, comme une bénédiction du Seigneur; et nous avons encore des prières dans lesquelles on le remercie de ces meurtres. Qu'y a-t-il pourtant de plus abominable que de se nourrir continuellement de cadavres?

Non seulement nous passons notre vie à tuer et à dévorer ce que nous avons tué, mais tous les animaux s'égorgent les uns les autres; ils y sont portés par un attrait invincible. Depuis les plus petits insectes jusqu'au rhinocéros et à l'éléphant, la terre n'est qu'un vaste champ de guerres, d'embûches, de

carnage, de destruction; il n'est point d'animal qui n'ait sa proie, et qui, pour la saisir, n'emploie l'équivalent de la ruse et de la rage avec laquelle l'exécrable araignée attire et dévore la mouche innocente. Un troupeau de moutons dévore en une heure plus d'insectes, en broutant l'herbe, qu'il n'y a d'hommes sur la terre.

Et ce qui est encore de plus cruel, c'est que, dans cette horrible scène de meurtres toujours renouvelés, on voit évidemment un dessein formé de perpétuer toutes les espèces par les cadavres sanglants de leurs ennemis mutuels. Ces victimes n'expirent qu'après que la nature a soigneusement pourvu à en fournir de nouvelles. Tout renaît pour le meurtre.

Cependant je ne vois aucun moraliste parmi nous, aucun de nos loquaces prédicateurs, aucun même de nos tartufes, qui ait fait la moindre réflexion sur cette habitude affreuse, devenue chez nous nature. Il faut remonter jusqu'au pieux Porphyre, et aux compatissants pythagoriciens, pour trouver quelqu'un qui nous fasse honte de notre sanglante gloutonnerie; ou bien il faut voyager chez les brames; car, pour nos moines que le caprice de leurs fondateurs a fait renoncer à la chair, ils sont meurtriers de soles et de turbots, s'ils ne le sont pas de perdrix et de cailles [1];

[1] Les moines de la Trappe ne dévorent aucun être vivant; mais ce n'est ni par un sentiment de compassion, ni pour avoir une ame plus douce, plus éloignée de la violence, ni pour s'accoutumer à la tempérance si nécessaire à l'homme qui aspire à se rendre indépendant des événements, ni pour se conserver plus sain un entendement dont ils ont juré de ne jamais faire usage. Tels étaient les motifs des philosophes disciples de Pythagore. Nos pauvres trappistes ne font mauvaise chère que pour se faire une niche; ce qu'ils croient très propre à divertir l'Être des êtres. K.

et ni parmi les moines, ni dans le concile de Trente, ni dans nos assemblées du clergé, ni dans nos académies, on ne s'est encore avisé de donner le nom de mal à cette boucherie universelle. On n'y a pas plus songé dans les conciles que dans les cabarets.

Le grand Être est donc justifié chez nous de cette boucherie, ou bien il nous a pour complices.

XVI. *Du mal dans l'animal appelé homme.*

Voilà pour les bêtes; venons à l'homme. Si ce n'est pas un mal que le seul être sur la terre qui connaisse Dieu par ses pensées, soit malheureux par ses pensées; si ce n'est pas un mal que cet adorateur de la Divinité soit presque toujours injuste et souffrant, qu'il voie la vertu, et qu'il commette le crime, qu'il soit si souvent trompeur et trompé, victime et bourreau de ses semblables, etc., etc.; si tout cela n'est pas un mal affreux, je ne sais pas où le mal se trouvera.

Les bêtes et les hommes souffrent presque sans relâche, et les hommes encore davantage, parceque non seulement leur don de penser est très souvent un tourment, mais parceque cette faculté de penser leur fait toujours craindre la mort que les bêtes ne prévoient point. L'homme est un être très misérable qui a quelques heures de relâche, quelques minutes de satisfaction, et une longue suite de jours de douleurs dans sa courte vie. Tout le monde l'avoue, tout le monde le dit, et on a raison.

Ceux qui ont crié que tout est bien sont des charlatans. Shaftesbury, qui mit ce conte à la mode, était

un homme très malheureux. J'ai vu Bolingbroke rongé de chagrins et de rage, et Pope, qu'il engagea à mettre en vers cette mauvaise plaisanterie, était un des hommes les plus à plaindre que j'aie jamais connus, contrefait dans son corps, inégal dans son humeur, toujours malade, toujours à charge à lui-même, harcelé par cent ennemis jusqu'à son dernier moment. Qu'on me donne du moins des heureux qui me disent, Tout est bien.

Si on entend par ce *tout est bien*, que la tête de l'homme est bien placée au-dessus de ses deux épaules; que ses yeux sont mieux à côté de la racine de son nez que derrière ses oreilles; que son intestin rectum est mieux placé vers son derrière qu'auprès de sa bouche; à la bonne heure. Tout est bien dans ce sens-là. Les lois physiques et mathématiques sont très bien observées dans sa structure. Qui aurait vu la belle Anne de Boulen, et Marie Stuart plus belle encore, dans leur jeunesse, aurait dit, Voilà qui est bien: mais l'aurait-il dit en les voyant mourir par la main d'un bourreau? l'aurait-il dit en voyant périr le petit-fils de la belle Marie Stuart, par le même supplice, au milieu de sa capitale[1]? l'aurait-il dit en voyant l'arrière-petit-fils plus malheureux encore, puisqu'il vécut plus long-temps? etc., etc., etc.

Jetez un coup d'œil sur le genre humain, seulement depuis les proscriptions de Sylla jusqu'aux massacres d'Irlande.

Voyez ces champs de bataille où des imbéciles ont

[1] Charles Ier, roi d'Angleterre; voyez tome XVIII, page 315. B.

étendu sur la terre d'autres imbéciles par le moyen d'une expérience de physique que fit autrefois un moine [1]. Regardez ces bras, ces jambes, ces cervelles sanglantes, et tous ces membres épars; c'est le fruit d'une querelle entre deux ministres ignorants, dont ni l'un ni l'autre n'auraient pu dire un mot devant Newton, devant Locke, devant Halley; ou bien c'est la suite d'une querelle ridicule entre deux femmes très impertinentes. Entrez dans l'hôpital voisin, où l'on vient d'entasser ceux qui ne sont pas encore morts; on leur arrache la vie par de nouveaux tourments, et des entrepreneurs font ce qu'on appelle une fortune, en tenant un registre de ces malheureux qu'on dissèque de leur vivant, à tant par jour, sous prétexte de les guérir.

Voyez d'autres gens vêtus en comédiens [2] gagner quelque argent à chanter, dans une langue étrangère, une chanson très obscure et très plate, pour remercier le père de la nature de cet exécrable outrage fait à la nature; et puis, dites tranquillement, Tout est bien. Proférez ce mot, si vous l'osez, entre Alexandre VI et Jules II; proférez-le sur les ruines de cent villes englouties par des tremblements de terre, et au milieu de douze millions d'Américains qu'on assassine en douze millions de manières, pour les punir de n'avoir pu entendre en latin une bulle du pape que des moines leur ont lue. Proférez-le aujourd'hui 24 auguste, ou 24 août 1772, jour où ma plume tremble dans ma main, jour de l'anniversaire cen-

[1] Schwartz; voyez tome XVI, page 362. B.

[2] Les prêtres catholiques. B.

tenaire de la Saint-Barthélemi. Passez de ces théâtres innombrables de carnage à ces innombrables réceptacles de douleurs qui couvrent la terre, à cette foule de maladies qui dévorent lentement tant de malheureux pendant toute leur vie; contemplez enfin cette bévue affreuse de la nature, qui empoisonne le genre humain dans sa source, et qui attache le plus abominable des fléaux au plaisir le plus nécessaire. Voyez ce roi si méprisé, Henri III, et ce chef de parti si médiocre, le duc de Mayenne, attaqués tous deux de la vérole en fesant la guerre civile; et cet insolent descendant d'un marchand de Florence, ce Gondi, ce Retz, ce prêtre, cet archevêque de Paris, prêchant un poignard à la main avec la chaude-p..... Pour achever ce tableau si vrai et si funeste, placez-vous entre ces inondations et ces volcans qui ont tant de fois bouleversé tant de parties de ce globe; placez-vous entre la lèpre et la peste qui l'ont dévasté. Vous enfin qui lisez ceci, ressouvenez-vous de toutes vos peines, avouez que le mal existe, et n'ajoutez pas à tant de misères et d'horreurs la fureur absurde de les nier.

XVII. *Des romans inventés pour deviner l'origine du mal.*

De cent peuples qui ont recherché la cause du mal physique et moral, les Indiens sont les premiers dont nous connaissons les imaginations romanesques. Elles sont sublimes, si le mot sublime veut dire *haut;* car le mal, selon les anciens brachmanes, vient d'une querelle arrivée autrefois dans le plus haut des cieux, entre les anges fidèles et les anges jaloux.

Les rebelles furent précipités du ciel dans l'Ondéra pour des milliards de siècles. Mais le grand Être leur fit grace au bout de quelques mille ans : on les fit hommes, et ils apportèrent sur la terre le *mal* qu'ils avaient fait naître dans l'empyrée. Nous avons rapporté ailleurs [1] avec étendue cette antique fable, la source de toutes les fables.

Elle fut imitée avec esprit chez les nations ingénieuses, et avec grossièreté chez les barbares. Rien n'est plus spirituel et plus agréable, en effet, que le conte de Pandore et de sa boîte. Si Hésiode a eu le mérite d'inventer cette allégorie, je le tiens aussi supérieur à Homère qu'Homère l'est à Lycophron. Mais je crois que ni Homère ni Hésiode n'ont rien inventé ; ils ont mis en vers ce qu'on pensait de leur temps.

Cette boîte de Pandore, en contenant tous les maux qui en sont sortis, semble aussi renfermer tous les charmes des allusions les plus frappantes à-la-fois et les plus délicates. Rien n'est plus enchanteur que cette origine de nos souffrances. Mais il y a quelque chose de bien plus estimable encore dans l'histoire de cette Pandore. Il y a un mérite extrême dont il me semble qu'on n'a point parlé, c'est qu'il ne fut jamais ordonné d'y croire.

XVIII. *De ces mêmes romans, imités par quelques nations barbares.*

Vers la Chaldée et vers la Syrie, les barbares eurent aussi leurs fables sur l'origine du mal, et nous

[1] Tome XXVI, page 377 ; XXVII, 422-23. B.

avons parlé ailleurs de ces fables[1]. Chez une de ces nations voisines de l'Euphrate, un serpent ayant rencontré un âne chargé, et pressé par la soif, lui demanda ce qu'il portait. C'est la recette de l'immortalité, répondit l'âne; Dieu en fait présent à l'homme qui en a chargé mon dos; il vient après moi, et il est encore loin, parcequ'il n'a que deux jambes; je meurs de soif, enseignez-moi de grace un ruisseau. Le serpent mena boire l'âne, et pendant qu'il buvait, il lui déroba la recette. De là vint que le serpent fut immortel, et que l'homme fut sujet à la mort, et à toutes les douleurs qui la précèdent.

Vous remarquerez que le serpent passait pour immortel chez tous les peuples, parceque sa peau muait. Or, s'il changeait de peau, c'était sans doute pour rajeunir. J'ai déjà parlé ailleurs[2] de cette théologie de couleuvres; mais il est bon de la remettre sous les yeux du lecteur, pour lui faire bien voir ce que c'était que cette vénérable antiquité chez laquelle les serpents et les ânes jouaient de si grands rôles.

En Syrie, on prenait plus d'essor; on contait que l'homme et la femme ayant été créés dans le ciel, ils avaient eu un jour envie de manger d'une galette; qu'après ce déjeuner, il fallut aller à la garde-robe; qu'ils prièrent un ange de leur enseigner où étaient les privés. L'ange leur montra la terre. Ils y allèrent; et Dieu, pour les punir de leur gourmandise, les y laissa. Laissons-les-y aussi, eux, et leur déjeuner, et leur âne, et leur serpent. Ces ramas d'inconcevables

[1] Tome XV, page 26; XLVI, 123, 394; XXVII, 355; XLVI, 579. B.
[2] Voyez tome XV, page 23; XLIII, 268; XLVI, 395; XXX, 15. B.

fadaises, venues de Syrie, ne méritent pas qu'on s'y arrête un moment. Les détestables fables d'un peuple obscur doivent être bannies d'un sujet sérieux.

Revenons de ces inepties honteuses à ce grand mot d'Épicure, qui alarme depuis si long-temps la terre entière, et auquel on ne peut répondre qu'en gémissant. « Ou Dieu a voulu empêcher le mal, « et il ne l'a pas pu; ou il l'a pu, et ne l'a pas « voulu, etc. »

Mille bacheliers, mille licenciés ont jeté les flèches de l'école contre ce rocher inébranlable; et c'est sous cet abri terrible que se sont réfugiés tous les athées; c'est là qu'ils rient des bacheliers et des licenciés. Mais il faut enfin que les athées conviennent qu'il y a dans la nature un principe agissant, intelligent, nécessaire, éternel; et que c'est de ce principe que vient ce que nous appelons le bien et le mal. Examinons la chose avec les athées.

XIX. *Discours d'un athée sur tout cela.*

Un athée me dit : Il m'est démontré, je l'avoue, qu'un principe éternel et nécessaire existe. Mais de ce qu'il est nécessaire, je conclus que tout ce qui en dérive est nécessaire aussi; vous avez été forcé d'en convenir vous-même. Puisque tout est nécessaire, le mal est inévitable comme le bien. La grande roue de la machine, qui tourne sans cesse, écrase tout ce qu'elle rencontre. Je n'ai pas besoin d'un être intelligent qui ne peut rien par lui-même, et qui est esclave de sa destinée comme moi de la mienne. S'il

existait, j'aurais trop de reproches à lui faire; je serais forcé de l'appeler *faible* ou *méchant*. J'aime mieux nier son existence que de lui dire des injures. Achevons, comme nous pourrons, cette vie misérable, sans recourir à un être fantastique que jamais personne n'a vu, et auquel il importerait très peu, s'il existait, que nous le crussions ou non. Ce que je pense de lui ne peut pas plus l'affecter, supposé qu'il soit, que ce qu'il pense de moi, et que j'ignore, ne m'affecte. Nul rapport entre lui et moi, nulle liaison, nul intérêt. Ou cet être n'est pas, ou il m'est absolument étranger. Fesons comme font neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mortels sur mille : ils sèment, ils plantent, ils travaillent, ils engendrent ils mangent, boivent, dorment, souffrent, et meurent sans parler de métaphysique, saus savoir s'il y en a une.

XX. *Discours d'un manichéen.*

Un manichéen ayant entendu cet athée, lui dit: Vous vous trompez. Non seulement il existe un Dieu, mais il y en a nécessairement deux. On nous a très bien démontré que tout étant arrangé avec intelligence, il existe dans la nature un pouvoir intelligent; mais il est impossible que ce pouvoir intelligent, qui a fait le bien, ait fait aussi le mal. Il faut que le mal ait aussi son Dieu. Le premier *Zoroastre* annonça cette grande vérité il y a environ douze mille ans, et deux autres *Zoroastres* sont venus la confirmer dans la suite. Les Parsis ont toujours suivi cette admirable doctrine, et la suivent encore. Je ne sais

quel misérable peuple, appelé Juif, étant autrefois esclave chez nous, y apprit un peu de cette science, avec le nom de Satan, et de Knat-bull. Il reconnut enfin Dieu et le diable : et le diable même fut si puissant chez ce pauvre petit peuple, qu'un jour Dieu étant descendu dans son pays, le diable l'emporta sur une montagne[1]. Reconnaissez donc deux dieux ; le monde est assez grand pour les contenir et pour leur donner de l'exercice.

XXI. *Discours d'un païen.*

Un païen se leva alors, et dit : S'il faut reconnaître deux dieux, je ne vois pas ce qui nous empêchera d'en adorer mille. Les Grecs et les Romains, qui valaient mieux que vous, étaient polythéistes. Il faudra bien qu'on revienne un jour à cette doctrine admirable qui peuple l'univers de génies et de divinités. C'est indubitablement le seul système qui rende raison de tout, le seul dans lequel il n'y a point de contradiction. Si votre femme vous trahit, c'est Vénus qui en est la cause. Si vous êtes volé, vous vous en prenez à Mercure. Si vous perdez un bras ou une jambe dans une bataille, c'est Mars qui l'a ordonné ainsi. Voilà pour le mal. Mais, à l'égard du bien, non seulement Apollon, Cérès, Pomone, Bacchus, et Flore, vous comblent de présents ; mais, dans l'occasion, ce même Mars peut vous défaire de vos ennemis, cette même Vénus peut vous fournir des maîtresses, ce même Mercure peut verser dans votre

[1] Matth., IV, 8 ; Luc, IV, 5. B.

coffre tout l'or de votre voisin, pourvu que votre main aide son caducée.

Il était bien plus aisé à tous ces dieux de s'entendre ensemble pour gouverner l'univers, qu'il ne paraît facile à ce manichéen, qu'Oromase le bienfesant, et Arimane le malfesant, tous deux ennemis mortels, se concilient pour faire subsister ensemble la lumière et les ténèbres. Plusieurs yeux voient mieux qu'un seul. Aussi tous les anciens poëtes assemblent sans cesse le conseil des dieux. Comment voulez-vous qu'un seul Dieu suffise à-la-fois à tous les détails de ce qui se passe dans Saturne, et à toutes les affaires de l'étoile de la Chèvre? Quoi! dans notre petit globe, tout sera réglé par des conseils, excepté chez le roi de Prusse et chez le pape Ganganelli, et il n'y aurait point de conseil dans le ciel! Rien n'est plus sage, sans doute, que de décider de tout à la pluralité des voix. La Divinité se conduit toujours par les voies les plus sages. Je compare un déiste, vis-à-vis un païen, à un soldat prussien qui va dans le territoire de Venise : il y est charmé de la bonté du gouvernement. Il faut, dit-il, que le roi de ce pays-ci travaille du soir jusqu'au matin. Je le plains beaucoup. — Il n'y a point de roi, lui répond-on; c'est un conseil qui gouverne.

Voici donc les vrais principes de notre antique religion.

Le grand être appelé Jéovah ou Hiao chez les Phéniciens, le Jov des autres nations asiatiques, le Jupiter des Romains, le Zeus des Grecs, est le souverain des dieux et des hommes :

».....Divum pater atque hominum rex. »
VIRG., Æn., I, 69; II, 648; X, 2, 743.

Le maître de toute la nature, et dont rien n'approche dans toute l'étendue des êtres :

« Nec viget quicquam simile aut secundum. »
HOR., lib. I, od. XII, v. 18.

L'esprit vivifiant qui anime l'univers :

».....Jovis omnia plena. »
VIRG., ecl. III, v. 60.

Toutes les notions qu'on peut avoir de Dieu sont renfermées dans ce beau vers de l'ancien Orphée, cité dans toute l'antiquité, et répété dans tous les mystères :

Εἷς ἐστ', αὐτογενὴς, ἑνὸς ἔκγονα πάντα τέτυκται.
Il naquit de lui-même, et tout est né de lui.

Mais il confie à tous les dieux subalternes le soin des astres, des éléments, des mers, et des entrailles de la terre. Sa femme, qui représente l'étendue de l'espace qu'il remplit, est Junon. Sa fille, qui est la sagesse éternelle, sa parole, son verbe, est Minerve. Son autre fille, Vénus, est l'amante de la génération, Philometai. Elle est la mère de l'amour, qui enflamme tous les êtres sensibles, qui les unit, qui répare leurs pertes continuelles, qui reproduit, par le seul attrait de la volupté, tout ce que la nécessité dévoue à la mort. Tous les dieux ont fait des présents aux mortels. Cérès leur a donné les blés, Bacchus la vigne, Pomone les fruits, Apollon et Mercure leur ont appris les arts.

Le grand Zeus, le grand Demiourgos, avait formé

les planètes et la terre. Il avait fait naître sur notre globe les hommes et les animaux. Le premier homme, au rapport de Bérose, fut Alore, père de Sarès, aïeul d'Alaspare, lequel engendra Aménon, dont naquit Métalare, qui fut père de Daon, père d'Évérodac, père d'Amphis, père d'Osiarte, père de ce célèbre Xixutros, ou Xixuter, ou Xixutrus, roi de Chaldée, sous lequel arriva cette inondation[a] si connue, que les Grecs ont appelée déluge d'Ogygès, inondation dont on n'a point aujourd'hui d'époque certaine, non plus que de l'autre grande inondation qui engloutit l'île Atlantide et une partie de la Grèce, environ six mille ans auparavant.

Nous avons une autre théogonie, suivant Sanchoniathon, mais on n'y trouve point de déluge. Celles des Indiens, des Chinois, des Égyptiens, sont encore fort différentes.

Tous les événements de l'antiquité sont enveloppés dans une nuit obscure; mais l'existence et les bienfaits de Jupiter sont plus clairs que la lumière du soleil. Les héros qui, à son exemple, firent du bien

[a] Plusieurs savants croient que ce déluge de Sixuter, Sixutrus, ou Xixutre, ou Xixoutron, est probablement celui qui forma la Méditerranée. D'autres pensent que c'est celui qui jeta une partie du Pont-Euxin dans la mer Égée. Bérose raconte que Saturne apparut à Sixuter; qu'il l'avertit que la terre allait être inondée, et qu'il devait bâtir au plus vite, pour se sauver lui et les siens, un vaisseau large de mille deux cents pieds, et long de six mille deux cents.

Sixuter construisit son vaisseau. Lorsque les eaux furent retirées, il lâcha des oiseaux, qui, n'étant point revenus, lui firent connaître que la terre était habitable. Il laissa son vaisseau sur une montagne d'Arménie. C'est de là que vient, selon les doctes, la tradition que notre arche s'arrêta sur le mont Ararat.

aux hommes, étaient appelés du saint nom de Dionysios, fils de Dieu. Bacchus, Hercule, Persée, Romulus, reçurent ce surnom sacré. On alla même jusqu'à dire que la vertu divine s'était communiquée à leurs mères. Les Grecs et les Romains, quoique un peu débauchés comme le sont aujourd'hui tous les chrétiens de bonne compagnie, quoique un peu ivrognes comme des chanoines d'Allemagne, quoique un peu sodomites comme le roi de France Henri III et son Nogaret, étaient très religieux. Ils sacrifiaient, ils offraient de l'encens, ils fesaient des processions, ils jeûnaient: « Stolatæ ibant nudis pedibus, passis « capillis,... manibus[1] puris, et Jovem aquam exora- « bant; [2] et statim urceatim pluebat. »

Mais tout se corrompt. La religion s'altéra. Ce beau nom de fils de Dieu, c'est-à-dire de juste et de bienfesant, fut donné dans la suite aux hommes les plus injustes et les plus cruels, parcequ'ils étaient puissants. L'antique piété, qui était humaine, fut chassée par la superstition, qui est toujours cruelle. La vertu avait habité sur la terre tant que les pères de famille furent les seuls prêtres, et offrirent à Jupiter et aux dieux immortels les prémices des fruits et des fleurs; mais tout fut perverti quand les prêtres répandirent le sang, et voulurent partager avec les dieux. Ils partagèrent en effet, en prenant pour eux les offrandes, et laissant aux dieux la fumée. On sait comment nos ennemis réussirent à nous écraser, en adoptant nos premières mœurs, en rejetant nos sa-

[1] Le texte porte (chap. 44) : *Mentibus puris.* B.

[2] Dans l'édition de Burmann, on lit : *Itaque statim urceatim nlovebat.* B.

crifices sanglants, en rappelant les hommes à l'égalité, à la simplicité, en se fesant un parti parmi les pauvres, jusqu'à ce qu'ils eussent subjugué les riches. Ils se sont mis à notre place. Nous sommes anéantis, ils triomphent; mais, corrompus enfin comme nous, ils ont besoin d'une grande réforme, que je leur souhaite de tout mon cœur.

XXII. *Discours d'un Juif.*

Laissons là cet idolâtre qui fait de Dieu un stathouder, et qui nous présente des dieux subalternes comme des députés des Provinces-Unies.

Ma religion étant au-dessus de la nature, ne peut avoir rien qui ressemble aux autres.

La première différence entre elle et nous, c'est que notre source fut cachée très long-temps au reste de la terre. Les dogmes de nos pères furent ensevelis, ainsi que nous, dans un petit pays d'environ cinquante lieues de long sur vingt de large. C'est dans ce puits qu'habita la vérité, inconnue à tout le globe, jusqu'à ce que des rebelles, sortis du milieu de nous, lui ôtassent son nom de vérité, sous les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron, et que peu-à-peu ils se vantassent d'établir une vérité toute nouvelle.

Les Chaldéens avaient pour père Alore, comme vous savez. Les Phéniciens descendaient d'un autre homme qui se nommait Origine, selon Sanchoniathon. Les Grecs eurent leur Prométhée; les Atlantides eurent leur Ouran, nommé en grec Ouranos. Je ne parle ici ni des Chinois, ni des Indiens, ni des Scy-

thes. Pour nous, nous eûmes notre Adam, de qui personne n'entendit jamais parler, excepté notre seule nation, et encore très tard. Ce ne fut point l'Éphaïstos des Grecs, appelé Vulcanus par les Latins, qui inventa l'art d'employer les métaux; ce fut Tubalkain. Tout l'Occident fut étonné d'apprendre, sous Constantin, que ce n'était plus à Bacchus que les nations devaient l'usage du vin, mais à un Noé, de qui personne n'a jamais entendu prononcer le nom dans l'empire romain [1], non plus que ceux de ses ancêtres, inconnus de la terre entière. On ne sut cette anecdote que par notre *Bible* traduite en grec, qui ne commença que vers cette époque à être un peu répandue. Le soleil alors ne fut plus la source de la lumière; mais la lumière fut créée avant le soleil et séparée des ténèbres, comme les eaux furent séparées des eaux. La femme fut pétrie d'une côte que Dieu lui-même arracha d'un homme endormi, sans le réveiller, et sans que ses descendants aient jamais eu une côte de moins.

Le Tigre, l'Araxe, l'Euphrate, et le Nil [2], ont eu tous quatre leur source dans le même jardin. Nous n'avons jamais su où était ce jardin; mais il est prouvé qu'il existait, car la porte en a été gardée par un chérub [3].

Les bêtes parlent. L'éloquence d'un serpent [4] perd tout le genre humain. Un prophète chaldéen s'entretient avec son âne [5].

[1] Voyez tome XLIII, page 48. B.

[2] Genèse, II, 11-14. B. — [3] Id., III, 24. B. — [4] Id., III, 1. B. — [5] Nombres, XXII, 28. B.

Dieu, le créateur de tous les hommes, n'est plus le père de tous les hommes, mais de notre seule famille. Cette famille toujours errante abandonna le fertile pays de la Chaldée, pour aller errer quelque temps vers Sodome; et c'est de ce voyage qu'elle acquit des droits incontestables sur la ville de Jérusalem, laquelle n'existait pas encore.

Notre famille pullule tellement, que soixante et dix[1] hommes, au bout de deux cent quinze ans, en produisent six cent trente mille[2] portant les armes; ce qui compose, en comptant les femmes, les vieillards, et les enfants, environ trois millions. Ces trois millions habitent un petit canton de l'Égypte qui ne peut pas nourrir vingt mille personnes. Dieu égorge en leur faveur, pendant la nuit[3], tous les premiers-nés égyptiens; et Dieu, après ce massacre, au lieu de donner l'Égypte à son peuple, se met à sa tête pour s'enfuir avec lui à pied sec au milieu de la mer, et pour faire mourir toute la génération juive dans un désert.

Nous sommes sept fois esclaves malgré les miracles épouvantables que Dieu fait chaque jour pour nous, jusqu'à faire arrêter la lune en plein midi, et même le soleil[4]. Dix de nos tribus sur douze périssent à jamais. Les deux autres sont dispersées et rognent les espèces. Cependant nous avons toujours des

[1] Dans la *Genèse*, XLVI, 26, on dit *Soixante et six;* mais dans l'*Exode*, I, 5, il y a *Soixante et dix*. B.

[2] Les *Nombres*, chap. I, verset 46, disent six cent trois mille cinq cent cinquante. B.

[3] Exode, XII, 29. B. — [4] Josué, X, 12. B.

prophètes. Dieu descend toujours chez notre seul peuple, et ne se mêle que de nous. Il apparaît continuellement à ces prophètes, ses seuls confidents, ses seuls favoris.

Il va visiter Addo, ou Iddo, ou Jeddo, et lui ordonne de voyager sans manger. Le prophète croit que Dieu lui a ordonné de manger pour mieux marcher; il mange, et aussitôt il est mangé par un lion. (Troisième des *Rois*, chap. XIII [1].)

Dieu commande à Isaïe de marcher tout nu, et expressément de montrer ses fesses, *discoopertis natibus*. (*Isaïe*, chap. XX [2].)

Dieu ordonne à Jérémie de se mettre un joug sur le cou et un bât sur le dos. (Chap. XXVII, selon l'hébreu.)

Il ordonne à Ézéchiel de se faire lier, et de manger un livre de parchemin, de se coucher trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté droit, et quarante jours sur le côté gauche, puis de manger de la m.... sur son pain [a]. (*Ézéch.* chap. IV.)

Il commande à Osée de prendre une fille de joie et de lui faire trois enfants; puis il lui commande de

[1] Verset 26. B. — [2] Verset 4. B.

[a] C'est ainsi que le convulsionnaire Carré de Montgeron, conseiller du parlement de Paris, dans son *Recueil des miracles*, présenté au roi, certifie qu'une fille remplie de la grace efficace ne but, pendant vingt et un jours, que de l'urine, et ne mangea que de la m....; ce qui lui donna tant de lait qu'elle le rendait par la bouche. Il faut supposer que c'était son amant qui la nourrissait. On voit par là que les mêmes farces se sont jouées chez les Juifs et chez les Welches. Mais ajoutez-y toutes les autres nations; elles se ressemblent, au déjeuner près du prophète Ézéchiel et de la petite convulsionnaire. — Sur l'ouvrage de Carré de Montgeron, voyez ma note, tome XXII, page 319. B.

payer une femme adultère, et de lui faire aussi des enfants, etc., etc., etc., etc.

Joignez à tous ces prodiges une série non interrompue de massacres, et vous verrez que tout est divin chez nous, puisque rien n'y est suivant les lois appelées honnêtes chez les hommes.

Mais malheureusement nous ne fûmes bien connus des autres nations que lorsque nous fûmes presque anéantis. Ce furent nos ennemis les chrétiens qui nous firent connaître en s'emparant de nos dépouilles. Ils construisirent leur édifice des matériaux de notre *Bible*, bien mal traduite en grec. Ils nous insultent, ils nous oppriment encore aujourd'hui; mais patience, nous aurons notre tour, et l'on sait quel sera notre triomphe à la fin du monde, quand il n'y aura plus personne sur la terre.

XXIII. *Discours d'un Turc.*

Quand le Juif eut fini, un Turc, qui avait fumé pendant toute la séance, se lava la bouche, récita la formule *Allah Illah*, et, s'adressant à moi, me dit :

J'ai écouté tous ces rêveurs; j'ai entrevu que tu es un chien de chrétien; mais tu m'agrées, parceque tu me parais indulgent, et que tu es pour la prédestination gratuite. Je te crois homme de bon sens, attendu que tu sembles être de mon avis.

La plupart de tes chiens de chrétiens n'ont jamais dit que des sottises sur notre Mahomet. Un baron de

Tott[1], homme de beaucoup d'esprit et de fort bonne compagnie, qui nous a rendu de grands services dans la dernière guerre, me fit lire, il n'y a pas longtemps, un livre d'un de vos plus grands savants, nommé Grotius, intitulé : *De la vérité de la religion chrétienne*[2]. Ce Grotius accuse notre grand Mahomet d'avoir fait accroire qu'un pigeon lui parlait à l'oreille, qu'un chameau avait avec lui des conversations pendant la nuit, et qu'il avait mis la moitié de la lune dans sa manche. Si les plus savants de vos christicoles ont dit de telles âneries, que dois-je penser des autres?

Non, Mahomet ne fit point de ces miracles opérés dans un village, et dont on ne parle que cent ans après l'événement prétendu. Il ne fit point de ces miracles que M. de Tott m'a lus dans la *Légende dorée*[3] écrite à Gênes. Il ne fit point de ces miracles à la Saint-Médard, dont on s'est tant moqué dans l'Europe, et dont un ambassadeur de France a tant ri avec nous. Les miracles de Mahomet ont été des victoires; et Dieu, en lui soumettant la moitié de notre hémisphère, a montré qu'il était son favori. Il n'a point été ignoré pendant deux siècles entiers. Dès qu'on l'a persécuté, il a été triomphant.

Sa religion est sage, sévère, chaste, et humaine : sage, puisqu'elle ne tombe pas dans la démence de donner à Dieu des associés, et qu'elle n'a point de

[1] François, baron de Tott, né en 1733, mort en 1793, officier français et négociateur. B.

[2] Voyez ma note, tome XLIII, page 330. B.

[3] Voyez ma note, tome XVIII, page 476. B.

mystères; sévère, puisqu'elle défend les jeux de hasard, le vin, et les liqueurs fortes, et qu'elle ordonne la prière cinq fois par jour; chaste, puisqu'elle réduit à quatre femmes ce nombre prodigieux d'épouses qui partageaient le lit de tous les princes de l'Orient; humaine, puisqu'elle nous ordonne l'aumône bien plus rigoureusement que le voyage de la Mecque.

Ajoutez à tous ces caractères de vérité la tolérance. Songez que nous avons, dans la seule ville de Stamboul [1], plus de cent mille chrétiens de toutes sectes, qui étalent en paix toutes les cérémonies de leurs cultes différents, et qui vivent si heureux sous la protection de nos lois, qu'ils ne daignent jamais venir chez vous, tandis que vous accourez en foule à notre porte impériale.

XXIV. *Discours d'un théiste.*

Un théiste alors demanda la permission de parler, et s'exprima ainsi :

Chacun a son avis bon ou mauvais. Je serais fâché de contrister un honnête homme. Je demande d'abord pardon à monsieur l'athée; mais il me semble qu'étant forcé de reconnaître un dessein admirable dans l'ordre de cet univers, il doit admettre une intelligence qui a conçu et exécuté ce dessein. C'est assez, ce me semble, que quand monsieur l'athée fait allumer une bougie, il convienne que c'est pour l'éclairer. Il me paraît qu'il doit convenir aussi que le soleil est fait pour éclairer notre portion d'univers.

[1] Constantinople. B.

Il ne faut pas disputer sur des choses si vraisemblables.

Monsieur doit se rendre de bonne grace, d'autant plus qu'étant honnête homme, il n'a rien à craindre d'un maître qui n'a nul intérêt de lui faire du mal. Il peut reconnaître un Dieu en toute sûreté : il n'en paiera pas un denier d'impôt de plus, et n'en fera pas moins bonne chère.

Pour vous, monsieur le païen, je vous avoue que vous venez un peu tard pour rétablir le polythéisme. Il eût fallu que Maxence eût remporté la victoire sur Constantin, ou que Julien eût vécu trente ans de plus.

Je confesse que je ne vois nulle impossibilité dans l'existence de plusieurs êtres prodigieusement supérieurs à nous, lesquels auraient chacun l'intendance d'un globe céleste. J'aurais même assez volontiers quelque plaisir à préférer les Naïades, les Dryades, les Sylvains, les Graces, les Amours, à saint Fiacre, à saint Pancrace, à saints Crépin et Crépinien, à saint Vit, à sainte Cunégonde, à sainte Marjolaine; mais enfin il ne faut pas multiplier les êtres sans nécessité; et puisqu'une seule intelligence suffit pour l'arrangement de ce monde, je m'en tiendrai là, jusqu'à ce que d'autres puissances m'apprennent qu'elles partagent l'empire.

Quant à vous, monsieur le machinéen, vous me paraissez un duelliste qui aimez à combattre. Je suis pacifique; je n'aime pas à me trouver entre deux concurrents qui sont éternellement aux prises. Il me suffit de votre Oromase; reprenez votre Arimane.

Je demeurerai toujours un peu embarrassé sur l'origine du mal; mais je supposerai que le bon Oromase, qui a tout fait, n'a pu faire mieux. Il est impossible que je l'offense quand je lui dis : Vous avez fait tout ce qu'un être puissant, sage, et bon, pouvait faire. Ce n'est pas votre faute, si vos ouvrages ne peuvent être aussi bons, aussi parfaits que vous-même. Une différence essentielle entre vous et vos créatures, c'est l'imperfection. Vous ne pouviez faire des dieux; il a fallu que les hommes, ayant de la raison, eussent aussi de la folie, comme il a fallu des frottements dans toutes les machines. Chaque homme a essentiellement sa dose d'imperfection et de démence, par cela même que vous êtes parfait et sage. Il ne doit pas être toujours heureux, par cela même que vous êtes toujours heureux. Il me paraît qu'un assemblage de muscles, de nerfs, et de veines, ne peut durer que quatre-vingts ou cent ans tout au plus, et que vous devez durer toujours. Il me paraît impossible qu'un animal, composé nécessairement de desirs et de volontés, n'ait pas trop souvent la volonté de se faire du bien en fesant du mal à son prochain. Il n'y a que vous qui ne fassiez jamais de mal. Enfin, il y a nécessairement une si grande distance entre vous et vos ouvrages, que si le bien est dans vous, le mal doit être dans eux.

Pour moi, tout imparfait que je suis, je vous remercie encore de m'avoir donné l'être pour un peu de temps, et surtout de ne m'avoir pas fait professeur de théologie.

Ce n'est point là du tout un mauvais compliment.

Dieu ne saurait être fâché contre moi, quand je ne veux pas lui déplaire. Enfin, je pense qu'en ne fesant jamais de tort à mes frères, et en respectant mon maître, je n'aurai rien à craindre ni d'Arimane, ni de Satan, ni de Knat-bull, ni de Cerbère et des furies, ni de saint Fiacre et saint Crépin, ni même de ce monsieur Cogé, régent de seconde, qui a pris *magis* pour *minus*, et que j'achèverai mes jours en paix *in ista quæ vocatur hodie philosophia*[1].

Je viens à vous, M. Acosta, M. Abrabanel, M. Benjamin; vous me paraissez les plus fous de la bande. Les Cafres, les Hottentots, les nègres de Guinée, sont des êtres beaucoup plus raisonnables et plus honnêtes que les Juifs vos ancêtres. Vous l'avez emporté sur toutes les nations en fables impertinentes, en mauvaise conduite, et en barbarie; vous en portez la peine, tel est votre destin. L'empire romain est tombé; les Parsis, vos anciens maîtres, sont dispersés; les Banians le sont aussi. Les Arméniens vont vendre des haillons, et sont courtiers dans toute l'Asie. Il n'y a plus de trace des anciens Égyptiens. Pourquoi seriez-vous une puissance?

Pour vous, monsieur le Turc, je vous conseille de faire la paix au plus vite avec l'impératrice de Russie, si vous voulez conserver ce que vous avez usurpé en Europe. Je veux croire que les victoires de Mahomet, fils d'Abdalla, sont des miracles; mais Catherine II fait des miracles aussi : prenez garde qu'elle ne fasse un jour celui de vous renvoyer dans les déserts dont vous êtes venus. Continuez surtout à être tolérants;

[1] Voyez, dans ce volume, le *Discours de M. Belleguier, avocat.* K.

c'est le vrai moyen de plaire à l'Être des êtres, qui est également le père des Turcs et des Russes, des Chinois et des Japonais, des nègres, des tannés et des jaunes, et de la nature entière.

XXV. *Discours d'un citoyen.*

Quand le théiste eut parlé, il se leva un homme qui dit : Je suis citoyen, et par conséquent l'ami de tous ces messieurs. Je ne disputerai avec aucun d'eux; je souhaite seulement qu'ils soient tous unis dans le dessein de s'aider mutuellement, de s'aimer, et de se rendre heureux les uns les autres, autant que des hommes d'opinions si diverses peuvent s'aimer, et autant qu'ils peuvent contribuer à leur bonheur; ce qui est aussi difficile que nécessaire.

Pour cet effet, je leur conseille d'abord de jeter dans le feu tous les livres de controverse qu'ils pourront rencontrer; et surtout ceux du jésuite Garasse, du jésuite Guignard, du jésuite Malagrida, du jésuite Patouillet, du jésuite Nonotte, et du jésuite Paulian, le plus impertinent de tous; comme aussi la *Gazette ecclésiastique*, et tous autres libelles qui ne sont que l'aliment de la guerre civile des sots.

Ensuite chacun de nos frères, soit théiste, soit turc, soit païen, soit chrétien grec, ou chrétien latin, ou anglican, ou scandinave, soit juif, soit athée, lira attentivement[1] quelques pages des *Offices de Cicéron*,

[1] On lit dans un manuscrit : « Lisez attentivement le livre de *la Félicité publique*, livre dont tout homme, dans quelque siècle qu'il soit né, peut faire sa félicité particulière. — Ce livre dispose, etc. »

L'auteur de *la Félicité publique* est le marquis de Chastellux; son ou-

ou de Montaigne, et quelques fables de La Fontaine.

Cette lecture dispose insensiblement les hommes à la concorde que tous les théologiens ont eue jusqu'ici en horreur. Les esprits étant ainsi préparés, toutes les fois qu'un chrétien et un musulman rencontreront un athée, ils lui diront: Notre cher frère, le ciel vous illumine! et l'athée répondra: Dès que je serai converti, je viendrai vous en remercier.

Le théiste donnera deux baisers à la femme manichéenne à l'honneur des deux principes. La grecque et la romaine en donneront trois à chacun des autres sectaires, soit quakers, soit jansénistes. Elles ne seront tenues que d'embrasser une seule fois les sociniens, attendu que ceux-là ne croient qu'une seule personne en Dieu; mais cet embrassement en vaudra trois, quand il sera fait de bonne foi.

Nous savons qu'un athée peut vivre très cordialement avec un Juif, surtout si celui-ci ne lui prête de l'argent qu'à huit pour cent; mais nous désespérons de voir jamais une amitié bien vive entre un calviniste et un luthérien. Tout ce que nous exigeons du calviniste, c'est qu'il rende le salut au luthérien avec quelque affection, et qu'il n'imite plus les quakers, qui ne font la révérence à personne, mais dont les calvinistes n'ont pas la candeur.

Nous exhortons les primitifs nommés quakers à marier leurs fils aux filles des théistes nommés sociniens, attendu que ces demoiselles étant presque toutes

vrage, imprimé en 1771, a eu une seconde édition en 1776. Une édition publiée en 1822, deux volumes in-8°, est enrichie de notes posthumes et inédites de Voltaire. B.

filles de prêtres, sont très pauvres. Non seulement ce sera une fort bonne action devant Dieu et devant les hommes; mais ces mariages produiront une nouvelle race qui, représentant les premiers temps de l'Église chrétienne, sera très utile au genre humain.

Ces préliminaires étant accordés, s'il arrive quelque querelle entre deux sectaires, ils ne prendront jamais un théologien pour arbitre; car celui-ci mangerait infailliblement l'huître, et leur laisserait les écailles.

Pour entretenir la paix établie, on ne mettra rien en vente, soit de Grec à Turc, ou de Turc à Juif, ou de Romain à Romain, que ce qui sert à la nourriture, au vêtement, au logement, ou au plaisir de l'homme. On ne vendra ni circoncision, ni baptême, ni sépulture, ni la permission de courir dans le caaba autour de la pierre noire, ni l'agrément de s'endurcir les genoux devant la Notre-Dame de Lorette, qui est plus noire encore.

Dans toutes les disputes qui surviendront, il est défendu expressément de se traiter de chien, quelque colère qu'on soit ; à moins qu'on ne traite d'hommes les chiens, quand ils nous emporteront notre dîner et qu'ils nous mordront, etc., etc., etc.

FIN DU PRINCIPE D'ACTION.

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES

SUR LE PROCÈS

DE MADEMOISELLE CAMP[1].

La loi commande, le magistrat prononce; le public, dont l'arrêt est inutile pour l'exécution des

[1] Le vicomte de Bombelles, officier au régiment du roi, avait épousé à Montauban mademoiselle Camp, fille d'un négociant protestant, et, pour se conformer à la religion de la demoiselle, avait consenti que le mariage se fît suivant le rit de sa religion, c'est-à-dire *au désert;* cérémonie proscrite alors en France, par la loi qui déclarait nuls les mariages des protestants. Depuis, profitant sans doute de cette nullité, le vicomte se maria, en 1771, avec une demoiselle Carvoisin; et cette fois, ce fut suivant le rit catholique. La première épouse revendiqua ses droits et son état, et porta plainte devant les tribunaux. Linguet fut chargé du Mémoire. Les *Mémoires secrets* disent que, dès que l'affaire eut éclaté, le conseil de l'École militaire, où le vicomte avait été élevé, lui écrivit pour lui annoncer qu'on desirait qu'il s'abstînt d'y paraître davantage. Les faits furent contestés par le vicomte. Enfin, le 7 auguste 1772, intervint un arrêt qui déboute mademoiselle Camp, la condamne aux frais et dépens envers la demoiselle Carvoisin, femme Bombelles; qui ordonne que l'enfant de la demoiselle Camp et du sieur Bombelles sera élevée dans la religion catholique, apostolique, et romaine, aux frais du père, à raison de six cents francs par an, pour lesquels il sera tenu de faire un fonds de douze mille francs; et qui condamne ledit Bombelles à douze mille francs de dommages-intérêts envers la demoiselle Camp, par forme de réparation civile (ce qui entraînait la contrainte par corps); sur le surplus, met les parties hors de cour.

Mademoiselle Camp, depuis madame Vau-Robais, est morte le 11 février 1778. L'écrit de Voltaire est postérieur au 7 auguste 1772, date du jugement contre mademoiselle Camp. Mais il doit être du mois d'auguste. Il se pourrait qu'il fût antérieur à *Il faut prendre un parti.* L'édition originale des *Réflexions*, in-8° de 12 pages, contient l'ode *Pour le 24 auguste ou août* 1772; voyez tome XII. B.

lois, mais irrévocable au tribunal de l'équité naturelle, décide en dernier ressort. Sa voix se fait entendre à la dernière postérité.

Ce juge suprême, quoique sans pouvoir, et dont au fond tous les tribunaux ambitionnent le suffrage, a consacré l'arrêt du nouveau parlement de Paris porté entre le vicomte de Bombelles et la demoiselle Camp. Le public a senti qu'une loi dure ne permettant pas en France à un catholique de se marier à une protestante par le ministère d'un prétendu réformé, le mariage devait être déclaré nul. Mais en même temps la bonne foi de la mariée a été récompensée par une réparation civile et par une somme d'argent proportionnée aux facultés du mari; si pourtant un peu d'argent peut tenir lieu d'un état dans la société.

Les juges ont assigné une pension à la fille née de ce mariage malheureux. Ils ont même eu soin de la recommander au roi, comme ayant droit à ses graces par les vertus de sa mère. Ainsi ils ont rempli tous les devoirs de la législation et de l'humanité.

Il ne reste plus à la nation qu'à desirer de voir finir cette séparation funeste qui a privé la patrie d'environ sept à huit cent mille citoyens utiles, et qui plonge encore cent mille familles dans l'incertitude continuelle de leur sort, dans la douleur de mettre au monde des enfants dont la subsistance peut toujours être disputée, et dont la naissance est regardée comme un crime. Cette fatalité destructive de la population, de la paix et du bien de l'état,

réputée autrefois nécessaire, désole sourdement la France depuis près de cent années.

Les guerres et les assassinats de religion sous François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, furent les motifs qui semblèrent déterminer Louis XIV aux sévérités qu'il exerça dans un temps où ces guerres civiles n'étaient plus à craindre; il punit les petits-neveux tranquilles des fautes de leurs aïeux turbulents.

Nous nous sommes aperçus enfin que la médecine trop forte, donnée aux petits-fils pour la maladie de leurs grands-pères [1], n'avait pu les guérir. Ils ont persisté dans leur culte; mais si on n'a pu ouvrir leurs yeux à nos sublimes vérités, on avait guéri leurs cœurs; il faut avouer qu'ils étaient de bons citoyens et des sujets fidèles dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes.

Si on défend pendant la contagion toute communication avec une province infectée, il est triste que cette défense ait lieu lorsque le mal est entièrement passé.

On doit espérer qu'un jour la sagesse du ministère trouvera le moyen de concilier ce qu'on doit à la religion dominante et à la mémoire de Louis XIV, avec ce qu'on doit à la nature et au bien de la patrie.

Ce moyen semble déjà indiqué en quelque sorte par la conduite qu'on tient en Alsace. Les luthériens ont joui sans interruption de tous les droits de citoyen, depuis que le roi est en possession de cette belle province. Leurs mariages sont reconnus légitimes, ils partagent les charges municipales avec les catho-

[1] Voltaire a déjà employé cette comparaison tome XLI, page 244; XLII, 10 et 630. B.

liques. L'université de Strasbourg leur appartient tout entière. Les calvinistes même y possèdent quatre temples. Ces trois religions vivent en paix comme dans l'Empire.

Il est donc évident, par une expérience heureuse, que plusieurs religions peuvent subsister ensemble sans aucun trouble, ainsi que plusieurs manufactures jalouses l'une de l'autre peuvent prospérer dans une même ville, lorsqu'une administration prudente contient chacune dans ses bornes. L'émulation les vivifie, et la discorde ne les déchire pas. C'est ce qu'on voit en Allemagne, en Russie, en Angleterre, en Hollande, en Suisse.

Le seul obstacle qui pourrait détruire en Alsace l'esprit de charité qui doit régner entre tous les hommes, serait peut-être l'ancienne loi qui défend aux catholiques et aux protestants, soit luthériens, soit calvinistes, de s'unir par les liens du mariage. Si saint Paul a dit[1] que l'épouse fidèle convertissait le mari infidèle, cette conversion ne devrait s'opérer en aucun pays plus promptement qu'en France où le sexe a tant d'empire, où les plaisirs, les spectacles, les fêtes brillantes sont le partage de la religion dominante, où les graces du prince, souvent sollicitées par les femmes, volent en foule au-devant de quiconque en est susceptible.

Cette proscription de mariages entre catholiques et protestants est une loi contre l'amour; elle semble désavouée par la nature; elle forme deux peuples où l'on n'en devrait voir qu'un seul. On ne répètera pas

[1] I. Cor., VII, 13-14. B.

ici tout ce qui a été dit sur une matière si intéressante et si délicate. Cent volumes ne valent pas un arrêt du conseil. Attendons de la prudence et de la bonté de nos rois ce qu'on n'obtiendra jamais par des arguments de théologie.

Espérons pour nos frères désunis une tolérance politique que nos maîtres sauront accorder avec la religion dont ils sont les protecteurs.

RÉPONSE A M. L'ABBÉ DE CAVEYRAC.

Gardons-nous seulement de dire avec M. l'abbé de Caveyrac[a] « que la tolérance n'a produit en Angle-« terre que des fruits funestes, qu'il n'en restait qu'un « seul à mûrir, qu'ils le recueillent aujourd'hui, et « que c'est le mépris des nations. ». Notre roi a triomphé trois fois des Anglais, à Fontenoi, à Liége, à Laufelt, et les a toujours estimés.

On ne les voit méprisés en Asie, en Afrique, en Amérique, et en Europe, que de M. l'abbé de Caveyrac.

Gardons-nous de répéter avec lui[b] que Dieu « or-« donna d'exterminer jusqu'au dernier Amalécite; « qu'il veut que celui qui aurait été sollicité à servir « des dieux étrangers livre l'instigateur au peuple, et « soit le premier à l'assommer, fût-il son frère, son « fils, sa femme, ou son ami. »

Cet ordre ne fut donné que dans la loi de rigueur,

[a] Page 362 de l'*Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes, avec une Dissertation sur la journée de la Saint-Barthélemi.* — Voltaire a souvent parlé de Caveyrac; voyez entre autres tome XLI, pages 73, 245-6; et dans le présent volume les XIVe et XVe des *Fragments sur l'histoire.* B.

[b] Ibid., page 368.

et nous sommes sous la loi de grace. Il est un peu trop dur de nous proposer d'*assommer* nos frères, nos fils, et nos femmes. Nous devons d'autant plus pencher vers la douceur, que nous sommes dans l'année centenaire et dans le mois de la Saint-Barthélemi, fête un peu lugubre, dans laquelle en effet les frères assommèrent leurs frères, et que M. l'abbé de Caveyrac nous reproche dans une nouvelle Dissertation de n'être pas de son avis sur cette journée.

Il dit que cette journée ne fut[a] *qu'une affaire de proscription*. Quelle affaire, juste ciel! Nous sommes encore étonnés qu'on dise affaire de proscription comme affaire de finances, affaire de famille, affaire d'accommodement. Une proscription est-elle donc si peu de chose? et le faux zèle de religion n'entra-t-il pour rien dans cette affaire épouvantable?

N'est-il pas prouvé que plusieurs personnes à qui l'on offrit leur grace, s'ils voulaient changer de religion, furent massacrées sur leur refus? Le respectable De Thou ne dit-il pas expressément, au livre 53, que la nouvelle des massacres causa dans Rome une joie inexprimable; que le pape Grégoire XIII, suivi de tous les cardinaux, alla, le 6 septembre, remercier Dieu dans l'église de Saint-Marc; que, le lundi suivant, il fit chanter une messe solennelle à la Minerve; qu'on tira le canon, qu'on fit des illuminations; qu'il marcha en procession, le 8 septembre, à l'église de Saint-Louis; qu'on mit à la porte de cette église un écriteau par lequel Charles IX remerciait le pape de ses bons conseils qu'on avait exécutés, etc.?

[a] Page 1 de sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemi.*

En est-ce assez pour réfuter M. l'abbé de Caveyrac? faut-il nous forcer à rappeler ce que nous voudrions ensevelir dans un oubli éternel?

Comment peut-il dire que cette affaire ne fut que l'effet d'une résolution subite, quand le jésuite Daniel avoue que Charles IX dit: « N'ai-je pas bien joué mon « rôlet? » Comment peut-on démentir ainsi tous les Mémoires du temps?

Pourquoi s'obstiner encore à vouloir persuader que, depuis l'an 1680, l'émigration de nos concitoyens n'a été que médiocre et presque insensible? Pense-t-on fermer nos plaies en les niant, et en contredisant ceux qui ont vu des villes entières bâties par des réfugiés? Peut-on dire qu'*il ne s'est pas établi cinquante familles françaises à Genève*, tandis que le quart de la ville au moins est composé de Français; et de quels Français encore? des citoyens les plus utiles, parmi lesquels il en est qui possèdent des fortunes de trois millions. Il ne faut ni exagérer ni diminuer nos pertes et nos malheurs; mais il est permis de montrer nos blessures aux yeux d'un gouvernement qui peut les guérir.

Enfin pourquoi répéter dans son nouvel écrit que le roi de Prusse s'est trompé en assurant que plus de vingt mille Français se réfugièrent dans ses états? Pourquoi dire que c'est moi qui suis l'auteur des *Mémoires de Brandebourg*[1], quand il est avéré que ce monarque est le seul historien de sa patrie, comme il en est le législateur et le héros? M. l'abbé de Caveyrac

[1] Voyez, tome XII, les notes et variantes de l'*Ode sur la mort de madame la princesse de Bareuth*. B.

se trompe assurément en disant[a] « que j'ai donné « cette Histoire de Braudebourg à beaucoup de per- « sonnes comme mon ouvrage, et que je l'ai vendue « à plus d'un libraire comme mon bien. »

La vérité et l'honneur m'obligent de dire qu'il n'y a personne en Europe à qui j'aie jamais ni prêté, ni donné, encore moins vendu l'*Histoire de Brandebourg*, et que du jour où cette histoire parut jusqu'à présent, il n'y a aucun libraire à qui j'aie jamais vendu un seul manuscrit. Si M. de Caveyrac était mieux informé de la vie que je mène, il ne me ferait pas de telles imputations. Enfin, pourquoi mêler mes neveux, conseillers au parlement, dans cette question?

Ces réflexions sont bien étrangères au mariage de mademoiselle Camp et au jugement de son procès; mais nous avons cru ne devoir pas rejeter cette occasion de nous défendre contre les accusations de M. l'abbé de Caveyrac, à qui nous demandons non seulement de l'indulgence pour les protestants, mais encore pour nous qui avons été obligés de réfuter ses opinions.

[a] Page 43 de sa seconde lettre.

FIN DES RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES, ETC.

QUELQUES PETITES HARDIESSES

DE M. CLAIR,

A L'OCCASION D'UN PANÉGYRIQUE DE SAINT LOUIS[1].

En lisant le Panégyrique de saint Louis prononcé par M. Maury devant notre illustre académie, je croyais, à l'article des Croisades, entendre ce Cucupietre ou Pierre l'ermite, changé en Démosthène et en Cicéron. Il donne presque envie de voir une croisade. J'avoue que je ne serais pas fâché qu'on en fît une contre l'empire ottoman. J'aime l'Église grecque; elle est la mère de l'Église latine. J'ai ouï dire qu'il y a quelques princes qui, dans l'occasion, s'uniraient pour relever (non pas trop haut, mais sur ses pieds) le patriarche de Constantinople écrasé par le muphti. Je verrais avec plaisir la belle Grèce, la patrie d'Alcibiade et d'Anacréon, délivrée de son long esclavage. Il serait doux de souper dans Athènes libre avec Aspasie et Périclès, au sortir d'une tragédie de Sophocle.

Mais pour aller faire la guerre vers Immaüs et Corozaïm, je confesse que ce n'est pas mon goût.

Tous les premiers historiens des croisades semblent

[1] Le *Panégyrique de saint Louis*, par l'abbé (depuis cardinal) Maury, fut prononcé le 25 auguste 1772. L'opuscule de Voltaire est de septembre. B.

mordus des mêmes tarentules que les croisés. Il semble, à les entendre, qu'on rendait un service important à Dieu, en abandonnant la culture des terres les plus fertiles de l'occident, en portant son or et son argent dans un pays aride, en visitant les saints lieux sur un cheval de charrette, avec sa maîtresse en croupe, et en se fesant tuer par des Turcs et des Sarrasins, à dix-huit cents lieues de sa patrie.

De droit, on n'en avait aucun. Quelle fut donc l'origine de cette fureur épidémique qui dura deux cents années, et qui fut toujours signalée par toutes les cruautés, toutes les perfidies, toutes les débauches, toute la démence dont la nature humaine est capable?

« L'armi pietose e 'l capitano, che 'l gran sepolcro « liberò di Cristo col senno e con la mano [1], » est fort bon dans un poëme épique; mais il n'en est pas de même dans l'histoire telle que le *senno* l'exige aujourd'hui.

Je hasarde de dire avec soumission, et en me trompant peut-être, que les papes conçurent ce vaste et hardi dessein de transporter l'Europe militaire en Asie. Les pélerinages étaient fort à la mode; ils avaient commencé dans l'Orient, à la Mecque, où les savants Arabes prétendaient qu'Abraham et Ismael étaient enterrés. On avait imité ces émigrations passagères dans l'Occident. On allait visiter à Rome les tom-

[1] Voici le texte du Tasse : *Jérusalem délivrée*, chant Ier, vers 1-3.

Canto l' armi pietose e 'l capitano
Che 'l gran sepolcro liberò di Cristo.
Molto egli oprò col senno e con la mano. B.

beaux de saint Pierre et de saint Paul, dont les corps reposent dans cette ville, selon les savants occidentaux : mais l'opinion répandue depuis très long-temps parmi les chrétiens, que le monde allait finir, avait, depuis près de cent ans, détourné les fidèles du pélerinage de Rome au pélerinage de Jérusalem. Le tombeau de Jésus-Christ l'emportait, comme de raison, sur le tombeau de ses disciples, quoique après tout la saine critique n'ait pas plus de preuve démonstrative de l'endroit précis où notre Seigneur fut enseveli, que de celui où gît le corps d'Abraham.

Le monde ne finissant point, et les Turcs, maîtres de Jérusalem, rançonnant les pélerins, ces pieux voyageurs latins se plaignirent, non seulement des Turcs qui leur fesaient payer trop cher leur dévotion, mais encore plus des Arabes qui les dépouillaient, et beaucoup plus des Grecs chrétiens qui ne les assistaient pas à leur retour par Constantinople; car les malheureux et les imprudents s'irritent plus contre leurs frères qui ne les secourent pas, que contre les ennemis qui les dépouillent.

Le premier qui imagina d'armer l'Occident contre l'Orient, sous prétexte d'aider les pélerins et de délivrer les saints lieux, fut ce pape Grégoire VII, ce moine si audacieux, cet homme si fourbe à-la-fois et si fanatique, si chimérique et si dangereux, cet ennemi de tous les rois, qui établit sa chaire de saint Pierre sur des trônes renversés. On voit par ses lettres qu'il s'était proposé de publier une croisade contre les Turcs; mais cette croisade devait nécessairement être dirigée contre l'empire chrétien de Constanti-

nople. On ne pouvait rétablir l'Église latine en Asie que sur les ruines de la grecque, sa rivale éternelle; et on ne pouvait écraser cette Église qu'en prenant Constantinople.

Urbain II eut le même dessein. C'est cet Urbain II qui aggrava la persécution commencée par Grégoire VII, contre le grand et infortuné empereur Henri IV[1]; c'est lui qui arma le fils contre le père, et qui sanctifia ce crime; c'est lui qui, né sujet du roi de France, Philippe Ier, osa excommunier son souverain dans la France même où il prêcha la croisade.

Le dessein était si bien pris de s'emparer de Constantinople, que l'évêque Monteil, légat du pape et guerrier, voulut absolument qu'on commençât l'expédition par le siége de cette capitale, et qu'on exterminât les chétiens grecs avant d'aller aux Turcs. Le comte Boemondo, qui était dans le secret, n'eut jamais d'autre avis. Hugues, frère du roi de France, n'ayant ni troupe ni argent, ayant hautement soutenu ce projet, fut assez imprudent pour aller faire une visite à l'empereur Alexis Comnène, qui le fit arrêter, et qui eut ensuite la générosité de le relâcher. Enfin ce Goffredo, qui n'était point du tout le chef des croisés, comme on l'a cru, attaqua les faubourgs de la ville impériale, *col senno e con la mano*, pour son premier exploit; mais trop heureux de faire sa paix avec l'empereur, il obtint enfin la permission d'aller à Jérusalem, dont le comte de Toulouse et le prince de Tarente lui ouvrirent le chemin par la prise ou plutôt par la surprise d'Antioche. En un mot, le

[1] Voyez tome XXIII, page 164. B.

but de cette croisade était si bien de se saisir de l'empire grec, que les croisés s'en emparèrent en 1204, et en furent les maîtres pendant environ cinquante ans.

Si tout cela fut juste, je m'en rapporte à Grotius, *De jure belli et pacis.*

Alors les papes se virent élevés à ce point de grandeur dont les califes descendaient. Ces califes avaient commencé par porter le glaive et l'encensoir : les papes, qui commencèrent par l'encensoir, se servirent ensuite du glaive des princes. S'ils s'en étaient armés eux-mêmes, ils auraient peut-être, à l'aide du fanatisme de ces temps, réuni sous leurs lois les empires d'Orient et d'Occident du même bras dont ils terrassaient Henri IV, Frédéric Barberousse, et Frédéric II; mais ils restèrent dans Rome, et ils ne combattirent qu'avec des bulles.

On sait comment les Grecs chassèrent les Latins, et reprirent leur malheureux empire : on sait comment les musulmans exterminèrent tous les croisés dans l'Asie-Mineure et dans la Syrie. Il ne resta de ces multitudes de barbares émigrants, que quelques ordres religieux qui firent vœu au Dieu de paix de verser le sang humain.

Ce fut dans ces circonstances que saint Louis eut le malheur de faire le même vœu à Paris, dans un accès de fièvre, pendant lequel il crut entendre une voix céleste qui lui ordonnait d'entreprendre une croisade. Il devait bien plutôt écouter la véritable voix céleste, celle de la raison, qui lui ordonnait de rester chez lui, de continuer à faire fleurir dans son

royaume l'agriculture, le commerce, et les lois; d'être le père de son peuple, et l'arbitre de ses voisins. Il jouissait de cette gloire; et s'il voulait conquérir, il pouvait être plus à propos de prendre la Guienne que d'aller lui-même se faire prendre en Égypte, en appauvrissant et en dépeuplant son royaume.

Il suivait, disait-on, le préjugé du temps. C'était à sa grande ame de se mettre au-dessus du préjugé. Il lui appartenait de changer son siècle. Il avait déjà donné cet utile exemple en résistant avec piété aux entreprises de la cour de Rome. Que ne résistait-il de même à la démence des croisades, lui qui regardait le bien de son état comme son premier devoir? Qu'est-ce donc que la France avait à démêler avec Jérusalem? Quel intérêt, quelle raison, quel traité, l'appelaient en Égypte? S'il y avait quelques Français esclaves dans cette contrée, le vieux et sage Melecsala, qui demandait la paix, les lui aurait rendus pour mille et mille fois moins d'argent que ne lui coûta sa fatale entreprise. Nulle nation ne le pressait d'aller faire en Égypte une guerre qui l'aurait ruiné quand même elle eût été heureuse. Au contraire, toutes les nations de l'Europe étaient lasses de ces croisades ridicules et affreuses, à commencer par Rome même.

On reproche à notre siècle de ne condamner sa croisade que parcequ'il était un saint; mais c'est (nous osons le dire) parcequ'il était un saint, qu'il ne devait pas l'entreprendre. Il la fit en saint et en héros sans doute; mais s'il eût employé autrement ses grandes vertus, il eût été plus saint et plus héros.

C'est parceque nous révérons sa mémoire avec

amour, que nous pleurons sur lui, qui se rendit le plus malheureux des hommes; sur sa femme, qui accoucha dans une prison de l'Égypte, dans la crainte continuelle de la mort; sur son fils, qui périt avec le père dans ces entreprises funestes; sur son frère le comte d'Artois, dont les vainqueurs portèrent la tête au bout d'une lance; sur la fleur de la chevalerie égorgée à ses yeux; sur cinquante mille Français perdus dans cette expédition désastreuse.

Nous chérissons sa mémoire, nous nous prosternons devant ses autels; mais qu'on nous permette d'estimer son vainqueur Almoadan qui le fit guérir de la peste, et qui lui remit deux cent mille *besans* d'or de sa rançon. On le sait, et on doit le dire: les Orientaux étaient alors les peuples instruits et civilisés; et nous étions les barbares.

Enfin Blanche, sa mère, qui savait gouverner, désapprouva hautement cette croisade; et l'on peut faire gloire de penser comme la reine Blanche.

Je suppose maintenant qu'on raconte à un homme de bon sens l'histoire de cette croisade de saint Louis, et qu'on lui dise tout ce qu'il a fait de sage, de grand, de beau, c'est-à-dire de juste, avant cette héroïque imprudence [a]; l'homme de bon sens dira sans doute:

[a] L'abbé Velly avoue dans son Histoire, qu'on la traita de *pieuse extravagance, et qu'un roi sage ne devait ni l'autoriser ni la protéger.*

Joinville s'exprime bien plus fortement. Voici ses paroles: *J'ai ouï dire que ceux qui conseillèrent au bon roi cette entreprise firent un très grand mal, et péchèrent mortellement.*

Au reste, il faut savoir que le Joinville que nous lisons est une traduction faite du temps de François Ier. Le jargon de Joinville ne s'entend plus. — D'après cette manière de penser on conçoit pourquoi, écrivant en 1772,

Ce grand roi n'en commettra pas une seconde. Mais qu'il sera étonné quand vous lui apprendrez qu'il retourne encore en Afrique, qu'il fait encore une croisade plus funeste que la première, puisqu'elle coûta à la France le meilleur de ses rois et le plus grand homme de l'Europe! Ce n'est plus en Égypte qu'il porte la guerre, c'est à Tunis. Et pour qui va-t-il faire cette guerre funeste? Pour un de ses frères, à la vérité; mais pour un usurpateur, pour un barbare, souillé lâchement du sang de Conradin, légitime héritier des Deux-Siciles, et du duc d'Autriche; pour un monstre (appelons les choses par leur nom, si nous espérons d'effrayer les tyrans), pour un monstre qui fit servir la religion et la justice, le pape et les bourreaux, au supplice de deux têtes couronnées, innocentes et respectables.

Ce Charles d'Anjou réclamait un petit subside que lui devait le roi de Tunis; et dans la vue de recouvrer ce peu d'argent pour Naples, on chargea la France d'impôts si accablants, que le peuple fit entendre partout ses cris de douleur, et que tout le clergé refusa long-temps de payer.

Charles d'Anjou fit accroire à son frère que le roi de Tunis voulait se faire chrétien, et qu'il n'attendait que l'armée française pour déclarer sa conversion: saint Louis partit sur cette étrange espérance.

Il voulait de Tunis aller vers la Palestine; il n'y avait plus de chrétiens dans ce triste pays, nul reste de

Voltaire n'a pas cité le texte de l'édition de Joinville donnée en 1761, qu'on regarde comme n'ayant que peu d'altérations. B.

ces multitudes innombrables, sinon quelques esclaves qui avaient renoncé à leur religion.

Le fameux Bondocdar [a], autrefois l'un des émirs qui avaient le plus servi aux défaites de saint Louis, était soudan de Damas, de la Syrie, et de l'Égypte. Ses armées montaient, dit-on, à trois cent mille hommes : il avait toujours été vainqueur. Nos chroniqueurs en parlent comme d'un brigand; tous les Orientaux le regardent comme un héros égal aux Saladin, aux Omar, et aux Alexandre.

C'était contre ce grand homme que saint Louis avait le courage d'aller combattre sur les ossements de deux millions de croisés morts en Syrie, avec une faible armée, déjà découragée par les défaites de celles qui l'avaient précédée. Il n'eut pas le malheur de parvenir jusqu'à Bondocdar, il mourut de la peste, sur les sables de l'Afrique, et laissa son royaume dans la désolation et dans la pauvreté. Quels sentiments doit-il inspirer? il faut le révérer à jamais, le chérir, l'admirer, et le plaindre [b].

[a] *N. B.* Velly, dans son *Histoire de France*, fait dire à ce Bondocdar « qu'il aimait mieux un petit nombre de gens sobres, qu'une multitude « d'efféminés, vils esclaves, plus propres à briller dans l'obscurité des ta- « vernes et des ruelles, que dans les nobles champs du dieu Mars. » Il n'est guère probable qu'un soudan ait tenu un tel discours; qu'il ait parlé du dieu Mars, des tavernes, et des ruelles, que les musulmans ne connaissaient pas. Il n'y avait point chez eux de tavernes, encore moins de ruelles. L'abbé Velly lui prête son langage, ou plutôt le langage des écrivains des charniers, du temps de Louis XIII. Il y a des morceaux bien faits dans Velly; on lui doit des éloges et de la reconnaissance, mais il faudrait avoir le style de son sujet : et pour faire une bonne Histoire de France, il ne suffirait pas d'avoir du discernement et du goût, il faudrait assembler long-temps tous ses matériaux à Paris, et aller faire imprimer son ouvrage en Hollande.

[b] Velly dit que « saint Louis songeait à rendre son fils Philippe digne du

Nous avons parlé des guerres de ce prince infortuné: parlons des lois de ce prince juste. On lui attribue une Pragmatique-sanction, et les Établissements qui portent son nom. Mais comment n'avons-nous pas, du moins, une copie authentique et légale de ces deux fameuses pièces, quand nous en avons de ses simples ordonnances? Comment peut-on croire que saint Louis ait cité *le Code* et *le Digeste*, qui n'étaient nullement connus de son temps en France?

On se fonde sur l'opinion commune qui lui attribua ces lois, plusieurs années après sa mort. Mais n'a-t-on pas imputé au cardinal de Richelieu ce testament [1] ridicule qui déshonorerait sa mémoire s'il était de lui, et qu'on a reconnu trop tard pour n'être pas son ouvrage?

A Dieu ne plaise que saint Louis ait fait un code où l'on ordonnait de brûler vive une pauvre femme qui recélait un petit vol pour lequel le voleur était pendu!

Qu'il ait privé les enfants de la succession mobiliaire d'un père mort malheureusement sans être confessé, après huit jours de maladie!

Qu'il ait fait arracher les yeux à ceux qui *emblent un cheval!*

Qu'il ait permis qu'on excommuniât pour dettes!

Qu'il ait condamné à la corde tout gentilhomme qui se serait sauvé de prison!

« premier sceptre du monde. » Cela n'est pas poli pour l'empereur, ni pour l'impératrice de Russie, ni pour le grand-seigneur, ni pour le grand-mogol, ni pour l'empereur de la Chine. Le sceptre de la France était un très beau sceptre, mais la modestie l'aurait embelli encore.

[1] Voyez tome XXXIX, page 282; XLII, 26, 92. B.

Qu'on coupât le poing au fabricant qui vendrait du drap trop étroit!

Ce sont là des lois de Dracon, et non des lois de saint Louis. N'outrageons point sa mémoire jusqu'à l'en croire l'auteur.

Défions-nous de tout ce qu'on a écrit dans ces temps d'ignorance et de barbarie. Comparons un moment ces nuits de ténèbres à nos beaux jours : comparons la multitude de nos florissantes villes avec ces prisons qu'on appelait fertés, châtels, roches, basties, bastilles; nos arts perfectionnés à la disette de tous les arts; la politesse à la grossièreté; les scandales sanglants et abominables de Rome à la paix, à la décence, à la politique circonspecte qui rendent aujourd'hui le séjour de Rome délicieux; l'absurde atrocité anglaise au siècle de Newton; la raison humaine perfectionnée à l'instinct humain abruti ; nos mœurs douces et polies aux mœurs agrestes et féroces. Saint Louis en sera plus grand pour s'être élevé dans ses domaines peu étendus, au-dessus de la fange où l'Europe était plongée. Mais nous en serons plus heureux en considérant que nous n'avons été que des barbares dans un si grand nombre de siècles, et que nous ne le sommes plus.

FIN DE QUELQUES PETITES HARDIESSES.

LA VOIX DU CURÉ,

SUR LE PROCÈS DES SERFS DU MONT-JURA[1].

ARTICLE I.

Le jour de Saint-Louis 1772 je pris possession de ma cure. Plusieurs de mes paroissiens vinrent en troupe me demander mes secours en versant des larmes. Je leur dis que ma cure appartient à des moines qui me donnent une pension de quatre cents francs, qu'on appelle, je ne sais pourquoi, portion congrue, et que je la partagerais volontiers avec mes amis. Leur syndic portant la parole, me répondit ainsi :

Nous sommes prêts nous-mêmes à mettre à vos pieds le peu qui nous reste, et à travailler de nos mains pour subvenir à vos besoins. Nous venons seulement demander votre appui pour sortir de l'esclavage injuste sous lequel nous gémissons dans ces déserts que nous avons défrichés.

— Comment! que voulez-vous dire, mes enfants? quel esclavage? est-ce qu'il y a des esclaves en France?

[1] Les *Mémoires secrets* parlent, à la date du 20 octobre 1772, de la *Voix du curé*, qui doit être de la première quinzaine du mois. C'est le cinquième écrit de Voltaire en faveur des serfs du Mont-Jura; voyez ma note, tome XLVI, page 445. B.

— Oui, monsieur, reprit le syndic, nous sommes esclaves des mêmes moines sécularisés qui vous donnent quatre cents francs pour desservir votre cure, et qui recueillent le fruit de vos travaux et des nôtres. Ces moines, devenus chanoines, se sont faits nos souverains, et nous sommes leurs serfs nommés mainmortables. Secourez-nous au nom de ce roi qui ne fit la guerre que pour délivrer des esclaves chrétiens, et dont nous célébrons aujourd'hui la fête.

Je leur demandai ce que signifiait ce mot étrange d'esclaves mainmortables [1]. Lorsque autrefois, me dit le syndic, nos maîtres n'étaient pas contents des dépouilles dont ils s'emparaient dans nos chaumières après notre mort, ils nous fesaient déterrer; on coupait la main droite à nos cadavres, et on la leur présentait en cérémonie, comme une indemnité de l'argent qu'ils n'avaient pu ravir à notre indigence, et comme un exemple terrible qui avertissait les enfants de ne jamais toucher aux effets de leurs pères, qui devaient être la proie des moines nos souverains.

Je frémissais, et il continua ainsi :

Nous sommes esclaves dans nos biens et dans nos personnes. Si nous demeurons dans la maison de nos pères et mères, si nous y tenons avec nos femmes un ménage séparé, tout le bien appartient aux moines à la mort de nos parents. On nous chasse du logis paternel, nous demandons l'aumône à la porte de la maison où nous sommes nés. Non seulement

[1] Voyez aussi tome XXI, page 421. B.

on nous refuse cette aumône; mais nos maîtres ont le droit de ne payer ni les remèdes fournis à nos parents, ni les derniers bouillons qu'on leur a donnés. Ainsi, dans nos maladies, nul marchand n'ose nous vendre un linceul à crédit; nul boucher n'ose nous fournir un peu de viande; l'apothicaire craint de nous donner une médecine qui pourrait nous rendre la vie. Nous mourons abandonnés de tous les hommes, et nous n'emportons dans le sépulcre que l'assurance de laisser des enfants dans la misère et dans l'esclavage.

Si un étranger, ignorant ces usages, a le malheur de venir habiter un an et un jour dans cette contrée barbare, il devient esclave des moines ainsi que nous. Qu'il acquière ensuite une fortune dans un autre pays, cette fortune appartient à ces mêmes moines; ils la revendiquent au bout de l'univers, et ce droit s'appelle le droit de poursuite [1].

S'ils peuvent prouver qu'une fille mariée n'ait pas couché dans la maison de son père la première nuit de ses noces, mais dans celle de son mari, elle n'a plus de droit à la succession paternelle. On lance contre elle des monitoires qui effraient tout un pays, et qui forcent souvent des paysans intimidés à déposer que la mariée pourrait bien avoir commis le crime de passer la première nuit chez son époux; alors ce sont les moines qui héritent. Que l'héritage soit de vingt écus ou de cent mille francs, n'importe, il leur appartient.

Nous sommes des bêtes de somme; les moines nous

[1] *Le droit de poursuite* a été aboli par l'édit de 1778. K.

chargent pendant que nous vivons, ils vendent notre peau quand nous sommes morts, et jettent le corps à la voirie.

Je m'écriai : Tout cela n'est pas possible, mes chers paroissiens! ne vous jouez pas de ma simplicité; nous sommes dans le pays de la franchise; nos rois, nos premiers pontifes, ont aboli depuis longtemps l'esclavage; c'est calomnier des religieux de supposer qu'ils aient des serfs. Au contraire, nous avons des pères de la Merci qui recueillent des aumônes, et qui passent les mers pour aller délivrer nos frères lorsqu'on les a faits serfs à Maroc, à Tunis, ou chez les Algériens.

— Eh bien, s'écria un vieillard de la troupe, qu'ils viennent donc nous délivrer!

— Quoi! repris-je, des monitoires lancés pour découvrir si une fille esclave n'aurait pas couché dans le lit de son mari la première nuit de ses noces? non, ce serait un trop grand outrage à la religion, aux lois de la nature. On ne fulmine des monitoires que pour découvrir de grands crimes publics dont les auteurs sont inconnus. Allez, je ne puis vous croire.

Comme j'achevais ces paroles, une femme nommée Jeanne-Marie Mermet tomba presque à mes pieds en pleurant. Hélas! me dit-elle, ces bonnes gens ne vous ont dit que la vérité. Le fermier des chanoines de Saint-Claude, ci-devant bénédictins, a voulu me dépouiller des biens de mon père, sous prétexte que j'avais couché dans le logis de mon mari la nuit de mon mariage. Le chapitre obtint un moni-

toire contre moi. J'étais réduite à la mendicité. Je voyais périr ces quatre enfants que je vous amène. Les sbires qui nous chassaient de notre maison me refusèrent le lait que j'y avais laissé pour mon dernier né. Nous mourions sans le secours du célèbre avocat Christin [1], défenseur des opprimés, et de M. de La Poule son digne confrère, qui prirent ma défense, et qui trouvèrent des nullités dans le monitoire fatal publié pour me ravir tout mon bien, comme on m'a dit qu'on en publia un à Toulouse contre les Calas. Le parlement de Besançon eut pitié de mon infortune et de mon innocence; mes persécuteurs furent condamnés aux dépens par un arrêt solennel et unanime, rendu le 22 juin 1772.

Elle me fit voir l'arrêt du parlement de Besançon qu'elle avait entre les mains. Ma surprise redoubla. J'appris par mon sentiment qu'on pouvait être en même temps pénétré de douleur et de joie. J'avoue que je répandis bien des larmes; je bénis le parlement, je bénis Dieu; j'embrassai en pleurant mes chers paroissiens qui pleuraient avec moi; je leur demandai pour quel crime leurs ancêtres avaient été condamnés à une si horrible servitude dans le pays de la franchise. Mais quel fut l'excès de mon étonnement, de ma terreur, et de ma pitié, quand j'appris que les titres sur lesquels ces moines fondaient leur usurpation étaient évidemment d'anciens ouvrages de faussaires; qu'il suffisait d'avoir des yeux pour en être convaincu; que, dans plus d'une contrée, des

[1] Voyez ma note, tome XXX, page 342; et, dans la *Correspondance*, les lettres de Voltaire à Christin, des 1er octobre 1775 et 10 février 1777. B.

gens appelés bénédictins, bernardins, prémontrés, avaient commis autrefois des crimes de faux, et qu'ils avaient trahi la religion pour exterminer tous les droits de la nature.

Un des avocats qui avaient plaidé pour ces infortunés, et qui avait sauvé la pauvre Mermet des serres de la rapacité, accourut alors, et me donna un livre instructif et nécessaire, intitulé, *Dissertation sur l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, ses chartres, ses usurpations, et sur les droits des habitants de cette terre*[1].

Je congédiai mes paroissiens; je lus attentivement cet ouvrage, que tous nos juges et tous ceux qui aiment la vérité ont lu sans doute avec fruit.

Je fus d'abord effrayé de la quantité des chartres supposées, de ce nombre prodigieux de faux actes découverts par le savant et pieux chancelier Daguesseau, et avant lui par les Launoi, par les Baillet, par les Dumoulin.

Je vis, avec le sentiment douloureux de la pitié indignée d'avoir été trompée par des fables, que toutes les légendes de Saint-Claude n'étaient qu'un ramas des plus grossiers mensonges, inventés, comme le dit Baillet, au douzième et au treizième siècle; je vis que des diplomes de l'empereur Charlemagne, de l'empereur Lothaire, d'un Louis-l'Aveugle, se

[1] 1772, in-8° de 196 pages. Cet ouvrage est de l'avocat Christin. On trouve ordinairement relié à sa suite, *Collection des mémoires présentés au conseil du roi par les habitants du Mont-Jura et le chapitre de Saint-Claude, avec l'arrêt rendu par ce tribunal*, 1772, in-8° de 164 pages, contenant sept pièces, dont une seule, la première, est de Voltaire; c'est celle qui a pour titre : *Au roi en son conseil;* voyez tome XLVI, page 445. B.

disant roi de Provence, de l'empereur Frédéric Ier, de l'empereur Charles IV, de Sigismond son fils, étaient autant d'impostures aussi méprisables que la *Légende dorée*[1].

C'était pourtant sur ces mensonges si contemptibles aux yeux de tous les savants, et si punissables aux yeux de la justice, qu'autrefois les moines de Saint-Claude avaient fondé leurs richesses, leurs usurpations, et l'esclavage du malheureux peuple dont la Providence m'a fait le pasteur.

Il y a plus. Les tyrans de ces malheureux colons n'ont point dégénéré de leurs prédécesseurs; ils ont tronqué, falsifié un arrêt du parlement de Besançon, rendu le 12 décembre 1679, entre eux et un sieur Boissette, pour cette même mainmorte; ils ont osé imprimer récemment qu'ils avaient gagné ce procès, tandis que le greffe dépose qu'ils ont été condamnés. C'est ce même procès qui sert aujourd'hui contre eux de nouvelle preuve; ils ont été faussaires dans le douzième siècle, ils le sont dans le dix-huitième. Ils mentent à la justice[a].

Passant à tout moment de la surprise à l'indignation, je vis enfin qu'un très petit nombre de moines avait réussi insensiblement à réduire à l'esclavage douze mille citoyens, douze mille serviteurs du roi, douze mille hommes nécessaires à l'état, auxquels ils

[1] Voyez tome XVIII, page 476. B.

[a] Voyez les pages 115 et 117 du livre intitulé *Dissertation sur l'établissement de l'abbaye de Saint-Claude, ses chroniques, ses légendes, etc.* — Ce n'est point dans la *Dissertation* que se trouvent les passages auxquels renvoie Voltaire, mais dans la *Collection des Mémoires* qui est à la suite; voyez ma note de la page précédente. B.

avaient vendu solennellement la propriété des mêmes terrains dans lesquels ils les enchaînent aujourd'hui. Chaque ligne me remplissait d'effroi et de douleur; et je suis bien persuadé que nos juges, ainsi que tous les lecteurs, auront éprouvé les mêmes sentiments que moi.

Quoi! disais-je en moi-même, des moines ont vendu à des hommes libres des terrains immenses dont ils s'étaient emparés par de fausses chartres, et ensuite ils auront fait des esclaves de ces hommes libres, en abusant de leur ignorance, en intimidant leurs consciences, en les fesant trembler sous le joug de l'inquisition, lorsque la Franche-Comté, si mal nommée Franche, appartenait à l'Espagne! Ah! c'était plutôt à ces colons qui achetèrent ces terrains à imposer la mainmorte aux moines; c'était aux propriétaires incontestables que ce droit de mainmorte appartenait : car enfin tout moine est mainmortable par sa nature; il n'a rien sur la terre, son seul bien est dans le ciel, et la terre appartient à ceux qui l'ont achetée.

ARTICLE II.

Ému et troublé dans toutes les puissances de mon ame, je crus voir, pendant la nuit, Jésus-Christ lui-même, suivi de quelques-uns de ses apôtres. Tout son extérieur annonçait l'humilité et la pauvreté; mais il nourrissait cinq mille hommes [1] dans un désert avec quelques pains et quelques poissons. Je

[1] Matthieu, XIV, 21; Marc, VI, 44; Luc, IX, 14; Jean, VI, 10. B.

crus voir dans un autre désert quelques moines et leur abbé, possédant cent mille livres de rente, et enchaînant douze mille hommes au lieu de les nourrir.

Il me parut que Jésus se transporta dans un moment, quoique à pied, du désert de Génézareth à celui de Saint-Claude; il demanda aux moines pourquoi ils étaient si riches et pourquoi ils enchaînaient ces douze mille Gaulois. Un des moines (c'était le cellérier) répondit : Seigneur, c'est parceque nous les avons faits chrétiens; nous leur avons ouvert le ciel, et nous leur avons pris la terre.

Jésus-Christ repartit en ces mots : Je ne croyais pas être venu sur cette terre, y avoir enduré la pauvreté, les travaux, et la faim, pratiqué constamment l'humilité et le désintéressement, uniquement pour enrichir des moines aux dépens des hommes.

Oh! répliqua le cellérier, les choses sont bien changées depuis vous et vos premiers disciples. Vous étiez l'Église souffrante, et nous sommes l'Église triomphante. Il est juste que les triomphateurs soient des seigneurs opulents. Vous paraissez étonné que nous ayons cent mille livres de rente et des esclaves; que diriez-vous donc si vous saviez qu'il y a des abbayes qui en ont deux et trois fois davantage sans avoir de meilleurs titres que nous?

A ces mots je m'écriai : N'y aura-t-il plus de frein sur la terre? l'heureux accablera-t-il toujours l'infortuné? Le tonnerre gronda, et la vision disparut.

ARTICLE III.

Quand je fus remis de ma frayeur, je m'appliquai à étudier avec le plus grand soin ce fameux procès de douze mille citoyens contre vingt moines sécularisés. Je sus que ces moines n'avaient été élevés à la dignité de chanoines qu'en 1742; que depuis ce temps on avait donné plusieurs canonicats à des hommes qui, n'ayant pas été nourris dans l'état monastique, n'avaient pu contracter cette dureté de cœur, cette avidité, cette haine secrète contre le genre humain, qui se puisent quelquefois dans les couvents.

J'allai trouver un de ces messieurs, après avoir consulté mes paroissiens. Je lui dis que je venais lui procurer un moyen de terminer un procès odieux. Cet honnête gentilhomme m'embrassa cordialement; il m'avoua, les larmes aux yeux, qu'il avait toujours gémi en secret de soutenir une cause dont l'unique objet est de dépouiller la veuve et l'orphelin. Je sais bien, me dit-il, que s'il y a de la justice sur la terre, nous perdrons infailliblement notre procès. J'avoue que nos titres sont faux, et que ceux de nos adversaires sont authentiques; j'avoue qu'en 1350 Jean de Châlons, seigneur de ces cantons, affranchit les colons de toute mainmorte; qu'en 1390 Guillaume de La Baume, abbé de Saint-Claude, vendit à ces mêmes colons les restes des terrains dont ils sont propriétaires légitimes; que, sur la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, les moines de Saint-Claude usurpèrent le droit de mainmorte sur des cultivateurs ignorants et intimidés, sans qu'ils

pussent produire le moindre titre de ce droit prétendu. Je sais qu'une telle possession sans titre ne peut se soutenir, et qu'il n'y a point de prescription contre les droits de la nature fortifiés par des pièces authentiques.

Ces moines, à la place de qui je suis aujourd'hui, ne peuvent se comparer aux seigneurs légitimes des autres cantons maiumortables, qui concédèrent autrefois des terres à des cultivateurs, à condition que si les colons mouraient sans enfants, les terres reviendraient à la maison des donateurs. Ces seigneurs furent des bienfaiteurs respectables; et les moines, je l'avoue, furent des oppresseurs. Ces seigneurs ont leurs titres eu bonne forme, et les moines n'en ont point. Ces moines n'établirent insensiblement la mainmorte qu'en disant, sur la fin du seizième siècle, aux colons grossiers: Si vous voulez vous préserver de l'hérésie, soyez nos esclaves au nom de Dieu; mais les colons plus instruits leur disent aujourd'hui: C'est au nom de Dieu que nous sommes libres.

Je fus si touché des paroles de ce brave gentilhomme, que je le serrai dans mes bras avec la tendresse que m'inspirait sa vertu. Je lui dis : Faites passer dans l'ame de vos confrères vos sentiments généreux. Ni vous ni eux vous n'êtes coupables des fraudes commises dans les siècles passés. Il faut que les hommes deviennent plus justes à mesure qu'ils deviennent plus savants; séparez vos vertus des prévarications de vos prédécesseurs. Il ne faut souvent qu'un homme de bien pour ramener tout un chapitre. Convertissez le vôtre. Ils y gagneront; ils évite-

ront un procès odieux qui les exposerait à la haine et à la honte publique quand même ils le gagneraient. Qu'ils transigent avec les colons; qu'ils abandonnent le droit affreux d'imposer la servitude, si messéant à des prêtres. Qu'ils renoncent à cette fatale prétention, pour des droits plus humains, pour des augmentations de redevances. Plusieurs seigneurs leur ont déjà donné cet exemple.

M. le marquis de Choiseul La Baume vient d'affranchir ses vassaux dans ses terres. M. de Villefrancon, conseiller au parlement, M. l'avocat de Voré[1], et quelques autres dont j'aurai les noms, ont eu la même générosité. Les fermiers généraux, touchés d'une action si belle, en ont partagé l'honneur; ils ont refusé le droit d'insinuation qui leur est dû, et qui est très considérable. Qu'en est-il arrivé? ils y ont tous gagné. Leur bonne action a été récompensée, sans qu'ils espérassent aucune récompense. Des mains libres ont mieux cultivé leurs champs; les redevances se sont multipliées avec les fruits; les ventes ont été fréquentes, la circulation abondante, la vie revenue dans le séjour de la mort.

Que dis-je! le roi de Sardaigne[2] vient d'affranchir tous les serfs de la Savoie; et cette Savoie, dont le nom seul était le proverbe de la pauvreté, va devenir florissante.

Montrez ces grands exemples à vos confrères; en-

[1] Helvétius était seigneur de Vuré. Voltaire l'appelait *le sage de Voré* (voyez, dans la *Correspondance*, la lettre à Damilaville, du 1er mars 1765); c'est peut-être lui qui est désigné ici: mais il est à remarquer qu'il était mort depuis dix mois lorsque Voltaire écrivait. B.

[2] Charles Emmanuel III. Son édit est du 20 janvier 1762. B.

richissez-les par leur grandeur d'ame. Proposez surtout à leur avocat cet arrangement honorable; il sait combien leur cause est mauvaise. L'ordre des avocats pense noblement. La qualité d'arbitres est plus digne d'eux que celle de défenseurs d'une cause mal fondée.

Le chanoine fut transporté de ma proposition. Il courut chez ses confrères. Ceux qui n'avaient point été moines l'écoutèrent avec attendrissement; ceux qui l'avaient été le refusèrent avec aigreur. Il vint me retrouver en gémissant. Ah! me dit-il, il n'y a qu'un caractère indélébile dans le monde; c'est celui de moine.

Il faudra donc plaider; il faudra que ceux qui devraient édifier scandalisent; il faudra que les tribunaux retentissent toujours des procès des moines! et quel procès que celui-ci! d'un côté, trois mille familles utiles qui composent au moins douze mille têtes, redemandant avec larmes, et leurs titres à la main, la liberté qu'ils ont payée, la propriété de leurs déserts et de leurs tanières qu'on leur a vendus, et dont ils représentent la quittance; enfin des droits qui sont incontestables dans tous les tribunaux de la terre.

De l'autre côté, sont vingt hommes inutiles, qui disent pour toute raison : Ces trois mille familles sont nos esclaves, parceque nous avons eu autrefois dans ces montagnes quelques faussaires, et même des faussaires maladroits.

Si notre religion, qui commença par ne point connaître les moines, et qui, sitôt qu'ils parurent, leur défendit toute propriété, qui leur fit une loi de la

charité et de l'indigence; si cette religion, qui ne crie de nos jours que dans le ciel en faveur des opprimés, se tait dans les montagnes et dans les abîmes du mont Jura, ô justice sainte! ô sœur de cette religion! faites entendre votre voix souveraine; dictez vos arrêts, quand l'Évangile est oublié, quand on foule aux pieds la nature!

FIN DE LA VOIX DU CURÉ.

NOUVELLES PROBABILITÉS

EN FAIT DE JUSTICE,

DANS L'AFFAIRE D'UN MARÉCHAL DE CAMP ET DE QUELQUES CITOYENS DE PARIS[1].

1772.

Non seulement il s'agit dans ce procès étonnant d'une somme de cent mille écus, sans compter les frais immenses; non seulement l'affaire est criminelle, mais l'honneur y est en péril encore plus que la fortune. C'est le public qui est juge souverain de l'honneur; il faut donc que le public soit parfaitement instruit.

Tous les faits avancés par les avocats des deux parties sont contradictoires; ils allèguent des raisons non moins opposées; il y a des témoins de part et d'autre: chacun des plaideurs traite les témoins qui ne sont pas favorables, de subornés et de parjures. Les deux adversaires se disent l'un à l'autre : Vous me volez cent mille écus.

Le prêteur crie à l'emprunteur : Je vous ai apporté

[1] Les *Nouvelles probabilités* sont mentionnées dans la lettre à Marin, du 30 octobre 1772. Trois mois après parurent les *Preuves démonstratives en fait de justice dans l'affaire des héritiers Véron contre le comte de Marangiés, avec les pièces justificatives, au nom du sieur Liégard Du Jonquay, petit-fils de la dame Véron, docteur ès lois, pour servir de réponse aux* Nouvelles probabilités *de M. de Valtaire*, 1773, in-8° de 126 pages. Voltaire riposta par la *Réponse à l'écrit d'un avocat*, etc., qui est aussi dans le présent volume. B.

chez vous, le 23 septembre 1771, douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or en treize voyages à pied, pour rendre cette négociation secrète selon vos vues; j'ai couru pendant cinq lieues pour vous donner tout le bien de mon aïeule.

C'est un mensonge aussi impudent que ridicule, répond l'emprunteur : je n'ai reçu de vous que douze cents francs dans votre chambre; c'était le 24 septembre.

Mais voilà vos billets à ordre signés de vous, lui réplique le prêteur. Voilà plus encore, s'il est possible; reconnaissez cette promesse que vous me fîtes, le 24 septembre, d'accepter les conditions auxquelles je vous fesais prêter ces cent mille écus. Vous approuvâtes par écrit mon opération; vous vous engageâtes, ce jour du 24, à me faire vos billets dès que vous auriez reçu l'argent; vous l'avez reçu : osez-vous bien réclamer contre vos deux signatures?

Votre fourberie est aussi insolente qu'absurde, répond l'emprunteur. Il est impossible que vous m'ayez compté cent mille écus le 23 septembre, comme vous le dites, si je vous ai signé le 24 que je vous ferais mes billets dès que j'aurais l'argent. Cela seul manifeste votre manœuvre criminelle.

Le prêteur ne s'intimide pas. Il répond : Cette pièce ne peut me nuire; elle était restée entre vos mains; c'est vous qui l'avez remise entre celles des juges; elle est écrite par votre secrétaire, et non par moi; vous l'avez signée du jour qu'il vous a plu. J'ai d'autres pièces assez victorieuses pour vous confondre; j'ai vos quatre billets pour trois cent mille livres et

les intérêts, à l'ordre de ma grand'mère : un maréchal de camp ne m'aurait pas fait ces billets s'il n'avait reçu la somme. Ces titres incontestables reçoivent un surcroît de force par les dépositions de quatre témoins qui m'ont vu compter l'ôr, et le porter.

Il est évident que ce sont de faux témoins, lui dit le gentilhomme inculpé. Votre grand'mère, au profit de laquelle vous m'avez fait donner mes billets à ordre, m'était absolument inconnue; vous me dîtes dans votre chambre que cette femme était la veuve d'un banquier à laquelle une compagnie devait les trois cent mille livres que vous promettiez de me faire prêter. Vous étiez mon courtier, et non mon prêteur; vous m'avez trompé en tout; il se trouve que cette prétendue créancière d'une prétendue compagnie, est votre grand'mère qui prête un peu d'argent sur gages, et que vous avez engagé toute votre famille dans votre fourberie.

Le prêteur insiste : Quoi! vous ne me fîtes pas chez vous treize billets au nom de ma grand'mère, le 23 septembre, jour auquel je vous apportai dans mes poches douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or en treize voyages? et le lendemain vous ne vîntes pas chez moi changer vos treize billets contre quatre autres que vous fîtes sur ma table?

Rien n'est plus faux, ni plus mal imaginé, ni plus extravagant, ni plus incroyable, dit le gentilhomme; je vous ai fait chez vous, le 24 septembre, quatre billets montant à la somme de 327,000 livres pour le principal et les intérêts; je vous confiai ces billets

sur lesquels vous ne me les avez jamais données; vous ne pouviez jamais les avoir; vous me volez par une friponnerie avérée que vous déguisez par les plus grossiers mensonges.

C'est vous qui me volez indignement, réplique l'autre; et on voit plus de gentilshommes chargés de dettes trahir leur honneur pour ne les point payer, qu'on ne voit de familles bourgeoises comploter de voler au péril de leur vie un gentilhomme, et surtout un gentilhomme obéré.

Ce procès étrange entre un maréchal de camp et des citoyens obscurs devient bientôt une querelle entre la noblesse et la bourgeoisie : tout Paris prend parti; tous les esprits s'aigrissent; plus on instruit la cause, et plus les préventions, les contradictions, les animosités, augmentent des deux côtés.

On recherche toute la vie de son adversaire, on ne convient sur rien; on empoisonne toutes ses actions, on se blanchit pour le noircir : il y a pourtant de part ou d'autre une fraude manifeste; tranchons le mot, un crime honteux. Les juges pourront prononcer seulement sur les pièces, sur les témoignages, sur la loi; l'honneur est d'une autre espèce. Il dépend de l'opinion publique, et cette opinion ne peut être que le résultat des probabilités.

Il se peut qu'un homme soit justement condamné par les lois à payer ce qu'il ne doit pas, si on produit ses propres billets signés de lui avec trop de facilité, si des témoins ou trompés ou trompeurs persistent à le charger, et surtout si, dans le cours de

l'affaire, il a fait ou occasioné malheureusement quelques démarches contraires aux lois. Mais alors, en perdant son argent, il ne peut perdre sa réputation, il ne portera que la peine d'une imprudence.

Résumons donc ici les principales probabilités qui peuvent déterminer le public. Peut-être ces vraisemblances accumulées, et portées jusqu'à un degré approchant de la conviction, ne seront pas méprisées par les juges mêmes.

1° Il paraît très vraisemblable que ni le prêteur, ni son aïeule, ni sa famille, n'ont jamais pu disposer de cent mille écus. On a vu de vieilles avares très riches; mais plus on est avare, moins on prête tout son bien à un militaire chargé de dettes. Une telle imbécillité serait aussi incroyable que le roman de la fortune de cette grand'mère, qui est un principal personnage dans l'affaire.

2° Ce jeune homme, son petit-fils, qui prétend avoir prêté tout le bien de son aïeule; ce jeune homme achevant son droit par bénéfice d'âge, passant sa vie dans les salles d'armes et avec des gens de la lie du peuple, ne peut guère avoir eu assez de crédit pour faire prêter ces cent mille écus par d'autres.

3° On allègue qu'il est docteur ès lois, qu'il a été très bien élevé et à grands frais, et que son aïeule allait lui acheter une charge de magistrat : mais quel magistrat qu'un homme qui écrit ce qu'on va lire!

« Il ne sera pas dit qu'un honnête homme comme « moi passe pour avoir escroqué des titres qui ne lui « sont pas dus, et que pour le tout à droit de mont

« voisin le qualifiant de f... fripon, on lui couperait « le visage[a].

« Monsieur, je vous prie de m'obliger de suivre de « point en point la lettre que j'ai eut l'honneur de « vous écrire.

« J'esper que quelque jour vous connoiteroit nôtre « innocence, et que vous ne pouroit point vous em- « pêché de me plaindre, etc. Vous verrez l'extirpa- « tion d'honneur que vous voulez me faire.

« Vous serez obligé de me réparer.

« Vous cherchez a en pauser a une pauvre femme. »

De telles expressions, une telle orthographe, ne sont pas d'un homme élevé si noblement, et qui pouvait avoir une charge de conseiller au parlement, lorsqu'on les vendait encore. *Loquela tua manifestum te facit*[1]. Et les habitudes, les liaisons d'un tel homme avec des cochers et des laquais, suffisent pour le rendre très suspect. Il faut avouer que ces premières probabilités contre lui sont assez fortes.

4° L'histoire qu'il fait de treize voyages consécutifs à pied, pour porter secrètement de l'or, le 23 septembre, au même gentilhomme auquel il donne publiquement un sac d'argent le lendemain, est si dénuée de vraisemblance, si contradictoire, si opposée au sens commun, si extravagante, qu'elle ne serait pas soufferte dans le roman le plus ridicule et le plus incroyable. Cela seul peut indiguer tout homme impartial qui ne cherche que la vérité.

[a] Voyez les Mémoires du sieur La Ville. — La Ville était l'avocat ou le conseil de la famille Véron au commencement du procès. B.

[1] Matth., XXVI, 73. B.

5° Quand l'officier-général, qui s'est si tristement compromis avec de tels personnages, qui s'est rabaissé jusqu'à s'exposer à recevoir des lettres offensantes d'une courtière et de ce docteur ès lois, s'abaisse encore en allant implorer le magistrat de la police contre ses propres billets; quand les menaces des délégués de ce magistrat forcent le docteur et sa mère à faire l'aveu de leur crime; quand tous deux, sans être contraints, signent chez un commissaire que l'histoire des treize voyages est fausse; que jamais le gentilhomme n'a reçu les cent mille écus; qu'on ne lui a prêté que douze cents livres, alors tout semble éclairci. Il n'est pas dans la nature (je le répète ici), qu'une mère et un fils avouent qu'ils sont coupables, quand un péril inévitable ne les y force pas.

Je veux que deux délégués de la police aient outrepassé leurs pouvoirs; qu'un procureur nommé pour examiner l'affaire et en rendre compte, se soit érigé mal à propos en juge; qu'il ait fait prêter serment; qu'un autre officier de la police ait traité la mère et le fils avec dureté: ils sont en cela très répréhensibles; mais leur faute n'a rien de commun avec le crime avoué par la mère et le fils. On s'est écarté de la loi avec eux; mais ils n'ont pas moins fait leur aveu légalement devant un commissaire; ils ne l'ont pas moins fait librement; ils pouvaient aisément protester devant ce commissaire contre les vexations illégales de ces deux hommes sans caractère. Plus on avait exercé contre eux de violences, plus ils étaient en droit de demander hautement une justice qu'on ne pouvait leur refuser.

Le fils et la mère disent qu'on les a battus chez le procureur. Je veux que la chose soit vraie; c'est pour cela même qu'ils devaient crier à la tyrannie. Quel est l'homme qui signera en justice qu'il est un scélérat, parcequ'on l'a maltraité ailleurs? Quel homme consentira à perdre librement d'un trait de plume cent mille écus, parcequ'on aura précédemment usé de quelque violence envers lui? C'est à peine ce qu'il pourrait faire s'il était appliqué à la torture.

Mais qu'une mère et un fils, un docteur ès lois, signent ainsi leur condamnation quand ils sont innocents; qu'ils se dépouillent eux-mêmes de tous leurs biens, c'est de quoi il n'y a pas un seul exemple : la force de la vérité, et le trouble qui suit le crime, peuvent seuls arracher un tel aveu.

Cet aveu juridique paraît être le dénoûment de toute l'affaire; il ne peut avoir été dicté par cette crainte que les jurisconsultes appellent *metus cadens in constantem virum* [1]. Ce n'était qu'en niant leur crime, non pas en le confessant, que la mère et le fils pouvaient se mettre en sûreté : ils n'avaient rien à redouter que leur propre confession, et ils la font! tant le premier remords attaché au crime en présence d'un seul homme de loi les a transportés hors d'eux-mêmes, et leur a ôté cette fermeté qui est rarement inébranlable.

Ce qui doit surtout faire penser que cet aveu était très sincère, c'est qu'il est articulé expressément, par leurs avocats, que le docteur ès lois dit aux délégués

[1] Expression de Tribonien. E.

de la police qui l'interrogeaient : « Je signerai, si l'on « veut, que j'ai volé tout Paris. »

Certainement un tel discours n'est point celui de l'innocence : c'est plutôt celui du crime et de la bassesse. On ne dit point : « Je signerai que j'ai volé tout « Paris, » quand on peut sauver cent mille écus qui nous appartiennent, et échapper aux galères en ne signant rien.

6° Plusieurs jours après ils paraissent avoir eu le temps de reprendre leurs esprits ; ils se sont raffermis ; on leur a donné des conseils. On voit tout d'un coup paraître sur la scène un nommé Aubourg, autrefois domestique, puis tapissier, et maintenant prêteur sur gages ; il achète [1] de la grand'mère ce procès funeste ; il s'engage à le poursuivre à ses frais. Ainsi, dans toute cette affaire, il y a d'un côté des prêteurs et des prêteuses sur gages, des entremetteuses, des courtières ; et de l'autre est un officier-général endetté, qui cherchait à rétablir ses affaires par un emprunt. De quel côté est la vraisemblance la plus favorable ?

7° Le testament de la grand'mère du docteur ès lois, qui paraît au premier coup d'œil un témoignage terrible contre l'officier-général, semble, quand il est examiné de près, une nouvelle preuve du crime du docteur ès lois. La grand'mère avait dit auparavant, et son petit-fils l'avait dit avec elle, que sa fortune entière consistait en trois cent mille livres : on assurait que cette fortune venait d'un fidéicommis de son mari, et que son argent, auquel elle n'avait point

[1] Voyez ma note, page 57. B.

touché pendant trente années, lui avait été remis par un nommé Chotard, qu'on prétend être mort insolvable.

Cependant elle déclare dans son testament qu'elle a prêté et avancé à sa fille, mère du docteur ès lois, deux cent mille livres argent comptant, outre ces cent mille écus qu'elle réclame.

Elle assurait, avant ce testament, qu'elle avait toujours caché son bien à sa fille; et maintenant voici deux cent mille francs qu'elle lui a donnés. On voit une femme qui subsistait à peine d'une industrie honteuse, et qui meurt dans un galetas, riche de cinq cent mille livres au lieu de trois cent mille. Ou elle a menti toute sa vie, ou elle ment à l'heure de la mort.

Elle déclare « qu'elle a prêté à l'officier-général « trois cent mille livres qui lui ont été portées en « or par son petit-fils en plusieurs voyages; » et cependant elle n'en a rien vu. Elle confirme le marché qu'elle a fait de son procès avec le nommé Aubourg, prêteur sur gages : presque tout son testament ressemble à un plaidoyer dicté par une partie intéressée.

Cette pièce enfin, jointe à toutes les présomptions contre la famille des accusés, semble mettre toutes les probabilités du côté de l'officier-général, et contre les prétendus prêteurs.

Si tout cela n'est pas une preuve démonstrative en justice, c'en est une très forte en morale. Il n'y a, je crois, personne qui puisse se persuader sur cet exposé que le maréchal de camp ait ourdi la trame

la plus noire, pour voler trois cent mille livres à une pauvre famille, obscurément reléguée dans un troisième étage de la rue Saint-Jacques. Pour que cet officier, cet ancien gentilhomme, ce père de famille, fût coupable d'une lâcheté si atroce, il faudrait qu'il eût raisonné ainsi :

Je suis endetté ; je vais, pour me libérer, emprunter cent mille écus d'une famille qui paraît très peu riche. Dès que je les aurai, je jurerai ne les avoir point reçus. J'accuserai la famille d'avoir exigé mes billets pour les négocier, et de ne m'avoir point donné d'argent. Je ferai mettre cette famille au cachot ; je pourrai la faire punir d'une peine afflictive, et je jouirai de tout son bien que je lui aurai volé. Pour mieux faire réussir mon horrible dessein, je refuserai de payer cent écus à la courtière qui m'aura fait prêter cette somme immense : par là je la soulèverai contre moi, et je m'exposerai à être pendu.

Il ne paraît pas possible qu'un homme qui n'a pas l'esprit aliéné, conçoive un projet si fou, et qu'un homme qui n'a jamais commis de crime, commence par un crime si infame.

Une telle démarche aurait été aussi inutile qu'abominable et dangereuse. S'il eût en effet touché cent mille écus, il n'avait qu'à les garder, se taire, et ne les point payer à l'échéance, quitte pour dire enfin au docteur ès lois : Mon bien est en direction, pourvoyez-vous envers mes autres créanciers, vous ne pouvez être payé qu'après eux.

Cette marche était simple, aisée, et sûre, s'il avait voulu agir avec mauvaise foi. Il semble évident qu'il

ne peut être coupable de la manœuvre déshonorante et absurde dont on l'accuse.

Comment donc cette querelle si funeste a-t-elle pu s'élever? comment ce procès si compliqué a-t-il pu se former? ne pourra-t-on pas enfin trouver la solution de ce problème?

Voici comme il semble que tout s'est passé. Ce gentilhomme cherche à emprunter de l'argent; il met en campagne des courtières. Une d'elles, qui est liée avec la grand'mère du docteur ès lois, s'adresse à lui. Celui-ci prête douze cents francs à l'officier, qui en avait un besoin pressant, et lui fait espérer de lui négocier cent mille écus. Donnez-moi vos billets, lui dit-il, vous ne paierez que six pour cent d'intérêt, et dans quelques jours vous aurez votre argent.

Le gentilhomme, aveuglé par cette promesse, prend le jeune docteur ès lois pour un homme simple, il l'est lui-même; il signe sa ruine dans l'espérance d'avoir de l'argent. Au bout de deux jours il entre en défiance. Le docteur, qui en est instruit, et qui craint la police, n'a d'autre ressource que de la prévenir. Il s'adresse, lui et sa grand'mère, au lieutenant criminel. Cette démarche même paraît celle d'un homme égaré, car il demande qu'on saisisse chez l'officier les cent mille écus qu'il dit avoir prêtés : mais de quel droit peut-on faire saisir un argent dont le paiement n'est pas échu ? Et si l'officier veut abuser de cet argent, s'il l'a détourné, comment le trouvera-t-on ?

Le gentilhomme, de son côté, dès qu'il est sûr que le docteur l'a voulu tromper, court chez le lieutenant

de police, et demande qu'on oblige les délinquants à restituer des billets dont ils n'ont point donné la valeur. Toute cette marche est naturelle, et s'explique aisément.

L'autre, au contraire, est incompréhensible. Il faut supposer d'abord cent mille écus donnés secrètement à une pauvre femme depuis plus de trente ans, cachés pendant tout ce temps à une famille entière, tirés enfin d'une armoire, prêtés au hasard à un officier chargé de dettes.

Le docteur a fait environ cinq lieues à pied pour porter cette somme en secret à un homme qu'il n'a vu qu'une fois. Enfin ces cent mille écus, si longtemps ignorés, se trouvent tout d'un coup portés à cinq cent mille livres par le testament de la grand'-mère. De ces cinq cent mille livres, il y en a eu deux cent mille données à la mère du docteur, laquelle n'a pas de quoi vivre, et dont les filles gagnent leur vie par leur travail. Tout cela est si sottement romanesque, et d'une absurdité si révoltante, qu'il n'y a pas moyen de l'examiner sérieusement.

L'honneur de l'officier paraît donc à couvert aux yeux de tout homme qui ne juge que suivant les lumières de la raison.

Il n'en est pas de même de la justice; elle a nécessairement ses formes et ses entraves. Il faut des interrogatoires réguliers; de faux témoins préparés de longue main peuvent ne pas se démentir. L'officier a fait des billets payables à ordre; et quand les juges seraient persuadés de son innocence, ils seraient for-

cés peut-être de le condamner à payer ce qu'il ne doit pas.

Il est vrai qu'il y a signature contre signature, preuve par écrit contre preuve par écrit. Il est vrai même que l'aveu du crime, signé par la mère et par le fils, a plus de poids dans la balance de la raison et de la simple équité, que n'en ont les billets du maréchal de camp; car il est très naturel qu'un officier, ébloui de l'espérance de rétablir sa maison, et sachant que la coutume est de confier aveuglément ses billets aux agents de change accrédités, en ait usé de même avec un jeune homme dont l'âge lui inspirait quelque confiance, et qui lui prêtait même douze cents francs pour le mieux tromper. Mais assurément il n'est point vraisemblable que la vieille grand'-mère ait eu cent mille écus par fidéicommis; qu'elle les ait gardés plus de trente ans sans les placer; qu'elle les ait prêtés à un officier sans le connaître; que son petit-fils les ait portés à pied en treize voyages l'espace de cinq lieues, etc.

Il se pourrait à toute force que le juge, obligé de décider, non sur ces raisons, mais sur des billets en bonne forme, sur les dépositions de témoins aguerris, qui ne se démentiraient pas, condamnât malgré lui le maréchal de camp. Mais il paraît que le public éclairé doit l'absoudre, puisque ce public est le seul juge qui préfère le fond à la forme. Si l'officier est condamné, il ne le sera que pour l'imprudence avec laquelle il a remis pour cent mille écus de billets, avec les intérêts à six pour cent, entre les mains

d'un jeune inconnu, sans crédit et sans aveu, comme s'il les avait confiés à l'agent de change le plus opulent et le plus accrédité de Paris. C'est une faute d'attention; mais elle est celle d'un cœur noble : c'est l'imprudence d'un moment; mais elle ne peut déshonorer personne. Il est même encore très possible que la justice prononce comme le public : il est vraisemblable qu'elle trouvera, dans la forme comme dans le fond, de quoi justifier l'officier.

L'auteur de ce petit écrit n'a nul intérêt dans cette affaire. Il n'a jamais vu aucune des parties, ni aucun des avocats; mais il aime la vérité. Il est indigné de toutes les calomnies sous lesquelles il a vu souvent succomber l'innocence. Il croit qu'un honnête homme ne peut mieux employer son loisir qu'à démêler le vrai dans une affaire qui est si essentielle pour plusieurs familles, surtout pour une maison qui a si long-temps servi le roi dans ses armées. Il a tâché de résoudre un problème difficile; et certes, ce problème est plus important que plusieurs questions de philosophie, dont il ne peut résulter aucune utilité pour le genre humain.

FIN DES NOUVELLES PROBABILITÉS.

FRAGMENT

D'UNE LETTRE

SUR LES DICTIONNAIRES SATIRIQUES[1].

Un de ces plus étranges dictionnaires de parti, un de ces plus impudents recueils d'erreurs et d'injures par A et par B, est celui d'un nommé Paulian, ex-jésuite, imprimé à Nîmes, chez Gaude, en 1770; il est intitulé: *Dictionnaire philosopho-théologique*[2], et il n'est assurément ni d'un philosophe, ni d'un vrai théologien; supposé qu'il y ait de vrais théologiens chez les jésuites.

A l'article *Religion*, il dit, que « quiconque admet « la religion naturelle avoue sans peine qu'un Être « infiniment parfait a tiré du néant ce vaste univers. »

Remarquez cependant qu'il n'y a jamais eu aucun philosophe, aucun patriarche, aucun homme d'une

[1] Les éditeurs de Kehl ont donné à ce morceau la date de 1771; il me semble qu'il doit être du même temps que la *Réponse* qui suit. Or, dans cette *Réponse*, il est fait mention des *Trois siècles de la littérature*, par Sabatier, ouvrage qui ne parut qu'à la fin de novembre 1772. Quelque prompte qu'ait été la plume de Voltaire, on ne peut guère penser que le *Fragment* et la *Réponse* soient antérieurs à janvier 1773. Ils peuvent y être postérieurs. La plus ancienne ou première édition que je connaisse de ces morceaux, est celle qui fait partie du volume intitulé: *Lettres chinoises, indiennes, et tartares*, etc., 1776, in-8°. En rejetant la date de 1771, je ne donne donc pas comme certaine celle de 1773. B.

[2] Voyez ma *Préface* du tome XXVI. B.

religion naturelle ou surnaturelle, qui ait enseigné la création du néant. Il faudrait être d'une ignorance bien obstinée pour nier que la *Genèse* n'a aucun mot qui signifie créer de rien. On sait assez que l'hébreu et le grec se servent du mot *faire*, et non du mot *créer*. Ce n'est pas même une question chez les savants.

Au mot *Messie*, Paulian ayant ouï dire que cet article est savamment traité dans la grande *Encyclopédie*, s'est imaginé que l'auteur était un laïque, et par conséquent que ce morceau était d'un athée; il ne savait pas que cet excellent morceau est de M. Polier de Bottens[1], théologien beaucoup plus éclairé que lui, et beaucoup plus honnête; il se jette avec fureur sur les laïques comme sur des esclaves échappés des chaînes des jésuites. On est indigné des outrages que ce fanatique de collége leur prodigue. A l'article *Mahométisme*, voici comme il parle: « Les dogmes et « la morale de cette religion forment l'*Alcoran*, livre « dont la lecture n'est permise qu'à un petit nombre « de mahométans: on enseigne dans ce livre que « Dieu a un corps, que l'ame est matière, que la cir- « concision est nécessaire, que Jésus-Christ est le « Messie, que la béatitude consistera dans les plus « sales voluptés. »

Examinons ce seul article: autant de mots, autant de faussetés, et toutes très palpables. Il est très faux que la lecture du *Koran* ne soit permise qu'à un petit nombre. Il faut apprendre à cet ex-jésuite que, sur le dos de chaque exemplaire du *Koran*, ces lignes du

[1] Voyez ma note, tome XXXI, page 184. B.

sura 56* sont toujours écrites: *Personne ne doit toucher ce livre qu'avec des mains pures;* c'est pourquoi tout musulman se lave les mains avant de le lire. Ce jésuite s'imagine qu'il en est par toute la terre comme à Rome, où l'on a défendu de lire la *Bible* sans une permission expresse; il pense qu'on admet dans le reste du monde cette contradiction: voilà la vérité, et vous ne la lirez pas; voilà votre règle, et vous n'en saurez rien.

Dieu a un corps. Rien n'est plus faux encore, c'est une calomnie impertinente. Si Paulian avait lu une bonne traduction de l'*Alcoran,* il aurait vu au sura 17 ces propres paroles: « L'esprit a été créé par Dieu « même. » Pour prouver que Dieu est un être pur, Mahomet dit au sura 37 « que Dieu n'a ni fils ni fille;» et dans le sura 112, « Dieu est le seul Dieu, l'éternel « Dieu; il n'engendre ni n'est engendré, et rien ne lui « ressemble dans l'étendue des êtres. »

Il est bien vrai que, dans l'*Alcoran,* on se sert quelquefois des mots de trône, de tribunal, pour exprimer imparfaitement la grandeur de l'Être suprême; mais jamais on ne fait descendre Dieu sur la terre, jamais on ne le rabaisse aux fonctions humaines. Il faut que ce Paulian n'ait jamais lu ce livre dont il parle si affirmativement; il ne connaît pas plus son *Alcoran* que son *Évangile.*

L'ame est matière. Il n'y a pas un mot dans tout l'*Alcoran* qui puisse le moins du monde excuser cette imposture.

La circoncision est nécessaire. Il n'est pas dit un

* Les sura sont les chapitres.

seul mot de la circoncision dans tout l'*Alcoran*. Mahomet laissa subsister cette pratique ridicule, qu'il trouva établie chez les Arabes de temps immémorial; c'était une superstition ancienne (comme elles le sont toutes) de présenter aux dieux ce qu'on avait de plus cher et de plus noble.

Jésus est le Messie. Cette citation de l'*Alcoran* est encore très fausse. Jésus est appelé Christ dans plusieurs endroits du *Koran*; c'est un nom propre, comme chez Tacite qui dit : *Impellente Christo quodam*[1].

Au reste, il faut bien observer qu'il y avait, du temps de Mahomet, vers l'Arabie, quelques exemplaires des *Évangiles* que nous ne recevions pas; comme celui de Barnabé[2], qui existe encore; celui des basilidiens[3] et des ébionites[4]: c'est dans celui des basilidiens qu'on lisait que Jésus n'avait pas été crucifié, et que Dieu l'avait soustrait à la fureur de ses ennemis. C'est évidemment cet *Évangile* que Mahomet suivit, sans reconnaître jamais notre Sauveur pour fils de Dieu; car il dit expressément, dans plusieurs endroits, que Dieu n'a ni fils ni fille.

La béatitude dans les plus sales voluptés. Il faut apprendre à ce Paulian que la jouissance de la vue de Dieu est la première récompense promise dans l'*Alcoran*; il est vrai qu'au sura 55, il dit que le paradis, c'est-à-dire le jardin, sera composé de trois grands bosquets, dans l'un desquels sera un large bassin

[1] Dans ses *Annales*, xv, 44, Tacite dit : « Auctor nominis ejus Christus. » B.

[2] Voyez t. XLV, p. 345. B. — [3] Voyez id., 346. B. — [4] Voyez id., 347. B.

d'eau céleste, entouré de palmiers et de grenadiers. On trouvera, dit-il, dans ce lieu de délices, de belles vierges aux grands yeux noirs, des houris dont personne n'a jamais approché, et qui reposent sous de riches pavillons, couchées sur des tapis magnifiques.

Remarquons qu'il n'y a pas, dans ce chapitre, un seul mot qui puisse alarmer la pudeur. On y dit que ces nymphes ne seront connues que par ceux qui leur seront destinés pour époux; ce n'est pas là assurément une sale volupté. Toutes les religions anciennes, qui admirent tôt ou tard la résurrection, enseignèrent qu'on ressusciterait avec tous ses sens; il n'était pas déraisonnable de penser que, puisqu'on avait des sens, on aurait aussi des sensations: c'était le sentiment des pharisiens, chez le petit peuple juif; et, s'il est permis de comparer nos livres sacrés et mystérieux aux imaginations des autres peuples, qui sont tous évidemment plongés dans l'erreur, n'avons-nous pas, dans l'*Apocalypse*[1], un exemple frappant de ce que je dis? n'y voit-on pas la belle épouse qui se marie avec l'agneau? n'y voit-on pas la Jérusalem céleste toute bâtie d'or et de pierres précieuses? cette ville carrée n'a-t-elle pas soixante lieues en tout sens? les maisons n'y sont-elles pas de soixante lieues de haut? n'y a-t-il pas des canaux d'eau vive, bordés d'arbres qui portent des fruits délicieux? On trouve des allégories à peu près semblables, quoique moins sublimes, dans la plus haute antiquité.

Non seulement ce Paulian, dans son *Dictionnaire*, calomnie les musulmans, mais il calomnie toutes les

[1] Chap. XXI. B.

communions chrétiennes, et les sectes, et les particuliers: c'est assez le propre des jésuites; ces malheureux ont pris cette mauvaise habitude dans les écoles où ils ont régenté. Le pédantisme et l'insolence ont formé le caractère de ceux qui ont disputé; ils n'ont pu s'en défaire après leur dispersion : ils sont comme les Juifs, qui ont conservé leurs anciennes superstitions n'ayant plus de Jérusalem. Nous laissons encore les Juifs prêter sur gages; et nous laissons aboyer les Paulian et les Nonotte.

Mais ces chiens devraient s'apercevoir qu'ils n'aboient plus que dans la rue, qu'ils sont chassés de toutes les maisons où ils mordaient autrefois.

Ce roquet de Paulian (qui le croirait ?) parle encore de la grace suffisante. Il est vraiment bien question aujourd'hui de la grace suffisante qui ne suffit pas! Ces sottises fesaient grand bruit sous Louis XIV, quand le misérable Normand Le Tellier, natif de Vire, osait persécuter le cardinal de Noailles. Les querelles ridicules des jansénistes et des molinistes sont oubliées aujourd'hui, comme mille autres sectes qui ont troublé la paix publique dans des temps d'ignorance et de bel esprit.

Je vous enverrai, par la première poste, un relevé des calomnies de Paulian contre les bons chrétiens[a].

[a] Nous n'avons pas trouvé ce relevé; ce sera pour une autre fois: *Oportet cognosci malos.*

RÉPONSE A CETTE LETTRE,

PAR M. DE MORZA[1].

Votre Paulian, monsieur, est aussi ignoré dans Paris, que les tragédies et les comédies de l'année passée, les oraisons funèbres faites dans ce siècle, les *Almanachs des Muses*, et la foule innombrable des autres fadaises dont la presse est surchargée. Ce n'est pas seulement la rage d'un fanatisme imbécile qui met la plume à la main de ces gens-là; c'est une autre espèce de rage, qui est le résultat de la misère, de la faim, de la répugnance pour un métier honnête, et de cet orgueil secret qui se mêle aux sentiments les plus bas. Nous en avons un bel exemple dans cet homme nommé Sabotier, natif de Castres. Il ne tenait qu'à lui d'être un bon perruquier comme son père; il s'est fait abbé, et vous savez ce qu'il est devenu. Après avoir été chassé de Toulouse et mis au cachot à Strasbourg, il se procura, je ne sais comment, une entrée dans la maison de M. Helvétius; et la première chose qu'il fit, après la mort de son bienfaiteur et de son maître, fut de le déchirer, non pas à belles dents, mais à très vilaines dents, dans un de ces dictionnaires de calomnies, intitulé *les Trois Siècles*, ouvrage de la haine et de l'envie de quelques prétendus gens de lettres décrédités, qui eurent la bassesse de s'associer avec lui: et savez-vous, monsieur, quel prétexte ils inventèrent

[1] Tel est le titre de cet écrit dans l'impression de 1776 : voyez ma note, page 172. Les éditeurs de Kehl, et autres, l'avaient intitulé : *Fragment d'une lettre sous le nom de M. de Morza.* B.

pour justifier cette œuvre d'iniquité? celui de défendre la religion chrétienne. C'est sous ce masque sacré que cette petite troupe de démons voulut paraître en anges de lumière.

Il est bon, monsieur, de savoir quels sont ces apôtres; le public un jour les connaîtra tous: en attendant, je vous dirai que, dans un de mes voyages, j'ai vu entre les mains de M. de V..... un extrait et un commentaire de Spinosa, écrit tout entier de la main de ce malheureux Sabotier. C'est un in-4° de cinquante-sept pages, intitulé, *Analyse de Spinosa*[1], *où l'on expose les causes et les motifs de l'incrédulité de ce philosophe.* Le manuscrit commence par ces mots, *Spinosa était fils d'un juif marchand;* et finit par ceux-ci, *adieu baptisabit.* Il est accompagné d'un recueil de petites pièces de vers de M. l'abbé, dignes des *Étrennes de la Saint-Jean*[2] et des lieux honnêtes où ce saint homme les a faits. Tout cela est écrit de la main de M. l'abbé Sabotier, et signé de lui. Des personnes que ce confesseur avait insultées dans son Dictionnaire des Trois Siècles[3], envoyèrent ce manuscrit à M. de V....., espérant qu'il le dénoncerait au ministre qui veille sur la littérature, et qu'il obtiendrait qu'on fît de ce confesseur un martyr; mais M. de V..... n'était pas homme à descendre à une telle vengeance; et celui

[1] L'abbé Sabatier a publié une *Apologie de Spinosa et du spinosisme*, Altona, 1806, in-8°; Paris, 1810, in-12. B.

[2] Voyez ma note, tome XXXIX, page 369. B.

[3] *Les Trois Siècles de notre littérature, ou Tableau de l'esprit de nos écrivains, par ordre alphabétique*, 1772; trois volumes in-8°. La sixième édition est de 1801; quatre volumes in-12. B.

qui avait tiré l'abbé Desfontaines de Bicêtre ne pouvait s'avilir jusqu'à persécuter le petit abbé commentateur.

Vous connaissez, monsieur, la fameuse réponse de Desfontaines à M. le comte d'Argenson : « Monsei-« gneur, il faut que je vive[1]. » Il faut que l'abbé Sabotier vive aussi : mais je conseillerais à tous les malheureux qui croient vivre de brochures, soit contre les beaux-arts, soit contre le gouvernement, de lire avec attention ces vers du *Pauvre diable*[2] :

Prête l'oreille à mes avis fidèles.
Jadis l'Égypte eut moins de sauterelles
Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
De malotrus, soi-disant beaux esprits,
Qui, disserlant sur les pièces nouvelles,
En font encor de plus sifflables qu'elles;
Tous l'un de l'autre ennemis obstinés,
Mordus, mordants, chansonneurs, chansonnés,
Nourris de vent au temple de mémoire,
Peuple crotté qui dispense la gloire.
J'estime plus ces honnêtes enfants
Qui de Savoie arrivent tous les ans,
Et dont la main légèrement essuie
Ces longs canaux engorgés par la suie;
J'estime plus celle qui, dans un coin,
Tricote en paix les bas dont j'ai besoin;
Le cordonnier qui vient de ma chaussure
Prendre à genoux la forme et la mesure,
Que le métier de tes obscurs Frérons, etc.

[1] D'Argenson répliqua : *Je n'en vois pas la nécessité.* B.
[2] Tome XIV.

FIN DU FRAGMENT D'UNE LETTRE. ETC.,
ET DE LA RÉPONSE.

181

DISCOURS

DE Mr BELLEGUIER,

ANCIEN AVOCAT,

SUR LE TEXTE
PROPOSÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE LA VILLE DE PARIS,
POUR LE SUJET DU PRIX DE L'ANNÉE 1773.

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL.

L'université de Paris est dans l'usage de proposer chaque année un prix pour un discours latin. La langue française, qu'on y appelle poliment *lingua vernacula* (la langue des laquais), ne paraît point à nos maîtres d'éloquence valoir la peine d'être encouragée. Il est évident que nos colonels, nos magistrats, nos évêques, ne parlant jamais que français, on ne peut se dispenser d'employer les trois quarts du temps de leur éducation à leur apprendre à faire des phrases en latin; sans cette précaution, ils ne parleraient cette langue de leur vie.

Le prix ne peut être disputé que par des maîtres-ès-arts : il fut fondé dans un temps où les jésuites existaient encore; et on sait quel scandale se serait élevé dans l'université, si par mégarde elle avait couronné le latin du collége de Clermont.

Cependant M. Cogé, professeur de rhétorique au collége Mazarin, s'avisa, vers 1768, de faire un livre contre le quinzième chapitre de *Bélisaire*, où il prouva doctement que, pour éviter d'être brûlé pendant toute l'éternité, il faut croire que Trajan, Marc-Aurèle, et Titus, sont dans l'enfer pour jamais, et de plus contribuer de toutes ses forces à faire brûler de leur vivant ceux qui pensent comme ces hommes abominables, soit en portant des fagots à leur bûcher comme le roi d'Espagne saint Ferdinand, soit en écrivant contre eux des libelles comme monsieur le professeur. Des philosophes prirent la peine de se moquer des libelles et de Cogé, qui, se trouvant, quelques années après, recteur de l'université,

imagina, pour se venger, de faire proposer pour sujet du prix, la question suivante :

Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.

Il voulait dire que la philosophie n'est pas *moins* ennemie des rois que de Dieu : et il disait, au contraire, qu'elle n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois.

C'était précisément la même aventure que celle qui arriva jadis au prophète Balaam, lorsqu'il dit la vérité malgré lui.

On rit beaucoup, même dans l'université, du programme de Cogé. De tous les discours composés alors, celui de Me Belleguier [1] est le seul dont on n'ait jamais parlé, quoiqu'il fût écrit en français, et que l'auteur eût étudié chez les jésuites.

L'archevêque de Paris, Beaumont, s'étant fait expliquer le latin de Cogé par son secrétaire, qui ne manqua pas de traduire *magis* par *moins*, promit au savant recteur la place de grand inquisiteur pour la foi, qu'il avait résolu de faire créer aussitôt que les prophéties qui annonçaient le rétablissement des jésuites seraient accomplies.

[1] Voltaire parle du *Discours de Me Belleguier* dans sa lettre à Condorcet, du 4 janvier 1773. L'édition que je crois l'originale est in-8°, de 19 pages, et doit avoir précédé l'impression qui fait partie du volume intitulé *Les lois de Minos*, etc. (Voyez tome IX, page 276), et qui fut envoyé à La Harpe le 29 mars. Je pense même que c'est la même composition qui a servi pour le volume et pour le tirage à part de l'opuscule. Dans l'édition in-4° des *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1774, le *Discours de Me Belleguier* fesait (ainsi que je l'ai dit t. XXXI, p. 415) la 4e section de l'article PHILOSOPHIE. B.

DISCOURS

DE Mr BELLEGUIER.

« Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur « hodie philosophia. »
Cette qu'on nomme aujourd'hui philosophie n'est pas plus ennemie de Dieu que des rois.

Je ne compose pas pour le prix de l'Université : je n'ai pas tant d'ambition ; mais ce sujet me paraît si beau et si bien énoncé, que je ne puis resister à l'envie d'en faire mon thème.

Non, sans doute, la philosophie n'est et ne peut être l'ennemie de Dieu ni des rois, s'il est permis de mettre des hommes à côté de l'Être éternel et suprême. La philosophie est expressément l'amour de la sagesse ; et ce serait le comble de la folie d'être l'ennemi de Dieu, qui nous donne l'existence, et des rois, qui nous sont donnés par lui pour rendre cette existence heureuse, ou du moins tolérable. Osons d'abord dire un petit mot de Dieu, nous parlerons ensuite des rois. Il y a l'infini entre ces deux objets.

DE DIEU.

Socrate fut le martyr de la Divinité, et Platon en fut l'apôtre. Zaleucus, Charondas, Pythagore, Solon, et Locke, tous philosophes et législateurs, ont re-

commandé dans leurs lois l'amour de Dieu et du gouvernement sous lequel il nous a fait naître. Les beaux vers du véritable Orphée[1], que nous trouvons épars dans Clément d'Alexandrie, parlent de la grandeur de Dieu avec sublimité. Zoroastre l'annonçait à la Perse, et Confutzée à la Chine. Quoi qu'en ait dit l'ignorance, appuyée de la malignité, la philosophie fut dans tous les temps la mère de la religion pure et des lois sages.

S'il y eut tant d'athées chez les Grecs trop subtils, et chez les Romains, leurs imitateurs, n'imputons qu'à des menteurs publics, avares, cruels, et fourbes, aux prêtres de l'antiquité, l'excès monstrueux où ces athées tombèrent. Les uns nièrent la Divinité, parceque les sacrificateurs la rendaient odieuse, et que les oracles la rendaient ridicule. Les autres, comme les épicuriens, indignés du rôle qu'on fesait jouer aux dieux dans le gouvernement du monde, prétendaient qu'ils ne daignaient pas se mêler des misérables occupations des hommes. Le char de la fortune allait si mal, qu'il parut impossible que des êtres bienfesants en tinssent les rênes. Épicure et ses disciples, d'ailleurs aimables et honnêtes gens, étaient si mauvais physiciens, qu'ils avouaient sans difficulté qu'il y a un dieu dans le soleil et dans chaque planète; mais ils croyaient que ces dieux passaient tout leur temps à boire, à se réjouir, et à ne rien faire. Ils en fesaient des chanoines d'Allemagne.

Les véritables philosophes ne pensaient pas ainsi.

[1] Voltaire cite un passage de l'hymne d'Orphée dans une de ses notes d'*Olympie*; voyez tome VII, pages 390-91. B.

Les Antonin, si grands sur le trône du monde alors connu, Épictète, dans les fers, reconnaissaient, adoraient un Dieu tout puissant et juste; ils tâchaient d'être justes comme lui.

Ils n'auraient pas prétendu, comme l'auteur du *Système de la nature*, que le jésuite Néedham avait créé des anguilles, et que Dieu n'avait pas pu créer l'homme. Néedham ne leur eût pas paru philosophe, et l'auteur du *Système de la nature* n'eût été regardé que comme un discoureur par l'empereur Marc-Antonin.

L'astronome qui voit le cours des astres établi selon les lois de la plus profonde mathématique, doit adorer l'éternel Géomètre. Le physicien qui observe un grain de blé ou le corps d'un animal, doit reconnaître l'éternel Artisan. L'homme moral qui cherche un point d'appui à la vertu, doit admettre un être aussi juste que suprême. Ainsi Dieu est nécessaire au monde en tout sens, et l'on peut dire, avec l'auteur de l'*Épître au griffonneur du plat livre des Trois Imposteurs*[1] :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Je conclus de là que *ista quæ vocatur hodie philosophia*, cette qu'on nomme aujourd'hui philosophie, est le plus digne soutien de la Divinité, si quelque chose peut en être digne sur la terre. Le ciel me préserve de faire des phrases pour énerver une vérité si importante!

DU GOUVERNEMENT.

Les philosophes qui ont reconnu un Dieu, et les

[1] Voyez tome XIII.

sophistes qui l'ont nié, ont tous, sans aucune exception, avoué cette autre vérité, reconnue de tout le monde, qu'un citoyen doit être soumis aux lois de sa patrie; qu'il faut être bon républicain à Venise et en Hollande, bon sujet à Paris et à Madrid; sans quoi ce monde serait un coupe-gorge, comme il l'a été trop souvent, graces à ceux qui n'étaient pas philosophes.

Lorsque l'ancien parlement de Paris et l'université de Paris vinrent reconnaître à genoux l'Anglais Henri V pour roi de France, qui fut fidèle à son roi légitime?.... Gerson, le philosophe Gerson, l'honneur éternel de l'université, cet homme qui osait s'opposer d'une main aux fureurs de quatre antipapes également coupables, et présenter l'autre pour relever, s'il le pouvait, le trône renversé de son maître. Il mourut à Lyon, dans un exil qui le rendait encore plus vénérable aux sages, tandis que ses confrères les théologiens, arrachés à leur saint ministère par la rage des guerres civiles, fesaient leur cour aux Anglais, et n'en recevaient que des mépris, des outrages, et des chaînes.

Hélas! était-il bien occupé des propriétés de la matière, de l'antiquité du monde, et des lois de la gravitation, celui qui justifia, qui canonisa publiquement le meurtre abominable du duc d'Orléans, frère de Charles VI le bien-aimé? c'était un docteur en théologie; c'était Jean Petit[1], très dévot à la Vierge, pour laquelle il avait composé une prière dans le goût de l'oraison des trente jours. Étaient-ils platoniciens ou académiciens, ou stratoniciens, ceux qui,

[1] Voyez tome XVI, page 333. B.

sous le même règne, firent rejaillir sur le dauphin le sang de deux maréchaux de France, et qui massacrèrent, dans les rues de Paris, trois mille cinq cents gentilshommes? On les nommait les Maillotins, les Cabochiens. Ce n'est pas là une secte de philosophie.

Si, lorsqu'on brûla vive dans Rouen l'héroïne champêtre [1] qui sauva la France, il s'était trouvé dans la faculté de théologie un philosophe, il n'eût pas souffert que cette fille, à qui l'antiquité eût dressé des autels, fût brûlée vive dans un bûcher élevé sur une plate-forme de dix pieds de haut, afin que son corps, jeté nu dans les flammes, pût être contemplé du bas en haut par les dévots spectateurs. Cette exécrable barbarie fut ordonnée sur une requête de la sacrée faculté, par sentence de Cauchon, évêque de Beauvais, de frère Martin, vicaire général de l'inquisition, de neuf docteurs de Sorbonne, de trente-cinq autres docteurs en théologie. Ces barbares n'auraient pas abusé du sacrement de la confession pour condamner la guerrière vengeresse du trône au plus affreux des supplices; ils n'auraient pas caché deux prêtres derrière le confessionnal, pour entendre ses péchés, et pour en former contre elle une accusation; ils n'auraient pas, comme on l'a déjà dit [2], été sacriléges pour être assassins.

Ce crime, si horrible et si lâche, ne fut point commis par les Anglais; il le fut uniquement par des théologiens de France, payés par le duc de Bed-

[1] Jeanne-d'Arc; voyez tome XLI, page 61. B.
[2] Voyez tome XLI, page 67. B.

ford. Deux de ces docteurs, à la vérité, furent condamnés depuis à périr par le même supplice, quand Charles VII fut victorieux ; mais la plus belle expiation de la Sorbonne fut son repentir et sa fidélité pour nos rois, quand les conjonctures devinrent plus favorables.

Je passe à regret aux horreurs de la ligue contre Henri III et le grand Henri IV. Ces temps, depuis François II, furent abominables; mais il est doux de pouvoir dire que le philosophe Montaigne, le philosophe Charron, le philosophe chancelier de L'Hospital, le philosophe De Thou, le philosophe Ramus, ne trempèrent jamais dans les factions. Leur vertu demande grace pour leur siècle.

La journée de la Saint-Barthélemi, dont la mémoire durera autant que le monde, ne leur sera jamais imputée.

J'avouerai encore, si l'on veut, aux jésuites, éternels et déplorables ennemis du parlement et de l'université, que l'ancien parlement de Paris, qui n'était pas philosophe, commença un procès criminel contre Henri III son roi, et nomma, pour informer, les conseillers Courtin et Michon, qui n'étaient pas philosophes non plus.

Je ne dissimulerai point que le docteur Rose, le docteur Guincestre, le docteur Boucher, le docteur Aubri, le docteur Pelletier, condamnés depuis à la roue, furent les trompettes du meurtre et du carnage. On a souvent dit que le docteur Bourgoin fit descendre une statue de la sainte Vierge pour encourager frère Jacques Clément au parricide; je l'accorde en

gémissant. On me répète que soixante et dix docteurs de Sorbonne déclarèrent, au nom du Saint-Esprit, tous les sujets déliés de leur serment de fidélité; j'en conviens avec horreur.

On me crie que, dans le temps où Henri IV préparait son abjuration, et lorsque les citoyens présentèrent requête pour faire quelque accommodement avec ce grand homme, ce bon roi, ce conquérant et ce père de la France, toute la faculté de théologie assemblée condamna la requête comme *inepte*, *séditieuse*, *impie*, *absurde*, *inutile*, *attendu qu'on connaît l'obstination de Henri le relaps.* La faculté déclare expressément tous ceux qui parlent d'engager le roi à professer la religion catholique, *parjures*, *séditieux*, *perturbateurs du royaume*, *hérétiques*, *fauteurs d'hérétiques*, *suspects d'hérésie*, *sentant l'hérésie ; et qu'ils doivent être chassés de la ville*, *de peur que ces bêtes pestiférées n'infectent tout le troupeau.*

Ce décret du premier novembre 1592 est tout au long dans *le Journal de Henri IV*, tome 1er, page 259. Le respectable De Thou rapporte des décrets encore plus horribles, et qui font dresser les cheveux.

Bénissons les philosophes qui ont appris aux hommes qu'il faut prodiguer ses biens et sa vie pour son roi, fût-il de la religion de Mahomet, de Confucius, de Brama, ou de Zoroastre.

Mais je répondrai toujours que la Sorbonne s'est repentie de ces écarts, et qu'on ne doit les imputer qu'au malheur des temps. Une compagnie peut s'é-

garer; elle est composée d'hommes : mais aussi ces hommes réparent leurs fautes. La raison, la saine doctrine, la modestie, la défiance de soi-même, reviennent se mettre à la place de l'ignorance, de l'orgueil, de la démence, et de la fureur. On n'ose plus condamner personne après avoir été si condamnable. On devient meilleur pour avoir été méchant. On est l'édification d'une patrie dont on fut l'horreur et le scandale.

Les jésuites ont fatigué la France du récit de tant de crimes : mais l'université, de son côté, a reproché aux frères jésuites d'avoir mis le couteau à la main de Jean Châtel, d'avoir forcé le grand Heuri IV à dire au duc de Sulli qu'il aimait mieux les rappeler et s'en faire des amis, que de craindre continuellement le poignard et le poison. Elle les a peints, dans tous ses procès contre eux, comme des soldats en robe, d'une puissance dangereuse, comme des espions de toutes les cours, des ennemis de tous les rois, des traîtres à toutes les patries.

Combien de fois le docteur Arnauld, le docteur Boileau, le docteur Petit-Pied, et tant d'autres docteurs, n'ont-ils pas reproché à ces ci-devant jésuites la banqueroute de Séville, qui précéda d'un siècle la banqueroute de frère La Valette; leurs calomnies contre le bienheureux don Juan de Palafox; et après huit volumes entiers de pareils reproches, ne leur ont-ils pas remis sous les yeux la conspiration des poudres, et trois jésuites [1] écartelés pour ce crime

[1] Voltaire n'en nomme que deux, les PP. Garnet et Oldcorn, t. XVIII, p. 282; il nomme le troisième, Crélon, dans la XXIIe des *Honnêtetés littéraires;* voyez tome XLII, page 673. B.

inconcevable? Les jésuites en ont-ils été moins fiers? non; tout écrasés qu'ils sont, il leur reste trois doigts dont ils se serveut pour imprimer dans Avignon, que les docteurs de Sorbonne sont des ignorants insolents, et pour répéter en plagiaires ce que M. Deslandes, de l'académie des sciences, a mis en note dans son troisième tome, page 299 [1] : *Que la Sorbonne est aujourd'hui le corps le plus méprisable du royaume.*

Ces outrages, ces injures réciproques n'ont rien de philosophique : je dirai plus, elles n'ont rien de chrétien.

J'observerai, avec la satisfaction d'un bon sujet, que dans les troubles de la Fronde, non moins affreux peut-être que la conspiration des poudres, mais infiniment plus ridicules, ce ne fut ni Descartes, ni Gassendi, ni Pascal, ni Fermat, ni Roberval, ni Méziriac, ni Rohault, ni Chapelle, ni Bernier, ni Saint-Évremont, ni aucun autre philosophe, qui mit à prix la tête du cardinal premier ministre. Nul d'eux ne vola l'argent du roi pour payer cette tête; nul ne força Louis XIV et sa mère de s'enfuir du Louvre, et d'aller coucher sur la paille à Saint-Germain; nul ne fit la guerre à son roi, et ne leva contre lui le régiment des Portes-cochères, et le régiment de Corinthe [2], etc., etc.

Je conviendrai avec le jésuite auteur du petit livre *Tout se dira*, « que ces petites fautes commises à « bonne intention, l'étaient par maître *Quatre hom-*

[1] *Histoire critique de la philosophie*, édition de 1737. K.

[2] Voyez tome XXII, page 269. B.

« *mes*, maître *Quatre sous*, maître Bitaud, maître « Pitaut, maîtres Boisseau, Gratau, Martinau, Boux, « Crépin, Cullet, etc...., etc.... » tous tuteurs des rois, et qui avaient acheté la tutelle : ils n'étaient pas philosophes. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le jésuite auteur de *Tout se dira*, et de l'*Appel à la raison* [1]. Je ne sais s'il est plus philosophe que MM. Cullet et Crépin. Ce que je sais certainement avec l'Europe, c'est que, tant que Gondi-Retz fut archevêque de Paris, il fut vain, insolent, débauché, factieux, criminel de lèse-majesté. Quand il devint philosophe, il fut bon sujet, bon citoyen; il fut juste.

Je répondrai surtout aux détracteurs de l'ancien parlement de Paris, comme à ceux de l'université; je dirai : Il se repentit, il fut fidèle à Louis XIV.

On a prétendu que Malagrida, et l'assassin du roi de Pologne, et ceux de deux autres grands princes [2], avaient une teinture de philosophie ; mais à l'examen cette accusation a été reconnue fausse.

Enfin, si nous remontons du temps présent aux temps antérieurs, dans les autres pays de l'Europe, nous trouverons que la philosophie ne fut soupçonnée par personne de l'assassinat de Farnèse, duc de Parme, bâtard du pape Paul III ; de l'assassinat de Galeas Sforze dans une église; de l'assassinat des Médicis dans une autre église pendant l'élévation de l'eucharistie, afin que le peuple prosterné ne vît pas le crime, et que Dieu seul en fût témoin.

[1] Voyez ma note, tome XLII, page 648. B.

[2] Louis XV est un de ces *grands* princes. B.

La philosophie ne fut point complice des assassinats et des empoisonnements nombreux commis par le pape Alexandre VI et par son bâtard César Borgia. Allez jusqu'au pape Sergius III; je vous défie de trouver aucun philosophe coupable du moindre trouble pendant tant de siècles où l'Italie fut troublée sans cesse.

On a vendu dans les états d'Italie, appartenants au roi d'Espagne, cette fameuse bulle de la cruzade, qui, moyennant deux réaux de plate, sauve une ame du feu éternel de l'enfer, et permet à son corps de manger de la viande le samedi. On trafiquait de cette autre bulle de la componende [1], qui permet aux voleurs de garder une partie de ce qu'ils ont volé, pourvu qu'ils en mettent une partie en œuvres pies; mais cette bulle vaut dix ducats. On achetait des dispenses de tout, à tout prix. Les Phrynés et les Gitons triomphaient depuis Milan jusqu'à Tarente. Les bénéfices, institués pour nourrir les pauvres, se vendaient publiquement pour nourrir le luxe; et les bénéficiers employaient le stylet et la cantarella contre les bénéficiers qui leur dérobaient leurs Gitons et leurs Phrynés. Rien n'égalait les débauches, les perfidies, les sacriléges de certains moines. Cependant Galilée, le restaurateur de la raison, démontrait tranquillement le mouvement de la terre et des autres planètes dans leurs orbites elliptiques, autour du soleil immobile dans sa place au centre du monde et tournant sur lui-même.

O l'homme dangereux! ô l'ennemi de tous les

[1] Voyez tome XXVII, page 442. B.

rois et du grand duc de Toscane et de la sainte Église! s'écrièrent les universités; le monstre! il ose prouver que c'est la terre qui tourne, tandis que le savant Josué assure formellement que le soleil s'arrêta sur Gabaon [1], et la lune sur Aïalon en plein midi!

Galilée ne fut pas brûlé, le grand duc [2] le protégeait. Le saint-office se contenta de le déclarer absurde et hérétique, sentant l'hérésie: il ne fut condamné qu'à garder la prison, à jeûner au pain et à l'eau, et à réciter le rosaire. Il récita sans doute son rosaire, ce grand Galilée! *iste qui vocabatur philosophus.*

Tournez les yeux vers cette île fameuse, long-temps plus sauvage que nous-mêmes, habitée comme notre malheureux pays par l'ignorance et le fanatisme, couverte comme la France du sang de ses citoyens; demandez-lui quel prodige l'a changée, pourquoi elle n'a plus de Fairfax, de Cromwell, et d'Ireton? comment à ses guerres aussi abominables que religieuses, qui firent tomber la tête d'un roi sur un échafaud [3], a succédé une paix intérieure qui n'est troublée que par des querelles au sujet de l'élection de mylord maire [4], ou du bilan de la compagnie des Indes, ou du numéro 45? L'Angleterre vous répondra: Graces en soient rendues à Locke, à Newton, à Shaftesbury, à Collins, à Trenchard, à Gordon, à une foule de sages,

[1] Josué, x, 13. B.

[2] Ferdinand II, de la famille des Médicis. B.

[3] Charles Ier, roi d'Angleterre; voyez tome XVIII, page 295. B.

[4] Jean Wilkes, né en 1727, mort en 1797; violent écrivain de l'opposition en 1762. Le n° 45 de son *North Briton*, journal contre le ministère du comte de Bute, fit beaucoup de bruit, et fut le sujet de grandes persécutions contre l'auteur, qui fut emprisonné. B.

qui ont changé l'esprit de la nation, et qui l'ont détourné des disputes absurdes et fatales de l'école, pour le diriger vers les sciences solides.

Cromwell à la tête de son régiment des frères rouges, portait la *Bible* à l'arçon de sa selle, et leur montrait les passages où il est dit : « Heureux ceux qui « éventreront les femmes grosses, et qui écraseront « les enfants sur la pierre[1] ! » Locke et ses pareils ne voulaient point qu'on traitât ainsi les femmes et les enfants. Ils ont adouci les mœurs des peuples sans énerver leur courage.

La philosophie est simple, elle est tranquille, sans envie, sans ambition ; elle médite en paix loin du luxe, du tumulte, et des intrigues du monde ; elle est indulgente ; elle est compatissante. Sa main pure porte le flambeau qui doit éclairer les hommes ; elle ne s'en est jamais servie pour allumer l'incendie en aucun lieu de la terre. Sa voix est faible, mais elle se fait entendre ; elle dit, elle répète : *Adorez Dieu, servez les rois, aimez les hommes.* Les hommes la calomnient ; elle se console en disant : Ils me rendront justice un jour. Elle se console même souvent sans espérance de justice.

Ainsi la partie de l'université de Paris consacrée aux beaux-arts, à l'éloquence, et à la vérité, ne pouvait choisir un sujet plus digne d'elle que ces belles paroles : *Non magis Deo quam regibus infensa est ista quæ vocatur hodie philosophia.*

O toi, qui seras toujours compté parmi les rois les plus illustres ; toi qui vis naître le long siècle des hé-

[1] Osée, XIV, 1. B.

rés et des beaux-arts, et qui les conduisis tous dans les divers sentiers de la gloire; toi que la nature avait fait pour régner, Louis XIV, petit-fils de Henri IV, plût au ciel que ta belle ame eût été assez éclairée par la philosophie pour ne point détruire l'ouvrage de ton grand-père[1]! tu n'aurais point vu la huitième partie de ton peuple abandonner ton royaume, porter chez tes ennemis les manufactures, les arts, et l'industrie de la France: tu n'aurais point vu des Français combattre sous les étendards de Guillaume III contre des Français, et leur disputer longtemps la victoire: tu n'aurais point vu un prince catholique armer contre toi deux régiments de Français protestants: tu aurais sagement prévenu le fanatisme barbare des Cévennes, et le châtiment non moins barbare que le crime. Tu le pouvais; tout t'était soumis; les deux religions t'aimaient, te révéraient également: tu avais devant les yeux l'exemple de tant de nations, chez qui les cultes différents n'altèrent point la paix qui doit régner parmi les hommes, unis par la nature. Rien ne t'était plus aisé que de soutenir et de contenir tous tes sujets. Jaloux du nom de *Grand*, tu ne connus pas ta grandeur. Il eût mieux valu avoir six régiments de plus de Français protestants, que de ménager encore Odescalchi, Innocent XI, qui prit si hautement contre toi le parti du prince d'Orange, huguenot. Il eût mieux valu te priver des jésuites, qui ne travaillaient qu'à établir la grace suffisante, le congruisme, et les lettres de cachet, que te priver

[1] L'édit de Nantes donné par Henri IV, et dont la révocation fut faite par Louis XIV; voyez tome XX, page 385. B.

de plus de quinze cent mille bras qui enrichissaient ton beau royaume, et qui combattaient pour sa défense.

Ah! Louis XIV, Louis XIV, que n'étais-tu philosophe! Ton siècle a été grand; mais tous les siècles te reprocheront tant de citoyens expatriés, et Arnauld sans sépulture.

Et toi que nous voyons avec une tendresse respectueuse assis sur le trône de Henri IV et de Louis XIV, dont le sang coule dans tes veines, vainqueur à Fontenoi, à Raucoux, à Fribourg, et pacificateur dans Versailles, écoute toujours la voix de la philosophie, c'est-à-dire de la sagesse.

C'est par elle que tu as assoupi pour jamais ces disputes du jansénisme et du molinisme qui nous rendaient à-la-fois malheureux et ridicules. C'est elle qui t'inspira quand tu donnas la paix aux vivants et aux mourants, en nous délivrant de l'impertinence des billets pour l'autre monde, et du scandale des sacrements conférés la baïonnette au bout du fusil. Tu es un vrai philosophe lorsque tu fermes l'oreille à la calomnie, aux bruits mensongers, qui éclatent avec tant d'impudence, ou qui se glissent avec tant d'artifice. L'empereur Marc-Aurèle dit que les hommes ne seront heureux que quand les rois seront philosophes [1]. Pense, agis toujours comme Marc-Aurèle, et que ta vie soit plus longue que celle de ce monarque, le modèle des hommes!

[1] Platon dit cela dans le cinquième livre de sa *République* et dans sa lettre septième. B.

FIN DU DISCOURS DE Mr BELLEGUIER.

LETTRE ANONYME

ADRESSÉE

AUX AUTEURS DU JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE,

AU SUJET

D'UNE NOUVELLE ÉPÎTRE DE BOILEAU A M. DE VOLTAIRE [1].

1773.

MESSIEURS,

J'ai lu depuis peu une *Épître* adressée à M. de Voltaire, sous le nom de Boileau. Boileau est mort; et quand nous ne le saurions pas, cet ouvrage suffirait pour nous en convaincre. En général, il est rare qu'un homme qui n'a pas le courage de se servir de son propre nom, ait la force de porter celui d'autrui. Mais je ne sache point que, depuis feu Cotin, qui en a donné l'exemple, le nom de Despréaux ait été aussi étrangement prostitué; il semblerait, du moins, qu'un homme qui se hasarde à faire parler le législateur de notre poésie, devrait avoir lu *l'Art poétique*. Le téméraire qui évoque aujourd'hui les mânes de Boileau, ou n'a jamais lu ses préceptes, ou les a parfaitement oubliés :

[1] Dans les éditions de Kehl et autres, ce morceau est intitulé : *Observations sur une nouvelle Épître de Boileau à M. de Voltaire, lettre anonyme adressée aux auteurs du Journal encyclopédique.* Le titre que j'ai mis est celui qui se lit dans le *Journal encyclopédique*, cahier du 15 mars 1773. C'était la seconde fois que Voltaire occupait le public des vers de Clément; voyez page 1 du présent volume. B.

Surtout qu'en vos écrits la langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée[1].

Voilà comme parlait le véritable Boileau; voici comme écrit son pseudonyme. Je vais vous citer d'abord de sa prose, et ensuite de ses vers.

« L'ombre de Boileau, dit-il dans un avertisse-« ment fort aigre, ayant porté ses regards parmi « nous, n'y a vu, d'un côté, *que la foule de ses dé-« tracteurs*, *aussi* nombreux *que la foule des sots;* « de l'autre, le petit nombre éclairé de ses admira-« teurs *pusillanimes et sans courage.* » Vous demanderez pourquoi l'auteur traite si mal ceux qu'il appelle *le petit nombre éclairé* des admirateurs de Boileau? Je n'en sais rien, non plus que vous; mais je crois savoir, comme vous, que si ce sont les détracteurs qui sont *aussi nombreux que les sots*, ils ne le sont pas autant que *la foule des sots;* et que si c'est la foule des détracteurs qui égale celle des sots, elle est justement *aussi nombreuse*, mais non pas aussi *nombreux*.

Au bas de la page 7, je trouve ces vers:

Dès qu'un astre brillant s'élevait *dans notre âge*,
En éclairant mes yeux, il *obtint* mon hommage.

Dans notre âge, est certainement une cheville dont maître Adam n'aurait pas voulu. Cela ne veut pas dire la même chose que *dans notre temps*, et *dans notre temps* serait encore une expression impropre, lorsque Boileau parle à M. de Voltaire; car le temps de l'un n'est point celui de l'autre. *Un astre*

[1] *Art poétique*, I, 155-156. B.

brillant ne se lève point *dans un âge*. Et pour ce qui est de dire, *dès qu'un astre brillant se levait*, *il obtint*, au lieu de *il obtenait*, j'ai quelque idée que, lorsque je fesais mes humanités au collége du Plessis, si je fusse tombé dans ce solécisme, le bon M. Jacquin, qui aime qu'on parle français, m'aurait fait donner une férule.

Je ne crois pas qu'il eût toléré davantage ces étranges expressions : *Sous couleur d'illustrer Corneille* et sa mémoire; *sous couleur* est bien barbare, et je ne crois pas que personne sache de quelle couleur est la *couleur d'illustrer*. Celle-là n'est point sortie du prisme newtonien; et si l'auteur eût eu, comme M. Guillaume[1], la sagesse de consulter son teinturier, il n'aurait pas inventé à lui tout seul cette *couleur* extraordinaire qui ne l'*illustrera* pas, ou du moins pas plus que l'hémistiche suivant :

Tu viens, *loueur* perfide.

On dit bien, non point en vers, mais en prose très familière, un *loueur de carrosses*, et c'est le seul sens dans lequel le mot *loueur* soit français; mais il n'est jamais tolérable de dire *loueur perfide*, à moins que la voiture ne casse.

On dit bien encore *ombragé d'un panache*, on dit *un cheval ombrageux*; mais on ne dit pas, et l'on n'imprime point *un orgueil qui s'ombrage d'un homme*, comme dans ces vers :

Quiconque est sans génie est sûr de ton suffrage;
Mais malheur à celui dont ton orgueil s'ombrage.

[1] Personnage de l'*Avocat pathelin*. B.

J'ignore si c'est ainsi qu'écrivent les morts; mais certainement aucune de ces expressions n'est de la langue des vivants.

Encore un exemple d'une façon de parler peu commune, à la page 22; le faux Boileau dit: *C'est de toi qu'on a pris la méthode de bannir toute règle, de se faire un art, d'avoir chacun son genre,*

D'imaginer sans cesse une sottise rare,
Et, pour se distinguer, tâcher d'être bizarre.

La langue aurait voulu *de tâcher d'être bizarre*, et la phrase ne pourrait pas se finir régulièrement d'une autre manière; mais le vers n'y aurait pas été, et l'auteur a mieux aimé que le vers fût contre la langue. Il a cru qu'avec le nom de Boileau, on pouvait se mettre au-dessus des règles; ce n'est pas ainsi que le vrai Boileau avait acquis le droit d'en imposer aux autres écrivains, et de poursuivre les Clément de son siècle.

Avant que d'écrire, disait ce grand homme, *apprenez à penser.*

Si le sens de vos vers tarde à se faire entendre,
Mon esprit aussitôt commence à se défendre[a].

Croit-on qu'avec une si juste sévérité pour toute expression obscure, il eût vu de bon œil les vers de son pseudonyme, dont la figure favorite est l'amphibologie; témoin cet hémistiche,

Quoique jeune, inconnu,

qui peut également signifier, *quoique jeune et in-*

[a] *Art poétique.*

connu, ou *inconnu quoique jeune?* Les doctes prétendent même que ce dernier sens est réellement celui de l'auteur, qui ne conçoit pas qu'on puisse être inconnu dans sa jeunesse, parceque *quoique jeune il s'est fait connaître*, à ce qu'il pense, très avantageusement, par des satires mordantes contre quelques poëtes qui écrivent mieux que lui, et des imputations graves contre tous les philosophes qui n'auront jamais avec lui rien de commun [a].

Un peu plus bas sont ces vers énigmatiques :

> Jamais de mes rivaux bassement envieux,
> Au mérite éclaiant je ne fermai les yeux.

L'auteur veut-il dire que ses rivaux *étaient bassement envieux?* veut-il dire qu'il ne fut jamais *bassement envieux de ses rivaux?* veut-il dire qu'il ne *ferma pas les yeux de ses rivaux au mérite?* veut-il dire qu'il ne *ferma pas ses yeux* au mérite de ses rivaux? veut-il dire..... car on pourrait encore trouver trois ou quatre sens à cette phrase. Si c'est là de la richesse, elle est d'une espèce rare, et ce n'est du moins ni du bon goût, ni de la clarté.

Voici un autre passage où vous trouverez à la fois amphibologie et solécisme :

> D'outrager le bon sens, les mœurs, et la décence;
> Des talents dont toi-même en secret tu fais cas.

[a] Voyez *les Observations critiques de M. Clément*, dans lesquelles on trouve, page 251, ces paroles aussi absurdes qu'injustes : « Le philosophe « aime avec une tendre humanité *le Lapon et l'Orang-outang* qu'il ne verra « jamais, afin de regarder comme étranger son compatriote qu'il voit tous « les jours; » et beaucoup d'autres traits de ce même genre, que les Grecs appelaient συκοφαντία.

Sont-ce *les mœurs et la décence des talents?* le sens serait absurde. Est-ce *d'outrager des talents?* mais pourquoi le verbe *outrager* gouverne-t-il l'article *les* dans le premier vers, et l'article *des* dans le second? Il fallait *les talents*, pour que la phrase fût française; et, en ôtant le solécisme, l'auteur aurait supprimé l'amphibologie. Mais il aime trop celle-ci pour s'en priver. Despréaux disait :

Les stances avec grace apprirent à tomber,
Et le vers sur le vers n'osa plus enjamber[1].

Son secrétaire actuel écrit :

Car ton esprit sans frein, dans ses jeux médisants,
Ne sait point se borner aux traits fiers et plaisants
D'un bon mot qui nous pique, etc.

L'*Art poétique*[2] veut

Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots,
Suspende l'hémistiche, en marque le repos.

Le prétendu Boileau fait bonnement imprimer ces lignes :

Plein de courage, armé d'une savante audace.
.....
Dans ce nombre effrayant d'auteurs, dont les écrits
Menacent, chaque jour, de noyer tout Paris.

Indépendamment de l'extraordinaire harmonie de ces vers, remarquez qu'on dit bien que *Paris est inondé d'écrits*, de mauvais écrits, de vers ridicules, et de prose impertinente; mais qu'on ne saurait dire qu'il

[1] *Art poétique*, I, 137-138. B.
[2] Chant Ier, vers 105-106. B.

en soit *noyé*, *ni menacé d'être noyé*. Cet écrivain n'a pas médité, comme il le devait, le livre de l'abbé Girard [1]. L'autre Boileau aurait montré à l'abbé Girard à le faire.

Il ne remplissait pas ses vers avec des chevilles. Il exige

> Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime [2].

Mais l'usurpateur de son nom fait ces vers :

> Voyons qui de nous deux, *par une sage loi*,
> A fait de la satire un plus utile emploi.

L'oreille délicate du vieux Boileau sentait

> *qu'*il est un heureux choix de mots harmonieux [3].

Il nous prescrit

> *De fuir* des mauvais sons le concours odieux [4].

Il se serait reproché ces vers de son imitateur :

> Amoureux de la *gloire* et de la vérité,
> Mon esprit ne put *voir*, sans être révolté, etc.

La sorte de consonnance de *gloire* et de *voir* lui aurait déplu ; mais, quant à ceux-ci,

> Eh bien donc *raisonnons ;* car toujours *badiner*,
> Turlupiner, railler, sans jamais *raisonner ;*

il s'en serait moqué toute sa vie.

Voici encore quelques passages d'une étonnante versification.

[1] Les *Synonymes français*. B. — [2] *Art poétique*, I, 28. B. — [3] Id., I, 109. B. — [4] Id., I, 110. B.

Ma muse se moquant,
Parsemait ses écrits
Du sel le plus piquant,
Pour vaincre des esprits.
. . . . . .
Les lecteurs amusés
Pardonnaient en riant,
D'être désabusés,
Au naïf enjoûment.
. . . . . .
Si l'ardeur de briller
En tout genre d'écrire,
La licence à penser,
L'audace de tout dire,
L'art de tout effleurer,
. . . . . .
Le clinquant merveilleux,
Pour éblouir les sots,
Et le fatras pompeux,
Monté sur les grands mots,
. . . . . .
Voltaire, c'est ainsi
Que tes beautés fragiles,
De ton siècle ébloui
Charment les yeux débiles.
. . . . . .
Ne se trouve en lambeaux,
Partout dans tes ouvrages;
Et que tous ces oiseaux
Reprenant leur plumage,
De furtives couleurs,
Le corbeau dépouillé,
Ne soit des spectateurs
Sifflé, moqué, raillé.

Qu'est-ce que tout cela? de méchants vers de six syllabes en rimes croisées, ou de méchants vers alexandrins à rimes plates? Ni l'un ni l'autre; c'est de la

prose plate et monotone, et qu'on ose appeler vers, et donner à Boileau.

Et c'est en mettant plus de quarante lignes de cette force dans une pièce qui n'en a pas quatre cents, et à laquelle on a dû travailler plus de deux ans, puisqu'elle répond à une autre, qui depuis plus de deux ans[1] est publique; c'est avec ce degré de talent, d'étude, de lumière, et de goût, qu'on s'érige en Aristarque de tous les poëtes et de tous les philosophes vivants, et qu'on insulte nommément MM. de Voltaire, Dalembert, Diderot, Marmontel, Saurin, Thomas, de Saint-Lambert, du Belloi, Delille, de La Harpe, et plus qu'eux tous encore, Boileau, sous le nom duquel on met tant de sottises! Ah! vanité, vanité, que tu serais laide, si tu n'étais pas ridicule!

J'ai l'honneur d'être, etc.

[1] L'*Épître à Boileau*, par Voltaire (voyez tome XIII), est de 1769; le *Boileau à Voltaire*, par Clément, est de 1772. B.

FIN DE LA LETTRE ANONYME.

DÉCLARATION[1]

DE M. DE VOLTAIRE

SUR LE PROCÈS

ENTRE M. LE COMTE DE MORANGIÉS ET LES VÉRON.

1773.

Ma famille fut attachée à la famille de M. le comte de Morangiés; mon père fut long-temps son conseil. Mais sans écouter aucune prévention, et étant absolument sans intérêt, je ne me déterminai à croire M. le comte de Morangiés entièrement innocent dans son étrange procès contre la famille Véron, qu'après avoir lu toutes les pièces, et tous les mémoires contre lui.

Il me parut absurde et impossible qu'un maréchal-de-camp, qu'un père de famille, dont les affaires à la vérité sont dérangées, mais qui n'a jamais commis aucune action criminelle, eût conçu le projet extravagant et abominable qu'on lui impute. Non, il n'est pas possible qu'un ancien officier, qui n'a pas l'esprit aliéné et endurci dans la scélératesse, eût ima-

[1] Cette *Déclaration* est postérieure au 16 février, mais doit être de la fin du même mois ou des premiers jours de mars. Voltaire l'envoya à Marin pour la faire imprimer; et le 27 mars, il accuse réception d'exemplaires imprimés.

L'édition porte pour lieu d'impression, *Lausanne;* mais on voit, par la lettre que j'ai citée, qu'elle fut faite à Paris. On avait imprimé à la suite la *Réponse à l'écrit d'un avocat*, qui suit immédiatement la *Déclaration*. B.

giné non seulement de voler cent mille écus à une veuve nonagénaire, mais d'accuser la famille de cette veuve de lui avoir volé à lui-même ces cent mille écus, et de chercher à faire périr cette famille dans les supplices. Il ne me paraissait pas dans la nature qu'un homme obéré, qu'on prétend avoir été tiré tout d'un coup par le sieur Du Jonquay de l'état le plus cruel, et nanti par lui d'une somme exorbitante de cent mille écus, eût refusé de payer une somme légère à la courtière qu'on supposait lui avoir procuré un argent si inattendu. M. de Morangiés aurait eu l'intérêt le plus pressant à satisfaire cette entremetteuse. Qu'on se représente un homme tourmenté par le besoin d'argent, à qui une femme fait tomber tout d'un coup dans les mains cent mille écus, comme par enchantement : refusera-t-il, dans les premiers transports de sa joie et de sa reconnaissance, une rétribution légitime à sa bienfaitrice? Je soutiens que cela n'est pas dans la nature humaine.

S'il avait reçu tant d'argent, et s'il avait formé le dessein coupable de ne point payer son créancier, il n'avait qu'à garder paisiblement la somme; il pouvait attendre, sans inquiétude, le temps des paiements, et renvoyer alors le prétendu prêteur à l'assemblée de ses créanciers, pour se faire payer à son rang comme il pourrait; mais il ne se serait pas exposé à un procès criminel prématuré.

Il était donc de la plus grande vraisemblance que M. de Morangiés n'avait rien reçu, puisqu'il osait soutenir un procès criminel contre ceux qui prétendaient lui avoir prêté.

D'un autre côté, la manière dont on alléguait qu'on lui avait fait ce prêt tenait de la fable la plus incroyable. De l'argent qui doit être toujours porté en secret par Du Jonquay, tandis que le lendemain matin le même homme donne au même M. de Morangiés de l'argent en public; cent mille écus portés à pied en treize voyages, tandis qu'il était si aisé de les porter en carrosse; une course de cinq à six lieues, lorsqu'il était si simple de s'épargner cette fatigue inouïe; tout cela est tellement romanesque, que quand je lus la réfutation de cette aventure dans le plaidoyer de M. Linguet, j'eus peine à me persuader qu'on eût osé proposer sérieusement de telles chimères devant la première cour du royaume, et qu'on eût abusé à ce point de la patience des juges.

Ce fut pis encore, j'ose le dire, lorsqu'on remonta à la source des prétendus cent mille écus en or qu'une pauvre veuve, logée à un troisième étage, et ayant à peine de quoi soutenir sa famille, avait, dit-on, prêtés par les mains de son petit-fils Du Jonquay, qui avait couru six lieues à pied chargé de ce fardeau. M. Linguet remarque fort bien que, pour prêter cent mille écus, il faut les avoir. Le roman de la fortune si long-temps inconnue de cette veuve Véron me parut aussi étonnant que l'histoire des treize voyages. On ne fesait voir aucune preuve, aucune trace des origines de cette fortune secrète, qui formait un si grand contraste avec la pauvreté de la famille. On m'assurait que la Véron était la veuve d'un agioteur obscur et malaisé de la rue Quincampoix, qui louait, à la vérité, un corps de logis de 1050 livres, mais

qui en relouait une partie, et qui mourut insolvable, au point qu'on n'a jamais payé les frais de l'inventaire fait à sa mort, frais encore dus au successeur de ce même Gillet, notaire, chez qui la veuve Véron prétendait avoir fait valoir clandestinement ces prétendus cent mille écus.

On m'avait écrit encore que ce Véron, qu'on nous donnait pour un fameux banquier, avait fait plusieurs métiers bien éloignés de la finance; qu'entre autres il avait été boulanger chez M. le duc de Saint-Aignan.

Je ne parlais d'aucune de ces anecdotes qui forment pourtant un très puissant préjugé dans cette cause, parceque c'est à M. de Morangiés, qui est sur les lieux, à les vérifier et à en tirer avantage.

Je savais d'ailleurs que la famille Véron vivait très à l'étroit, et subsistait mesquinement d'un petit fonds que la veuve fesait valoir en prêtant, dit-on, sur gages par les mains des courtières. Je le savais par le rapport naïf d'un domestique d'un de mes neveux, M. de Florian, ancien capitaine de cavalerie au régiment de Brionne, qui était alors à Ferney, et qui y est encore. Ce domestique, nommé Montreuil, nous disait souvent qu'il connaissait ce Du Jonquay; qu'il avait mangé plusieurs fois avec lui; que ses sœurs travaillaient, l'une en broderie, l'autre en linge, et vendaient leurs ouvrages. Ces discours toujours uniformes d'un ancien laquais me frappèrent; et enfin j'ai pris le parti de tirer de lui une déclaration authentique par-devant notaire.

« L'an mil sept cent soixante et treize, le seize fé-

« vrier, etc., en présence des témoins, a comparu « Charles Montreuil, natif de Montreuil-sur-mer en « Picardie, ci-devant domestique à Paris, et actuel- « lement chez M. de Florian, ancien capitaine de ca- « valerie, lequel a déclaré qu'il a connu à Paris le « sieur Du Jonquay, avec lequel il a mangé plusieurs « fois; qu'il logeait dans la rue Saint-Jacques avec sa « grand'mère, la veuve Véron, laquelle prêtait de « petites sommes sur gages, à deux sous par mois par « vingt sous. Que la veuve Durant, courtière, pro- « posa plusieurs fois à lui Montreuil de lui faire prêter « par ladite Véron quelques petites sommes sur de « bons effets. Que ledit Du Jonquay avait deux sœurs « qui travaillaient fort bien en linge et en broderie, « et qu'elles avaient permission de leur grand'mère « de vendre leurs ouvrages à leur profit, etc.

« *Signé* NICOD, notaire.

« Contrôlé à Gex, le même jour. LA CHAUX. »

Toutes ces probabilités réunies fesaient sur moi la forte impression qu'elles doivent faire sur tout esprit impartial qui n'est d'aucune faction, qui aime la vérité, et qui s'indigne contre l'injustice. Dans ces circonstances M. le comte de Morangiés m'écrivit souvent, et me fit tout le détail de sa malheureuse aventure. Il s'ouvrait à moi avec une confiance sans bornes; et dans toutes ses lettres jamais je n'ai pu remarquer la moindre apparence de contradiction; je voyais toujours un homme pénétré d'horreur en m'exposant les artifices employés pour le surprendre.

J'étais frappé de la contradiction énorme qui se

trouve dans le roman des cent mille écus, portés en or en treize voyages, le 23 septembre 1771, et la promesse de M. de Morangiés, du 24, d'accepter les propositions du prêteur dès qu'il aurait reçu l'argent. Ce seul trait de lumière me semblait devoir dessiller tous les yeux. Il est impossible que M. de Morangiés ait reçu l'argent la veille, et qu'il ait signé le lendemain qu'il ferait ses billets dès qu'il aurait reçu l'argent.

Il me paraissait fort naturel, et il me le paraîtra toujours, que le prétendu prêteur ait fait accroire, le 24, à M. de Morangiés, qu'il fallait qu'il lui confiât quatre billets de trois cent vingt-sept mille livres, y compris les intérêts payables à la veuve Véron. Il persuada à M. de Morangiés qu'il avait en main une compagnie opulente qui avait des affaires avec cette veuve d'un prétendu banquier, et que dans peu de jours il lui apporterait l'argent sur des billets qu'il fallait montrer à cette compagnie. Pour mieux aveugler le comte de Morangiés par cette chimère incroyable, il lui prêta généreusement douze cents francs dont le comte avait malheureusement un besoin pressant. Voilà les extrémités où des officiers se réduisent tous les jours dans Paris, par l'obligation où ils croient être de soutenir un extérieur d'opulence.

Je sais quel besoin avait M. de Morangiés de ces douze cents francs. Il est bien clair qu'il ne serait pas venu les chercher lui-même à un troisième étage, s'il avait reçu environ cent mille écus la veille. Tout homme sensé conclura de ce que M. de Morangiés courut chercher douze cents francs le 24, qu'il n'a-

vait pas touché trois cent mille livres le 23. Cette faible somme qu'on lui donnait acheva son malheur.

Le comte crut qu'il pouvait confier ses billets à cet inconnu, comme on les confie à un agent de change. Il ne savait pas que la Véron, qui était alors dans une chambre voisine, était la propre grand'mère de Du Jonquay. Ce sont là de ces tours qui sont assez communs dans toutes ces affaires obscures et honteuses. Enfin il fut séduit, et il laissa ses billets exigibles entre les mains de Du Jonquay, sans en tirer de reconnaissance. Voilà ce qu'il me mandait dans le plus grand détail. Ces démarches, cette conduite avec un inconnu, me paraissent très peu prudentes; mais il me paraissait aussi fort vraisemblable qu'un officier obéré, tourmenté de sa situation, fasciné par l'espoir chimérique de posséder bientôt cent mille écus en espèces, eût été séduit par un si grand appât. Je voyais bien que M. de Morangiés avait fait une très grande faute de fournir de telles armes contre lui. Je le lui mandais [1]; à peine en voulait-il convenir; mais plus la faute était grande, plus je voyais l'art avec lequel on l'avait fait tomber dans ce piége grossier.

Je demande à présent à tous les avocats, à tous les juges, à tous ceux qui connaissent le cœur humain, est-il possible que M. de Morangiés, que je n'ai jamais vu, ayant en sa possession cent mille écus, m'eût écrit des volumes plus gros que toute la procédure, pour me persuader qu'il ne les avait pas re-

[1] Voyez, dans la *Correspondance*, la lettre à Morangiés, du 6 juillet 1772. B.

çus? Quel besoin avait-il de descendre dans les plus petits détails avec un vieillard mourant qui demeure à cent vingt lieues de lui? Certes, s'il avait possédé cet argent, il en aurait joui sans se mettre en peine de mon opinion inutile.

Cette opinion reçut un nouveau degré d'évidence quand j'appris qu'enfin Du Jonquay et sa mère, qu'on nomme Romain, participante à toute cette affaire, avaient tout avoué devant un commissaire de police, qu'ils avaient reconnu et signé la fausseté de l'histoire des cent mille écus, que tout était avéré. Ils firent cette déclaration étant libres chez ce commissaire, et pouvant faire une déclaration toute contraire: donc assurément la force de la vérité leur arrachait cet aveu.

Je n'examine point si cet aveu est revêtu de toutes les formes légales, et si on peut revenir contre une déclaration si authentique. Je m'en tiens à soutenir qu'il est bien difficile qu'une mère et un fils, dans la fortune la plus serrée, abandonnent tout d'un coup, d'un commun accord, leurs prétentions à une fortune de cent mille écus qui leur appartiendrait légitimement. Je présume qu'il n'y a pas une seule famille dans le royaume qui se dépouillât ainsi de tout son bien par une déclaration chez un commissaire. Je maintiens que des violences, des menaces, ne forceraient personne à confesser que son bien n'est point à lui, si les remords et le trouble qu'ils inspirent ne tiraient cette vérité du fond d'une ame coupable.

Du Jonquay et sa mère disent, long-temps après, qu'ils n'ont tout avoué, tout signé, chez un commis-

saire, que parcequ'un commis de la police, nommé Desbrugnières, leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur. C'était précisément cette raison-là même, je le répète [1], qui devait les exciter à soutenir la légitimité de leurs cent mille écus chez le commissaire. C'était là qu'ils devaient demander justice contre ce commis; c'était là qu'ils devaient dire: Voilà l'homme qui nous a violentés, qui ne nous a parlé que de cachots, qui nous a battus pour nous dépouiller de notre bien; nous voilà libres à présent sous les yeux d'un premier juge: nous fesons serment que les cent mille écus nous appartiennent, et que ce commis a employé la force et la barbarie pour nous en dépouiller. Nous attestons les témoins qui nous ont vus porter notre or qu'on nous ravit. Nous demandons notre bien et vengeance.

Au lieu de prendre ce parti, que la nature dicterait aux hommes les plus faibles et les moins instruits, ils se taisent, ils ne citent aucun témoin en leur faveur: donc ils n'en avaient point trouvé encore. Ils ne se défendent pas, ils conviennent de leur délit, ils signent leur condamnation. Avant même de signer ils avouent tout, non pas d'abord au commis dont ils prétendent avoir été durement traités, mais à un clerc d'un inspecteur de police, nommé Colin, et au clerc du commissaire; ils confessent qu'ils ont trompé M. de Morangiés. La femme Romain, mère de Du Jonquay, demande pardon à M. de Morangiés, et le conjure de ne la pas perdre. Ils font plus: le lende-

[1] Voyez pages 56 et 163. B.

main, étant en prison, ils écrivent à leur conseil pour redemander les billets qu'ils ont extorqués, et pour les remettre entre les mains de la police. Ils confirment l'aveu de leur délit. La grand'mère Véron vient dans la prison, et elle semble faire le même aveu tacitement à Desbrugnières, en recommandant ses petits-enfants à ses bons offices. Du Jonquay et sa mère renouvellent encore leur déclaration de la veille.

Voyez combien d'aveux! au sieur Colin, à un clerc du commissaire, à Desbrugnières, au commissaire, à M. de Morangiés lui-même, dont ils ont imploré la miséricorde. N'est-ce pas la vérité qui a parlé? Et cette vérité serait anéantie, sous prétexte qu'un homme réputé coupable a été menacé et saisi par ses boutons chez un procureur!

La manière dont on s'y est pris pour tirer cette vérité de leur bouche, peut n'être pas dans la forme ordinaire de la justice réglée. Je sais qu'on objecte que ce commis de la police les avait conduits et intimidés chez ce procureur, qui n'était pas fait pour tenir audience; que ce commis, trop zélé et trop vif, n'a pas eu cette sévérité tranquille et circonspecte, si nécessaire à quiconque agit au nom de la justice. Je veux croire enfin que toute cette affaire a été mal ménagée. Il en résulte que plus on avait transgressé les règles, plus Du Jonquay et sa mère devaient éclater en plaintes, et non pas confesser leur délit; ils se sont avoués cinq fois coupables: donc on pouvait croire qu'ils l'étaient, donc ils peuvent l'être encore aux yeux du public impartial, qui prononce suivant l'équité naturelle, qui n'écoute que les principes du sens commun,

et qui ne s'informe pas si les formalités des lois ont été bien ou mal observées.

On pousse aujourd'hui la chicane jusqu'à prétendre que les déclarations authentiques de Du Jonquay et de sa mère ne peuvent être regardées comme des preuves par écrit, quoiqu'elles soient écrites; que Du Jonquay n'est que témoin, quoiqu'il ait toujours été partie principale. Les honnêtes gens n'entendent point ces subtilités; il leur suffit que deux accusés aient avoué cinq fois l'iniquité dont on les charge.

Enfin le procès étant engagé en règle entre M. de Morangiés et la famille Véron, cette famille vend son procès au nommé Aubourg (qu'on a cru un prêteur sur gages, et qui est un homme inconnu), comme on vend une maison qui demande des réparations. Le marché fait, la veuve Véron meurt; et quelques heures avant sa mort on lui fait faire un testament, dans lequel elle contredit tout ce qu'elle et sa famille avaient soutenu auparavant. Elles criaient qu'en perdant ces cent mille écus, elles perdaient tout ce que la Véron avait jamais possédé. Elle articule, dans ce testament, qu'elle a donné deux cent mille francs à sa fille Romain, mère de Du Jonquay, à cette même Romain qui à peine a de quoi subsister: voilà la Véron qui n'avait presque rien, et qui meurt riche, par son testament, de plus de cinq cent mille livres.

Ce tissu étrange de choses incroyables, qui se succèdent si rapidement, forme aujourd'hui un des procès les plus singuliers qui aient jamais occupé les tribunaux : c'est alors que, pressé par des amis

de M. de Morangiés, j'écrivis, malgré ma répugnance et mon peu de capacité, dans l'absence de M. Linguet, quelques réflexions sommaires sur les *probabilités en fait de justice*[1], sans y mettre mon nom, sans nommer même ni M. de Morangiés ni ses adversaires, me tenant dans les bornes du doute, et cherchant la vérité. Mes doutes me conduisirent à reconnaître M. de Morangiés très innocent.

Ce petit écrit simple et sans aucun art fit revenir en sa faveur plusieurs esprits prévenus. En ne décidant rien, je les persuadai. Je me gardai bien de prévenir orgueilleusement les décisions de la justice. Au contraire, je déclarai, et je dis encore, que j'écrivais pour le public, juge de l'honneur, et non pour les magistrats, juges des formes, des procédures, et de l'esprit de la loi.

J'observai, et j'observe de nouveau, qu'on peut gagner son procès dans le fond du cœur de tous ses juges, et le perdre très justement par un défaut de formes. Il en était de même chez les Romains, et c'était une maxime chez eux : *Qui viole les formes perd sa cause.* Si vous avez payé votre créancier, votre marchand, et que vous ayez oublié d'en tirer quittance, vous êtes condamné justement à payer deux fois, parceque votre dette existante dépose contre vous. Si vous avez eu la dangereuse bonne foi de laisser entre les mains d'un inconnu des promesses signées de vous, valeur reçue, sans en avoir reçu la valeur, et sans avoir de contre-lettre, vous pouvez

[1] Voyez ci-dessus, p. 37, l'*Essai sur les probabilités en fait de justice*. B.

être justement condamné à payer ce que vous ne devez pas, faute d'avoir observé une formalité nécessaire.

Si deux témoins, ou trompés, ou trompeurs, persistent uniformément à déposer contre vous, dans la crainte que leur impose notre loi rigoureuse d'être punis s'ils se rétractent après le récolement, vous êtes condamné quoique évidemment innocent.

Qu'un piqueur et un homme à peu près de cette condition, il n'importe, tout est égal devant la justice, aient vu quelques sacs étalés sur une table, et qu'on leur ait dit qu'il y avait cent mille écus; qu'ils l'aient cru, qu'ils le croient d'autant plus qu'on les a traités durement pour l'avoir dit; qu'ils prétendent avoir vu porter cet argent chez vous; qu'une courtière, enfermée autrefois à l'Hôpital, les encourage ou non à cette déposition, mais qu'on vous représente pour cent mille écus de billets signés de vous imprudemment le même jour ou le lendemain, vous êtes condamné avec dépens, dommages, et intérêts. La justice vous dit : Je ne juge pas les cœurs, je juge les pièces du procès.

FIN DE LA DÉCLARATION.

RÉPONSE

A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT,

INTITULÉ

PREUVES DÉMONSTRATIVES EN FAIT DE JUSTICE[1].

1773.

Un avocat qui ne se nomme pas, et c'est un funeste préjugé contre lui, écrit un libelle diffamatoire contre M. de Morangiés et contre moi, sous ce titre moins modeste que le mien, *Preuves démonstratives*, etc.; libelle dans lequel assurément rien n'est démontré que le desir cruel de diffamer et de

[1] L'avocat auquel Voltaire répond est Falconnet, mort en 1817, auteur des *Preuves démonstratives en fait de justice* (voyez ma note, page 8, ci-dessus).

La *Réponse* fut imprimée avec la *Déclaration* qui précède; mais l'édition originale contient une erreur dans le titre; on y lit : *Réponse d'un avocat à l'écrit intitulé*, etc., au lieu de *Réponse à l'écrit d'un avocat intitulé*, etc.

Ce *contre-sens assez ridicule*, comme dit Voltaire dans sa lettre à Marin, du 27 mars 1773, est répété dans l'impression qui fait partie du volume intitulé *Les lois de Minos*, etc. (voyez ma note, tome IX, page 276).

L'opuscule intitulé *Preuves démonstratives* porte, à la page 92, la signature de LIÉGARD DU JONQUAY; on trouve à la suite une délibération en quatorze lignes, signée FALCONNET. Les pages 94-126 contiennent différentes pièces. Le nom de Falconnet ne se trouvant pas à la fin, mais au milieu de la brochure, Voltaire l'avait oublié, ou n'y avait pas fait attention, quand il débute par dire que l'*Avocat ne se nomme pas*.

Si Voltaire a voulu reprocher à Falconnet d'avoir rédigé les 92 pages signées par Du Jonquay, il est allé trop loin. Le plus souvent les mémoires à consulter, signés des parties, sont l'ouvrage de l'avocat qui donne la consultation. B.

nuire. Il me demande de quel droit j'ai écrit en faveur de M. de Morangiés. Je lui réponds : Du droit qu'a tout citoyen de défendre un citoyen; du droit que me donne l'étude que j'ai faite des ordonnances de nos rois, et des lois de ma patrie; du droit que me donnent des prières auxquelles j'ai cédé; de la conviction intime où j'ai été, et où je suis jusqu'à ce moment, de l'innocence de M. le comte de Morangiés; de mon indignation contre les artifices de la chicane, qui accablent si souvent l'innocence. Je pouvais, monsieur, exercer comme vous la noble profession d'avocat. Je pouvais même être votre juge, ainsi que le sont mes parents. Si j'ai préféré les belles-lettres, ce n'est pas à vous qui les cultivez à me le reprocher.

Oui, monsieur, je crois M. de Morangiés malheureux et innocent, peut-être mal conseillé d'abord dans cette affaire épineuse; peut-être inconsidérément servi par un commis de police trop livré à son zèle; ayant contre lui la famille entière Véron, et tous ceux qui ont pris le parti de cette famille, et une faction nombreuse. Mais pourquoi le chargez-vous d'injures et d'opprobres avant le jugement? pourquoi dites-vous d'un maréchal de camp (page 51) « qu'il « n'est qu'un fourbe maladroit, et qu'il n'a reçu de « la nature que de médiocres dispositions pour être « faussaire? »

Pourquoi lui dites-vous (page 55) : « Vous mentez « impudemment ? »

Et dans la même page, « qu'il ameute toutes les « bouches impures qui veulent le servir? »

Pourquoi enfin poussez-vous l'atrocité (page 86) jusqu'à vous servir deux fois du terme de fripon? Il était, dites-vous, un *fripon*, *de son aveu et du mien.* Quoi! vous qui n'auriez pas eu la hardiesse de lui manquer de respect en sa présence, vous lui dites dans un libelle ces odieuses injures que vous tremblez de signer, et vous faites consulter ce libelle comme l'ouvrage d'un avocat! Ainsi vous offensez doublement l'honneur de votre corps en n'osant pas paraître, et en osant souiller de ces infames opprobres un mémoire que vous rendez juridique, en l'appuyant d'une consultation.

Vous ne vous contentez pas de cet excès qui fait tant de tort à votre cause; vous joignez ce que la bouffonnerie a de plus vil à ce que l'emportement a de plus grossier.

Vous commencez dans une affaire capitale, où il s'agit de l'honneur et de la fortune de deux familles, et peut-être des peines les plus rigoureuses; vous commencez, dis-je, par annoncer que *vous ne dînez point chez Fréron;* vous plaisantez sur les Calas et sur Lavaisse: quel sujet de raillerie! Vous prenez Lavaisse pour le gendre[1] de La Beaumelle, sans être le moins du monde au fait des choses mêmes dont vous parlez, et que vous voulez tourner en ridicule. Vous prenez des pirates pour des corsaires; vous me faites dire ce que je n'ai jamais dit; vous raillez indécemment sur l'affaire criminelle la plus sérieuse;

[1] A la page 3 des *Preuves démonstratives*, Lavaisse est qualifié *gendre* de La Beaumelle, dont il était le beau-frère. Cette faute ne fait rien à l'affaire de Morangiés. B.

vous transformez le sanctuaire de la justice, tantôt en un canton des halles, tantôt en un théâtre de la Foire. Ce n'est pas ainsi qu'en a usé M. Vermeil, le véritable avocat de la cause dans laquelle vous vous êtes intrus pour la gâter.

Quoi! monsieur, vous voulez intéresser pour le sieur Du Jonquay; vous voulez arracher des larmes en faveur d'un homme que vous peignez vertueux et opprimé; et vous le faites parler comme un farceur qui cherche à faire rire la canaille! Ah! monsieur, souvenez-vous qu'il faut avoir le style de son sujet: c'est un devoir qui est bien rarement rempli. Songez qu'Horace n'a point dit: *Si vis me flere*, ridendum *est primum ipsi tibi* [1].

On vous pardonnerait de déguiser des faits peu favorables, d'essayer de faire valoir les choses les plus frivoles, de répondre par des paralogismes ridicules aux raisons les plus solides; de crier que vous avez prouvé ce que vous n'avez point prouvé, et que vous avez détruit ce qui n'est point détruit. Vous pouvez donner au mensonge l'air de la vérité, et à la vérité les couleurs du mensonge, vous épuiser en vaines déclamations sur des faits qui n'ont aucun rapport au fond de l'affaire, et courir rapidement sur les faits les plus graves qui déposent contre vous. Cette méthode n'est pas honorable sans doute; elle est tolérée pour le malheur des hommes. Mais j'ose dire que nous retombons dans les siècles de la plus

[1] Horace a dit (*Art poétique*, vers 102-3):

Si vis me flere, dolendum
Est primum ipse tibi. B.

épaisse barbarie, s'il est permis désormais de souiller le barreau par des injures et par des farces. La justice tranquille et sévère, assise sur le trône de la vérité, veut que tous ceux qui participent en quelque sorte à son ministère auguste tiennent quelque chose de sa gravité et de sa décence.

Vous avez voulu, dans cette cause, soulever le peuple contre la noblesse, et en faire une affaire de parti; vous avez voulu peindre un gentilhomme qui se plaint d'avoir été surpris, comme un tyran appuyé du pouvoir despotique pour opprimer de pauvres innocents. Vous vous y êtes bien mal pris. Il se trouve, par votre Mémoire, que c'est l'homme de qualité qui est opprimé, et que ce sont les pauvres citoyens qui insultent. Je vois que, dans cette affaire, on affecte d'envisager M. de Morangiés comme un homme puissant qui accable du poids de sa grandeur une famille obscure. M. de Morangiés est bien loin d'être un homme puissant; c'est un brave gentilhomme, un bon officier comme tant d'autres; et, dans de telles affaires, c'est le peuple qui est puissant, c'est lui qui s'ameute, c'est lui qui crie, c'est lui qui soulève mille praticiens, c'est lui qui fait retentir mille voix : les gens de qualité se taisent.

M. de Morangiés est très malheureux sans doute de s'être humilié jusqu'à recevoir des lettres insultantes d'une courtière, et de Du Jonquay. Il eût mieux valu cent fois vivre obscurément dans une de ses terres jusqu'au paiement de ses dettes : que dis-je? il eût mieux valu vivre de pain de munition sur la frontière, dans une garnison, que d'avoir quelque chose

à disputer avec des prêteuses sur gages, et de chercher en vain dans Paris de malheureuses ressources qui finissent toujours par ruiner un homme de qualité.

Mais M. le comte de Morangiés est encore le plus à plaindre de s'être exposé à essuyer de vous des opprobres que votre sang ne réparerait pas.

Quoi qu'il en soit, monsieur, attendons, vous et moi, respectueusement le résultat des interrogatoires et de toute la procédure. Quelque jugement qu'on porte, il sera juste, parcequ'il sera fondé sur la loi. Un arrêt nous révèlera peut-être ce que sont devenus ces cent mille écus, donnés autrefois secrètement à la veuve Véron par un banqueroutier, transportés secrètement à Vitri-le-Brûlé par la veuve, reportés secrètement de Vitri dans la rue Saint-Jacques, et portés à pied secrètement chez M. de Morangiés. Je souscris d'avance à l'arrêt que le parlement prononcera. Si M. de Morangiés est déclaré convaincu et coupable, je le crois alors coupable. Si ses adversaires sont déclarés innocents, je les tiens innocents.

Mais je soutiendrai toujours qu'il serait possible que M. de Morangiés fût condamné justement par les formes à payer les cent mille écus et les dépens, quoiqu'il ne dût rien dans le fond; au lieu qu'il est impossible que les Véron soient disculpés s'ils sont condamnés. D'où vient cette grande différence entre M. de Morangiés et ses adversaires? La voici.

C'est que M. de Morangiés a fait malheureusement des billets d'une forme très légale qui parlent contre

lui. Et si le désaveu de Du Jonquay et de sa mère a été fait dans une forme illégale, si des témoins intéressés persistent dans leurs témoignages, toutes les apparences sont alors contre M. de Morangiés, quoique le fond de l'affaire soit pour lui. Le roman des cent mille écus de la Véron, soutenu par les formes, l'emportera sur la vérité mal conduite; ce qui serait un grand et fatal exemple.

Si, au contraire, la famille Véron perdait son procès, elle le perdrait probablement, parcequ'on aurait des preuves judiciaires plus claires que le jour de la nullité des billets de M. de Morangiés.

Or, il me semble qu'on a beaucoup de preuves morales de la nullité de ces billets; mais, pour les preuves légales, elles dépendent des procédures. Ces preuves morales ont paru victorieuses dans l'esprit du public impartial. Mais, je l'ai déjà dit, il faut que la loi conduise les juges.

Le châtelet, saisi d'abord de cette affaire, semblait n'écouter que les probabilités; le bailliage du palais semble ne consulter que les procédures. Les lumières réunies des chambres assemblées du parlement dissiperont tous nos doutes. Ce tribunal, depuis qu'il est formé, n'a pas prononcé un seul arrêt dont le public ait murmuré.

FIN DE LA RÉPONSE A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT.

DÉCLARATION

DE M. DE VOLTAIRE[1].

Celui qui a vendu la tragédie des *Lois de Minos* au libraire Valade, rue Saint-Jacques, n'a pas fait une action honnête, quoiqu'elle soit assez commune; il a volé des comédiens à qui l'auteur avait abandonné, selon sa coutume, le petit honoraire qui peut revenir des représentations, et de l'édition de ses ouvrages passagers. C'est aujourd'hui un des plus petits inconvénients de la littérature. Mais l'éditeur des *Lois de Minos* ayant entièrement défiguré cette pièce[2] qui n'est pas reconnaissable, l'auteur est obligé d'en avertir le petit nombre de lecteurs qui pourraient l'acheter.

Il avertit aussi ceux qui lui écrivent des lettres anonymes, qu'il renvoie au rebut toutes les lettres des personnes qu'il n'a pas l'honneur de connaître.

[1] Tel est le titre de cette pièce dans le *Mercure* où elle a été imprimée en 1773, volume de mars, pages 157-58. B.

[2] L'auteur des vers ajoutés ou changés était le marquis de Thibouville; voyez les lettres à lui adressées par Voltaire, les 8 et 22 février 1773. B.

FIN DE LA DÉCLARATION.

LE PHILOSOPHE,

PAR M. DUMARSAIS[1].

Cette pièce est connue depuis long-temps, et s'est conservée dans les portefeuilles de tous les curieux;

[1] César Chesneau Dumarsais, né à Marseille en juillet 1676, mort le 11 juin 1756, avait composé un petit écrit intitulé *Le Philosophe*, qu'il donna à un libraire. Ce libraire le fit imprimer dans un recueil ayant pour titre : *Nouvelles libertés de penser*, 1743, in-12. Naigeon le reproduisit dans le *Recueil philosophique*, 1770, 2 vol. in-12; et en l'an II de la République (1794), dans l'*Encyclopédie méthodique* (*Philosophie*, tome III, pages 203-208). Le *Philosophe* a été admis par MM. Duchosal et Milon dans l'édition qu'ils ont donnée des *OEuvres de Dumarsais*, 1797, 7 volumes in-8°. Voltaire abrégea l'ouvrage de Dumarsais, et fit imprimer sa rédaction à la suite des *Lois de Minos*, 1773, in-8° (voyez ma note, tome IX, page 276).

Les éditeurs de Kehl et beaucoup de leurs successeurs n'avaient pas compris *le Philosophe* dans les *OEuvres de Voltaire*. Cet écrit n'a pas échappé aux recherches d'un de mes prédécesseurs, mais qui a réimprimé le texte de Dumarsais tel à peu près que l'avait donné Naigeon. Je m'en suis tenu au texte de 1773, qui seul peut être admis dans les *OEuvres de Voltaire*, puisque l'autre est de Dumarsais. Voltaire a fait ici pour l'ouvrage de Dumarsais qu'il croyait inédit, mais qui ne l'était pas, comme on a vu, ce qu'il avait fait pour le *Testament* du curé Meslier (voyez tome XL, page 389).

Un autre extrait du *Philosophe* avait paru, dès 1765, dans le tome XIII de l'*Encyclopédie*. Cet extrait est *infidèle et mal fait*, au jugement de Naigeon; *l'auteur a souvent substitué ses propres pensées à celles de Dumarsais*.

Quelques uns des passages transcrits dans cet extrait, le sont aussi dans celui de Voltaire; mais, quoique ayant la même source, les deux extraits ont plus de différences que de ressemblances. L'extrait fait par Voltaire pré-

elle est de l'année 1730. Voyez l'éloge de M. Dumarsais dans le septième tome du grand Dictionnaire encyclopédique.

« Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir que le nom de philosophe. Une vie obscure et retirée, quelques dehors de sagesse avec un peu de lecture, suffisent pour mériter ce nom à des personnes qui s'en décorent sans aucun droit. D'autres, qui ont eu la force de se défaire des préjugés de l'éducation, se regardent comme les seuls et véritables philosophes.

« Le philosophe est un être organisé comme les autres hommes, mais qui, par sa constitution, réfléchit sur ses mouvements. Les autres hommes sont déterminés à agir, sans connaître les causes qui les font sentir, sans même songer qu'il y en ait. Le philosophe, au contraire, démêle ces causes autant qu'il est en lui, et souvent même les prévient, et se livre à elles avec connaissance. C'est une horloge qui se monte quelquefois, pour ainsi dire, elle-même; ainsi il évite les objets qui peuvent lui causer des sentiments qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raisonnable, et cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il se trouve.

« Le philosophe forme et établit ses principes sur

sente un bien plus grand nombre de phrases extraites textuellement de l'écrit de Dumarsais; il en est presque entièrement composé. Mais il faut le dire aussi, il était incorrectement imprimé, et dans plusieurs phrases j'ai fait des corrections que j'ai prises dans le texte de Dumarsais.

Le volume des *Lois de Minos*, etc., qui contient *Le Philosophe*, tel que Voltaire l'a fait ou réduit, ayant paru vers la fin de mars, c'est à cette date que j'ai placé *Le Philosophe*. B.

une infinité d'observations particulières; le peuple adopte le principe sans penser aux observations qui l'ont produit; il croit que la maxime existe pour ainsi dire par elle-même; mais le philosophe prend la maxime dans sa source; il en examine l'origine, il en connaît la propre valeur, et n'en fait que l'usage qui convient.

« De cette connaissance que les principes ne naissent que des observations particulières, le philosophe en conçoit de l'estime pour la science des faits. Il aime à s'instruire des détails et de tout ce qui ne se devine point. Ainsi, il regarde comme une maxime très opposée aux progrès des lumières de l'esprit, de se borner à la seule méditation, et de croire que l'homme ne tire la vérité que de son propre fonds.

« Certains[a] métaphysiciens disent: Évitez les impressions des sens, laissez aux historiens la connaissance des faits, et celle des langues aux grammairiens. Nos philosophes, au contraire, sont persuadés que toutes nos connaissances nous viennent des sens; que nous ne nous sommes fait des règles que sur l'uniformité des impressions sensibles; que nous sommes au bout de nos lumières quand nos sens ne sont ni assez déliés, ni assez forts pour nous en fournir. Convaincus que la source de nos connaissances est hors de nous, ils nous exhortent à faire une ample provision d'idées en nous livrant aux impressions extérieures des objets; mais, en nous y livrant en disciple qui consulte et écoute, et non en maître qui

[a] C'est au P. Malebranche, et au petit nombre de sectateurs qu'il avait encore, que ceci s'adresse.

décide et qui impose silence : ils veulent que nous étudiions l'impression précise que chaque objet fait en nous, et que nous évitions de la confondre avec celles qu'un autre objet a causées.

« De là, la certitude et les bornes des connaissances humaines; certitude, quand on sent qu'on a reçu du dehors l'impression propre et précise que chaque jugement suppose; car tout jugement suppose une impression extérieure qui lui est particulière; bornes, quand on ne saurait recevoir des impressions ou par la nature de l'objet, ou par la faiblesse des organes. Augmentez, s'il est possible, la puissance des organes, vous augmenterez les connaissances.

« Ce n'est que depuis l'invention du télescope et du microscope qu'on a fait tant de progrès dans l'astronomie et dans la physique.

« C'est aussi pour augmenter le nombre de nos connaissances et de nos idées que nos philosophes étudient les hommes d'autrefois et les hommes d'aujourd'hui. Répandez-vous comme des abeilles, vous disent-ils, dans le monde passé et dans le monde présent; vous reviendrez ensuite dans votre ruche composer votre miel.

« Le philosophe s'applique à la connaissance de l'univers et de lui-même. Mais comme l'œil ne saurait se voir, le philosophe connaît qu'il ne saurait se connaître parfaitement, puisqu'il ne saurait recevoir des impressions extérieures du dedans de lui-même, et que nous ne connaissons rien que par de semblables impressions; cette pensée n'a rien d'affligeant pour lui, parcequ'il se prend lui-même tel

qu'il est, non pas tel qu'il paraît à l'imagination qu'il pourrait être. D'ailleurs, cette ignorance n'est pas en lui une raison de décider qu'il est composé de deux substances opposées. Ainsi, comme il ne se connaît point parfaitement, il dit qu'il ne connaît point comment il pense; mais comme il sent qu'il pense si dépendamment de tout lui-même, il reconnaît que sa substance est capable de penser de la même manière qu'elle est capable d'entendre et de voir.

« La pensée est dans l'homme une espèce de sens, si on l'ose dire, faute de termes, comme la vue et l'ouïe dépendent également d'une constitution organique. Le feu seul peut exciter la chaleur, les yeux seuls peuvent voir, les seules oreilles peuvent entendre, et la seule substance du cerveau est susceptible de recevoir des pensées. Que si les hommes ont tant de peine d'unir l'idée de la pensée avec l'idée de l'étendue, c'est qu'ils n'ont jamais vu d'étendue penser. Ils sont à cet égard ce qu'un aveugle-né est à l'égard des couleurs, un sourd de naissance à l'égard des sons. Ceux-ci ne sauraient unir ces idées avec l'étendue qu'ils tâtent, parcequ'ils n'ont jamais vu cette union. Mais, dès qu'on réfléchit à la puissance infinie de l'Être suprême, auteur de tout, et qu'on voit évidemment que l'homme n'est auteur de rien, on conçoit aisément que Dieu qui donne la pensée, peut la donner et la conserver à tel être qu'il daignera choisir.

« Chaque jugement, comme on l'a déjà remarqué, suppose un motif extérieur qui doit l'exciter. Le philosophe sent quel doit être le motif propre du ju-

gement qu'il doit porter. Si ce motif manque, il ne juge point, il l'attend, il se console quand il voit qu'il l'attend inutilement.

« Le monde est plein de personnes d'esprit, et de beaucoup d'esprit, qui jugent toujours; toujours ils devinent: car c'est deviner que de juger sans sentir qu'on a le motif propre du jugement; ils ignorent quelle est la portée de l'esprit humain, ils croient qu'il peut tout connaître; ainsi ils trouvent de la honte à ne point porter de jugement, et ils s'imaginent que l'esprit consiste à juger. Le philosophe est plus content de lui-même quand il a suspendu la faculté de se déterminer, que s'il s'était déterminé avant d'avoir le motif propre de sa décision. Ainsi il juge et parle moins; mais il juge plus sûrement, et parle mieux. Il n'évite point les traits vifs qui se présentent naturellement à l'esprit par un prompt assemblage d'idées qu'on est souvent étonné de voir unies. C'est dans cette prompte et subite liaison que consiste ce que communément on appelle esprit. Mais aussi c'est ce qu'il recherche le moins: il préfère à ce brillant le soin de bien distinguer les idées, et d'en connaître la juste étendue et la liaison précise; il évite de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que des idées auraient entre elles: c'est dans ce discernement que consiste ce qu'on appelle le jugement et la justesse d'esprit.

« A cette justesse se joignent encore la souplesse et la netteté. Le philosophe n'est pas tellement attaché à un système qu'il ne sente toute la force des

objections. Mais la plupart des hommes ordinaires sont si fort livrés à leurs opinions qu'ils ne prennent pas seulement la peine de pénétrer celles des autres.

« Le philosophe comprend le sentiment qu'il rejette avec la même étendue et la même netteté qu'il entend celui qu'il a adopté. L'esprit philosophique consiste dans un esprit d'observation et de justesse, qui rapporte tout à ses véritables principes.

« Mais ce n'est pas l'esprit seul que le philosophe cultive. Il porte plus loin ses attentions et ses soins. L'homme n'est point un monstre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer ou dans le fond d'une forêt; les seules commodités de la vie lui rendent le commerce des autres nécessaire; et, dans quelque état qu'il se puisse trouver, ses besoins et son bien-être l'engagent à vivre en société. Ainsi la raison exige de lui qu'il connaisse, qu'il étudie, et qu'il travaille à acquérir les qualités sociables. Il est étonnant que les hommes s'attachent si peu à tout ce qui est de pratique, et qu'ils s'échauffent si fort sur de vaines spéculations. Voyez les désordres affreux que tant de disputes théologiques ont causés; elles ont toujours roulé sur des points inexplicables, et quelquefois très ridicules.

« Notre philosophe ne se croit point en exil dans ce monde; il ne croit point être en pays ennemi; il veut jouir en sage économe des biens que la nature lui offre; il veut trouver des plaisirs avec les autres; et, pour en trouver, il faut en faire aux autres; ainsi il cherche à convenir à ceux avec qui le hasard ou

son choix le font vivre; et il trouve en même temps ce qui lui convient; c'est un honnête homme qui veut plaire et se rendre utile.

« La plupart des grands à qui les dissipations ne laissent pas assez de temps pour méditer, sont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les philosophes ordinaires, qui méditent trop, ou plutôt qui méditent mal, le sont envers tout le monde.

« Il serait inutile de remarquer ici combien le philosophe est jaloux de tout ce qui s'appelle honneur et probité.

« Les sentiments de probité entrent autant dans la constitution du philosophe que les lumières de l'esprit. Plus vous trouverez de raison dans un homme, plus vous trouverez de probité en lui. C'est le contraire où règnent le fanatisme et la superstition, les passions et l'emportement.

« Ce qui fait l'honnête homme, ce n'est pas d'agir par amour ou par haine, par espérance ou par crainte; c'est d'agir par esprit d'ordre et par raison.

« La faculté d'agir est, pour ainsi dire, comme la corde d'un instrument de musique; montée sur un certain ton, elle ne saurait rendre un ton contraire. Il craint de se détonner, de se désaccorder avec lui-même; et ceci me fait souvenir de ce que Velleius Paterculus dit de Caton d'Utique: Il n'a jamais fait de bonnes actions pour paraître les avoir faites, mais parcequ'il n'était pas en lui de faire autrement: *Nunquam recte fecit ut facere videretur, sed quia aliter facere non poterat*, liv. II, chap. XXXV. »

FIN DU PHILOSOPHE.

LETTRE

SUR LA PRÉTENDUE COMÈTE[1].

A Grenoble, ce 17 mai 1773.

Quelques Parisiens, qui ne sont pas philosophes, et qui, si on les en croit, n'auront pas le temps de le devenir, m'ont mandé que la fin du monde approchait, et que ce serait infailliblement pour le 20 du mois de mai où nous sommes.

Ils attendent ce jour-là une comète qui doit prendre notre petit globe à revers, et le réduire en poudre impalpable, selon une certaine prédiction de l'académie des sciences qui n'a point été faite.

Rien n'est plus probable que cet événement; car Jacques Bernouilli, dans son *Traité de la comète*, prédit expressément que la fameuse comète de 1680 reviendrait avec un terrible fracas, le 17 mai 1719; il nous assura qu'à la vérité sa perruque ne signifie-

[1] L'astronome Lalande devait lire, dans la séance de l'académie des sciences du 21 avril 1773, des *Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre*. Ce qu'il avait dit à quelques amis, du résultat de ses calculs, s'altéra, suivant l'usage, en passant de bouche en bouche. On parla d'une comète qui, dans un an, dans un mois, dans huit jours, allait causer la fin du monde. Pour dissiper ces inquiétudes, Lalande fit imprimer une note dans la *Gazette de France* du 7 mai, puis ses *Réflexions* dont, faute de temps, il n'avait pu faire lecture à la séance de l'académie des sciences. Ce fut aussi le sujet de la *Lettre sur la prétendue comète*, qui fut imprimée, sans nom d'auteur, dans le *Journal encyclopédique* du 1er juin 1773. Le nom de l'auteur est au faux titre d'une édition séparée, en 20 pages in-8°. B.

rait rien de mauvais, mais que sa queue serait un signe infaillible de la colère du ciel. Si Jacques Bernouilli se trompa, ce ne peut être que de cinquante-quatre ans et trois jours.

Or, une erreur aussi peu considérable étant regardée comme nulle dans l'immensité des siècles, par tous les géomètres, il est clair que rien n'est plus raisonnable que d'espérer la fin du monde pour le 20 du présent mois de mai 1773, ou dans quelque autre année. Si la chose n'arrive pas, ce qui est différé n'est pas perdu.

Il n'y a certainement nulle raison de se moquer de M. Trissotin, tout Trissotin qu'il est, lorsqu'il vient dire à madame Philaminte (*Femmes savantes*, acte IV, scène 3):

> Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle:
> Un monde près de nous a passé tout du long,
> Est chu tout au travers de notre tourbillon:
> Et, s'il eût en chemin rencontré notre terre,
> Elle eût été brisée en morceaux comme verre.

Une comète peut à toute force rencontrer notre globe dans la parabole qu'elle peut parcourir; mais alors qu'arrivera-t-il? ou cette comète aura une force égale à celle de la terre, ou plus grande, ou plus petite. Si égale, nous lui ferons autant de mal qu'elle nous en fera, la réaction étant égale à l'action; si plus grande, elle nous entraînera avec elle; si plus petite, nous l'entraînerons.

Ce grand événement peut s'arranger de mille manières, et personne ne peut affirmer que la terre et les autres planètes n'aient pas éprouvé plus d'une ré-

volution, par l'embarras d'une comète rencontrée dans leur chemin.

Le grand Newton nous a donné de plus fortes alarmes que M. Trissotin; car il a prétendu que la comète de 1680 s'étant approchée du soleil à la distance d'un demi-diamètre de cet astre, dut acquérir une chaleur deux mille fois plus forte que celle du fer embrasé: M. Lemonnier dit trois mille. Mais, supposons que cette comète eût été de fer, pourquoi aurait-elle acquis, à cent cinquante mille lieues du soleil, une chaleur deux ou trois mille fois plus forte que le fer ne peut en acquérir dans nos forges? Les solides, comme les fluides, ont chacun leur dernier degré de chaleur qui ne peut augmenter. L'eau bouillante ne peut jamais s'échauffer davantage, l'huile de même, les métaux de même. Le fer, le cuivre, qui coulent dans nos forges en fleuves de feu, ne s'embrasent jamais plus que leur nature ne comporte. Le feu d'une forge est le même que celui du soleil. Cet astre étant plus grand, embrasera les corps plus vite; mais il ne les embrasera pas avec une plus grande intensité que celle qu'ils peuvent souffrir.

Newton, dans son calcul, a supposé que l'embrasement du fer pourrait augmenter, et a calculé suivant cette hypothèse. Mais comment un corps, quel qu'il soit, passant rapidement à cent cinquante mille lieues du soleil, peut-il s'embraser deux mille fois plus que le fer qui est pénétré de feu dans une fournaise ardente, et qui est parvenu à son dernier degré de chaleur? Il semble que Newton pouvait réserver cette aventure de l'inflammation pour son commentaire de l'*Apocalypse*.

Quant au retour des mêmes comètes, c'est une opinion très raisonnable; mais elle n'est pas démontrée. Elle est si peu démontrée, qu'excepté M. Clairaut, tous ceux qui ont prédit leur apparition ont été pris pour dupes.

Il est beau, sans doute, d'en savoir assez pour se tromper ainsi; mais attendons encore quelques milliers de siècles pour avoir la démonstration.

Nous sommes parvenus lentement à connaître quelque chose de la nature; la postérité achèvera le reste lentement.

On prétend que les anciens savaient, comme nous, que les comètes sont des planètes qui ont un cours régulier autour du soleil; et on cite en preuve des Pythagore, des Philolaüs, des Sénèque, des Plutarque, etc., etc.

Oui, ils le savaient d'une science confuse, incertaine, qui n'était point une science; ils connaissaient la circulation des comètes, comme Hippocrate connaissait la circulation du sang, sans l'avoir définie, sans l'avoir prouvée, sans l'avoir enseignée.

Jamais il n'y eut aucune école qui enseignât méthodiquement la course de la terre, des autres planètes, et des comètes autour du soleil dans leurs orbites; c'était un soupçon jeté au hasard, une idée philosophique tombée dans quelques têtes, et non développée. C'est à peu près ainsi que Bacon avait annoncé une gravitation, une attraction universelle; les vrais inventeurs sont ceux qui prouvent.

M. Lemonnier, dans ses *Institutions astronomiques*,

a raison de citer Sénèque le philosophe, qui dit[1] : « Non « existimo cometem subitaneum esse ignem, sed inter « opera æterna naturæ. » Je ne crois pas les comètes des feux subitement allumés, mais des ouvrages éternels de la nature.

Il faut louer, honorer Sénèque d'avoir deviné que le temps viendrait où la postérité serait étonnée que son siècle eût ignoré des choses si simples : « Veniet « tempus quo posteri nostri tam aperta nos nescisse « mirabuntur[2]. » Mais cela même prouve que de son temps on n'en savait rien.

C'était le sort des Sénèques de prédire l'avenir, par de simples conjectures, d'une manière toute contraire à celle des autres prophètes. Sénèque le tragique prédit ainsi, dans un chœur de son *Thyeste*[3], la découverte d'un nouveau monde. Mais si on voulait en inférer que Sénèque doit partager avec le Génois Colombo la gloire de la découverte, on serait non seulement injuste, on serait ridicule.

Nous ne trouverons point dans Plutarque de témoignage plus fort en faveur de l'antiquité que dans Sénèque : « Quelques[4] pythagoriciens, dit-il, pensent « qu'une comète est un astre qui ne se montre qu'a- « près un certain temps ; d'autres assurent qu'une « comète n'est qu'un effet de la vision, comme les

[1] *Nat. quæst.*, VII, 22. B.

[2] Id., ibid., 25. B.

[3] Ce n'est pas dans *Thyeste*, mais dans *Médée*, que Sénèque parle de la découverte d'un nouveau monde; voyez son texte rapporté par Voltaire tome XXVIII, page 286, et la traduction, tome XVII, page 360. B.

[4] *Des opinions des philosophes*, livre III, chap. II.

« apparences de ce qu'on voit dans un miroir. Anaxa-
« gore et Démocrite disent que c'est un concours
« d'étoiles mêlant leur lumière ensemble. Aristote
« prétend que c'est une exhalaison du sec enflammé,
« etc. »

Or je demande si l'exhalaison du sec, les apparences du miroir, et le concours des deux lumières, donnent une idée bien nette de la théorie des comètes.

L'opinion du peuple de Paris, qu'une comète qui apparaîtrait le 20 ou le 21 de mai 1773 nous amènerait la fin du monde, a quelque chose de plus positif que le discours de Plutarque : mais cette idée n'est pas neuve. Il y a long-temps que les gens qui savaient comment le monde a été fait savaient aussi comment il devait finir. Jupiter lui-même dit, dès le premier livre des *Métamorphoses*[1], que le monde doit périr par le feu :

> Esse quoque in fatis reminiscitur adfore tempus
> Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli,
> Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

Mais Jupiter ne dit point que ce sera l'effet d'une comète. Cette idée de la fin du monde dura depuis Jupiter jusqu'à notre treizième siècle. Nos moines en profitèrent. On sait que plus d'un acte de donation à ces pauvres gens commençait par ces mots : « La fin
« du monde étant proche, et moi, N...., ne voulant
« pas être rangé parmi les boucs, je donne pour le
« remède de mon ame, etc., etc. » Mais les comètes n'eurent aucune part à ces dévotions.

[1] Vers 256-8. B.

Le Jack Pudding qui prédit à Londres, en 1756, un tremblement de terre et la destruction de la ville, ne mit aucune comète de moitié avec lui dans le parti; et cependant le peuple épouvanté sortit de la ville au jour marqué par ce mage.

Les Parisiens ne déserteront pas leur ville le 20 mai; ils feront des chansons, et on jouera la comète et la fin du monde à l'Opéra-comique, etc., etc.

FIN DE LA LETTRE SUR LA PRÉTENDUE COMÈTE.

PRÉCIS DU PROCÈS

DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS

CONTRE LA FAMILLE VÉRON[1].

1773.

Plusieurs personnes, qui cherchent le vrai en tout genre, ont desiré qu'après le procès criminel du comte de Lally, on leur donnât un précis du procès civil et criminel que le comte de Morangiés a essuyé. Le voici :

La maison de Morangiés avait des dettes dont le comte de Morangiés, maréchal de camp, s'était chargé. Pour éteindre ces dettes, il voulut faire exploiter et vendre en détail une forêt dans le Gévaudan, laquelle a, dit-on, environ dix mille arpents d'étendue, et dont il pouvait disposer par un accord public avec les créanciers de sa maison. Il montre le plan de cette forêt, signé d'un arpenteur juré : il présente toutes les pièces nécessaires; mais un homme endetté ne pouvait guère trouver de l'argent à Paris, pour faire couper une forêt dans le Gévaudan.

[1] Le début de ce *Précis* prouve qu'il est postérieur à la publication de la première partie des *Fragments sur l'Inde*, dont une réimpression contient en effet ce *Précis*. Il existe aussi du *Précis* une édition séparée en 30 pages in-8°. Voltaire parle de cet écrit dans ses lettres à madame du Deffand, du 30 juillet, et à Richelieu, du 7 auguste 1773; voyez ci-après mon *Avis du nouvel Éditeur*, à la tête des *Fragments historiques sur l'Inde*. B.

Il s'adresse à une courtière d'usure. Cette courtière lui indique un jeune homme nommé Du Jonquay, que ses avocats disent très bien né, petit-fils d'une veuve opulente, arrivé depuis un an de province, ayant travaillé quelques mois chez un procureur, reçu docteur ès lois par bénéfice d'âge, comme tant de magistrats bien élevés, et prêt d'acheter une charge de conseiller de la cour des aides ou du parlement, dans le temps où le droit de juger les hommes se vendait encore.

Après quelques pourparlers, le maréchal de camp vient signer au jeune magistrat des billets de trois cent mille livres, avec les intérêts à six pour cent. Ces billets à ordre sont faits dans un galetas où logeait ce prêteur, et où il y avait pour tous meubles trois chaises de paille et une table de sapin. L'emprunteur, en voyant cet ameublement, crut être chez un jeune courtier d'agent de change. Il affirme et jure qu'il n'a fait ces billets que pour être négociés sur la place, et qu'il n'a point reçu la valeur; qu'il ne devait la recevoir que quand l'affaire serait consommée, selon l'usage établi dans toutes les villes de commerce.

Le jeune homme affirme et jure que c'est l'or de madame sa grand'mère qu'il a donné; qu'il a porté cet or à pied, en treize voyages, en un matin; qu'il a fait environ cinq lieues et demie à pied, pour obliger monsieur le comte, quoiqu'il pût porter cet or dans un fiacre en un seul voyage [a].

[a] On voit en effet au procès un écrit de M. le comte de Morangiès, du 24 septembre 1771, par lequel, de plusieurs plans d'emprunts proposés par

Il a fait faire ces billets au profit de la dame Véron, sa grand'mère. Il n'y a pas d'apparence qu'un homme d'un âge mûr les eût signés, s'il n'en avait pas reçu la valeur. Mais il y a peut-être encore moins d'apparence que la grand'mère Véron, qui demeurait dans un galetas avec la Romain, mère de Du Jonquay, et trois sœurs de Du Jonquay, très pauvrement vêtues, et subsistant, elle et toute sa famille, d'un très petit fonds qu'elle fesait valoir à usure, eût possédé la somme exorbitante de trois cent mille livres en or.

La famille prévient cette objection qu'on ne lui fesait pas encore, en disant que la veuve Véron, la grand'mère, avait reçu secrètement une grande partie de cet argent depuis plus de trente ans, par les mains d'un nommé Chotard, qui était mort banqueroutier; que son mari, prétendu banquier, avait donné secrètement cette somme à l'inconnu Chotard par un fidéicommis secret. La veuve l'avait fait valoir secrètement chez un notaire; elle l'avait retirée secrètement de ce notaire, qui était mort alors; elle l'avait portée à Vitri secrètement, au fond de la Champagne, dans une charrette; elle y avait vendu secrètement à des Juifs de beaux diamants, dont le prix servit à compléter les trois cent mille livres; elle fit porter secrètement à Paris ces trois cent mille livres

Du Jonquay (qu'il prenait pour un courtier), il adopte celui de 327,000 liv. payables pour 300,000 comptant, et promet de faire des billets de 327,000 liv., y compris l'usure, quand il recevra l'argent. Or Du Jonquay prétend avoir donné cet argent le 23. Il est impossible que l'emprunteur ait promis le 24 de signer sitôt qu'on lui apporterait un argent qu'il aurait reçu la veille.

en or, dans une charrette d'un voiturier[a] qu'on ne nomme pas, à un troisième étage, rue Saint-Jacques. Et moi, ajoutait Du Jonquay, je les ai portées secrètement à pied, en treize voyages, à M. de Morangiés, pour mériter sa protection. J'ai pour témoins un cocher[1] de mes amis qui est, comme moi, un très bon bretailleur, et un ancien clerc de procureur[2] qui se fesait guérir dans ce temps-là même de la vérole chez le chirurgien Ménager; j'ai pour témoins mes sœurs, qui subsistent de leur travail de couturières et de brodeuses, et une prêteuse sur gages qui a été enfermée à l'Hôpital.

Il demande, au nom de madame Véron et au sien, que la justice aille enfoncer toutes les portes chez le comte de Morangiès et chez son père, lieutenant-général des armées du roi, pour voir si les cent mille écus en or ne s'y trouvaient pas[b]. La justice n'y va

[a] Il est étrange que, dans le cours de ce procès, on n'ait point songé à rechercher le fait de ce prétendu voiturier : tous les voituriers sont connus, leurs noms sont sur des registres : comment n'a-t-on fait aucune enquête à Paris et à Vitri ?

[1] Gilbert. B. — [2] Aubriot. B.

[b] Cette requête n'est-elle pas un artifice par lequel on voulait se ménager l'avantage de paraître au moins prévenir les plaintes de l'emprunteur ? Il est bien vraisemblable que si cet emprunteur avait reçu les cent mille écus qu'il déniait, il les aurait mis à couvert, et aurait rendu très inutiles les démarches de la famille Véron. Il n'est pas moins probable que, si l'emprunteur avait été de mauvaise foi, il n'avait nul besoin de nier la dette; il aurait dit à l'échéance : Arrangez-vous avec les directeurs des créanciers; et il aurait joui des cent mille écus. S'il n'a pas pris un parti si facile, c'est une preuve assez forte qu'il n'avait rien touché.

Il n'y a qu'à lire attentivement les lettres du sieur Du Jonquay mentionnées au procès, pour voir que cet homme n'avait point porté et donné cent mille écus.

point, et on ne sait pourquoi. Mais le comte de Morangiés demande au magistrat de la police, qui a l'inspection sur les prêteurs à usure, qu'on approfondisse cette affaire.

Le magistrat délègue le sieur Dupuis, inspecteur de police, homme très sage et reconnu pour tel, qui se transporte, accompagné d'un autre officier, nommé Desbrugnières, chez un procureur où l'on fait venir Du Jonquay et sa mère nommée Romain, fille de la veuve Véron. La mère et le fils interrogés avouent séparément qu'ils ont menti, et qu'ils n'ont jamais donné cent mille écus au comte de Morangiés. On les transfère alors chez un commissaire; ils signent leur délit l'un après l'autre. Le fils dit à sa mère : « Ma « mère, je viens de déclarer la vérité. » Elle lui répond : « Tu l'as dite, mon fils; tu aurais bien fait de « la dire plus tôt. » Le commissaire, son clerc, l'inspecteur Dupuis, entendent cet aveu, et il est consigné au procès. Tout étant ainsi avéré, et juridiquement constaté, on mène les deux coupables au For-l'Évêque. Ils confirment leur aveu dans la prison [a].

Du Jonquay, dès le lendemain, écrit à un homme qui était son conseil, et qui était dépositaire des billets.

Monsieur,

« La malheureuse afaire ou je suis plongé m'a ré-

[a] C'est ce que rapporte l'avocat de M. le comte de Morangiés, dans son dernier mémoire intitulé *Supplément*. Si le fait est vrai, comme il n'est pas permis d'en douter, il est démontré que les Du Jonquay sont coupables, et que le comte de Morangiés est innocent. Tout devait finir là; mille procédures, mille sentences ne peuvent affaiblir une démonstration.

« duit ainsi que ma chère mère ès prisons du Fort « l'Évêque, nous fûmes arrêté yere par ordre du roi. « Si vous voulé nous secondé pour nous en tirer, il « faut que vous ayez la bonté de remettre au porteur « les effets que je vous ait confié, lesquelles dits éfets « j'ay promire à moncieur Dupuy de lui faire pacer « au plus tard à dix heures du matin, d'après la pa- « rolle que j'ai donné je vous cerai obligé de me met- « tre à même de la mettre à exécution, comme aussi « je vous prie moncieur de cecer toute poursuite et « aussitôt que nous aurons nôtre liberté nous aurons « l'honneur de vous marquer nôtre reconnaissance « au sujet de tous les soins que vous vous êtes « donné.

« J'ai l'honneur d'être.

« Moncieur,

« Votre très-humble et très-
« obéissant serviteur,
« Du Jonquay.

« Ma chère mère a l'honneur de vous assurer de « ses respects.

« Du Forlevesque, ce 1er octobre 1771. »

Et dans une autre lettre du même jour :

Monsieur,

« Si vous pouvié être porteuse vous même de « la réponse vous m'obligerié ainsi que ma chère « mère.

« Votre cerviteur,
« Du Jonquay. »

Ces lettres ne paraissent pas plus d'un homme innocent, que le style et l'orthographe ne sont d'un homme qui allait être incessamment magistrat dans une cour supérieure.

On croyait cette affaire entièrement terminée, lorsqu'un praticien habile engage la famille à démentir ses aveux et ses signatures. Du Jonquay et sa mère crient alors que Desbrugnières les a battus chez le procureur, qu'ils n'ont signé que par crainte chez le commissaire, et que le comte de Morangiés a corrompu toute la police pour les opprimer.

Le docteur ès lois Du Jonquay, qui ne sait pas un mot de latin, soutient que c'est le *metus cadens in constantem virum*[1], et qu'il est *constans vir*. Je ne vous ai pas battus, répond Desbrugnières, je vous ai poussés, je vous ai séparés, vous et votre mère, pour vous empêcher de concerter ensemble vos réponses. J'étais convaincu, j'étais indigné de votre friponnerie. — Vous nous avez poussés trop rudement. Vous avez faussé un de mes boutons, reprend Du Jonquay; et cela nous a tellement troublés, ma mère et moi, que nous avons signé la vérité quatre heures après, ne sachant ce que nous fesions.

Alors tous les usuriers de Paris, tous les gens qui vivent d'intrigues, tous les escrocs, fâchés depuis long-temps contre la police, font entendre leurs clameurs contre elle. Une autre espèce de gens se joint à eux. Jusqu'à quand souffrira-t-on ce tribunal irrégulier qui ne fut établi que par Louis XIV? Auparavant nous volions impunément: on pouvait s'enri-

[1] Expressions de Tribonien. B.

chir, soit par l'usure, soit par le larcin. Paris était un grand coupe-gorge, favorable à l'industrie; il y avait un chef des voleurs accrédité, qui fesait rendre les effets volés aux propriétaires, moyennant une somme convenue; tout était dans la règle. Aujourd'hui un tribunal inconnu à nos pères tient des registres funestes des prêteurs sur gages, et persécute les gens de bien. On ose fausser les boutons d'un homme qui va acheter une charge de conseiller. Tous crient que la noblesse n'est, depuis quelques années, qu'un amas de petits tyrans escrocs, insolents, et lâches, qui vexent les bons sujets du roi autant qu'ils servent mal l'état. On répand partout que M. de Morangiés a voulu payer ses créanciers en les fesant pendre. On le dit dans les plaidoyers; on l'imprime dans les mémoires; on parvient à le faire croire à la moitié de Paris. Un des avocats qui ont voulu se signaler en écrivant contre lui, pousse l'indécence jusqu'à supputer les sommes que M. de Morangiés a dû donner à la police.

Le comte de Morangiés, son père, lieutenant-général des armées du roi, respectable vieillard, chéri et estimé généralement, ses frères qui jouissent du même avantage, toute sa famille enfin, vend le peu de meubles qui lui reste pour soutenir ce procès affreux; elle paie quelques dettes pressées, elle se réduit à la pauvreté la plus grande et la plus honorable. La cabale crie que c'est avec l'argent des Du Jonquay qu'elle a fait ces dépenses; et cette infame imposture est répétée par des écumeurs de barreau, et par des usuriers de Paris.

La noblesse du Gévaudan écrit la lettre la plus forte en faveur du comte de Morangiés; c'est une lettre mendiée, c'est une conjuration contre le tiers-état.

Un avocat célèbre[1] prend-il en main la défense de l'accusé, sans espoir de rétribution, tous les cafés, tous les cabarets, tous les lieux moins honnêtes, retentissent des injures qu'on lui prodigue: c'est à-la-fois un impudent et un lâche; c'est un espion de la police; on veut le rendre exécrable, parcequ'il soutint, il y a quelque temps, la cause d'un officier-général[2] qui avait battu et chassé les Anglais descendus en France, et qui avait hasardé son sang pour sauver la patrie.

Cet avocat a pour son frère et pour lui une cuisinière et un petit carrosse. Est-il une preuve plus éclatante qu'il a partagé les cent mille écus avec le comte de Morangiés, et que la police en a eu sa part? On le poursuit par vingt libelles, on le déchire encore plus qu'on n'insulte son client.

Dans cette prodigieuse effervescence on va jusqu'à soutenir que jamais la maison de Morangiés n'a eu de forêt, qu'il ne lui reste qu'un vieux tronc pourri sur un rocher du Gévaudan. Toute la basse faction le répète, et les gens qui veulent faire les entendus disent d'abord, et assez long-temps: M. de Morangiés a tort, pourquoi a-t-il voulu emprunter de l'argent sur une forêt qui n'existe pas? On ne croit rien de ce qui peut lui être favorable; mais on croit aveuglément aux

[1] Linguet. B.

[2] Le duc d'Aiguillon; voyez tome XXI, page 332. B.

cent mille écus portés par Du Jonquay, un matin, en treize voyages à pied, l'espace de cinq lieues.

Un agioteur, nommé Aubourg, trouve ce procès si bon, qu'il l'achète. La veuve Véron, grand'mère de Du Jonquay, lui vend cet effet avant de mourir, comme on vend des actions sur la place. On lui fait ratifier cette vente dans son testament, six heures avant sa mort; et pour donner plus de poids à l'histoire incompréhensible des trois cent mille livres, on lui fait déclarer qu'elle avait eu deux cent mille livres de plus, parceque abondance de droit ne peut nuire. Ainsi cette veuve Véron, qui avait toujours vécu dans l'état le plus médiocre, est morte riche de cinq cent mille livres. C'était une espèce de miracle; aussi les avocats n'ont pas manqué de faire voir, dans ce testament, le doigt de Dieu qui a multiplié tout d'un coup les richesses du pauvre, et qui a révélé sa gloire aux petits en la cachant aux grands.

Aubourg poursuit le procès au bailliage du palais, auquel cette affaire est renvoyée en première instance. Les témoins qui déposent en faveur de M. de Morangiés sont mis au cachot. M. le comte de Morangiés, maréchal de camp, est traîné en prison comme suborneur de ces témoins, et coupable d'un crime énorme.

Cependant on interroge tous ceux qui peuvent donner quelques éclaircissements sur une affaire si extraordinaire. Les sœurs de Du Jonquay comparaissent. Le juge leur demande s'il n'est pas vrai que leur grand'mère avait beaucoup d'or, lorsqu'elle partit de Paris pour aller à la petite ville de Vitri, en Cham-

pagne, vers l'an 1760. Elles répondent qu'elle en avait prodigieusement, mais qu'elles n'en ont jamais rien vu ni rien su.

N'avait-elle pas beaucoup de beaux diamants qu'elle vendit, dans la ville de Vitri, quarante mille francs à des Juifs, pour compléter ses trois cent mille livres?

Oui, sans doute; elle avait des épingles de diamants qui n'étaient pas inventées alors.

N'avait-elle pas aussi de belles boucles d'oreilles, de beaux nœuds, de belles aigrettes, qui convenaient parfaitement à une personne d'environ quatre-vingts ans?

Oui, monsieur, de belles aigrettes, de beaux bracelets à la nouvelle mode, répond l'une de ces sœurs. La femme Romain, fille de la veuve Véron, et mère de Du Jonquay, répond au contraire que la veuve Véron, sa mère, n'avait rien de tout cela, et qu'elle ne croyait pas qu'elle eût jamais eu un diamant fin.

Cette même femme Romain, mère de Du Jonquay, interrogée si les richesses secrètes de la veuve Véron ne venaient pas d'un fidéicommis secret de son mari, et de la générosité secrète d'un banqueroutier nommé Chotard, répond que non, que rien n'est plus faux.

Mais, madame, vos avocats ont plaidé, ont imprimé cette anecdote. Ils ont eu tort, réplique-t-elle.

Le juge demande à Du Jonquay s'il n'y avait pas cent mille écus en or à son troisième étage, dans l'armoire à linge de la veuve Véron, sa grand'mère. Oui, monsieur, et c'est ma mère Romain qui m'en a donné la clef, pour porter ces cent mille écus secrè-

tement, en treize voyages à pied, chez M. de Morangiés[a].

La mère Romain répond que cela n'est pas vrai, que son fils Du Jonquay a pris la clef des mains de la Vérou, sa grand'mère.

Après toutes ces contradictions, on interroge les témoins qui ont été emprisonnés comme subornés par M. de Morangiés; on ne trouve pas, malheureusement, le plus léger indice de subornation, de séduction.

Enfin, on prononce la sentence[1]. Cette sentence déclare d'abord que M. de Morangiés, mis en prison pour avoir suborné des témoins, en est parfaitement innocent, et qu'en conséquence il paiera aux Du Jonquay trois cent mille livres qui font le fonds de l'affaire avec les intérêts, plus vingt mille livres de dépens, plus trois mille au cocher qui a déposé contre lui, plus quinze cents livres solidairement avec les officiers de police; le tout sans dire un mot de l'usure stipulée par Du Jonquay, et punissable par les lois.

Et comme le juge reconnaît avoir emprisonné injustement M. de Morangiés, il le condamne à garder prison; en outre à être admonété et à l'aumône, pour avoir osé nier qu'un homme tout prêt d'être reçu conseiller de la cour des aides ou du parlement, lui ait apporté trois cent mille livres en treize voya-

[a] Si toutes ces contradictions rapportées par l'avocat de M. de Morangiés ne sont pas une preuve évidente du complot le plus absurde et le plus ridicule qu'on ait jamais formé, il faut vivre désormais dans un scepticisme imbécile : il n'y a plus de caractère de vérité sur la terre; il n'y a plus de juste et d'injuste.

[1] Le 28 mai 1773. B.

ges, et ait fait cinq lieues à pied en un matin, quand il pouvait porter cet or prétendu dans un fiacre en un quart d'heure.

Ce n'est pas tout : une pauvre fille [1], qui avait servi de faux témoin contre M. de Morangiés, se rétracte; elle avoue son crime. Son père avoue le crime de sa fille, tous deux en demandent pardon à Dieu et à la justice. On ne les écoute pas. Ils ont demandé pardon à Dieu trop tard. On les condamne au bannissement, non pas pour avoir fait un faux serment en justice, non pas pour avoir calomnié l'innocent, mais pour s'être repentis mal à propos.

Il faut avouer que si ce jugement d'un bailli subsiste, si M. de Morangiés est coupable, s'il a reçu en effet cent mille écus des mains du docteur ès lois Du Jonquay, tout le monde doit dire avec un grand auteur [2] très sensé,

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Tout Paris aujourd'hui, toute la France s'élève contre cette sentence. On croit M. de Morangiés innocent, on le plaint autant qu'on s'était déchaîné contre lui; toutes les opinions ont changé: tel est le petit et le grand vulgaire, tels sont les hommes: ils ont vérifié ce qu'avait dit un écrivain impartial [3], que M. de Morangiés pouvait perdre son procès sans perdre son honneur.

Ce qu'on peut conclure de cette affaire jusqu'à pré-

[1] Nommée Hérissé. B.

[2] Boileau, *Art poétique*, III, 48. B.

[3] Voltaire lui-même, dans ses *Nouvelles probabilités*, page 170. B.

sent, c'est que rien n'est plus dangereux souvent pour les officiers du roi, que les négociations au troisième étage.

Celui qui a réclamé avec la hardiesse la plus intrépide contre cette sentence est l'avocat du condamné. Il trouve, dans ce jugement, une foule de contradictions palpables et d'obscurités qu'il veut mettre au grand jour. Les oracles de la justice ne doivent être en effet jamais susceptibles ni de la moindre obscurité, ni de la contradiction la plus légère. Cela n'appartenait autrefois qu'à des oracles d'un autre genre.

Le zèle et l'indignation de cet avocat l'ont emporté jusqu'à dire que les juges n'ont écouté ni la raison ni la justice; qu'il se regarde comme Renaud dans la forêt enchantée du Tasse, infectée par des monstres; qu'il est Curtius se précipitant dans le gouffre pour le fermer; que son client est Tantale et Orphée dans les enfers; que les juges sont les Furies, et qu'il prend à partie tous ces gens-là.

Les sept gradués[1] qui ont jugé cette affaire en première instance, disent qu'ils ne sont ni monstres ni furies, ni même des imbéciles; qu'ils en savent autant que cet avocat qui répand sur eux tant de mépris, et qui leur fait tant de reproches; que n'ayant nul intérêt à l'affaire, ils ont jugé suivant leur conscience et leurs lumières. Voilà donc un nouveau procès entre cet avocat et ces sept juges.

Les hommes impartiaux et judicieux disent: Ne prévenons point la décision du parlement; ne nous hâtons point de prononcer sur une cause si compli-

[1] Le bailliage du palais était composé de sept juges. B.

quée, dont nous n'avons peut-être que des connaissances superficielles, puisque nous n'avons pas vu toutes les pièces secrètes, non plus que les avocats*. Le parlement ne jugera qu'avec bien de la peine sur des connaissances approfondies. Les magistrats du parlement sont les interprètes des lois, dont un tribunal inférieur doit être, dit-on, l'esclave. Il n'appartient qu'à eux de décider entre l'esprit et la lettre. La balance de Thémis n'a été inventée que pour peser les probabilités.

Les nations qui nous ont tout appris, publièrent autrefois que Thémis était fille de Dieu, mais que la fille n'avait pas les yeux du père; qu'il voyait tout clairement, et qu'elle ne voyait qu'à travers son bandeau; qu'il connaissait, et qu'elle devinait. Thémis, selon cette mythologie sublime, remit sa balance et son glaive entre les mains de vieillards sans passions, sans intérêt, sans vices (non pas sans défauts), exercés dans l'art de sonder les cœurs, et de démêler les plus grandes vraisemblances et les moindres. Retirés de la foule, ils ne se montraient aux hommes que pour apaiser leurs misérables différents, et pour réprimer leurs injustices; ils s'aidaient mutuellement de leurs lumières, que la pureté de leurs intentions rendait encore plus pures. La vérité était le seul trésor qu'ils cherchaient sans cesse; et avec tout cela ils se

* Et pourquoi les pièces sont-elles secrètes quand les sentences sont publiques? Pourquoi, dans Rome, dont nous tenons presque toute notre jurisprudence, tous les procès criminels étaient-ils exposés au grand jour, tandis que, parmi nous, ils se poursuivent dans l'obscurité?

trompaient souvent, parcequ'ils étaient hommes, et que Dieu seul est infaillible.

Ce qui pouvait les induire en erreur, ce n'était pas seulement la mauvaise foi des plaideurs, c'était surtout l'artifice des avocats. Autant les juges employaient de lumières à découvrir la vérité, autant les clients assemblaient de nuages pour l'obscurcir. Ils se fesaient un mérite, un honneur, un devoir d'égarer les juges pour servir les accusés: de là est venue enfin la défiance que les ministres de la justice ont aujourd'hui de l'éloquence, ou plutôt de ces fleurs de rhétorique qui consistent dans l'exagération des plus minces objets, et dans la réticence des faits les plus graves, dans l'art de tirer des conséquences qui ne sont pas renfermées dans le principe, et d'éluder celles qui se présentent d'elles-mêmes; dans l'art encore plus adroit d'alléguer des exemples qui paraissent semblables, et qui ne le sont pas; dans l'affectation de citer des lois détruites par d'autres lois, ou de les mal appliquer, ou de les corrompre, en un mot, dans l'art de séduire. La plupart des magistrats, dégoûtés de ces plaidoyers insidieux, ne se donnent plus la peine de les lire: et c'est encore un malheur; car dans la foule de tant de raisons apparentes, d'objections bien ou mal faites et bien ou mal répondues, dans ces labyrinthes de difficultés, on peut trouver encore un sentier qui conduise au vrai.

Le parlement trouvera-t-il quelque vraisemblance dans la fable des cent mille écus? Les billets de M. de Morangiés l'emporteront-ils sur l'absurdité de cette

fable? y a-t-il des cas où des billets à ordre, valeur reçue, doivent être déclarés nuls? et l'espèce présente est-elle un de ces cas? Les témoins qui ont déposé une chose très probable en faveur de M. de Morangiés, détruiront-ils le témoignage de ceux qui ont déposé une chose très improbable en faveur de Du Jonquay? écoutera-t-on la rétractation d'un faux témoin qui ne s'est repenti qu'après la confrontation?

Les attentions paternelles du magistrat de la police à réprimer l'usure et la friponnerie seraient-elles réputées illégales? et l'aveu cinq fois répété d'un délit évident serait-il compté pour rien, parceque celui qui a arraché cet aveu des coupables n'a pas été assez instruit des règles, et s'est laissé emporter à son zèle?

Un procès acheté par un inconnu, et poursuivi par cet inconnu, aura-t-il auprès des juges la même prépondérance qu'aurait le procès d'une famille respectable, jouissant d'une renommée sans tache?

Se pourrait-il qu'une foule de probabilités, presque équivalente à la démonstration, fût anéantie par des billets dont il est évident que la valeur n'a jamais été comptée?

Qu'on mette d'un côté dans la balance les subtilités, les subterfuges d'une cabale aussi obscure qu'acharnée, et de l'autre l'opinion de celui qui est en France le premier juge de l'honneur; ce premier juge a senti qu'il était impossible que le comte de Morangiés eût jamais reçu l'argent qu'on lui demande. Qui l'emportera de ce juge sacré ou de la cabale? Enfin M. de Morangiés, reconnu aujourd'hui innocent par

toute la cour, par tous les hommes éclairés dont Paris abonde, par toutes les provinces, par tous les officiers de l'armée, sera-t-il déclaré coupable par les formes?

Attendons respectueusement l'arrêt d'un parlement dont tous les jugements ont eu jusqu'ici les suffrages de la France entière.

FIN DU PRÉCIS DU PROCÈS, ETC.

LETTRE[1] DE M. DE VOLTAIRE

A MM. DE LA NOBLESSE DU GÉVAUDAN,

QUI ONT ÉCRIT EN FAVEUR DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS.

A Ferney, 10 auguste 1773.

MESSIEURS,

J'ai lu la lettre authentique par laquelle vous avez rendu justice à M. le comte de Morangiés. M. de Florian, mon neveu, votre compatriote, ancien capitaine de cavalerie, qui demeure à Ferney, aurait signé votre lettre s'il avait été sur les lieux. C'est l'honneur qui l'a dictée. Une partie considérable des cours de France et de Savoie, qui est venue dans nos cantons, a fait éclater des sentiments conformes aux vôtres.

M. de Florian est en droit plus que personne de s'élever contre les persécuteurs de M. de Morangiés, puisqu'un de ses laquais, nommé Montreuil[2], nous a dit vingt fois qu'il avait mangé souvent avec le sieur Du Jonquay, et qu'on lui avait proposé de lui faire prêter de petites sommes sur gages par cette famille qui subsistait de ce commerce clandestin. Les juges auraient pu interroger ce domestique qui est à Paris.

[1] Cette lettre et les trois qui la suivent étant datées sans que rien contredise leurs dates, elles ont été publiées successivement et séparément. B.

[2] Voyez ci-dessus, page 212. P.

Il ne faut rien négliger dans une affaire si étonnante, et qui a partagé si long-temps la noblesse et le tiers-état.

Pour moi, j'ai fait déposer par-devant notaire la déclaration de cet homme. La vérité est trop précieuse en tout genre pour omettre un seul moyen de la découvrir, quelque petit qu'il puisse être. Je ne prétends point me mettre au rang des avocats qui ont plaidé pour et contre, et dont la fonction est de montrer dans le jour le plus favorable tout ce qui peut faire réussir leur cause, et d'obscurcir tout ce qui peut lui être contraire. Je n'entre point dans le labyrinthe des formes de la justice. Je ne cherche que le vrai. C'est de ce vrai seul que dépend l'honneur de la maison de Morangiés : il n'est point dans les mains d'une courtière, prêteuse sur gages, enfermée à l'Hôpital ; d'un cocher connu par des actions punissables; d'un clerc de procureur, filleul de cette courtière couverte d'infamie, et qui, retenu chez un chirurgien par la suite de ses débauches, prétend avoir vu ce qu'il n'a pu voir; il n'est point dans les intrigues d'un tapissier, nommé Aubourg, qui a osé, à la honte des lois, acheter [1] ce procès comme on achète sur la place des billets décriés qu'on espère faire valoir par les variations de la finance.

Cet honneur si précieux dépend de vous, messieurs; vous en êtes les possesseurs et les arbitres.

Je commence par vous dire hardiment que le roi, qui est la source de tout honneur, et qui l'est aussi de

[1] Le procès n'avait pas été acheté par Aubourg, ainsi que je l'ai déjà remarqué page 57. B.

toute justice, a décidé comme vous. Ce n'est point violer le respect qu'on doit à ce nom sacré, c'est au contraire lui témoigner le respect le plus profond, que de vous répéter ce que sa majesté a dit publiquement : « Il y a mille probabilités contre une que M. de « Morangiés n'a point reçu les cent mille écus. » Les seigneurs qui ont entendu ces paroles, me les ont redites ces paroles respectables qui sont, sans doute, du plus grand sens et du jugement le plus droit.

En effet, comment serait-il possible que la dame Véron eût eu cent mille écus à prêter? Comment cette veuve d'un courtier obscur de la rue Quincampoix eût-elle reçu d'un banqueroutier, six mois après la mort de son mari Véron, par un fidéicommis de ce mari, deux cent soixante mille livres en or, et de la vaisselle d'argent que le défunt pouvait si bien lui remettre de la main à la main? Comment ce Véron aurait-il confié secrètement à un étranger cette somme, en y comprenant sa vaisselle d'argent, dont la moitié appartenait à sa femme par la coutume de Paris? Comment cette femme aurait-elle ignoré que son mari eût tant d'or et tant de vaisselle? et par quelle manœuvre contraire à tous les usages aurait-elle fait valoir cette somme chez un notaire, sans qu'on ait retrouvé dans l'étude de ce notaire la moindre trace de cette manœuvre frauduleuse? Par quel excès d'une démence incroyable aurait-elle porté cet or dans une charrette à Vitri, au fond de la Champagne? Comment l'aurait-elle reporté ensuite à Paris, dans une autre charrette, sans que sa famille en eût jamais le moindre soupçon, sans que dans le cours

du procès personne ne se soit avisé de demander seulement le nom du charretier qui doit être enregistré, ainsi que sa demeure?

Après cette foule de suppositions extravagantes, débitées si grossièrement pour prévenir l'objection naturelle que la veuve Véron ne pouvait posséder cent mille écus dans son galetas; après, dis-je, ce ramas d'absurdités, vient l'autre fable des mêmes cent mille écus portés par Du Jonquay dans ses poches à M. de Morangiés, en treize voyages à pied, l'espace de cinq à six lieues. Ce dernier excès de folie était le comble; et la nation en aurait partagé l'opprobre, si elle avait pu croire long-temps ce long tissu d'impostures stupides qui font frémir la raison, et que cependant on s'efforça d'abord d'accréditer.

Ne dissimulons rien, messieurs : notre légèreté nous fait souvent adopter pour un temps les fables les plus ridicules; mais, à la longue, la saine partie de la nation ramène l'autre. Je ne crains point de le dire : cette nation courageuse, spirituelle, pleine de graces, mais trop vive, aura toujours besoin d'un roi sage.

Cette affaire, aussi affreuse qu'extravagante, aurait fini en quatre jours, si les formalités nécessaires de nos lois avaient pu laisser agir monsieur le lieutenant de police, dont le ministère s'exerce sur les usuriers, sur les courtiers. Je ne parle pas ainsi pour le flatter : je n'ai pas l'honneur de le connaître; et près de ma fin je n'ai personne à flatter, ni rois ni magistrats.

Je vous remettrai seulement sous les yeux que monsieur le lieutenant de police, par ses soins et par ses délégués, était parvenu en un seul jour à faire avouer à Du Jonquay et à sa mère Romain, fille de la Véron, que jamais ils n'avaient porté cent mille écus à M. de Morangiés, qu'ils ne lui avaient prêté que douze cents francs. Non seulement ils firent cet aveu verbalement; mais ils le déclarèrent ensemble, après l'avoir déclaré séparément; non seulement ils firent de vive voix cette déclaration authentique devant des juges et des témoins, mais ils la signèrent étant libres; ils la confirmèrent dans la prison. Ils n'articulèrent pas cet aveu une seule fois; il sortit cinq fois de leur bouche.

Voilà, messieurs, le grand nœud, le seul nœud de cette affaire qu'on a voulu embrouiller par les tours et les retours de cent nœuds différents.

L'aveu formel, l'aveu irrévocable du délit de Du Jonquay prévaudra-t-il sur les billets faits par M. de Morangiés avec trop de facilité? La chose du monde la plus probable est que cet officier général n'a fait ces billets que pour les négocier, et qu'il a eu en Du Jonquay la même confiance qu'on a tous les jours dans les agents de change accrédités, chez lesquels on ne négocie pas autrement.

La chose la plus improbable dans tous les sens et dans toutes les circonstances, c'est que Du Jonquay ait porté à pied cent mille écus dans ses poches à l'officier général. Qui l'emportera de la plus grande vraisemblance ou de l'extrême improbabilité?

J'ose avancer, messieurs, qu'il n'est point de juge

éclairé qui ne pense, comme le roi, que jamais M. de Morangiés n'a reçu les cent mille écus [1]. Reste à savoir si les juges étant persuadés dans le fond de leur cœur de l'impossibilité de cette dette prétendue, nos lois sont assez précises pour les forcer à condamner M. de Morangiés à payer un argent que certainement il ne doit pas.

La chicane, se mettant à la place de la justice, dont elle est l'éternelle ennemie, s'est élevée pour lui lier les mains. Elle a dit : L'aveu de Du Jonquay est formel ; il est incontestable ; mais il est illégal : c'est un aveu arraché par la crainte. Un des officiers de la police avait donné un coup de poing [2] chez un procureur à Du Jonquay, et l'avait menacé du cachot, avant que ce Du Jonquay avouât et signât son crime. Son aveu est nul, et les billets payables par son adverse partie existent.

Je sais, messieurs, combien cette matière est délicate, combien il importe à la sûreté des citoyens qu'il n'y ait jamais rien d'arbitraire dans la justice. La violence la déshonore; sa sévérité ne doit jamais être emportée : mais ce coup de poing prétendu donné par un homme qui n'était pas en effet du corps de la justice, est-il bien avéré? L'accusé le nie. Le parlement en jugera. Quand même un homme employé en subalterne aurait outre-passé sa commission dans l'excès de son indignation contre Du Jonquay, quand il aurait montré un zèle indécent, ce léger oubli de la bienséance empêche-t-il que le sieur Dupuis, ins-

[1] Voyez page 265. B.

[2] C'était plus qu'un coup de poing; voyez pages 90 et 250. B.

pecteur de la police, et le sieur Chenon, commissaire au Châtelet et juge des délits, ne se soient comportés en ministres équitables des lois du royaume? Du Jonquay et sa mère ont signé leur crime devant eux en toute liberté. Si les Du Jonquay n'ont pas donné les cent mille écus, ils sont des voleurs : et quel voleur échapperait à son châtiment, sous prétexte qu'un officier du guet lui aurait donné un coup de poing avant que le juge tirât de lui l'aveu de son crime?

On ose parler de violence! et quelle plus grande violence que celle qui a été exercée envers M. le comte de Morangiés, maréchal de camp des armées du roi? Il est traîné en prison sur le simple soupçon d'avoir séduit des témoins en sa faveur! et les premiers juges qui l'ont traité avec tant de rigueur sont obligés d'avouer, par leur sentence, qu'il n'a séduit personne. Ils font mettre au cachot un homme public, un homme nécessaire, un père de famille, un chirurgien connu par sa probité, uniquement parcequ'il n'a pas déposé conformément aux témoignages d'une usurière sortie de l'Hôpital, et d'un débauché sorti de ses mains, qui l'ont traité d'une maladie ignominieuse.

Voilà des violences aussi avérées qu'elles sont étranges. Le comte de Morangiés en est encore la victime. Il est encore en prison pour un délit dont ses juges mêmes l'ont déclaré innocent : en seront-ils quittes pour dire qu'ils se sont trompés?

Nous espérons, messieurs, que le parlement ne se trompera pas. Il verra, par le Mémoire sage et con-

vaincant du sieur Dupuis, et par les contradictions absurdes des Du Jonquay, quels sont les coupables. Il apercevra dans la défense du chirurgien Ménager la foule des horreurs qui ont opprimé M. de Morangiés.

Chaque juge lira toutes les pièces du procès, du moins les plus importantes. L'équité éclairée et impartiale prononcera sans prévention.

A qui a cultivé sa raison, à qui a un peu connu le cœur humain, il suffit de lire des lettres de Du Jonquay pour percer dans ces ténèbres d'iniquité. La seule aventure d'une malheureuse nommée Hérissé, qui se rétracte et qui demande pardon d'avoir accusé M. de Morangiés (et cela sans avoir reçu de coup de poing de personne), est une preuve assez convaincante des manœuvres employées par la cabale Du Jonquay. Il n'y a peut-être pas une ligne dans tous les factums de M. de Morangiés, et même dans ceux de ses adversaires, qui ne manifeste son innocence, et l'imposture qui l'attaque; mais les juges sont astreints aux formes. Nous verrons qui l'emportera, ou de ces formes quelquefois funestes, mais toujours indispensables, ou de la vérité, qui s'est montrée avec tant de clarté et sans formes aux yeux du roi, aux vôtres, à ceux de tous les honnêtes gens.

Si les premiers juges de cette affaire si singulière se sont oubliés jusqu'à faire subir les plus grandes rigueurs de la prison à M. de Morangiés et au chirurgien Ménager, qu'ils ont déclarés innocents; si cette énorme contradiction soulève les esprits raison-

nables, il ne la faut imputer, messieurs, qu'à un sentiment d'équité qui s'est mépris.

Vous connaissez le serment de rendre justice aux pauvres comme aux riches, aux petits comme aux grands. Ce serment et la crainte de faire pencher la balance emportent quelquefois les ames les plus vertueuses jusqu'à l'injustice. Il faudrait leur imposer plutôt le serment de rendre justice au riche comme au pauvre, au puissant comme au faible; mais ce serait ici la cause de la famille Véron qui deviendrait la cause du riche; car si elle gagne son procès, elle a d'un côté les cent mille écus supposés prêtés à M. de Morangiés, et deux cent[a] mille francs supposés donnés à la femme Romain par le testament absurde et contradictoire dicté à la veuve Véron; et la maison Morangiés est ruinée. Ce n'est pas, sans doute, le maréchal de camp qui est puissant dans sa prison; c'est la cabale hardie, industrieuse, redoutable par ses clameurs et par ses efforts infatigables, qui est puissante.

Enfin, messieurs, attendons l'arrêt définitif d'un parlement dont les lumières et les intentions sont également pures.

Si l'avocat de l'infortuné maréchal de camp, pénétré de son innocence, a pu, dans la chaleur du zèle le plus désintéressé, manquer au respect qu'il devait

[a] Il est à remarquer que, dans la foule des contradictions étonnantes dont fourmillent toutes les pièces des Véron, on a fait dire à cette veuve qu'elle n'avait jamais eu que ces cent mille écus, et on la fait riche de cinq cent mille francs par son testament.

à messieurs les gens du roi [1], ils sont assez grands pour lui pardonner, et trop justes pour faire retomber sur le plus malheureux des hommes de son rang la faute d'un avocat dont ils reconnaissent d'ailleurs l'éloquence et l'intégrité.

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

[1] Le mémoire de Linguet, intitulé *Observations pour le comte de Morangiés*, contenait des *termes injurieux* dont un arrêt du parlement, du 2 juillet 1773, ordonnait la radiation et suppression. B.

FIN DE LA PREMIÈRE LETTRE.

SECONDE LETTRE AUX MÊMES,

SUR LE PROCÈS

DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS.

A Ferney, 16 auguste 1773.

MESSIEURS,

Un de vos compatriotes, certain de l'innocence de M. de Morangiés, mais alarmé par le dernier Mémoire fait contre lui, et sachant combien il faut craindre les jugements des hommes, m'a communiqué ses inquiétudes. Je les partage, et voici ma réponse.

Je vous ai déjà mandé que l'honneur de M. le comte de Morangiés est à couvert par la publicité du sentiment du roi et du vôtre. Je vous supplie de remarquer que sa majesté n'a déclaré son opinion qu'après avoir entendu parler à fond de ce procès, et après avoir pesé les raisons. Vous en avez usé de même. Songez que, dans les commencements, la cabale avait séduit Paris et la cour contre l'accusé : on n'est revenu que parceque enfin la vérité s'est montrée.

Souffrez que je vous retrace ici une partie des raisons qui ont depuis déterminé toute la cour, toute l'armée, tous les magistrats éclairés, tous les gens

considérables du royaume, et même un grand nombre d'étrangers.

1° L'impossibilité que la Véron eût cent mille écus en or, provenants de la source chimérique qu'elle alléguait.

2° L'inconcevable absurdité du transport clandestin, de Paris au fond de la Champagne, d'un coffre rempli d'or, que quatre hommes ne pouvaient remuer, selon le dernier factum de l'avocat des Véron; et ce même coffre rapporté clandestinement à Paris, sans qu'on dise le nom du voiturier, sans qu'aucun de la famille Véron se soit douté qu'il y eût de l'argent dans ce coffre; et l'on ne craint pas d'étaler aux yeux du parlement ce roman misérable qui déshonorerait le siècle de la Légende dorée.

3° Le port clandestin de ces cent mille écus à pied en six heures de temps, l'espace d'environ six lieues, lorsqu'on pouvait si aisément les voiturer en quelques minutes, et lorsque, le lendemain, le sieur Du Jonquay prête douze cents francs au même homme ouvertement. Et observez que ces malheureux douze cents francs ont seuls plongé M. de Morangiés dans cet abîme; il ne crut pas qu'un jeune homme qui lui prêtait, sans vouloir de billet, cette somme dont il avait un besoin pressant, pût être assez perfide pour le tromper sur les billets de cent mille écus. Voilà l'origine et le fond de toute cette affaire.

4° L'extrême improbabilité et l'extrême absurdité que le comte de Morangiés fût venu emprunter 1200 livres dans le galetas de Du Jonquay, le 24 septembre 1771, supposé qu'il eût reçu cent mille écus de lui le 23.

5° La lettre même de Du Jonquay au comte, par laquelle il est évident qu'il prépare son crime. Il lui dit : Vous cherchez à « en pauser à une pauvre veuve, « vous serez obligé de me réparer. » C'est ainsi que s'exprime un homme que son avocat nous représente comme un docteur ès lois prêt d'acheter une charge de conseiller au parlement. Il ose dire à M. de Morangiés : Vous avez écarté tous vos domestiques le jour que je vous ai porté cent mille écus dans mes poches en treize voyages. Et remarquez, messieurs, que ce même Du Jonquay interpelle ensuite tous les domestiques du comte qui étaient dans la maison. Cela seul n'est-il pas une preuve la plus évidente, la plus forte, la plus incontestable, de la friponnerie la plus avérée et en même temps la plus grossière?

6° L'improbabilité que le comte de Morangiés eût refusé à une courtière son droit de courtage, s'il avait reçu de Du Jonquay cent mille écus par les soins de cette femme.

7° L'improbabilité qu'un homme qui vient de toucher cent mille écus, qui peut en jouir et ne les pas rendre, poursuive le prétendu prêteur devant le magistrat de la police, comme un fripon qui veut faire valoir des billets, lesquels ne lui appartiennent pas, et qui l'a trompé avec le plus grand artifice, mêlé de l'impudence la plus effrontée, en lui disant qu'il agissait au nom d'une compagnie, et en lui cachant que la Véron fût sa grand'mère.

8° L'impossibilité que M. de Morangiés ait signé, le 24 septembre 1771, « qu'il ferait ses billets quand « il aurait l'argent, » s'il avait reçu cet argent le 23.

9° Le mensonge grossier de Du Jonquay qui le trahit dans sa fable mal ourdie. Il prétend, dans le premier Mémoire de son avocat, que dans ses treize voyages de six lieues, il fesait signer chaque fois à M. de Morangiés : « Je reconnais que M. Du Jonquay « m'a apporté mille louis, dont je promets faire mon « billet à madame Véron, sa grand'mère; » et, dans le second Mémoire, ce même billet est conçu en ces termes : « Je reconnais avoir reçu du sieur Du Jon- « quay mille louis au nom de la dame Véron, sa « grand'mère, dont je promets lui faire mes billets « lorsque la somme sera complète. » Quelle somme? Il aurait fallu au moins la spécifier. Voilà donc deux billets différents l'un de l'autre. Lequel est le vrai? il est évident que tous les deux sont faux.

10° Le mensonge encore plus grossier rapporté par le même avocat, qui prétend défendre sa partie, et qui la convainc malgré lui d'imposture. Il dit que la servante de la Véron, seule servante de cette femme riche, dépose avoir vu M. de Morangiés chez elle lui remettre ces billets importants qui fesaient toute la preuve du port des cent mille écus, ces billets qui auraient prévenu tout procès. Eh! famille Véron, que ne les avez-vous donc gardés? C'était votre plus grande sûreté; c'était la seule probabilité de vos treize voyages. N'est-il pas évident qu'ils n'ont jamais existé, et qu'ils sont aussi mal imaginés que le reste de votre détestable fable? La nation rougira d'avoir cru quelque temps une fourberie si maladroite et si atroce.

11° L'improbabilité frappante que Du Jonquay et sa mère aient avoué tant de fois et signé chez un

commissaire qu'ils n'avaient point donné les cent mille écus à M. de Morangiés, si en effet Du Jonquay avait fait le prodige de les porter. Il n'est pas dans la nature qu'on se résolve ainsi à perdre toute sa fortune, à être puni d'un supplice flétrissant, quand rien ne force à faire un tel aveu. On a déjà observé qu'il n'y a personne en France qui signât ainsi la perte de tout son bien, sa honte et son supplice, même au milieu des tortures.

Certes, soit que Desbrugnières ait froissé un bouton de Du Jonquay, soit qu'il ne l'ait pas froissé, il résulte que cet homme et sa mère ont confessé très librement un crime d'ailleurs avéré.

12° Le discours tenu par Du Jonquay devant les officiers de la police : « Je signerai, si l'on veut, que « j'ai volé tout Paris. » Quel est l'homme qui s'exprimerait ainsi, si son ame n'était pas aussi basse que criminelle? Ce seul discours, échappé au coupable, dévoile le crime à quiconque connaît un peu le cœur humain, à quiconque réfléchit. On a du moins des deux côtés preuve contre preuve par écrit. Il ne s'agit donc plus que de considérer laquelle doit prévaloir. Or quel est le plus probable, ou qu'un gentilhomme fasse ses billets à des entremetteurs avant de recevoir son argent, ce qui est d'un usage très commun, ou qu'une famille entière signe librement son crime et sa perte, si elle n'était pas coupable, ce qui n'est jamais arrivé?

13° La lettre même des sœurs de Du Jonquay au magistrat de la police, qu'on a eu l'absurdité de faire valoir, et qui n'est qu'une preuve incontestable du

crime de la famille. Car ces sœurs seraient-elles venues chez un délégué de la police le supplier de les aider à obtenir la grace de leur frère, si elles n'avaient pas su que ce frère était coupable? et ce délégué leur aurait-il laissé la minute de cette lettre, s'il avait voulu les tromper?

14° La publicité que la Véron prêtait par des entremetteuses de petites sommes sur gages, qu'elle subsistait de ce commerce infame; ce qui prouve que cette maison était un repaire d'usure et d'escroquerie.

15° La certitude que la Véron avait vendu depuis peu une rente de six cents livres; ce qu'elle n'aurait pas fait dans une extrême vieillesse, si elle avait eu alors cinq cent mille francs de bien qu'on lui attribue.

16° Le testament aussi vicieux qu'absurde qu'on a fait signer à la Véron mourante, testament qui est un vrai plaidoyer, testament dans lequel elle contredit tout ce qu'on lui avait fait dire auparavant. Elle avait assuré qu'elle n'avait que ces cent mille écus prétendus; et, par cet acte, elle avait possédé plus de cinq cent mille livres.

17° Le comte de Morangiés traîné en prison pour avoir suborné des témoins, déclaré innocent par le premier juge, et cependant prisonnier encore.

18° Le chirurgien Ménager enfermé dans un cachot par ordre du même juge, parcequ'un des témoins de Du Jouquay était, le 23 septembre 1771, entre les mains de ce chirurgien; parceque ce témoin vérolé avait ce jour-là le corps frotté de mercure, la tête enflée, la langue pendante, et la mort entre les

dents ébranlées; parceque ce vérolé avait osé dire qu'il avait vu ce jour-là même dans les rues Du Jonquay portant cent mille écus à pied, et que ce chirurgien interrogé avait répondu qu'il était difficile qu'un vérolé, dans cet état, pût se promener dans Paris.

19° La déposition précise d'un compagnon de ce vérolé, qui jouait aux cartes avec lui dans le temps même que ce malheureux prétendait avoir vu Du Jonquay courir chargé d'or dans les rues.

20° Une Tourtera, une courtière, une prêteuse sur gages, une marraine du vérolé, une gueuse sortant de l'Hôpital, écoutée comme un témoin irréprochable.

21° Un cocher, un bretailleur, un ami de Du Jonquay, écouté comme un témoin grave.

22° Une autre gueuse[1], condamnée au fouet par la Tournelle, écoutée quand elle calomnie M. de Morangiés, et rejetée quand elle se repent publiquement de son crime. Le parlement entendra sans doute cette misérable, qui peut fournir un fil à l'aide duquel les juges sortiront de ce labyrinthe.

Je vous ai indiqué, messieurs, plus de vingt preuves de l'innocence de votre compatriote et du délit de ses adversaires. Vous en découvrirez plus de cent, si vous voulez lire avec attention tous les Mémoires. La cabale acharnée à diffamer, à perdre la maison Morangiés, vient d'abuser étrangement de la candeur d'un homme de bien qui, ayant d'abord soutenu cette abominable cause, s'est cru malheureusement engagé à la défendre encore.

[1] La fille Hérissé. B.

Il est vrai qu'il n'ose plus parler du testament frauduleux de la Véron, à qui on fait dire qu'elle avait donné deux cent mille francs à sa fille, après avoir attesté si souvent le ciel qu'elle perdait tout en perdant les prétendus cent mille écus portés au comte de Morangiés. Il se tait sur cette contradiction trop manifeste, et trop terrible pour les accusateurs de votre compatriote.

Il ne ramène plus sur la scène ce généreux, ce bienfesant Aubourg, ce tapissier, cet homme d'affaires qui a eu la bassesse insolente d'acheter publiquement le procès de la Véron, dans lequel il pourrait gagner plus de cent cinquante mille livres. Ces infamies ont révolté sans doute M. l'avocat Vermeil. Mais qu'on a trompé sa bonne foi sur le reste! de combien d'anecdotes inutiles au fond de l'affaire l'a-t-on surchargé! que de contradictions on lui a présentées comme des vérités qui se conciliaient! comme on l'a fait tomber dans le piége!

Pour ne pas rendre ma lettre trop prolixe, je vous en donnerai seulement quelques exemples bien frappants.

M. Vermeil avait dit, dans son premier Mémoire, que Du Jonquay était un jeune innocent arrivé de province pour acheter une charge dans la magistrature. Il nous le montre, dans son second factum, comme un praticien consommé, dès l'an 1767, dans le métier de la chicane. Il faut voir avec quelle vivacité ce Du Jonquay poursuit le paiement d'un billet de deux mille livres que M. l'abbé Le Rat avait fait à sa grand'mère, sans qu'on sache à quelle usure;

comme après la mort de M. l'abbé Le Rat il excède M. Gatou! Cette guerre, il faut l'avouer, dément un peu la simple innocence avec laquelle il a porté cent mille écus à un officier publiquement obéré, et les lui a confiés sans prendre la moindre sûreté. Ce contraste seul, messieurs, démontre assez l'absurdité de toute la fable qu'on a forgée.

Le même avocat, ayant dit, dans son premier Mémoire, d'après Du Jonquay, que le comte de Morangiés avait écarté tous les domestiques de la maison le jour des treize voyages, avoue, dans le second Mémoire, qu'ils y étaient tous ce jour-là même. Voilà déjà une contradiction bien formelle qui anéantit toute la fable de la cabale. Tous ces domestiques, témoins nécessaires, avouent cette vérité déjà tant reconnue, que Du Jonquay n'est venu qu'une seule fois chez leur maître, le 23 septembre 1771.

M. Vermeil avoue ingénument que leurs dépositions sont concordantes; et après avoir dit qu'elles sont concordantes, il essaie de les trouver contradictoires.

Un voisin dit qu'il était sur le pas de la porte, les jambes croisées, et qu'il n'a vu entrer personne, quoiqu'il en soit entré plusieurs dans cette matinée. Quel rapport ce fait minutieux peut-il avoir avec les treize voyages absurdes de Du Jonquay? Ce voisin doit-il avoir eu toujours les jambes croisées à la porte pendant huit heures?

L'avocat croit voir des contradictions dans des domestiques qui peuvent se méprendre de quinze ou trente minutes.

M. le chevalier de Bourdeix arrive chez M. de Morangiés ce matin même. Il y passe environ deux heures; il ne voit point paraître Du Jonquay; il l'atteste devant les premiers juges. L'avocat veut infirmer le témoignage de ce gentilhomme, parceque la femme du Suisse dit qu'il était en redingote, attendu qu'il pleuvait alors, et que M. de Bourdeix, à qui on demande quel habit il portait, répond que son justaucorps était de velours. L'avocat croit trouver une contradiction dans cette réponse, comme s'il n'était pas très naturel de couvrir son velours d'une redingote pendant la pluie.

Du moins M. Vermeil a trop de pudeur pour dire que M. le chevalier de Bourdeix soit un faux témoin; mais d'autres n'ont pas tant de délicatesse. Ils le traitent de Gascon fripon qui jure pour un Languedocien fripon, parcequ'ils sont tous deux gentilshommes. Si l'on en croit cette cabale, il suffit d'être d'un sang noble pour être un coquin; et la vertu ne se réfugie que chez une entremetteuse sortie de l'Hôpital, chez le cocher Gilbert, chez un clerc de procureur vérolé, chez Du Jonquay, soldat dans les troupes des fermes, et marchandant une charge de magistrat.

A quelles ressources, hélas! l'éloquence et la raison même sont-elles réduites quand elles combattent la vérité!

Qu'importe à toute cette grande affaire ce qu'aura conté un soir M. de Morangiés à madame Maisonneuve et à M. Cochois? On a la barbarie de reprocher à un maréchal de camp d'avoir vendu ses bou-

tons de manchettes d'or, et un crayon d'or. Je ne sais pas quel jour il les a vendus; mais son avocat assure que la cabale usurière a réduit ce gentilhomme à un état qui doit exciter la compassion des juges, et soulever tous les cœurs en sa faveur.

Voyez, messieurs, contre quels ennemis vous avez à combattre. Vous avez le roi pour vous; il faut espérer que vous ne serez point battus. M. Linguet achèvera de détromper M. Vermeil; il achèvera de montrer la vérité à tous les juges. On s'est plaint de sa vivacité; mais il faut pardonner à son feu qui brûle, en faveur de la clarté qu'il donne.

Je suppose, messieurs, que Solon, Numa, Aristide, Caton, le chancelier de L'Hospital, reviennent sur la terre, et qu'on leur donne cette cause à examiner; n'agiraient-ils pas comme M. de Sartine? ne diraient-ils pas : La famille Véron a confessé son délit de son plein gré; donc la famille l'a commis; elle a écrit de son plein gré à son propre avocat : *Rendez les billets;* donc il faut les rendre? Tel est l'arrêt de la voix publique. J'ignore si nos formes peuvent s'y opposer.

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

FIN DE LA SECONDE LETTRE.

TROISIÈME LETTRE AUX MÊMES.

A Ferney, 26 auguste 1773.

MESSIEURS,

Vous savez que plusieurs officiers, pénétrés de l'innocence de M. le comte de Morangiés, en connaissance de cause, ont fait un fonds pour lui en présence de M. le marquis de Monteynard [1]. Si votre province en fait un, mon neveu vous demande la permission de se joindre à vous.

C'est une réparation authentique de la sentence inouïe du bailliage du palais, juridiction dont vous n'avez jamais entendu parler. Si cette malheureuse sentence subsistait, notre nation en devrait peut-être autant rougir que des arrêts qu'un aveuglement barbare dicta contre les Calas, contre les Sirven, contre les Montbailli, contre le cultivateur Martin, contre le brave Lally, contre l'infortuné chevalier de La Barre, enfant imprudent à la vérité, mais enfant qu'il était si aisé de corriger, mais enfant de grande espérance, mais petit-fils d'un lieutenant général qui avait si bien servi l'état; enfin contre tant d'autres citoyens, dont les meurtres juridiques ont épouvanté la nature et la raison humaine.

La sentence rendue par le bailliage n'est pas, à la vérité, de l'atrocité de ces arrêts; la cause ne le permettait pas; mais l'absurdité est encore plus grande. Il ne faut pas que la France passe pour ridicule aux

[1] Alors ministre de la guerre. B.

yeux de l'Europe, après avoir passé pour cruelle. Nous n'avons pas acquis assez de gloire dans la dernière guerre[1] pour que nous n'ayons pas soin de notre réputation dans le sein de la paix. Il serait triste qu'il ne nous restât d'autre gloire que celle d'avoir cultivé les beaux-arts il y a cent ans, et que nous eussions aujourd'hui la honte d'avoir persécuté la vérité en tout genre sans la connaître.

Le parlement de Paris, messieurs, examine l'affaire avec autant d'attention que d'intégrité. Espérons de lui la restauration de la justice qu'un bailli vient de violer, à l'étonnement de quiconque a le sens commun.

Il est démontré aujourd'hui qu'une foule de vils usuriers escroes a volé cent mille écus en billets à M. de Morangiés. Tout le monde convient que la fable de leurs cent mille écus en or est ce que la fourberie et l'insolence ont jamais inventé de plus absurde et de plus punissable.

Quelques personnes, d'abord trompées dans le commencement par les séductions de la famille Véron, se réduisent aujourd'hui à dire qu'à la vérité M. de Morangiés n'a pas reçu les cent mille écus, mais qu'il en a touché probablement une partie. Elles sont honteuses d'avoir cru un moment le roman des treize voyages; mais elles substituent une autre fable à cette fable décriée. Pardonnons à cette faiblesse de leur amour-propre; mais il eût été plus beau d'avouer son erreur sans détour.

Il ne faut pas supposer ce qu'aucun des avocats

[1] La guerre de 1756-63, appelée guerre de sept ans. B.

des Véron n'a jamais osé dire. Tous ont fait retentir à nos oreilles le prêt imaginaire des cent mille écus : Du Jonquay en a fait serment avant de se dédire chez un commissaire. Voilà le procès : il ne faut pas en imaginer un autre, qui, au fond, serait plus absurde encore. Car comment serait-il possible que M. de Morangiés, n'ayant reçu, par exemple, que cent mille francs, comme ces messieurs le supposent, eût été assez ennemi de soi-même pour signer des billets de trois cent vingt-sept mille livres, qui feraient plus de trois fois et un quart la valeur reçue? Ce serait une usure de deux cent vingt-sept pour cent; usure aussi chimérique que toute la fable des Véron; usure plus criminelle encore, s'il est possible, que la manœuvre avérée dont ils sont coupables.

Que pour justifier M. de Morangiés on ne rende donc pas cette affaire plus ridicule, plus absurde, et plus incroyable qu'elle ne l'est en effet. Qu'on s'en tienne au procès; il est assez extravagant.

Je ne connais, messieurs, dans l'histoire du monde, aucune dispute à laquelle la démence n'ait présidé, quand l'esprit de parti s'y est joint. Vous savez que la basse faction des Véron était, il y a quelque temps, un parti formidable; c'était celui du peuple, et vous connaissez le peuple. La faction des convulsionnaires de Saint-Médard ne fut jamais ni plus fanatique, ni plus aveugle, ni plus opiniâtre, ni plus imbécile.

Les mensonges imprimés des avocats de la Véron tenaient tous des *Mille et une Nuits*, et ont été reçus comme des vérités par M. Pigeon.

Ils peignaient la Véron, veuve d'abord d'un com-

mis des fermes, et ensuite d'un petit agioteur de la rue Quincampoix, comme la veuve d'un riche banquier.

Ils lui attribuaient une fortune immense, et elle couchait à terre, elle et toute sa famille, dans un galetas.

Ils présentaient M. Du Jonquay, son petit-fils, comme un docteur ès lois, qui allait acheter trente mille francs une charge de conseiller au parlement, de juge suprême des pairs de France; et ce conseiller n'avait pu seulement demeurer garde dans une brigade d'employés des fermes, et ce conseiller a le style et l'orthographe d'un laquais, et les avocats répondaient qu'un magistrat n'est pas puriste.

Ils affirmaient dans tous leurs Mémoires que madame Véron sa grand'mère, et madame Romain sa mère, étaient des personnes de considération très opulentes, très honnêtes, ne prêtant jamais sur gages, mais empruntant quelquefois sur gages comme de grandes dames; et le nommé Montreuil, laquais de M. de Florian, affirme, par serment, qu'ayant mangé plusieurs fois avec le magistrat Du Jonquay, la veuve Durand, courtière, lui a proposé de lui faire prêter par madame Véron vingt-quatre francs, douze francs, pourvu qu'il donnât quelques boucles de souliers, quelques chemises en nantissement; et M. Pigeon n'a point interrogé ceux à qui la Véron a prêté sur gages des soixante, des quarante, et jusqu'à des neuf francs! petites sommes dont le trafic la fesait subsister par l'entremise de ses courtières, et qui sont consignées

dans le registre des usures dont le dépôt est à la police.

Les avocats parlaient toujours des cent mille écus en or de la veuve, et ils ne disaient rien de sa seule véritable fortune qui consistait principalement en une rente de six cents livres, vendue pour prêter sur gages. C'était là son meilleur effet.

Ces avocats, qui ne pouvaient alléguer que les raisons suggérées par leurs commettants, et qui étaient malgré eux les organes de l'imposture, séduits par la faction, séduisaient le peuple, et fesaient voler l'erreur de bouche en bouche.

Ils célébraient la grandeur d'ame de M. Aubourg, qui, touché de l'embarras d'une famille respectable de fripons, forcée de voler cent mille écus à M. le comte de Morangiés, et à l'opprimer, a pris en main généreusement la cause de cette famille Véron, et se sacrifie aujourd'hui pour elle. Mais il se trouve que ce M. Aubourg, ce héros généreux, est un tapissier devenu écumeur du palais, qui a acheté ce malheureux procès pour en partager le profit; manœuvre qui n'est guère différente de celle des recéleurs.

M. Linguet, défenseur de M. le comte de Morangiés, affirme, dans son résumé, que ce M. Aubourg a volé un étui d'or qu'il a été obligé de rendre. Il reproche à cet homme d'honneur cent autres traits pareils. Il assure qu'il a des preuves que cet Aubourg, instigateur de toute cette infame affaire, commandait publiquement des pâtés qu'il envoyait au bailliage pendant l'instruction du procès : de sorte qu'au fond

on voit un voleur et un recéleur protégés par M. Pigeon contre vous, messieurs, et contre l'opinion du roi.

Les avocats attestaient Dieu, devant qui la veuve Véron avait fait son testament après avoir communié. Elle ne pouvait pas tromper Dieu, disaient-ils. —Non, mais elle pouvait tromper les hommes; ou plutôt on se servait d'elle pour les tromper très grossièrement, en lui fesant dire qu'au lieu de trois cent mille livres qu'elle assura tant de fois composer tout son bien, elle avait possédé cinq cent mille livres. On la fesait mentir dans ce testament comme elle avait menti pendant sa vie.

Ces avocats fondaient leurs plaidoyers sur le témoignage de personnages dignes de foi qui avaient déposé pour les Véron. Mais qui étaient ces témoins irréprochables? Une femme infame, enfermée plusieurs fois à l'Hôpital; son filleul, commis des fermes et chassé; un cocher, l'ami de Du Jonquay, qui déposaient des choses absurdes, incroyables, impossibles. Cent dépositions de cette espèce ne pèsent pas le témoignage d'un honnête homme. C'est assez de deux témoins, quand ce sont des hommes de bien qui s'accordent sur des faits vraisemblables: mais la foule d'une canaille qui dépose des faits dont le seul récit choque la raison, et qui se contredit sur presque tous ces faits, n'a pas plus de poids que les quatre mille gredins qui virent les miracles de l'abbé Pâris.

Dira-t-on que ces contradictions de la bande de Du Jonquay sont des preuves en sa faveur, « parce« qu'elles ne sont pas faites de concert? » Non, mes-

sieurs, ils ne se sont pas concertés pour se couper dans leurs réponses, mais ils s'étaient concertés pour le crime.

Enfin, messieurs, je vous le répète, Du Jonquay et sa mère ont librement avoué, ont signé leur crime chez un commissaire au Châtelet, dont la réputation est intacte. Ils n'ont été forcés à cet aveu chez le commissaire, ni par aucun traitement rigoureux, ni par la moindre menace. Ils ont confessé le crime le plus vraisemblable, le plus ordinaire; car est-il quelque chose de plus commun que de voir des usuriers escrocs? Et on oserait encore accuser un maréchal de camp du crime le plus rare, le plus extravagant, le plus ridicule, le plus impossible, d'avoir emprunté cent mille écus en or des pauvres habitants d'un galetas, pour avoir le plaisir de les faire pendre!

Les avocats ont osé dire que cet aveu ne vaut rien chez un commissaire, parceque Du Jonquay avait reçu un coup de poing chez un procureur. Il semblait, à les entendre, que quatre bourreaux eussent mis Du Jonquay et la Romain à la question ordinaire et extraordinaire. Cent mille personnes dans Paris étaient persuadées que la police avait torturé pendant sept heures, et presque jusqu'à la mort, un homme destiné à être conseiller au parlement, et madame Romain, sa mère, pour leur escroquer cent mille écus, dont les voleurs privilégiés, qui siégent dans les antres de la police, partageaient le profit avec M. de Morangiés, maréchal de camp des armées du roi. Ce nuage de mensonges absurdes, de calomnies grossières, est enfin dissipé, et peut-être pour en repro-

duire bientôt quelque autre plus ridicule encore et plus funeste.

Mais, messieurs, quand une fois la vérité a paru aux yeux des sages, dans quelque genre que ce puisse être, il n'est plus possible de la détruire. On ne peut plus ôter l'honneur à la maison de Morangiés, on ne peut que la ruiner.

Je suis, etc.

FIN DE LA TROISIÈME LETTRE.

QUATRIÈME LETTRE AUX MÊMES.

A Ferney, le 8 septembre 1773.

MESSIEURS,

Permettez-moi de joindre mes acclamations et celles de mon neveu, M. de Florian, aux vôtres.

Il eût été honteux à jamais pour la France qu'une horde infame d'usuriers escrocs eût accablé en justice la vertu d'un maréchal de camp qui a servi la patrie avec honneur, ainsi que tous ses ancêtres.

Le roi, sans être instruit de la procédure, avait, par les seules lumières d'un esprit éclairé et droit, déclaré la fable inventée par les Véron, ce qu'elle est en effet, le comble de l'absurdité la plus grossière et de l'audace la plus effrénée. L'opinion du roi et de tous les hommes sages me rassurait. Les formes seules pouvaient me donner quelque légère inquiétude.

M. Linguet, avocat de M. le comte de Morangiés, résistant seul, par sa fermeté et par son éloquence, à une foule d'avocats séduits par les Véron, devenus malgré eux les organes du mensonge, à la cabale d'une populace déchaînée, à la sentence d'un bailliage prévenu et partial, s'est fait une réputation qui durera autant que le barreau.

Le parlement s'en est fait une plus grande en débrouillant ce chaos de fraudes et d'impostures, accumulées pendant deux ans entiers par tant de suppôts de l'usure et de la chicane.

La raison et l'équité ont dicté son arrêt [1]. La cabale est rentrée dans le néant; il ne reste à ceux qu'elle avait entraînés que la honte d'avoir été surpris par elle.

Cet exemple fera voir combien nous devons respecter et chérir des juges qui, n'étant point entrés dans le sanctuaire de la justice par la porte de la vénalité, et choisis par le roi pour être justes, avaient confondu eux-mêmes toute cabale, en s'occupant uniquement de leurs devoirs sacrés.

Les chambres assemblées travaillèrent à ce jugement, le 3 de ce mois, depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à six heures et demie du soir, sans prendre ni repos ni nourriture. Il faut les regarder comme les pères de la patrie. On voit, par cet arrêt mémorable, qu'ils ont été encore plus occupés de justifier la vertu opprimée que de punir le crime; et M. de Morangiés me mande que ses sentiments s'accordent avec l'arrêt.

La faction des Véron avait tellement préoccupé une grande partie de tout Paris, que j'ai lu, dans les Nouvelles à la main du 3 auguste, ces propres mots: « Tout le monde s'étonne de la part singulière que « prend M. de Voltaire à cette affaire ténébreuse. » C'est ce qu'avait déjà imprimé un des avocats des Véron.

La part que j'ai prise, messieurs, à cette affaire qui n'a jamais été ténébreuse pour moi, était fondée sur la conviction, sur l'examen de tous les papiers que M. le comte de Morangiés avait bien voulu m'en-

[1] Du 3 septembre 1773. B.

voyer, sur les mémoires solides de M. Linguet, sur ceux même de ses adversaires; enfin sur l'ancienne amitié dont l'aïeul de M. de Morangiés honora toujours mon père. J'ai rempli mon devoir, et je crois le remplir encore en vous félicitant.

Je suis avec un profond respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

FIN DE LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE LETTRE.

295

FRAGMENTS HISTORIQUES

SUR L'INDE,

ET

SUR LE GÉNÉRAL LALLY.

JUIN - DÉCEMBRE 1773.

AVIS DU NOUVEL ÉDITEUR.

Les trente-six articles dont se composent ces *Fragments historiques* n'ont pas été publiés en même temps pour la première fois. Les vingt premiers, dont l'auteur s'occupait en juin 1773 (voyez sa lettre à d'Argental, du 28 juin), étaient imprimés en auguste, et envoyés à Paris le même mois (voyez les lettres à Richelieu, du 7 auguste, et à d'Argental, du 27). Ils formaient une brochure de IV et 162 pages, qui avait pour titre : *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally*. Voltaire avait voulu appeler l'attention sur Lally. Le fils de cet infortuné général, qui s'est, dans un temps, acquis quelque considération en défendant la mémoire de son père, avait ainsi changé l'épigraphe mise par Voltaire :

« Heu! miser extremos curris *bellator* ad Indos,
« Per mare, *supplicium quærens*, per saxa, per ignes. »

Les vers de l'épigraphe de Voltaire sont d'Horace, livre I, épître I, vers 45-46.

Une réimpression, page par page, est suivie du *Précis du procès du comte de Morangiés*, qu'on a vu ci-dessus, page 245, et ce serait immédiatement après les vingt premiers chapitres des *Fragments sur l'Inde* qu'il eût fallu les mettre en suivant rigoureusement l'ordre chronologique. Mais c'eût été scinder les deux parties du même ouvrage, inconvénient plus grave que la disposition que j'ai faite.

Les chapitres XXI à XXXVI virent le jour à la fin de 1773, puisqu'il en est question dans les *Mémoires secrets* du 16 janvier 1774. Ils étaient numérotés I à XVI, et formaient, avec quelques autres écrits, une brochure de IV et 264 pages, intitulée : *Fragments sur l'Inde, sur l'Histoire générale, et sur la France*. Les morceaux qu'on trouvait à la suite des seize articles sur l'Inde étaient : 1° *Fragment sur la justice, à l'occasion du procès de M. le comte de Morangiès ;* 2° *Fragment sur le procès criminel de Montbailli ;* 3° *Fragment sur l'Histoire générale*, en seize articles.

Je les ai tous rétablis à la suite des articles sur l'Inde.

BEUCHOT.

FRAGMENTS

SUR QUELQUES

RÉVOLUTIONS DANS L'INDE,

ET SUR LA MORT

DU COMTE DE LALLY.

ARTICLE I.

Tableau historique du commerce de l'Inde.

« Impiger extremos curris mercator ad Indos,
« Per mare, pauperiem fugiens, per saxa, per ignes. »

Dès que l'Inde fut un peu connue des barbares de l'Occident et du Nord, elle fut l'objet de leur cupidité, et le fut encore davantage, quand ces barbares, devenus policés et industrieux, se firent de nouveaux besoins.

On sait assez qu'à peine on eut passé les mers qui entourent le midi et l'orient de l'Afrique, on combattit vingt peuples de l'Inde, dont auparavant on ignorait l'existence. Les Albuquerques et leurs successeurs ne purent parvenir à fournir du poivre et des toiles en Europe que par le carnage.

Nos peuples européens ne découvrirent l'Amérique que pour la dévaster et pour l'arroser de sang; moyen-

nant quoi ils eurent du cacao, de l'indigo, du sucre, dont les cannes furent transportées d'Asie par les Européans dans les climats chauds de ce nouveau monde; ils rapportèrent quelques autres denrées, et surtout le quinquina: mais ils y contractèrent une maladie aussi affreuse qu'elle est honteuse et universelle[1], et que cette écorce d'un arbre du Pérou ne guérissait pas.

A l'égard de l'or et de l'argent du Pérou et du Mexique, le public n'y gagna rien, puisqu'il est absolument égal de se procurer les mêmes nécessités avec cent marcs ou avec un marc. Il serait même très avantageux au genre humain d'avoir peu de métaux qui servent de gages d'échange, parcequ'alors le commerce est bien plus facile: cette vérité est démontrée en rigueur. Les premiers possesseurs des mines sont, à la vérité, réellement plus riches d'abord que les autres, ayant plus de gages d'échange dans leurs mains; mais les autres peuples aussitôt leur vendent leurs denrées à proportion: en très peu de temps l'égalité s'établit, et enfin le peuple le plus industrieux devient en effet le plus riche[2].

Personne n'ignore quel vaste et malheureux em-

[1] Voyez tome XXXIV, page 76. B.

[2] Les mines ont une valeur réelle pour le propriétaire, comme toutes les autres productions; mais leur valeur baisse à mesure que les métaux qu'on en tire deviennent communs, ce qui arrive toutes les fois que les mines en fournissent plus qu'on n'en consomme.

Observons aussi que les métaux précieux qui sont si propres à servir, non de signes de valeurs, comme on l'a dit trop souvent, mais de valeurs connues, sont en même temps des denrées très utiles. Il serait très avantageux pour l'humanité en général que l'argent et l'or surtout fussent très communs. K.

pire les rois d'Espagne acquirent aux deux extrémités du monde sans sortir de leurs palais; combien l'Espagne fit passer d'or, d'argent, de marchandises précieuses en Europe, sans en devenir plus opulente; et à quel point elle étendit sa domination en se dépeuplant.

L'histoire des grands établissements hollandais dans l'Inde est connue, de même que celle des colonies anglaises qui s'étendent aujourd'hui de la Jamaïque à la baie d'Hudson, c'est-à-dire depuis le voisinage du tropique jusqu'à celui du pôle.

Les Français, qui sont venus tard au partage des deux mondes, ont perdu à la guerre de 1756 et à la paix tout ce qu'ils avaient acquis dans la terre ferme de l'Amérique septentrionale, où ils possédaient environ quinze cents lieues en longueur, et environ sept à huits cents en largeur[1]. Cet immense et misérable pays était très à charge à l'état, et sa perte a été encore plus funeste.

Presque tous ces vastes domaines, ces établissements dispendieux, toutes ces guerres entreprises pour les maintenir, ont été le fruit de la mollesse de nos villes et de l'avidité des marchands, encore plus que de l'ambition des souverains.

C'est pour fournir aux tables des bourgeois de Paris, de Londres, et des autres grandes villes, plus d'épiceries qu'on n'en consommait autrefois aux tables des princes; c'est pour charger de simples citoyennes de plus de diamants que les reines n'en portaient à leur sacre; c'est pour infecter continuel-

[1] Voyez tome XXI, page 330. B.

lement ses narines d'une poudre dégoûtante, pour s'abreuver, par fantaisie, de certaines liqueurs inutiles, inconnues à nos pères, qu'il s'est fait un commerce immense, toujours désavantageux aux trois quarts de l'Europe; et c'est pour soutenir ce commerce que les puissances se sont fait des guerres, dans lesquelles le premier coup de canon tiré dans nos climats met le feu à toutes les batteries en Amérique et au fond de l'Asie. On s'est toujours plaint des impôts, et souvent avec la plus juste raison; mais nous n'avons jamais réfléchi que le plus grand et le plus rude des impôts est celui que nous imposons sur nous-mêmes par nos nouvelles délicatesses qui sont devenues des besoins, et qui sont en effet un luxe ruineux, quoiqu'on ne leur ait point donné le nom de luxe.

Il est très vrai que depuis Vasco de Gama, qui doubla le premier la pointe de la terre des Hottentots, ce sont des marchands qui ont changé la face du monde.

Les Japonais, ayant éprouvé l'inquiétude turbulente et avide de quelques unes de nos nations européanes, ont été assez heureux et assez puissants pour leur fermer tous leurs ports, et pour n'admettre chaque année qu'un seul vaisseau d'un petit peuple qu'ils traitent avec une rigueur et un mépris[a] que ce petit peuple seul est capable de supporter, quoiqu'il soit très puissant dans l'Inde orientale.

Les habitants de la vaste presqu'île de l'Inde n'ont eu ni le pouvoir ni le bonheur de se mettre, comme

[a] Il est très vrai que, dans le commencement de la révolution de 1638, on obligea les Hollandais, comme les autres, à marcher sur le crucifix. (Voyez *Essai sur les mœurs*, tome XVIII, page 470).

les Japonais, à l'abri des invasions étrangères. Leurs provinces maritimes sont depuis plus de deux cents ans le théâtre de nos guerres[1].

Les successeurs des brachmanes, de ces inventeurs de tant d'arts, de ces amateurs et de ces arbitres de la paix, sont devenus nos facteurs, nos négociateurs mercenaires. Nous avons désolé leur pays, nous l'avons engraissé de notre sang. Nous avons montré combien nous les surpassons en courage et en méchanceté, et combien nous leur sommes inférieurs en sagesse. Nos nations d'Europe se sont détruites réciproquement dans cette même terre, où nous n'allons chercher que de l'argent, et où les premiers Grecs ne voyageaient que pour s'instruire.

La compagnie des Indes hollandaises fesait déjà des progrès rapides, et celle d'Angleterre se formait, lorsqu'en 1604 le grand Henri accorda, malgré l'avis du duc de Sulli, le privilége exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands plus intéressés que riches, et nullement capables de se soutenir par eux-mêmes. On ne leur donna qu'une lettre-patente, et ils restèrent dans l'inaction.

Le cardinal de Richelieu créa, en 1642, une espèce de compagnie des Indes; mais elle fut ruinée en peu d'années. Ces tentatives semblèrent annoncer que le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'esprit hardi, entreprenant, et opiniâtre des Anglais.

[1] Elles ne sont plus que des colonies de l'Angleterre; voyez tome XIX, page 101. B.

Louis XIV, qui allait à la gloire et à l'avantage de sa nation par toutes les routes, fonda, en 1664, par les soins de l'immortel Colbert, une compagnie des Indes puissante : il lui accorda les priviléges les plus étendus, et l'aida de quatre millions tirés de son épargne, lesquels en feraient environ huit d'aujourd'hui. Mais, d'année en année, le capital et le crédit de la compagnie dépérirent. La mort de Colbert détruisit presque tout. La ville de Pondichéri, sur la côte de Coromandel, fut prise par les Hollandais en 1693. Une colonie établie à Madagascar fut entièrement ruinée.

Ce qui avait été la principale cause du dépérissement total de ce commerce, avant la perte même de Pondichéri, était, à ce qu'on a cru, l'avidité de quelques administrateurs dans l'Inde, leurs jalousies continuelles, l'intérêt particulier qui s'oppose toujours au bien général, et la vanité qui préfère, comme on disait autrefois, le paraître à l'être, défaut qu'on a souvent reproché à la nation.

Nous avons vu de nos yeux, en 1719, par quel étonnant prestige cette compagnie renaquit de ses cendres.[1] Le système chimérique de Lass, qui bouleversa toutes les fortunes, et qui exposait la France aux plus grands malheurs, ranima pourtant l'esprit de commerce. On rebâtit l'édifice de la compagnie des Indes[1] avec les décombres de ce système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia ; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil,

[1] Voyez tome XXI, page 270. B.

soit à Pondichéri, soit dans la ville et dans le port de Lorient en Bretagne, que le ministère de France lui concéda, et qui correspondait avec sa capitale de l'Inde. Elle eut une apparence imposante; mais de profit réel, produit par le commerce, elle n'en fit jamais. Elle ne donna, pendant soixante ans, pas un seul dividende du débit de ses marchandises. Elle ne paya ni les actionnaires, ni aucune de ses dettes en France, que de neuf millions que le roi lui accordait par année sur la ferme du tabac; de sorte qu'en effet ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Il y eut quelques officiers militaires de cette compagnie, quelques facteurs industrieux qui acquirent des richesses dans l'Inde; mais la compagnie se ruinait avec éclat, pendant que ces particuliers accumulaient quelques trésors. Il n'est guère dans la nature humaine de s'expatrier, de se transporter chez un peuple dont les mœurs contredisent en tout les nôtres, dont il est très difficile d'apprendre la langue, et impossible de la bien parler, d'exposer sa santé dans un climat pour lequel on n'est point né; enfin de servir la fortune des marchands de la capitale, sans avoir une forte envie de faire la sienne. Telle a été la source de plusieurs désastres.

ARTICLE II.

Commencements des premiers troubles de l'Inde, et des animosités entre les compagnies française et anglaise.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un objet de guerre et un principe de dévas-

tation, les premiers mandataires des Compagnies anglaise et française, salariés par leurs commettants sous le nom de *gouverneurs*, furent bientôt des espèces de généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des princes : ils fesaient la guerre et la paix tantôt entre eux, tantôt avec les souverains de ces contrées.

Quiconque est un peu instruit sait que le gouvernement du Mogol est, depuis Gengis-kan, et probablement long-temps auparavant, un gouvernement féodal tel à peu près que celui d'Allemagne, tel qu'il fut établi long-temps chez les Lombards, chez les Espagnols, et en Angleterre même, comme en France et dans presque tous les états de l'Europe : c'est l'ancienne administration de tous les conquérants scythes et tartares, qui ont vomi leurs inondations sur la terre. On ne conçoit pas comment l'auteur de l'*Esprit des lois*[1] a pu dire que la féodalité est « un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais. » La féodalité n'est point un événement ; c'est une forme très ancienne, qui subsiste dans les trois quarts de notre hémisphère avec des administrations différentes. Le grand mogol est semblable à l'empereur d'Allemagne. Les soubas sont les princes de l'empire devenus souverains, chacun dans ses provinces. Les nababs sont des possesseurs de grands arrière-fiefs. Ces soubas et ces nababs sont d'origine tartare, et de la religion musulmane. Les raïas, qui jouissent aussi de grands

[1] Livre XXX, chap. 1er. Voltaire revient sur ce passage dans son *Commentaire sur l'Esprit des lois ;* voyez tome L. B.

fiefs, sont pour la plupart d'origine indienne, et de l'ancienne religion des brames. Ces raïas possèdent des provinces moins considérables, et ont bien moins de pouvoir que les nababs et les soubas. C'est ce que nous confirment tous les mémoires venus de l'Inde.

Ces princes cherchaient à se détruire les uns les autres, et tout était en combustion dans ces pays, depuis l'année 1739 de notre ère, année mémorable dans laquelle le Sha-Nadir, ayant d'abord protégé l'empereur de Perse son maître, et lui ayant ensuite arraché les yeux, vint ravager le nord de l'Inde, et se saisir de la personne même du grand mogol. Nous parlerons en son lieu[1] de cette grande révolution. Alors ce fut à qui se jetterait sur les provinces de ce vaste empire, qui se démembraient d'elles-mêmes. Tous ces vice-rois, soubas, nababs, se disputaient ces ruines; et ces princes si fiers, qui dédaignaient auparavant d'admettre les négociants français en leur présence, eurent recours à eux. Les Compagnies des Indes française et anglaise, ou plutôt leurs agents, furent tour-à-tour les alliés et les ennemis de ces princes. Les Français eurent d'abord de brillants avantages sous le gouverneur Dupleix; mais bientôt après les Anglais en eurent de plus solides. Les Français ne purent affermir leur prospérité; et les Anglais ont abusé enfin de la leur. Voici le précis de ces événements.

[1] Voltaire en dit deux mots dans l'article VIII ci-après : il en avait parlé moins brièvement dans le chapitre 193 de l'*Essai sur les mœurs*; voyez tome XVIII, page 437. B.

ARTICLE III.

Sommaire des actions de La Bourdonnais et de Dupleix.

Dans la guerre de 1741, pour la succession de la maison d'Autriche, guerre semblable, en quelque sorte, à celle de 1701 pour la succession d'Espagne, les Anglais prirent bientôt le parti de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, depuis impératrice. Dès que la rupture entre la France et l'Angleterre éclata, il fallut se battre dans l'Amérique et dans l'Inde, selon l'usage.

Paris et Londres sont rivaux en Europe: Madras et Pondichéri le sont encore plus dans l'Asie, parceque ces deux villes marchandes sont plus voisines, situées toutes deux dans la même province, nommée Arca ou Arcate, à quatre-vingt mille pas géométriques l'une de l'autre, fesant toutes deux le même commerce, divisées par la religion, par la jalousie, par l'intérêt, et par une antipathie naturelle. Cette gangrène, apportée d'Europe, s'augmente et se fortifie sur les côtes de l'Inde.

Nos Européans, qui vont mutuellement se détruire dans ces climats, ne le font jamais qu'avec de petits moyens. Leurs armées sont rarement de quinze cents hommes effectifs venus de France ou d'Angleterre; le reste est composé d'Indiens, qu'on appelle *cépois* ou *cipayes*, et de noirs, anciens habitants des îles, transplantés depuis un temps immémorial dans le continent, ou achetés depuis peu dans l'Afrique. Ce peu de ressources donne souvent plus d'essor au génie. Des hommes entreprenants, qui auraient langui inconnus

dans leur patrie, se placent et s'élèvent d'eux-mêmes dans ces pays lointains, où l'industrie est rare et nécessaire. Un de ces génies audacieux fut Mahé de La Bourdonnais, natif de Saint-Malo, le Duguai-Trouin de son temps, supérieur à Duguai-Trouin par l'intelligence, et égal en courage. Il avait été utile à la compagnie des Indes dans plus d'un voyage, et encore plus à lui-même. Un des directeurs lui demandant comment il avait bien mieux fait ses affaires que celles de sa compagnie : « C'est, répondit-il, parceque j'ai « suivi vos instructions dans tout ce qui vous regarde, « et que je n'ai écouté que les miennes dans mes in- « térêts. » Ayant été fait gouverneur de l'île de Bourbon par le roi, avec un plein pouvoir, quoique au nom de la compagnie, il arma des vaisseaux à ses frais, forma des matelots, leva des soldats, les disciplina, fit un commerce avantageux à main armée; il créa en un mot l'île de Bourbon. Il fit plus, il dispersa une escadre anglaise dans la mer de l'Inde; ce qui n'était jamais arrivé qu'à lui, et ce qu'on n'a pas revu depuis. Enfin il assiégea Madras, et força cette ville importante à capituler.

Les ordres précis du ministère français étaient de ne garder aucune conquête en terre ferme: il obéit. Il permit aux vaincus de racheter leur ville pour environ neuf millions de France, et servit ainsi le roi son maître et la compagnie. Rien ne fut jamais dans ces contrées ni plus utile ni plus glorieux. On doit ajouter, pour l'honneur de La Bourdonnais, que dans cette expédition il se conduisit avec une politesse, une douceur, une magnanimité dont les Anglais fi-

rent l'éloge. Ils estimèrent et ils aimèrent leur vainqueur. Nous ne parlons que d'après des Anglais revenus de Madras, qui n'avaient nul intérêt de nous déguiser la vérité. Quand les étrangers estiment un ennemi, il semble qu'ils avertissent ses compatriotes de lui rendre justice.

Le gouverneur de Pondichéri, Dupleix, réprouva cette capitulation; il osa la faire casser par une délibération du conseil de Pondichéri, et garda Madras, malgré la foi des traités et les lois de toutes les nations. Il accusa La Bourdonnais d'infidélité; il le peignit à la cour de France et aux directeurs de la compagnie comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible et reçu de trop grands présents. Des directeurs, des actionnaires joignirent leurs plaintes à ces accusations. Les hommes, en général, ressemblent aux chiens qui hurlent quand ils entendent de loin d'autres chiens hurler.

Enfin les cris de Pondichéri ayant animé le ministère de Versailles, le vainqueur de Madras, le seul qui dans cette guerre eût soutenu l'honneur du pavillon français, fut enfermé à la Bastille par lettre de cachet. Il languit dans cette prison pendant trois ans et demi, sans pouvoir jouir de la consolation de voir sa famille. Au bout de ce temps, les commissaires du conseil, qu'on lui donna pour juges, furent forcés, par l'évidence de la vérité, et par le respect pour ses grandes actions, de le déclarer innocent. M. Bertin, l'un de ses juges, depuis ministre d'état, fut principalement celui dont l'équité lui sauva la vie. Quelques ennemis, que sa fortune, ses exploits, et

son mérite, lui suscitaient encore, voulaient sa mort. Ils furent bientôt satisfaits; il mourut[1], au sortir de sa prison, d'une maladie cruelle que cette prison lui avait causée. Ce fut la récompense du service mémorable rendu à sa patrie.

Le gouverneur Dupleix s'excusa dans ses Mémoires sur des ordres secrets du ministère. Mais il n'avait pu recevoir à six mille lieues des ordres concernant une conquête qu'on venait de faire, et que le ministère de France n'avait jamais pu prévoir. Si ces ordres funestes avaient été donnés par prévoyance, ils étaient formellement contradictoires avec ceux que La Bourdonnais avait apportés. Le ministère aurait eu à se reprocher la perte de neuf millions dont on priva la France en violant la capitulation, mais surtout le cruel traitement dont il paya le génie, la valeur, et la magnanimité de La Bourdonnais.

M. Dupleix répara depuis sa faute affreuse et ce malheur public, en défendant Pondichéri pendant quarante-deux jours de tranchée ouverte contre deux amiraux anglais soutenus des troupes d'un nabab du pays. Il servit de général, d'ingénieur, d'artilleur, de munitionnaire; ses soins, son activité, son industrie, et la valeur éclairée de M. de Bussi, officier distingué, sauvèrent la ville pour cette fois. M. de Bussi servait alors dans la troupe de la compagnie, qu'on nommait le bataillon de l'Inde. Il était venu de Paris chercher sur le rivage de Coromandel la gloire et la fortune. Il y trouva l'une et l'autre. La

[1] Le 9 septembre 1754; voyez tome XXI, page 275. B.

cour de France récompensa Dupleix en le décorant du grand cordon rouge et du titre de marquis.

La faction française et l'anglaise, l'une ayant conservé la capitale de son commerce, l'autre ayant perdu la sienne, s'attachaient plus que jamais à ces nababs, à ces soubas dont nous avons parlé. Nous avons dit que l'empire était devenu une anarchie. Ces princes, étant toujours en guerre les uns contre les autres, se partageaient entre les Français et les Anglais : ce fut une suite de guerres civiles dans la presqu'île.

Nous n'entrerons point ici dans les détails de leurs entreprises; assez d'autres ont écrit les querelles, les perfidies des Nazerzingue, des Mouzaferzingue, leurs intrigues, leurs combats, leurs assassinats. On a les journaux des siéges de vingt places inconnues en Europe, mal fortifiées, mal attaquées, et mal défendues; ce n'est pas là notre objet. Mais nous ne pouvons passer sous silence l'action d'un officier français, nommé de La Touche, qui, avec trois cents soldats seulement, pénétra la nuit dans le camp d'un des plus grands princes de ces contrées, lui tua douze cents hommes sans perdre plus de trois soldats, et dispersa par ce succès inouï une armée de près de soixante mille Indiens, renforcée de quelques troupes anglaises. Un tel événement fait voir que les habitants de l'Inde ne sont guère plus difficiles à vaincre que l'étaient ceux du Mexique et du Pérou. Il nous montre combien la conquête de ce pays fut facile aux Tartares et à ceux qui l'avaient subjugué auparavant.

Les mœurs, les usages antiques se sont conservés dans ces contrées, ainsi que les habillements; tout y est le contraire de nous; la nature et l'art n'y sont point les mêmes. Parmi nous, après une grande bataille, les soldats vainqueurs n'ont pas un denier d'augmentation de paie; dans l'Inde, après un petit combat, les nababs donnaient des millions aux troupes d'Europe qui avaient pris leur parti. Chandazaëb, l'un des princes protégés par M. Dupleix, fit présent aux troupes d'environ deux cent mille francs, et d'une terre de neuf à dix mille livres de rente à leur commandant le comte d'Auteuil. Le souba Mouzaferzingue, en une autre occasion, fit distribuer douze cent cinquante mille livres à la petite armée française, et en donna autant à la compagnie. M. Dupleix eut encore une pension de cent mille roupies (deux cent quarante mille livres de France), dont il ne jouit pas long-temps. Un ouvrier gagne trois sous par jour dans l'Inde: un grand a de quoi faire ces profusions.

Enfin le vice-gérent d'une compagnie marchande reçut du grand mogol une patente de nabab. Les Anglais lui ont soutenu que cette patente était supposée, que c'était une fraude de la vanité, pour en imposer aux nations de l'Europe dans l'Inde. Si le gouverneur français avait usé d'un tel artifice, il lui était commun avec plus d'un nabab et d'un souba. On achetait à la cour de Delhi de ces faux diplômes, qu'on recevait ensuite en cérémonie par un homme apposté, soi-disant commissaire de l'empereur. Mais soit que le souba Mouzaferzingue et le nabab Chan-

dazaëb, protecteurs et protégés de la compagnie française, eussent en effet obtenu pour le gouverneur de Pondichéri ce diplôme impérial, soit qu'il fût supposé, il en jouissait hautement. Voilà un agent d'une société marchande devenu souverain, ayant des souverains à ses ordres. Nous savons que souvent des Indiens le traitèrent de roi, et sa femme de reine. M. de Bussi qui s'était signalé à la défense de Pondichéri, avait une dignité qui ne se peut mieux exprimer que par le titre de général de la cavalerie du grand mogol. Il fesait la guerre et la paix avec les Marattes, peuple guerrier que nous ferons connaître, qui vendait ses services tantôt aux Anglais, tantôt aux Français. Il affermissait sur leurs trônes des princes que M. Dupleix avait créés.

La reconnaissance fut proportionnée aux services. Les richesses ainsi que les honneurs en furent la récompense. Les plus grands seigneurs en Europe n'ont ni autant de pouvoir ni autant de splendeur; mais cette fortune et cet éclat passèrent en peu de temps. Les Anglais et leurs alliés battirent les troupes françaises en plus d'une occasion. Les sommes immenses données aux soldats par les soubas et les nababs, étaient en partie dissipées par les débauches, et en partie perdues dans les combats; la caisse, les munitions, les provisions de Pondichéri épuisées.

La petite armée qui restait à la France était commandée par le major Lass, neveu de ce fameux Lass qui avait fait tant de mal au royaume, mais à qui l'on devait la compagnie des Indes. Ce jeune Écossais combattit contre les Anglais en brave homme;

mais privé de secours et de vivres, son courage était inutile. Il mena le nabab Chandazaëb dans une île formée par des rivières, nommée Cheringam, appartenante aux brames. Il est peut-être utile d'observer ici que les brames sont les souverains de cette île. Nous avons beaucoup de pareils exemples en Europe. On pourrait même assurer qu'il y en a eu dans toute la terre. Les brachmanes furent autrefois, dit-on, les premiers souverains de l'Inde. Les brames, leurs successeurs, ont conservé de bien faibles restes de leur ancienne puissance. Quoi qu'il en soit, la petite armée française, commandée par un Écossais, et logée dans un monastère indien, n'avait ni vivres, ni argent pour en acheter. M. Lass nous a conservé la lettre par laquelle M. Dupleix lui ordonnait de prendre de force tout ce qui lui conviendrait dans le couvent des brames. Il ne restait que deux ornements réputés sacrés; c'étaient deux chevaux sculptés, couverts de lames d'argent : on les prit, on les vendit, et les brames ne murmurèreut pas; ils ne firent aucune représentation. Mais le produit de cette vente ne put empêcher la troupe française de se rendre prisonnière de guerre aux Anglais. Ils se saisirent de ce nabab Chandazaëb, pour qui le major Lass combattait; et le nabab anglais, compétiteur de Chandazaëb, lui fit trancher la tête. M. Dupleix accusa de cette barbarie le colonel anglais Lawrence, qui s'en défendit, comme d'une imposture criante [1].

[1] Chandazaeb fut jugé par un conseil où fut appelé Mahomet-Ali-Kan, suivant une lettre écrite de l'Inde à M. de Voltaire en 1776.

(*Note de feu Wagnière, son secrétaire.*)

Pour le major Lass, relâché sur sa parole, et revenu à Pondichéri, le gouverneur le mit en prison, parcequ'il avait été aussi malheureux que brave. Il osa même lui faire un procès criminel qu'il n'osa pas achever.

Pondichéri restait dans la disette, dans l'abattement, et dans la crainte, tandis qu'on envoyait en France des médailles d'or frappées en l'honneur et au nom de son gouverneur. Il fut rappelé en 1753, partit en 1754, et vint à Paris désespéré. Il intenta un procès contre la compagnie. Il lui redemandait des millions qu'elle lui contestait, et qu'elle n'aurait pu payer si elle en avait été débitrice. Nous avons de lui un mémoire dans lequel il exhalait son dépit contre son successeur Godeheu, l'un des directeurs de la compagnie. M. Godeheu lui répondit, non sans aigreur. Les factums de ces deux négociants titrés sont plus volumineux que l'histoire d'Alexandre. Ces détails fastidieux de la faiblesse humaine sont feuilletés pendant quelques jours par ceux qui s'y intéressent, et sont oubliés bientôt pour de nouvelles querelles à leur tour effacées par d'autres. Enfin Dupleix mourut du chagrin que lui causèrent sa grandeur, sa chute, et surtout la nécessité douloureuse de solliciter des juges, après avoir régné. Ainsi les deux grands rivaux qui s'étaient signalés dans l'Inde, La Bourdonnais, et Dupleix, périrent l'un et l'autre à Paris par une mort triste et prématurée.

Ceux qui étaient par leurs lumières en droit de décider de leur mérite disaient que La Bourdonnais avait les qualités d'un marin et d'un guerrier, et Du-

Digitized by Google

pleix celles d'un prince entreprenant et politique. C'est ainsi qu'en parle un auteur anglais qui a écrit les guerres des deux compagnies jusqu'en 1755.

M. Godeheu était un négociant sage et pacifique, autant que son prédécesseur avait été audacieux dans ses projets, et brillant dans son administration. Le premier n'avait pensé qu'à s'agrandir par la guerre. Le second avait ordre de se maintenir par la paix, et de revenir rendre compte de sa gestion à la cour, lorsqu'un troisième gouverneur serait établi à Pondichéri.

Il fallait surtout ramener les esprits des Indiens irrités par des cruautés exercées sur quelques uns de leurs compatriotes dépendants de la compagnie. Un Malabare, nommé Nama, banquier de La Bourdonnais, avait été jeté dans un cachot pour n'avoir pas déposé contre lui. Un autre se plaignait des exactions qu'il avait éprouvées. Les enfants d'un autre Indien, nommé de Mondamia, régisseur d'un canton voisin, ne cessèrent de demander justice de la mort de leur père, qu'on avait fait expirer dans les tortures pour tirer de lui de l'argent. Mille plaintes de cette nature rendaient le nom français odieux. Le nouveau gouverneur traita les Indiens avec humanité, et ménagea un accommodement avec les Anglais. Lui et M. Saunders, alors gouverneur de Madras, établirent une trève en 1755, et firent une paix conditionnelle. Le premier article était que l'un et l'autre comptoir renonceraient aux dignités indiennes; les autres articles portaient des réglements pour un commerce pacifique.

La trève ne fut pas exactement observée. Il y a toujours des subalternes qui veulent tout brouiller pour se rendre nécessaires. D'ailleurs on prévoyait, dès le commencement de 1756, une nouvelle guerre en Europe : il fallait s'y préparer. On a prétendu que, dans cet intervalle, l'avidité de quelques particuliers glanait dans le champ du public, devenu stérile pour la compagnie; et que la colonie de Poudichéri ressemblait à un mourant dont on pille les meubles avant qu'il soit expiré.

ARTICLE IV.

Envoi du comte de Lally dans l'Inde. Quel était ce général; quels étaient ses services avant cette expédition.

Pour arrêter ces abus, et pour prévenir les entreprises des Anglais encore plus à craindre, le roi de France envoya dans l'Inde de l'argent et des troupes. La France et l'Angleterre recommençaient alors cette guerre de 1756, dont le prétexte était un ancien traité de paix fort mal fait. Les ministres avaient oublié dans ce traité de spécifier les limites de l'Acadie, misérable pays glacé vers le Canada. Puisqu'on se battait dans ces déserts septentrionaux de l'Amérique, il fallait bien s'aller égorger aussi dans la zone torride en Asie. Le ministère de France nomma pour cette entreprise le comte de Lally. C'était un gentilhomme irlandais dont les ancêtres suivirent en France la fortune des Stuarts, maison la plus malheureuse de toutes celles qui ont porté une couronne. Cet officier était un des plus braves et des plus attachés que le roi de France eût à son service. Il fit des actions

de valeur dont ce monarque fut témoin à la bataille de Fontenoi. Il sut qu'il portait une haine irréconciliable aux Anglais, qu'il avait dit aux soldats de son régiment : « Marchez contre les ennemis de la France « et les vôtres : ne tirez que quand vous aurez la « pointe de vos baïonnettes sur leurs ventres ; » qu'il en avait blessé plusieurs de sa main ; et que, malgré cette haine, il les avait tous secourus après l'action. Tant de courage et de générosité touchèrent le roi ; il le fit brigadier sur le champ de bataille. Lally était déjà colonel d'un régiment de son nom [1].

Dans le temps même où Louis XV rassurait sa nation par cette victoire de Fontenoi, Charles-Édouard, petit-fils de Jacques II, tentait une entreprise inouïe qu'il avait cachée à Louis XV lui-même. Il traversait le canal de Saint-George, avec sept officiers seulement pour tout secours, quelques armes, et deux mille louis d'or empruntés, dans le dessein d'aller soulever l'Écosse en sa faveur par sa seule présence, et de faire une nouvelle révolution dans la Grande-Bretagne. Il aborda au continent de l'Écosse, le 15 juin 1745, environ un mois après la bataille de Fontenoi. Cette entreprise, qui finit si malheureusement, commença par des victoires inespérées. Le comte de Lally fut le premier qui imagina de faire envoyer une armée de dix mille Français à son secours. Il communiqua son idée

[1] Les premières éditions présentent ici quelques différences. L'auteur avait fait une erreur qu'il corrigea par un *nota* mis à la fin d'une édition séparée des *Fragments sur l'Inde et sur le général Lally*, 1773, in-8°. Depuis il a refondu son *nota* dans le texte, et c'est cette nouvelle version qu'on lit ici. B.

au marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères, qui la saisit avidement. Le comte d'Argenson, frère du marquis, et ministre de la guerre, la combattit, mais bientôt y consentit. Le duc de Richelieu fut nommé général de l'armée qui devait débarquer en Angleterre au commencement de l'année 1746. Les glaces retardèrent l'envoi des munitions et des canons qu'on transportait par les canaux de la Flandre française. L'entreprise échoua, mais le zèle de Lally réussit beaucoup auprès du ministère, et son audace le fit juger capable d'exécuter de grandes entreprises. Celui qui écrit ces mémoires en parle avec connaissance de cause; il travailla avec lui pendant un mois par ordre du ministre; il lui trouva un courage d'esprit opiniâtre, accompagné d'une douceur de mœurs que ses malheurs altérèrent depuis, et changèrent en une violence funeste.

Le comte de Lally était décoré du grand cordon de Saint-Louis, et lieutenant-général des armées, quand on l'envoya dans l'Inde. Les retardements qu'on éprouve toujours dans les plus petites entreprises, comme dans les grandes, ne permirent pas que l'escadre du comte d'Aché, qui devait porter le général et les secours à Pondichéri, mît à la voile du port de Brest avant le 20 février 1757.

Au lieu de trois millions que M. de Séchelles, contrôleur général des finances, avait promis, M. de Moras, son successeur, n'en put donner que deux; et c'était beaucoup dans la crise où était alors la France.

De trois mille hommes qui devaient s'embarquer avec lui, on fut obligé d'en retrancher plus de mille;

et le comte d'Aché n'eut dans son escadre que deux vaisseaux de guerre au lieu de trois, et quelques vaisseaux de la compagnie des Indes.

Tandis que les deux généraux Lally et d'Aché voguent vers le lieu de leur destination, il est nécessaire de faire connaître aux lecteurs qui veulent s'instruire l'état de l'Inde dans cette conjoncture, et quelles étaient les possessions des nations de l'Europe dans ces contrées.

ARTICLE V.

État de l'Inde lorsque le général Lally y fut envoyé.

Ce vaste pays, au-deçà et au-delà du Gange, contient quarante degrés en latitude des îles Maldives aux limites de Cachemire et de la Grande-Boukharie, et quatre-vingt-dix degrés en longitude des confins du Sablestan à ceux de la Chine; ce qui compose des états dont l'étendue entière surpasse dix fois celle de la France, et trente fois celle de l'Angleterre proprement dite. Mais cette Angleterre qui domine aujourd'hui dans tout le Bengale, qui étend ses possessions en Amérique, du quatorzième degré jusque par-delà le cercle polaire, qui a produit Locke et Newton, et enfin qui a conservé les avantages de la liberté avec ceux de la royauté, est, malgré tous ses abus, aussi supérieure aux peuples de l'Inde que la Grèce fut supérieure à la Perse du temps de Miltiade, d'Aristide, et d'Alexandre. La partie sur laquelle le grand mogol règne, ou plutôt semble régner, est sans contredit la plus grande, la plus peuplée, la plus fertile, et la plus riche. C'est dans la presqu'île en-

deçà du Gange que les Français et les Anglais se disputaient des épices, des mousselines, des toiles peintes, des parfums, des diamants, des perles, et qu'ils avaient osé faire la guerre aux souverains.

Ces souverains, qui sont, comme nous l'avons déjà dit [1], les soubas, premiers seigneurs féodaux de l'empire, n'ont joui d'une autorité indépendante qu'à la mort d'Aurengzeb [2], appelé le *Grand*, qui fut en effet le plus grand tyran de tous les princes de son temps, empoisonneur de son père, assassin de ses frères, et, pour comble d'horreur, dévot, ou hypocrite, ou persuadé, comme tant de pervers de tous les temps et de tous les lieux, qu'on peut commettre impunément les plus grands crimes en les expiant par de légères démonstrations de pénitence et d'austérité.

Les provinces où règnent ces soubas, et où les nababs règnent sous eux dans leurs grands districts, se gouvernent très différemment des provinces septentrionales plus voisines de Delhi, d'Agra, et de Lahor, résidences des empereurs.

Nous avouons à regret qu'en voulant connaître la véritable histoire de cette nation, son gouvernement, sa religion et ses mœurs, nous n'avons trouvé aucun secours dans les compilations de nos auteurs français. Ni les écrivains qui ont transcrit des fables pour des libraires, ni nos missionnaires, ni nos voyageurs, ne nous ont presque jamais appris la vérité. Il y a longtemps que nous osâmes réfuter ces auteurs sur le principal fondement du gouvernement de l'Inde [3].

[1] Page 304. B. — [2] Voyez tome XVIII, pages 416, 420, 444, etc. B. — [3] Voyez tome XVII, page 378 et suiv. B.

C'est un objet qui importe à toutes les nations de la terre. Ils ont cru que l'empereur était le maître des biens de tous ses sujets, et que nul homme, depuis Cachemire jusqu'au cap de Comorin, n'avait de propriété. Bernier, tout philosophe qu'il était, l'écrivit au contrôleur général Colbert [1]. C'eût été une imprudence bien dangereuse de parler ainsi à l'administrateur des finances d'un roi absolu, si ce roi et ce ministre n'avaient pas été généreux et sages. Bernier se trompait, ainsi que l'Anglais Thomas Roe. Tous deux éblouis de la pompe du grand mogol et de son despotisme, ils s'imaginèrent que toutes les terres lui appartenaient en propre, parceque ce sultan donnait des fiefs à vie [2]. C'est précisément dire que le grand maître de Malte est propriétaire de toutes les commanderies auxquelles il nomme en Europe; c'est dire que les rois de France et d'Espagne sont les propriétaires de toutes les terres dont ils donnent les gouvernements, et que tous les bénéfices ecclésiastiques sont leur domaine. Cette même erreur, préjudiciable au genre humain, a été cent fois répétée sur le gouvernement turc, et a été puisée dans la même source. On a confondu des timares et des zaïms, bénéfices militaires, donnés et repris par le grand seigneur, avec les biens de patrimoine. C'est assez qu'un moine grec l'ait dit le premier pour que cent écrivains l'aient répété.

[1] Toutes les terres du royaume étant en propre au roi (page 307)... savoir s'il ne serait pas plus expédient... que ce prince... ne fût pas ainsi propriétaire de toutes les terres du royaume (page 310). (*Voyages de Fr. Bernier*, Amsterdam, 1699, in-12, tome Ier.) B.

[2] Voyez tome XVIII, page 451. B.

Dans notre desir sincère de trouver la vérité et d'être un peu utile, nous avons cru ne pouvoir mieux faire, pour constater l'état présent de l'Inde, que de nous en rapporter à M. Holwell, qui a demeuré si long-temps dans le Bengale, et qui a non seulement possédé la langue du pays, mais encore celle des anciens brames; de consulter M. Dow, qui a écrit les révolutions dont il a été témoin; et surtout d'en croire ce brave officier, M. Scrafton, qui joint l'amour des lettres à la franchise, et qui a tant servi aux conquêtes du lord Clive. Voici les propres paroles de ce digne citoyen: elles sont décisives.

« Je vois avec surprise tant d'auteurs assurer que « les possessions des terres ne sont point héréditaires « dans ce pays, et que l'empereur est l'héritier uni- « versel. Il est vrai qu'il n'y a point d'actes de parle- « ment dans l'Inde, point de pouvoir intermédiaire « qui retienne légalement l'autorité impériale dans « ses limites; mais l'usage consacré et invariable de « tous les tribunaux est que chacun hérite de ses « pères. Cette loi non écrite est plus constamment « observée qu'en aucun état monarchique. »

Osons ajouter que si les peuples étaient esclaves d'un seul homme (ce qu'on a prétendu, et ce qui est impossible), la terre du Mogol aurait été bientôt déserte. On y compte environ cent dix millions d'habitants. Les esclaves ne peuplent point ainsi. Voyez la Pologne: les cultivateurs, la plupart des bourgeois y ont été jusqu'ici serfs de glèbe, esclaves des nobles; aussi il y a tel noble dont la terre est entièrement dépeuplée.

Il faut distinguer dans le Mogol le peuple conquérant et le peuple soumis, encore plus qu'on ne distingue les Tartares et les Chinois : car les Tartares qui ont conquis l'Inde jusqu'aux confins des royaumes d'Ava et du Pégu ont conservé la religion musulmane, au lieu que les autres Tartares qui ont subjugué la Chine ont adopté les lois et les mœurs des Chinois.

Tous les anciens habitants de l'Inde sont restés fidèles au culte et aux usages des brames, usages consacrés par le temps, et qui sont, sans contredit, ce qu'on connaît de plus ancien sur la terre.

Il reste encore dans cette partie de l'Inde quelques-uns de ces antiques monuments échappés aux ravages du temps et des révolutions; ils exerceront encore long-temps la curieuse sagacité des philosophes. La pagode de Shalembroum est de ce nombre; elle est située à deux lieues de la mer et à dix de Pondichéri; on la croit antérieure aux pyramides d'Égypte : les savants appuient cette opinion sur ce que les inscriptions de ce temple sont dans une langue plus ancienne que *le Hanscrit*, qui aujourd'hui n'est presque plus entendu : or, les premiers livres écrits dans la langue sacrée du *Hanscrit* ont environ cinq mille ans d'antiquité, selon M. Holwell; donc, disent-ils, le monument de Shalembroum est beaucoup plus ancien que ces livres.

Mais c'est à Bénarès, sur le Gange, que sont les ouvrages les plus anciens des hommes, si on en veut croire les brames, qui exagèrent probablement. Les figures du *lingam*, et la vénération qu'on a pour elles dans ces temples, sont encore une preuve de l'anti-

quité la plus reculée. Ce *lingam* est l'origine du *phall* ou *phallus* des Égyptiens, et du priape des Grecs.

On prétend que ce symbole de la réparation du genre humain ne put obtenir un culte que dans l'enfance d'un peuple nouveau, qui habitait en petit nombre les ruines de la terre. Il est probable qu'on ne peut exposer ces figures aux yeux, et les révérer, que dans les temps d'une simplicité innocente qui, loin de rougir des bienfaits des dieux, osait les en remercier publiquement. Ce qui fut d'abord un sujet de culte devint ensuite un sujet de dérision, quand les mœurs furent plus raffinées. Peut-être, en respectant dans les temples ce qui donne la vie, était-on plus religieux que nous ne le sommes aujourd'hui en entrant dans nos églises, armés en pleine paix d'un fer qui n'est qu'un instrument d'homicide.

Le plus grand fruit qu'on peut retirer de ces longs et pénibles voyages, n'est ni d'aller tuer des Européans dans l'Inde, ni de voler des raïas qui ont volé les peuples, et de s'en faire donner l'absolution par un capucin transporté de Bayonne à la côte de Coromandel; c'est d'apprendre à ne pas juger du reste de la terre par son clocher.

Il y a encore une autre race de mahométans dans l'Inde; c'est celle des Arabes qui, environ deux cents ans après Mahomet, abordèrent à la côte de Malabar; ils subjuguèrent avec facilité cette contrée qui, depuis Goa jusqu'au cap Comorin, est un jardin de délices, habitée alors par un peuple pacifique et innocent, incapable également de nuire et de se défendre. Ils franchirent les montagnes qui séparent la région

de Coromandel de celle du Malabar, et qui sont la cause des moussons. C'est cette chaîne de montagnes habitées aujourd'hui par les Marattes.

Ces Arabes allèrent bientôt jusqu'à Delhi, donnèrent une race de souverains à une grande partie de l'Inde. Cette race fut subjuguée par Tamerlan, ainsi que les naturels du pays. On croit qu'une partie de ces anciens Arabes s'établit alors dans la province du Candahar, et fut confondue avec les Tartares. Ce Candahar est l'ancien pays que les Grecs nommaient Paropamise, n'ayant jamais appelé aucun peuple par son nom. C'est par là qu'Alexandre entra dans l'Inde. Les Orientaux prétendent qu'il fonda la ville de Candahar; ils disent que c'est une abréviation d'Alexandre, qu'ils ont appelé Iscandar. Nous observerons toujours[1] que cet homme unique fonda plus de villes en sept ou huit ans que les autres conquérants n'en ont détruit; qu'il courait cependant de conquête en conquête, et qu'il était jeune.

C'est aussi par Candahar que passa de nos jours ce Nadir, berger, natif de Corassau, devenu roi de Perse, lorsque, ayant ravagé sa patrie, il vint ravager le nord de l'Inde.

Ces Arabes dont nous parlons, aujourd'hui sont connus sous le nom de Patanes, parcequ'ils fondèrent la ville de Patna vers le Bengale.

Nos marchands d'Europe, très mal instruits, appelèrent indistinctement Maures tous ces peuples mahométans. Cette méprise vient de ce que les premiers

[1] Voltaire l'avait déjà dit tome XVI, page 476; XVII, 363; XXVI, 164; et XLIV, 405. B.

que nous avions autrefois connus étaient ceux qui vinrent de Mauritanie conquérir l'Espagne, une partie des provinces méridionales de France, et quelques contrées de l'Italie. Presque tous les peuples, depuis la Chine jusqu'à Rome, victorieux et vaincus, voleurs et volés, se sont mêlés ensemble.

Nous appelons Gentous les vrais Indiens, de l'ancien mot Gentils, *Gentes*, dont les premiers chrétiens désignaient le reste de l'univers qui n'était pas de leur religion secrète. C'est ainsi que tous les noms et toutes les choses ont toujours changé[1]. Les mœurs des conquérants ont changé de même: le climat de l'Inde les a presque tous énervés.

ARTICLE VI.

Des Gentous, et de leurs coutumes les plus remarquables.

Ces antiques Indiens que nous nommons Gentous sont dans le Mogol au nombre d'environ cent millions, à ce que M. Scrafton nous assure. Cette multitude est une fatale preuve que le grand nombre est facilement subjugué par le petit. Ces innombrables troupeaux de Gentous pacifiques, qui cédèrent leur liberté à quelques hordes de brigands, ne cédèrent pas pourtant leur religion et leurs usages. Ils ont conservé le culte antique de Brama. C'est, dit-on, parceque les mahométans ne se sont jamais souciés de diriger leurs ames, et se sont contentés d'être leurs maîtres.

Leurs quatre anciennes castes subsistent encore dans toute la rigueur de la loi qui les sépare les unes

[1] Voyez tome XXII, page 1. B.

des autres, et dans toute la force des premiers préjugés fortifiés par tant de siècles. On sait que la première est la caste des brames qui gouvernèrent autrefois l'empire; la seconde est des guerriers, la troisième est des agriculteurs, la quatrième des marchands: on ne compte point celle qu'on nomme des *hallaoores* ou des *parias*, chargés des plus vils offices: ils sont regardés comme impurs; ils se regardent eux-mêmes comme tels, et n'oseraient jamais manger avec un homme d'une autre tribu, ni le toucher, ni même s'approcher de lui.

Il est probable que l'institution de ces quatre castes fut imitée par les Égyptiens, parcequ'il est en effet très probable ou plutôt certain que l'Égypte n'a pu être médiocrement peuplée et policée que long-temps après l'Inde; il fallut des siècles pour dompter le Nil, pour le partager en canaux, pour élever des bâtiments au-dessus de ses inondations, tandis que la terre de l'Inde prodiguait à l'homme tous les secours nécessaires à la vie, ainsi que nous l'avons dit et prouvé ailleurs[1].

Les disputes élevées sur l'antiquité des peuples sont nées pour la plupart de l'ignorance, de l'orgueil, et de l'oisiveté. Nous nous moquerions des oiseaux s'ils prétendaient être formés avant les poissons; nous ririons des chevaux qui se vanteraient d'avoir inventé l'art de pâturer avant les bœufs.

Pour sentir tout le ridicule de nos querelles savantes sur les origines, remontons seulement aux conquêtes d'Alexandre, il n'y a pas loin; cette époque est d'hier

[1] Tome XV, pages 92 et 289. B.

en comparaison des anciens temps. Supposons que Callisthène eût dit aux brachmanes : Les Darius et les Madiès sont venus ravager votre beau pays, Alexandre n'est venu que pour se faire admirer, et moi je viens pour vous instruire; vos conquérants ôtèrent à quelques-uns de vos compatriotes une vie passagère, et je vous donnerai la vie éteruelle; il ne s'agit que d'apprendre par cœur ce petit morceau d'histoire sans laquelle il n'y a aucune vérité sur la terre.

« Or le roi Xissutre [1] était fils d'Ortiate, lequel fut « engendré par Anedaph, qui fut engendré par Éve- « dor, qui fut engendré par Megalar, qui fut engendré « par Ameno, et Ameno par Amilar, et Amilar par « Alapar, qui fut engendré par Alor, qui ne fut engen- « dré par personne.

« Or le dieu Cron [2] étant apparu à Xissutre, fils « d'Ortiate, il lui dit : Xissutre, fils d'Ortiate, la terre « va être détruite par une inondation : écrivez l'his- « toire du monde, afin qu'elle serve de témoignage « quand il ne sera plus, et vous cacherez sous la terre « votre histoire dans Cipara, la ville du soleil, après « quoi vous construirez un vaisseau de cinq stades « de longueur, et de deux stades de largeur, et vous « y entrerez vous et vos parents, et tous les animaux; « et Xissutre obéit, et il écrivit l'histoire, et il la

[1] Voltaire, qui avait déjà rapporté ces faits dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, voyez tome XXVI, page 529, les a répétés dans le onzième des *Dialogues d'Évhémère*; voyez tome L. B.

[2] Le dieu Cron ou Χρόνος, est le Temps ou Saturne; et Xissutre, nommé par Voltaire, en d'autres endroits, Xissuter, Xissutrus, ou Xixoutrou, est le Noé des Chaldéens. On le nomme plus communément *Xisithrus*. Cr.

« cacha sous terre dans la ville de Cipara; et la terre, « c'est-à-dire la Thrace, dont Xissutre était roi, fut « submergée.

« Et quand les eaux se furent retirées, Xissutre lâ- « cha deux colombes pour voir si les eaux étaient re- « tirées; et son vaisseau se reposa sur la montagne « d'Ararat en Arménie, etc. »

Voilà pourtant ce que Bérose le Chaldéen raconte, au mépris de nos livres sacrés, et en quoi il diffère absolument de Sanchoniathon le Phénicien, qui diffère d'Orphée le Thracien, qui diffère d'Hésiode le Grec, qui diffère de tous les autres peuples.

C'est ainsi que la terre a été inondée de fables : mais au lieu de se quereller, et même de s'égorger pour ces fables, il vaut mieux s'en tenir à celles d'Ésope, qui enseignent une morale sur laquelle il n'y eut jamais de dispute.

La manie des chimères a été poussée jusqu'à faire semblant de croire que les Chinois sont une colonie d'Égyptiens, quoique en effet il n'y ait pas plus de rapport entre ces deux peuples qu'entre les Hottentots et les Lapons, entre les Allemands et les Hurons. Cette prétention ridicule a été entièrement confondue par le P. Parennin, l'homme le plus savant et le plus sage de tous ceux que la folie envoya à la Chine, et qui, ayant demeuré trente ans à Pékin, était plus en état que personne de réfuter les nouvelles fables de notre Europe.

Cette puérile idée que les Égyptiens allèrent enseigner aux Chinois à lire et à écrire, vient de se renouveler encore; et par qui? par ce même jésuite

Néedham, qui croyait avoir fait des anguilles avec du jus de mouton et du seigle ergoté. Il induisit en erreur de grands philosophes; ceux-ci trouvèrent, par leurs calculs, que si de mauvais seigle produisait des anguilles, de beau froment produirait infailliblement des hommes [1].

Le jésuite Néedham, qui connaît tous les dialectes égyptiens et chinois comme il connaît la nature, vient [2] de faire encore un petit livre pour répéter que les Chinois descendent des Égyptiens comme les Persans descendent de Persée, les Français de Francus, et les Bretons de Britannicus.

Après tout, ces inepties, qui dans notre siècle sont parvenues au dernier excès, ne font aucun mal à la société. Dieu nous garde des autres inepties pour lesquelles on se querelle, on s'injurie, on se calomnie, on arme les puissants et les sots qui sont si souvent de la même espèce, on s'attaque, on se tue; et les savants qui sont persuadés qu'il faut casser les œufs par le gros bout, traînent aux échafauds les savants qui cassent les œufs par le petit bout!

[1] Voyez une note des éditeurs, sur l'article xx des *Singularités de la nature*, tome XLIV, pages 269-270; et, dans le *Dictionnaire philosophique*, l'article Dieu, Dieux, 4e section, tome XXVIII, page 381. K.

[2] *Lettre de Pékin sur le génie de la langue chinoise et la nature de leur écriture symbolique*, Bruxelles, 1773, in-4°.

Néedham n'est que l'éditeur de cette *Lettre* attribuée au P. Cibot. Il répétait ainsi ce qu'il avait déjà dit dans sa brochure : *De inscriptione quadam ægyptiaca Taurini inventa*, Rome, 1761, in-8° : « Causa finita est, « nec ullus dubitabit Ægyptos olim et Sinenses communi societatis vinculo « obstrictos fuisse, si non et communi gaudeant origine, et una natio non « sit surculus excisus ab altera. » B.

ARTICLE VII.

Des brames.

Toute la grandeur et toute la misère de l'esprit humain s'est déployée dans les anciens brachmanes, et dans les brames leurs successeurs. D'un côté, c'est la vertu persévérante, soutenue d'une abstinence rigoureuse; une philosophie sublime, quoique fantastique, voilée par d'ingénieuses allégories; l'horreur de l'effusion du sang; la charité constante envers les hommes et les animaux. De l'autre côté, c'est la superstition la plus méprisable. Ce fanatisme, quoique tranquille, les a portés depuis des siècles innombrables à encourager le meurtre volontaire de tant de jeunes veuves qui se sont jetées dans les bûchers enflammés de leurs époux. Cet horrible excès de religion et de grandeur d'ame subsiste encore avec la fameuse profession de foi des brames, « que « Dieu ne veut de nous que la charité et les bonnes « œuvres. » La terre entière est gouvernée par des contradictions. M. Scrafton ajoute qu'ils sont persuadés que Dieu a voulu que les différentes nations eussent des cultes différents. Cette persuasion pourrait conduire à l'indifférence; cependant ils ont l'enthousiasme de leur religion, comme s'ils la croyaient la seule vraie, la seule donnée par Dieu même.

La plupart d'entre eux vivent dans une molle apathie. Leur grande maxime, tirée de leurs anciens livres, est « qu'il vaut mieux s'asseoir que de marcher, « se coucher que de s'asseoir, dormir que de veiller, « et mourir que de vivre. » On en voit pourtant

beaucoup sur la côte de Coromandel qui sortent de cette léthargie pour se jeter dans la vie active. Les uns prennent parti pour les Français, les autres pour les Anglais; ils apprennent les langues de ces étrangers, leur servent d'interprètes et de courtiers. Il n'est guère de grand commerçant sur cette côte qui n'ait son brame, comme on a son banquier. En général, on les trouve fidèles, mais fins et rusés. Ceux qui n'ont point eu de commerce avec les étrangers, ont conservé, dit-on, la vertu pure qu'on attribue à leurs ancêtres.

M. Scrafton et d'autres ont vu entre les mains de quelques brames des éphémérides composés par eux-mêmes, dans lesquels les éclipses sont calculées pour plusieurs milliers d'années.

[1] Le savant et judicieux M. Le Gentil dit qu'il a été étonné de la promptitude avec laquelle les brames fesaient en sa présence les plus longs calculs astronomiques. Il avoue qu'ils connaissent la précession des équinoxes de temps immémorial. Cependant il n'a vu que quelques brames du Tanjaour vers Pondichéri; il n'a point pénétré, comme M. Holwell, jusqu'à Bénarès, l'ancienne école des brachmanes; il n'a point vu ces anciens livres que les brames modernes cachent soigneusement aux étrangers et à quiconque n'est pas initié à leurs mystères. M. Le Gentil n'a levé qu'un coin du voile sous lequel les savants brames se dérobent à la curiosité inquiète

[1] Cet alinéa et le suivant ne sont pas dans deux éditions de 1773 que j'ai sous les yeux; mais je les trouve dans une réimpression datée de 1774, et qui contient les trente-six articles. B.

des Européans; mais il en a vu assez pour être convaincu que les sciences sont beaucoup plus anciennes dans l'Inde qu'à la Chine même[a].

Ce savant homme ne croit point à leur généalogie; il la trouve très exagérée. La nôtre n'est-elle pas évidemment aussi fautive, quoique plus récente? Nous avons soixante et dix systèmes sur la supputation des temps; donc il y a soixante-neuf systèmes erronés, sans qu'on puisse deviner quel est le soixante et dixième véritable; et ce soixante et dixième inconnu est peut-être aussi faux que tous les autres.

Quoi qu'il en soit, il résulte invinciblement que, malgré le détestable gouvernement de l'Inde, malgré les irruptions de tant d'étrangers avides, les brames ont encore des mathématiciens et des astronomes; mais en même temps ils ont tous le ridicule de l'astrologie judiciaire, et ils poussent cette extravagance aussi loin que les Chinois et les Persans. Celui qui écrit ces mémoires a envoyé à la Bibliothèque du roi[1] le *Cormo-Veidam*, ancien commentaire du *Veidam:* il est rempli de prédictions pour tous les jours de l'année, et de préceptes religieux pour toutes les heures. Ne nous en étonnons point : il n'y a pas deux cents ans que la même folie possédait tous nos princes, et que le même charlatanisme était affecté

[a] Voyez les *Mémoires de la Chine,* rédigés par Du Halde. Il y est dit que, dans le cabinet des antiques de l'empereur Cam-hi, les plus anciens monuments étaient indiens.

[1] Voyez, dans la présente édition, la lettre du 13 juillet 1761; et la note, tome XLIII, page 348. B.

par nos astronomes. Il faut bien que les brames, possesseurs de ces éphémérides, soient très instruits. Ils sont philosophes et prêtres comme les anciens brachmanes; ils disent que le peuple a besoin d'être trompé, et qu'il doit être ignorant. En conséquence, comme les premiers brachmanes marquèrent par les hiéroglyphes de la tête et de la queue du dragon[1] les nœuds de la lune dans lesquels se font les éclipses, ils débitent que ces phénomènes sont causés par les efforts du dragon qui attaque la lune et le soleil. La même ineptie est adoptée à la Chine. On voit dans l'Inde des millions d'hommes et de femmes qui se plongent dans le Gange pendant la durée d'une éclipse, et qui font un bruit prodigieux avec des instruments de toute espèce pour faire lâcher prise au dragon. C'est ainsi à peu près que la terre a été longtemps gouvernée en tout genre.

Au reste, plus d'un brame a négocié avec des missionnaires pour les intérêts de la compagnie des Indes; mais il n'a jamais été question entre eux de religion.

D'autres missionnaires (il le faut répéter) se sont hâtés, en arrivant dans l'Inde, d'écrire que les brames adoraient le diable[2], mais que bientôt ils seraient tous convertis à la foi. On avoue que jamais ces moines d'Europe n'ont tenté seulement de convertir un seul brame, et que jamais aucun Indien n'adora le diable, qu'ils ne connaissaient pas. Les brames rigides ont conçu une horreur inexprimable pour

[1] Voyez tome XVII, page 484. B.
[2] Voyez tome XXVI, pages 186-7; XXVII, 423; XXX, 222. B.

nos moines, quand ils les ont vus se nourrir de chair, boire du vin, et tenir à leurs genoux de jeunes filles dans la confession. Si leurs usages ont été regardés par nous comme des idolâtries ridicules[a], les nôtres leur ont paru des crimes.

Ce qui doit être plus étonnant pour nous, c'est que, dans aucun livre des anciens brachmanes, non plus que dans ceux des Chinois, ni dans les fragments de Sanchoniathon, ni dans ceux de Bérose, ni dans l'Égyptien Manéthon, ni chez les Grecs, ni chez les Toscans, on ne trouve la moindre trace de l'histoire sacrée judaïque, qui est notre histoire sacrée. Pas un seul mot de Noé[1], que nous tenons pour le restaurateur du genre humain; pas un seul mot d'Adam, qui en fut le père; rien de ses premiers descendants. Comment toutes les nations ont-elles perdu les titres de la grande famille? comment personne n'avait-il transmis à la postérité une seule action, un seul nom de ses ancêtres? pourquoi tant d'antiques nations les ont-elles ignorés, et pourquoi un petit peuple nou-

[a] Un des grands missionnaires jésuites, nommé de Lalane, a écrit en 1709: « On ne peut douter que les brames ne soient véritablement idolâtres, puisqu'ils adorent des dieux étrangers. » (Tome X, page 14, des *Lettres édifiantes.*)

Et il dit (page 15): « Voici une de leurs prières que j'ai traduite mot « pour mot:

« J'adore cet être qui n'est sujet ni au changement ni à l'inquiétude; « cet être, dont la nature est indivisible; cet être, dont la spiritualité « n'admet aucune composition de qualités; cet être, qui est l'origine et la « cause de tous les êtres, et qui les surpasse tous en excellence; cet être, « qui est le soutien de l'univers, et qui est la source de la triple puissance. »

Voilà ce qu'un missionnaire appelle de l'idolâtrie.

[1] Voyez tome XLIII, page 52. B.

veau les a-t-il connus? Ce prodige mériterait quelque attention si l'on pouvait espérer de l'approfondir. L'Inde entière, la Chine, le Japon, la Tartarie, les trois quarts de l'Afrique, ne se doutent pas encore qu'il ait existé un Caïn, un Caïnan, un Jared, un Mathusalem qui vécut près de mille ans; et les autres nations ne se familiarisèrent avec ces noms que depuis Constantin. Mais ces questions, qui appartiennent à la philosophie, sont étrangères à l'histoire.

ARTICLE VIII.

Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions.

Les Gentous en général ne paraissent pas plus faits pour la guerre dans leur beau climat, et dans les principes de leur religion, que les Lapons dans leur zone glacée, et que les primitifs nommés quakers, dans les principes qu'ils se sont faits. Nous avons vu [1] que la race des vainqueurs mahométans n'a presque plus rien de tartare, et est devenue indienne avec le temps.

Ces descendants des conquérants de l'Inde, avec une armée innombrable, n'ont pu résister au Sha-Nadir quand il est venu, en 1739, attaquer, avec une armée de quarante mille brigands aguerris, du Candahar et de Perse, plus de six cent mille hommes que Mahmoud-Sha lui opposait. M. Cambridge nous apprend ce que c'était que ces six cent mille guerriers. Chaque cavalier, accompagné de deux valets, portait une robe légère et traînante de soie: les éléphants étaient parés comme pour une fête: un nombre pro-

[1] Page 323. B.

digieux de femmes suivait l'armée. Il y avait dans le camp autant de boutiques et de marchandises de luxe que dans Delhi. La seule vue de l'armée de Nadir dispersa cette pompe ridicule. Nadir mit Delhi à feu et à sang; il emporta en Perse tous les trésors de ce puissant et misérable empereur, et le méprisa assez pour lui laisser sa couronne.

Quelques relations nous disent, et quelques compilateurs nous redisent, d'après ces relations, qu'un faquir arrêta le cheval de Nadir dans sa marche à Delhi, et qu'il cria au prince: « Si tu es Dieu, prends-« nous pour victimes; si tu es homme, épargne des « hommes; » et que Nadir lui répondit: « Je ne suis « point Dieu, mais celui que Dieu envoie pour châ-« tier les nations de la terre[a]. »

Le trésor dont Nadir se contenta, et qui ne lui servit de rien, puisqu'il fut assassiné quelque temps après par son neveu, se montait, à ce qu'on nous assure, à plus de quinze cents millions, monnaie de France, selon la valeur numéraire présente de nos espèces. Que sont devenues ces richesses immenses? En quelques mains que de nouvelles rapines en aient

[a] Un conte semblable a été fait sur Fernand Cortès, sur Tamerlan, sur Attila, qui s'intitulait FLAGELLUM DEI, le *fléau de Dieu*, suivant la traduction des compilateurs modernes. Personne ne s'avisa jamais de s'appeler *fléau*. Les jésuites appelaient Pascal *porte d'enfer;* mais Pascal leur répond dans ses *Provinciales* que son nom n'est pas *porte d'enfer*. La plupart de ces aventures et de ces réponses, attribuées d'âge en âge à tant d'hommes célèbres, sortirent d'abord de l'imagination des auteurs qui voulurent égayer leurs romans, et sont répétées encore aujourd'hui par ceux qui écrivent des histoires sur des collections de gazettes. Tous ces bons mots prétendus, tous ces apophthegmes grossissent des *ana*. On peut s'en amuser, et non les croire. — Voyez la XVe des *Lettres provinciales*. B.

fait passer une partie, et quelles que soient les cavernes où l'avarice et la crainte enfouissent l'autre, la Perse et l'Inde ont été également les pays les plus malheureux de la terre, tant les hommes se sont toujours efforcés de changer en calamités effroyables tous les biens que la nature leur a faits. La Perse et l'Inde ne furent plus, depuis la victoire et la mort de Nadir, qu'une anarchie sanglante. C'étaient les mêmes torrents de révolutions.

ARTICLE IX.

Suite des révolutions.

Un jeune valet persan qui avait servi en qualité de porte-massue dans la maison du Sha-Nadir, se fit voleur de grand chemin, comme l'avait été son maître. Il eut avis d'un convoi de trois mille chameaux chargés d'armes, de vivres, et d'une grande partie de l'or emporté de Delhi par les Persans. Il tua l'escorte, prit tout le convoi, leva des troupes, et s'empara d'un royaume entier au nord-est de Delhi[a]. Ce royaume fesait autrefois une partie de la Bactriane; il confine d'un côté aux montagnes de la belle province de Cachemire, et de l'autre à Caboul.

Ce brigand, nommé Abdala, fut alors un grand prince, un héros; il marcha vers Delhi en 1746, et ne se promit pas moins que de conquérir tout l'Indoustan. C'était précisément dans le temps que La Bourdonnais prenait Madras.

[a] Ce royaume s'appelle *Chisni*. Nous n'avons trouvé ce nom ni dans les cartes de Vaugondi, ni dans nos dictionnaires; cependant il a existé, et il est aujourd'hui démembré.

Le vieux mogol Mahmoud, dont la destinée fut d'être opprimé par des voleurs, soit rois, soit voulant l'être, envoya d'abord contre celui-ci son grand vizir, sous qui son petit-fils Sha-Ahmed fit ses premières armes. On livra bataille aux portes de Delhi: la victoire fut indécise; mais le grand vizir fut tué. On assure que les omras, commandants des troupes de l'empereur, étranglèrent leur maître, et firent courir le bruit qu'il s'était empoisonné lui même.

Son petit-fils Sha-Ahmed lui succéda sur ce trône si chancelant; prince qu'on a peint brave, mais faible*, voluptueux, indécis, inconstant, défiant, destiné à être plus malheureux que son grand-père. Un raïa nommé Gasi, qui tantôt le secourut, et tantôt le trahit, le prit prisonnier, et lui fit arracher les yeux. L'empereur mourut des suites de son supplice. Le raïa Gasi ne pouvant se faire empereur, mit en sa place un descendant de Tamerlan; c'est Alumgir, qui n'a pas été plus heureux que les autres. Les omras, semblables aux agas des janissaires, veulent que la race de Tamerlan soit sur le trône, comme les Turcs ne veulent de sultan que de la race ottomane: il ne leur

* Nous ne cherchons que le vrai, nous ne prétendons faire le portrait ni des princes ni des hommes d'état qui ont vécu à six mille lieues de nous, comme on s'avise tous les jours de nous tracer jusqu'aux plus petites nuances du caractère de quelques souverains qui régnaient il y a deux mille ans, et des ministres qui régnaient sous eux ou sur eux. Le charlatanisme qui s'étend partout varie ces tableaux en mille manières; on fait dire à ces hommes qu'on connaît si peu ce qu'ils n'ont jamais dit, on leur attribue des harangues qu'ils n'ont jamais prononcées, ainsi que des actions qu'ils n'ont jamais faites. Nous serions bien en peine de faire un vrai portrait des princes que nous avons vus de près, et on veut nous donner celui de Numa et de Tarquin!

importe qui règne, incapable ou méchant, pourvu qu'il soit de la famille. Ils le déposent, ils lui arrachent les yeux : ils le tuent sur un trône qu'ils regardent comme sacré. C'est ainsi qu'ils en usent depuis Aurengzeb.

On peut juger si, pendant ces orages, les soubas, les nababs, les raïas du midi de l'Inde, se disputèrent les provinces envahies par eux, et si les factions anglaise et française fesaient leurs efforts pour partager la proie.

Nous avons fait voir[1] comment un faible détachement d'Européans traînait au combat ou dissipait des armées de Gentous. Ces soldats de Visapour, d'Areate, de Tanjaour, de Golconde, d'Orixa, du Bengale, depuis le cap de Comorin jusqu'au promontoire des Palmiers et à l'embouchure du Gange, sont de mauvais soldats sans doute : point de discipline militaire, point de patience dans les travaux, nul attachement à leurs chefs, uniquement occupés de leur paie, qui est toujours fort au-dessus du salaire des laboureurs et des ouvriers, par un usage directement contraire à celui de toute l'Europe. Ni eux, ni leurs officiers ne s'inquiètent jamais de l'intérêt du prince qu'ils servent; ils s'inquiètent seulement de la caisse de son trésorier. Mais enfin, Indiens contre Indiens vont aux coups, et leur force ou leur faiblesse est égale; leurs corps, qui soutiennent rarement la fatigue, affrontent la mort. Les cailles se combattent et se tuent aussi bien que les dogues.

Il faut excepter de ces faibles troupes les monta-

[1] Page 306. B.

gnards, appelés Marattes, qui tiennent un peu plus de la constitution robuste de tous les habitants des lieux escarpés. Ils ont plus de dureté, plus de courage, et plus d'amour de la liberté, que les habitants de la plaine. Ces Marattes sont précisément ce que furent les Suisses dans les guerres de Charles VIII et de Louis XII: quiconque les pouvait soudoyer était sûr de la victoire, et on payait chèrement leurs services. Ils se choisissent un chef auquel ils n'obéissent que pendant la guerre; et encore lui obéissent-ils très mal: les Européans ont appelé roi ce capitaine de brigands, tant on prodigue ce nom. On les vit armés tantôt pour les empereurs, et tantôt contre eux. Ils ont servi tour-à-tour nabab contre nabab, et Français contre Anglais.

Au reste, on ne doit pas croire que ces Gentous marattes, quoique de la religion des brames, en observent les rites rigoureux: eux et presque tous les soldats mangent de la viande et du poisson; ils boivent même des liqueurs fortes quand ils en trouvent. On accommode par tout pays sa religion avec ses passions.

Ces Marattes empêchèrent Abdala de conquérir l'Inde. Il aurait été sans eux un Tamerlan, un Alexandre! Nous venons de voir le petit-fils de Mahmoud livré à la mort par un de ses sujets. Son successeur Alumgir éprouva les mêmes révolutions dans une courte vie, et finit par le même sort. Les Marattes déclarés contre lui entrèrent dans Delhi, et la saccagèrent pendant sept jours. Abdala revint encore augmenter la confusion et le désastre en 1757. L'em-

pereur Alumgir, tombé en démence, gouverné et maltraité par son vizir, implora la protection de cet Abdala même; le vizir indigné mit en prison son maître, et bientôt après lui fit couper la tête. Cette dernière catastrophe arriva peu d'années après. Nos mémoires, qui s'accordent sur le fond, se contredisent sur les dates; mais qu'importe pour nous en quel mois, en quelle année on ait tué dans l'Inde un mogol efféminé, tandis qu'on assassinait tant de souverains en Europe!

Cet amas de crimes et de malheurs qui se suivent sans interruption, dégoûte enfin le lecteur: leur nombre et l'éloignement des lieux diminuent la pitié que ces calamités inspirent.

ARTICLE X.

Description sommaire des côtes de la presqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre.

Après avoir fait voir quels étaient les empereurs, les grands, les peuples, les soldats, les prêtres avec qui le général Lally avait à combattre et à négocier, il faut montrer en quel état se trouvait la fortune des Anglais auxquels on l'opposait, et commencer par donner quelque idée des établissements formés par tant de nations d'Europe sur les côtes occidentales et orientales de l'Inde.

Il est désagréable de ne point mettre ici une carte géographique sous les yeux du lecteur: nous n'en avons ni le temps ni la facilité; mais quiconque voudra lire avec fruit ces mémoires, pourra aisément en

consulter une. S'il n'en a point, qu'il se figure toutes les côtes de la presqu'île de l'Inde couvertes d'établissements de marchands d'Europe, fondés par les concessions des naturels du pays, ou les armes à la main. Commencez par le nord-ouest. Vous trouvez d'abord sur la côte la presqu'île de Cambaie, où l'on a prétendu que les hommes vivaient communément deux cents années. Si cela était, elle aurait cette eau d'immortalité qui a fait le sujet des romans de l'Asie, ou cette fontaine de Jouvence connue dans les romans de l'Europe. Les Portugais y ont conservé *Diu* ou *Diou*, une de leurs anciennes conquêtes.

Au fond du golfe de Cambaie est Surate, ville immédiatement gouvernée par le grand mogol, dans laquelle toutes les nations commerçantes de la terre avaient des comptoirs, et surtout les Arméniens, qui sont les facteurs de la Turquie, de la Perse, et de l'Inde.

La côte de Malabar, proprement dite, commence par une petite île qui appartenait aux jésuites : elle porte encore leur nom; et par un singulier contraste, l'île de Bombai qui suit est aux Anglais. Cette île de Bombai est le séjour le plus malsain de l'Inde et le plus incommode. C'est pourtant pour la conserver que les Anglais ont eu une guerre avec le nabab de Décan, qui affecte la souveraineté de ces côtes. Il faut bien qu'ils trouvent leur profit à garder un établissement si triste; et nous verrons comment ce poste a servi à une des plus étonnantes aventures qui aient jamais rendu le nom anglais respectable dans l'Inde.

Plus bas est la petite île de Goa. Tous les navigateurs disent qu'il n'y a point de plus beau port au monde : ceux de Naples et de Lisbonne ne sont ni plus grands ni plus commodes. La ville est encore un monument de la supériorité des Européans sur les Indiens, ou plutôt du canon que ces peuples ne connaissaient pas. Goa est malheureusement célèbre par son inquisition, également contraire à l'humanité et au commerce. Les moines portugais firent accroire que le peuple adorait le diable, et ce sont eux qui l'ont servi.

Descendez vers le sud, vous rencontrez Cananor que les Hollandais ont enlevé aux Portugais qui l'avaient ravi aux propriétaires.

On trouve après cet ancien royaume de Calicut, qui coûta tant de sang aux Portugais. Ce royaume est d'environ vingt de nos lieues en tout sens. Le souverain de ce pays s'intitulait *Zamorin*, roi des rois; et les rois ses vassaux possédaient chacun environ cinq à six lieues. C'était la place du plus grand commerce; ce ne l'est plus, les marchands ne fréquentent plus Calicut. Un Anglais qui a long-temps voyagé sur toutes ces côtes, nous a confirmé que ce terrain est le plus agréable de l'Asie, et le climat le plus salubre; que tous les arbres y conservent un feuillage perpétuel; que la terre y est en tout temps couverte de fleurs et de fruits. Mais l'avidité humaine n'envoie pas les marchands dans l'Inde pour respirer un air doux et pour cueillir des fleurs.

Un moine portugais écrivit autrefois que quand le roi de ce pays se marie, il prie d'abord les prêtres

les plus jeunes de coucher avec sa femme; que toutes les dames et la reine elle-même peuvent avoir chacune sept maris; que les enfants n'héritent point, mais les neveux; et qu'enfin tous les habitants y font de pompeux sacrifices au diable. Ces absurdités ridicules sont répétées dans vingt histoires, dans vingt livres de géographie, dans La Martinière lui-même. On s'indigne contre cette foule de compilateurs qui transcrivent de sang froid tant d'inepties en tout genre, comme si ce n'était rien de tromper les hommes [a].

Nous regardons comme un devoir de redire ici [1] que les premiers brachmanes, ayant inventé la sculp-

[a] Le fameux jésuite Tachard conte qu'on lui a dit que les dames nobles de Calicut peuvent avoir jusqu'à dix maris à-la-fois (tome III des *Lettres édifiantes*, page 158). Montesquieu [XVI, chap. v] cite cette niaiserie, comme s'il était un article de la Coutume de Paris; et ce qu'il y a de pis, c'est qu'il rend raison de cette loi.

L'auteur de ces *Fragments*, ayant avec quelques amis envoyé un vaisseau dans l'Inde, s'est informé soigneusement si cette loi étonnante existe dans le Calicut; on lui a répondu en haussant les épaules et en riant. En effet, comment imaginer que le peuple le plus policé de toute la côte de Malabar ait une coutume si contraire à celle de tous ses voisins, aux lois de sa religion et à la nature humaine? Comment croire qu'un homme de qualité, un homme de guerre, puisse se résoudre à être le dixième favori de sa femme? A qui appartiendraient les enfants? Quelle source abominable de querelles et de meurtres continuels! Il serait moins ridicule de dire qu'il y a une basse-cour où dix coqs se partagent tranquillement la jouissance d'une poule. Ce conte est aussi absurde que celui dont Hérodote amusait les Grecs, quand il leur disait que toutes les dames de Babylone étaient obligées d'aller au temple vendre leurs faveurs au premier étranger qui voulait les acheter. Un suppôt de l'université de Paris a voulu justifier cette sottise, il n'y a pas réussi. — C'est Larcher que Voltaire appelle ici suppôt de l'université; voyez tome XLIII, page 316. B.

[1] Voltaire l'avait déjà dit plusieurs fois; voyez tome XXI, page 267; XXXIV, 203; XLVI, 117; XXVII, 423; XXIX, 77. B.

ture, la peinture, les hiéroglyphes, ainsi que l'arithmétique et la géométrie, représentèrent la vertu sous l'emblème d'une femme à laquelle ils donnaient dix bras pour combattre dix monstres, qui sont les dix péchés auxquels les hommes sont le plus sujets. Ce sont ces figures allégoriques que des aumôniers de vaisseaux, ignorants, trompés et trompeurs, prenaient pour des statues de Satan et de Belzébuth, anciens noms persans qui jamais n'ont été connus dans la presqu'île [a]. Mais que diraient les descendants de ces brachmanes, premiers précepteurs du genre humain, s'ils avaient la curiosité de voir nos pays si long-temps barbares, comme nous avons la rage d'aller chez eux par avarice?

Tanor, qui suit, est encore appelé royaume par nos géographes: c'est une petite terre de quatre lieues sur deux, une maison de plaisance située dans un lieu délicieux, où les voisins vont acheter quelques denrées précieuses.

Immédiatement après est le royaume de Cranganor, à peu près de la même étendue. La plupart des relations peuplent cette côte d'autant de rois que nous voyons en Italie et en France de marquis sans marquisat, de comtes sans comté, et en Allemagne de barons sans baronnie.

Si Cranganor est un royaume, Coulan, qui est auprès, peut s'appeler un vaste empire: car il a environ douze lieues sur près de trois en largeur. Les Hollandais, qui ont chassé les Portugais des capitales de ces

[a] Voyez l'article BRAMES (Art. VII, page 334 et suiv.).

états, ont établi dans Cranganor un comptoir dont ils ont fait une forteresse imprenable à tous ces monarques réunis. Ils font un commerce immense à Cranganor, qui est, dit-on, un jardin de délices.

En allant toujours au midi, sur le rivage de cette péninsule qui se resserre de plus en plus, les Hollandais ont encore pris aux Portugais la forteresse qu'ils avaient dans le royaume de Cochin, petite province qui dépendait autrefois de ce roi des rois, zamorin de Calicut. Il y a près de trois siècles que ces souverains voient des marchands armés venus d'Europe, s'établir dans leurs territoires, se chasser les uns les autres, et s'emparer tour-à-tour de tout le commerce du pays, sans que les habitants de trois cents lieues de côtes aient jamais pu y mettre obstacle.

Travancor est la dernière terre qui termine la presqu'île. On est surpris de la faiblesse des voyageurs et des missionnaires qui ont titré de royaume le petit pays de Travancor, aussi bien que tous ces autres assemblages de riches bourgades que nous venons de parcourir. Pour peu que ces royaumes eussent occupé chacun cinquante lieues seulement le long de la côte, il y aurait plus de douze cents lieues depuis Surate jusqu'au cap Comorin; et si on avait converti la centième partie des Indiens, parmi lesquels il n'y a pas un chrétien, il y en aurait plus d'un million[a].

[a] Un jésuite, nommé Martin, raconte, dans le cinquième volume des *Lettres curieuses et édifiantes*, que c'est une coutume vers Travancor de faire un fonds tous les ans pour le distribuer par le sort. Un Indien, dit-il, fit vœu à saint François Xavier de donner une somme aux jésuites s'il gagnait à cette espèce de loterie. Il eut le gros lot : il fit encore un vœu, et eut le second lot. Cependant, ajoute le jésuite Martin, cet Indien conserva,

Avant de quitter le Malabar, quoiqu'il n'entre point du tout dans notre plan de faire l'histoire naturelle de ce pays délicieux, qu'on nous permette seulement d'admirer les cocotiers et l'arbre sensitif. On sait que les cocotiers fournissent à l'homme tout ce qui lui est nécessaire, nourriture et boisson agréable, vêtement, logement, et meubles : c'est le plus beau présent de la nature. L'arbre sensitif, moins connu, produit des fruits qui s'enflent et qui bondissent sous la main qui les touche. Notre herbe sensitive, aussi inexplicable, a beaucoup moins de propriétés. Cet arbre, si nous en croyons quelques naturalistes, se reproduit de lui-même en quelque sens qu'on le coupe. On ne l'a point pourtant mis au rang des animaux zoophytes, comme Leuvenhoeck y a mis ces petits joncs, nommés polypes d'eau douce, qui croissent

ainsi que tous ses compatriotes, une horreur invincible pour la religion des Francs, qu'ils appellent le *franguinisme*. C'était un ingrat. Qu'on joigne à tous ces traits dont les *Lettres curieuses* sont remplies, les miracles attribués à saint François Xavier; ses sermons dans tous les idiomes de l'Inde et du Japon, dès qu'il débarquait dans ces pays; les neuf morts ressuscités par lui; les deux vaisseaux dans lesquels il se trouva en même temps à cent lieues l'un de l'autre, et qu'il préserva de la tempête; son crucifix qui tomba dans la mer, et qui lui fut rapporté par un cancre; et qu'on juge si une religion aussi sainte que la nôtre doit être continuellement mêlée de semblables contes.

Ce même Martin, qui a pourtant demeuré long-temps dans l'Inde, ose dire qu'il y a un petit peuple nommé les *Coleries*, dont la loi est que, dans leurs querelles et dans leurs procès, la partie adverse est obligée de faire tout ce que fait l'autre. Celle-ci se crève-t-elle un œil, celle-là est obligée de s'en arracher un. Si un Colerie égorge sa femme et la mange, son adversaire aussitôt assassine et mange la sienne. M. Orm, savant Anglais, qui a vu beaucoup de ces Coleries, assure en propres mots que ces coutumes diaboliques sont absolument inconnues, et que le P. Martin en a menti.

dans quelques marais, et sur lesquels on a débité tant de fables trop légèrement accréditées. On cherche du merveilleux, il est partout, puisque les moindres ouvrages de la nature sont incompréhensibles. Il n'est pas besoin d'ajouter des fables à ces mystères réels qui frappent nos yeux, et que nous foulons aux pieds [1].

ARTICLE XI.

Suite de la connaissance des côtes de l'Inde.

Enfin on double ce fameux cap de Comor ou Comorin, connu des anciens Romains dès le temps d'Auguste, et alors on est sur cette côte des perles qu'on appelle *la Pêcherie*. C'est de là que les plongeurs indiens fournissaient des perles à l'Orient et à l'Occident. On en trouvait encore beaucoup lorsque les Portugais découvrirent et envahirent ce rivage dans notre seizième siècle. Depuis ce temps-là, cette branche immense de commerce a diminué de jour en jour, soit que les mers plus orientales produisent aujourd'hui des perles d'une plus belle eau, soit que la matière qui les forme ait changé sur la plage de ce promontoire de l'Inde, comme tant de mines d'or, d'argent, et de tous les métaux, se sont épuisées dans tant de terres.

Vous allez alors un peu au nord du huitième degré de l'équateur où vous êtes, et vous voyez à votre droite la Trapobane ou Taprobane des anciens, nommée de-

[1] Voyez la note des éditeurs sur le chap. III des *Singularités de la nature* (tome XLIV, page 225), et celle sur l'article POLYPES dans le *Dictionnaire philosophique* (tome XXXI, page 465). K.

puis par les Arabes l'île de Serindib, et enfin, Ceilan. C'est assez, pour la faire connaître, de dire que le roi de Portugal, Emmanuel, demandant à un de ses capitaines de vaisseau, qui en revenait, si elle méritait sa réputation, cet officier lui répondit : « J'y ai vu une « mer semée de perles, des rivages couverts d'ambre « gris, des forêts d'ébène et de cannelle, des mon- « tagnes de rubis, des cavernes de cristal de roche, « et je vous en apporte dans mon vaisseau. » Quelle réponse ! et il n'exagérait pas.

Les Hollandais n'ont pas manqué de chasser les Portugais de cette île des trésors. Il semblait que le Portugal n'eût entrepris tant de pénibles voyages, et conquis tant d'états au fond de l'Asie, que pour les Hollandais. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de toutes les côtes de Ceilan, en interdisent l'abord à tous les peuples. Ils ont fait le souverain de l'île leur tributaire; et il n'est jamais tombé dans l'esprit des raïas, des nababs, et des soubas de l'Inde, de tenter seulement de les en déposséder.

Vous remontez de la côte de Malabar, que nous avons parcourue, à celles de Coromandel et de Bengale, théâtres des guerres entre les princes du pays, et entre la France et l'Angleterre.

Nous ne parlerons plus ici de monarques et de zamorins, rois des rois, mais de soubas, de nababs, de raïas. Cette côte de Coromandel est peuplée d'Européans comme celle de Malabar. Ce sont d'abord les Hollandais à Négapatam, qu'ils ont encore enlevé au Portugal, et dont ils ont fait, dit-on, une ville assez florissante.

Plus haut c'est Tranquebar, petit terrain que les Danois ont acheté, et où ils ont fondé une ville plus belle que Négapatam. Près de Tranquebar, les Français avaient le comptoir et le fort de Karical. Les Anglais, au-dessus, celui de Goudelour et celui de Saint-David.

Tout près du fort Saint-David, dans une plaine aride et sans port, les Français ayant, comme les autres, acheté du souba de la province de Décan un petit territoire où ils bâtirent une loge, ils firent, avec le temps, de cette loge une ville considérable : c'est Pondichéri, dont nous avons déjà parlé.

Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloès; et on appelait cette place la Haie des Limites.

A trente lieues au nord est Madras, comme nous l'avons vu, ce chef-lieu du grand commerce des Anglais. La ville est bâtie en partie des ruines de Méliapour; et cet ancien Méliapour avait été changé par les Portugais en Saint-Thomé, en l'honneur de saint Thomas Didyme, apôtre. On trouve encore dans ces quartiers des restes de Syriens, nommés d'abord chrétiens de Thomas, parcequ'un Thomas, marchand de Syrie et nestorien, était venu s'y établir avec ses facteurs au sixième siècle de notre ère. Bientôt après on ne douta pas que ce nestorien n'eût été saint Thomas Didyme lui-même. On a vu partout des traditions, des croyances publiques, des monuments, des usages, fondés sur de telles équivoques. Les Portugais croyaient que saint Thomas était venu à pied de Jérusalem à la côte de Coromandel, en qualité de charpentier, bâtir un

palais magnifique pour le roi Gondafer. Le jésuite Tachard a vu près de Madras l'ouverture que fit saint Thomas au milieu d'une montagne, pour s'échapper par ce trou des mains d'un brachmane qui le poursuivait à grands coups de lance, quoique les brachmanes n'aient jamais donné de coups de lance à personne. Les chrétiens anglais et les chrétiens français se sont détruits, de nos jours, à coups de canon sur ce même terrain que la nature ne semblait pas avoir fait pour eux. Du moins les prétendus chrétiens de saint Thomas étaient des marchands paisibles.

Plus loin est le petit fort de Paliacate, appartenant aux Hollandais. C'est de là qu'ils vont acheter des diamants dans la nababie de Golconde.

A cinquante lieues plus au nord, les Anglais et les Français se disputaient Masulipatan, où se fabriquent les plus belles toiles peintes, et où toutes les nations commerçaient. M. Dupleix obtint du nabab cet établissement entier. On voit que des étrangers ont partagé tout ce rivage, et que les Indiens n'ont rien gardé pour eux sur leur propre territoire.

Quand on a franchi la côte de Coromandel, on est à la hauteur de la grande nababie de Golconde, où sont les plus grands objets de l'avarice, les mines de diamants. Les nababs avaient long-temps empêché les nations étrangères de se faire des établissements fixes dans cette province. Les facteurs anglais et hollandais y venaient d'abord acheter les diamants qu'ils vendaient en Europe.

Les Anglais possédaient au nord de Golconde la petite ville de Calcutta, bâtie par eux sur le Gange

dans le Bengale, province qui passe pour la plus belle, la plus riche et la plus délicieuse contrée de l'univers. Pour les Français, ils avaient Chandernagor et un autre petit comptoir sur le Gange. C'est à Chandernagor que M. Dupleix commença sa grande fortune, qu'il perdit depuis. Il y avait équipé pour son compte quinze vaisseaux qui allaient dans tous les ports de l'Asie, avant qu'il fût nommé gouverneur de Pondichéri.

Les Hollandais ont la ville d'Ougli entre Calcutta et Chandernagor. Il est bien à remarquer que, dans toutes ces dernières guerres qui ont bouleversé l'Inde, qui ont mis les Anglais sur le penchant de leur ruine, et qui ont détruit les Français, jamais les Hollandais n'ont pris ouvertement de parti : ils ne se sont point exposés, ils ont joui tranquillement des avantages de leur commerce, sans prétendre former des empires. Ils en possèdent un assez beau à Batavia. On les vit agir en grands guerriers contre les Espagnols et les Portugais; mais dans ces dernières guerres, ils se sont conduits en négociants habiles.

Observons surtout que tant de peuples de l'Europe ayant de grands vaisseaux armés en guerre sur tous les rivages de l'Inde, il n'y a que les Indiens qui n'en aient point eu, si nous exceptons un seul pirate. Est-ce faiblesse et ignorance du gouvernement? est-ce mollesse, est-ce confiance dans la bonté de leurs vastes et fertiles terres qui n'ont aucun besoin de nos denrées? C'est tout cela ensemble.

ARTICLE XII.

Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lally. Histoire d'Angria; Anglais détruits dans le Bengale.

Ayant fait connaître, autant que nous l'avons pu dans ce précis, les côtes de l'Inde qui intéressent les nations commerçantes de l'Europe et de l'Asie, commençons par rendre compte d'un service que les Anglais leur rendirent à toutes.

Il y a cent ans qu'un Maratte, nommé Conogé Angria, qui avait commandé quelques barques de sa nation contre les barques de l'empereur des Indes, se fit pirate; et s'étant retranché vers Bombai, il pilla indifféremment ses compatriotes, ses voisins, et tous les commerçants qui naviguaient dans cette mer. Il s'était aisément emparé sur cette côte de quelques petites îles qui ne sont que des rochers inabordables. Il en fortifia une en creusant des fossés dans le roc. Ses bastions étaient soutenus par des murs épais de dix à douze pieds, et garnis de canons. C'était là qu'il renfermait son butin. Son fils et son petit-fils continuèrent le même métier, et avec plus de succès. Une province entière, derrière Bombai, était soumise à ce dernier Angria. Mille vagabonds marattes, indiens, renégats chrétiens, nègres, étaient venus augmenter cette république de brigands, presque semblable à celle d'Alger. Les Angria fesaient bien voir que la terre et la mer appartiennent à qui sait s'en rendre maître. Nous voyons tour-à-tour deux voleurs se former de grandes dominations au nord et au sud de l'Inde: l'un est Abdala vers Caboul; l'autre Angria

vers Bombai. Et combien de grandes puissances n'ont pas eu d'autres commencements!

Il fallut que l'Angleterre armât consécutivement deux flottes contre ces nouveaux conquérants. L'amiral James, en 1755, commença cette guerre qui en effet en méritait le nom, et l'amiral Watson l'acheva. Le capitaine Clive, depuis si célèbre, y signala ses talents militaires. Toutes les retraites de ces illustres voleurs furent prises l'une après l'autre. On trouva, dans le rocher qui leur servait de capitale, des amas immenses de marchandises; deux cents canons, des arsenaux d'armes de toute espèce, la valeur de cent cinquante millions, monnaie de France, en or, en diamants, en perles, en aromates: ce qu'on rassemblerait à peine dans toute la côte de Coromandel et dans celle du Pérou était caché dans ce rocher. Angria échappa. L'amiral Watson prit sa mère, sa femme, et ses enfants, prisonniers. Il les traita avec humanité, comme on peut bien le croire. Le plus jeune des enfants, entendant dire qu'on n'avait pu trouver Angria, se jeta au cou de l'amiral, et lui dit: « Ce « sera donc vous qui me servirez de père. » M. Watson se fit expliquer ces paroles par un interprète; elles l'attendrirent jusqu'aux larmes, et en effet il servit de père à toute la famille. Cette action et ce bonheur mémorable étaient compensés dans le chef-lieu des établissements anglais au Bengale, par un désastre plus sensible.

Il s'éleva une querelle entre leur comptoir de Calcutta sur le Gange, et le souba du Bengale. Ce prince crut que les Anglais avaient à Calcutta une garnison

considérable, puisqu'ils l'avaient bravé. Cette ville ne renfermait pourtant qu'un conseil de marchands, et environ trois cents soldats. Le plus grand prince de l'Inde marcha contre eux avec soixante mille soldats, trois cents canons, et trois cents éléphants.

Le gouverneur de Calcutta, nommé Drak, était bien différent du fameux amiral Drak. On a dit, on a écrit qu'il était de cette religion nazaréenne primitive, professée par ces respectables Pensylvaniens que nous connaissons sous le nom de *quakers*. Ces primitifs, dont la patrie est Philadelphie dans le Nouveau-Monde, et qui doivent faire rougir le nôtre, ont la même horreur du sang que les brames. Ils regardent la guerre comme un crime. Drak était un marchand très habile et un honnête homme : il avait jusque-là caché sa religion : il se déclara, et le conseil le fit embarquer sur le Gange pour le mettre à couvert.

Qui croirait que les Mogols, au premier assaut, perdirent douze mille hommes? les relations l'ont assuré. Si le fait est vrai, rien ne peut mieux confirmer ce que nous avons tant dit de la supériorité de l'Europe[1]. Mais on ne pouvait résister long-temps: la ville fut prise; tout fut mis aux fers. Il y eut parmi les captifs cent quarante-six Anglais, officiers, et facteurs, conduits dans une prison qu'on appelle le *trou noir*. Ils firent une funeste expérience des effets de l'air enfermé et échauffé, ou plutôt des vapeurs continuellement exhalées de tous les corps, et aux-

[1] Voyez pages 301, 306, 340; et tome XVII, page 382. B.

quelles on a donné le nom d'air et d'élément. Cent vingt-trois hommes en moururent en peu d'heures. Bourhave[a], dans sa chimie, rapporte un exemple plus singulier : c'est celui d'un homme qui tomba sur-le-champ en pourriture dans une raffinerie de sucre à l'instant qu'on en eut fermé la porte. Ce pouvoir des vapeurs fait voir la nécessité des ventilateurs, surtout dans les climats chauds, et les dangers mortels qui menacent les corps humains, non seulement dans les prisons, mais dans les spectacles où la foule est pressée, et surtout dans les églises où l'on a l'infame coutume d'enterrer les morts, et dont il s'exhale une odeur pestilentielle[b].

M. Holwell, gouverneur en second de Calcutta, fut un de ceux qui échappèrent à cette contagion subite. On le mena lui et vingt-deux officiers de la factorerie mourants à Maxadabad, capitale du Bengale. Le souba eut pitié d'eux, et leur fit ôter leurs

[a] Les Hollandais écrivent et impriment *Boerhave ; œ* chez eux se prononce *ou :* mais nous devons écrire suivant notre prononciation. On imprime tous les jours *Westphalie*, *Wirtemberg*, *Wirsbourg ;* on ne sait pas que ce caractère *W* est l'*v* consonne des Allemands. Les Allemands prononcent Vestphalie, Virtemberg, Virsbourg. — Voyez aussi t. XIX, p. 393; XX, 333; XXXI, 331. B.

[b] A Saulieu en Bourgogne, au mois de juin 1773, les enfants étant assemblés dans l'église au nombre de soixante pour faire leur première communion, on s'avisa de creuser une fosse dans cette église pour y enterrer le soir même un cadavre : il s'éleva de la fosse, où étaient entassés d'anciens cadavres, une exhalaison si maligne, que le curé, le vicaire, quarante enfants, et plusieurs paroissiens qui entraient alors, en moururent, si l'on en croit les papiers publics. Ce terrible avertissement de ne plus souiller les temples de corps morts sera-t-il encore inutile en France ? C'était autrefois un sacrilége : jusqu'à quand cette horreur sera-t-elle un acte de piété ?

fers. Holwell lui offrit une rançon : le prince la refusa, en lui disant qu'il avait trop souffert, sans être encore obligé de payer sa liberté.

C'est ce même Holwell qui avait appris non seulement la langue des brames modernes, mais encore celle des anciens brachmanes. C'est lui qui a écrit depuis des mémoires si précieux sur l'Inde[1], et qui a traduit des morceaux sublimes des premiers livres écrits dans la langue sacrée, plus anciens que ceux du Sanchoniathon de Phénicie, du Mercure de l'Égypte, et des premiers législateurs de la Chine. Les savants brames de Bénarès attribuent à ces livres environ cinq mille ans d'antiquité.

Nous saisissons avec reconnaissance cette occasion de rendre ce que nous devons à un homme qui n'a voyagé que pour s'instruire. Il nous a dévoilé ce qui était caché depuis tant de siècles; il a fait plus que les Pythagore et les Apollonius de Tyane. Nous exhortons quiconque veut s'instruire comme lui à lire attentivement les anciennes fables allégoriques, sources primitives de toutes les fables qui ont depuis tenu lieu de vérités en Perse, en Chaldée, en Égypte, en Grèce, et chez les plus petites et les plus misérables hordes, comme chez les plus grandes et les plus florissantes nations. Ces objets sont plus dignes de l'étude du sage[a] que ces querelles de quelques commis pour de

[1] *Événements historiques intéressants, relatifs aux provinces de Bengale et à l'empire de l'Indostan : on y a joint la mythologie, la cosmogonie*, etc., traduits en français, 1768, 2 vol. in-8°. B.

[a] Ce n'est pas que nous ayons une foi aveugle pour tout ce que nous débite M. Holwell; il ne faut l'avoir pour personne : mais enfin il nous a démontré que les Gangarides avaient écrit une mythologie, bonne ou mau

la mousseline et des toiles peintes, dont nous serons obligés, malgré nous, de dire un mot dans le cours de cet ouvrage.

Pour revenir à cette révolution dans l'Inde, le souba, qui s'appelait Suraia-Doula, était un Tartare d'origine. On disait qu'à l'exemple d'Aurengzeb, son dessein était de s'emparer de l'Inde entière : on ne peut douter qu'il ne fût très ambitieux, puisqu'il était à portée de l'être : on ajoute qu'il méprisait son empereur, faible et dur, inappliqué et sans courage, et qu'il haïssait également tous ces marchands étrangers qui venaient profiter des troubles de l'empire, et les augmenter. Dès qu'il eut pris le fort des Anglais, il menaça ceux des Hollandais et des Français : ils se rachetèrent pour des sommes d'argent très modiques dans ce pays; les Français, pour environ six cent mille livres; les Hollandais, pour douze cent mille francs, parcequ'ils sont plus riches. Ce prince ne s'occupa point alors à les détruire. Il avait dans ses armées un rival de son ambition, son parent et parent du grand mogol, plus à craindre pour lui qu'une société de marchands. Suraia-Doula pensait d'ailleurs comme plus d'un vizir turc, et plus d'un sultan de

vaise, il y a cinq mille ans, comme le savant et judicieux jésuite Parennin nous a démontré que les Chinois étaient réunis en corps de peuple vers ces temps-là. Et s'ils l'étaient alors, il fallait bien qu'ils le fussent auparavant : de grandes peuplades ne se forment pas en un jour. Ce n'est donc pas à nous, qui n'étions que des sauvages barbares, quand ces peuples étaient policés et savants, à leur contester leur antiquité. Il se peut que, dans la foule des révolutions qui ont dû tout changer sur la terre, l'Europe ait cultivé des arts et connu des sciences avant l'Asie; mais il n'en reste aucun vestige, et l'Asie est pleine d'anciens monuments.

Constantinople, qui ont voulu chasser quelquefois tous les ambassadeurs des princes d'Europe et toutes leurs factoreries, mais qui leur ont fait payer chèrement le droit de résider en Turquie.

A peine eut-on reçu à Madras la nouvelle du danger où les Anglais étaient sur le Gange, qu'on envoya par mer à leur secours tout ce qu'on put ramasser d'hommes portant les armes.

M. de Bussi, qui était dans ces quartiers avec quelques troupes, profita de cette conjoncture; lui et M. Lass s'emparèrent de tous les comptoirs anglais par-delà Masulipatan, sur la côte de la grande province d'Orixa, entre celles de Golconde et de Bengale. Ce succès rendit quelques forces à la compagnie affaiblie, qui devait bientôt succomber.

Cependant l'amiral Watson et le colonel Clive, vainqueurs d'Angria et libérateurs de toute la côte du Malabar, venaient aussi au Bengale par la mer de Coromandel. Ils apprirent dans leur route qu'il n'y avait plus de retour pour eux dans la ville de Calcutta qu'en combattant; et ils firent force de voiles. Ainsi la guerre fut partout, en peu de temps, depuis Surate jusqu'aux bouches du Gange, dans un contour d'environ mille lieues, comme elle l'est si souvent en Europe entre tant de princes chrétiens, dont les intérêts se croisent et changent continuellement pour le malheur des hommes.

Quand l'amiral Watson et le colonel Clive arrivèrent à la rade de Calcutta, ils trouvèrent ce bon quaker, gouverneur de la ville, et ceux qui s'étaient sauvés avec lui, retirés dans des barques délabrées sur le

Gange : on ne les avait point poursuivis. Le souba avait cent mille soldats, des canons, des éléphants, mais point de bateaux. Les Anglais chassés de Calcutta attendaient patiemment sur le Gange qu'on vînt de Madras à leur secours ; l'amiral leur donna des vivres dont ils manquaient. Le colonel, aidé des officiers de la flotte et des matelots qui grossissaient sa petite armée, courut affronter toutes les forces du souba ; mais il ne rencontra qu'un raïa, gouverneur de la ville, qui venait à lui à la tête d'un corps considérable : il le mit en fuite. Cet étrange gouverneur, au lieu de se retirer dans sa place, s'en alla porter l'alarme au camp de son prince, en lui disant que les Anglais qu'il avait rencontrés étaient d'une espèce bien différente de ceux qui avaient été pris dans Calcutta.

Le colonel Clive confirma le prince dans cette idée, en lui écrivant ces propres mots, si nous en croyons les mémoires du temps et les papiers publics : « Un « amiral anglais qui commande une flotte invincible, « et un soldat, dont le nom est assez connu de vous, « sont venus vous punir de vos cruautés. Il vaut mieux « pour vous nous faire satisfaction que d'attendre « notre vengeance. » Il pouvait hasarder ce style audacieux et oriental. Le souba savait bien que son compétiteur, dont nous avons parlé, raïa très puissant dans son armée, et qu'il n'osait faire arrêter, négociait secrètement avec les Anglais. Il ne répondit à cette lettre qu'en livrant une bataille ; elle fut indécise entre une armée d'environ quatre-vingt mille combattants et une d'environ quatre mille, moitié Anglais, moitié

cipayes[1]. Alors on négocia, et ce fut à qui serait le plus adroit. Le souba rendit Calcutta et les prisonniers; mais il traitait sous main avec M. de Bussi; et le colonel ou plutôt le général Clive, traitait sourdement de son côté avec le rival du souba. Ce rival s'appelait Jaffer : il voulait perdre le souba son parent, et le détrôner. Le souba voulait perdre les Anglais par les Français, ses nouveaux amis, pour exterminer ensuite ses amis mêmes. Voici les articles du traité singulier que le prince mogol Jaffer signa dans sa tente :

« En présence de Dieu et de son prophète, je jure « d'observer cette convention tant que je vivrai, moi, « Jaffer, etc. »

« Les ennemis des Anglais seront les miens, etc. »

« Pour les indemniser de la perte que Levia-Oda[2] « leur a fait souffrir, je donnerai cent laks (c'est vingt- « quatre millions de nos livres).

« Pour les simples habitants, cinquante autres laks « (douze millions).

« Pour les Maures et les Gentous au service des An- « glais, vingt laks (quatre millions huit cent mille « livres).

« Pour les Arméniens qui trafiquent à Calcutta, « sept laks (seize cent quatre-vingt mille livres; le « tout fesant environ quarante-deux millions quatre « cent quatre-vingt mille livres).

[1] De *sipahi*, mot qui signifie un cavalier turc, et qui dérive lui-même du persan. C'est de *sipahi* que nous avons fait *spahi;* et par *cipaye* nous entendons un soldat indien. CL.

[2] C'est le nom du général qui prit Calcutta.

« Je paierai comptant, sans délai, toutes ces « sommes, dès qu'on m'aura fait souba de ces pro- « vinces.

« L'amiral, le colonel, et quatre autres officiers « (qu'il nomme) pourront disposer de cet argent « comme il leur plaira. »

Cet article était stipulé pour les mettre à couvert de tout reproche.

Outre ces présents, le souba, désigné par le colonel Clive, étendait prodigieusement les terres de la compagnie. M. Dupleix n'avait pas, à beaucoup près, obtenu les mêmes avantages, quand il créait des nababs.

On ne voit pas que les officiers anglais aient juré ce traité sur l'Évangile; peut-être ne s'en trouva-t-il point; et d'ailleurs c'était plutôt un billet au porteur qu'un traité.

Le souba Suraia-Doula, de son côté, envoyait des secours réels d'argent à MM. de Bussi et Lass, tandis que son rival ne donnait que des promesses. Il voulut faire tuer Jaffer, mais ce prince se fesait trop bien garder. L'un et l'autre, dans l'excès de leurs haines et de leurs défiances, se jurèrent sur l'*Alcoran* une amitié inviolable.

Le souba, trompé et voulant tromper, mena Jaffer contre la troupe anglaise, que nous n'osons appeler une armée. Enfin, le 30 juin 1756, la bataille décisive se donna entre lui et le colonel Clive. Le souba la perdit: on lui prit son canon, ses éléphants, son bagage, son artillerie. Jaffer était à la tête d'un camp séparé. Il ne combattit point; c'est la prudence des

perfides. Si le souba était vainqueur, il s'unissait à lui; si les Anglais l'emportaient, il marchait avec eux. Les vainqueurs poursuivirent le souba; ils entrèrent après lui dans Maxadabad, sa capitale. Le souba s'enfuit, et fut errant misérablement pendant quelques jours. Le colonel Clive salua Jaffer, souba des trois provinces, Bengale, Golconde, et Orixa, qui composaient un des plus beaux royaumes de la terre.

Suraia-Doula, ce prince détrôné, fuyait seul, sans secours, sans espérance. Il apprit qu'il y avait une grotte où vivait un saint faquir (ce sont des moines, des ermites mahométans). Doula se réfugia dans la grotte de ce saint. Sa surprise fut extrême, quand il reconnut dans le faquir un fripon auquel il avait fait autrefois couper le nez et les deux oreilles. Le prince et le saint se réconcilièrent au moyen de quelque argent; mais, pour en avoir davantage, le faquir dénonça le fugitif à son vainqueur. Doula fut pris, et condamné à la mort par Jaffer : ses prières et ses larmes ne le sauvèrent pas; il fut exécuté impitoyablement, après qu'on lui eut jeté de l'eau sur la tête, par une cérémonie bizarre établie de temps immémorial sur les bords du Gange, à l'eau duquel les peuples ont attribué de singulières propriétés. C'est une espèce de purification imitée depuis par les Égyptiens; c'est l'origine de l'eau lustrale chez les Grecs et chez les Romains, et d'une cérémonie pareille chez des peuples plus nouveaux. On trouva dans les papiers de ce malheureux prince toute sa correspondance avec MM. de Bussi et Lass.

C'est pendant le cours de cette expédition que le général Clive courut à la conquête de Chandernagor, le poste alors le plus important que les Français eussent dans l'Inde, rempli d'une quantité prodigieuse de marchandises, et défendu par cent soixante pièces de canon, cinq cents soldats français, et sept cents noirs.

Clive et Watson n'avaient que quatre cents hommes de plus : cependant au bout de cinq jours il fallut se rendre. La capitulation fut signée d'un côté par le général et l'amiral, et de l'autre par les préposés Fournier, Nicolas, La Potière, et Caillot, le 23 mars 1757. Ces commissaires demandèrent que le vainqueur laissât les jésuites dans la ville; Clive répondit : Les jésuites peuvent aller partout où ils voudront, hors chez nous.

Les marchandises qu'on trouva dans les magasins furent vendues cent vingt-cinq mille livres sterling (environ deux millions huit cent soixante mille francs). Tous les succès des Anglais dans cette partie de l'Inde furent dus principalement aux soins de ce célèbre Clive. Son nom fut respecté à la cour du grand mogol, qui lui envoya un éléphant chargé de présents magnifiques, et une patente de raïa. Le roi d'Angleterre le créa pair en Irlande. C'est lui qui, dans les derniers débats qui s'élevèrent au sujet de la compagnie des Indes, répondit à ceux qui lui demandaient compte des millions qu'il avait ajoutés à sa gloire : « J'en ai donné un à mon secrétaire, deux « à mes amis, et j'ai gardé le reste pour moi. » Dans

une autre séance il dit : « Nul n'attaquera mon hon-
« neur impunément ; mes juges doivent songer à gar-
« der le leur. »

Presque tous les principaux agents de la compagnie anglaise en ont usé de même. Leurs profusions ont égalé leurs richesses. Les actionnaires y perdent, l'Angleterre y gagne, puisqu'au bout de quelques années chacun vient répandre dans sa patrie ce qu'il a pu amasser sur les bords du Gange, et sur les côtes de Coromaudel et de Malabar ; c'est ainsi que les trésors immenses conquis par l'amiral Anson, en fesant le tour du monde, et ceux que tant d'autres amiraux acquirent par tant de prises, augmentèrent l'opulence de la nation.

Depuis les victoires du lord Clive, les Anglais ont régné dans le Bengale ; les nababs qui ont voulu les attaquer ont été repoussés. Mais enfin on a craint à Londres que la compagnie ne périt par l'excès de son bonheur, comme la compagnie française a été détruite par la discorde, la disette, la modicité des secours venus trop tard, les changements continuels de ministres, qui, ne pouvant avoir sur l'Inde que des idées confuses et fausses, changeaient au hasard des ordres donnés aveuglément par leurs prédécesseurs.

Tous les malheurs de la France retombaient nécessairement sur la compagnie. On ne pouvait la secourir efficacement quand on était battu en Allemagne, qu'on perdait le Canada, la Martinique, la Guadeloupe en Amérique, l'île de Gorée en Afrique, tous les établissements sur le Sénégal, que

tous les vaisseaux étaient pris, et qu'enfin le roi et les citoyens vendaient leur vaisselle[1] pour payer des soldats; faible ressource dans de si grandes calamités.

ARTICLE XIII.

Arrivée du général Lally; ses succès, ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur.

Ce fut dans ces circonstances que le général Lally et le chef d'escadre d'Aché, après avoir séjourné quelque temps à l'île de Bourbon, entrèrent dans la rade de Pondichéri, le 28 avril 1758. Le vaisseau, nommé *le comte de Provence*, qui portait le général, fut salué de coups de canon à boulets, dont il fut très endommagé. Cette étrange méprise, ou cette méchanceté de quelques subalternes, fut d'un très mauvais augure pour les matelots, toujours superstitieux, et même pour Lally, qui ne l'était pas.

Ce commandant avait en perspective le bâton de maréchal de France, qu'il croyait pouvoir obtenir, s'il opérait une grande révolution dans l'Inde, et s'il réparait l'honneur des armes françaises, peu soutenu alors dans les autres parties du monde. Sa seconde passion était d'humilier la grandeur anglaise, dont il était l'ennemi implacable.

Dès qu'il fut arrivé, il assiégea trois places: l'une était Goudelour, ville commerçante et défendue par un petit fort à quatre lieues de Pondichéri; la seconde, Saint-David, citadelle bien plus considérable;

[1] Voyez, tome LVIII, les lettres du 24 novembre 1759. B.

la troisième, Divicotey, qui se rendit à son approche. Il était flatteur pour lui d'avoir sous ses ordres, dans ses premières expéditions, un comte d'Estaing [1], descendant de ce d'Estaing qui sauva la vie à Philippe-Auguste à la bataille de Bovines, et qui transmit à sa maison les armoiries des rois de France; un Crillon, arrière-petit-fils de ce Crillon surnommé *le Brave*, digne d'être aimé du grand Henri IV; un Montmorency, un Conflans, dont la maison est si ancienne et si illustre; un La Fare, et plusieurs autres officiers de la première qualité. Ce n'était pas l'usage qu'on fît servir des jeunes gens d'un grand nom dans l'Inde. Il est vrai qu'il eût fallu avec eux plus de troupes et plus d'argent. Cependant le comte d'Estaing avait investi Goudelour, et le surlendemain la place s'était rendue au général Lally, qui, suivi de cette florissante jeunesse, alla sur-le-champ mettre le siége devant l'importante place de Saint-David.

Il n'y avait pas un moment de perdu chez les deux nations rivales: pendant que l'on prenait Goudelour, une flotte anglaise, commandée par l'amiral Pococke, attaquait celle du comte d'Aché à la rade de Pondichéri. Des hommes blessés ou tués, des mâts brisés, des voiles déchirées, des agrès rompus, furent tout l'effet de cette bataille indécise. Les deux flottes endommagées restèrent dans ces parages également hors d'état de se nuire. La française était la plus maltraitée: elle n'avait que quarante morts;

[1] C'est à lui qu'est adressée la lettre de Voltaire, du 8 septembre 1766. B.

mais cinq cents hommes étaient blessés : le comte d'Aché et son capitaine l'étaient aussi ; et après la bataille on eut encore le malheur de perdre un vaisseau de soixante et quatorze canons qui échoua sur la côte [1]. Mais une preuve évidente que l'amiral français [2] partagea avec l'amiral anglais l'honneur de la journée, c'est que l'Anglais ne tenta point de jeter du secours dans le fort Saint-David assiégé.

Tout s'opposait dans Pondichéri à l'entreprise du général. Rien n'était prêt pour le seconder. Il demandait des bombes, des mortiers, des outils de toute espèce ; on n'en avait point. Le siége traînait en longueur, on commençait à craindre l'affront de l'abandonner ; l'argent même manquait. Les deux millions apportés sur la flotte, et remis au trésor de la compagnie, étaient déjà consommés ; le conseil marchand de Pondichéri avait cru nécessaire de payer des dettes pressantes pour ranimer un crédit expiré : il avait mandé à Paris que si l'on ne le secourait pas de dix millions, tout était perdu. Le gouverneur de Pondichéri pour l'administration marchande, successeur de Godeheu, écrivait au général, le 24 mai, ce billet qu'il reçut à la tranchée.

« Mes ressources sont épuisées, et nous n'avons « plus rien à attendre que d'un succès. Où en trouve-

[1] Ce vaisseau était celui du capitaine Bouvel, officier de la compagnie. Il avait montré dans cette bataille un courage et une habileté qui eussent fait honneur à l'officier de marine le plus expérimenté. K.

[2] Nous donnons le nom d'amiral au chef d'escadre, parceque c'est le titre des chefs d'escadre anglais. Le grand amiral est en Angleterre ce qu'est l'amiral en France.

« rai-je de suffisantes dans un pays ruiné par quinze « ans de guerre, pour fournir aux dépenses de votre « armée, et aux besoins d'une escadre par laquelle « nous attendions bien des espèces de secours, et qui « se trouve au contraire dénuée de tout? »

Ce seul billet explique la cause de tous les désastres qu'on avait éprouvés, et de tous ceux qui suivirent. Plus la disette de toutes les choses nécessaires se fesait sentir dans la ville, plus on blâmait le général d'avoir entrepris le siége de Saint-David.

Malgré tant de traverses et tant d'obstacles, le général emporte, l'épée à la main, quatre forts qui couvraient Saint-David, et force le commandant anglais à se rendre. On trouva dans la place cent quatre-vingts canons, des provisions de toute espèce, dont on manquait à Pondichéri, et de l'argent dont on manquait encore davantage. Il y avait trois cent mille livres en espèces et autant en effets, qui furent remis au trésorier de la compagnie. Nous ne spécifions ici que les faits dont tous les partis conviennent.

Le comte de Lally fit démolir cette forteresse et toutes les métairies voisines. C'était un ordre du ministère, ordre dangereux qui attira bientôt de tristes représailles. Le fort Saint-David pris, le général disposa tout sur-le-champ pour la conquête de Madras. Il écrivit à M. de Bussi, qui était alors au fond du Décan : « Dès que je serai maître de Madras, je me « porte sur le Gange, soit par terre, soit par mer. Ma « politique est dans ces cinq mots : *Plus d'Anglais dans « la péninsule.* » Son ardeur ne put alors être satisfaite ; la flotte n'était pas en état de le seconder. Elle venait

d'essuyer un second combat naval le 2 juillet 1758, à la vue de Pondichéri, plus désavantageux encore que le premier. Le comte d'Aché y avait reçu deux blessures; et, dans ce combat meurtrier, il avait soutenu avec cinq vaisseaux délabrés les efforts d'une armée navale plus forte que la sienne. Il quitte l'Inde, le 2 septembre, malgré les efforts que fesaient pour le retenir le général, les principaux officiers de l'armée, les membres du conseil, et part pour l'Ile de France, où il croyait sans doute que sa présence serait plus utile et sa flotte plus en sûreté.

A l'entrée de la côte de Coromandel est une assez belle province qu'on nomme Tanjaour. Le raïa de ce pays, à qui les Français et les Anglais donnaient le nom de roi, était un prince très riche. La compagnie prétendait que ce prince lui devait environ treize millions de France.

Le gouverneur de Pondichéri, pour la compagnie, exigea du général qu'il allât redemander cet argent l'épée à la main. Un jésuite français, nommé Lavaur, supérieur de la mission des Indes, lui disait et lui écrivait « que la Providence bénissait ce projet d'une « manière sensible. » Nous serons obligés de parler encore de ce jésuite, qui a joué un grand et funeste rôle dans toutes ces aventures. Il suffit de dire à présent que le général, dans sa route, passa sur les terres d'un autre petit prince, dont les neveux avaient offert depuis peu à la compagnie quatre laks de roupies, environ un million, pour avoir le petit état de leur oncle, et le chasser du pays. Le jésuite exhorta vivement le comte de Lally à cette bonne œuvre.

Voici mot pour mot une de ses lettres : « La loi des « successions dans ce pays-ci est la loi du plus fort. « Il ne faut pas regarder l'expulsion d'un prince sur « le même pied qu'on la regarderait en Europe. »

Il lui disait dans une autre lettre : « Il ne faut pas « travailler pour la seule gloire des armes de sa « majesté. A bon entendeur, demi-mot. » Ces traits font connaître l'esprit du pays et celui du jésuite.

Le prince de Tanjaour eut recours aux Anglais de Madras. Ils se disposèrent à faire une diversion; il eut le temps de faire entrer d'autres troupes auxiliaires dans sa ville capitale menacée d'un siége. La petite armée française ne reçut de Pondichéri ni les vivres, ni les munitions nécessaires : on fut forcé d'abandonner cette entreprise ; la Providence ne la bénissait pas autant que le jésuite le prétendait. La compagnie n'eût ni l'argent du prince ni celui des deux neveux qui voulaient déposséder leur oncle.

Comme on préparait la retraite, un nègre du pays, commandant d'une troupe de cavaliers nègres dans le Tanjaour, vint se présenter à la garde avancée du camp des Français, suivi de cinquante cavaliers ; il dit qu'il voulait parler au général, et prendre parti à son service. Le comte, qui était au lit, sortit de sa tente presque nu, tenant un bâton d'épine à la main. Le capitaine nègre lui porte sur-le-champ un coup de sabre qu'à peine il put parer : les autres cavaliers nègres fondent sur lui. La garde du général accourut dans l'instant même ; on tua presque tous ces assassins. Ce fut l'unique fruit de cette expédition du Tanjaour; mais du moins les troupes, à qui les vivres

manquaient, avaient vécu pendant quelques mois aux dépens des ennemis.

ARTICLE XIV.

Le comte de Lally prend Arcate, assiége Madras. Commencement de ses malheurs.

Enfin, malgré l'éloignement de la flotte française, conduite par le comte d'Aché aux îles de Bourbon et de France, le général chasse les Anglais de tous les postes qu'ils occupaient dans les environs d'Arcate, s'empare de cette ville, et n'est arrêté dans ses conquêtes que par l'impossibilité où il se trouva de payer les noirs qui fesaient partie de son armée. Cependant il reprend son projet favori d'assiéger Madras.

Vous avez trop peu d'argent et de vivres, lui disait-on; il répondait : Nous en prendrons dans la ville. Quelques membres du conseil de Pondichéri, joints aux plus riches habitants, prêtèrent trente-quatre mille roupies, environ quatre-vingt-deux mille livres. Les fermiers des villages, ou aldées * de la compagnie, avancèrent quelque argent. Le général fournit seul soixante mille roupies. On fit des marches forcées, on arriva devant cette ville qui ne s'y attendait pas.

Madras, comme l'on sait, est partagée en deux parties fort différentes l'une de l'autre : la première, où est le fort Saint-George, était très bien fortifiée depuis l'expédition de La Bourdonnais. La seconde,

* *Aldée* est un mot arabe conservé en Espagne. Les Arabes qui allèrent dans l'Inde y introduisirent plusieurs termes de leur langue. Une étymologie bien avérée sert quelquefois à prouver les émigrations des peuples.

beaucoup plus grande, est peuplée de négociants de toutes les nations. On l'appelle *la ville Noire*, parce-qu'en effet les noirs y sont les plus nombreux. Le grand espace qu'elle occupe n'a pas permis qu'on la fortifiât; une muraille et un fossé fesaient sa défense. Cette grande ville très riche fut surprise et pillée.

On imagine assez tous les excès, toutes les barbaries où s'emporte alors le soldat qui n'a plus de frein, et qui regarde comme son droit incontestable le meurtre, le viol, l'incendie, la rapine. Les officiers les continrent autant qu'ils le purent [1]; mais ce qui les arrêta le plus, c'est qu'à peine étaient-ils entrés dans cette ville basse, qu'il fallut s'y défendre. La garnison de Madras tomba sur eux; on se battit de rue en rue; maisons, jardins, temples chrétiens, indiens, et maures, furent autant de champs de bataille où les assaillants, chargés de butin, combattaient en désordre ceux qui venaient leur arracher leur proie. Le comte d'Estaing accourut le premier contre une troupe anglaise qui marchait dans la grande rue. Le bataillon de Lorraine qu'il commandait n'était pas encore rassemblé; il combattait presque seul, et fut fait prisonnier : malheur qui lui en attira de plus grands; car étant depuis pris par les Anglais sur mer, et transporté en Angleterre, il fut plongé à Portsmouth dans une prison affreuse : traitement indigne de son nom,

[1] Oui, plusieurs; mais quelques uns se livrèrent aux mêmes excès que les soldats : on en vit se colleter et se battre à coups de poing avec ces soldats. C'est ce que j'ai entendu attester à M. de Voltaire par des officiers mêmes et par d'autres particuliers témoins oculaires.

(*Note de Wagnière, secrétaire de Voltaire.*)

de son courage, de nos mœurs, et de la générosité anglaise.

La prise du comte d'Estaing, au commencement du combat, pouvait entraîner la perte de la petite armée qui, après avoir surpris la ville Noire, était surprise à son tour. Le général, accompagné de toute cette noblesse française dont nous avons parlé, rétablit l'ordre. On poussa les Anglais jusqu'à un pont établi entre le fort Saint-George et la ville Noire. Si le général eût été secondé, on eût pu couper toute la garnison anglaise, et le fort serait resté sans défense. Le chevalier de Crillon seul courut avec une petite troupe à ce pont, où il tua cinquante Anglais; on y fit trente-trois prisonniers, on resta maître de la ville.

L'espérance de prendre bientôt le fort Saint-George, ainsi que l'avait pris La Bourdonnais, anima tous les officiers; et, ce qui est singulier, cinq ou six mille habitants de Pondichéri accoururent à cette expédition, quelques uns pour piller, d'autres par curiosité, comme on va à une fête. Les assiégeants n'étaient composés que de deux mille sept cents Européans d'infanterie, et de trois cents cavaliers. Ils n'avaient que dix mortiers et vingt canons. La ville était défendue par seize cents Européans et deux mille cinq cents Cipayes[1]; ainsi les assiégés étaient plus forts d'onze cents hommes. Il est reçu dans la tactique qu'il faut d'ordinaire cinq assiégeants contre un assiégé. Les exemples d'une prise de ville par un nombre égal au nombre qui la défend sont

[1] Voyez page 362. B.

très rares : réussir sans provisions est plus rare encore.

Ce qu'il y eut de plus triste, c'est que deux cents déserteurs français passèrent dans le fort Saint-George. Il n'est point d'armées où la désertion soit plus fréquente que dans les armées françaises [1], soit inquiétude naturelle de la nation, soit espérance d'être mieux traité ailleurs. Ces déserteurs paraissaient quelquefois sur les remparts tenant une bouteille de vin dans une main et une bourse dans l'autre; ils exhortaient leurs compatriotes à les imiter. On voyait pour la première fois la dixième partie d'une armée assiégeante réfugiée dans la ville assiégée.

Le siége de Madras, entrepris avec allégresse, fut bientôt regardé comme impraticable par tout le monde. M. Pigot, mandataire de la compagnie anglaise et gouverneur de la ville, promit cinquante mille roupies à la garnison si elle se défendait bien; et il tint parole. Celui qui récompense ainsi est mieux servi que celui qui n'a point d'argent. Cependant le comte de Lally avait repoussé et battu quatre fois un corps de cinq mille hommes envoyé au secours de la place : on avait fait une brèche considérable, et il se disposait à tenter un assaut. Mais dans le temps même qu'on se préparait à une action si audacieuse, il parut dans le port de Madras six vaisseaux de guerre, détachés de la flotte anglaise qui était alors vers Bombai. Ces vaisseaux apportaient des renforts d'hommes et de munitions. A leur vue, l'officier qui commandait

[1] Voltaire parle avec quelque détail de la désertion dans sa lettre au comte de Lewenhaupt, du mois de janvier 1774. B.

la tranchée la quitta. Il fallut quitter le siége en hâte, et aller défendre Pondichéri, que les Anglais pouvaient attaquer plus aisément encore que l'on n'avait attaqué Madras.

Il ne s'agissait plus alors d'aller faire des conquêtes auprès du Gange. Lally ramena sa petite armée diminuée et découragée dans Pondichéri plus découragé encore. Il n'y trouva que des ennemis de sa personne qui lui firent plus de mal que les Anglais ne lui en pouvaient faire. Presque tout le conseil et tous les employés de la compagnie, irrités contre lui, insultaient à son malheur. Il s'était attiré leur haine par des reproches durs et violents, par des lettres injurieuses que lui dictait le dépit de n'être pas assez secondé dans ses entreprises. Ce n'est pas qu'il ne sût très bien que tout commandant qui n'a qu'une autorité limitée doit ménager un conseil qui la partage; que s'il fait des actions de vigueur, il doit avoir des paroles de douceur : mais les contradictions continuelles l'aigrissaient, et la place même qu'il occupait lui attirait la mauvaise volonté de presque toute une colonie qu'il était venu défendre.

On est toujours ulcéré, sans même qu'on s'en aperçoive, de se voir sous les ordres d'un étranger. L'aliénation des esprits augmentait par les instructions mêmes envoyées de la cour au général. Il avait ordre de veiller sur la conduite du conseil; les directeurs de la compagnie des Indes à Paris lui avaient donné des notes sur les abus inséparables d'une administration si éloignée. Eût-il été le plus doux

des hommes, il aurait été haï. Sa lettre écrite le 14 février à M. de Leirit, gouverneur de Pondichéri, avant la levée du siége de Madras, rendait cette haine implacable. La lettre finissait par ces mots : « J'irais « plutôt commander les Cafres de Madagascar que « de rester dans votre Sodome, qu'il n'est pas pos- « sible que le feu des Anglais ne détruise tôt ou « tard, au défaut de celui du ciel. »

Le mauvais succès de Madras envenima toutes ces plaies. On ne lui pardonna point d'avoir été malheureux; et de son côté il ne pardonna point à ceux qui le haïssaient. Des officiers joignirent bientôt leurs voix à ce cri général; surtout ceux du bataillon de l'Inde, troupe appartenante à la compagnie, furent les plus aigris. Ils surent malheureusement ce que portait l'instruction du ministère. « Vous aurez l'at- « tention de ne confier aucune expédition aux seules « troupes de la compagnie. Il est à craindre que l'es- « prit d'insubordination, d'indiscipline, et de cupi- « dité, leur fasse commettre des fautes; et il est de la « sagesse de les prévenir pour n'avoir pas à les pu- « nir. » Tout concourut donc à rendre le général odieux, sans le faire respecter.

Avant d'aller à Madras, toujours rempli du projet de chasser les Anglais de l'Inde, mais manquant de tout ce qui était nécessaire pour de si grands efforts, il pria le brigadier de Bussi de lui prêter cinq millions dont il serait la seule caution. M. de Bussi, en homme sage, ne jugea point à propos de hasarder une somme si forte, payable sur des conquêtes si incertaines; il prévit qu'une lettre-de-change signée

Lally, remboursable dans Madras ou dans Calcutta, ne serait jamais acceptée par les Anglais. Il est des circonstances où, si vous prêtez votre argent, vous vous faites un ennemi secret; refusez-le, vous avez un ennemi ouvert. L'indiscrétion de la demande et la nécessité du refus firent naître entre le général et le brigadier une aversion qui dégénéra en une haine irréconciliable, et qui ne servit pas à rétablir les affaires de la colonie. Plusieurs autres officiers se plaignirent amèrement. On se déchaîna contre le général; on l'accabla de reproches, de lettres anonymes, de satires. Il en tomba malade de chagrin : quelque temps après, la fièvre et de fréquents transports au cerveau le troublèrent pendant quatre mois; et pour consolation on lui insultait encore.

ARTICLE XV.

Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes.

Dans cet état, non moins triste que celui de Pondichéri, le général formait de nouveaux projets de campagne. Il envoya au secours de l'établissement très considérable de Masulipatan, à soixante lieues au nord de Madras, M. de Moracin, officier dans le civil et dans le militaire, homme de tête et de résolution, capable d'affronter la flotte anglaise, maîtresse de la mer, et de lui échapper. Moracin était un de ses ennemis les plus déclarés et les plus ardents. Le général était réduit à ne pouvoir guère en employer d'autres. Cet officier, membre du conseil, partit avec cinq cents hommes, tant Cipayes que matelots; mais

Masulipatan était déjà pris[a]. Moracin alla, quatre-vingts lieues plus loin, sur un vaisseau qui lui appartenait, faire la guerre à un raïa qui devait de l'argent à la compagnie; il perdit quatre cents hommes et son argent.

Quels étaient donc ces princes à qui un particulier d'Europe venait redemander quelques milliers de roupies à main armée?

Un autre exemple bien plus étrange du gouvernement indien mérite plus d'attention.

Pondichéri et Madras sont, comme on l'a déjà dit[1], sur la côte de la grande nababie de Carnate, que les Européans appellent toujours un royaume. Le parti anglais, avec cinq ou six cents hommes de sa nation, tout au plus, et le parti français, avec le même nombre de la sienne, protégeaient depuis long-temps chacun son nabab; et c'était toujours à qui ferait un souverain.

Le chevalier de Soupire, maréchal de camp, était depuis long-temps dans la province d'Arcate avec quelques soldats français, quelques noirs, et quelques Cipayes mal armés et mal payés. Le chevalier de

[a] M. de Lally avait donné l'ordre en décembre, étant encore devant Madras; il ne fut exécuté qu'après son retour, et dans le mois de mars. Cependant le secours n'arriva que deux jours après la prise de la place. Mais nous nous garderons bien d'entrer dans tous les petits détails des querelles entre MM. de Lally et de Moracin, entre MM. de Moracin et de Leirit, entre tant de plaintes réciproques. S'il fallait détailler toutes ces misères de tant d'Européans transplantés dans l'Inde, on ferait un livre beaucoup plus gros que l'*Encyclopédie*. On ne saurait trop étendre les sciences, et trop resserrer le tableau des faiblesses humaines.

[1] Page 306. B.

Soupire[1] se plaignait aussi qu'ils ne fussent point vêtus; mais ce n'est pas un grand mal dans la zone torride. Il y a dans cette province un poste qu'on dit de la plus grande importance; c'est la forteresse de Vandavachi, qui couvrait les établissements des Français. Vandavachi est situé dans une petite île formée par des rivières. La colonie française était encore maîtresse de cette place : les Anglais vinrent pour l'attaquer. Le comte de Lally marcha pour la secourir avec quatre cents hommes, et les Anglais n'osèrent l'attendre. Ils revinrent quelques mois après au nombre de deux cents Européans et de quatre mille noirs; et M. de Geoghegan, avec onze cents hommes seulement, remporta sur eux une victoire complète.

Une chose qu'on ne voit guère que dans ce pays-là, c'est que les deux nababs pour lesquels on combattait étaient chacun à cent lieues du champ de bataille. Pondichéri respirait un peu après ce petit succès. Mais l'armée navale du comte d'Aché ayant reparu sur la côte, elle fut encore attaquée par l'amiral Pococke, et plus maltraitée dans cette troisième bataille que dans les premières; car un de ses grands vaisseaux de guerre prit feu, et la mâture fut brûlée; quatre vaisseaux de la compagnie s'enfuirent. Cependant l'amiral français échappa à l'amiral anglais, qui, malgré la supériorité du nombre et de la marine, ne put prendre aucun de ses vaisseaux.

Le comte d'Aché alors voulut repartir pour les îles

[1] Voyez une note sur la lettre à Pilavoine, du 23 avril 1760. B.

de Bourbon et de France. Les officiers de l'armée, le conseil de Pondichéri, protestèrent contre le départ de l'amiral, et le rendirent responsable de la ruine de la compagnie: tous croyaient alors que le départ de la flotte était la perte de Pondichéri; l'amiral les laissa protester; il donna le peu d'argent qu'il avait apporté, et débarqua environ huit cents hommes; aussitôt il alla se radouber à l'Ile de France. Pondichéri, sans munitions, sans vivres, resta dans la discorde et dans la consternation. Le passé, le présent, et l'avenir, étaient effrayants.

Les troupes qui couvraient Pondichéri se révoltèrent. Ce ne fut point une de ces séditions tumultueuses qui commencent sans raison et qui finissent de même. La nécessité sembla les plonger dans ce parti, le seul qui leur restait pour être payées et pour avoir de quoi subsister. Donnez-nous, disaient-elles, du pain et notre solde, ou nous allons en demander aux Anglais. Les soldats en corps écrivirent au général qu'ils attendraient quatre jours, mais qu'au bout de ce temps, toutes leurs ressources étant épuisées, ils passeraient à Madras.

On a prétendu que cette révolte avait été fomentée par un jésuite missionnaire nommé Saint-Estevan, jaloux de son supérieur, le P. Lavaur, qui de son côté trahissait le général autant que le missionnaire Saint-Estevan les trahissait tous deux. Cette conduite ne s'accorde pas avec ce zèle pur qui éclate dans les *Lettres édifiantes*, et avec la foule de miracles dont le Seigneur a récompensé ce zèle.

Quoi qu'il en soit, il fallut trouver de l'argent:

on n'apaise point les séditions dans l'Inde avec des paroles. Le directeur de la Monnaie, nommé Boylean, donna le peu qui lui restait de matières d'or et d'argent. Le chevalier de Crillon prêta quatre mille roupies, M. de Gadeville autant. M. de Lally, qui avait heureusement cinquante mille francs chez lui, les donna, et engagea même le jésuite Lavaur, son ennemi secret, à prêter trente-six mille livres de l'argent qu'il réservait pour son usage ou pour ses missions, le tout remboursable par la compagnie, si elle était en état de le faire. On devait aux troupes dix mois de paie, et cette paie était forte : elle montait à plus d'un écu par jour pour chaque cavalier, et à treize sous pour les soldats. Nous savons combien ces détails sont petits ; mais nous sentons qu'ils sont nécessaires.

La révolte ne fut apaisée qu'au bout de sept jours ; la bonne volonté du soldat en fut affaiblie. Les Anglais revinrent à ce lieu fatal de Vandavachi ; ils livrèrent dans cet endroit une seconde bataille qu'ils gagnèrent complétement. M. de Bussi y fut fait prisonnier : tout fut désespéré alors.

Après cette défaite la cavalerie se révolta encore, et voulut passer aux Anglais, aimant mieux servir les vainqueurs dont elle était sûre d'être bien payée, que les vaincus qui lui devaient encore une grande partie de sa solde. Le général la ramena une seconde fois avec son argent ; mais il ne put empêcher que plusieurs cavaliers ne désertassent [a].

[a] Quelle est donc cette fureur de désertion ? L'amour de la patrie se perd-il à mesure qu'on s'éloigne d'elle ? Le soldat, qui tirait hier sur les

Les désastres se suivirent rapidement pendant une année entière. La colonie perdit tous ses postes; les troupes noires, les Cipayes, les Européans, désertaient en foule. On avait eu recours à ces Marattes que chaque parti emploie tour-à-tour dans tout le Mogol; nous les avons comparés aux Suisses [1]; mais s'ils vendent comme eux leurs services, et s'ils ont quelque chose de leur valeur, ils n'en ont pas la fidélité.

Les missionnaires se mêlent de tout dans cette partie de l'Inde : un d'eux, qui était Portugais et décoré du titre d'évêque d'Halicarnasse, avait amené deux mille Marattes. Ils ne combattirent point à la journée de Vandavachi; mais pour faire quelque exploit de guerre, ils pillèrent tous les villages appartenants encore à la France, et partagèrent le butin avec l'évêque [a].

ennemis, tire demain sur ses compatriotes; il s'est fait un nouveau devoir de tuer d'autres hommes, ou d'être tué par eux. Mais pourquoi y avait-il tant de Suisses dans les troupes anglaises, et pas un dans les troupes de France? Pourquoi, parmi ces Suisses, unis à la France par tant de traités, s'est-il trouvé tant d'officiers et de soldats qui ont servi les Anglais contre cette même France en Amérique et en Asie?

D'où vient enfin qu'en Europe, pendant la paix même, des milliers de Français ont quitté leurs drapeaux pour toucher la même paie de l'étranger? Les Allemands désertent aussi, les Espagnols rarement, les Anglais presque jamais. Il est inouï qu'un Turc et un Russe désertent.

Dans la retraite des dix mille, au milieu des plus grands dangers et des fatigues les plus décourageantes, aucun Grec ne déserta. Ils n'étaient pourtant que des mercenaires, officiers et soldats, qui s'étaient vendus pour un peu d'argent au jeune Cyrus, à un rebelle, à un usurpateur. C'est au lecteur, et surtout au militaire éclairé, de trouver la cause et le remède de cette maladie contagieuse, plus commune aux Français qu'aux autres nations depuis plusieurs années, dans la guerre comme pendant la paix.

[1] Page 341. B.

[a] Un évêque latin de la ville grecque d'Halicarnasse qui appartient aux

Nous ne prétendons pas faire un journal de toutes les minuties du brigandage, et détailler les malheurs particuliers qui précédèrent la prise de Pondichéri et le malheur général. Quand une peste a détruit une peuplade, à quoi bon fatiguer les vivants du récit de tous les symptômes qui ont emporté tant de morts? il nous suffira de dire que le général Lally se retira dans Pondichéri, et que les Anglais bloquèrent bientôt cette capitale.

ARTICLE XVI.

Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent.

Pendant que la colonie française était dans le trouble et dans la détresse, les Anglais donnèrent dans l'Inde, à cinq cents lieues de Pondichéri, un exemple qui tint toute l'Asie attentive.

Surate, ou Surat, au fond du golfe de Cambaie, était, depuis Tamerlan, le grand marché de l'Inde, de la Perse, et de la Tartarie: les Chinois même y avaient envoyé souvent des marchandises. Elle conservait encore un très grand lustre, habitée principalement par des Arméniens et par des Juifs, courtiers de toutes les nations; et chaque nation y avait son comptoir. C'était là que se rendaient tous les sujets mahométans du grand mogol, qui voulaient faire le pélerinage de la Mecque. Un seul grand vaisseau que l'em-

Turcs! un évêque d'Halicarnasse qui prêche et qui pille! et qu'on dise, après cela, que ce monde ne se gouverne pas par des contradictions! Cet homme s'appelait Norogna; c'était un cordelier de Goa, qui s'était enfui à Rome, où il avait obtenu un titre d'évêque missionnaire. M. de Lally lui disait quelquefois: « Mon cher prélat, comment as-tu fait pour n'être pas « brûlé ou pendu? »

pereur entretenait à l'embouchure de la rivière qui passe à Surate, transportait de là les pélerins à la mer Rouge. Ce vaisseau et les autres petits navires indiens étaient sous les ordres d'un Cafre, qui avait amené une colonie de Cafres à Surate.

Cet étranger mourut, et son fils obtint sa place. Deux Cafres, amiraux du grand mogol, l'un après l'autre, sans qu'on ait pu savoir de quelle côte d'Afrique étaient ces hommes! rien ne démontre mieux combien le Mogol était mal gouverné, et par conséquent malheureux. Le fils exerçait un empire tyrannique dans Surate. Le gouverneur ne pouvait lui résister. Tous les marchands gémissaient sous les redoublements continuels de ses extorsions. Il rançonnait tous les pélerins de la Mecque. Telle était la faiblesse du grand mogol Alumgir [1] dans toutes les parties de l'administration; et c'est ainsi que les empires périssent.

Enfin les pélerins de la Mecque, les Arméniens, les Juifs, tous les habitants se réunirent pour demander aux Anglais leur protection contre un Cafre que le successeur de Tamerlan n'osait punir. L'amiral Pococke, qui était alors à Bombai, envoya deux vaisseaux de guerre à Surate. Ce secours suffit avec les troupes commandées par le capitaine Maitland, qui marcha à la tête de huit cents Anglais et de quinze cents Cipayes.

L'amiral et son parti se retranchèrent dans les jardins du comptoir français, au-delà d'une porte de la

[1] Aalem-Guyr II, cité plus bas dans l'article XXXIV. CL.

ville. Il était naturel que, les Anglais le poursuivant, les Français lui donnassent un asile.

On canonna, on bombarda cette retraite. Il y avait plusieurs factions dans Surate; et il était à craindre qu'une de ces factions n'appelât les Marattes, qui sont toujours prêts à profiter des divisions de l'empire. Enfin on s'accommoda, on se réunit avec les Anglais; les portes du château leur furent ouvertes. Le comptoir de France, dans la ville, ne fut pas garanti du pillage, mais aucun des employés ne fut tué, et la journée ne coûta la vie qu'à cent personnes du parti de l'amiral, et à vingt soldats du capitaine Maitland.

Les Cafres se retirèrent où ils purent. S'il était rare qu'un homme de cette nation eût été amiral de l'empire, il y eut une chose plus rare encore, c'est que l'empereur donna le titre et les appointements d'amiral à la compagnie anglaise. Cette place valait trois laks de roupies et quelques droits. Le tout montait à huit cent mille francs par an. La facilité d'attirer à elle tout le commerce de Surate lui valait vingt fois davantage.

Cette aventure étrange semblait affermir la puissance et l'élévation des Anglais dans l'Inde, du moins pour un très long temps; et la compagnie de Pondichéri descendait à grands pas vers sa destruction.

ARTICLE XVII.

Prise et destruction de Pondichéri.

Pendant que l'armée anglaise s'avançait vers l'occident, et qu'une nouvelle flotte menaçait la ville à

l'orient, le comte de Lally avait peu de soldats. Il se servit d'une ruse assez ordinaire dans la guerre et dans la vie civile : c'est de paraître avoir plus qu'on n'a. Il commanda une parade sous les murs de la ville du côté de la mer. Il ordonna que tous les employés de la compagnie y parussent comme soldats, en uniforme, pour en imposer à la flotte ennemie qui était à la rade.

Le conseil de Pondichéri et tous les employés vinrent lui déclarer qu'ils ne pouvaient obéir à cet ordre. Les employés dirent qu'ils ne reconnaissaient pour leur commandant que le gouverneur établi par la compagnie. Tout bourgeois, d'ordinaire, se croit avili d'être soldat, quoique en effet ce soient les soldats qui donnent les empires. Mais la véritable raison est qu'on voulait contrarier en tout celui qui avait encouru la haine publique.

Ce fut la troisième révolte[a] qu'il essuya en peu de jours. Il ne punit les chefs de la cabale qu'en les fesant sortir de la ville ; mais il joignit à cette peine si modérée des paroles accablantes qui ne s'oublient jamais, et qui reviennent bien fortement au cœur lorsqu'on peut s'en venger. De plus, le général défendit au conseil de s'assembler sans son ordre. L'animosité de cette compagnie fut aussi grande que celle des parlements de France l'était alors contre les commandants qui leur apportaient des ordres sévères de la

[a] Dans une de ces révoltes, une troupe de grenadiers armés de sabres pénètre dans la chambre du général, et lui demande de l'argent avec insolence : Lally seul les charge l'épée à la main, et les chasse de sa chambre : on a imprimé depuis qu'il était un lâche.

cour, et souvent des ordres contradictoires. Il eut donc à combattre les citoyens et les ennemis.

La place manquait de vivres. Il fit rechercher dans toutes les maisons le peu de superflu qu'on y pourrait trouver pour fournir aux troupes une subsistance nécessaire. On commença par celle du général; mais on prétendit que ceux qui étaient chargés de ce triste détail n'en usaient pas avec assez de discrétion chez des officiers principaux, dont le nom ou la personne méritait des ménagements. Les cœurs déjà trop irrités furent ulcérés au dernier point: on criait à la tyrannie. M. Dubois, intendant de l'armée, qui remplit ce devoir, devint l'objet de l'exécration publique. Quand des ennemis vainqueurs ordonnent une telle recherche, personne n'ose murmurer; mais lorsque le général l'ordonnait pour sauver la ville, tout s'élevait contre lui.

L'officier était réduit à une demi-livre de riz par jour, le soldat à quatre onces[a]. La ville n'avait plus que trois cents soldats noirs et sept cents Français pressés par la faim, pour se défendre contre quatre mille soldats d'Europe et dix mille noirs. Il fallait bien se rendre. Lally, désespéré, agité de convulsions, l'esprit accablé et égaré, voulut renoncer au commandement, et en charger le brigadier de Landivisiau, qui se garda bien d'accepter un poste si délicat et si funeste. Lally fut réduit à ordonner le malheur et la honte de la colonie. Au milieu de toutes

[a] Le général avait deux rations et deux petits pains. Une pauvre femme chargée d'enfants lui demanda des secours, et il ordonna de lui donner tous les jours la moitié de ce qui était réservé pour lui.

ces crises, il recevait chaque jour des billets anonymes qui le menaçaient du fer et du poison. Il se crut en effet empoisonné, il tomba en épilepsie; et le missionnaire Lavaur alla dire dans toute la ville qu'il fallait prier Dieu pour ce pauvre Irlandais qui était devenu fou.

Cependant le péril croissait : les troupes anglaises avaient abattu la malheureuse haie qui entourait la ville. Le général voulut assembler le conseil mixte du civil et du militaire qui tâcherait d'obtenir une capitulation supportable pour la ville et pour la colonie. Le conseil de Pondichéri ne répondit que par un refus. La démarche nous semble précipitée, disait-il. Lally fit une seconde démarche, et essuya un nouveau refus. « Vous nous avez cassés, dit alors le con-« seil ; nous ne sommes plus rien.... Je ne vous ai « point cassés, répondit le général ; je vous ai dé-« fendu de vous assembler sans ma permission, et je « vous commande au nom du roi de vous assembler « et de former un conseil mixte, qui cherche les « moyens d'adoucir le sort de la colonie entière et le « vôtre. » Le conseil répliqua par cette sommation qu'il lui fit signifier :

« Nous vous sommons, au nom de tous les ordres « religieux, de tous les habitants, et au nôtre, de « demander dans l'instant une suspension d'armes à « M. Cootes (c'était le commandant anglais); et nous « vous rendons responsable envers le roi de tous les « malheurs que des délais hors de saison pourraient « occasioner. »

Cependant les Anglais s'approchent : on croit qu'ils

préparent un assaut. Lally ordonne à la garnison et aux habitants de prendre les armes, distribue aux soldats exténués de fatigue le seul tonneau de vin qui lui reste, et, quoique mourant, se fait porter sur la brèche, où il espérait trouver une mort glorieuse. Les Anglais se gardèrent bien d'attaquer une place qu'ils allaient prendre sans combat.

Le général assembla alors un conseil de guerre, composé de tous les principaux officiers qui fesaient encore le service; ils conclurent à se rendre: mais ils différaient sur les conditions. Le comte de Lally, outré contre les Anglais, qui avaient, disait-il, violé en plus d'une occasion le cartel établi entre les deux nations, fit une déclaration particulière, dans laquelle il leur reprochait leurs infractions aux traités. Ce n'était pas une politique prudente de parler de leurs torts à des vainqueurs, et d'aigrir ceux qu'il fallait fléchir; mais tel était son caractère. Après leur avoir exposé ses plaintes, il demandait qu'on laissât un asile à la mère et aux sœurs d'un raïa, qui s'étaient réfugiées à Pondichéri lorsque ce raïa eut été assassiné dans le camp des Anglais mêmes. Il leur reprochait vivement, selon sa coutume, d'avoir souffert cette barbarie. Le colonel Cootes ne fit aucune réponse à cette déclaration hardie. Le conseil de Pondichéri envoya de son côté au commandant anglais des articles de capitulation, rédigés par le jésuite Lavaur: ce missionnaire les porta lui-même. Cette démarche aurait été bonne au Paraguai, mais non pas avec des Anglais. Si Lally les offensait en les accusant d'injustices et de cruau-

té, on les offensait davantage en députant un jésuite intrigant pour négocier avec des guerriers victorieux. Le colonel ne daigna pas seulement lire les articles du jésuite; mais il donna les siens. Les voici:

« Le colonel Cootes veut que les Français se rendent « prisonniers de guerre, pour être traités comme il « conviendra aux intérêts du roi son maître. Il aura « pour eux toute l'indulgence qu'exige l'humanité.

« Il enverra demain matin, entre huit et neuf heures, « les grenadiers de son régiment prendre possession « de la porte Vilmour.

« Après demain, à la même heure, il prendra pos- « session de la porte Saint-Louis.

« La mère et les sœurs du raïa seront escortées à « Madras. On aura tout le soin possible d'elles, et « on ne les livrera point à leurs ennemis. Fait à « notre quartier général, près de Pondichéri, le 15 « janvier 1761. »

Il fallut obéir aux ordres du colonel Cootes. Il entra dans la ville. La petite garnison mit bas les armes. Le colonel ne dîna point avec le général, contre lequel il était piqué, mais chez le gouverneur de la compagnie, nommé Duval de Leirit, avec plusieurs membres du conseil.

M. Pigot, gouverneur de Madras pour la compagnie anglaise, réclama son droit sur Pondichéri : on ne put le lui disputer, parceque c'était lui qui payait les troupes. Ce fut lui qui régla tout après la conquête. Le général Lally était toujours très malade; il demanda à ce gouverneur anglais la permission de

rester encore quatre jours à Pondichéri; il fut refusé; on lui signifia qu'il fallait partir le lendemain pour Madras.

Nous pouvons remarquer comme une chose assez singulière que Pigot était d'une origine française, comme Lally d'une origine irlandaise : l'un et l'autre combattait contre son ancienne patrie.

Cette rigueur fut la plus légère que le général essuya. Les employés de la compagnie, les officiers de ses troupes, qu'il avait insultés lorsqu'il devait les punir, se réunirent tous contre lui. Les employés surtout l'insultèrent jusqu'au moment de son départ, affichant contre lui des placards, jetant des pierres à ses fenêtres, l'appelant à grands cris traître et scélérat. La troupe grossissait par les indifférents qui s'y joignaient et qui étaient bientôt échauffés de la fureur des autres. Une troupe d'assassins, à la tête de laquelle on voyait un conseiller de l'Inde, depuis un des principaux témoins admis à déposer contre lui, l'attendait à la place par laquelle on devait le transporter couché sur un palanquin, suivi au loin de quinze houssards anglais nommés pour l'escorter pendant sa route jusqu'à Madras. Le colonel Cootes lui avait permis de se faire accompagner de quatre de ses gardes jusqu'à la porte; les séditieux environnèrent son lit en le chargeant d'injures, et en le menaçant de le tuer. On eût cru voir des esclaves qui voulaient assommer de leurs fers un de leurs compagnons. Il continua sa marche au milieu d'eux, tenant de ses mains affaiblies deux pistolets. Ses gardes

et les houssards anglais le garantirent de leur fureur [a].

Les séditieux s'en prirent à M. Dubois, ancien et brave officier, âgé de soixante et dix ans, intendant de l'armée, qui passa un moment après : cet intendant, l'homme du roi, fut assassiné; on le vola, on le dépouilla nu; on l'enterra dans un jardin : ses papiers furent saisis sur-le-champ dans sa maison, et on ne les a jamais revus.

Pendant que le général Lally était conduit à Madras, des employés de la compagnie obtinrent à Pondichéri la permission d'ouvrir ses coffres, comptant y trouver des trésors en or, en diamants, en lettres-de-change : ils n'y trouvèrent qu'un peu de vaisselle, des hardes, des papiers inutiles, et ils n'en furent que plus acharnés; ces mêmes effets furent saisis par la douane anglaise jusqu'à ce que Lally eût satisfait aux dettes qu'il avait contractées en son nom pour la défense de la place.

Accablé de chagrins et de maladies, Lally, prisonnier dans Madras, demanda vainement qu'on différât son transport en Angleterre : il ne put obtenir cette grace. On le mena de force à bord d'un vaisseau marchand, dont le capitaine le traita inhumainement pendant toute la traversée. On ne lui donnait pour tout soulagement que du bouillon de porc. Ce patron anglais croyait devoir traiter ainsi un Irlandais au service de France. Bientôt les officiers, le conseil de

[a] L'officier anglais voulait charger ces misérables. Lally l'en empêcha, et eut la générosité de leur sauver la vie.

Pondichéri, et les principaux employés, furent obligés de le suivre; mais avant d'être transférés ils eurent la douleur de voir commencer la démolition de toutes les fortifications qu'ils avaient faites à leur ville, la destruction de leurs immenses magasins, de leurs halles, de tout ce qui pouvait servir au commerce, comme à la défense, et jusqu'à leurs propres maisons. Lally avait obtenu du général Cootes la conservation de la ville, mais Cootes ne commandait plus à Pondichéri.

M. Dupré, nommé gouverneur par le conseil de Madras, pressait cette destruction. C'était (à ce qu'on a mandé) le petit-fils d'un de ces Français que la rigueur de la révocation de l'édit de Nantes força de s'exiler de leur patrie et de servir contre elle. Louis XIV ne s'attendait pas qu'au bout d'environ quatre-vingts ans, la capitale de sa compagnie des Indes serait détruite par un Français.

Le jésuite Lavaur eut beau lui écrire : « Monsieur, « êtes-vous également pressé de détruire la maison « où nous avons un autel domestique pour y conti- « nuer en cachette l'exercice de notre religion, etc.? »

Dupré se souciait fort peu que Lavaur dît la messe en cachette : il lui répondit que le général Lally avait rasé Saint-David, et n'avait donné que trois jours aux habitants pour transporter leurs effets; que le gouverneur de Madras avait accordé trois mois aux habitants de Pondichéri; que les Anglais égalaient au moins les Français en générosité; mais qu'il fallait partir, et aller dire la messe ailleurs. Alors la ville

fut impitoyablement rasée, sans que les Français pussent avoir le droit de se plaindre.

ARTICLE XVIII.

Lally et les autres prisonniers conduits en Angleterre, relâchés sur leur parole. Procès criminel de Lally.

Les prisonniers continuèrent dans la route et en Angleterre leurs reproches mutuels, que le désespoir aigrissait encore. Le général avait ses partisans, surtout parmi les officiers du régiment de son nom : presque tous les autres étaient ses ennemis déclarés; chacun écrivait aux ministres de France, chacun accusait le parti opposé d'être la cause du désastre. Mais la véritable cause était la même que dans les autres parties du monde; la supériorité des flottes anglaises, l'opiniâtreté attentive de la nation, son crédit, son argent comptant, et cet esprit de patriotisme, qui est plus fort à la longue que l'esprit mercantile et que la cupidité des richesses.

Le général Lally obtint de l'amirauté d'Angleterre la permission de repasser en France sur sa parole. Son premier soin fut de payer ce qu'il avait emprunté pour le service public. La plupart de ses ennemis revinrent en même temps que lui; ils arrivèrent précédés de toutes les plaintes, des accusations formées de part et d'autre, et de mille écrits dont Paris était inondé. Les partisans de Lally étaient en très petit nombre, et ses adversaires innombrables.

Un conseil entier, deux cents employés sans res-

sources; les directeurs de la compagnie des Indes voyant leur grand établissement anéanti; les actionnaires tremblant pour leur fortune; des officiers irrités: tous se déchaînaient avec d'autant plus d'animosité contre Lally, qu'ils croyaient qu'en perdant Pondichéri il avait gagné des millions. Les femmes, toujours moins modérées que les hommes dans leurs terreurs et dans leurs plaintes, criaient au traître, au concussionnaire, au criminel de lèse-majesté.

Le conseil de Pondichéri en corps présenta une requête contre lui au contrôleur général. Il disait dans cette requête: « Ce n'est point le desir de venger nos « injures et notre ruine personnelle qui nous anime, « c'est la force de la vérité, c'est le sentiment pur « de nos consciences, c'est le cri général. »

Il paraissait pourtant que le sentiment pur des consciences était un peu corrompu par la douleur d'avoir tout perdu, par une haine personnelle peut-être excusable, et par la soif de la vengeance qu'on ne peut excuser.

Un très brave officier, de la noblesse la plus antique, fort mal à propos outragé par le général, et même dans son honneur, écrivait en termes beaucoup plus violents que le conseil de Pondichéri. « Voilà, disait-il, ce qu'un étranger sans nom, sans « actions devers lui, sans naissance, sans aucun titre « enfin, comblé cependant des honneurs de son maître, « prépare en général à toute cette colonie. Rien n'a « été sacré pour ses mains sacriléges; ce chef les a « portées jusqu'à l'autel, en s'appropriant six chan- « deliers d'argent et un crucifix, que le général an-

« glais lui a fait rendre à la sollicitation du supé-
« rieur des capucins, etc., etc. »

Le général s'était attiré par ses fougues indiscrètes et par ses reproches injustes une accusation si cruelle : il est vrai qu'il avait fait porter chez lui ces chandeliers et ce crucifix, mais si publiquement qu'il n'était pas possible qu'au milieu de tant de grands intérêts il voulût s'emparer d'un objet si mince. Aussi l'arrêt qui le condamna ne parle point de sacrilége.

Le reproche d'une basse naissance était bien injuste : nous avons ses titres munis du grand sceau du roi Jacques. Sa maison était très ancienne[a]. On passait donc les bornes avec lui, comme il les avait passées avec tant d'autres. Si quelque chose doit inspirer aux hommes la modération, c'est sans doute cette fatale aventure.

Le ministre des finances devait naturellement protéger une compagnie de commerce dont la ruine semblait si préjudiciable au royaume : il y eut un ordre secret d'enfermer Lally à la Bastille. Lui-même offrit de s'y rendre; il écrivit au duc de Choiseul : « J'ap-
« porte ici ma tête et mon innocence. J'attends vos
« ordres. » Quelque temps auparavant, un des agents de ses ennemis lui avait offert de lui révéler toutes leurs intrigues, et il refusa cette offre avec mépris.

Le duc de Choiseul, ministre de la guerre et des

[a] Une branche de cette famille a possédé le château de Tollendal en Irlande depuis un temps immémorial jusqu'à la dernière révolution. Le lord Kelli, vice-roi d'Irlande sous Élisabeth, était du nom de Lally, mais d'une autre branche.

affaires étrangères, était généreux à l'excès, bienfesant, et juste; la hauteur de son ame était égale à la grandeur de ses vues; mais il eut le malheur de céder aux clameurs de Paris : on avait décidé d'abord qu'on ne prendrait un parti qu'après le rapport fait au conseil des accusations intentées contre Lally, et des preuves sur lesquelles on les appuyait. Cette résolution si sage ne fut pas suivie. Lally fut enfermé à la Bastille dans la même chambre où avait été La Bourdonnais, et n'en sortit pas de même.

Il s'agissait d'abord de voir quels juges on lui donnerait. Un conseil de guerre semblait le tribunal le plus convenable; mais on lui imputait des malversations, des concussions, des crimes de péculat, dont les maréchaux de France ne sont pas juges. Le comte de Lally avait d'abord formé ses plaintes : ainsi ses adversaires ne firent en quelque sorte que récriminer. Ce procès était si compliqué, il fallait faire venir tant de témoins, que le prisonnier resta quinze mois à la Bastille sans être interrogé, et sans savoir devant quel tribunal il devait répondre. C'est là, disaient quelques jurisconsultes, le triste destin des citoyens d'un royaume célèbre par les armes et par les arts, mais qui manque encore de bonnes lois, ou plutôt chez qui les sages lois anciennes sont quelquefois oubliées.

Le jésuite Lavaur était alors à Paris; il demandait au gouvernement une modique pension de quatre cents francs, pour aller prier Dieu le reste de ses jours au fond du Périgord où il était né. Il mourut,

et on lui trouva douze cent cinquante mille livres dans sa cassette, en or, en diamants, en lettres-de-change. Cette aventure d'un supérieur des missions de l'orient, et la banqueroute de trois millions que fit en ce temps-là le supérieur des missions de l'occident, nommé La Valette[1], excitèrent dans toute la France une indignation égale à celle qu'on inspirait contre Lally, et fut une des causes qui produisirent enfin l'abolissement des jésuites : mais en même temps la cassette de Lavaur prépara la perte de Lally. On trouva dans ce coffre deux mémoires, l'un en faveur du comte, l'autre qui le chargeait de tous les crimes. Il devait faire usage de l'un ou de l'autre de ces écrits, selon que les affaires tourneraient. De ce couteau tranchant à double lame, on porta au procureur général[2] celle qui blessait l'accusé. Cet homme du roi fit sa plainte au parlement contre le comte, de vexations, de concussions, de trahisons, de crimes de lèse-majesté. Le parlement renvoya l'affaire au châtelet en première instance. Et bientôt après des lettres-patentes du roi renvoyèrent à la grand'chambre et à la tournelle assemblées « la connaissance de tous les délits commis dans l'Inde, « pour être le procès fait et parfait aux auteurs des« dits délits, selon la rigueur des ordonnances. » Le mot de justice conviendrait mieux peut-être que celui de rigueur.

Comme le procureur général avait inséré dans sa

[1] Voyez tome XXII, page 356; et XLII, 646. B.

[2] Joly de Fleury, né en 1710, frère aîné d'Omer Joly de Fleury, avocat-général. Cr.

plainte les termes de crime de haute trahison, de lèse-majesté, on refusa un conseil à l'accusé. Il n'eut pour sa défense d'autres secours que lui-même. On lui permit d'écrire : il se servit de cette permission pour son malheur. Ses écrits irritèrent encore ses adversaires, et lui en firent de nouveaux. Il reprochait au comte d'Aché d'avoir été cause de la perte de l'Inde, en ne restant pas dans Pondichéri. Mais ce chef d'escadre avait préféré de défendre les îles de Bourbon et de France contre une invasion dont sans doute il les croyait menacées. Il avait combattu trois fois contre la flotte anglaise, et avait été blessé dans ces trois batailles. M. de Lally fesait des reproches sanglants au chevalier de Soupire, qui lui répondit, et qui déposa contre lui avec une modération aussi estimable qu'elle est rare.

Enfin, se rendant à lui-même le témoignage qu'il avait toujours fait rigoureusement son devoir, il se livra avec la plume aux mêmes emportements qu'il avait eus quelquefois dans ses discours. Si on lui eût donné un conseil, ses défenses auraient été plus circonspectes; mais il pensa toujours qu'il lui suffisait de se croire innocent. Il força surtout M. de Bussi à lui faire une réponse, et cette réponse d'un homme en faveur duquel l'opinion s'était alors déclarée, paraissant quelques jours avant le jugement, ne pouvait manquer de faire effet sur des esprits déjà prévenus. Lally, qui tant de fois avait prodigué sa vie, et que M. de Bussi affectait de soupçonner de manquer de courage, en avait trop en insultant tous ses adversaires dans ses mémoires. C'était se battre

seul contre une armée; il n'était guère possible que cette multitude ne l'accablât pas : tant les discours de toute une ville font impression sur les juges, lors même qu'ils croient être en garde contre cette séduction!

ARTICLE XIX.

Fin du procès criminel contre Lally. Sa mort.

Par une fatalité singulière, et qui ne se voit peut-être qu'en France, le ridicule se mêle presque toujours aux événements funestes. C'était un très grand ridicule en effet de voir des hommes de paix, qui n'étaient jamais sortis de Paris que pour aller à leurs maisons de campagne, interroger, avec un greffier, des officiers généraux de terre et de mer sur leurs opérations militaires.

Les membres du conseil marchand de Pondichéri, les actionnaires de Paris, les directeurs de la compagnie des Indes, les employés, les commis, leurs femmes, leurs parents, criaient aux juges et aux amis des juges contre le commandant d'une armée qui consistait à peine en mille soldats. Les actions étaient tombées parceque le général était un traître, et que l'amiral s'était allé radouber, au lieu de livrer un quatrième combat naval. On répétait les noms de Trichenapali, de Vandavachi, de Chétoupet. Les conseillers de la grand'chambre achetaient de mauvaises cartes de l'Inde, où ces places ne se trouvaient pas[a].

[a] On prétend qu'un des juges demanda à une personne de la famille de M. de Lally si Pondichéri était bien à deux cents lieues de Paris. — Cette note est posthume. B.

On fesait un crime à Lally de ne s'être pas emparé de ce poste nommé Chétoupet, avant d'aller à Madras. Tous les maréchaux de France assemblés auraient eu bien de la peine à décider de si loin si on devait assiéger Chétoupet ou non : et on portait cette question à la grand'chambre ! Les accusations étaient si multipliées, qu'il n'était pas possible que, parmi tant de noms indiens, un juge de Paris ne prît souvent une ville pour un homme, et un homme pour une ville.

Le général de terre accusait le général de mer d'être la première cause de la chute des actions, tandis que lui-même était accusé par tout le conseil de Pondichéri d'être l'unique principe de tous les malheurs.

Le chef d'escadre fut assigné pour être ouï. On l'interrogeait, après serment de dire la vérité, pourquoi il avait *mis le cap au sud*, au lieu de s'être *embossé* au nord-est entre Alamparvé et Goudelour, noms qu'aucun Parisien n'avait entendu prononcer auparavant. Heureusement il n'avait point de cabale formée contre lui.

A l'égard du général Lally, on le chargeait d'avoir assiégé Goudelour au lieu d'assiéger d'abord Saint-David ; de n'avoir pas marché aussitôt à Madras ; d'avoir évacué le poste de Chéringan ; de n'avoir pas envoyé trois cents hommes de renfort, noirs ou blancs, à Masulipatan ; d'avoir capitulé à Pondichéri, et de n'avoir pas capitulé *.

* Le maréchal Keith disait à une impératrice de Russie : Madame, si vous envoyez en Allemagne un général traître et lâche, vous pouvez le

Il fut question de savoir si M. de Soupire, maréchal de camp, avait continué ou non le service militaire depuis la perte de Cangivaron, poste assez inconnu à la tournelle. Il est vrai qu'en interrogeant Lally sur de tels faits, on avait soin de lui dire que c'étaient des opérations militaires sur lesquelles on n'insistait pas; mais on n'en tirait pas moins des inductions contre lui. A ces chefs d'accusation que nous avons entre les mains, en succédaient d'autres sur sa conduite privée. On lui reprochait de s'être mis en colère contre un conseiller de Pondichéri, et d'avoir dit à ce conseiller qui se vantait de donner son sang pour la compagnie : Avez-vous assez de sang pour fournir du boudin aux troupes du roi qui manquent de pain? (N° 74.)

On l'accusait d'avoir dit des sottises à un autre conseiller. (N° 87.)

D'avoir condamné un perruquier, qui avait brûlé de son fer chaud l'épaule d'une négresse, à recevoir un coup du même fer sur son épaule [1]. (N° 88.)

De s'être enivré quelquefois. (N° 104.)

D'avoir fait chanter un capucin dans la rue. (N° 105.)

faire pendre à son retour. Mais s'il n'est qu'incapable, tant pis pour vous, pourquoi l'avez-vous choisi? c'est votre faute, il a fait ce qu'il a pu; vous lui devez encore des remerciements. Ainsi, quand on aurait prouvé que Lally était incapable, ce qu'on était encore bien loin de prouver, puisqu'il avait eu du succès tant qu'il n'avait pas manqué de troupes et d'argent, tant qu'on lui avait obéi, il aurait encore été très injuste de le condamner.

[1] Cette accusation est très remarquable; elle prouve quelles idées les gens de Pondichéri ont de la justice, et quelle espèce de témoins on entendait. K.

D'avoir dit que Pondichéri ressemblait à un hordel, où les uns caressaient les filles, et où les autres les voulaient jeter par les fenêtres. (N° 106.)

D'avoir rendu quelques visites à madame Pigot, qui s'était échappée de chez son mari. (N° 108.)

D'avoir fait donner du riz à ses chevaux, dans le temps qu'il n'avait point de chevaux. (N° 112.)

D'avoir donné une fois aux soldats du punch fait avec du coco. (N° 131.)

De s'être fait traiter d'un abcès au foie, sans que cet abcès eût crevé; et si l'abcès eût crevé, il en serait heureusement mort. (N° 147.)

Ces griefs étaient mêlés d'accusations plus importantes. La plus forte était d'avoir vendu Pondichéri aux Anglais; et la preuve en était que pendant le blocus il avait fait tirer des fusées, sans qu'on en sût la raison, et qu'il avait fait la ronde la nuit, tambour battant. (N°s 144 et 145.)

On voit assez que ces accusations étaient intentées par des gens fâchés, et mauvais raisonneurs. Leur énorme extravagance semblait devoir décréditer les autres imputations. Nous ne parlerons point ici de cent petites affaires d'argent, qui forment un chaos plus aisé à débrouiller par un marchand que par un historien. Ses défenses nous ont paru très plausibles, et nous renvoyons le lecteur à l'arrêt même, qui ne le déclara pas concussionnaire.

Il y eut cent soixante chefs d'accusation contre lui, les cris du public en augmentaient encore le nombre et le poids : ce procès devenait très sérieux

malgré son extrême ridicule; on approchait de la catastrophe.

Le célèbre Daguesseau a dit dans une de ses mercuriales [1], en adressant la parole aux magistrats, en 1714: « Justes par la droiture des intentions, êtes-« vous toujours exempts de l'injustice des préjugés? « et n'est-ce pas cette espèce d'injustice que nous « pouvons appeler l'erreur de la vertu, et si nous « l'osons dire, le crime des gens de bien? »

Le terme de *crime* est bien fort; un honnête homme ne commet point de crime, mais il fait souvent des fautes pernicieuses; et quel homme, quelle compagnie n'a pas commis de telles fautes?

Le rapporteur [2] passait pour un homme dur, préoccupé, et sanguinaire. S'il avait mérité ce reproche dans toute son étendue, le mot de *crime* alors n'aurait pas été peut-être trop violent. Il se vantait d'aimer la justice; mais il la voulait toujours rigoureuse, et ensuite il s'en repentait. Ses mains étaient encore teintes du sang d'un enfant (l'on peut donner ce nom à un jeune gentilhomme d'environ dix-sept ans), coupable d'un excès dont l'âge l'aurait corrigé, et que six mois de prison auraient expié. C'était lui qui avait déterminé quinze juges contre dix à faire périr cette victime par la mort la plus affreuse, réservée aux parricides [3]. Cette scène se passait chez

[1] Mercuriale XIII. B.

[2] Pasquier; voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Dalembert, du 16 juillet 1766; celle de Voltaire à madame la duchesse d'Enville, du 26 novembre 1774, et à d'Argental, du 22 janvier 1775. B.

[3] Cinq voix ont donc suffi pour condamner un enfant aux supplices accumulés de la torture ordinaire et extraordinaire, de la langue arrachée

un peuple réputé sociable, dans le temps même où le monstre de l'inquisition s'apprivoisait ailleurs, et où les anciennes lois des temps barbares s'adoucissaient dans les autres états. Tous les princes, tous les peuples de l'Europe eurent horreur de cet effroyable assassinat juridique. Ce magistrat même en eut des remords; mais il n'en fut pas moins impitoyable dans le procès du comte Lally.

Quelques autres juges et lui étaient persuadés de la nécessité des supplices dans les affaires les plus graciables; on eût dit que c'était un plaisir pour eux. Leur maxime était qu'il faut toujours en croire les délateurs plus que les accusés; et que s'il suffisait de nier, il n'y aurait jamais de coupables. Ils oubliaient cette réponse de l'empereur Julien-le-Philosophe, qui avait lui-même rendu la justice dans Paris: « S'il « suffisait d'accuser, il n'y aurait jamais d'inno- « cents. »

Il fallait lire et relire un tas énorme de papiers, mille écrits contradictoires d'opérations militaires, faites dans des lieux dont la position et le nom étaient inconnus aux magistrats; des faits dont il leur était impossible de se former une idée exacte, des incidents, des objections, des réponses qui coupaient à tout moment le fil de l'affaire. Il n'est pas possible que chaque juge examine par lui-même toutes ces

avec des tenailles, du poing coupé, et d'être jeté dans les flammes. Un enfant! un petit-fils d'un lieutenant général qui avait bien servi l'état! et cet événement, plus horrible que tout ce qu'on a jamais rapporté ou inventé sur les Cannibales, s'est passé chez une nation qui passe pour éclairée et humaine! — Voyez, dans le tome XLII, page 355, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*. B.

pièces : quand on aurait la patience de les lire, combien peu sont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions! on s'en repose presque toujours sur le rapporteur dans les affaires compliquées, il dirige les opinions ; on l'en croit sur sa parole ; la vie et la mort, l'honneur et l'opprobre sont dans sa main.

Un avocat général, ayant lu toutes les pièces avec une attention infatigable, fut pleinement convaincu que l'accusé devait être absous. C'était M. Séguier[1], de la même famille que ce chancelier[2] qui se fit un nom dans l'aurore des belles-lettres, cultivées trop tard en France ainsi que tous les arts; homme d'ailleurs de beaucoup d'esprit, et plus éloquent encore que le rapporteur, dans un goût différent. Il était si persuadé de l'innocence du comte, qu'il s'en expliquait hautement devant les juges et dans tout Paris. M. Pellot, ancien conseiller de grand'chambre, le juge peut-être le plus appliqué et du plus grand sens, fut entièrement de l'avis de M. Séguier.

On a cru que le parlement, aigri par ses fréquentes querelles avec des officiers généraux chargés de lui annoncer les ordres du roi; exilé plus d'une fois[3] pour sa résistance, et résistant toujours; devenu enfin, sans presque le savoir, l'ennemi naturel de tout militaire élevé en dignité, pouvait goûter une secrète satisfaction en déployant son autorité sur un homme qui avait exercé un pouvoir souverain. Il hu-

[1] Mort en 1792. B.

[2] Voyez ma note, tome XXII, page 249. B.

[3] Voyez tome XXII, pages 316, 331, 347. B.

miliait en lui tous les commandants. On ne s'avoue pas ce sentiment caché au fond du cœur ; mais ceux qui le soupçonnent peuvent ne pas se tromper.

Le vice-roi de l'Inde française fut, après plus de cinquante ans de services, condamné à la mort, à l'âge de soixante-huit ans (6 mai 1766).

Quand on lui prononça son arrêt, l'excès de son indignation fut égal à celui de sa surprise. Il s'emporta contre ses juges ainsi qu'il s'était emporté contre ses accusateurs ; et tenant à la main un compas qui lui avait servi à tracer des cartes géographiques dans sa prison, il s'en frappa vers le cœur : le coup ne pénétra pas assez pour lui ôter la vie. Réservé à la perdre sur l'échafaud, on le traîna dans un tombereau de boue, ayant dans la bouche un large bâillon qui, débordant sur ses lèvres et défigurant son visage, formait un spectacle affreux. Une curiosité cruelle attire toujours une foule de gens de tout état à un tel spectacle. Plusieurs de ses ennemis vinrent en jouir, et poussèrent l'atrocité jusqu'à l'insulter par des battements de mains. On lui bâillonnait ainsi la bouche, de peur que sa voix ne s'élevât contre ses juges sur l'échafaud, et qu'étant si vivement persuadé de son innocence, il n'en persuadât le peuple. Ce tombereau, ce bâillon, soulevèrent les esprits de tout Paris, et la mort de l'infortuné ne les révolta pas.

L'arrêt portait « que Thomas Arthur Lally était « condamné à être décapité, comme dûment atteint « et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi, de

« l'état, et de la compagnie des Indes, d'abus d'auto-
« rité, vexations, et exactions. »

On a déjà remarqué ailleurs[1] que ces mots *trahir les intérêts* ne signifient point une perfidie, une trahison formelle, un crime de lèse-majesté, en un mot la vente de Pondichéri aux Anglais, dont on l'avait accusé. Trahir les intérêts de quelqu'un, veut dire les mal ménager, les mal conduire. Il était évident que, dans tout ce procès, il n'y avait pas l'ombre de trahison ni de péculat. L'ennemi implacable des Anglais, qui les brava toujours, ne leur avait pas vendu la ville. S'il l'avait fait, on le saurait aujourd'hui. De plus, les Anglais n'auraient pas acheté une ville qu'ils étaient sûrs de prendre. Enfin, Lally aurait joui à Londres du fruit de sa trahison, et ne fût pas venu chercher la mort en France parmi ses ennemis. A l'égard du péculat, comme il ne fut pas chargé de l'argent du roi ni de celui de la compagnie, on ne pouvait l'accuser de ce crime, qu'on dit trop commun.

Abus d'autorité, vexations, exactions, sont aussi des termes vagues et équivoques, à la faveur desquels il n'y a point de présidial qui ne pût condamner à mort un général d'armée, un maréchal de France. Il faut une loi précise et des preuves précises. Le général Lally usa sans doute très mal de son autorité, en outrageant de paroles quelques officiers, en manquant d'égards, de circonspection, de bienséance: mais comme il n'y a point de loi qui dise: « Tout

[1] *Précis du siècle de Louis XV*, chap. XXXIV, tome XXI, page 326. B.

« maréchal de France, tout général d'armée qui sera « un brutal, aura la tête tranchée, » plusieurs personnes impartiales pensèrent que c'était le parlement qui paraissait abuser de son autorité.

Le mot d'exactions est encore un terme qui n'a pas un sens bien déterminé. Lally n'avait jamais imposé une contribution d'un denier, ni sur les habitants de Pondichéri, ni sur le conseil. Il ne demanda même jamais au trésorier de ce conseil le paiement de ses appointements de général : il comptait le recevoir à Paris, et il n'y reçut que la mort.

Nous savons de science certaine (autant qu'il est permis de prononcer ce mot de *certaine*), que trois jours après sa mort, un homme très respectable ayant demandé à un des principaux juges sur quel délit avait porté l'arrêt : « Il n'y a point de délit particu- « lier, répondit le juge en propres mots ; c'est sur l'en- « semble de sa conduite qu'on a assis le jugement[a]. »

[a] Sous Charles Ier, en Angleterre, le parlement entreprit de faire le procès à l'archevêque Laud, dont le crime réel était d'être le favori du roi, et dont le crime imaginaire était celui *de qui n'en a pas* (comme dit Montesquieu [livre XII, chap. VIII] en parlant de ceux de *lèse-majesté* et de *trahison*). Jean Herne, plaidant pour lui, disait : « Milords, je représen- « terai humblement à vos grandeurs que ce que nous entreprenons de faire « aujourd'hui est une affaire de la plus haute et de la plus grande consé- « quence. Il s'agit ici de la vie d'un archevêque, et d'un archevêque élevé « à la plus haute dignité.... — M. Herne, dit alors le conseiller Wild, en « l'interrompant, nous n'avons jamais allégué que chacune de ses actions, « *prises* en *particulier*, rendit cet archevêque coupable de *trahison* et de « mort ; mais nous disons que toutes les fautes de cet archevêque, soit « grandes, soit petites, *mises ensemble*, forment par voie d'accumulation « une grande *trahison*. — Monsieur le conseiller, répliqua Herne, je vous « demande pardon ; mais je n'avais pas su jusqu'ici que deux cents lapins « pussent jamais faire un cheval. » — (Cette note est posthume.) B.

Cela était très vrai; mais cent incongruités dans la conduite d'un homme en place, cent défauts dans le caractère, cent traits de mauvaise humeur mis ensemble, ne composaient pas un crime digne du dernier supplice. S'il était permis de se battre contre son général, s'il fût mort dans un combat de la main des officiers outragés par lui, on eût pu ne pas le plaindre; mais il ne méritait pas de mourir du glaive de la justice, qui ne connaît ni haine ni colère. On peut assurer qu'aucun militaire ne l'eût accusé si violemment, s'ils avaient prévu que leurs plaintes le conduiraient à l'échafaud; au contraire, ils l'auraient excusé. Tel est le caractère des officiers français.

Cet arrêt semble aujourd'hui d'autant plus cruel que, dans le temps même où l'on avait instruit ce procès, le châtelet, chargé par ordre du roi de punir les concussions évidentes faites en Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des restitutions, à des amendes, et à des bannissements. Les magistrats du châtelet avaient senti que, dans l'état d'humiliation et de désespoir où la France était réduite en ce temps malheureux, ayant perdu ses troupes, ses vaisseaux, son argent, son commerce, ses colonies, sa réputation, on ne lui aurait rien rendu de tout cela, en fesant pendre dix ou douze coupables qui, n'étant point payés par un gouvernement alors obéré, s'étaient payés par eux-mêmes. Ces accusés n'avaient point contre eux de cabale; et il y en avait une acharnée et terrible contre un Irlandais qui paraissait avoir été bizarre, capricieux, emporté, jaloux de la fortune d'autrui, appliqué à son intérêt,

sans doute, comme tout autre; mais point voleur, mais brave, mais attaché à l'état, mais innocent. Il fallut du temps pour que la pitié prît la place de la haine: on ne revint en faveur de Lally qu'après plusieurs mois, quand la vengeance assouvie laissa entrer l'équité dans les cœurs avec la commisération.

Ce qui contribua le plus à rétablir sa mémoire dans le public, c'est qu'en effet, après bien des recherches, on trouva qu'il n'avait laissé qu'une fortune médiocre. L'arrêt portait qu'on prendrait sur la confiscation de ses biens cent mille écus pour les pauvres de Pondichéri. Il ne se trouva pas de quoi payer cette somme, dettes préalables acquittées; et le conseil de Pondichéri avait, dans ses requêtes, fait monter ses trésors à dix-sept millions. Les vrais pauvres intéressants étaient ses parents: le roi leur accorda des graces qui ne réparèrent pas le malheur de la famille. La plus grande grace qu'elle espérait était de faire revoir, s'il était possible, le procès par un autre parlement, ou d'en faire remettre la décision à un conseil de guerre, aidé de magistrats.

Il parut enfin aux hommes sages et compatissants que la condamnation du général Lally était un de ces meurtres commis avec le glaive de la justice. Il n'est point de nation civilisée chez qui les lois, faites pour protéger l'innocence, n'aient servi quelquefois à l'opprimer. C'est un malheur attaché à la nature humaine, faible, passionnée, aveugle. Depuis le supplice des Templiers, point de siècle où les juges en France n'aient commis plusieurs de ces erreurs meurtrières. Tantôt c'était une loi absurde et barbare qui

commandait ces iniquités judiciaires, tantôt c'était une loi sage qu'on pervertissait [a].

Qu'il soit permis de remettre ici sous les yeux ce que nous avons dit autrefois [1], que si on avait différé les supplices de la plupart des hommes en places, un seul à peine aurait été exécuté. La raison en est que cette même nature humaine, si cruelle quand elle est échauffée, revient à la douceur lorsqu'elle se refroidit [2].

[a] La maréchale d'Ancre fut accusée d'avoir sacrifié un coq blanc à la lune, et brûlée comme sorcière.

On prouva au curé Gaufredi qu'il avait eu de fréquentes conférences avec le diable. Une des plus fortes charges contre Vanini était qu'on avait trouvé chez lui un grand crapaud; et en conséquence il fut déclaré sorcier et athée.

Le jésuite Girard fut accusé d'avoir ensorcelé La Cadière; le curé Grandier, d'avoir ensorcelé tout un couvent.

Le parlement défendit d'écrire contre Aristote sous peine des galères.

Montecuculli, chambellan, échanson du dauphin François, fut condamné comme séduit par l'empereur Charles-Quint, pour empoisonner ce jeune prince, parcequ'il se mêlait un peu de chimie. Ces exemples d'absurdité et de barbarie sont innombrables.

[1] Voyez tome XXVII, pages 62, 63, 64. B.

[2] Les ennemis du comte de Lally avaient tellement excité la haine contre lui, qu'un bruit vrai ou faux s'étant répandu que le parlement avait envoyé au roi une députation pour le prier de ne point accorder de grace, personne ne parut s'étonner d'une démarche qui, faite par des juges contre un homme qu'ils viennent de condamner, serait un aveu de leur partialité ou de leur corruption. On a dit aussi que la crainte de voir cet acte de la justice et de la bonté du roi empêcher une mort devenue nécessaire à l'existence et à la fortune des ennemis de Lally, avait fait accélérer l'exécution, et que ce fut cette raison qui fit négliger à son égard toute espèce de bienséance; mais on ne peut le croire sans accuser ceux qui présidaient à l'exécution d'être les complices des calomniateurs de Lally. D'autres ont aussi prétendu que l'on avait voulu le punir par cette humiliation d'avoir cherché à se tuer; cette idée est absurde; on ne peut soupçonner des magistrats d'une superstition aussi cruelle que honteuse. Le fait du bâillon n'est que trop vrai; mais personne, dès le lendemain de l'exécution, n'osa

ARTICLE XX.

Destruction de la Compagnie française des Indes.

La mort de Lally ne rendit pas la vie à la compagnie des Indes : elle ne fut qu'une cruauté inutile.

s'avouer l'auteur de cet abominable raffinement de barbarie. Dans un pays où les lois seraient respectées, un homme capable d'ajouter à la sévérité d'un supplice prononcé par un arrêt, serait sévèrement puni; et l'impunité de ceux qui ont donné l'ordre du bâillon, est un opprobre pour la législation française, à laquelle les étrangers ne font déjà que trop de reproches.

Le comte de Lally a laissé un fils né d'un mariage secret. Il apprit en même temps sa naissance, la mort horrible de son père, et l'ordre qu'il lui donnait de venger sa mémoire : forcé d'attendre sa majorité, tout ce temps fut employé à s'en rendre digne. Enfin l'arrêt fatal fut cassé, au rapport de M. Lambert, par le conseil, qui fut effrayé de la foule de violations des formes légales qui avaient précédé et accompagné ce jugement. M. de Voltaire était mourant lorsqu'il apprit cette nouvelle : elle le tira de la léthargie où il était plongé. *Je meurs content*, écrivit-il au jeune comte de Lally, *je vois que le roi aime la justice.*

Le parlement de Normandie fut chargé de revoir le procès ; la haine pour Lally ne subsistait plus que dans le cœur de ce ramas de brigands qui jouissaient à Paris du fruit des rapines qu'ils avaient exercées dans l'Inde. L'opinion publique avait changé, et le parlement de Paris se conduisit avec la modération et la dignité convenable à des juges qui savent que ce n'est pas l'erreur, mais la partialité qui peut les déshonorer. Le neveu d'un des employés de la compagnie crut devoir au parlement de Paris, et à la mémoire de son oncle, qui lui avait prescrit le contraire, de se rendre partie dans un procès qui lui était étranger. Le parlement de Rouen admit son intervention, que toutes les lois devaient l'obliger de rejeter ; le conseil fut forcé de casser encore cet arrêt, et de renvoyer de nouveau le jugement au parlement de Bourgogne. Le fils du comte de Lally a défendu lui-même, dans tous les tribunaux, la cause de son père avec une éloquence simple, noble, et pathétique ; la piété filiale en a fait un jurisconsulte et un orateur ; et quel que soit l'événement de cette grande cause, l'estime et le respect de toutes les ames bonnêtes sera sa récompense. — L'arrêt du parlement de Dijon a confirmé celui du parlement de Paris, le 23 août 1783, et même avec plus de dureté. (L'addition à cette note est de Wagnière, secrétaire de Voltaire. B.)

S'il est triste de s'en permettre de nécessaires, combien doit-on s'abstenir de celles qui ne servent qu'à faire dire aux nations voisines : Ce peuple, auparavant généreux et redoutable, n'était en ce temps-là dangereux que pour ceux qui le servaient !

Ce fut depuis un grand problème à la cour, dans Paris, dans les provinces maritimes, parmi les négociants, parmi les ministres, s'il fallait soutenir ou abandonner ce cadavre à deux têtes, qui avait fait également mal à-la-fois le commerce et la guerre, et dont le corps était composé de membres qui changeaient tous les jours. Les ministres qui penchaient vers le dessein de lui ôter son privilége exclusif employèrent la plume de M. l'abbé Morellet [1], à la vérité licencié en théologie, mais homme très instruit, d'un esprit net et méthodique, plus propre à rendre service à l'état dans des affaires sérieuses, qu'à disputer sur des fadaises de l'école. Il prouva que, dans l'état où se trouvait la compagnie, il n'était pas possible de lui conserver un privilége qui l'avait ruinée. Il voulut prouver aussi qu'il eût fallu ne lui en jamais donner. C'était dire en effet que les Français ont dans leur caractère, et trop souvent dans leur gouvernement, quelque chose qui ne leur permet pas de former de grandes associations heureuses; car les compagnies anglaise, hollandaise, et même danoise, prospéraient avec leur privilége exclusif. Il fut prouvé que les différents ministères, depuis 1725

[1] L'abbé Morellet, mort en 1819, a publié un *Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes*, 1769, in-4°; et *Examen de la réponse de M. N.* (Necker) *au Mémoire*, etc., 1769, in-4°. B.

jusqu'à 1769, avaient fourni à la compagnie des Indes, aux dépens du roi et de l'état, la somme étonnante de trois cent soixante et seize millions, sans que jamais elle eût pu payer ses actionnaires du produit de son commerce, comme on ne peut trop le redire.

Enfin le fantôme de cette compagnie qui avait donné de si grandes espérances fut anéanti. Il n'avait pu réussir par les soins du cardinal de Richelieu, ni par les libéralités de Louis XIV, ni par celles du duc d'Orléans, ni sous aucun des ministres de Louis XV. Il fallait cent millions pour lui donner une nouvelle existence; et cette compagnie aurait encore été exposée à les perdre. Les actionnaires et les rentiers continuèrent à être payés sur la ferme du tabac, de sorte que si le tabac passait de mode, la banqueroute serait inévitable.

La compagnie anglaise, mieux dirigée, mieux secourue par des flottes maîtresses des mers, animée d'un esprit plus patriotique, s'est vue au comble de la puissance et de la gloire qui peuvent être passagères. Elle a eu aussi ses querelles avec les actionnaires et avec le gouvernement : mais ces querelles étaient des disputes de vainqueurs qui ne s'accordaient pas sur le partage des dépouilles; et celles de la compagnie française ont été des plaintes et des cris de vaincus, s'accusant les uns les autres de leurs infortunes au milieu de leurs débris.

On a voulu, dans le parlement d'Angleterre, ravir au lord Clive et à ses officiers les richesses immenses acquises par leurs victoires. On a prétendu que

tout devait appartenir à l'état et non à des particuliers, ainsi que le parlement de Paris semblait l'avoir préjugé. Mais la différence entre le parlement d'Angleterre et celui de Paris était infinie, malgré l'équivoque du nom : l'un représentait légalement la nation entière; l'autre était un simple tribunal de judicature, chargé d'enregistrer les édits des rois. Le parlement anglais décida, le 24 mai 1773, qu'il était honteux de redemander dans Londres au lord Clive et à tant de braves gens le prix légitime de leurs belles actions dans l'Inde; que cette bassesse serait aussi injuste que si on avait voulu punir l'amiral Anson d'avoir fait le tour du globe en vainqueur; et qu'enfin le plus sûr moyen d'encourager les hommes à servir leur patrie était de leur permettre de travailler aussi pour eux-mêmse. Ainsi il y eut en tout une différence prodigieuse entre le sort de l'Anglais Clive et celui de l'Irlandais Lally : mais l'un était vainqueur, et l'autre vaincu; l'un s'était fait aimer, et l'autre s'était fait détester.

De savoir à présent ce que deviendra la compagnie anglaise; de dire si elle établira sa puissance dans le Bengale et sur la côte de Coromandel sur d'aussi bons fondements que les Hollandais en ont jeté à Batavia; ou si les Marattes et les Patanes trop aguerris prévaudront contre elle, si l'Angleterre dominera dans l'Inde comme dans l'Amérique septentrionale... c'est ce que le temps doit apprendre à notre posterité. Ce que nous savons de certain jusqu'à présent, c'est que tout change sur la terre.

ARTICLE XXI[1].

De la science des Brachmanes.

C'est une consolation de quitter les ruines de la compagnie française des Indes, l'échafaud sur lequel le meurtre de Lally fut commis, et les malheureuses querelles de nos marchands, et de nos officiers. On sort avec plaisir d'un chaos si triste pour retourner à la contemplation philosophique de l'Inde, et pour examiner avec attention cette vaste et ancienne partie de la terre, que certainement les prévarications du jésuite Lavaur, et les mensonges imprimés du jésuite Martin, et même les miracles attribués à François Xavero, appelé chez nous Xavier, ne nous feront jamais connaître.

C'est d'abord une remarque très importante que Pythagore alla de Samos au Gange pour apprendre la géométrie, il y a environ deux mille cinq cents ans au moins, et plus de sept cents ans avant notre ère vulgaire, si récemment adoptée par nous. Or, certainement Pythagore n'aurait pas entrepris un si étrange voyage, si la réputation de la science des brachmanes n'avait été dès long-temps établie de proche en proche en Europe, et si plusieurs voyageurs n'avaient déjà enseigné la route.

On sait avec quelle lenteur tout s'établit : ce ne sont pas des prêtres égyptiens qui auront d'abord

[1] Malgré ce que dit Wagnière que la fin de ces fragments n'a été écrite qu'en 1774, elle est de 1773. Voyez le dernier alinéa de l'article XXXIV, page 485, et mon *Avis du nouvel Éditeur*, page 296. B.

couru dans l'Inde pour s'instruire. Ils étaient trop infatués du peu qu'ils savaient. Leurs intrigues et leurs propres superstitions occupaient toute leur vie sédentaire. La mer leur était en horreur; c'était leur Typhon. Nul auteur ne parle d'aucun prêtre d'Égypte qui ait voyagé. Ennemis des étrangers, ils se seraient crus souillés de manger avec eux; il fallait qu'un étranger se fît couper le prépuce pour être admis à leur parler : un lévite n'était pas plus insociable.

Il est vraisemblable que des marchands arabes furent les premiers qui passèrent dans l'Inde, dont ils étaient voisins. L'intérêt est plus ancien que la science. On alla chercher des épiceries pendant des siècles, avant de chercher des vérités.

Nous avons observé ailleurs [1] que, dans l'histoire allégorique de Job [a], écrite en arabe long-temps avant le Pentateuque, ce Job parle du commerce des Indes et de ses toiles peintes.

Nous avons rapporté [2] que l'histoire de Bacchus, né en Arabie, était fort antérieure à Job. Son voyage dans l'Inde est aussi certain qu'une ancienne histoire peut l'être; mais il est encore plus certain que les Arabes chargèrent cet événement de plus de fables qu'ils n'en mirent depuis dans leurs *Mille et une Nuits*. Ils firent de Bacchus un conquérant musicien, débauché, ivrogne, magicien, et dieu. Des rayons de lumière lui sortaient de la tête; une colonne de

[1] Tome XXVI, page 522. B.

[a] Job, cap. XXVIII, v. 16.

[2] Tome XLIII, page 52; et XXVII, 254-57. B.

feu marchait devant son armée pendant la nuit; il écrivait ses lois en chemin sur des tables de marbre; il traversait à pied la mer Rouge avec une multitude d'hommes, de femmes, et d'enfants; d'un coup de baguette il fesait jaillir d'un rocher une fontaine de vin; il arrêtait à-la-fois d'un seul mot la lune qui marche et le soleil qui ne marche pas. Toutes ces merveilles peuvent être des figures emblématiques; mais il est difficile d'en pénétrer le sens. C'est ainsi que long-temps après, quand les Grecs ayant équipé un vaisseau pour aller trafiquer en Mingrélie, leurs prophètes poëtes embellirent cette entreprise utile, en y mêlant des oracles, des miracles, des demi-dieux, des héros, et des prostituées, enfin des sages voyagèrent pour s'instruire.

Le premier qui soit connu pour être venu chercher la science dans l'Inde, est l'un de ces anciens Zerdust que les Grecs appelaient Zoroastre; le second est Pythagore. M. Holwell nous assure qu'il a vu leurs noms consacrés dans les annales des brachmanes, à la suite des noms des autres disciples venus à l'école de Bénarès sur la frontière septentrionale du Bengale. Ils ont aussi dans leurs registres le nom d'Alexandre; mais il est parmi les destructeurs, tout grand homme qu'il était; et les Pythagore et les Zoroastre sont parmi les anciens précepteurs du genre humain qui étudièrent chez les brachmanes, et qui rapportèrent dans leur patrie le peu de vérités et la foule des erreurs qu'ils avaient apprises.

Nous avons déjà reconnu [1] que l'arithmétique, la

[1] Voyez ci-dessus, page 333. B.

géométrie, l'astronomie, étaient enseignées chez les brachmanes. Les douze signes de leur zodiaque et leurs vingt-sept constellations en sont une preuve évidente.

Les brachmanes connaissaient la précession des équinoxes de temps immémorial, et ils se trompèrent bien moins que les Grecs dans leur calcul; car ce mouvement apparent des étoiles était chez eux et est encore de cinquante-quatre secondes par an; de sorte que cette période était pour eux de vingt-quatre mille ans, au lieu que les Grecs la firent de trente-six mille. Elle est chez nous de vingt-cinq mille neuf cent vingt ans; ainsi les brachmanes se rapprochaient plus de la vérité que les Grecs, qui vinrent long-temps après eux.

M. Le Gentil, savant astronome, qui a demeuré quelque temps à Pondichéri, a rendu justice aux brames modernes, qui ne sont que les échos des premiers brachmanes. Il a très ingénieusement résolu le problème de la durée du monde, fixée par ces anciens philosophes de l'Inde à quatre millions trois cent vingt mille ans, dont il y a trois millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-un d'écoulés en l'an 1773 de notre ère. Ainsi notre monde n'aurait plus que quatre cent vingt-deux mille cent dix-neuf ans à subsister.

M. Le Gentil s'est très bien aperçu que ce nombre, qui semble prodigieux, et qui n'est rien par rapport au temps nécessairement éternel, n'est qu'une combinaison des révolutions de l'équinoxe, à peu près comme la période julienne de Jules Scaliger, qui est

une multiplication des cycles du soleil par ceux de la lune et par l'indiction.

Mais, en même temps, M. Le Gentil a reconnu avec admiration la science des brachmanes, et l'immensité des temps qu'il fallut à ces Indiens pour parvenir à des connaissances dont les Chinois même n'ont jamais eu l'idée, et qui ont été inconnues à l'Égypte et à la Chaldée qui enseigna l'Égypte.

« Ægyptum docuit Babylon, Ægyptus Achivos[1]. »

ARTICLE XXII.

De la religion des brachmanes, et surtout de l'adoration d'un seul Dieu.

Le gouvernement chinois accusé d'athéisme.

La théogonie des brachmanes s'enfonce dans des temps qui doivent encore plus étonner l'espèce humaine, dont la vie n'est qu'un instant.

M. Dow[2], M. Holwell[3], sont d'accord dans l'exposition de cette antique théogonie[4]. Tous deux savaient la langue sacrée du *Hanscrit* ou *Sanscrit*;

[1] Ce vers proverbe est cité avec quelque différence dans la *Philosophie de l'Histoire*; voyez tome XV, page 50. B.

[2] Alexandre Dow, mort en 1779, est auteur de la *Dissertation sur les mœurs des Hindous*, traduite en français par Bergier, 1769, in-12. B.

[3] J.-S. Holwell, né en 1719, mort en 1798, est auteur de quelques écrits sur l'Inde; celui dont parle Voltaire a été en partie traduit en français sous ce titre : *Événements historiques intéressants, relatifs aux provinces de Bengale et à l'empire de l'Indostan*, etc., 1768, deux parties, in-8°. B.

[4] On en trouvera quelque chose dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*; mais c'est surtout chez MM. Holwell et Dow qu'il faut s'instruire. Consultez aussi les judicieuses réflexions de M. Sinner, dans son *Essai sur les dogmes de la métempsycose et du purgatoire*. — Voyez tome XV, page 285. B.

tous deux avaient demeuré long-temps dans le Bengale, où la première école des brachmanes subsiste encore.

Ces deux hommes, également utiles à l'Angleterre par leurs services, et au genre humain par leurs découvertes, conviennent de ce que nous avons dit, et de ce que nous ne pouvons trop répéter, que les brames ont conservé des livres écrits depuis près de cinq mille années, lesquels prouvent nécessairement une suite prodigieuse de siècles précédents.

Que les Indiens aient toujours adoré un seul Dieu, ainsi que les Chinois, c'est une vérité incontestable. On n'a qu'à lire le premier article de l'ancien *Shasta* traduit par M. Holwell. La fidélité de la traduction est reconnue par M. Dow, et cet aveu a d'autant plus de poids que tous deux diffèrent sur quelques autres articles; voici cette profession de foi : nous n'avons point sur la terre d'hommage plus antique rendu à la Divinité.

« Dieu est celui qui fut toujours : il créa tout ce « qui est; une sphère parfaite, sans commencement « ni fin, est sa faible image. Dieu anime et gouverne « toute la création par la providence générale de ses « principes invariables et éternels. Ne sonde point la « nature de l'existence de celui qui fut toujours; « cette recherche est vaine et criminelle : c'est assez « que jour par jour et nuit par nuit ses ouvrages « t'annoncent sa sagesse, sa puissance, et sa miséri- « corde. Tâche d'en profiter. »

Quand nous écririons mille pages sur ce simple passage, selon la méthode de nos commentateurs

d'Europe, nous n'y ajouterions rien : nous ne pourrions que l'affaiblir. Qu'on songe seulement que, dans le temps où ce morceau sublime fut écrit, les habitants de l'Europe, qui sont aujourd'hui si supérieurs au reste de la terre, disputaient leurs aliments aux animaux, et avaient à peine un langage grossier.

Les Chinois étaient, à peu près dans ce temps, parvenus à la même doctrine que les Indiens. On en peut juger par la déclaration de l'empereur Kang-hi, tirée des anciens livres, et rapportée dans la compilation de Du Halde [a].

« Au vrai principe de toutes choses.

« Il n'a point eu de commencement, et il n'aura « point de fin. Il a produit toutes choses dès le com- « mencement. C'est lui qui les gouverne et qui en est « le véritable seigneur. Il est infiniment bon, infini- « ment juste; il éclaire, il soutient, il règle tout avec « une suprême autorité et une souveraine justice. »

L'empereur Kien-long s'exprime avec la même énergie dans son poëme de *Moukden* composé depuis peu d'années. Ce poëme est simple : il célèbre sans enthousiasme les bienfaits de Dieu et les beautés de la nature. Combien d'ouvrages moraux la Chine n'a-t-elle pas de ses premiers empereurs! Confucius était vice-roi d'une grande province. Avons-nous parmi nous beaucoup d'hommes pareils?

Quand le gouvernement chinois n'aurait montré d'autre prudence que celle d'adorer un seul Dieu sans superstition, et de contenir toujours les bonzes, aux rêveries desquels il abandonne la populace, il

[a] Page 41, édition d'Amsterdam.

mériterait nos plus sincères respects. Nous ne prétendons point inférer de là que ces nations orientales l'emportent sur nous dans les sciences et dans les arts; que leurs mathématiciens aient égalé Archimède et Newton; que leur architecture soit comparable à Saint-Pierre de Rome, à Saint-Paul de Londres, à la façade du Louvre; que leurs poëmes approchent de Virgile et de Racine; que leur musique soit aussi savante, aussi harmonieuse que la nôtre. Ces peuples seraient aujourd'hui nos écoliers en tout; mais ils ont été en tout nos maîtres.

Les monuments les plus irréfragables sur l'unité de Dieu, qui nous restent des deux nations les plus anciennement policées de la terre, n'ont pas empêché nos disputeurs de l'Occident de donner à des gouvernements si sages le nom ridicule d'idolâtres. Ils étaient bien loin de l'être; et il faut avouer, avec le P. Lecomte, « qu'ils offraient à Dieu un culte pur « dans les plus anciens temples de l'univers. »

C'est ainsi que les premiers Persans adorèrent un seul Dieu dont le feu était l'emblème, comme le savant Hyde l'a démontré dans un livre qui méritait d'être mieux digéré [1].

C'est ainsi que les Sabéens reconnurent aussi un Dieu suprême dont le soleil et les étoiles étaient les émanations, comme le prouve le sage et méthodique Sale, le seul bon traducteur de l'*Alcoran* [2].

[1] *Historia religionis veterum Persarum eorumque magorum.* Oxnnii, 1700, in-4°. B.

[2] La traductinn de l'*Alcoran*, par Sale, est en anglais; vnyez tome LIV, page 261. B.

Les Égyptiens, malgré la consécration de leurs bœufs, de leurs chats, de leurs singes, de leurs crocodiles, et de leurs ognons, malgré leurs fables d'Ishet, d'Oshiret, et de Typhon, adorèrent un Dieu suprême, désigné par une sphère posée sur le frontispice de leurs principaux temples. Les mystères d'Égypte, de Thrace, de Grèce, de Rome, eurent toujours pour objet l'adoration d'un seul Dieu.

Nous avons rapporté ailleurs mille preuves de cette vérité évidente [1]. Les Grecs et les Romains, en adorant

[1] Voyez la partie philosophique de cette édition. Nous citerons ici un passage de Sénèque qui confirme cette opinion de M. de Voltaire, et qui prouve combien ceux qui ont accusé les Romains de polythéisme ou d'idolâtrie ont eu d'ignorance ou de mauvaise foi. Dans toutes les nations un peu éclairées, les hommes d'un état supérieur au peuple ont reconnu un Dieu suprême.

« Ne hoc quidem crediderunt (veteres) Jovem, qualem in Capitolio et « in cæteris ædibus colimus, mittere manu fulmina, sed eumdem quem « nos Jovem intelligunt, custodem rectoremque universi, animum ac spi- « ritum, mundani hujus operis dominum et artificem, cui nomen omne « convenit. Vis illum fatum vocare? non errabis; hic est ex quo suspensa « sunt omnia, causa causarum. Vis illum providentiam dicere? recte dices; « est enim cujus consilio huic mundo providetur, ut inconfusus eat, et « actus suos explicet. Vis illum naturam vocare? non peccabis; est enim ex « quo nata sunt omnia, cujus spiritu vivimus. Vis illum vocare mundum? « non falleris; ipse enim est totum quod vides, totus suis partibus inditus, « et se sustinens vi sua. Idem Etruscis quoque visum est; et ideo fulmina a « Jove mitti dixerunt, quia sine illo nihil geritur. SEN. *Quæst. nat.*, lib. II, « cap. 45. »

Ils n'ont pas même cru (les anciens) que le Jupiter qui lance la foudre fût celui qu'on adore dans le Capitole et dans les autres temples; ils ont désigné le même Jupiter que nous, le surveillant et le conservateur de l'univers, l'ame et l'esprit du grand tout, l'architecte et le maître de ce grand édifice du monde, enfin un être à qui tous les noms conviennent. Voulez-vous l'appeler *le destin?* vous ne vous tromperez pas; c'est de lui que tout dépend, il est la cause des causes. Voulez-vous le nommer *la providence?* vous aurez encore raison; c'est lui dont la sagesse pourvoit à

le Dieu très bon et très grand, rendaient aussi leurs hommages à une foule de divinités secondaires : mais nous répéterons ici [1] qu'il est aussi absurde de leur reprocher l'idolâtrie parcequ'ils reconnaissaient des êtres supérieurs à l'homme et subordonnés à Dieu, qu'il serait injuste de nous accuser d'être idolâtres parceque nous vénérons des saints [a].

Les métamorphoses d'Ovide n'étaient point la religion de l'empire romain ; et ni *la Fleur des saints* [2], ni le *Pensez-y bien* [3], ne sont la religion des sages chrétiens.

Toutes les nations ont toujours élevé les unes contre les autres des accusations fondées sur l'ignorance et sur la mauvaise foi. On a hautement imputé

tous les besoins du monde, y entretient l'ordre, en dirige les mouvements. Voulez-vous lui donner le nom de *nature?* vous ne serez pas répréhensible ; c'est lui qui a donné la naissance à tous les êtres ; c'est son souffle qui nous anime. Voulez-vous enfin le désigner sous le nom général de *monde?* ce ne sera pas non plus une erreur ; le grand tout que vous voyez n'est que lui-même ; il est disséminé tout entier dans ses propres parties, et se soutient par sa propre énergie. Les Étrusques ont pensé comme nous ; et s'ils lui ont attribué l'émission de la foudre, c'est que rien ne se fait sans lui. *Traduction de M. de La Grange.* K. — C'est au chapitre X de *Dieu et les hommes* (voyez tome XLVI, page 131), que Voltaire parle de la croyance des Égyptiens en un Dieu suprême ; et les éditeurs de Kehl avaient classé *Dieu et les hommes* dans la division qu'ils avaient appelée *Philosophie.* B.

[1] Voyez tome XV, page 132. B.

[a] Que pourraient en effet penser des Chinois, des Tartares, des Arabes, des Persans, des Turcs, s'ils voyaient tant d'églises dédiées à saint Janvier, à saint Antoine, à saint François, à saint Fiacre, à saint Roch, à sainte Claire, à sainte Ragonde, et pas une au maître de la nature, à l'essence suprême et universelle par qui nous vivons?

[2] Voyez ma note, tome XXIX, page 33 ; et XXXIII, 473. B.

[3] Le *Pensez-y bien, par le R. P. P. D. L. C. J.*, 1696, in-24. L'auteur est resté inconnu. B.

l'athéisme au gouvernement chinois[1], et les ennemis des jésuites les ont accusés de fomenter l'athéisme à Pékin. Il y a sans doute à la Chine et dans l'Inde, comme ailleurs, des philosophes qui, ne pouvant concilier le mal physique et le mal moral dont la terre est inondée, avec la croyance d'un Dieu, ont mieux aimé ne reconnaître dans la nature qu'une nécessité fatale. Les athées sont partout, mais aucun gouvernement ne le fut par principe, et ne le sera jamais : ce n'est l'intérêt ni des royaumes, ni des républiques, ni des familles; il faut un frein aux hommes.

D'autres jésuites missionnaires aux Indes, moins éclairés que leurs confrères de la Chine, et soldats crédules naguère d'un despote artificieux, ceux-là ont pris les brames adorateurs d'un seul Dieu, pour des idolâtres. Nous avons déjà vu[2] avec quelle simplicité ils croyaient que le diable était un des dieux de l'Inde. Ils l'écrivaient à notre Europe; ils le persuadaient dans Pondichéri, dans Goa, dans Diu, à des marchands plus ignorants qu'eux. L'idée d'adorer le diable n'est jamais tombée dans la tête d'aucun homme, encore moins d'un brachmane, d'un gymnosophiste. Nous ne pouvons ici adoucir les termes : il faut avoir bien peu de raison et beaucoup de hardiesse pour croire qu'il soit possible de prendre pour son dieu un être qu'on suppose condamné par Dieu même à des supplices et à des opprobres éternels, un

[1] Voyez *Dictionnaire philosophique*, au mot CHINE, tome XXVIII, page 46. B.

[2] Tome XXVII, page 423; et ci-dessus, page 334. B.

fantôme abominable et ridicule, occupé à nous faire tomber dans l'abîme de ses tourments. Recherchons dans la mythologie indienne ce qui peut avoir donné un prétexte à l'ignorance de calomnier si brutalement l'antiquité.

ARTICLE XXIII.

De l'ancienne mythologie philosophique avérée, et des principaux dogmes des anciens brachmanes sur l'origine du mal.

Les anciens brachmanes sont sans contredit les premiers qui osèrent examiner pourquoi sous un Dieu bon il y a tant de mal sur la terre. Et ce qui est très remarquable, c'est que ces mêmes philosophes, qu'on dit avoir vécu dans la tranquillité la plus heureuse, et dans une apathie uniquement animée par l'étude, furent les premiers qui se fatiguèrent à rechercher l'origine d'un malheur qu'ils n'éprouvaient guère. Ils virent des révolutions dans le nord de l'Inde, des crimes et des calamités amenées par ces peuples inconnus qui n'avaient pas même alors de nom, et que les Juifs, dans des temps plus récents, appelèrent Gog et Magog [1]; termes qui ne pouvaient avoir aucune acception précise chez un peuple si ignorant.

Les crimes et les calamités des nations barbares, voisines de l'Inde, et probablement des provinces de l'Inde même, toutes les misères du genre humain, durent pénétrer profondément des esprits philosophiques. Il n'est pas étonnant que les inventeurs de tant d'arts et de ces jeux qui exercent et qui fatiguent

[1] Ézéchiel, XXXVIII, 2; *Apocalypse*, XX, 7. B.

l'esprit humain, aient voulu sonder un abîme que nous creusons encore tous les jours, et dans lequel nous nous perdons.

Peut-être était-il convenable à la faiblesse humaine de penser qu'il n'y a du mal sur la terre que parcequ'il est impossible qu'il n'y en ait pas; parceque l'être parfait et universel ne peut rien faire de parfait et d'universel comme lui; parceque des corps sensibles sont nécessairement soumis aux souffrances physiques; parceque des êtres qui ont nécessairement des desirs ont aussi nécessairement des passions, et que ces passions ne peuvent être vives sans être funestes.

Cette philosophie semblait devoir être d'autant plus adoptée par les brachmanes, que c'est la philosophie de la résignation; et les brachmanes, dans leur apathie, semblaient les plus résignés des hommes.

Mais ils aimèrent mieux donner l'essor à leurs idées métaphysiques que d'admettre le système de la nécessité des choses; système embrassé par tant de grands génies, mais dont l'abus peut conduire à cet athéisme qu'on a reproché à beaucoup de Chinois, et dont nos philosophes d'Europe sont encore aujourd'hui si soupçonnés [a].

Les premiers brachmanes imaginèrent donc une

[a] L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois*, rapporte (tome II, page 178) que le minime Mersenne, colporteur des rêveries de Descartes, écrivit dans une de ses lettres qu'il y avait soixante mille athées dans Paris, de compte fait, et qu'il en connaissait douze dans une seule maison. La police supprima cette lettre pour l'honneur du corps. — C'est à de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens*, etc., que Voltaire a adressé ses *Lettres chinoises, indiennes*, etc.; voyez tome XLVIII. B.

fable très ingénieuse et très hardie, qui semblait justifier la Providence divine, et rendre raison du mal physique et du mal moral. Ils supposèrent que l'Être suprême n'avait créé d'abord que des êtres presque semblables à lui, ne pouvant rien former qui l'égalât. Il forma ces demi-dieux, ces génies, *debta*, auxquels les Perses donnèrent depuis le nom de *péris*, ou *féris*, d'où vient le mot de *fée*. Nous n'avons pas de terme pour exprimer ce que les anciens entendaient précisément par demi-dieux en Asie, et même en Grèce et à Rome. Nous employons le mot d'*ange* qui ne signifie que messager; et nous avons attribué mille faits miraculeux à ces messagers divins dont il est parlé dans la sainte Écriture: tant les hommes ont aimé également à-la-fois la vérité et le merveilleux [a]!

Ces demi-dieux, ces génies, ces debta inventés dans l'Inde, reçurent la vie long-temps avant que l'Éternel créât les étoiles, les planètes, et notre terre. Dieu tenait lieu de tout avec ses debta, qui partageaient autour de lui sa béatitude. Voici comme l'ancien livre attribué à Brama lui-même s'exprime :

« L'éternel.... absorbé dans la contemplation de son « essence, résolut de communiquer quelques rayons « de sa grandeur et de sa félicité à des êtres capables

[a] Ἄγγελος, chez les Grecs, ne signifiait que messager. Tous les commentateurs de la sainte Écriture conviennent que les *meleachim* hébreux, qu'on a traduits par ἄγγελοι, *angeli*, *anges*, n'ont été connus que lorsque les Juifs furent captifs chez les Babyloniens. Raphaël n'est nommé que dans le livre de Tobie, et Tobie était captif en Médie. Michel et Gabriel ne se trouvent pour la première fois que dans Daniel. C'est par ces recherches qu'on parvient à découvrir quelque chose dans la filiation des idées anciennes.

« de sentir et de jouir... ils n'existaient pas encore, « Dieu voulut et ils furent. »

Il faut avouer que ces mots, ce tour de phrase, cette exposition, sont sublimes, et qu'on ne peut disputer sur ce passage comme Boileau [1] disputa contre l'évêque d'Avranches et contre Le Clerc sur cet endroit de *la Genèse :* « Il dit que la lumière se fasse, « et la lumière se fit [2]. »

[1] Voyez sa x^e réflexion sur Longin. B.

[2] Longin, ancien rhéteur grec, attaché à Zénobie, reine de Palmire, dit dans son *Traité du Sublime*, chap. VII : « Moïse, législateur des Juifs, « qui n'était pas sans doute un homme ordinaire, ayant fort bien conçu « la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité « au commencement de ses lois par ces paroles : *Dieu dit que la lumière se « fasse, et la lumière se fit; que la terre se fasse, et la terre se fit.* » Il faut que Longin n'eût pas lu le texte de Moïse, puisqu'il l'altère et qu'il l'allonge. On sait qu'il n'y a point *que la terre se fasse, et la terre se fit.* La création est sans doute sublime; mais le récit de Moïse est très simple, comme le style de toute *la Genèse* l'est, et le doit être. Le sublime est ce qui s'élève, et l'histoire de *la Genèse* ne s'élève jamais. On y raconte la production de la lumière comme tout le reste, en répétant toujours la même formule ; « et la terre était informe et vide, et les ténèbres étaient « sur la superficie de l'abime, et le vent de Dieu soufflait sur les eaux, « et Dieu dit, que la lumière se fasse, et la lumière se fit; et il vit que « la lumière était bonne, et il divisa la lumière des ténèbres, et il appela « la lumière *jour*, et il fut fait un jour, le soir, et le matin. Dieu dit aussi « que le firmament se fasse au milieu des eaux, et qu'il divise les eaux « des eaux; et Dieu fit le firmament, et il divisa les eaux sous le firma- « ment des eaux sur le firmament; et il appela le firmament *ciel;* et il fut « fait un second jour, le soir, et le matin, etc.; et Dieu dit, que les eaux « qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que l'aride pa- « raisse, et il fut fait ainsi. Et Dieu appela l'aride la *terre*, et il appela « l'assemblage des eaux la *mer*, et il vit que cela était bon. » Il est de la plus grande évidence que tout est également simple et uniforme dans ce récit, et qu'il n'y a pas un mot plus sublime qu'un autre.

Ce fut le sentiment de Huet : Boileau le combattit rudement avant que Huet fût évêque. Celui-ci répondit savamment, et Boileau se tut quand Huet fut promu à un évêché. Le Clerc ayant soutenu l'opinion de Huet,

Quoi qu'il en soit, les debta, ces favoris de Dieu, abusant de leur bonheur et de leur liberté[a], se révoltèrent contre leur créateur. Une partie de cette fable fut sans doute l'origine de la guerre des géants contre les dieux, des attentats de Typhon contre Ishet et Oshiret, que les Grecs appelèrent Isis et Osiris, et de la rebellion éternelle d'Arimane contre son créateur, Orosmade ou Oromase chez les Perses. On sait assez que la fable se propage plus aisément et plus loin que la vérité. Les extravagances théologiques des Indiens firent plus de progrès chez leurs voisins que leur géométrie.

Il ne paraît pas que les Syriens aient jamais rien adopté de la théologie indienne. Ils avaient leur Astarté, leur Moloc, leur Adonis ou Adoni : ils n'entendirent jamais parler en Syrie de la révolte des debta dans le ciel. Le petit peuple juif n'en fut un peu plus informé que vers le premier siècle de notre ère, lorsque dans la foule de mille écrits apocryphes on en supposa un qu'on osa attribuer à Énoc, *septième homme après Adam*[1]. On fait dire à ce septième homme que les anges firent autrefois une conspiration; mais c'était pour coucher avec des filles. Le prétendu Énoc nomme les anges coupables; il ne

et n'étant point évêque, Boileau tomba plus rudement encore sur Le Clerc, qui lui répondit de même.

[a] Cet abus énorme de la liberté, cette révolte des favoris de Dieu contre leur maître pouvait éblouir, mais ne résolvait pas la question : car on pouvait toujours demander pourquoi Dieu donna à ses favoris le pouvoir de l'offenser; pourquoi il ne les nécessita pas à une heureuse impuissance de mal faire. Il est démontré que cette difficulté est insoluble.

[1] Jude, verset 14. B.

nomme point leurs maîtresses. Il se contente de dire que les géants naquirent de leurs amours [a]. L'apôtre saint Jude ou Juda, ou Lébée, ou Tebeus, ou Thadeus, cite ce faux Énoc comme un livre canonique dans la lettre qui lui est attribuée, sans qu'on sache à qui elle est adressée. Saint Jude, dans cette lettre, parle de la défection des anges.

Voici ses paroles [1] : « Or je veux vous faire souve-« nir de tout ce que vous savez, que Jésus, sauvant « le peuple de la terre d'Égypte, détruisit ensuite ceux « qui ne crurent pas, et qu'il retient dans des chaînes « éternelles et dans l'obscurité les anges qui n'ont « pas gardé leur principauté, mais qui ont quitté « leur domicile. »

Et dans un autre endroit [2], en parlant des méchants : « Ce sont des nuées sans eau, des arbres d'au-« tomne sans fruit, deux fois morts et déracinés ; des « flots de la mer agitée, écumant ses confusions ; des « étoiles errantes, à qui la tempête des ténèbres est « réservée pour l'éternité. Or c'est d'eux qu'a prophé-« tisé Énoc, le septième après Adam. »

On s'est donc servi dans notre occident d'un livre apocryphe pour fonder la chute des anges, la première cause de la chute de l'homme. On a corrompu

[a] Dom Calmet était persuadé de l'existence de cette race de géants, comme de celle des vampires. Il se prévaut surtout, dans sa dissertation sur cette matière, de la découverte que fit, en 1613, un fameux chirurgien très inconnu. Il trouva, dit dom Calmet, le tombeau et les os du roi Teutoboc, qui avait trente pieds de long et douze pieds d'une épaule à l'autre ; c'était en Dauphiné près de Montrigaut. Ce roi Teutoboc descendait évidemment des anges qui daignèrent faire des enfants aux filles.

[1] Versets 5 et 6. B.

[2] Versets 12-14. B.

aussi le sens naturel d'un passage d'Isaïe pour transformer le premier des anges en diable, en tordant singulièrement ces paroles [1] : « Comment es-tu tombé « du ciel, Lucifer? » Il est vrai que notre populace appelle notre diable Lucifer; mais le mot Lucifer n'est point dans Isaïe : c'est Hélel : c'est l'étoile du matin; c'est l'étoile de Vénus; c'est une métaphore dont Isaïe se sert pour exprimer la mort du roi de Babylone : « Comment as-tu pu mourir, malgré tes « musettes? comment es-tu couché avec les vers? « comment es-tu tombée, étoile du matin? » Les commentateurs figuristes ont imaginé cette équivoque pour faire accroire que le diable, Lucifer, est tombé du ciel; et cette erreur s'est long-temps soutenue [2].

Mais la vérité est qu'il n'a jamais été question d'un génie, d'un demi-dieu, d'un ange précipité du ciel, que dans le *Shasta* des brachmanes. Ni Lucifer, ni Belzébuth, ni Satan, n'étaient son nom. Il s'appelait Moisasor : c'était le chef de la bande rebelle; il devint diable, si l'on veut, avec sa suite : il fut du moins damné en effet. L'Éternel le précipita dans le vaste cachot de l'ondéra; mais il ne fut point tentateur; il ne vint point exciter les hommes au péché; car ni les hommes ni la terre n'existaient alors. Dieu l'enferma dans ce grand enfer de l'ondéra, lui et les siens, pour des milliers de monontours. Or il faut savoir qu'un *monontour* est une période

[1] Isaïe, XIV, 12. B.

[2] Voyez l'article BEKER dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (t. XXVII, p. 327).

de quatre cent vingt-six millions d'années. Chez nous, Dieu n'a pas encore pardonné au diable; mais chez les Indiens, Moisasor et sa troupe obtinrent leur grace au bout d'un monontour. Ainsi l'enfer de l'ondéra n'avait été, à proprement parler, qu'un purgatoire [a].

Alors Dieu créa la terre, et la peupla d'animaux. Il fit venir les délinquants, dont il adoucit les peines. Ils furent changés d'abord en vaches. C'est depuis ce temps que les vaches sont si sacrées dans la presqu'île de l'Inde, et que les dévots n'y mangent aucun animal. Ensuite les anges pénitents furent changés en hommes, et distingués en quatre castes. Comme coupables, ils apportèrent dans ce monde le germe des vices; comme punis, ils apportèrent le principe de tous les maux physiques : voilà l'origine du bien et du mal.

On reprochera peut-être à ce système que les animaux n'ayant point péché, sont pourtant aussi malheureux que nous, qu'ils se dévorent tous les uns les autres, qu'ils sont mangés par tous les hommes, excepté par les brames. C'eût été une faible objection du temps qu'il y avait des cartésiens.

Nous n'entrerons point ici dans les disputes des théologiens de l'Inde sur cette origine du mal. Les prêtres ont disputé partout; mais il faut avouer que les querelles des brames ont été toujours paisibles.

[a] Vous retrouverez le purgatoire chez les Égyptiens, vous le retrouverez très expressément dans le sixième chant de l'*Énéide*. Nous avons tout pris des anciens, presque sans exception. — Voyez tome XV, page 102; XXVII, 423, et XXXII, 48. B.

Des philosophes pourront s'étonner que des géomètres, inventeurs de tant d'arts, aient formé un système de religion, qui, quoique ingénieux, est pourtant si peu raisonnable. Nous pourrions répondre qu'ils avaient à faire à des imbéciles, et que les prêtres chaldéens, persans, égyptiens, grecs, romains, n'eurent jamais de système ni mieux lié, ni plus vraisemblable.

Il est absurde, sans doute, de changer des êtres célestes en vaches; mais on voit chez toutes les nations policées et savantes la plus misérable folie marcher à côté de la plus respectable sagesse. Les vaisseaux d'Énée changés en nymphes chez les Romains, la fille d'Inachus devenue vache chez les Grecs, et de vache devenue étoile, valaient bien les debta changés en vaches et en hommes. Milton n'a-t-il pas, chez un peuple à jamais célèbre pour les sciences exactes, transformé notre diable en crapaud, en cormoran, en serpent, quoique la sainte Écriture dise positivement le contraire [a]? De pareilles niaiseries eurent cours partout, hors chez les sages Chinois et chez les Scythes, trop simples pour inventer des fables.

L'antre de Trophonius fut plus respecté en Grèce que l'académie : les augures à Rome eurent plus de crédit que les Scipions. La fable s'établit d'abord; ensuite vient la vérité, qui, voyant la place prise, est trop heureuse de trouver un asile obscur chez les sages.

[a] Or le serpent était le plus fin de tous les animaux. — Genèse, III, I. B.

ARTICLE XXIV.

De la métempsycose.

Le dogme de la métempsycose suivait naturellement de la transformation des génies en vaches, et des vaches en hommes.

Des gens qui avaient été demi-dieux dans le ciel pendant des siècles innombrables, ensuite damnés dans l'ondéra pendant quatre cent vingt-six millions de nos années solaires, puis vaches douze ou quinze ans, et enfin hommes quatre-vingts ans tout au plus, devaient bien être quelque chose quand ils cessaient d'être hommes. N'être rien du tout semblait trop dur. Les brachmanes croyaient qu'on avait une ame dans l'Inde aussi bien que partout ailleurs, sans être plus instruits que le reste du genre humain de la nature de cet être; sans savoir s'il est une substance ou une qualité; sans examiner si Dieu peut animer la matière; sans rechercher si, tout venant de lui, il ne peut pas communiquer la pensée à des organes formés par lui; en un mot, sans rien savoir. Ils prononçaient vaguement et au hasard le nom d'ame, comme nous le prononçons tous. Et puisqu'il est plus aisé à tous les hommes d'imaginer que de raisonner, ils se figurèrent que l'ame d'un homme de bien pouvait passer dans le corps d'un perroquet ou d'un docteur, d'un éléphant ou d'un raïa, ou même retourner animer le corps du défunt dans le ciel sa première patrie. C'est pour revoir cette patrie que tant de jeunes veuves se sont jetées dans le bûcher enflammé de leurs maris, et souvent sans les avoir aimés. On a

vu dans Bénarès des disciples de brames, et jusqu'à des brames même, se brûler pour renaître bienheureux. C'est assez qu'une femme sensible et superstitieuse, comme il y en a tant, se soit jetée dans les flammes d'un bûcher, pour que cent femmes l'aient imitée; comme il suffit qu'un faquir marche tout nu, chargé de fers et de vermine, pour qu'il ait des disciples [a].

Le dogme de la métempsycose était d'ailleurs spécieux, et même un peu philosophique; car, en admettant dans tous les animaux un principe moteur intelligent (chacun en raison de ses organes), on supposait que ce principe intelligent, étant distingué de sa demeure, ne périssait point avec elle. Cette ame était faite pour un corps, disaient les Indiens, donc elle ne pouvait exister sans un corps. Si, après la dissolution de son étui, on ne lui en donne pas un autre, elle devient entièrement inutile. Il fallait en ce cas que Dieu fût continuellement occupé à créer de nouvelles ames. Il se délivrait de ce soin en fesant servir les anciennes. Il en créait de nouvelles quand les races se multipliaient. Le calcul était bon jusque-là; mais lorsque les races diminuaient, il se trouvait une grande difficulté. Que fesait-on des ames qui n'avaient plus de logement [b]? Il n'était guère possible

[a] Nous lisons dans la relation des deux Arabes qui voyagèrent aux Indes et à la Chine, dans le neuvième siècle de notre ère, qu'ils virent sur les côtes de l'Inde un faquir tout nu, chargé de chaînes, ayant le visage tourné au soleil, les bras étendus, les parties viriles enfermées dans un étui de fer, et qu'au bout de seize ans, en repassant au même endroit, ils le virent dans la même posture.

[b] Voyez le catéchisme des brachmanes, article XXVI.

de bien répondre à cette objection; mais quel est l'édifice bâti par l'imagination humaine qui n'ait des murs qui écroulent?

La doctrine de la métempsycose eut cours dans toute l'Inde, et autant au-delà du Gange que vers le fleuve Indus. Elle s'étendit jusqu'à la Chine chez le peuple gouverné par les bonzes; mais non pas chez les colaos et chez les lettrés gouvernés par les lois. Pythagore, après une longue suite de siècles, l'ayant apprise dans la presqu'île de l'Inde, put à peine l'établir à Crotone. Apparemment qu'il trouva la grande Grèce attachée à d'autres fables; car chaque peuple avait la sienne.

Les Égyptiens inventèrent une autre folie; ils imaginèrent qu'ils ressusciteraient au bout de trois mille ans; et même, enfin, trouvant le terme trop éloigné, ils obtinrent de leur choen, de leurs prêtres, que leurs ames rentreraient dans leurs corps après dix siècles de mort seulement. Dans cette douce espérance[1], ils essayèrent de ne perdre de leurs corps que le moins qu'ils pourraient. L'art d'embaumer devint le plus grand art de l'Égypte. Une ame, à la vérité, devait être fort embarrassée de se trouver sans ses entrailles et sans sa cervelle que les embaumeurs avaient arrachées: mais les difficultés n'arrêtèrent jamais les systèmes. Nous avons bien eu parmi nous un philosophe qui a dit que nous ressusciterions sans derrière[2].

[1] Voltaire, qui avait émis cette idée en 1765 et 1769, voyez tome XV, page 101; et XLVI, 132, s'était rétracté en 1771; voyez tome XXXII, page 131; il revient ici à sa première idée. B.

[2] Charles Bonnet: voyez tome XLVI, page 239. B.

Platon enfin, qui avait puisé quelques idées dans Pythagore et dans Timée de Locres, admit la métempsycose dans son livre d'une république chimérique, et dans son dialogue, non moins chimérique, de Phèdre. Il semblerait que Virgile crût à ce système, dans son sixième chant, s'il croyait quelque chose.

« O pater! anne aliquas ad cœlum hinc ire putandum est
« Sublimes animas, iterumque ad tarda reverti
« Corpora? Quæ lucis miseris tam dira cupido!
Æneid., lib. VI, v. 719.

Quel desir insensé d'aspirer à renaître;
D'affronter tant de maux pour le vain plaisir d'être;
De reprendre sa chaîne, et d'éprouver encor
Les chagrins de la vie et l'horreur de la mort!

On prétend que les Gaulois, les Celtes, avaient adopté la croyance de la métempsycose, quoiqu'ils ne connussent ni le Léthé de Virgile, ni les embaumements de l'Égypte. César dit dans ses *Commentaires*[1] : « Ils pensent que les ames ne meurent point, « mais qu'elles passent d'un corps à un autre. Cette « idée, selon eux, inspire un courage qui fait mépriser « la mort. »

Mais César, qui était épicurien, ne croyant point à l'immortalité de l'ame, avait encore plus de courage que les Gaulois. Que César ait eu tort, et que les Gaulois aient eu raison, il est toujours indubitable que les Indiens sont les inventeurs de la métempsycose, et les premiers auteurs de la théologie.

Il nous semble que c'est au grand Thibet que la

[1] « In primis hoc volunt persuadere non interire animas, sed ab aliis « post mortem transire ad alios : atque hoc maxime ad virtutem excitari « putant, metu mortis neglecto. » *De Bello Gallico*, VI, 5. B.

sublime folie de la métempsycose a produit le plus grand effet. Les lamas ont su persuader aux Tartares de ce pays que leur grand prêtre était immortel ; et la populace, qui croit tout, le croit encore. Le fait est que les lamas eux-mêmes étant imbus de l'idée fantasque que l'ame de leur pontife passait dans l'ame de son successeur, ils ont enté sur cette absurdité sacrée une autre folie plus respectée encore du peuple, c'est que ce grand lama ne meurt jamais. On a vu ailleurs des opinions si bizarres, qu'un homme sage est en doute de savoir dans quel pays le bon sens a été le plus outragé.

Optimus ille est
.....qui minimis urgetur [1].

ARTICLE XXV.

D'une trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie.

Personne ne doute aujourd'hui que les brachmanes et leurs successeurs n'aient toujours reconnu un Dieu suprême, créateur, conservateur, rémunérateur, punisseur, et miséricordieux. « Ces idolâtres, dit le « jésuite Bouchet[2], reconnaissent un Dieu infini- « ment parfait, qui existe de toute éternité, et qui « renferme en soi les plus excellents attributs. » Ensuite, pour prouver qu'ils sont idolâtres, il dit que, selon eux, « il y a une distance infinie entre Dieu « et tous les êtres, et qu'il a créé des substances inter- « médiaires entre lui et les hommes. » Le jésuite

[1] Horace, livre Ier, satire III, 68-69. B.
[2] Recueil IXe, page 6.

Bouchet n'est ni conséquent ni poli : il veut empêcher les brames d'ériger des temples à ces êtres subalternes supérieurs à l'homme, tandis que ces brames permettaient aux jésuites de bâtir des chapelles à Ignace et à Xavier, de baiser à genoux le prétendu cadavre de Xavier, de l'invoquer, et d'offrir de l'encens à ses os vermoulus. Certes, si l'on avait demandé dans Goa à un voyageur chinois quel est l'idolâtre, ou de ce jésuite ou de ce brame, il aurait répondu, en jugeant selon les apparences, c'est ce jésuite.

Tout le monde convient que les brames reconnurent toujours une espèce de trinité sous un Dieu unique. Il paraît qu'en ce point les théologiens des côtes de Malabar et de Coromandel diffèrent de ceux qui habitent vers le Gange, et de l'ancienne école de Bénarès; mais où sont les théologiens qui s'accordent? Tous admettent trois dieux sous un seul Dieu. Ces trois dieux sont Brama, Vishnou, et Sib. Mais ces trois dieux sont-ils des substances distinctes, ou simplement des attributs du grand Dieu créateur? C'est sur quoi les brames disputent.

Ils ne conviennent guère que sur le dogme de la création. Toutes les sectes et toutes les castes rassemblées une fois l'an dans le fameux temple de Jaganat, entre Orixa et le Bengale, y viennent célébrer le jour où le monde fut tiré du néant par la seule pensée de l'Éternel. C'est cette fête surtout que nos missionnaires ont appelée la grande fête du diable.

Les brachmanes représentèrent Dieu sous trois emblèmes. Brama est le dieu créateur; Vishnou ou bien Vithnou est le dieu conservateur, qui s'est in-

carné tant de fois; Sib est le dieu miséricordieux. D'autres théologiens indiens très anciens l'appellent le dieu destructeur: tant il est difficile à ceux qui osent dogmatiser sur la nature divine de s'accorder ensemble!

Nous n'avons pas assez de monuments de l'antiquité pour oser affirmer que l'*Isis*, l'*Osiris* et l'*Horus* des Égyptiens soient une copie de la trinité indienne. Nous ne déciderons pas si les trois frères Jupiter, Neptune, et Pluton, qui se partagèrent le monde, sont une fable imitée d'une autre fable; nous répèterons[1] seulement ici combien le nombre trois fut toujours mystérieux dans l'antiquité. Il semblait que, dans l'Orient, un secret instinct eût pressenti quelques idées imparfaites d'une vérité encore ignorée.

Mais comme tout se contredit chez les hommes, on ajouta bientôt une quatrième personne aux trois autres. Cette quatrième personne est Routren, selon plusieurs docteurs, le dieu destructeur, celui que le grand Origène[a] appelle le dieu supplantateur.

[1] Voyez tome XXIX, page 108; et XXVIII, 36. B.

[a] Origène, dans la réfutation qu'il publia de Celse, après la mort de ce philosophe, assure que les conjurations de la magie ne peuvent réussir que quand le magicien se sert des noms propres convenables; que si l'on fait une conjuration par le nom de dieu *supplantateur*, destructeur, ou même par des noms traduits d'après les noms d'Adonaï et de Sabaoth, on n'opérera rien; mais si on se sert des noms propres syriaques Adonaï, Sabaoth, la cérémonie magique aura son plein et entier effet. Origène, contre Celse, article 20 et article 262. — Les indications de Voltaire se rapportent à l'édition du *Traité d'Origène contre Celse, ou Défense de la religion chrétienne contre les accusations des païens, traduit du grec par Élie Bouhereau*, Amsterdam, Desbordes, 1700, in-4°, où les huit livres du traité d'Origène sont divisés en CCCCXXVIII paragraphes. Dans les autres

On voit encore dans quelques anciens temples des brachmanes cette représentation des quatre attributs de Dieu, figurée par quatre têtes sous une même couronne; et c'est cet emblème de la divinité unique et multiforme, que nos aumôniers de vaisseau ne manquèrent pas de prendre pour le diable[1] dès qu'ils furent descendus à terre.

Nous ne chargerons point cet abrégé de toutes les superstitions indiennes mêlées dans ce pays, comme dans d'autres, avec la connaissance d'un Être suprême. Nous ne parlerons point des mille noms de Dieu, des voyages de Dieu en homme sur la terre, des oracles, des prodiges, et de toutes les folies qui ont partout déshonoré la sagesse. Nous ne prétendons point faire la somme de la théologie des Gangarides.

Mais n'oublions pas d'observer que l'amour est un de leurs dieux; il s'appelle *Cam-débo :* on lui donne encore dix-huit noms qui nous sembleraient barbares, et dont aucun du moins ne sonnerait si agréablement que celui d'amour à nos oreilles. Ce dieu d'amour est le propre fils de Vishnou, et par conséquent le petit-fils du Dieu suprême.

Ils ont des *usséra;* ce sont des filles charmantes qui chantent dans la musique du ciel, et dont Mahomet pourrait bien avoir emprunté ses houris.

Les Indiens paraissent aussi être les premiers qui aient inventé les Salamandres, les Ondains, les Syl-

éditions les passages cités par Voltaire sont livre Ier, chap. XXV; et livre V, chap. XLV. B.

[1] Voyez tome XXI, page 267; XXXIV, 203; XLVI, 117; XXVII, 423; XXIX, 77. B.

phes et les Gnomes; si pourtant ce n'a pas été une idée naturelle à tous les hommes de peupler le ciel et les quatre éléments.

ARTICLE XXVI.

Du catéchisme indien.

M. Dow nous assure que les brachmanes eurent depuis quatre mille ans un catéchisme, dont voici la substance. C'est un entretien entre la raison humaine, qu'ils appellent *narud*, et la sagesse de Dieu, qu'ils nomment *brim* ou *bram*.

LA RAISON.

O premier-né de Dieu! on dit que tu créas le monde. Ta fille, la raison, étonnée de tout ce qu'elle voit, te demande comment tout fut produit.

LA SAGESSE DIVINE.

Ma fille, ne te trompe pas: ne pense point que j'aie créé le monde indépendamment du premier moteur. Dieu a tout fait. Je ne suis que l'instrument de sa volonté. Il m'appelle pour exécuter ses desseins éternels.

LA RAISON.

Que dois-je penser de Dieu?

LA SAGESSE DIVINE.

Qu'il est immatériel, incompréhensible, invisible, sans forme, éternel, tout puissant, qu'il connaît tout, qu'il est présent partout.

LA RAISON.

Comment Dieu créa-t-il le monde?

LA SAGESSE DIVINE.

La volonté demeura dans lui de toute éternité: elle

était triple, créatrice, conservatrice, exterminante... Dans une conjonction des destins et des temps, la volonté de Dieu se joignit à sa bonté, et produisit la matière. Les actions opposées de la volonté qui crée, et de la volonté qui détruit, enfantèrent le mouvement qui naît et qui périt[a]. Tout sortit de Dieu, et tout rentra dans Dieu.... Il dit au *sentiment*, viens; et il le logea chez tous les animaux; mais il donna la réflexion à l'homme pour l'élever au- dessus d'eux.

LA RAISON.

Qu'entends-tu par sentiment?

LA SAGESSE DIVINE.

C'est une portion de la grande ame de l'univers; elle respire dans toutes les créatures pour un temps marqué.

LA RAISON.

Que devient-il après leur mort?

LA SAGESSE DIVINE.

Il anime d'autres corps, ou il se replonge, comme une goutte d'eau, dans l'océan immense dont il est sorti.

LA RAISON.

Les ames vertueuses seront-elles sans récompense, et les criminelles sans punition?

LA SAGESSE DIVINE.

Les ames des hommes sont distinguées de celles des autres animaux. Elles sont raisonnables. Elles ont la conscience du bien et du mal. Si l'homme fait le bien, son ame, dégagée de son corps par la mort, sera absorbée dans l'essence divine, et ne ranimera

[a] Nous passons quelques lignes, de peur d'être longs et obscurs.

plus un corps de terre. Mais l'ame du méchant restera revêtue des quatre éléments; et après qu'elles auront été punies, elles reprendront un corps; mais, si elles ne reprennent leur première pureté, elles ne seront jamais absorbées dans le sein de Dieu.

LA RAISON.

Quelle est la nature de cette infusion dans Dieu même?

LA SAGESSE DIVINE.

C'est une participation à l'essence suprême: on ne connaît plus les passions; toute l'ame est plongée dans la félicité éternelle.

LA RAISON.

O ma mère! tu m'as dit que si l'ame n'est parfaitement pure, elle ne peut habiter avec Dieu. Les actions des hommes sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Où vont toutes ces ames mi-parties immédiatement après la mort?

LA SAGESSE DIVINE.

Elles vont subir dans l'ondéra, pendant quelque temps, des peines proportionnées à leurs iniquités. Ensuite elles vont au ciel, où elles reçoivent *quelque temps* la récompense de leurs bonnes actions; enfin, elles rentrent dans des corps nouveaux.

LA RAISON.

Qu'est-ce que le temps, ma mère?

LA SAGESSE DIVINE.

Il existe avec Dieu pendant l'éternité; mais on ne peut l'apercevoir et le compter que du point où Dieu créa le mouvement qui le mesure.

Tel est ce catéchisme, le plus beau monument de

toute l'antiquité. Ce sont là ces idolâtres auxquels on a envoyé, pour les convertir, le jésuite Lavaur, le jésuite Saint-Estevan, et l'apostat Norogna[a].

Au reste, le lieutenant colonel Dow, et le sous-gouverneur Holwell, ayant gratifié l'Europe des plus sublimes morceaux de ces anciens livres sacrés, ignorés jusqu'à présent, nous sommes bien éloignés de soupçonner leur véracité, sous prétexte qu'ils ne sont pas d'accord sur des objets très futiles, comme sur la manière de prononcer shasta-bad, ou shastra-beda; et si *beda* signifie science ou livre. Souvenons-nous que nous avons vu nier dans Paris les expériences de Newton sur la lumière, et lui faire des objections plus frivoles.

ARTICLE XXVII.

Du baptême indien.

Il n'est pas surprenant qu'un fleuve aussi bienfesant que le Gange ait été regardé comme un don de Dieu, qu'il ait été réputé comme sacré, et qu'enfin on ait imaginé que ses eaux qui lavaient et rafraîchissaient le corps, en pussent faire autant à l'ame[1]. Car tous les peuples de l'antiquité, sans exception, fesaient de l'ame une figure légère enfermée dans son logis; et qui nettoyait l'un, nettoyait l'autre.

Le bain expiatoire et sacré du Gange passa bientôt vers le fleuve Indus, ensuite vers le Nil, et enfin vers le Jourdain. Les prêtres juifs, imitateurs en tout des prêtres d'Égypte, leurs maîtres et leurs ennemis,

[a] Voyez l'article xv, page 382.

[1] Voyez tome XLV, page 41; XXVII, 287; et XXIX, 230. B.

eurent des jours de bain comme eux. Les isiaques ne pouvaient se baptiser, se plonger toujours dans le Nil, à cause des crocodiles; et les lévites d'Hershalaïm, que nous nommons Jérusalem, étant éloignés dans leur petit pays d'une cinquantaine de milles du Jourdain, se plongeaient comme les prêtres isiaques dans de grandes cuves. Les prêtres de Babylone, de Syrie, de Phénicie, en fesaient autant.

Nous avons remarqué ailleurs[1] que les Juifs avaient chez eux deux baptêmes : l'un était le baptême de justice pour ceux qui voulaient ajouter cette cérémonie à celle de la circoncision; l'autre était le baptême des prosélytes pour les étrangers, pour leurs esclaves, quand ils n'étaient pas esclaves eux-mêmes, et qu'ils en avaient quelques-uns qui voulaient embrasser la religion juive. On les circoncisait, et ensuite on les plongeait nus ou dans le Jourdain ou dans des cuves. On plongeait aussi des femmes nues, et trois prêtres étaient chargés de les baptiser. Enfin l'on sait comment notre religion sanctifia cet antique usage, et apposa le sceau de la vérité à ces ombres.

ARTICLE XXVIII.

Du paradis terrestre des Indiens, et de la conformité apparente de quelques uns de leurs contes avec les vérités de notre Sainte Écriture.

On dit que, dans la foule de ces opinions théologiques, quelques braines ont admis une espèce de paradis terrestre; cela n'est pas étonnant. Il n'y a

[1] Tome XLVI, page 200; XXVII, 288. B.

point de pays au monde où les hommes n'aient vanté le passé aux dépens du présent. Partout on a regretté un temps où les hommes étaient plus robustes, les femmes plus belles, les saisons plus égales, la vie plus longue, et la lune plus lumineuse.

Si nous en croyons le jésuite Bouchet [1], les Indiens eurent leur jardin *Chorcam*, comme les Juifs avaient eu leur jardin d'*Éden*. C'est à ce jésuite à voir si les brachmanes avaient été les plagiaires du *Pentateuque*, ou s'ils s'étaient rencontrés avec lui, et quel est le plus ancien peuple, celui des vastes Indes, ou celui d'une partie de la Palestine [a].

Il prétend que Brama est une copie d'Abraham, parceque Abraham s'était appelé Abram en première instance, et qu'Abram est évidemment l'anagramme de Brama.

Vishnou est, selon lui, Moïse, quoiqu'il n'y ait pas le moindre rapport entre ces deux personnages, et qu'il soit difficile de trouver l'anagramme de Moïse dans Vishnou.

A-t-il plus heureusement rencontré avec le fort Samson, qui assembla un jour trois cents renards [2], les attacha tous par la queue, et leur mit le feu au derrière, moyennant quoi toutes les moissons des Philistins, dont il était esclave, furent brûlées [b] ?

[1] Voltaire l'appelle *imbécile* dans une note du paragraphe XLVI de son *Commentaire sur l'Esprit des lois;* voyez tome L. B.

[a] Le Bengale est appelé paradis terrestre dans tous les rescrits du grand mogol et des soubas.

[2] Juges, XIV, 4, 5. B.

[b] A Rome, le peuple se donnait tous les ans le plaisir de faire courir dans le cirque quelques renards, à la queue desquels on attachait des

Le révérend père Bouchet affirme dans sa lettre à M. Huet, ancien évêque d'Avranches, qu'une espèce de dieu ou de génie, ayant la guerre contre le roi de Serindib, leva contre lui une armée de singes, et, ayant mis le feu à leurs queues, brûla toute la cannelle et tout le poivre de l'île.

Notre Bouchet ne doute pas que les queues des renards n'aient formé les queues de ces singes.

C'est ainsi qu'aux Indes, en Perse, à la Chine, on lit mille histoires à peu près semblables aux nôtres, non seulement sur les choses de la religion, mais en morale, et même en fait de romans. Le conte de *la Matrone d'Éphèse*, celui de *Joconde*, sont écrits dans les plus anciens livres orientaux.

On trouve l'aventure d'*Amphitryon* parmi les plus vieilles fables des brachmanes. Il y a même, ce me semble, plus de sagacité dans le dénoûment de l'aventure indienne que dans celui de la grecque. Un Indou d'une force extraordinaire avait une très belle femme ; il en fut jaloux, la battit, et s'en alla. Un égrillard de dieu, non pas un Brama ou un Vishnou, mais un dieu du bas étage, et cependant fort puissant, fait passer son ame dans un corps entièrement semblable à celui du mari fugitif, et se présente sous cette figure à la dame délaissée. La doctrine de la métempsycose rendait cette supercherie vraisemblable. Le dieu amoureux demande pardon à sa prétendue femme de ses emportements, obtient sa grace, cou-

brandous. Bochard, l'étymologiste, ne manque pas de dire que c'était une commémoration de l'aventure de Samson, très célèbre dans l'ancienne Rome.

che avec elle, lui fait un enfant, et reste le maître de la maison. Le mari, repentant et toujours amoureux de sa femme, revient se jeter à ses pieds : il trouve un autre lui-même établi chez lui. Il est traité par cet autre d'imposteur et de sorcier. Cela forme un procès tout semblable à celui de notre Martin-Guerre[1]. L'affaire se plaide devant le parlement de Bénarès. Le premier président était un brachmane qui devina tout d'un coup que l'un des deux maîtres de la maison était une dupe, et que l'autre était un dieu. Voici comme il s'y prit pour faire connaître le véritable mari. Votre époux, madame, dit-il, est le plus robuste de l'Inde : couchez avec les deux parties l'une après l'autre en présence de notre parlement indien ; celui des deux qui aura fait éclater les plus nombreuses marques de valeur sera sans doute votre mari. Le mari en donna douze ; le fripon en donna cinquante. Tout le parlement brame décida que l'homme aux cinquante était le vrai possesseur de la dame. Vous vous trompez tous, répondit le premier président : l'homme aux douze est un héros ; mais il n'a pas passé les forces de la nature humaine : l'homme aux cinquante ne peut être qu'un dieu qui s'est moqué de nous. Le dieu avoua tout, et s'en retourna au ciel en riant.

De pareils contes, dont l'Inde fourmille, ont du moins cela de bon qu'ils peuvent tenir une nation entière dans une douce joie, ainsi que les métamor-

[1] Le Sosie de Guerre (Martin) se nommait Arnaud du Thil. Il trouva, dans le parlement de Toulouse, des juges plus sévères que ceux de Bénarès : car il fut pendu le 16 septembre 1560. CL.

phoses recueillies et embellies par Ovide. Ils n'excitent point de querelles, et la moitié d'un peuple ne persécute point l'autre pour la forcer à croire que la fable des deux maris indiens est prise des deux *Amphitryons* et des deux *Sosies*.

ARTICLE XXIX.

Du Lingam, et de quelques autres superstitions.

On nous a envoyé des Indes un petit Lingam d'une espèce de pierre de touche. Il est exposé à la vue de tout le monde, et n'a jamais effarouché les yeux de personne; soit que sa petitesse ne puisse faire une impression dangereuse, soit qu'on le regarde comme un simple objet de curiosité. On nous a assuré que la plupart des dames indiennes ont de ces petites figures dans leurs maisons, comme on avait des Phallus en Égypte, et des Priapes à Rome.

Les parties naturelles de l'homme sont visibles dans toutes nos statues antiques et dans mille modernes. La plus belle fontaine de Bruxelles est un enfant de bronze admirablement sculpté par François Flamand [1]; il pisse continuellement de l'eau, et les dames lui donnent un bel habit et une perruque le jour de sa fête. On fait plus : l'enfant Jésus est re-

[1] Le petit homme ou enfant de bronze, appelé *Manneke-pisse*, était effectivement l'ouvrage de François Duquesnoi, plus connu sous le nom de François Flamand, mort en 1646; mais ayant été volé et mis en morceaux vers 1822, il a été refait avec ses propres débris, et placé, dans la même attitude, à la fontaine qui n'est plus, comme en 1740, la plus belle de Bruxelles. Le *Manneke-pisse*, qualifié de premier bourgeois de Bruxelles, a sans doute perdu ce titre depuis qu'il a été refondu. CL.

présenté avec cette partie dans un grand nombre d'églises catholiques, sans que jamais personne se soit avisé ni d'être scandalisé de cette nudité, ni d'en faire une raillerie indécente. Le Lingam est presque toujours représenté chez les Indiens dans l'attitude de la propagation, et par conséquent serait parmi nous un objet obscène et abominable. Cette figure est révérée dans plusieurs de leurs temples. Il y a même, nous dit-on, des filles que leurs mères y conduisent pour lui offrir leur virginité avant d'être mariées; quelques unes, dit-on, par le besoin d'une opération physique, quelques autres par dévotion.

Nous avons toujours présumé que le culte du Lingam dans l'Inde, celui du Phallus en Égypte, celui même de Priape à Lampsaque, ne put être l'effet d'une débauche effrontée, mais bien plutôt de la simplicité et de l'innocence [1]. Dès que les hommes surent tailler des figures, il était très naturel qu'ils consacrassent à la divinité ce qui perpétuait l'humanité. Nous répèterons ici qu'il y a plus de piété, plus de reconnaissance à porter en procession l'image du dieu conservateur que du dieu destructeur; qu'il est plus humain d'arborer le symbole de la vie que l'instrument de la mort, comme fesaient les Scythes qui adoraient une épée, et à peu près comme nous fesons aujourd'hui dans notre Occident, en insultant Dieu dans nos temples, où nous entrons armés comme si nous allions combattre, et où quelques évêques d'Allemagne célèbrent une fois l'an la messe l'épée au côté.

[1] Voyez tome XVII, page 380; et XXIX, 292. B.

Saint Augustin nous instruit que, dans Rome, on fesait quelquefois asseoir la mariée sur le sceptre énorme de Priape [a].

Ovide ne parle point de cette cérémonie dans ses Fastes, et nous ne connaissons aucun auteur romain qui en fasse mention. Il se peut que la superstition ait ordonné cette posture à quelques femmes stériles. Nous ne voyons pas même que les Romains aient jamais érigé un temple à Priape. Il était regardé comme une de ces divinités subalternes dont on tolérait les fêtes plutôt qu'on ne les approuvait. Nous avons dans nos provinces un saint dont nous n'osons écrire le nom monosyllabe, à qui plus d'une femme a quelquefois adressé ses prières. Le dieu Priape, le dieu Jugatin, qui unissait les époux; le subjuguant Materprema, qui empêchait la matrice de faire la difficile; la Pertunda, qui présidait au devoir conjugal; tous ces magots, tous ces pénates, n'étaient point regardés comme des dieux. Ils n'avaient point de place dans le panthéon d'Agrippa, non plus que Rumilia, la déesse des tétons; Stercutius, le dieu de la

[a] « Sed quid hoc dicam? cum ibi sit Priapus nimius masculus super cu-« jus immanissimum et turpissimum phallum nova nupta sedere jubeatur, « more honestissimo et religiosissimo matronarum. » *De civitate Dei*, lib. VI, cap. 9.

Giri traduit : « Mais que dis-je? on trouve en ce lieu-là même un autre « dieu que l'on nomme mâle par excellence : c'est ce dieu dont un objet « infame ayant, comme ces idolâtres croyaient, la force d'empêcher la ma-« lignité des charmes, c'était une coutume reçue avec tant de religion et « de chasteté, parmi les honnêtes femmes, d'y faire asseoir l'épousée. » Il est difficile de traduire plus infidèlement, plus obscurément, plus mal. On croit avoir en français une traduction de la *Cité de Dieu*, et on n'en a point.

chaise percée; et Crepitus, le dieu pet. Cicéron ne s'abaisse point à citer ces prétendues divinités dans son livre *De la nature des dieux*, dans ses *Tusculanes*, dans sa *Divination*. Il faut laisser à la populace ses amusements, son saint Ovide, qui ressuscite les petits garçons; et son saint Rabboni, qui rabonnit les mauvais maris, ou qui les fait mourir au bout de l'année.

Il est vraisemblable que le Lingam indien et le Phallus égyptien furent autrefois traités plus sérieusement chez des nations qui existaient tant de siècles avant Rome. L'amour, si nécessaire au monde, et qui est l'ame de la nature, n'était point une plaisanterie comme du temps de Catulle et d'Horace. Les premiers Grecs surtout en parlèrent avec respect. Les poëtes étaient ses prophètes. Hésiode, en appelant Vénus l'*amante de la génération* (φιλομμηδὴς), révère en elle la source des êtres.

On a prétendu qu'Astaroth, chez les Syriens, était autrefois le même que le Priape de Lampsaque. Chez les Indiens, ce ne fut jamais qu'un symbole. On y attache encore quelque superstition, mais on ne l'adore pas. Ce mot d'*adorer*, employé par quelques compilateurs, est la profanation d'un mot consacré à l'Être des êtres.

On demande pourquoi ce symbole existe encore dans quelques endroits des côtes de Malabar et de Coromandel : c'est qu'il exista. Les habitants de ces climats conservèrent long-temps cette simplicité grossière qui ne sait ni rougir ni railler de la nature. Les femmes indiennes n'ont jamais eu de commerce avec

les Européans. La malignité des peuples éclairés rit d'un tel usage: l'innocence le voit impunément. Il paraît qu'une telle coutume a dû s'établir d'autant plus aisément, que l'adultère, ce vol domestique, ce parjure dont nous nous moquons, fut long-temps inconnu dans l'Inde, et que la vie retirée des femmes le rend encore aujourd'hui extrêmement rare. Ainsi ce qui ne nous paraît qu'un signe honteux de la débauche n'était pour eux que le signe de la foi conjugale.

Qu'il nous soit permis de répéter ici que si dans presque toutes les religions il y eut des usages atroces, si on fit couler le sang humain pour apaiser le ciel, il n'y eut jamais de fêtes instituées par les magistrats pour favoriser le libertinage. Il se mêle bientôt aux fêtes, mais il n'en fut jamais l'objet. Les excès des orgies de Bacchus, à la fin réprimés par les lois, n'avaient pas certainement été ordonnés par les lois. Au contraire, les prêtresses de Bacchus, dans Athènes, juraient « d'observer la chasteté, et de ne point voir « d'hommes[a]. » Partout les prêtres voulurent être terribles, mais nulle part méprisables. Les plus infames débauches accompagnèrent souvent nos pélerinages, et n'étaient point commandées.

Nous avons une ordonnance de 1671, renouvelée en 1738, par laquelle il est défendu, sous peine des galères, d'aller à Notre-Dame de Lorette et à Saint-Jacques en Galice sans une permission expresse signée d'un secrétaire d'état. Ce n'est pas que les cha-

[a] Démosthène, dans son Plaidoyer contre Neæra.

pelles de Saint-Jacques et de la Vierge aient été instituées pour le libertinage.

ARTICLE XXX.

Épreuves.

Ces épreuves d'un pain d'orge qu'on mange sans étouffer; de l'eau bouillante, dans laquelle on enfonce la main sans s'échauder; le plongement dans la rivière sans se noyer; une barre de fer rouge qu'on touche, ou sur laquelle on marche sans se brûler; toutes ces manières de trouver la vérité, tous ces jugements de Dieu, si usités autrefois dans notre Europe, ont été et sont encore communs dans l'Inde. Tout vient d'Orient, le bien et le mal. Il n'est pas étonnant que, pour découvrir les crimes secrets, pour effrayer les coupables, et pour manifester l'innocence accusée, on ait imaginé que Dieu même interrompait les lois de la nature. On se permit du moins cet artifice. Si tu es coupable, avoue, ou Dieu va te punir. Cette formule pouvait être un frein au crime chez le peuple grossier.

L'épreuve la plus commune dans l'Inde était l'eau bouillante; si l'accusé en retirait sa main saine, il était déclaré innocent. Il y a plus d'une manière de subir cette épreuve impunément. On peut remplir le vase d'eau bouillante et d'huile froide qui surnage. On peut avoir un vase à double fond, dans lequel l'eau froide sera séparée en haut de l'eau qui bouillira dans la partie inférieure. On peut s'endurcir la peau par des préparations; et les charlatans vendaient

chèrement ces secrets aux accusés. Le plongement dans une rivière était trop équivoque. Il est trop clair qu'on surnage, quand on est lié par des cordes qui font, avec le corps, un volume moins pesant qu'un pareil volume d'eau. Manier un fer brûlant était plus dangereux, mais aussi plus rare. Passer rapidement entre deux bûchers n'était pas un grand risque : on pouvait tout au plus brûler ses cheveux et ses habits.

Ces épreuves sont si évidemment le fruit du génie oriental, qu'elles vinrent enfin aux Juifs. Le *Vaiedabber*, que nous appelons *les Nombres*, nous apprend [1] qu'on institua dans le désert l'épreuve des eaux de jalousie. Si un mari accusait sa femme d'adultère, le prêtre fesait boire à la femme d'une eau chargée de malédictions, dans laquelle il jetait un peu de poussière ramassée sur le pavé du tabernacle, c'est-à-dire, probablement sur la terre; car le tabernacle, composé de pièces de rapport, et porté sur une charrette, ne pouvait guère être pavé. Il disait à la femme : « Si vous êtes coupable, votre cuisse « pourrira, et votre ventre crèvera. » On remarque que, dans toute l'histoire juive, il n'y a pas un seul exemple d'une femme soumise à cette épreuve; mais, ce qui est étrange, c'est que, dans l'Évangile de saint Jacques, il est dit que saint Joseph et la sainte Vierge furent condamnés tous deux à boire de cette eau de jalousie [2], et que tous deux en ayant bu impunément, saint Joseph reprit son épouse dont il s'était

[1] V. 17-21. B.

[2] Voyez tome XLV, page 383. B.

séparé après les premiers signes de sa grossesse. L'Évangile de saint Jacques[1], quoique intitulé *premier Évangile*, fut à la vérité rayé du catalogue des livres canoniques : il est proscrit ; mais en quelque temps qu'il ait été composé, c'est un monument qui nous apprend que les Juifs conservèrent très long-temps l'usage de ces épreuves.

Nous ne voyons point qu'aucun peuple de l'Asie ait jamais adopté les jugements de Dieu par l'épée, ou par la lance. Ce fut une coutume inventée par les sauvages qui détruisirent l'empire romain. Ayant adopté le christianisme, ils y mêlèrent leurs barbaries. C'était une jurisprudence bien digne de ces peuples, que le meurtre devînt une preuve de l'innocence, et qu'on ne pût se laver d'un crime que par en commettre un plus grand. Nos évêques consacrèrent ces atrocités : nos parlements les ordonnèrent, comme on ordonne un *appointé à mettre*. Nos rois en firent le divertissement solennel de leurs cours gothiques. Nous avons remarqué[2] que ces jugements de Dieu furent condamnés à la cour de Rome, plus sage que les autres, et plus digne alors de donner des lois dans tout ce qui ne touchait pas à son intérêt. Nous avons traité ailleurs cette matière[3]. Nous ne ferons ici qu'une réflexion. Comment l'erreur, la démence, et le crime, ayant presque en tout temps gouverné la terre entière, les hommes ont-ils pu ce-

[1] Voyez cet évangile ou protévangile, tome XLV, pages 371-90. B.

[2] Voyez tome XXIX, page 192. B.

[3] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. XXII, tome XV, page 454.

pendant inventer et perfectionner tant d'arts merveilleux, faire de bonnes lois parmi tant de mauvaises, et parvenir à rendre la vie non seulement tolérable dans tant de campagnes, mais agréable dans tant de grandes villes, depuis Méaco, la capitale du Japon, jusqu'à Paris, Londres, et Rome? La véritable raison est, à notre avis, l'instinct donné à l'homme. Il est poussé malgré lui à s'établir en société, à se procurer le nécessaire, et ensuite le superflu; à réparer toutes ses pertes, et à chercher ses commodités; à travailler sans cesse soit à l'utile, soit à l'agréable. Il ressemble aux abeilles: elles se font des habitations commodes; on les détruit, elles les rebâtissent; la guerre souvent s'allume entre elles; mille animaux les dévorent: cependant la race se multiplie; les ruches changent, l'espèce subsiste impérissable. Elle fait partout son miel et sa cire, sans que les abeilles de Pologne viennent d'Égypte, ni que celles de la Chine viennent d'Italie.

ARTICLE XXXI.

De l'histoire des Indiens jusqu'à Timour ou Tamerlan.

Jusqu'où l'insatiable curiosité de l'esprit européan s'est-elle portée? Du temps de Tite Live, c'était être savant que de connaître l'histoire de la république romaine, et d'avoir quelque teinture des auteurs grecs. Cette nouvelle passion des archives n'a peut-être pas six mille ans d'antiquité, quoique Platon dise en avoir vu de dix mille ans. Les hommes ont été très long-temps comme tous nos rustres, qui,

entièrement occupés de leurs besoins et de leurs travaux toujours renaissants, ne s'embarrassent jamais de ce qui s'est fait dans leur chaumière cinquante ans avant eux. Croit-on que les habitants de la Forêt-Noire soient fort curieux de l'antiquité, et que les quatre villes forestières aient beaucoup de monuments? La passion de l'histoire est née, comme toutes les autres, de l'oisiveté. Maintenant qu'il faut entasser dans sa tête les révolutions des deux mondes, maintenant qu'on veut connaître à fond les nègres d'Angola et les Samoyèdes, le Chili et le Japon, la mémoire succombe sous le poids immense dont la curiosité l'a chargée. Le lieutenant colonel Dow s'est donné la peine de traduire en sa langue une partie d'une histoire de l'Inde, composée dans Delhi même par le Persan Cassim Féristha [1], sous les yeux de l'empereur de l'Inde, Gean-Guir [2], au commencement du dix-septième siècle.

Cet écrivain persan, qui paraît un homme d'esprit et de jugement, commence par se défier des fables indiennes, et principalement de leurs quatre grandes périodes qu'ils appellent *jog*, dont la première, dit-il, fut de quatorze millions quatre cent mille années, pendant laquelle chaque homme vivait cent mille ans; alors tout était sur la terre vertu et félicité.

Le second jog ne dura que dix-huit cent mille ans. Il n'y eut alors que les trois quarts de vertu et

[1] Le même que Mohammed-Kazem Ferichtah. Cl.

[2] C'est le Zéangir des uns, et le Djehan-Guyr des autres. On est encore peu d'accord sur l'orthographe et la prononciation des noms de ce genre, cités dans les *Fragments sur l'Inde*. Cl.

de bonheur de ce qu'on en avait eu dans la première période, et la vie des hommes ne s'étendit pas au-delà de cent siècles.

Le troisième jog ne fut que de soixante et douze mille ans. La vertu et le bonheur furent réduits à la moitié, et la vie des hommes à dix siècles.

Le quatrième jog fut raccourci jusqu'à trente-six mille ans, et le lot des hommes fut un quart de vertu et de bonheur avec trois quarts de méchanceté et de misère : aussi les hommes ne vécurent plus qu'environ cent ans, et c'est jusqu'à présent leur condition. Ce conte allégorique est probablement le modèle des quatre âges, d'or, d'argent, de cuivre, et de fer. Ces origines sont bien éloignées de celles des Chaldéens, des Chinois, des Égyptiens, des Persans, des Scythes, et surtout de notre Sem, de notre Cham, et de notre Japhet. Nos étrennes mignonnes ne ressemblent en rien aux almanachs de l'Asie.

Si l'auteur persan Féristha avait pris pour une histoire de l'Inde l'ancienne fable morale des quatre jog, ce serait comme si Thucydide avait commencé l'histoire de la Grèce à la naissance de Vénus et à la boîte de Pandore.

M. Dow remarque que ce Persan ne savait pas la langue du *Hanscrit*, et que par conséquent l'antiquité lui était inconnue.

Après les temps fabuleux chez toutes les nations, viennent les temps historiques; et cet historique est encore partout mêlé de fables. Ce sont, chez les Grecs, les travaux d'Hercule, la toison d'or, le cheval de Troie. Les Romains ont le viol et la mort de

Lucrèce, l'aventure de Clélie et de Scévola, le vaisseau qu'une vestale tire sur le sable avec sa ceinture, le pontife Navius qui coupe un caillou avec un rasoir. Tous nos peuples barbares, Germains, Gaulois, habitants de la Grande-Bretagne, fesaient des miracles avec le gui de chêne; les Bretons descendaient de Brutus, fils cadet d'Énée; leur roi Vortiger était sorcier. Un prétendu roi de France, nommé Childéric, s'enfuyait en Allemagne, qui n'avait point de rois; et là il enlevait au roi Bazin la reine sa femme, Bazine. Un ange descendait du ciel, on ne sait pas précisément de quelle partie, pour apporter un étendard au Sicambre Hildovic. Un pigeon descendait aussi du ciel, et lui apportait dans son bec une petite fiole d'huile. Les Espagnols, mêlés d'anciens Tyriens, et ensuite d'Africains, de Juifs, de Romains, de Vandales, de Goths, et d'Arabes, venaient pourtant en droite ligne de Japhet par Tubal, fils d'Ibérus. Hispan appela le pays Espagne. Lusus, fils d'Élie, fonda le royaume de Lusitanie, qui est aujourd'hui le Portugal; mais ce fut Ulysse qui bâtit Lisbonne.

Parcourez toutes les nations de l'univers, vous n'en trouverez pas une dont l'histoire ne commence par des contes dignes des quatre fils Aimon et de Robert-le-Diable. Féristha sentit bien ce ridicule universel, et son traducteur anglais le sent encore mieux.

Ce qu'il y a de pis, c'est que le savant Féristha ne nous apprend ni les mœurs, ni les lois, ni les usages du pays dont il parle, et dans lequel il vivait.

Nous n'avons vu dans toute son histoire qu'un roi juste; il se nommait Biker-Mugit. Les poëtes de son temps disaient que l'aimant n'osait attirer le fer, et l'ambre n'osait s'attacher à la paille sans sa permission.

Ce qu'il rapporte peut-être de plus curieux, c'est qu'il a trouvé d'anciens mémoires qui confirment ce que les Persans disent de leur héros Rustan, qu'il conquit l'Inde environ douze cents ans avant notre ère vulgaire.

Cette découverte prouve ce que nous avons dit[1], que l'Inde, ainsi que l'Égypte, appartint toujours à qui voulut s'en emparer. C'est le sort de presque tous les climats heureux.

La chronologie est très bien observée par cet auteur; il semble qu'il ait prévu la réforme que le grand Newton a faite à cette science : Newton et Féristha s'accordent dans l'époque de Darius, fils d'Hystaspe, et dans celle d'Alexandre.

L'auteur persan dit qu'Alexandre, devenu roi de Perse, ne fit la guerre à Porus que sur le refus de ce prince indien de payer le tribut ordinaire qu'il devait au roi de Perse. Ce Porus, que d'autres nomment *Por*, il l'appelle *For*, qui était probablement son véritable nom; mais il ne dit point, comme Quinte-Curce, qu'Alexandre rendit son royaume au roi vaincu : au contraire, il assure que Porus, ou For, périt dans une grande bataille. Il ne parle point de Taxile; ce n'est point un nom indien. Féristha ne dit rien de l'invasion de Gengis-kan, qui probable-

[1] Voyez tome XVI, page 471. B.

ment ne fit que traverser le nord de l'Inde : mais il dit qu'avant la conquête de cette vaste région par Tamerlan, un prince persan, dans neuf expéditions, en rapporta vingt mille livres pesant de diamants et de pierres précieuses. C'est une exagération sans doute : elle prouve seulement que les conquérants n'ont jamais été que des voleurs heureux, et que ce prince persan avait volé les Indiens neuf fois.

Il rapporte encore qu'un capitaine d'un autre brigand ou sultan persan, résidant à Delhi, ayant conduit un détachement de son armée dans le Bengale, à Golconde, au Décan, au Carnate, où sont aujourd'hui Madras et Pondichéri, revint présenter à son maître trois cent douze éléphants chargés de cent millions de livres sterling en or. Et le lieutenant colonel Dow, qui sait ce que de simples officiers de la compagnie des Indes ont gagné dans ces pays, n'est point étonné de cette somme incroyable.

L'Inde n'a presque point de mines métalliques. Ces trésors ne venaient que du commerce des pierres précieuses et des diamants du Bengale, des épiceries de l'île de Serinbid, et de mille manufactures, dont le génie des brachmanes avait enseigné l'art aux peuples sédentaires, patients, et appliqués, dans le midi de ces contrées, depuis Surate et Bénarès jusqu'à l'extrémité de Scrindib sous l'équateur.

Les barbares vomis de Candahar, de Caboul, du Sablestan, avaient, sous le nom de sultans, ravagé le séjour paisible de l'Inde, dès l'an 975 de notre ère jusque vers 1420, quand le tartare Timur vint fondre sur eux, comme un vautour sur d'autres oiseaux carnassiers.

Digitized by Google

C'était le temps où notre Europe occidentale n'avait presque aucun commerce avec l'Orient. C'était la fin du grand schisme [1], aussi ridicule qu'affreux, qui désola l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la France, et l'Espagne, pour savoir lequel de trois fripons serait reconnu pour le vicaire infaillible de Dieu [2]. C'était l'époque où un roi, devenu fou, déshérita son fils pour donner le royaume de France à un étranger son vainqueur [3]. Nos contrées, alors barbares par les mœurs et par l'ignorance, avaient leurs malheurs de toute espèce, comme la riche Asie avait les siens.

ARTICLE XXXII.

De l'histoire indienne depuis Tamerlan jusqu'à M. Holwell.

Nous avons été étonnés que notre auteur persan n'ait fait qu'une mention courte, froide, et sèche, de ce Tamerlan fondateur du trône des Mogols. Apparemment qu'il n'a pas voulu répéter ce qu'en avaient dit Abulcazi et le Persan Mircond [4]. Il épargne ses lecteurs. Une telle retenue est bien contraire à la profusion de nos Européans, qui répètent tous les jours ce qu'on a publié cent fois, et qui, pour notre malheur, ne répètent souvent que des fables.

[1] Le grand schisme d'Occident, commencé le 27 auguste 1378, ne s'éteignit entièrement que le 26 juillet 1429. Ce fut en 1420 que Charles VI déshérita son fils, en faveur du roi d'Angleterre Henri V. Cz.

[2] Voyez tome XVI, page 324. B.

[3] Ibid., page 403. B.

[4] Aboul-Ghazy-Béhader, prince de la famille de Djenguyz-khan (Gengis-kan), mort en 1663-4, selon M. Langlès; et Hamam Eddyn Mirkhawend Mohammed, vulgairement appelé Mirkhond, mort en 1498, selon M. Audiffret. Cz.

Féristha nous apprend du moins que le tyran Tamerlan, après avoir vaincu la Perse, vint combattre sous les murs de Delhi un tyran nommé Mahmoud, qu'on dit fou et aussi méchant que lui, et qui opprima les peuples pendant vingt années. Tamerlan vengea l'Inde de ce brigand couronné; mais qui la vengea de Tamerlan? Quel droit avait sur les terres de l'Indus et du Gange un Tartare, un obscur mirza d'un petit désert nommé *Kech* ou *Gash?* Il exerça d'abord ses brigandages vers Caboul, comme nous avons vu [1] Abdala commencer les siens, après avoir volé quelques bestiaux à des hordes voisines, et comme a commencé Sha-Nadir [2]. Bientôt il ravagea la moitié de la Perse. On l'eût empalé s'il eût été pris: ses vols furent heureux, et il fut roi. On dit qu'il entra dans Ispahan, et qu'il en fit égorger tous les citoyens: enfin il soumit tous les peuples depuis le nord de la mer d'Hyrcanie jusqu'à Ormus.

La raison de tous ses succès n'est pas qu'il fût plus brave que tant de capitaines qui le combattirent; mais il avait des troupes plus endurcies aux fatigues et mieux disciplinées que celles de ses voisins; mérite qui, après tout, n'est pas plus grand que celui d'un chasseur qui a de meilleurs chiens qu'un autre, mais mérite qui donna presque toujours la victoire et l'empire.

C'est Tamerlan qui arrêta un moment les invasions des Turcs dans l'Europe, lorsqu'il prit Bajazet pri-

[1] Voyez page 338. B.

[2] Plus connu sous le nom de Thamas-Kouli-kan; voyez tome XVIII, page 437. B.

sonnier dans la célèbre bataille d'Ancyre. Il est arrivé en Angleterre, par une singulière fantaisie, qu'un poëte de ce pays [1], ayant composé une tragédie sur Tamerlan et Bajazet, dans laquelle Tamerlan est peint comme un libérateur, et Bajazet comme un tyran, les Anglais font jouer tous les ans cette tragédie, le jour où l'on célèbre le couronnement du roi Guillaume III, prétendant que Tamerlan est Guillaume, et que Bajazet est Jacques II. Il est clair cependant que Tamerlan est encore plus usurpateur que Bajazet.

Ce héros du vulgaire, dévastateur d'une grande partie du monde, conquit la partie septentrionale de l'Inde jusqu'à Lahor et jusqu'au Gange, par lui ou par ses fils, en très peu d'années [2]. Féristha assure qu'ayant pris dans Delhi cent mille captifs, il les fit tous égorger : qu'on juge par là du reste. La conquête n'était pas difficile : il avait à faire à des Indiens ; et tout était partagé en factions. La plupart de ces invasions subites, qui ont changé la face de la terre, furent faites par des loups qui entraient dans des bergeries ouvertes. Il est assez connu que lorsqu'une nation est aisément soumise par un peuple étranger, c'est parce qu'elle était mal gouvernée.

L'auteur persan, qui raconte brièvement une partie des victoires de Tamerlan, et qui paraît saisi d'horreur à toutes ses cruautés, n'est point d'accord avec

[1] Nicolas Rowe, né en 1673, mort en 1718; sa tragédie est intitulée *Tamerlan*, et fait partie du *Théâtre anglais*, traduit par Laplace, dont j'ai parlé tome XL, page 274. B.

[2] Voyez tome XVI, page 470. B.

les autres écrivains sur une infinité de circonstances. Rien ne nous prouve mieux combien il faut se défier de tous les détails de l'histoire. Nous ne manquons pas en Europe d'auteurs qui ont copié au hasard des écrivains asiatiques plus ampoulés que vrais, comme ils le sont presque tous.

Parmi ces énormes compilations, nous avons l'*Introduction à l'histoire générale et politique de l'univers, commencée par M. le baron de Pufendorf, complétée et continuée jusqu'à* 1745 *par M. Bruzen de la Martinière, premier géographe de sa majesté catholique, secrétaire du roi des Deux-Siciles et du conseil de sa majesté.*

Cet écrivain, d'ailleurs homme de mérite, avait le malheur de n'être en effet que le secrétaire des libraires de Hollande. Il dit[a] que Tamerlan entama les Indes par ses ravages au Caboulestan, et revint, sur la fin du quatorzième siècle, dans ce même Caboulestan qui avait cru pouvoir secouer impunément sa domination, et qu'il châtia les rebelles. Le secrétaire d'un valet de chambre de Tamerlan aurait pu s'exprimer ainsi. J'aimerais autant dire que Cartouche châtia des gens qu'il avait volés, et qui voulaient reprendre leur argent.

Il paraît par notre auteur persan que Tamerlan fut obligé de quitter l'Inde, après en avoir saccagé

[a] Tome VII, pages 35 et 36. — Voici le texte : « Ce prince (Timur Bec), après avoir entamé les Indes par les ravages qu'il fit au Cabulestan, tourna ses armes contre la Perse et la Syrie dont il fit la conquête très rapidement, et revint, vers la fin du quatorzième siècle, pour réduire le Cabulestan qui l'avait cru assez occupé ailleurs pour pouvoir secouer impunément sa domination. Il châtia les rebelles, etc. » B.

tout le nord; qu'il n'y revint plus; qu'aucun de ses enfants ne s'établit dans cette conquête. Ce ne fut point lui qui porta la religion mahométane dans l'Inde; elle était déjà établie long-temps avant lui dans Delhi et ses environs. Mahmoud, chassé par Tamerlan, et revenu ensuite dans ses états pour en être chassé par d'autres princes, était mahométan. Les Arabes, qui s'étaient emparés depuis long-temps de Surate, de Patna, et de Delhi, y avaient porté leur religion.

Tamerlan était, dit-on, théiste, ainsi que Gengiskan, et les Tartares, et la cour de la Chine. Le jésuite Catrou, dans son Histoire générale du Mogol, dit que cet illustre meurtrier, l'ennemi de la secte musulmane, « se fit assister à la mort par un iman ma« hométan, et qu'il mourut plein de confiance en la « miséricorde du seigneur, et de crainte pour sa jus« tice, en confessant l'unité d'un Dieu. Malheureux « prince, d'avoir cru pouvoir arriver jusqu'à Dieu « sans passer par Jésus-Christ. »

A Dieu ne plaise que nous entrions, et que nous conduisions nos lecteurs, si nous en avons, dans l'abominable chaos où l'Inde fut plongée après l'invasion de Tamerlan, et que nous tirions les princes, qui se disputèrent Delhi, de l'obscurité profonde où des hommes qui n'ont fait aucun bien à la terre doivent être ensevelis!

Je ne sais quel écrivain [1], gagé par Desaint et Sail-

[1] *Histoire moderne des Chinois, des Japonais, des Indiens, des Persans, des Turcs, des Russiens*, etc., *pour servir de suite à l'Histoire ancienne de M. Rollin*, Paris, 1765-78, trente volumes in-12. Les onze premiers sont

lant, libraires de Paris, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le collége, a compilé l'*Histoire moderne des Chinois, Japonais, Indiens, Persans, Turcs, Russes, pour servir de suite à l'Histoire ancienne de Rollin.*

Rollin, d'ailleurs utile et éloquent, avait transcrit beaucoup de vérités et de fables sur les Carthaginois, les Perses, les Grecs, les anciens Romains, pour *former l'esprit et le cœur* [1] des jeunes Parisiens. Il n'y a pas d'apparence que le compilateur de l'histoire moderne des Chinois, Japonais, etc., ait prétendu former *l'esprit et le cœur* de personne. Au reste, il nous apprend qu'Abou-saïd, fils de Tamerlan, régna dans l'Inde, dont il n'approcha jamais. Ce fut Babar [2], petit-fils de Tamerlan, qui forma véritablement l'empire mogol. Il arriva de la Tartarie comme Tamerlan, et commença ses conquêtes à la fin du quinzième siècle, au temps où les Portugais s'établissaient déjà sur les côtes de Malabar, où le commerce du monde changeait, où un nouvel hémisphère était découvert pour l'Espagne, et où le pontife de Rome, Alexandre VI, si horriblement célèbre, donnait de sa pleine autorité les Indes orientales aux Espagnols, et les occidentales aux Portugais, par une bulle. L'audace, le génie, la cruauté, et le ridicule, gouvernaient l'univers.

L'invention du canon, qui ne fut que si tard connue des Chinois, quoiqu'ils eussent depuis plus de

de Marsy, mort en 1763; les dix-neuf autres d'Adrien Richer, mort en 1798. Le passage rappelé par Voltaire est au tome IV, pages 82-83. B.

[1] Voyez ma note, tome XXXIII, page 110. B.

[2] Babour ou Babr, arrière-petit-fils de Tamerlan. Cl.

dix siècles le secret de la poudre, était déjà parvenue dans l'Inde. Ces instruments de destruction avaient été portés des chrétiens d'Europe chez les Turcs, et des Turcs chez les Persans. Féristha nous instruit que, dans la grande bataille de Mavat, qui décida du sort de l'Inde, l'an de notre ère 1526, le premier de notre mois de mars, Babar plaça ses petits canons au front de son armée, et les lia ensemble par des chaînes de fer, de peur qu'on ne les lui prît. Cette victoire, remportée contre tous les raïas de l'Inde septentrionale, donna l'empire qu'on nomme des Mogols à Babar, empire d'abord assez faible, et qui ne remonte pas si haut que l'élection de l'empereur Charles-Quint.

ARTICLE XXXIII.

De Babar, qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au seizième siècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre.

Féristha nous avertit que le vainqueur Babar fit ériger sur une éminence, près du champ de bataille, une pyramide tout incrustée des têtes des vaincus. Cela n'est pas étonnant; les Suisses avaient dressé, quarante ans auparavant, sur le chemin, vers Morat, à peu près un pareil monument qui subsiste encore [1].

[1] L'ossuaire dont parle Voltaire fut construit par les Suisses près de la ville de Morat, sur le bord du lac de ce nom, à l'endroit même où ils vainquirent Charles-le-Téméraire. Ce monument, détruit par les Français en 1798, a été récemment remplacé par un obélisque qui m'a semblé être élevé de plus de soixante pieds. CL.

Il nous conte que Babar ayant gagné la bataille malgré les prédictions de son astrologue, lui fit donner un lak de roupies, et le chassa. Cela prouve que la démence de l'astrologie était plus respectée dans l'Orient que parmi nous. L'Europe était remplie de princes qui payaient des astrologues; mais ils ne donnaient pas deux cent quarante mille francs à ces charlatans pour avoir menti.

Lorsque après sa victoire il assiégea un fort nommé Chingeri, défendu par les Indiens attachés au braminisme, ils commencèrent par égorger leurs femmes et leurs enfants, et se précipitèreut ensuite sur les épées des Tartares. Sont-ce là ces mêmes peuples qui tremblaient de blesser une vache et un insecte? Le désespoir est plus fort que les préjugés même de l'enfance et que la nature. Ces faibles habitants de Chingeri n'ont fait que ce qu'on rapporte de Sardanapale, plus amolli et plus énervé qu'eux, et ce qu'on a dit de Sagonte et de quelques autres villes. Enfin, ayant étendu ses conquêtes de Caboul au Gange, il faut finir son histoire par ces mots qui en montrent la vanité : *il mourut.*

Ce qui nous paraît étrange, c'est que Babar était musulman. Son aïeul Tamerlan ne l'était pas. Babar, né dans le Caboulestan, avait-il embrassé cette religion afin de paraître partager le joug des peuples qu'il voulait écraser? Il avait choisi la secte d'Omar : c'était sans doute parceque les Perses, ses voisins et ses ennemis, étaient de la secte d'Ali. La religion musulmane et la bramiste partagèrent l'Inde : elles se haïrent, mais sans persécution. Les mahométans

vainqueurs n'en voulaient qu'aux bourses, et non aux consciences des Indous.

Humaiou [1], fils de Babar, régna dans l'Inde avec des fortunes diverses. C'était, dit-on, un bon astronome, et plus grand astrologue. Il avait sept palais, dédiés chacun à une planète. Il donnait audience aux guerriers dans la maison de Mars, et aux magistrats dans celle de Mercure. En s'occupant ainsi des choses du ciel, il risqua de perdre celles de la terre. Un de ses frères lui prit Agra, et le vainquit dans une grande bataille. Ainsi la maison de Tamerlan fut presque toujours plongée dans les guerres civiles.

Pendant que les deux frères se battaient et s'affaiblissaient l'un l'autre, un tiers s'empara des terres qu'ils se disputaient. C'était un aventurier du Candahar; il se nommait Sher. Ce Sher mourut dans une de ses expéditions. Toute sa famille se fit la guerre pour partager les dépouilles; et pendant ce temps l'astrologue Humaiou était réfugié en Perse chez le sophi Thamas. On voit que la nation indienne était une des plus malheureuses de la terre, et méritait ses malheurs, puisqu'elle n'avait su ni se gouverner elle-même, ni résister à ses tyrans. L'écrivain persan fait un long récit de toutes ces calamités, bien ennuyeux pour quiconque n'est pas né dans l'Inde, et peut-être pour les naturels du pays. Quand l'histoire n'est qu'un amas de faits qui n'ont laissé aucune trace, quand elle n'est qu'un tableau confus

[1] M. Langlès le nomme *Humayoun* dans l'article Baboun, et *Houmajoun* dans l'article Akbar de la *Biographie universelle*. Cl.

d'ambitieux en armes, tués les uns par les autres, autant vaudrait tenir des registres des combats des bêtes.

Humaiou revint enfin de Perse, quand la plupart des autres usurpateurs qui l'avaient chassé se furent exterminés. Il mourut pour s'être laissé tomber de l'escalier d'une maison qu'il fesait construire; mais qu'importe? Ce qui importe, c'est que les peuples gémissaient et périssaient sur des ruines, non seulement dans l'Inde, dans la Perse, mais dans l'Asie Mineure et dans nos climats.

Après Humaiou vint Achar son fils, plus heureux dans l'Inde que tous ses prédécesseurs, et qui établit une puissance durable, au moins jusqu'à nos jours. Quand il succéda à son père par le droit des armes, et que l'usurpation commençait à se tourner en droit sacré, il ne possédait point encore la capitale Delhi. Agra était fort peu de chose; de l'argent, il n'en avait pas, mais il avait des troupes du nord aguerries, de l'esprit, et du courage; avec quoi on prend aisément l'argent des Indiens. Il nourrit la guerre par la guerre, prit Delhi, et s'y affermit. Il sut vaincre les petits princes, soit indiens, soit tartares, cantonnés partout depuis l'irruption passagère de Tamerlan.

Féristha nous conte qu'Acbar, se voyant bientôt à la tête de deux mille éléphants et de cent mille chevaux, poursuivait avec des détachements de cette grande armée un kan tartare, nommé Ziman, retiré derrière le Gange, du côté de Lahor, dans un endroit nommé *Manezpour*. On cherchait des bateaux,

le temps se perdait, il était nuit; Acbar, ayant devancé son armée, apprend que les ennemis, se croyant en sûreté à l'autre bord du fleuve, ont célébré une fête à la manière de tous les soldats, et qu'ils sont en débauche. Il passe le grand fleuve du Gange à la nage, sur son éléphant, suivi seulement de cent chevaux, aborde, trouve les ennemis endormis et dispersés : ils ne savent quel nombre ils ont à combattre, ils fuient; les troupes d'Acbar, ayant passé le fleuve, voient Acbar et cent hommes vainqueurs d'une armée entière. Ceux qui aiment à comparer peuvent mettre en parallèle le passage du Granique par Alexandre, César passant à la nage un bras de la mer d'Alexandrie, Louis XIV dirigeant le passage du Rhin, Guillaume III combattant en personne au milieu de la Boyne, et Acbar sur son éléphant.

Acbar fut le premier qui s'empara de Surate et du royaume de Guzarate, fondé par des marchands arabes devenus conquérants à peu près comme des marchands anglais sont devenus les maîtres du Bengale.

Ce même Bengale fut bientôt soumis par Acbar; il envahit une partie du Décan : toujours à cheval ou sur un éléphant; toujours combattant du fond de Cachemire jusqu'au Visapour, et mêlant toujours les plaisirs à ses travaux, ainsi que tant de princes.

Notre jésuite Catrou, dans son *Histoire générale du Mogol*, composée sur les mémoires des jésuites de Goa, assure que cet empereur mahométan fut

presque converti à la religion chrétienne par le P. Aquaviva; voici ses paroles :

« Jésus-Christ (lui disaient nos missionnaires) vous « paraît avoir suffisamment prouvé sa mission par « des miracles attestés dans l'*Alcoran*. C'est un pro- « phète autorisé; il faut donc le croire sur sa pa- « role. Il nous dit qu'il était avant Abraham. Tous « les monuments qui restent de lui confirment la tri- « nité, etc.... »

« L'empereur sentit la force de ce raisonnement, « quitta la conversation, les larmes aux yeux, et ré- « péta plusieurs fois: Devenir chrétien !... changer la « religion de mes pères !.... quel péril pour un em- « pereur! quel poids pour un homme élevé dans la « mollesse et dans la liberté de *l'Alcoran!* »

Il est vrai que si Acbar prononça ces paroles après avoir quitté la conversation, le P. Aquaviva ne les entendit pas. Il est encore vrai qu'Acbar n'avait pas été élevé dans la mollesse, et que *l'Alcoran* n'est pas si mou que le dit le jésuite Catrou. On sait assez qu'il n'est pas besoin de calomnier *l'Alcoran* pour en montrer le ridicule. D'ailleurs il ordonne le jeûne le plus rigoureux, l'abstinence de toutes les liqueurs fortes, la privation de tous les jeux, cinq prières par jour, l'aumône de deux et demi pour cent de son bien : et il défend à tous les princes d'avoir plus de quatre femmes, eux qui en prenaient auparavant plus de cent. Catrou ajoute que « le musulman Acbar hono- « rait à certains temps Jésus et Marie; qu'il portait au « cou un reliquaire, un agnus Dei, et une image de la « sainte Vierge. » Notre Persan, traduit par M. Dow, ne dit rien de tout cela.

ARTICLE XXXIV.

Suite de l'histoire de l'Inde jusqu'à 1770.

L'auteur persan finit son histoire à la mort d'Acbar; M. Dow en donne la suite en peu de mots, jusqu'à ce qu'il arrive au temps où ses compatriotes commencent eux-mêmes à être en partie un grand objet de l'histoire de l'Inde.

C'est ainsi, ce me semble, qu'on doit s'y prendre en toutes choses. Ce qui nous touche davantage doit être traité plus à fond que ce qui nous est étranger.

Quand nous répèterions que Géan-Guir, fils et successeur d'Acbar, était un ivrogne, et que son frère aîné, plus ivrogne que lui, avait été déshérité, nous ne pourrions nous flatter d'avoir travaillé aux progrès de l'esprit humain.

Sha-Géan succéda à Géan-Guir son père, contre lequel il s'était révolté tant qu'il avait pu; de même que ses enfants se révoltèrent depuis contre lui.

Les noms de Géan-Guir et de Sha-Géan signifient, dit-on, empereur du monde. Si cela est, ces titres sont du style asiatique. Ces empereurs-là n'étaient pas géographes. Les trois quarts de l'Inde en-deçà du Gange, dont ils ne furent jamais les maîtres bien reconnus et bien paisibles jusqu'à Aurengzeb, ne composaient pas le monde entier. Mais le globe entre les mains de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Angleterre, à leur sacre, n'est pas plus modeste que les titres de Sha-Géan et de Géan-Guir.

Nous n'avons dit qu'un mot de cet Aurengzeb [1], fameux dans tout notre hémisphère; et nous en avons dit assez en remarquant qu'il fut le barbare le plus tranquille, l'hypocrite le plus profond, le méchant le plus atroce, et en même temps le plus heureux des hommes, et celui qui jouit de la vie la plus longue et la plus honorée: exemple funeste au genre humain, mais qui heureusement est très rare.

Nous ne pouvons dissimuler que nous avons vu avec douleur l'éloge de ce prince parricide dans M. Dow; et nous l'excusons, parce qu'étant guerrier, il a été plus ébloui de la gloire d'Aurengzeb qu'effarouché de ses crimes. Pour nous, notre principal but, dont on a dû assez s'apercevoir, était d'examiner dans ces Fragments les désastres de la compagnie française des Indes et la mort du général Lally; époque remarquable chez une nation qui se pique de justice et de politesse.

Nous avons fait voir [2] les malheureux grands mogols, descendants de Tamerlan, amollis, corrompus, et détrônés; l'empereur Sha-Ahmed mourant après qu'on lui eut arraché les yeux; Alumgir assassiné; le brigand Abdala devenu grand prince, et saccageant tout le nord de l'Inde; les Marattes, lui résistant: ces Marattes, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus; et enfin l'Indoustan plus malheureux que la Perse et la Pologne.

Nous doutions du temps et de la manière dont ce grand mogol Alumgir fut assassiné; mais M. Dow

[1] Voyez page 320. B.
[2] Article IX.

nous apprend que ce fut en 1760[1], dans la maison ou plutôt dans l'antre d'un ermite musulman qui passait pour un santon, pour un saint. Les propres domestiques de l'empereur dévot l'engagèrent à faire ce pélerinage; et le grand vizir le fit égorger dans le temps qu'il se prosternait devant le saint. Tout était en combustion après ce crime, précédé et suivi de mille crimes, quand le brigand Abdala revint de Caboul et des frontières orientales de la Perse, augmenter l'horreur du désordre. Quoique cet Abdala fût déjà un souverain considérable, il pouvait à peine payer ses troupes. Il lui fallait subsister continuellement de rapines. Il y a peu de distinction à faire entre les scélérats que nous condamnons à la roue en Europe, et ces héros qui s'élèvent des trônes en Asie. Abdala vint, en 1761, exiger des contributions de Delhi. Les citoyens, appauvris par quinze ans de rapines, ne purent le satisfaire: ils prirent les armes dans leur désespoir. Abdala tua et pilla pendant sept jours; la plupart des maisons furent réduites en cendres. Cette ville, longue de dix-sept lieues de deux mille trois cents pas géométriques, et peuplée de deux millions d'habitants, n'avait pas éprouvé, dans l'invasion de Sha-Nadir, une calamité si horrible; mais elle n'était pas à la fin de ses malheurs. Les Marattes accoururent pour partager la proie; ils combattirent Abdala sur les ruines de la ville impériale. Ces voleurs chassèrent enfin ce voleur, et pillèrent

[1] M. Langlès prétend que Aalem-Guyr fut assassiné le 30 octobre 1759. Ct.

Delhi à leur tour avec une inhumanité presque égale à la sienne.

Un autre petit peuple, voisin des Marattes et de Visapour, habitant des montagnes appelées les Gates, et qui en a pris le nom, vint encore se joindre aux Marattes, et mettre le comble à tant d'horreurs.

Qu'on se figure les Anglais et les Bourguignons déchirant la France du temps de l'imbécile Charles VI, ou les Goths et les Lombards dévorant l'Italie dans la décadence de l'empire, on aura quelque idée de l'état où était l'Inde dans la décadence de la maison de Tamerlan. Et c'était précisément dans ce temps-là que les Anglais et les Français, sur la côte de Coromandel, se battaient entre eux et contre les Indiens, pillaient, ravageaient, intriguaient, trahissaient, étaient trahis.... pour vendre en Europe des toiles peintes.

Que l'on compare les temps, et qu'on juge du bonheur dont on jouit aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, dans une paix profonde, dans le sein des arts et des plaisirs. Ils ne sont point troublés par l'ordre donné aux jésuites[1] de vivre chacun chez soi en habit court, au lieu de porter une robe longue. La France n'est que plus florissante par l'abolissement de la vénalité infame de la judicature[2]. L'Angleterre est tranquille et opulente malgré les petites satires des opposants. L'Allemagne se polit et s'embellit tous les jours. L'Italie semble renaître.

[1] Voyez tome XXII, page 360. B.

[2] Voltaire écrivait ses *Fragments* pendant l'existence du parlement Maupeou : voyez tome XXII, pages 365-66. B.

Puisse durer long-temps une félicité dont on ne sent pas assez le prix!

Au milieu des convulsions sanglantes dont l'empire mogol était agité, quelques omras, quelques raïas, avaient élu dans Delhi un empereur qui prit le nom de Sha-Géan. Il était de la maison tamerlane. Nous avons observé[1] qu'on n'a point encore choisi de monarque ailleurs, tant le préjugé a de force! Abdala même, n'osant se déclarer empereur, consentit à l'élévation de ce prince Sha-Géan. Les Marattes le détrônèrent, et mirent à sa place un autre prince de cette race. C'est ce fantôme d'empereur qui est aujourd'hui, en 1773, sur ce malheureux trône. Il a pris le nom de Sha-Allum. Un fils de l'autre Allum, surnommé *Gir*, assassiné dans la cellule d'un faquir, lui a disputé l'ombre de sa puissance: et tous deux ont été et sont encore également infortunés, mais moins que les peuples qui sont toujours victimes, et dont les historiens parlent rarement. Trop d'écrivains ont imité trop de princes; ils ont oublié les intérêts des nations pour les intérêts d'un seul homme.

ARTICLE XXXV.

Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais.

Parmi tant de désolations, une contrée de l'Inde a joui d'une profonde paix, et, au milieu de la dépravation affreuse des mœurs, a conservé la pureté des mœurs antiques. Ce pays est celui de Bishnapor, ou

[1] Voyez pages 339-40. B.

Vishnapor. M. Holwell, qui l'a parcouru, dit qu'il est situé au nord-ouest du Bengale, et que son étendue est de soixante journées de chemin; ce qui ferait, à dix de nos lieues communes par jour, six cents lieues. Par conséquent ce pays serait beaucoup plus grand que la France, en quoi nous soupçonnons quelque exagération, ou une faute d'impression trop commune dans tous les livres. Il vaut mieux croire que l'auteur a entendu par soixante journées de marche le circuit de toute la province; ce qui donnerait environ deux cents lieues de diamètre. Elle rapporte trente-cinq laks de roupies par année à son souverain, huit millions deux cent mille de nos livres. Ce revenu ne paraît pas proportionné à l'étendue de la province.

Ce qui nous étonne encore, c'est que le Bishnapor ne se trouve point sur nos cartes. Le lecteur éprouvera un étonnement plus agréable, quand il saura que ce pays est peuplé des hommes les plus doux, les plus justes, les plus hospitaliers, et les plus généreux qui aient jamais rendu la terre digne du ciel. « La liberté, « la propriété, y sont inviolables. On n'y entend ja- « mais parler de vol ni particulier ni public. Tout « voyageur, trafiquant ou non, y est sous la garde « immédiate du gouvernement, qui lui donne des gui- « des pour le conduire sans aucuns frais, et qui ré- « pondent de ses effets et de sa personne. Les guides, « à chaque station ou couchée, le remettent à d'au- « tres conducteurs avec un certificat des services que « les premiers lui ont rendus; et tous ces certificats « sont portés au prince. Le voyageur est défrayé de

« tout dans sa route, aux dépens de l'état, trois jours « entiers dans chaque lieu où il veut séjourner, etc... »

Tel est le récit de M. Holwell. Il n'est pas permis de croire qu'un homme d'état, dont la probité est connue, ait voulu en imposer aux simples. Il serait trop coupable et trop aisément démenti. Cette contrée n'est pas comme l'île imaginaire de Pancaye, le jardin des Hespérides, les îles Fortunées, l'île de Calypso, et toutes ces terres fantastiques où des hommes malheureux ont placé le séjour du bonheur.

Cette province appartient de temps immémorial à une race de brames qui descend des anciens brachmanes. Et ce qui peut faire penser que le vrai nom du pays est Vishnapor, c'est que ce nom signifierait le royaume de *Vishnou, la bienfesance de Dieu.* Ses mœurs furent autrefois celles de l'Inde entière, avant que l'avarice y eût conduit des armées d'oppresseurs. La caste des brames y a conservé sa liberté et sa vertu, parceque étant toujours maîtres des écluses qu'ils ont construites sur un bras du Gange, et pouvant inonder le pays, ils n'ont jamais été subjugués par les étrangers. C'est ainsi qu'Amsterdam s'est mise à l'abri de toutes les invasions.

Ce peuple asiatique, aussi innocent, aussi respectable que les Pensylvaniens de l'Amérique anglaise, n'est pas pourtant exempt d'une superstition grossière. Il est très compatible que la vertu la plus pure subsiste avec les rites les plus extravagants. Cette superstition même des Vishnaporiens paraît une preuve de leur antiquité. L'espèce de culte qu'ils rendent à la vache, affaibli dans le reste de l'Inde,

s'est conservé chez cette nation isolée dans toute la simplicité crédule des premiers temps. Quand la vache consacrée meurt, c'est un deuil universel dans le pays : une telle bêtise est bien naturelle dans un peuple à qui l'on avait fait accroire que des milliers de puissances célestes avaient été changés en vaches et en hommes. Le peuple révère et chérit dans sa vache consacrée la nature céleste et la nature humaine. Si nous nous abandonnions aux conjectures, nous pourrions penser que le culte de la vache indienne est devenu dans l'Égypte le culte du bœuf. Notre idée serait toujours fondée sur l'impossibilité physique et démontrée [1] que l'Égypte ait été peuplée avant l'Inde. Mais il se pourrait très bien que les prêtres de l'Inde et ceux d'Égypte eussent été également ridicules, sans rien imiter les uns des autres.

La doctrine, la pureté, la sobriété, la justice des anciens brachmanes s'est donc perpétuée dans cet asile. Il serait bien à souhaiter que M. Holwell y eût séjourné plus long-temps. Il serait entré dans plus de détails; il aurait achevé ce tableau, si utile au genre humain, dont il nous a donné l'esquisse. Tous les Anglais avouent que si les brames de Calcutta, de Madras, de Masulipatan, de Pondichéri, liés d'intérêt avec les étrangers, en ont pris tous les vices, ceux qui ont vécu dans la retraite ont tous conservé leur vertu. A plus forte raison ceux de Vishnapor, séparés du reste du monde, ont dû vivre dans la paix de l'innocence, éloignés des crimes qui ont changé la

[1] Voyez tome XV, pages 92, 289; et ci-dessus, 327. B.

face de l'Inde, et dont le bruit n'a pas été jusqu'à eux. Il en a été des brames comme de nos moines : ceux qui sont entrés dans les intrigues du monde, qui ont été confesseurs des princes et de leurs maîtresses[1], ont fait beaucoup de mal. Ceux qui sont restés dans la solitude ont mené une vie insipide et innocente.

ARTICLE XXXVI.

Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé vers l'an 1770, et particulièrement de la république des Seïkes.

Si toutes les nations de la terre avaient pu ressembler aux Pensylvaniens, aux habitants de Vishnapor, aux anciens Gangarides, l'histoire des événements du monde serait courte; on n'étudierait que celle de la nature. Il faut malheureusement quitter la contemplation du seul pays de notre continent où l'on dit que les hommes sont bons, pour retourner au séjour de la méchanceté.

Le lecteur peut se souvenir[2] que le colonel Clive, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, avait vaincu et pris dans le Bengale le souverain Suraia-Doula, comme Fernand Cortez avait pris Montezuma dans le Mexique, au milieu de ses troupes innombrables. On a vu comment cet officier, au service de la compagnie, créa Jaffer souverain du Bengale, de Golconde, et d'Orixa : un fils de Jaffer, nommé Suraia-Doula, succéda à son père avec la protection

[1] Voyez l'*Histoire des confesseurs des empereurs, des rois, et d'autres princes*, par H. Grégoire, ancien évêque de Blois, 1824, in-8°. CL.

[2] Voyez pages 361, 363. B.

des Anglais. Ils disent qu'il fut ingrat envers eux, et qu'il voulut à-la-fois les chasser du Bengale et achever la ruine du nouvel empereur Sha-Allum. Ce nouveau grand mogol Allum, presque sans défense, eut recours aux Anglais à son tour. Le colonel Clive le protégea. Le tyran Abdala était absent alors, et occupé dans le Corassan. Clive livra bataille aux oppresseurs de l'empereur Sha-Allum, et les défit dans un lieu nommé Buxar : cette nouvelle victoire de Buxar combla les Anglais de gloire et de richesses. Ni le gouverneur Holwell, ni le lieutenant colonel Dow, ni le capitaine Scrafton, ne nous instruisent de la date de cette grande action. Ils s'en rapportent à leurs dépêches envoyées à Londres, que nous ne connaissons pas. Mais cet événement ne doit pas être éloigné du temps où les Anglais prenaient Pondichéri. Le bonheur les accompagnait partout; et ce bonheur était le fruit de leur valeur, de leur prudence, et de leur concorde dans le danger. La discorde avait perdu les Français; mais bientôt après la désunion se mit dans la compagnie anglaise; ce fut le fruit de leur prospérité et de leur luxe; au lieu que la mésintelligence entre les Français avait été principalement produite par leurs malheurs.

La compagnie anglaise des Indes a été depuis ce temps maîtresse du Bengale et d'Orixa; elle a résisté aux Marattes et aux nababs qui ont voulu la déposséder; elle tend encore la main au malheureux empereur Sha-Allum, qui n'a plus que la moitié de la province d'Allabad, entre le Gange et la rivière de Sérong, au vingt-cinquième degré de latitude. Cette

province d'Allabad n'est pas seulement marquée dans nos cartes françaises de l'Inde. Il faut être bien établi dans un pays pour le connaître.

Le district qu'on a laissé comme par pitié à cet empereur lui produisait à peine douze laks de roupies; les Anglais lui en donnaient vingt-six de leur province de Bengale. C'était tout ce qui restait à l'héritier d'Aurengzeb, le roi le plus riche de la terre. Tout le reste de l'Inde était partagé entre diverses puissances, et cette division affermissait le royaume que l'Angleterre s'est formé dans l'Inde.

Parmi toutes ces révolutions, la ville impériale de Delhi tomba entre les mains de ce fils de Jaffer, de ce Suraia-Doula, vaincu par le colonel Clive, et relevé de sa chute. Les révolutions rapides changeaient continuellement la face de l'empire. Ce fils de Jaffer eut encore la province d'Oud, qui touche à celle d'Allabad, où le grand mogol était retiré, et au Bengale, où les Anglais dominaient.

Patna, au nord du Gange, appartenait à un souba des Patanes. Les Gates, que nous avons vus [1] descendre de leurs rochers pour augmenter les troubles de l'empire, avaient envahi la ville impériale d'Agra. Les Marattes s'étaient emparés de toute la province, ou, si l'on veut, du royaume de Guzarate, excepté de Surate et de son territoire.

Un nabab était maître du Décan, et tantôt il combattait les Marattes, tantôt il s'unissait avec eux pour attaquer les Anglais dans leurs possessions d'Orixa et du Bengale. Le tyran Abdala possédait

[1] Page 484. B.

tout le pays situé entre Candahar et le fleuve Indus.

Tel était l'état de l'Inde vers l'an 1770; mais depuis le commencement de tant de guerres civiles, il s'était formé une nouvelle puissance qui n'était ni tyrannique, comme celle d'Abdala et des autres princes, ni trafiquante du sang humain, comme celle des Marattes, ni établie à la faveur du commerce, comme celle des Anglais. Elle est fondée sur le premier des droits, sur la liberté naturelle. C'est la nation des Seïkes, nation aussi singulière dans son espèce que celle des Vishnaporiens. Elle habite l'orient de Cachemire, et s'étend jusqu'au-delà de Lahor. Libre et guerrière, elle a combattu Abdala, et n'a point reconnu les empereurs mogols; sûre d'avoir beaucoup plus de droit à l'indépendance, et même à la souveraineté de l'Inde, que la famille tartare de Tamerlan, étrangère et usurpatrice.

On nous dit qu'un des lamas du grand Thibet donna des lois et une religion aux Seïkes vers la fin de notre dernier siècle. Ils ne croient ni que Mahomet ait reçu un livre assez mal fait de la main de l'ange Gabriel, ni que Dieu ait dicté le *Shastabad* à Brama. Enfin, n'étant ni mahométans, ni brames, ni lamistes, ils ne reconnaissent qu'un seul Dieu sans aucun mélange. C'est la plus ancienne des religions; c'est celle des Chinois et des Scythes, et sans doute la meilleure pour quiconque ne connaît pas la nôtre. Il fallait que ce prêtre lama, qui a été le législateur des Seïkes, fût un vrai sage, puisqu'il n'abusa pas de la confiance de ce peuple pour le tromper et pour le gouverner. Au lieu d'imiter les

prestiges du grand lama qui règne au Thibet, il fit voir aux hommes qu'ils peuvent se gouverner par la raison. Au lieu de chercher à les subjuguer, il les exhorta à être libres, et ils le sont. Mais jusqu'à quand le seront-ils? jusqu'au temps où les esclaves de quelque Abdala, supérieurs en nombre, viendront, le cimeterre à la main, les rendre esclaves comme eux. Des dogues à qui leur maître a mis un collier de fer peuvent étrangler des chiens qui n'en ont pas.

Tel est en général le sort de l'Inde; il peut intéresser les Français, puisque, malgré leur valeur, et malgré les soins de Louis XIV et de Louis XV, ils y ont essuyé tant de disgraces. Il intéresse encore plus les Anglais, puisqu'ils se sont exposés à des calamités pareilles, et que leur courage a été secondé de la fortune.

FIN DES FRAGMENTS HISTORIQUES.

FRAGMENT SUR LA JUSTICE,

A L'OCCASION DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÈS CONTRE LES DU JONQUAY [1].

1773.

Le procès du général Lally fut cruel : celui que le comte de Morangiés essuya fut absurde. Il y va de l'honneur de la nation de transmettre à la postérité ces aventures odieuses, afin de laisser un préservatif contre les excès auxquels l'aveuglement de la prévention et la démence de l'esprit de parti peuvent entraîner les hommes.

Un jeune aventurier de la lie du peuple est assez extravagant et assez hardi pour supposer qu'il a prêté cent mille écus à un maréchal de camp, de l'argent de sa pauvre grand'mère qui logeait dans un galetas avec lui et le reste de sa famille; il affirme, il jure qu'il a porté lui-même à pied ces cent mille écus au maréchal de camp, en treize voyages, et qu'il a couru environ six lieues en un matin pour lui rendre ce service. Ce jeune homme, nommé Liégard, surnommé Du Jonquay, sachant à peine lire et écrire, et orthographiant comme un laquais mal élevé, avait été

[1] Ce *Fragment sur la justice*, etc., fut publié pour la première fois à la suite des seize derniers articles, ou seconde partie des *Fragments historiques sur l'Inde*, composés dans la vue d'appeler l'attention sur Lally. (Voyez mon *Avis du nouvel éditeur*, page 296.) C'est le onzième et dernier des écrits de Voltaire pour Morangiés. Il est postérieur à l'arrêt du parlement du 3 septembre 1773. B.

pourtant reçu docteur ès lois par bénéfice d'âge : condescendance ridicule et trop commune, abus intolérable, dont cet exemple fait assez voir les conséquences. Ce docteur ès lois, dans sa misère, trouve le secret d'associer toute sa famille à son imposture, sa mère, sa grand'mère, ses sœurs, tous ses parents qui logent avec lui, excepté un ancien sergent aux gardes. Il n'y a qu'un militaire dans toute cette bande, et c'est le seul honnête homme.

Liégard Du Jonquay se lie avec un cocher[1] et avec un clerc de procureur, qui doivent lui servir de témoins, et partager une partie du profit. Il s'assure de deux courtières, dont l'une avait été plusieurs fois enfermée à l'Hôpital, et qui depuis près d'un an avait fait monter madame Véron, grand'mère de Du Jonquay, à la dignité de prêteuse sur gages. Toute cette troupe s'unit dans l'espérance d'avoir part aux cent mille écus. Voilà donc le docteur Liégard Du Jonquay et sa mère et sa grand'mère qui présentent requête au lieutenant criminel pour qu'on aille enfoncer les portes de la maison de M. le comte de Morangiés, dans laquelle on trouvera sans doute les cent mille écus en espèces. Et si on ne les trouve pas, la troupe de Du Jonquay dira que leur recherche montre leur bonne foi, et que le maréchal de camp a mis l'argent en sûreté.

Cependant la famille et le conseil s'assemblent ; ils ont quelque scrupule : un des complices remontre le danger qu'on peut courir dans cette affaire épineuse.

[1] Gilbert : voyez ci-dessus l'*Essai sur les probabilités*, page 63. B.

On ne croira jamais que ni vous ni votre grand'mère ayez pu posséder cent mille écus en argent comptant, vous qui vivez si à l'étroit dans un troisième étage presque sans meubles, vous qui couchiez sur la paille dans un faubourg avant d'être logés ici!... Un des meilleurs esprits de la bande se charge alors de faire un roman vraisemblable. Par ce roman, la pauvre vieille grand'mère est transformée en veuve opulente d'un fameux banquier nommé Véron. Ce mari, mort il y a trente ans, lui a laissé sourdement, par un fidéicommis, de la vaisselle d'argent, des sommes immenses en or. Un ami intime, nommé Chotard, a rendu fidèlement ce dépôt à la vieille; elle n'y a jamais touché pendant près de trente années; elle a vécu noblement dans la plus extrême misère, pour faire un jour une grande fortune à son petit-fils Liégard Du Jonquay; et elle n'attend que la restitution de cent mille écus prêtés à M. le comte de Morangiés, à six pour cent d'usure, pour acheter à M. Du Jonquay une charge de conseiller au parlement; car l'honneur de rendre la justice se vendait alors, et Du Jonquay pouvait l'acheter comme un autre.

Le roman paraît très plausible: il reste seulement une difficulté. On vous demandera pourquoi un docteur ès lois, près d'être reçu conseiller au parlement, s'est déguisé en crocheteur pour aller porter cent mille écus en treize voyages. M. Du Jonquay répond qu'il ne s'est donné cette peine que pour plaire au maréchal de camp, qui lui avait demandé le secret. La réponse n'est pas trop bonne; mais enfin un cocher et un ancien clerc de procureur jureront qu'ils

m'ont vu préparer les sacs et les porter; une courtière, en sortant de l'Hôpital, m'aura vu revenir tout en eau de mes treize voyages. Avec de si bons témoignages nous réussirons. J'ai eu l'adresse de persuader au maréchal de camp que je lui ferais prêter les cent mille écus par une compagnie d'usuriers; j'ai tiré de lui des billets à ordre pour la même somme, payables à ma grand'mère, créancière prétendue de cette prétendue compagnie. Il faudra bien qu'il les paie. Il a beau nier la réception de l'argent et mes treize voyages : j'ai sa signature; j'aurai des témoins irréprochables; nous jouirons du plaisir de le ruiner, de le déshonorer, de le voler, et de le faire condamner comme voleur.

Ce plan arrangé entre les complices, chacun se prépare à jouer son rôle. Le cocher va soulever tous les fiacres de Paris en faveur du docteur ès lois et de la famille; le clerc de procureur va se faire guérir de la vérole chez un chirurgien, et il attendrit les cœurs de ses camarades et des filles de joie pour une famille respectable et infortunée, indignement volée par un homme de qualité, officier général des armées du roi.

Pendant que cette pièce commence à se jouer, le maréchal de camp, informé des préparatifs, va trouver le magistrat de police, et lui expose le fait. Le lieutenant de police, qui a l'inspection sur les usuriers et sur les troisièmes étages, fait interroger la famille Du Jonquay par des officiers de police. Le crime tremble toujours devant la justice. On intimide, on menace Du Jonquay et sa mère : les scélé-

rats déconcertés avouent leur délit, les larmes aux yeux; ils signent leur condamnation. On croit l'affaire finie.

Qu'arrive-t-il alors? Un praticien, qui était de la troupe, ranime le courage des confédérés. « Souffrirons-nous, mes chers amis, qu'une si belle proie nous échappe? il s'agit ou de partager entre nous cent mille écus gagnés par notre industrie, ou d'aller aux galères; choisissez. Vous avez avoué votre crime devant un commissaire de quartier: cette faiblesse peut se réparer. Dites que vous y avez été forcés: dites que vous avez été détenus en chartre privée, au mépris des lois du royaume, qu'on vous a chargés de fers, que vous avez été mis à la torture.

« C'est le *cædebatur virgis civis romanus* de Cicéron. C'est le *metus cadens in constantem virum* de Tribonien. N'êtes-vous pas *constans vir*, monsieur Du Jonquay? — Oui, monsieur. — Hé bien, demandez justice contre la police qui persécute les gens de bien. Criez qu'un maréchal de camp vous vole, que toute la police est son complice, et qu'on vous a outrageusement battu pour vous faire avouer que vous êtes un fripon.

« Il faut de l'argent pour soutenir un procès si délicat. Nous vous amenons M. Aubourg, autrefois laquais, puis tapissier, et maintenant usurier; vendez-lui votre procès [1], il fera tous les frais; c'est un homme d'honneur et de crédit, qui manie les affaires d'une dame de grande considération, et qui ameutera pour vous tout Paris. »

[1] Voyez ma note, page 57. B.

M. Du Jonquay et sa vieille grand'mère Véron vendent donc leur procès à M. Aubourg. On assigne devant le parlement le maréchal de camp comme ayant volé cent mille écus à la famille d'un jeune docteur près d'être reçu conseiller, comme instigateur des fureurs tyranniques de la police, comme suborneur de faux témoins, comme oppresseur des bons bourgeois de Paris.

La vieille grand'mère Véron meurt sur ces entrefaites; mais avant de mourir on lui dicte un testament absurde, un testament qu'elle n'a pu faire. Toute la famille en grand deuil, accompagnée de son praticien et de l'usurier Aubourg, va se jeter aux pieds du roi et implorer sa justice. Il se trouve quelquefois à la cour des ames compatissantes, quand cette compassion peut servir à perdre un officier général. Presque tout Versailles, et presque tout Paris, et bientôt presque tout le royaume, se déclarent pour le candidat Du Jonquay, et pour cette famille honnête si indignement volée, et si cruellement mise à la torture.

L'affaire se plaida d'abord devant la grand'chambre et la Tournelle assemblées. Un avocat[1] de Du Jonquay prouva que tous les officiers des armées du roi sont des escrocs et des fripons; qu'il n'y a d'honneur et de vertu que chez les cochers, les clercs de procureur, les prêteurs sur gages, les entremetteuses, et les usurières. Il fit voir que rien n'est plus naturel, plus ordinaire, qu'une vieille femme très pauvre qui possède pendant trente ans cent mille

[1] Voyez ma note, page 8. B.

écus dans son armoire, qui les prête à un officier qu'elle ne connaît pas, et un jeune docteur ès lois qui court six lieues à pied pour porter ces cent mille écus à cet officier dans ses poches.

Ensuite il peignit pathétiquement le candidat Du Jonquay et sa mère entre les mains des bourreaux de la police, chargés de fers, meurtris de coups, évanouis dans les tourments, forcés enfin d'avouer un crime dont ils étaient innocents; leur vertu barbarement immolée au crédit et à l'autorité, n'ayant pour soutien que la générosité de M. Aubourg, qui avait bien voulu acheter ce procès, à condition qu'il n'en aurait pour lui qu'environ cent vingt mille livres. Toutes les bonnes femmes pleurèrent; les usuriers et les escrocs battirent des mains; les juges furent ébranlés; le parlement renvoya l'affaire en première instance au bailliage du palais, petite juridiction inconnue jusqu'alors.

Le ridicule, l'absurdité du roman de la bande Du Jonquay étaient assez sensibles; l'infamie de leurs manœuvres, l'insolence de leur crime, étaient manifestes; mais la prévention était plus forte. Le public séduit séduisit le juge du bailliage.

La populace gouverne souvent ceux qui devraient la gouverner et l'instruire. C'est elle qui dans les séditions donne des lois; elle asservit le sage à ses folles superstitions; elle force le ministère, dans des temps de cherté, à prendre des partis dangereux; elle influe souvent dans les jugements des magistrats subalternes. Une prêteuse sur gages persuade une servante, qui persuade sa maîtresse, qui persuade son mari. Un

cabaretier empoisonne un juge de son vin et de ses discours. Le bailliage fut ainsi endocumenté. Le plaisir d'humilier la noblesse chatouillait encore en secret l'amour-propre de quelques bourgeois qui étaient devenus ses juges.

Le maréchal de camp fut plongé dans la prison la plus dure, condamné à payer un argent qu'il n'avait jamais reçu, et à des amendes infamantes : le crime triompha [1].

Alors le public des honnêtes gens commença d'ouvrir les yeux. La maladie épidémique qui s'était répandue dans toutes les conditions avait perdu de sa malignité.

L'affaire ayant été enfin rapportée de droit au parlement, le premier président, M. de Sauvigny, interrogea lui-même les témoins. Il produisit au grand jour la vérité si long-temps obscurcie. Le parlement vengea, par un arrêt [2] solennel, le comte de Morangiés; et ses accusateurs, Du Jonquay et sa mère, furent condamnés au bannissement, peine bien douce pour leur crime [3], mais que les incidents du procès ne permettaient pas de rendre plus grève.

[1] La sentence du bailliage du Palais est du 28 mai 1773. Ce tribunal, composé de sept juges, avait décrété Morangiés d'ajournement personnel, puis ordonna plus tard qu'il fût mis en prison. B.

[2] Cet arrêt est du 3 septembre 1773. B.

[3] Dans une *Lettre du marquis de ***, brigadier des armées du roi, à M...., avocat au conseil* (octobre 1773), on fait ressortir plusieurs contradictions de l'arrêt du parlement. L'arrêt déclare fausse l'accusation contre Morangiés, et ne prononce aucune peine contre les témoins produits par ses adversaires. Le seul Gilbert est, pour un plus ample informé, renvoyé devant les mêmes juges dont l'arrêt infirme la première sentence. Gilbert déclarait constant le prêt que l'arrêt déclarait faux. Cet arrêt ordonnait

Il était d'ailleurs plus nécessaire de manifester l'innocence du comte que de flétrir la canaille des accusateurs dont on ne pouvait augmenter l'infamie. Enfin, tout Paris s'étonna d'avoir été deux ans entiers la dupe du mensonge le plus grossier et le plus ridicule que la sottise et la friponnerie en délire aient pu jamais inventer.

Puissent de tels exemples apprendre aux Parisiens à ne pas juger des affaires sérieuses, comme d'un opéra comique, sur les discours d'un perruquier ou d'un tailleur, répétés par des femmes de chambre ! Mais un peuple qui a été vingt ans entiers la dupe des miracles de M. l'abbé Pâris, et des gambades de M. l'abbé Becherand [1], pourra-t-il jamais se corriger ?

Odi profanum vulgus et arceo [2].

la suppression de quelques mémoires contre Morangiés; et le mémoire de Vermeil, intitulé *Preuves résultantes du procès*, sans contredit le plus terrible contre Morangiés, n'était pas au nombre des supprimés. On voit que Voltaire lui-même trouva une espèce de contradiction entre la peine prononcée contre Du Jonquay, et celle à laquelle il aurait dû être condamné, s'il eût été coupable. Il est à remarquer que l'arrêt fut rendu contre les conclusions du rapporteur. On attribua au reste la décision du tribunal à un incident. L'un des juges, ami de Morangiés, ayant déclaré que son opinion était de condamner l'une des parties aux galères, les neuf conseillers clercs se retirèrent pour ne point participer à une telle condamnation; ce qui réduisit à dix-huit le nombre des juges siégeants : on crut dans le temps que la majorité eût été pour les Véron, si les conseillers clercs avaient siégé. B.

[1] Voyez ma note, tome XXXIV, page 197. B.

[2] Horace, livre III, ode 3. B.

FIN DU FRAGMENT SUR LA JUSTICE.

FRAGMENT

SUR LE PROCÈS CRIMINEL DE MONTBAILLI[1],

ROUÉ ET BRULÉ VIF A SAINT-OMER, EN 1770,
POUR UN PRÉTENDU PARRICIDE;
ET SA FEMME CONDAMNÉE A ÊTRE BRULÉE VIVE,
TOUS DEUX RECONNUS INNOCENTS.

C'est encore la démence de la canaille qui produisit l'affreuse catastrophe dont nous allons parler en peu de mots. Il faut passer ici de l'extrême ridicule à l'extrême horreur.

Un citoyen de Saint-Omer, nommé Montbailli, vivait paisiblement chez sa mère avec sa femme qu'il aimait. Ils élevaient un enfant né de leur mariage, et la jeune femme était grosse d'un second. La mère Montbailli était malheureusement sujette à boire des liqueurs fortes, passion commune et funeste dans ces pays. Cette habitude lui avait déjà causé plusieurs accidents qui avaient fait craindre pour sa vie. Enfin, la nuit du 26 au 27 juillet 1770, après avoir bu avant de se coucher plus de liqueurs qu'à l'ordinaire, elle est attaquée d'une apoplexie subite, se débat, tombe

[1] Voltaire avait depuis long-temps publié sa *Méprise d'Arras* (voyez tome XLVI, page 540), lorsqu'il mit au jour, à la fin de 1773, la seconde partie ou les seize derniers chapitres de ses *Fragments historiques sur l'Inde*. Le *Fragment sur le procès criminel de Montbailli* était au nombre des pièces mises à la suite (voyez ci-dessus, page 296). Il était précédé immédiatement du *Fragment sur la justice* qui précède (ce qui en explique le début), et suivi du *Fragment sur l'histoire générale*, qui suit, en seize articles. B.

de son lit sur un coffre, se blesse, perd son sang, et meurt.

Son fils et sa bru couchaient dans une chambre voisine, et étaient endormis. Une ouvrière vient frapper à leur porte le matin, et les éveille; elle veut parler à leur mère pour finir quelques comptes. Les enfants répondent que leur mère dort encore. On attend longtemps, enfin on entre; on trouve la mère renversée sur un coffre, un œil enflé et sanglant, les cheveux hérissés, la tête pendante; elle était absolument sans vie.

Le fils, à cette vue, s'évanouit; on cherche partout des secours inutiles : un chirurgien arrive, il examine le corps de la mère; nul secours à lui donner. Il saigne le jeune homme, qui revient enfin à lui. Les voisins accourent, chacun s'empresse à le consoler. Tout se passe selon l'usage; le cadavre est enseveli dans une bière au temps prescrit; on commence un inventaire : tout est en règle et en paix.

Quelques femmes du peuple, dans l'oisiveté de leurs conversations, raisonnent au hasard sur cette mort. Elles se ressouviennent qu'il y eut un peu de mésintelligence entre les enfants et la mère quelque temps auparavant. Une de ces femmes remarque qu'on a vu quelques gouttes de sang sur un des bas de Montbailli. C'était un peu de sang qui avait jailli lorsqu'on le saignait. La légèreté maligne d'une de ces femmes la porte à soupçonner que c'est le sang de la mère. Bientôt une autre conjecture que Montbailli et sa femme l'ont assassinée pour hériter d'elle. D'autres, qui savent que la défunte n'a point laissé

de bien, disent que ses enfants l'ont tuée par vengeance. Enfin ils l'ont tuée. Ce crime, dès le lendemain, passe pour certain parmi la populace, à laquelle il faut toujours des événements extraordinaires et atroces pour occuper des ames désœuvrées.

Le bruit devient si fort que les juges de Saint-Omer sont obligés de mettre en prison Montbailli et sa femme. Ils sont interrogés séparément; nulle apparence de preuves ne s'élève contre eux, nul indice. D'ailleurs les juges étaient suffisamment informés de la conduite régulière et innocente des deux époux; on ne leur avait jamais reproché la moindre faute : le tribunal ne put les condamner. Mais, par condescendance pour la rumeur publique, qui ne méritait aucune condescendance, il ordonna un plus ample informé d'un an, pendant lequel les accusés devaient demeurer en prison. Il y avait de la faiblesse à ces juges de retenir dans les fers deux personnes qu'ils croyaient innocentes. Il y eut bien de la dureté dans celui qui fesait les fonctions de procureur du roi, d'en appeler *a minima* au conseil d'Artois, tribunal souverain de la province.

Appeler *a minima*, c'est demander que celui qui a été condamné à une peine en subisse une plus terrible. C'est présenter requête contre la plus belle des vertus, la clémence. Cette jurisprudence d'anthropophages était inconnue aux Romains. Il était permis d'appeler à César pour mitiger une peine, mais non pour l'aggraver. Une telle horreur ne fut inventée que dans nos temps de barbarie. Les procureurs de cent petits souverains, pauvres et avides, imaginèrent

d'abord de faire prononcer en dernière instance des amendes plus fortes que dans les premières : et bientôt après ils requirent que les supplices fussent plus cruels, pour avoir un prétexte d'exiger des amendes plus fortes.

Le conseil souverain d'Artois qui siégeait alors, et qui fut cassé l'année suivante, se fit un mérite d'être plus sévère que le tribunal de Saint-Omer. Les lecteurs, qui pourront jeter les yeux sur ce mémoire, et qui n'auront pas lu ce que nous écrivîmes dans son temps [1] sur cette horrible affaire, ne pourront démêler comment les juges d'Arras, sans interroger les témoins nécessaires, sans confronter les accusés avec les autres témoins entendus, osèrent condamner Montbailli à être rompu vif et à expirer dans les flammes, et sa femme à être brûlée vive.

Il faut donc qu'il y ait des hommes que leur profession rende cruels, et qui goûtent une affreuse satisfaction à faire périr leurs semblables dans les tourments ! Mais que ces êtres infernaux se trouvent si souvent dans une nation qui passe depuis environ cent ans pour la plus sociable et la plus polie, c'est ce qu'on peut à peine concevoir. On avait, il est vrai, les exemples absurdes et effroyables des Calas, des Sirven, des chevaliers de La Barre ; et c'est précisément ce qui devait faire trembler les juges d'Arras : ils n'écoutèrent que leur illusion barbare.

L'épouse de Montbailli, âgée de vingt-quatre ans, était grosse, comme on l'a déjà dit [2]. On attendit ses

[1] La *Méprise d'Arras;* voyez tome XLVI, page 540. B.

[2] Voyez tome XLVI, page 554. B.

couches pour exécuter son arrêt; et elle resta chargée de fers dans un cachot d'Arras. Son mari fut reconduit à Saint-Omer pour y subir son supplice.

Ce n'est que chez nos anciens martyrs qu'on retrouve des exemples de la patience, de la douceur, de la résignation de cet infortuné Montbailli; protestant toujours de son innocence, mais ne s'emportant point contre ses juges, ne s'en plaignant point, levant les yeux au ciel, et ne lui demandant point vengeance.

Le bourreau lui coupa d'abord la main droite. « On « ferait bien de la couper, dit-il, si elle avait commis « un parricide. » Il accepta la mort comme une expiation de ses fautes, en attestant Dieu qu'il était incapable du crime dont on l'accusait. Deux moines qui l'exhortaient, et qui semblaient plutôt des sergents que des consolateurs, le pressaient, dans les intervalles des coups de barre, d'avouer son crime. Il leur dit : « Pourquoi vous obstinez-vous à me pres- « ser de mentir? Prenez-vous devant Dieu ce crime « sur vous? Laissez-moi mourir innocent. »

Tous les assistants fondaient en larmes et éclataient en sanglots. Ce même peuple qui avait poursuivi sa mort, l'appelait le saint, le martyr; plusieurs recueillirent ses cendres.

Cependant le bûcher dans lequel cette vertueuse victime expira, devait bientôt se rallumer pour sa femme. Elle avançait dans sa grossesse; et les cris de la ville de Saint-Omer ne l'auraient pas sauvée. Informés de cette catastrophe, nous prîmes la liberté d'envoyer un mémoire au chef suprême de toute la

magistrature de France [1]. Ses lumières et son équité avaient déjà prévenu notre requête. Il remit la révision du procès entre les mains d'un nouveau conseil établi dans Arras [2].

Ce tribunal déclara Montbailli et sa femme innocents. L'avocat, qui avait pris leur défense, ramena en triomphe la veuve dans sa patrie ; mais le mari était mort par le plus horrible supplice, et son sang crie encore vengeance. Ces exemples ont été si fréquents, qu'il n'a pas paru plus nécessaire de mettre un frein aux crimes qu'à la cruauté arbitraire des juges.

On s'est flatté qu'enfin le grand projet de Louis XIV de réformer la jurisprudence pourrait être exécuté ; que les lumières naissantes de ce siècle mémorable, augmentées par celles du nôtre, répandraient un jour plus favorable sur l'humanité. On a dit : Nous verrons le temps où les lois seront plus claires et plus uniformes, où les juges motiveront leurs arrêts, où un seul homme n'interrogera plus secrètement un autre homme, et ne se rendra plus le seul maître de ses paroles, de ses pensées, de sa vie, et de sa mort ; où les peines seront proportionnées aux délits ; où les tortures, inventées autrefois par des voleurs, ne seront plus mises en usage au nom des princes. On forme encore ces vœux : celui qui les remplira sera béni du siècle présent et de la postérité.

[1] Le chancelier Maupeou ; voyez tome XLVI, page 555. B.
[2] Voyez tome XXII, page 366 ; et XLVI, 499. B.

FIN DU FRAGMENT SUR LE PROCÈS, ETC.

509

FRAGMENT

SUR

L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT

DU NOUVEL ÉDITEUR.

Ce fut à la fin de 1773, comme je l'ai dit page 296, à la suite de la seconde partie des *Fragments sur l'Inde*, que Voltaire publia, sous le titre de *Fragment sur l'Histoire générale*, seize articles.

On n'en reproduisit que treize dans le treizième volume des *Nouveaux Mélanges philosophiques, historiques, critiques*, etc., etc.; 1774, in-8°. Les trois articles supprimés étaient les XIe, XIIe, et XIIIe. Le XIIe avait été donné dans le onzième volume des *Nouveaux Mélanges*, en 1772; mais les XIe et XIIIe n'ont place dans aucun des dix-neuf volumes de *Nouveaux Mélanges*, publiés, de 1765 à 1775, par les Cramer, pour compléter diverses de leurs éditions des Œuvres de Voltaire.

Dans les éditions de Kehl le nombre des articles est de vingt-neuf: on avait rétabli les trois morceaux omis en 1774; mais on avait porté ailleurs l'article XVI de 1773, et l'on en avait formé, ainsi que je l'ai remarqué tome XLII, page 632, la XXVIIe des *Honnêtetés littéraires*.

Sentant qu'avec de telles dispositions le titre donné par l'auteur ne convenait plus, on avait intitulé seulement *Fragments sur l'Histoire* les vingt-neuf articles qu'on avait réunis, et dont quatorze étaient épars jusque-là.

Je reproduis sous son titre, et à peu près dans sa forme primitive, le *Fragment sur l'Histoire générale*. Le XIIe des articles de 1773 n'était autre que la *Défense de Louis XIV* (contre l'auteur des *Éphémérides*); morceau publié déjà en 1769, que j'ai dû donner et donné à sa date, tome XLVI, page 404, et qu'il était inutile de répéter ici. Toutefois j'ai rappelé ce morceau à sa place.

Plusieurs des éditeurs qui sont venus après les éditeurs de Kehl ont disposé autrement les vingt-neuf morceaux que ces derniers avaient donnés sous le titre de *Fragments sur l'Histoire*. Il est inutile d'indiquer la distribution des vingt-neuf ar-

ticles dans ces diverses éditions, où les seize articles originaux sont même disséminés. Mais je crois utile de donner une concordance des éditions de Kehl avec la mienne.

Dans les éditions de Kehl les dix premiers articles sont les mêmes que dans l'édition originale et dans la mienne.

Le n° XI, dans les éditions de Kehl, se composait de la Préface de 1748 de l'*Histoire de Charles XII*; voyez tome XXIV, page 1.

Le n° XII était les *Remarques sur l'Histoire* qui sont tome XXIV, page 18.

Le n° XIII était les *Nouvelles considérations sur l'Histoire*, que j'ai données tome XXIV, page 24.

Le n° XIV était le paragraphe intitulé *De l'utilité de l'histoire*, fesant partie de la section III de l'article HISTOIRE; voyez tome XXX, pages 207-209.

Le n° XV est ce qui forme ici l'article XIV.

Le n° XVI était *le Président de Thou justifié*, etc.; voyez tome XLII, pages 324-343.

Les n°s XVII, XVIII, et XIX, dans les éditions de Kehl, sont ici les n°s XV, XIII, XI, comme dans l'édition originale.

Le n° XX de Kehl était, en 1773, le n° XII, et est tome XLVI, page 404.

Les n°s XXI et XXII, qui n'auraient pas dû porter deux numéros, se composaient, dans les éditions de Kehl, d'un seul ouvrage publié par Voltaire, en 1767, sous le titre de : *Essai historique et critique sur les dissensions des Églises de Pologne*; voyez tome XLIII, page 438.

Le n° XXIII était l'opuscule publié en 1774 : *De la mort de Louis XV et de la fatalité*; voyez tome XLVIII.

Le n° XXIV avait paru dès 1763 : *D'un fait singulier concernant la littérature*; il est tome XLI, pages 19-23.

Le n° XXV était une partie du morceau que j'ai donné pages 24-37 du tome XLI. J'y ai indiqué, page 26, où commençait ce qui avait été conservé par les éditeurs de Kehl.

Le n° XXVI était la *Lettre civile et honnête* qui est de 1760, et que j'ai donnée, à sa date, tome XL, pages 171-184.

Le n° XXVII était l'*Avis à l'auteur du Journal de Gottingue;* voyez tome XXXIX, page 514.

Le n° XXVIII était formé des *Anecdotes sur Louis XIV*, qui sont tome XXXIX, pages 3-26.

Le n° XXIX avait été intitulé, par les éditeurs de Kehl : *Détails sur les œuvres historiques de l'auteur.* C'était tout simplement la *Préface* d'un tome troisième de l'*Essai sur l'Histoire universelle.* J'ai donné cette *Préface* t. XXXIX, p. 564-579.

BEUCHOT.

FRAGMENT

SUR

L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

ARTICLE I.

Qu'il faut se défier de tous les monuments anciens.

Il y a plus de quarante ans que l'amour de la vérité, et le dégoût qu'inspirent tant d'historiens modernes, inspirèrent à une dame d'un grand nom [1] et d'un esprit supérieur à ce nom l'envie d'étudier avec nous ce qui méritait le plus d'être observé dans le tableau général du monde; tableau si souvent défiguré.

Cette dame, célèbre par ses connaissances singulières en mathématiques, ne pouvait souffrir les fables que le temps a consacrées, qu'il est aisé de répéter, qui gâtent l'esprit, et qui l'énervent.

Elle était étonnée de ce nombre prodigieux de systèmes sur l'ancienne chronologie, différents entre eux d'environ mille années. Elle l'était encore davantage que l'histoire consistât en récits de bataille sans aucune connaissance de la tactique, excepté dans Xénophon et dans Polybe; qu'on parlât si souvent de pro-

[1] Madame la marquise du Châtelet. C'est pour elle que l'auteur composa l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. B.

diges, et qu'on eût si peu de lumières sur l'histoire naturelle; que chaque auteur regardât sa secte comme la seule vraie, et calomniât toutes les autres. Elle voulait connaître le génie, les mœurs, les lois, les préjugés, les cultes, les arts; et elle trouvait qu'en l'année de la création du monde trois mil deux cent, ou trois mil neuf cent, il n'importe, un roi inconnu avait défait un roi plus inconnu encore, près d'une ville dont la situation était entièrement ignorée.

Plusieurs savants recherchaient en quel temps Europe fut enlevée en Phénicie par Jupiter; et ils trouvaient que c'était juste treize cents ans avant notre ère vulgaire. D'autres réfutaient cinquante-neuf opinions sur le jour de la naissance de Romulus, fils du dieu Mars et de la vestale Rhéa Sylvia. Ils établissaient un soixantième système de chronologie. Nous en fîmes un soixante et unième; c'était de rire de tous les contes sur lesquels on disputait sérieusement depuis tant de siècles.

En vain nous trouvions par toutes les médailles des vestiges d'anciennes fêtes célébrées en l'honneur des fables; des temples érigés en leur mémoire; elles n'en étaient pas moins fables. La fête des lupercales attesta, le 15 février, pendant neuf cents ans, non seulement le prodige de la naissance de Romulus et de Rémus, mais encore l'aventure de Faunus, qui prit Hercule pour Omphale, dont il était amoureux. Mille événements étaient ainsi consacrés en Europe et en Asie. Les amateurs du merveilleux disaient: Il faut bien que ces faits soient vrais, puisque tant de monuments en sont la preuve. Et nous disions: Il

faut bien qu'ils soient faux, puisque le vulgaire les a crus [1]. Une fable a quelque cours dans une génération; elle s'établit dans la seconde; elle devient respectable dans la troisième; la quatrième lui élève des temples. Il n'y avait pas dans toute l'antiquité profane un seul temple, une seule fête, un seul collége de prêtres, un seul usage qui ne fût fondé sur une sottise. Tel fut le genre humain; et c'est sous ce point de vue que nous l'envisageâmes.

Quelle pouvait être l'origine du conte d'Hérodote, que le soleil, en onze mille années, s'était couché deux fois à l'orient? où Lycophron avait-il pris qu'Hercule, embarqué sur le détroit de Calpé, dans son gobelet, fut avalé par une baleine; qu'il resta trois jours et trois nuits dans le ventre de ce poisson, et qu'il fit une belle ode, dès qu'il fut sur le rivage?

Nous ne trouvons d'autre raison de tous ces contes que dans la faiblesse de l'esprit humain, dans le goût du merveilleux, dans le penchant à l'imitation, dans l'envie de surpasser ses voisins. Un roi égyptien se fait ensevelir dans une petite pyramide de douze à quinze pieds, un autre veut être placé dans une pyramide de cent, un troisième va jusqu'à cinq ou six cents. Un de tes rois est allé dans les pays orientaux par mer, un des miens est allé dans le soleil, et a éclairé le monde pendant un jour. Tu bâtis un temple à un bœuf, je vais en bâtir un pour un crocodile. Il y a eu dans ton pays des géants qui étaient les enfants des génies et des fées, nous en aurons qui escalade-

[1] Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot ANTIQUITÉ, tome XXVI, page 425. B.

ront le ciel et qui se battront à coups de montagnes.

Il était bien plus aisé, et même plus profitable, d'imaginer et de copier tous ces contes que d'étudier les mathématiques. Car, avec des fables, on gouvernait les hommes; et les sages furent presque toujours méprisés et écrasés par les puissants. On payait un astrologue, et on négligeait un géomètre. Cependant il y eut partout quelques sages qui firent des choses utiles; et c'était là ce que la personne illustre dont nous parlons voulait connaître.

L'*Histoire universelle*[1] anglaise, plus volumineuse que le discours de l'éloquent Bossuet n'est court et resserré, n'avait point encore paru. Les savants, qui travaillèrent depuis avec un juif et deux presbytériens à ce grand ouvrage, eurent un but tout différent du nôtre. Ils voulaient prouver que la partie du mont Ararat, sur laquelle l'arche de Noé s'arrêta, était à l'orient de la plaine de Sénaar, ou Shinaar, ou Séniar; que la tour de Babel n'avait point été bâtie à mauvaise intention; qu'elle n'avait qu'une lieue et un quart de hauteur, et non pas cent trente lieues, comme des exagérateurs l'avaient dit; que, « la confusion des langues à Babel produisit dans le « monde les effets les plus heureux et les plus admi- « rables: » ce sont leurs propres paroles. Ils examinaient avec attention lequel avait le mieux calculé,

[1] La première édition de l'*Histoire universelle* (en anglais), 1736 et années suivantes, est en vingt-six volumes in-4°; l'édition de 1747 a soixante-sept volumes in-8°. Il existe de cet ouvrage deux traductions françaises. Le principal auteur de l'ouvrage anglais est le personnage connu sous le nom de Psalmanazar, qui a un article curieux dans la *Biographie universelle*. B.

ou du savant Pétau, qui comptait six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes sur la terre, environ trois siècles après le déluge de Noé; ou du savant Cumberland, qui n'en comptait que trois milliards trois cent trente-trois mille. Ils recherchaient si Usaphed, roi d'Égypte, était fils ou neveu du roi Véneph. Ils ne savaient pourquoi Cayomarat ou Gayoumaras ayant été le premier roi de Perse, cependant son petit-fils Siameck passa pour être l'Adam des Hébreux, inconnu à tous les autres peuples.

Pour nous, notre seule intention était d'étudier les arts et les mœurs.

Comme l'histoire [1] du respectable Bossuet finissait à Charlemagne, madame du Châtelet nous pria de nous instruire en général, avec elle, de ce qu'était alors le reste du monde, et de ce qu'il a été jusqu'à nos jours. Ce n'était pas une chronologie qu'elle voulait; un simple almanach antique des naissances, des mariages, et des morts de rois, dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous, et encore tout falsifiés: c'était l'esprit des hommes qu'elle voulait contempler.

Nous commençâmes nos recherches par l'orient, dont tous les arts nous sont venus avec le temps. Il n'est aucune histoire qui commence autrement. Ni le prétendu Hermès, ni Manéthon, ni Bérose, ni Sanchoniathon, ni les Shasta, ni les Veidam indiens, ni Zoroastre, ni les premiers auteurs chinois, ne portèrent ailleurs leurs premiers regards; et l'auteur ins-

[1] Sous le titre de *Discours sur l'histoire universelle.* B.

piré du *Pentateuque* ne parla point de nos peuples occidentaux.

ARTICLE II.

De la Chine.

Il ne nous fallut ni de profondes recherches, ni un grand effort pour avouer que les Chinois, ainsi que les Indiens, ont précédé dès long-temps l'Europe dans la connaissance de tous les arts nécessaires. Nous ne sommes point enthousiastes des lieux éloignés et des temps antiques; nous savons bien que l'orient entier, loin d'être aujourd'hui notre rival en mathématiques et dans les beaux arts, n'est pas digne d'être notre écolier; mais, s'ils n'ont pas décoré, comme nous, le grand édifice des arts, ils l'ont construit. Nous crûmes, sur la foi des voyageurs et des missionnaires de toute espèce, tous d'accord ensemble, que les Chinois inventèrent l'imprimerie environ deux mille ans avant qu'on l'imitât dans la Basse-Allemagne [1]; car on y grava d'abord des planches en bois, comme à la Chine, et ce ne fut qu'après ce tâtonnement de l'art qu'on parvint à l'admirable invention des caractères mobiles. Nous dîmes que les Chinois n'ont jamais pu imiter à leur tour l'imprimerie d'Europe. M. Warburton, qui ne hait pas à tomber sur les Français, crut que nous proposions aux Chinois de fondre des caractères de leurs quatre-vingt-dix mille mots symboliques. Non; mais nous desirâmes que les Chinois adoptassent enfin l'alphabet des autres nations, sans quoi il ne sera guère possible qu'ils fassent de grands progrès dans des sciences qu'ils ont inventées.

[1] Voyez tome XV, page 267. B.

Toutefois leur méthode de graver sur planche nous paraît avoir de grands avantages sur la nôtre. Premièrement le graveur qui imprime n'a pas besoin d'un fondeur; secondement le livre n'est pas sujet à périr, la planche reste; troisièmement les fautes se corrigent aisément après l'impression; quatrièmement le graveur n'imprime qu'autant d'exemplaires qu'on lui en demande; et par là on épargne cette énorme quantité d'imprimés qui chez nous se vendent au poids pour servir d'enveloppes aux ballots.

Il paraît incontestable qu'ils ont connu le verre avant nous. L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et sur les Chinois*, vrai savant, puisqu'il pense, et qui ne paraît pas trop prévenu en faveur des modernes, dit que les Chinois n'ont encore que des fenêtres de papier. Nous en avons aussi beaucoup, et surtout dans nos provinces méridionales; mais des officiers très dignes de foi nous ont assuré qu'ils avaient été invités à dîner auprès de Kanton dans des maisons dont les fenêtres étaient figurées en arbres chargés de feuilles et de fruits, qui portaient entre leurs branches de beaux dessins d'un verre très transparent.

Il n'y a pas soixante ans que notre Europe a imité la porcelaine de la Chine: nous la surpassons à force de soins; mais ces soins mêmes la rendent très chère, et d'un usage peu commun. Le grand secret des arts est que toutes les conditions puissent en jouir aisément.

M. de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques*, ne fait pas des réflexions indulgentes. Il re-

proche aux Chinois leurs tours vernissées à neuf étages, sculptées, et ornées de clochettes. Quel est l'homme pourtant qui ne voudrait pas en avoir une au bout de son jardin, pourvu qu'elle ne lui cachât pas la vue? le grand-prêtre juif avait des cloches au bas de sa robe; nous en mettons au cou de nos vaches et de nos mulets. Peut-être qu'un carillon aux étages d'une tour serait assez plaisant.

Il condamne les ponts qui sont si élevés que les mâts de tous les bateaux passent facilement sous les arcades, et il oublie que, sur les canaux d'Amsterdam et de Rotterdam, on voit cent ponts-levis qu'il faut lever et baisser plusieurs fois jour et nuit.

Il méprise les Chinois, parcequ'ils aiment mieux construire leurs maisons en étendue qu'en hauteur, Mais du moins il faudrait avouer qu'ils avaient des maisons vernies plusieurs siècles avant que nous eussions des cabanes où nous logions avec notre bétail, comme on fait encore en Vestphalie; au reste, chacun suit son goût. Si on aime mieux loger à un septième étage,

.....Molles ubi reddunt ova columbæ,
JUVEN., sat. III, v. 202.

qu'au rez-de-chaussée; si l'on préfère le danger du feu et l'impossibilité de l'éteindre, quand il prend au faîte d'un logis, à la facilité de s'en sauver quand la maison n'a qu'un étage; si les embarras, les incommodités, la puanteur, qui résultent de sept étages établis les uns sur les autres, sont plus agréables que tous les avantages attachés aux maisons basses, nous ne nous y opposons pas. Nous ne

jugeons point du mérite d'un peuple par la façon dont il est logé; nous ne décidons point entre Versailles et la grande maison de l'empereur chinois, dont frère Attiret [1] nous a fait depuis peu la description.

Nous voulons bien croire qu'il y eut autrefois en Égypte un roi appelé d'un nom qui a quelque rapport à celui de Sésostris, lequel n'est pas plus un mot égyptien que ceux de Charles et de Frédéric. Nous ne disputerons point sur une prétendue muraille de trente lieues, que ce prétendu Sésostris fit élever pour empêcher les voleurs arabes de venir piller son pays. S'il construisit ce mur pour n'être point volé, c'est une grande présomption qu'il n'alla pas lui-même voler les autres nations, et conquérir la moitié du monde pour son plaisir, sans se soucier de la gouverner, comme nous l'assure M. Larcher, répétiteur au collége Mazarin.

Nous ne croyons pas un mot de ce qu'on nous dit d'une muraille bâtie par les Juifs, commençant au port de Joppé, qui ne leur appartenait point, jusqu'à une ville inconnue nommée Carpasabé, tout le long de la mer, pour empêcher un roi Antiochus de s'avancer contre eux par terre. Nous laissons là tous ces retranchements, toutes ces lignes qui ont été d'usage chez tous les peuples: mais il faut convenir que la grande muraille de la Chine est un des monuments qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Il fut entrepris trois cents ans avant notre ère: la

[1] Voyez tome XXVII, page 316. B.

vanité ne le construisit pas comme elle bâtit les pyramides. Les Chinois n'imitèrent point les Huns, qui élevèrent des palissades de pieux et de terre pour s'y retirer après avoir pillé leurs voisins. L'esprit de paix seul imagina la grande muraille. Il est certain que la Chine, gouvernée par les lois, ne voulut qu'arrêter les Tartares, qui ne connaissaient que le brigandage. C'est encore une preuve que la Chine n'avait point été peuplée par des Tartares, comme on l'a prétendu. Les mœurs, la langue, les usages, la religion, le gouvernement, étaient trop opposés. La grande muraille fut admirable et inutile : le courage et la discipline militaire eussent été des remparts plus assurés.

M. de Pauw a beau regarder avec des yeux de mépris tous les ouvrages de la Chine, il n'empêchera pas que le grand canal, fait de main d'homme, dans la longueur de cent soixante de nos grandes lieues, et les autres canaux qui traversent ce vaste empire, ne soient un exemple qu'aucune nation n'a pu encore imiter : les Romains mêmes ne tentèrent jamais une telle entreprise.

ARTICLE III.

De la population de la Chine, et des mœurs.

Voilà donc deux travaux immenses qui n'ont pour but que l'utilité publique; la grande muraille qui devait défendre l'empire chinois, et les canaux qui favorisent son commerce. Joignons-y un avantage encore plus grand, celui de la population, qui ne peut être que le fruit de l'aisance et de la sûreté de

chaque citoyen dans sa petite possession en temps de paix; les mendiants ne se marient en aucun lieu du monde. La polygamie ne peut être regardée comme contraire à la population, puisque, par le fait, les Indes, la Chine, le Japon, où la polygamie fut toujours reçue, sont les pays les plus peuplés de l'univers. S'il est permis de citer ici nos livres sacrés, nous dirons que Dieu même, en permettant aux Juifs la pluralité des femmes, leur promit *que leur race serait multipliée comme les sables de la mer*[1].

On allègue que la nature fait naître à peu près autant de femelles que de mâles, et que par conséquent si un homme prend quatre femmes, il y a trois hommes qui en manquent. Mais il est avéré aujourd'hui que, dans l'Europe, s'il naît un dix-septième de plus d'hommes que de femmes, il en meurt aussi beaucoup plus avant l'âge de trente ans par la guerre, par la multitude des professions pénibles, plus meurtrières encore que la guerre, et par les débauches non moins funestes. Il en est probablement de même en Asie. Tout état, au bout de trente ans, aura donc moins de mâles que de femelles. Comptez encore les eunuques et les bonzes, il restera peu d'hommes. Enfin observez qu'il n'y a que les premiers d'un état, presque toujours très opulents, qui puissent entretenir plusieurs femmes, et vous verrez que la polygamie peut être non seulement utile à un empire, mais nécessaire aux grands de cet empire.

Considérez surtout que l'adultère est très rare

[1] Genèse, XXII, 17. B.

dans l'orient, et que dans les harem, gardés par des eunuques, il est impossible. Voyez au contraire comme l'adultère marche la tête levée dans notre Europe; quel honneur chacun se fait de corrompre la femme d'autrui; quelle gloire se font les femmes d'être corrompues; que d'enfants n'appartiennent pas à leurs pères [1]; combien les races les plus nobles sont mêlées et dégénérées. Jugez après cela lequel vaut le mieux, ou d'une polygamie permise par les lois, ou d'une corruption générale autorisée par les mœurs.

Si, dans la Chine, plusieurs femmes de la lie du peuple exposent leurs enfants, dans la crainte de ne pouvoir les nourrir, c'est peut-être encore une preuve en faveur de la polygamie; car si ces femmes avaient été belles, si elles avaient pu entrer dans quelque sérail, leurs enfants auraient été élevés avec des soins paternels.

Nous sommes loin d'insinuer qu'on doive établir la polygamie dans notre Europe chrétienne. Le pape Grégoire II, dans sa décrétale adressée à saint Boniface, permit qu'un mari prît une seconde femme quand la sienne était infirme. Luther et Mélanchthon permirent au landgrave de Hesse [2] deux femmes, parcequ'il avait au nombre de trois ce qui chez les autres se borne à deux. Le chancelier d'Angleterre

[1] Entre autres le maréchal de Richelieu; voyez la note, tome LVII, page 5. B.

[2] Philippe-le-Magnanime, landgrave de Hesse; voyez tome XVII, pages 264-65; et aussi, dans le *Dictionnaire* de Bayle, la remarque *Q* de l'article LUTHER. B.

Cowper, qui était dans le cas ordinaire, épousa cependant deux femmes [1] sans demander permission à personne; et ces deux femmes vécurent ensemble dans l'union la plus édifiante : mais ces exemples sont rares.

Quant aux autres lois de la Chine, nous avons toujours pensé qu'elles étaient imparfaites, puisqu'elles sont l'ouvrage des hommes qui les exécutent. Mais qu'on nous montre un autre pays où les bonnes actions soient récompensées par la loi, où le laboureur le plus vertueux et le plus diligent soit élevé à la dignité de mandarin sans abandonner sa charrue : partout on punit le crime; il est plus beau sans doute d'encourager à la vertu.

A l'égard du caractère général des nations, la nature l'a formé. Le sang des Chinois et des Indiens est peut-être moins âcre que le nôtre, leurs mœurs plus tranquilles. Le bœuf est plus lent que le cheval, et la laitue diffère de l'absinthe.

Le fait est qu'à notre orient et à notre occident la nature a de tout temps placé des multitudes d'êtres de notre espèce que nous ne connaissons que d'hier. Nous sommes sur ce globe comme des insectes dans un jardin : ceux qui vivent sur un chêne rencontrent rarement ceux qui passent leur courte vie sur un orme.

Rendons justice à ceux que notre industrie et notre avarice ont été chercher par-delà le Gange : ils ne sont jamais venus dans notre Europe pour gagner quelque argent; ils n'ont jamais eu la moindre pen-

[1] Voyez tome XVII, page 266; et XLII, 676. B.

sée de subjuguer notre entendement, et nous avons passé des mers inconnues pour nous rendre maîtres de leurs trésors, sous prétexte de leur rendre le service de gouverner leurs ames.

Quand les Albuquerques vinrent ravager les côtes de Malabar, ils menaient avec eux des marchands, des missionnaires, et des soldats. Les missionnaires baptisaient les enfants que les soldats égorgeaient; les marchands partageaient le gain avec les capitaines; le ministère portugais les rançonnait tous; et des auteurs moines, traduits ensuite par d'autres moines, transmettaient à la postérité tous les miracles que fit la sainte Vierge dans l'Inde pour enrichir des marchands portugais.

Les Européans entraient alors dans deux mondes nouveaux; celui de l'occident a été presque tout entier noyé dans son sang. Si des fanatiques d'Europe ne sont pas venus à bout d'exterminer l'orient, c'est qu'ils n'en ont pas eu la force; car le desir ne leur a pas manqué, et ce qu'ils ont fait au Japon ne l'a prouvé que trop à leur honte éternelle.

Ce n'est pas ici le lieu de retracer aux yeux épouvantés des lecteurs judicieux ces portraits que nous avons déjà exposés de la subversion de tant d'états sacrifiés aux fureurs de l'avarice et de la superstition, plus cruelle encore que la soif des richesses. Contenons-nous dans les bornes des recherches historiques.

ARTICLE IV.

Si les Égyptiens ont peuplé la Chine, et si les Chinois ont mangé des hommes.

Nous avons toujours soupçonné que les grands peuples des deux continents ont été *autochthones*, indigènes, c'est-à-dire originaires des contrées qu'ils habitent comme leurs quadrupèdes, leurs singes, leurs oiseaux, leurs reptiles, leurs poissons, leurs arbres, et toutes leurs plantes.

Les rangifères de la Laponie et les girafes d'Afrique ne descendent point des cerfs d'Allemagne et des chevaux de Perse. Les palmiers d'Asie ne viennent point des poiriers d'Europe. Nous avons cru que les Nègres n'avaient point des Irlandais pour ancêtres. Cette vérité est si démontrée aux yeux qu'elle nous a paru démontrée à l'esprit; non que nous osions, avec saint Thomas [a], dire que l'Être suprême, agissant de toute éternité, ait produit de toute éternité ces races d'animaux qui n'ont jamais changé parmi les bouleversements d'une terre qui change toujours. Il ne nous appartient pas de nous perdre dans ces profondeurs; mais nous avons pensé que ce qui est a du moins été long-temps. Il nous a paru, par exemple, que les Chinois ne descendent pas plus d'une colonie d'Égypte que d'une colonie de Basse-Bretagne. Ceux qui ont prétendu [1] que les Égyptiens avaient peuplé la Chine ont exercé leur esprit et celui des autres. Nous avons applaudi à leur érudition et à leurs ef-

[a] *Summa catholicæ fidei*, lib. XI, c. XXXII.

[1] De Guignes; voyez tome XXV, page 7. B.

forts; mais ni la figure des Chinois, ni leurs mœurs, ni leur langage, ni leur écriture, ni leurs usages, n'ont rien de l'antique Égypte. Ils ne connurent jamais la circoncision : aucune des divinités égyptiennes ne parvint jusqu'à eux : ils ignorèrent toujours les mystères d'Isis.

M. de Pauw, auteur des *Recherches philosophiques*, a traité d'absurde ce système qui fait des Chinois une colonie égyptienne, et il se fonde sur les raisons les plus fortes. Nous ne sommes pas assez savants pour nous servir du mot *absurde ;* nous persistons seulement dans notre opinion que la Chine ne doit rien à l'Égypte. Le P. Parennin l'a démontré à M. de Mairan. Quelle étrange idée dans deux ou trois têtes de Français qui n'étaient jamais sortis de leur pays, de prétendre que l'Égypte s'était transportée à la Chine, quand aucun Chinois, aucun Égyptien n'a jamais avancé une telle fable !

D'autres ont prétendu que ces Chinois si doux, si tranquilles, si aisés à subjuguer et à gouverner, ont, dans les anciens temps, sacrifié des hommes à je ne sais quel dieu, et qu'ils en ont mangé quelquefois. Il est digne de notre esprit de contradiction de dire que les Chinois immolaient des hommes à Dieu, et qu'ils ne reconnaissaient pas de Dieu. Pour le reproche de s'être nourris de chair humaine, voici ce que le P. Parennin avoue à M. Mairan [a].

« Enfin, si l'on ne distingue pas les temps de cala-
« mités des temps ordinaires, on pourra dire de pres-

[a] Dans sa lettre datée de Pékin du 11 août 1730, page 163, tome XXX des *Lettres édifiantes*, édition de Paris, 1734.

« que toutes les nations, et de celles qui sont les mieux « policées, ce que des Arabes ont dit des Chinois; « car on ne nie pas ici que des hommes réduits à la « dernière extrémité n'aient quelquefois mangé de la « chair humaine; mais on ne parle aujourd'hui qu'a- « vec horreur de ces malheureux temps, auxquels, « disent les Chinois, le ciel, irrité contre la malice « des hommes, les punissait par le fléau de la famine, « qui les portait aux plus grands excès.

« Je n'ai pas trouvé néanmoins que ces horreurs « soient arrivées sous la dynastie des Tang, qui est « le temps auquel ces Arabes assurent qu'ils sont ve- « nus à la Chine, mais à la fin de la dynastie des Han, « au second siècle après Jésus-Christ. »

Ces Arabes dont parlent MM. de Mairan et Parennin sont les mêmes que nous avons déjà cités ailleurs [1]. Ils voyagèrent, comme nous l'avons dit, à la Chine, au milieu du neuvième siècle, quatre cents ans avant ce fameux Vénitien Marco Paolo, qu'on ne voulut pas croire lorsqu'il disait qu'il avait vu un grand peuple plus policé que les nôtres, des villes plus vastes, des lois meilleures en plusieurs points. Les deux Arabes y étaient abordés dans un temps malheureux, après des guerres civiles et des invasions de barbares, au milieu d'une famine affreuse. On leur dit, par interprètes, que la calamité publique avait été au point que plusieurs personnes s'étaient nourries de cadavres humains. Ils firent comme presque tous les voyageurs, ils mêlèrent un peu de vérité à beaucoup de mensonges.

[1] Tome XV, page 284; et XXVI, 409. E.

Le nombre des peuples que ces deux Arabes nomment anthropophages est étonnant : ce sont d'abord les habitants d'une petite île auprès de Ceilan, peuplée de noirs. Plus loin sont d'autres îles qu'ils appellent Rammi et Angaman, où les peuples dévoraient les voyageurs qui tombaient entre leurs mains. Ce qu'il y a de triste, c'est que Marco Paolo dit la même chose, et que l'archevêque Navarrete l'a confirmée au dix-septième siècle, *à los Europeos que cogen es constante que vivos se los van comiendo.*

Texera dit que les Javans avaient encore cette abominable coutume au commencement du seizième siècle, et que le mahométisme a eu de la peine à l'abolir. Quelques hordes de Cafres et d'Africains ont été accusées de cette horreur.

Si on ne nous a point trompés sur la Chine, si, dans un de ces temps désastreux où la faim ne respecte rien, quelques Chinois se livrèrent à une action de désespoir qui soulève la nature, souvenons-nous toujours qu'en Hollande[1] la canaille de La Haye mangea de nos jours le cœur du respectable de Witt, et que la canaille de Paris[2] mangea le cœur du maréchal d'Ancre. Mais souvenons-nous aussi que ceux qui percèrent ces cœurs furent cent fois plus coupables que ceux qui les mangèrent. Songeons à nos matines de Paris ; à nos vêpres de Sicile, en pleine paix ; aux massacres d'Irlande, pendant lesquels les Irlandais catholiques fesaient de la chandelle avec la graisse des Anglais protestants. Songeons aux massacres des

[1] Le 20 auguste 1672 ; voyez tome XIX, page 399. B.
[2] En 1617 ; voyez tome XVIII, page 177. B.

vallées du Piémont, à ceux du Languedoc et des Cévennes, à ceux de tant de millions d'Américains par des Espagnols qui récitaient leur rosaire, et qui établissaient des boucheries publiques de chair humaine. Détournons les yeux, et passons vite.

ARTICLE V.

Des anciens établissements et des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne.

Avant de venir au mémorable siècle de Charlemagne, il fallut voir quelles révolutions avaient amené ce siècle dans notre occident, et comment les deux religions chrétienne et musulmane s'étaient partagé le monde depuis le golfe de Perse jusqu'à la mer Atlantique. C'était un grand spectacle, mais une pénible recherche: il fallut presser cent quintaux de mensonges pour en extraire une once de vérités. La foule des anciens qui n'ont écrit que pour nous tromper est effrayante. Qu'on en juge seulement par cinquante évangiles apocryphes [1], écrits dès le premier siècle, et suivis sans interruption de fables absurdes, jusqu'aux *Fausses décrétales* [2] forgées au siècle de Charlemagne, et jusqu'à la donation de Constantin [3], et cette donation de Constantin suivie de *la Légende dorée* [4], et cette *Légende dorée* renforcée par *la Fleur des Saints* [5], et cette *Fleur des Saints* perfectionnée par *le Péda-*

[1] Voyez tome XLV, page 325. B.
[2] Voyez tome XV, page 439. B.
[3] Voyez tome XV, page 372; et XXVIII, 444. B.
[4] Voyez ma note, tome XVIII, page 476. B.
[5] Voyez mes notes, tome XXIX, page 33; et XXXIII, 473. B.

gogue chrétien[1]; le tout couronné par les miracles de l'abbé Pâris[2] dans le faubourg Saint-Médard, au dix-huitième siècle.

Nous osâmes d'abord douter de ces donations immenses faites aux évêques de Rome par Charlemagne et par son fils, et surtout des donations de pays que Charles et Louis-le-Faible ne possédaient pas: mais nous ne prétendîmes point mettre en doute le droit que les papes ont acquis par le temps sur le pays qu'ils possèdent. Ils en sont souverains, comme les évêques d'Allemagne sont souverains dans leurs diocèses. Leurs droits ne sont pas à la vérité écrits dans l'Évangile. Une religion formée par des pauvres, et qui anathématise la richesse et l'esprit de domination, n'a pas ordonné à ses prêtres de monter sur des trônes et d'armer leurs mains du glaive; mais rien n'existe aujourd'hui de ce qu'était l'Église dans son origine; le temps a tout changé, et changera tout encore; il a établi dans notre occident les souverainetés des barbares vomis de la Scythie, et changé les chaires d'instruction en trônes.

Nous avons respecté ces dominations nouvelles dans notre histoire, et nous avons même remarqué combien notre antique barbarie les avait rendues nécessaires. Quelques jésuites, et surtout je ne sais quel Nonotte, écrivirent alors contre nous avec plus d'amertume que de science. Ils nous accusèrent d'avoir été peu respectueux envers saint Pierre et saint Charlemagne. Ils ne se doutaient pas alors que les succes-

[1] Voyez tome XXIX, page 119. B.
[2] Voyez tome XXII, page 319. B.

seurs de Charlemagne et de Pierre aboliraient l'ordre des jésuites, et que les généraux casseraient leurs soldats mal payés. Quoique nous eussions parlé de l'établissement du christianisme avec le plus profond respect, on nous accusa cependant d'en avoir un peu manqué.

On voulut nous écraser sous soixante volumes de pères de l'Église, pour nous prouver que saint Pierre avait été à Rome, sans que Saint Luc et saint Paul en eussent jamais parlé; qu'il avait été *sur le trône épiscopal de Rome*, quoique assurément il n'y eût point de trône épiscopal en ce temps-là, ni même d'évêque d'aucun diocèse. La principale démonstration du voyage de saint Pierre à Rome se tirait d'une lettre qu'il avait écrite et datée de Babylone: or Babylone signifiait évidemment Rome, comme Falaise signifie Perpignan [1]. Les autres preuves étaient fondées sur certains contes d'un Abdias, d'un Marcel, et d'un Égésippe, qui n'étaient dignes assurément d'être ni pères ni fils de l'Église.

Ces feseurs de Mille et une Nuits nous contaient donc que Simon Pierre [2], étant venu à Rome (quoique sa mission fût pour les circoncis), y rencontra le magicien Simon, qui se changeait tantôt en brebis et tantôt en chèvre. Ce Simon d'abord lui envoya faire un compliment par un de ses chiens, auquel Simon Pierre répondit fort poliment. Ils se brouillèrent ensuite pour un cousin de l'empereur Néron, qui était mort. Simon, qu'on appelait *vertu de Dieu*,

[1] Voyez tome XLIII, page 584; et XLIV, 96, 327. B.
[2] Voyez tome XXXII, page 482; et XLV, 485. B.

défia saint Pierre à qui ressusciterait le mort. Simon le fit remuer; mais Pierre le fit marcher, et gagna la gageure. Ensuite ils se défièrent au vol en présence de l'empereur. Simon vola dans les airs mieux que Dédale; mais Pierre pria le Seigneur si ardemment de faire tomber Simon *vertu-dieu*, comme Icare, qu'il tomba, et se cassa les jambes. Néron, indigné de voir son sorcier estropié, fit crucifier Pierre les pieds en haut, et couper la tête à Paul, etc.,.. etc.... Cela arriva la dernière année de Néron. Pierre avait gouverné l'Église vingt-cinq ans sous cet empereur, qui n'en régna que treize.

Ce livre d'*Abdias*, écrit en syriaque, fut traduit en grec par son disciple nommé Eutrope; et nous l'avons en latin de la traduction de Jules Africain, homme savant du troisième siècle, et presque un père de l'Église par ses autres écrits.

Quoi qu'il en soit, que saint Pierre eût fait ou non le voyage de Rome, cela était absolument indifférent pour le gouvernement de l'Église. Ce gouvernement fut modelé, du temps de Constantin, sur l'administration politique de l'empire. Les principaux siéges, Rome, Constantinople, Alexandrie, devaient avoir l'autorité principale. Et de même que les rois d'Espagne régnèrent en ce pays, soit que Tubal ou Hercule l'eût peuplé; de même que la race des Francs posséda les Gaules, soit qu'elle descendît de Francus fils d'Hector, soit qu'elle eût une autre origine; ainsi les papes dominèrent bientôt dans la ville impériale, du consentement même des Romains, sans se mettre en peine si la première église de cette capitale avait

été dédiée à saint Jean de Latran, ou à saint Pierre hors des murs. Ainsi les patriarches des grandes villes de Constantinople et d'Alexandrie eurent plus d'honneurs, de richesses et d'autorité que des évêques de village. Les hommes d'état n'établissent guère leurs droits sur des discussions théologiques : ils vont au solide, et ils laissent leurs écrivains s'épuiser en citations et en arguments.

ARTICLE VI.

Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles.

La vérité de l'histoire, bien plus utile qu'on ne pense, nous força d'examiner les fausses légendes aussi attentivement que le voyage de saint Pierre. Nous crûmes que le mensonge ne pouvait que déshonorer la religion. Les miracles de Jésus-Christ et des apôtres sont si vrais, qu'on ne doit pas risquer d'affaiblir le profond respect qu'on a pour eux, en leur associant de faux prodiges. Admirons, célébrons, révérons le Lazare ressuscité [1]; le bienfait des noces de Cana [2]; les démons chassés du corps des possédés; ces esprits immondes [3] précipités dans les corps d'animaux immondes comme eux, et noyés avec eux dans le lac de Génézareth; le fils de Dieu enlevé sur le faîte du temple [4] et sur une montagne par l'ennemi de Dieu et des hommes; Jésus confondant d'un seul mot cet éternel ennemi qui osait proposer à

[1] Jean, XI, 44. B.
[2] Jean, II, 9. B.
[3] Matthieu, VIII, 32; Marc, V, 13. B.
[4] Matthieu, IV, 5, 8; Luc, IV, 5, 9. B.

Dieu même d'adorer le diable; Jésus transfiguré sur le Thabor [1] pour manifester sa gloire à Moïse et à Élie, qui viennent du sein des morts recevoir ses leçons éternelles; Jésus, la source de la vie, Jésus, créateur du genre humain, mourant pour le genre humain; les morts ressuscitant [2] quand il expire, et remplissant les rues de Jérusalem; le soleil [3] s'éclipsant en plein midi et en pleine lune par toute la terre, à la confusion de tout l'empire romain, assez aveugle pour négliger ce grand événement; le Saint-Esprit [4] descendant en langues de feu sur les apôtres, etc.... Ces vrais miracles sont assez nombreux, assez avérés. Des hommes inspirés les ont écrits; tout lecteur judicieux les apprécie; tout bon chrétien les adore.

Mais c'était, nous osons le dire, une impiété et une folie de vouloir soutenir ces prodiges, que Dieu daigna lui-même opérer en Judée, par des fables absurdes que des hommes inconnus ont inventées tant de siècles après.

La personne illustre qui étudia l'histoire avec nous, fut très scandalisée qu'un jésuite, nommé Papebroke, prétendît avoir traduit un manuscrit grec qui contenait le martyre de saint Théodote, cabaretier, et de sept vierges âgées de soixante-douze ans chacune, que le gouverneur de la ville d'Ancyre condamna à livrer leur pucelage aux jeunes gens de la ville. Cette sentence portée contre ces sept vieilles, ou plutôt con-

[1] Matthieu, XVII, 2; Marc, IX, 1. B.
[2] Matthieu, XXVII, 52, 53. B.
[3] Matthieu, XXVII, 45; Marc, XV, 33; Luc, XXV, 44. B.
[4] Actes des Apôtres, II, 3. B.

tre ces jeunes gens, était encore la plus simple et la moins merveilleuse anecdote de toute cette aventure. La légende de ce saint cabaretier, et de son ami le curé Frontin, est assez connue[1].

On arrache la langue à saint Romain, qui était bègue, et aussitôt il parle avec la plus grande volubilité; et l'auteur, grand physicien, remarque « qu'il « est impossible de vivre sans langue : » ce qui rend le miracle plus beau.

Que dire de saint Paulin qui, voyant un possédé se promener la tête en bas, comme une mouche, à la voûte d'une église, envoya vite chercher des reliques de saint Félix de Nole? Dès qu'elles furent arrivées, le possédé tomba par terre.

Est-il possible qu'on ait écrit sérieusement que saint Denys l'aréopagite, étant venu d'Athènes à Paris, fut pendu à Montmartre; qu'il prêcha du haut de la potence dès qu'il fut étranglé, et qu'ensuite il porta sa tête entre ses bras, dès qu'il eut le cou coupé?

Nous pourrions citer trois morts ressuscités en un jour par saint Dominique; vingt-huit aveugles, quatre possédés, six lépreux, trois sourds, trois muets guéris, et quatre morts ressuscités, le tout par saint Victor.

Saint Maclou, pressé de ressusciter un mort, répond : Qu'il attende que j'aie dit ma messe. La messe finie, il le ressuscite: le mort demande à boire; soudain saint Maclou change de l'eau en vin, un caillou en gobelet, un balai en serviette. Le mort boit et

[1] Voyez tome XXXI, page 151; XLI, 283; XLIII, 153; XLIV, 388. B.

reconnaît que ces trois miracles sont en l'honneur de la Trinité. C'est là pourtant ce qu'écrivent les jésuites Ribadénéira et Antoine Girard dans la *Vie des Saints*.

On a écrit, et depuis la renaissance des lettres on a imprimé plus de dix mille contes de cette force. Le bénédictin Ruinart nous en a donné de pareils dans ses prétendus *Actes sincères*[1], qui sont évidemment du treizième siècle, et tous écrits du même style. C'est là qu'il renouvelle l'histoire du cabaretier Théodote et de la langue de Romain.

On rendit à la raison et à la religion le service de détruire ces fables: elles étaient encore si accréditées, qu'un jésuite nommé Nonotte prit leur défense, et fut même secondé par quelques écrivains.

Plusieurs regardaient comme un article de foi l'apparition du *labarum* dans les nuées. Ils ne savaient si c'était vers Besançon, ou vers Troie, ou vers Rome, et si l'inscription était en latin ou en grec; mais ils étaient sûrs de l'apparition.

Par quel excès de démence a-t-on écrit et répété si souvent que, dans l'année 287, au temps même que Dioclétien favorisait le plus notre sainte religion, lorsque les principaux officiers de son palais étaient chrétiens, lorsque sa femme était chrétienne, cet empereur fit couper la tête à toute une légion, appelée *Thébaine*, composée de six mille sept cents hommes, et cela parcequ'elle était chrétienne? Nous avions anéanti[2] cette fable impertinente attribuée à l'abbé

[1] Voyez tome XIX, page 192. B.
[2] Voyez tome XLI, page 44. B.

Eucher, depuis évêque de Lyon, mort en 454, cent soixante-sept ans après cette aventure. Nous avions fait voir combien il était ridicule d'attribuer à cet évêque une rapsodie dans laquelle il est parlé, avant l'année quatre cent cinquante-quatre, du roi de Bourgogne Sigismond, qui mourut en 523. Cette ineptie était assez sensible. Nous avions prouvé qu'aucun auteur ne parla jamais d'une légiou thébaine. Il y avait trois légions en Égypte; mais aucune n'était composée d'habitants de Thèbes. Cette prétendue légion n'avait pu arriver d'orient en occident par le Valais, comme on le dit : elle n'avait pu être entourée de troupes supérieures en nombre qui l'auraient égorgée dans le petit défilé d'Agaune, où l'on ne peut ranger deux cents hommes en bataille, et où la moitié d'une cohorte aurait aisément arrêté toutes les légions de l'empire romain. Ce monstrueux amas de bêtises méritait d'être développé, et il s'est trouvé un Nonotte qui les a défendues comme son bien propre. Il a intitulé son livre nos *Erreurs*, et il a trouvé des dévotes qui l'ont cru sur sa parole.

ARTICLE VII.

De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, etc.

Après les exemples continuels d'injustice, de cruauté, de meurtre, de brigandage, dont l'histoire de presque toutes les nations est surchargée, il nous parut utile et consolant de ne pas canoniser ces crimes chez les princes, de quelque religion qu'ils fussent. David était sans doute un bon juif; mais ce

n'était pas une chose honnête (humainement parlant) de se révolter contre son souverain [1]; de se mettre à la tête de quatre cents voleurs; de rançonner, de piller ses compatriotes; de trahir à-la-fois sa patrie et le roitelet Achis, son bienfaiteur; de massacrer tout dans les villages de ce bienfaiteur [2], jusqu'aux enfants à la mamelle, afin qu'il ne restât personne pour le dire; de faire cuire dans des fours, de déchirer sous des herses de fer les habitants de Rabath [3]; de scier le crâne et la poitrine aux autres Amorrhéens; d'écraser sous des chariots leurs membres palpitants; de donner sept enfants [4] du roi Saül, son maître, aux Gabaonites, pour les pendre, etc., etc...

Plus nous étions touchés respectueusement de son repentir, plus il nous sembla qu'en effet jamais repentir ne fut mieux fondé. Nous fûmes même très étonnés qu'on chantât encore, dans quelques églises, des hymnes attribuées à David, dans lesquelles il est dit : « Heureux qui prendra tes petits enfants, et « qui les écrasera contre la pierre! psaume 137 [5]. « Que vos pieds soient teints de leur sang, et que « la langue de vos chiens en soit abreuvée! psaume « 67 [6]. » On y peut chercher un sens mystique; mais le sens naturel est dur. Il nous semble qu'on aurait pu s'attacher aux psaumes qui enseignent la clémence plus qu'à ceux qui célèbrent la cruauté. Nous res-

[1] I. Livre des Rois, XXII, 2. B. — [2] Id., XXVII, 11. B. — [3] II. Rois, XII, 31. B. — [4] II. Rois, XXII, 6, 8 et 9. B.

[5] C'est psaume CXXXVI, verset 9. B. — [6] Verset 23. B.

pectâmes le texte; mais nous ne pouvions fouler aux pieds la nature.

Le même esprit d'équité nous anima, quand nous nous crûmes obligé de ne point dissimuler les crimes de Constantin, de Théodose, de Clovis, etc. Ils favorisèrent le christianisme, nous en bénissons Dieu; et si Constantin mourut arien après avoir tour-à-tour favorisé et persécuté Athanase, on doit en être affligé, et adorer les décrets de la Providence. Mais les meurtres de tous ses proches, de son fils même, et de sa femme, n'étaient pas sans doute des actions chrétiennes.

Constantin, tout voluptueux qu'il était, s'était fait une telle habitude de la férocité, qu'il la porta jusque dans ses lois. Dioclétien avait été assez humain pour abolir la loi qui permettait aux pères de vendre leurs enfants; Constantin rétablit cette loi barbare. Il permit aux citoyens romains de faire leurs fils esclaves en naissant [a]. On dit, pour l'excuser, qu'il ne permit ce trafic qu'aux pauvres; mais il n'y a que les pauvres qui puissent être tentés de vendre leurs enfants. Il fallait les mettre à l'abri du besoin qui les forçait à ce commerce dénaturé; mais l'assassin de son fils devait approuver qu'un père vendît les siens. Par la même jurisprudence, il abolit les peines établies par les lois contre les calomniateurs; c'est ce que nous soumettons au jugement de toutes les ames honnêtes.

Nous ne pensâmes pas que Théodose eût suffisamment réparé le massacre, si long-temps prémédité,

[a] Cod. lib. *De patribus qui filios.*

des habitants de Thessalonique, en n'allant point à la messe pendant quelques mois.

Pour Clovis, le jésuite Daniel lui-même convient qu'il fut plus méchant après son baptême qu'auparavant [1]. On est obligé d'avouer qu'il engagea un Cloderic, fils d'un roi de Cologne, à tuer son propre père, et que pour récompense il le fit assassiner lui-même, et s'empara de son petit état; qu'il trahit et assassina Ragnacaire, roi de Cambrai; qu'il en fit autant à un roi du Mans, nommé Renomer, et à quelques autres princes; après quoi il tint un concile d'évêques à Orléans. On ne lui reprocha, dans ce concile, aucun de ces assassinats; ils n'avaient été commis que sur des princes idolâtres.

Nous avons détesté le crime partout où nous l'avons trouvé; et si les infidèles et les hérétiques ont fait quelques bonnes actions, s'ils ont eu des vertus que saint Augustin appelle des *péchés splendides*, nous n'avons pas cru devoir les taire. L'empereur Julien fut sobre et chaste comme un anachorète, aussi brave que César, aussi clément que Marc-Aurèle, puisqu'il pardonna à douze chrétiens qui avaient comploté de l'assassiner. Il fallait ou en convenir ou être un sot; nous prîmes le premier parti. Un ex-jésuite de province, nommé Paulian [2], vient encore de répéter que Julien,

[1] « Le desir de se rendre seul et absolu monarque de toutes les Gaules fut sa passion dominante: s'il avait su la modérer, sa réputation aurait été plus nette, la fin de sa vie plus innocente; *et l'on n'aurait point blâmé dans Clovis chrétien, des cruautés si opposées à la douceur et à l'humanité qu'on avait d'abord admirées dans Clovis encore païen.* » Histoire de France, édition de 1755-57, tome I, page 77. B.

[2] Voyez tome XXX, page 501. B.

blessé à mort au milieu de sa victoire, jeta son sang contre le ciel, et s'écria: *Tu as vaincu, Galiléen!* Rien n'éclairera donc jamais les ignorants! rien ne corrigera les gens de mauvaise foi! Ce n'était pas contre les Galiléens que ce grand homme combattait, c'était contre les Perses. Ce conte du calomniateur Théodoret est mis actuellement par tous les savants avec l'autre conte des femmes que Julien immola aux dieux pour obtenir leur protection dans cette guerre. Le bon sens rejette ces absurdités, et l'équité réprouve ces calomnies.

La raison est l'ennemie des faux prodiges. Les globes de feu qui sortirent des fondements du temple juif, lorsque Julien permit qu'on le rebâtît, sont avérés, disait-on, par Ammien Marcellin, auteur païen; et on nous allègue cette puérilité comme un témoignage que nos ennemis furent forcés de rendre à la vérité.

Nous exposâmes tout le ridicule de ce prodige [1]. Nous montrâmes combien Ammien aimait le merveilleux, et à quel point il était crédule. On ne pouvait donner de nouveaux fondements au temple bâti par Hérode, puisque ces fondements de larges pierres de vingt-cinq pieds de long subsistent encore. Des globes de feu ne peuvent sortir de ces pierres, puisque jamais les flammes ne s'arrondissent en globes, et qu'elles s'élèvent toujours en spirales et en cônes. D'ailleurs on sait que, dans ces temps-là, plusieurs villes de Syrie furent endommagées par des volcans souterrains, sans qu'il fût question de rebâtir un

[1] Voyez tome XXVI, page 485; et XLV, 199. B.

temple. On ajouta encore à ce prodige des globes de feu, ces petites croix enflammées qui s'attachaient aux vêtements des ouvriers. Voilà bien du merveilleux.

Il est évident que si Julien discontinua la reconstruction du temple de Jérusalem, ce fut par d'autres raisons. Si les prétendus globes de feu l'en avaient empêché, il en aurait parlé dans sa lettre sur cette aventure. Voici cette lettre importante :

« Que diront les juifs de leur temple, qui a été ren-
« versé trois fois, et qui n'est point encore rebâti? Ce
« n'est point un reproche que je leur fais, puisque
« j'ai voulu moi-même relever ses ruines; je n'en
« parle que pour montrer l'extravagance de leurs
« prophètes, qui trompaient de vieilles femmes im-
« béciles. *Quid de templo suo dicent, quod cum ter-*
« *tio sit eversum, nondum ad hodiernum usque diem*
« *instauratur? Hæc ego, non ut illis exprobrarem,*
« *in medium adduxi, utpote qui templum illud tan-*
« *to intervallo a ruinis excitare voluerim...; sed ideo*
« *commemoravi, ut ostenderem... delirasse prophetas*
« *istos, quibus cum stolidis aniculis negotium erat.* »

N'est-il pas clair par cette lettre que Julien, ayant d'abord eu la condescendance de permettre que les juifs achetassent le droit de bâtir leur temple, comme ils achetaient tout, il changea d'avis ensuite, et ne voulut pas qu'une nation si fanatique et si atroce eût un signal sacré de ralliement, et une forteresse au milieu de ses états? Une telle explication est simple, naturelle, vraisemblable. Il ne faut point embrouiller par un miracle ce qu'on peut démêler par la raison.

Nous déplorons, encore une fois, nous détestons l'erreur de Julien, mais il faut être équitable.

Si nous défendîmes la cause de Julien avec quelque chaleur, c'est qu'en effet ce prince philosophe, qui était si dur pour lui-même, fut très indulgent pour les autres; c'est qu'étant à la tête d'un des deux partis qui divisaient l'empire, il ne fit jamais couler le sang du parti opposé au sien.

L'empereur Constance, son proche parent et son persécuteur, assassin de toute sa famille, avait toujours été sanguinaire. Julien fut le plus tolérant des hommes, et l'unique chef de parti qui fût tolérant.

La Bléterie, qui, dans le dix-huitième siècle, a osé écrire une vie de Julien [1] avec quelque modération, et le défendre contre plusieurs calomnies grossières dont on chargeait sa mémoire, n'a pas osé pourtant le justifier sur son attachement à l'ancienne religion de l'empire. Il le représente comme un superstitieux qui croyait combattre une autre superstition. Nous eûmes une autre idée de Julien; il était certainement un stoïcien rigide. Sa religion était celle du grand Marc-Aurèle, et du plus grand Épictète. Il nous semblait impossible qu'un tel philosophe adorât sincèrement Hécate, Pluton, Cybèle; qu'il crût lire l'avenir dans le foie d'un bœuf; qu'il fût persuadé de la vérité des oracles et des augures, dont Cicéron s'était tant moqué.

En un mot, l'auteur de la satire des *Césars* ne nous parut pas un fanatique, c'est-à-dire un furieux

[1] La première édition de l'*Histoire de l'empereur Julien*, par l'abbé de La Bléterie, est de 1735, in-12. B.

imbécile. Une forte preuve, c'est qu'il donna souvent bataille malgré des auspices que tous ses prêtres croyaient funestes. Il courut même, en dépit d'eux, à son dernier combat, où il fut tué au milieu de ses victoires.

L'auteur du livre de *la Félicité publique*[1], homme en effet digne de la faire cette félicité, si elle était au pouvoir d'un sage, semble n'être pas de notre avis en ce point; et par conséquent il nous a réduit à nous défier long-temps de notre opinion. « Julien, « dit-il, au lieu de montrer sur le trône un philo- « sophe impartial, ne fit voir en lui qu'un païen « dévot. »

Les apparences en effet sont quelquefois pour l'estimable auteur de *la Félicité publique*. Julien paraît trop zélé pour l'ancien culte de sa patrie; il fait trop de sacrifices; il est trop prêtre. Jules-César, tout grand-pontife qu'il était, sacrifiait beaucoup moins.

Mais qu'on se représente l'état de l'empire sous Julien : deux factions acharnées le partagent : l'une, à la vérité, divine dans son principe, mais s'écartant déjà de son origine, par l'esprit de parti et par toutes les fureurs qui l'accompagnent; l'autre fondée sur l'erreur, et défendant cette erreur avec tout l'emportement qui se met à la place de la raison : même opiniâtreté des deux côtés, mêmes fraudes, mêmes calomnies, mêmes complots, mêmes barbaries, même rage. La plupart des chrétiens, il faut l'avouer, éclairés d'abord par Dieu même, étaient aussi aveugles que ceux qu'on appela depuis païens.

[1] Par le marquis de Chastellux; voyez dans son ouvrage, section II, chap. 5, et ci-dessus, ma note, pages 121-22. B.

Que pouvait faire un empereur politique entre ces deux factions, lorsqu'il s'était déclaré hautement pour la seconde? S'il n'avait pas montré un grand zèle pour son parti, ce parti lui eût reproché de n'en avoir pas assez; ce parti l'eût abandonné, et l'autre l'eût peut-être détrôné. Il fallait mener les païens avec les brides qu'ils s'étaient faites eux-mêmes. Qui a montré plus de zèle pour sa religion, qui a été plus assidu à des prêches et au chant des psaumes que le prince d'Orange Guillaume-le-Taciturne, fondateur de la république de Hollande, et Gustave-Adolphe, vainqueur de l'Allemagne? Cependant il s'en fallait beaucoup que ces deux grands hommes fussent des enthousiastes.

L'Europe, et surtout le nord, a le bonheur de posséder aujourd'hui des souverains éclairés et tolérants[1], dont aucun fanatisme n'obscurcit les lumières, dont aucune dispute théologique n'a égaré la raison, et qui tous savent très bien distinguer ce que la politique exige et ce que la religion conseille. Il en est même qui n'ont ni cour, ni conseil, ni chapelle, et qui consument les journées entières dans le travail de la royauté. Mais qu'il s'élève dans leurs états une querelle de religion, une guerre intestine de fanatisme, telle qu'on en vit au temps de Julien; ou nous nous trompons fort, ou tous agiront comme lui.

Quant au nom d'apostat que des écrivains des charniers donnent encore à l'empereur Julien, il

[1] Ceci regarde surtout Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine II, impératrice de Russie. B.

nous semble que ce sobriquet infame ne lui convenait pas plus que le titre d'empereur chrétien à Constantin, qui ne fut baptisé qu'à sa mort. Julien, baptisé dans son enfance, eut le malheur de n'être chrétien que pour sauver sa vie. Il n'était pas plus chrétien que notre grand Henri IV et son cousin le prince de Condé ne furent catholiques, lorsqu'on les força d'aller à la messe après la Saint-Barthélemi. La ligue osa appeler ces princes relaps; ils ne l'étaient point, on les avait forcés. On força de même Julien à recevoir ce qu'on appelle l'un des quatre mineurs, à être lecteur dans l'église de Nicomédie; mais il est certain, par ses écrits, que dès-lors il se livrait tout entier aux instructions de Libanius, le philosophe le plus entêté du paganisme.

Ce qu'on peut donc reprocher bien plus raisonnablement à cet empereur, c'est d'avoir été l'ennemi du christianisme dès qu'il put le connaître; et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il était le plus beau génie de son temps, et le plus vertueux de tous les empereurs après les Antonins.

La Bléterie répète sérieusement le conte ridicule que Julien, dans ses opérations théurgiques, qui étaient visiblement une initiation aux mystères d'Éleusine, fit deux fois le signe de la croix, et que deux fois tout disparut. Cependant, malgré cette ineptie, La Bléterie a été lu, parcequ'il a été souvent plus raisonnable.

Au reste, nous osons dire qu'il n'est point de Français, et surtout de Parisiens, à qui la mémoire de Julien ne doive être chère. Il rendit la justice parmi

nous comme Lamoignon; il combattit pour nous en Allemagne comme Turenne; il administra les finances comme un Rosni; il vécut parmi nous en citoyen, en héros, en philosophe, en père : tout cela est exactement vrai. On verse des larmes de tendresse quand on songe à tout le bien qu'il nous fit. Et voilà ce qu'un polisson [1] appelle *Julien-l'Apostat*.

En admirant la valeur de Charlemagne, fils d'un héros usurpateur, et son art de gouverner tant de peuples conquis, c'était assez d'être homme pour gémir des cruautés qu'il exerça envers les Saxons; et nous avouons que nous n'exprimâmes pas assez fortement notre horreur. Le tribunal veimique [2], qu'il institua pour persécuter ces malheureux, est peut-être ce qu'on inventa jamais de plus tyrannique. Des juges inconnus recevaient les accusations rédigées par un délateur, n'entendaient ni les témoins, ni les accusés, jugeaient en secret, condamnaient à la mort, envoyaient des bourreaux déguisés qui exécutaient leurs sentences. Cette cour d'assassins privilégiés se tenait à Ormound en Vestphalie; elle étendit sa juridiction sur toute l'Allemagne, et ne fut entièrement abolie que sous Maximilien Ier. C'est une vérité horrible dont peu d'auteurs parlent, mais qui n'en est pas moins avérée.

Que devait-on dire de l'iniquité dénaturée avec laquelle il dépouilla de leurs états les fils de son frère? La veuve fut obligée de fuir et d'emporter dans ses

[1] Nonotte, qui, dans ses *Erreurs de Voltaire*, justifie l'expression de Julien l'apostat. B.

[2] Voltaire en a déjà parlé tome XV, page 407; XXIII, 59, 389-90; XLII, 448; XLV, 16. B.

bras ses malheureux enfants chez Didier son frère, roi des Lombards. Que devinrent-ils, lorsque Charlemagne les poursuivit dans leur asile, et s'empara de leurs personnes? Les secrétaires, les moines, qui fabriquaient des annales, n'osent le dire: nous nous taisons comme eux, et nous souhaitons que ce Karl n'ait pas traité son frère, sa sœur, et ses neveux, comme tant de princes en ces temps-là traitaient leurs parents. La foule des historiens a encensé la gloire de Charlemagne et jusqu'à ses débauches. Nous nous sommes arrêté la balance à la main; nous avons laissé marcher la foule, on nous a remarqué; on a voulu nous arracher notre balance, et nous avons continué de peser le juste et l'injuste.

Nous n'avons pu encore découvrir quel droit avait Charlemagne sur les états de son frère, ni quel droit son frère et lui, et Pépin leur père, avaient sur les états de la race d'Ildovic; ni quel droit avait Ildovic sur les Gaules et sur l'Allemagne, province de l'empire romain; ni même quel droit l'empire romain avait sur ces provinces.

C'est immédiatement après Charlemagne que commença cette longue querelle entre l'empire et le sacerdoce, qui a duré, à tant de reprises, pendant plus de neuf siècles: guerre dans laquelle tous les rois furent enveloppés; guerre tantôt sourde, tantôt éclatante, tour-à-tour ridicule et funeste, qui n'a semblé terminée que par l'abolition des jésuites, et qui pourrait recommencer encore, si la raison ne dissipait pas aujourd'hui, presque partout, les ténèbres dans lesquelles nous avons été plongés si long-temps.

ARTICLE VIII.

D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous.

Nous nous servons rarement du grand mot *certain* : il ne doit guère être employé qu'en mathématiques, ou dans ces espèces de connaissances, *je pense*, *je souffre*, *j'existe*; *deux et deux font quatre*. Cependant, si l'on peut quelquefois employer ce mot en fait d'histoire, nous crûmes certain, ou du moins extrêmement probable,

Que les premiers étrangers qui prirent et qui saccagèrent Constantinople furent les croisés, qui avaient fait serment de combattre pour elle;

Que les premiers rois francs avaient plusieurs femmes en même temps; témoin Gontran, Caribert, Childebert, Sigebert, Chilpéric, Clotaire, comme le jésuite Daniel l'avoue lui-même;

Que le comble du ridicule est ce qu'on a inséré dans l'histoire de Joinville, que les émirs mahométans et vainqueurs offrirent la couronne d'Égypte à saint Louis leur ennemi, vaincu, captif, chrétien, ignorant leur langue et leurs lois;

Que toutes les histoires écrites dans ce goût doivent être regardées comme celle des quatre fils Aymon;

Que la croyance de l'Église romaine, après le temps de Charlemagne, était différente de celle de l'Église grecque en plusieurs points importants, et l'est encore;

Que, long-temps après Charlemagne, l'évêque de

Rome, toujours élu par le peuple, selon l'usage de toutes les églises, toutes républicaines, demandait la confirmation de son élection à l'exarque; que le clergé romain était tenu d'écrire à l'exarque suivant cette formule : « Nous vous supplions d'ordonner la con-« sécration de notre père et pasteur; »

Que le nouvel évêque était par le même formulaire obligé d'écrire à l'évêque de Ravenne, et qu'enfin, par une conséquence indubitable, l'évêque de Rome n'avait encore aucune prétention sur la souveraineté de cette ville;

Que la messe était très différente du temps de Charlemagne de ce qu'elle avait été dans la primitive Église[1]; car tout changea suivant les temps, suivant les lieux, et suivant la prudence des pasteurs. Du temps des apôtres on s'assemblait le soir pour manger la cène, le souper du Seigneur (*Paul aux Corinth.*[2]). On demeurait dans la fraction du pain (*Act.* chap. II[3]). Les disciples étaient assemblés pour rompre le pain (*Act.* chap. XX[4]). L'Église romaine, dans la basse latinité, appelle *missa* ce que les Grecs appelaient *synaxe*. On prétend que ce mot *missa*, messe, venait de ce qu'on renvoyait les catéchumènes, qui, n'étant pas encore baptisés, n'étaient pas encore dignes d'assister à la messe. Les liturgies étaient différentes; et cela ne pouvait alors être autrement : une assemblée de chrétiens en Chaldée ne pouvait avoir les mêmes cérémonies qu'une assemblée en Thrace. Chacun fesait la commémoration du dernier

[1] Voyez tome XV, page 444. B. — [2] Ire aux Corinthiens, XI, 20, 33. B. — [3] Verset 42. B. — [4] Id., 7. B.

souper de notre Seigneur en sa langue. Ce fut vers la fin du second siècle que l'usage de célébrer la messe le matin s'établit dans presque toutes les églises.

Le lendemain du sabbat, on célébrait nos saints mystères pour ne se pas rencontrer avec les juifs. On lisait d'abord un chapitre des Évangiles; une exhortation du célébrant suivait; tous les fidèles, après l'exhortation, se baisaient sur la bouche en signe d'une fraternité qui venait du cœur; puis on posait sur une table du pain, du vin, et de l'eau; chacun en prenait; et on portait du pain et du vin aux absents. Dans quelques églises de l'orient, le prêtre prononçait les mêmes paroles par lesquelles on finissait les anciens mystères : paroles que notre divine religion avait retenues et consacrées, *Veillez et soyez purs*[1]. Tous ces rites changèrent : le rite grégorien ne fut point le rite ambroisien. Le baptême, qui était le plongement dans l'eau, ne fut bientôt dans l'occident qu'une légère aspersion : les barbares du nord devenus chrétiens, n'ayant ni peintres ni sculpteurs, ignorèrent le culte des images. L'Église grecque différa surtout de l'Église romaine en dogmes et en usages.

Jusqu'au temps de Charlemagne, il n'y eut point ce qu'on appelle de messe basse. Les formules qui subsistent encore nous le prouvent assez. On n'aurait pas souffert alors qu'un seul homme officiât, aidé d'un petit garçon qui lui répond et qui le sert : les évêques eurent cette condescendance pour les grands seigneurs et pour les malades. Enfin les religieux

[1] Voyez tome XXIX, page 282. B.

mendiants dirent des messes basses pour de l'argent, et l'abus vint au point que le jésuite Emmanuel Sa dit dans ses aphorismes : « Si un prêtre a reçu de « l'argent pour dire des messes, il peut les affermer « à d'autres à un moindre prix, et retenir pour lui « le surplus : » « Cui datur certa pecunia pro missis « a se dicendis, potest alios minore pretio conducere, « et reliquum sibi retinere[1]. »

Nous dîmes[2] que la confession de ses fautes était de la plus haute antiquité; que le repentir fut la première ressource des criminels; que ce repentir et cette confession furent exigés dans tous les mystères d'Égypte, de Thrace, et de Grèce : que l'expiation suivait la confession, etc....

La fable même imita l'histoire en ce point si nécessaire aux hommes. Apollonius de Rhodes rapporte que Médée et Jason, coupables de la mort d'Absyrte, allèrent se faire expier dans l'Æa par Circé, reine et prêtresse de l'île, et tante de Médée. Jason, en arrivant au foyer sacré de la maison de Circé, enfonça son épée en terre; ce qui signifiait que sa femme et lui avaient commis un crime avec l'épée, et qu'ils avaient répandu le sang innocent sur la terre. Après quoi Circé les expia tous deux avec les lustrations usitées chez elle. Peut-être même cette ancienne fable n'est pas si fable qu'on le croit.

[1] L'abbé Prévost s'était engagé à dire une messe tous les matins moyennant vingt sous; il la céda à l'abbé de Laporte qui se contenta de quinze sous. Au bout de quelque temps, l'abbé Raynal se chargea de dire cette messe moyennant huit sous que lui donnait l'abbé de Laporte. B.

[2] Voyez tome VII, page 412; XV, 448; XXVIII, 153; XLI, 50-51. B.

On sait que Marc-Aurèle, le plus vertueux des hommes, se confessa en s'initiant aux mystères de Cérès. Cette pratique salutaire eut ses abus : ils furent poussés au point qu'un Spartiate voulant s'initier, et le prêtre voulant le confesser, *Est-ce à Dieu ou à toi que je parlerai?* dit le Spartiate. *A Dieu*, répondit l'autre. *Retire-toi donc, ô homme*[1]!

Les juifs étaient obligés par la loi d'avouer leur délit lorsqu'ils avaient volé leurs frères, et de restituer le prix du larcin avec un cinquième par-dessus. Ils confessaient en général leurs péchés contre la loi, en mettant la main sur la tête d'une victime. Buxtorf nous apprend que souvent ils prononçaient une formule de confession générale, composée de vingt-deux mots; et qu'à chaque mot on leur plongeait la tête dans une cuvette d'eau froide; que souvent aussi ils se confessaient les uns aux autres; que chaque pénitent choisissait son parrain, qui lui donnait trente-neuf coups de fouet, et qui en recevait autant de lui à son tour. Enfin l'Église chrétienne sanctifia la confession. On sait assez comment les confessions et les pénitences furent d'abord publiques; quel scandale il arriva sous le patriarche Nectaire, qui abolit cet usage; comment la confession s'introduisit ensuite peu-à-peu dans l'occident. Les abbés confessèrent d'abord leurs moines[a]; les abbesses mêmes eurent ce droit sur leurs religieuses.

Saint Thomas dit expressément dans sa Somme[b] :

[1] Voyez tome XXVIII, pages 154 et 163. B.

[a] Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot CONFESSION.

[b] Tome III, page 255, *Supplem. tertiæ partis*, *Quæstio* VIII, *art.* 2. — Voyez ma note, tome XLI, page 84. B.

« Confessio, ex defectu sacerdotis, laïco facta, sacra-« mentalis est quodammodo. » Confession à un laïque, au défaut d'un prêtre, est comme sacrement.

Saint Basile fut le premier qui permit aux abbesses d'administrer la confession à leurs religieuses, et de prêcher dans leurs églises. Innocent III, dans ses lettres, n'attaqua point cet usage. Le P. Martène, savant bénédictin, parle fort au long de cet usage, dans ses *Rites de l'Église*[1]. Quelques jésuites, et surtout un Nonotte, qui n'avaient lu ni Basile, ni Martène, ni les *Lettres d'Innocent III*, que nous avons lues dans l'abbaye de Sénones, où nous séjournâmes quelque temps dans nos voyages entrepris pour nous instruire, s'élevèrent contre ces vérités. Nous nous moquâmes un peu d'eux[2]. Il faut l'avouer : notre amour extrême de la vérité n'exclut pas les faiblesses humaines.

C'est une chose rare que cette persévérance d'ignorance et de hauteur avec laquelle ces bons Garasses nous attaquèrent sans relâche, et sans savoir jamais un mot de l'état de la question.

Nous fûmes obligé d'approfondir[3] l'étonnante aventure de la pucelle d'Orléans, sur laquelle nous avions recueilli beaucoup de mémoires. Il fallut revenir sur une Marie d'Aragon[4], prétendue femme de l'empereur Othon III, qu'on fit passer, dit *la Légende*, pieds nus, sur des fers ardents. Il fallut leur prouver que la ville de Livron[5], en Dauphiné, fut assiégée par le

[1] Voyez tome XIX, page 193. B. — [2] Voyez tome XLI, pages 50-53, 70, 83; et XLII, 680. B. — [3] Voyez tome XLI, page 60; et XLII, 681. B. — [4] Voyez tome XVI, page 71; et XLI, 75. B. — [5] Voyez tome XLI, page 77; et XLII, 678. B.

maréchal De Bellegarde, qui leva le siége sous Henri III. Ils n'en savaient rien, et ils criaient que Livron n'avait jamais été une ville, parce que ce n'est aujourd'hui qu'un bourg. La chose n'est pas bien importante, mais la vérité est toujours précieuse.

Il fallut soutenir l'honneur de notre corps calomnié, et faire voir que Lognac[1], le chef des assassins qui massacrèrent le duc de Guise, n'avait jamais été du nombre des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi; qu'il était un de ces *gentilshommes d'expédition*, fournis par le duc d'Épernon, et payés par lui. Nous en avions cherché et trouvé des preuves dans les registres de la chambre des comptes.

Quelle perte de temps, quand nous fûmes forcé[2] de leur prouver que la terre d'Yesso n'avait point été découverte par l'amiral Drake! Et le petit nombre des lecteurs qui pouvaient lire ces discussions disait: Qu'importe?

Enfin, dans deux volumes de nos *Erreurs*, ils trouvèrent le secret de ne pas mettre un seul mot de vérité.

Que firent-ils alors? Ils nous appelèrent hérétique et athée. Ils envoyèrent leur libelle au pape; ils s'adressaient mal. Le pape n'a pas accueilli, depuis peu, bien gracieusement leurs libelles.

Le jésuite Patouillet minuta contre nous un mandement d'évêque[3], dans lequel il nous traitait de vagabond, quoique nous demeurassions depuis vingt ans dans notre château; et d'écrivain mercenaire,

[1] Voyez tome XLI, page 79. B.
[2] Ibid., page 83; et XLII, 679. B.
[3] Voyez tome XLII, page 692. B.

quoique nous eussions fait présent de tous nos ouvrages à nos libraires. Le mandement fut condamné, pour d'autres considérations plus sérieuses, à être brûlé par le bourreau. Nous continuâmes à chercher la vérité.

ARTICLE IX.

Éclaircissements sur quelques anecdotes.

Nous pensâmes toujours[1] qu'il ne faut jamais répondre à ses critiques, quand il s'agit de goût. Vous trouvez *la Henriade* mauvaise; faites-en une meilleure. *Zaïre*, *Mérope*, *Mahomet*, *Tancrède*, vous paraissent ridicules; à la bonne heure. Quant à l'histoire, c'est autre chose. L'auteur à qui on conteste un fait, une date, doit se corriger s'il a tort, ou prouver qu'il a raison. Il est permis d'ennuyer le public; il n'est pas permis de le tromper.

Notre esquisse de l'*Essai sur l'Histoire des mœurs et l'esprit des nations* fut terminée par celle du grand siècle de Louis XIV[2]. Nous ne cherchâmes que le vrai; et nous pouvons assurer que jamais l'histoire contemporaine ne fut plus fidèle. On nous nia d'abord l'anecdote de l'homme au masque de fer, et il est très utile que de tels faits ne passent pas sans contradiction. Celui-ci fut reconnu aussi véritable qu'il était extraordinaire; vingt auteurs s'égarèrent en conjectures; et nous ne hasardâmes jamais notre opinion

[1] Voyez, tome IV, le discours préliminaire d'*Alzire*; XX, 549; XXV, 14; XLI, 38; XLII, 486 et 632. B.

[2] Voyez ma note, tome LVII, page 72. B.

sur ce fait avéré, dont il n'est aucun exemple dans l'histoire du monde[1]

Les préjugés de l'Europe et de tous les écrivains s'élevaient contre nous, lorsque nous assurâmes[2] que Louis XIV n'avait eu aucune part au testament de Charles II, roi d'Espagne, en faveur de la maison de France: cette vérité fut confirmée par les *Mémoires* de M. de Torci et par le temps.

C'est le temps qui nous a aidé à ouvrir les yeux du public sur ce débordement de calomnies absurdes qui se répandit partout vers les derniers jours de Louis XIV, contre le duc d'Orléans, régent de France[3].

Les Nonotte nous soutinrent que l'archevêque de Cambrai, Fénelon, n'avait jamais fait ces vers[4] agréables et philosophiques sur un air de Lulli:

Jeune, j'étais trop sage,
Et voulais trop savoir:
Je n'ai plus en partage
Que badinage;
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir.

On les avait insérés dans une édition de madame Guyon; et lorsque M. de Fénelon, ambassadeur en Hollande, fit imprimer le *Télémaque* de son oncle, ces vers furent restitués à leur auteur: on les imprima dans plus de cinquante exemplaires, dont un fut en notre possession. Quelques lecteurs craignirent que ces vers innocents ne donnassent un prétexte aux jan-

[1] Voyez tome XIX, page 130; et XXVI, 311. B.
[2] Ibid., page 523. B.
[3] Voyez tome XX, page 208; XLIV, 430; XVI, 391; XLVI, 422. B.
[4] Voyez tome XX, pages 454, 560; et LVI, 675. B.

sénistes d'accuser l'auteur qui avait écrit contre eux de s'être paré d'une philosophie trop sceptique, et furent cause qu'on retrancha ce madrigal du reste de l'édition du *Télémaque*. C'est de quoi nous fûmes témoin. Mais les cinquante exemplaires existent; qu'importe d'ailleurs que l'auteur d'un beau roman ait fait ou non une chanson jolie?

Fesons ici l'aveu que toutes ces vérités historiques, qui ne peuvent intéresser que quelques curieux dans un petit canton de la terre, ne méritent pas d'être comparées aux vérités mathématiques et physiques qui sont nécessaires au genre humain. Cependant les querelles sur ces bagatelles ont été souvent vives et fatales. Les disputes sur la physique sont moins dangereuses; ce sont des procès dont il y a peu de juges: mais, en fait d'histoire, le plus borné des hommes peut vous chicaner sur une date, déterrer un auteur inconnu qui a pensé différemment de vous, abuser d'un mot pour vous rendre suspect. Un moine, si vous n'avez pas flatté son ordre, peut calomnier impunément votre religion. Un parlement même était ulcéré, si vous aviez décrit les folies et les fureurs de la fronde.

ARTICLE X.

De la philosophie de l'histoire.

Lorsque, après avoir conduit notre *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, nous fûmes invité à remonter aux temps fabuleux de tous les peuples, et à lier, s'il était possible, le peu de vérités que

nous trouvâmes dans les temps modernes aux chimères de l'antiquité, nous nous gardâmes bien de nous charger d'une tâche à-la-fois si pesante et si frivole; mais nous tâchâmes, dans un discours préliminaire qu'on intitula *Philosophie de l'Histoire*[1], de démêler comment naquirent les principales opinions qui unirent des sociétés, qui ensuite les divisèrent, qui en armèrent plusieurs les unes contre les autres. Nous cherchâmes toutes ces origines dans la nature; elles ne pouvaient être ailleurs. Nous vîmes que, si on fit descendre Tamerlan d'une race céleste, on avait donné pour aïeux à Gengis-kan une vierge et un rayon du soleil. Manco-Capac s'était dit de la même famille en Amérique. Odin, dans les glaces du nord, avait passé pour le fils d'un dieu; Alexandre, long-temps auparavant, essaya d'être le fils de Jupiter, dût-il brouiller, comme on le dit, sa mère avec Junon; Romulus passa chez les Romains pour le fils de Mars. La Grèce, avant Romulus, fut couverte d'enfants des dieux. La fable de l'Arabe Bak ou Bacchus, à qui on donna cent noms différents, est le plus ancien exemple qui nous soit resté de ces généalogies. D'où put venir cette conformité d'orgueil et de folie entre tant d'hommes séparés par la distance des temps et des lieux, si ce n'est de la nature humaine partout orgueilleuse, partout menteuse, et qui veut toujours en imposer? Ce fut donc en consultant la nature que nous tâchâmes de porter quelque faible lumière dans le ténébreux chaos de l'antiquité.

Il ne faut pas s'enquérir quel est le plus savant,

[1] Voyez ma préface du tome XV. B.

dit Montaigne, mais quel est le mieux savant[1]. Il a plu à M. Larcher, très savant homme, à la manière ordinaire, de combattre notre philosophie par son autorité[2]. Ainsi il était impossible que nous nous rencontrassions.

Nous avions, parmi les contes d'Hérodote, trouvé fort ridicule, avec tous les honnêtes gens, le conte qu'il nous fait des dames de Babylone, obligées par la loi sacrée du pays d'aller une fois dans leur vie se prostituer aux étrangers, pour de l'argent, au temple de Milita. Et M. Larcher nous soutenait que la chose était vraie, puisque Hérodote l'avait dite. Il joint pourtant une raison à cette autorité; c'est qu'on avait dans d'autres pays sacrifié des enfants aux dieux, et qu'ainsi on pouvait bien ordonner que toutes les dames de la ville la plus opulente et la plus policée de l'orient, et surtout des dames de qualité, gardées par des eunuques, se prostituassent dans un temple.

Mais il ne réfléchissait pas que si la superstition immola des victimes humaines dans de grands dangers et dans de grands malheurs, ce n'est pas une raison pour que les législateurs ordonnent à leurs femmes et à leurs filles de coucher avec le premier venu, dans un temple ou dans la sacristie, pour quelques deniers. La superstition est souvent très barbare; mais la loi n'attaque jamais l'honnêteté publique, sur-

[1] Ce n'est pas tout-à-fait le texte de Montaigne, *Essais*, livre Ier, chap. 24. B.

[2] L'ouvrage de Larcher est intitulé : *Supplément à la philosophie de l'histoire*. Voltaire y répondit par la *Défense de mon oncle*; voyez tome XLIII, page 309. B.

tout quand cette loi se trouve d'accord avec la jalousie des maris, et avec les intérêts et l'honneur des pères de famille.

M. Larcher voulut donc nous démontrer que les maris prostituaient leurs femmes dans Babylone, et que les mères en fesaient autant de leurs filles. Sa raison était que Sextus Empiricus et quelques poëtes latins ont dit qu'il fallait absolument qu'un mage en Perse fût né de l'inceste d'un fils avec sa mère [1]. On eut beau lui remontrer que cette calomnie des Grecs et des Romains contre les Perses, leurs ennemis, ressemble à tous les contes que notre peuple fait encore tous les jours des Turcs, et de Mahomet II, et de Mahomet le prophète; M. Larcher n'en démordit point, et préféra toujours les vieux auteurs à la vérité ancienne et moderne.

Il nous traita d'homme ignorant et dangereux, parceque nous osions douter des cent portes de la ville de Thèbes, des dix mille soldats qui sortaient par chaque porte avec deux cents chars armés en guerre. Il est persuadé que le prétendu Concosis, père du prétendu Sésostris, pour accomplir un de ses songes, et pour obéir à un de ses oracles, destina son fils, dès le jour de sa naissance, à conquérir le monde entier; que, pour parvenir à ce bel exploit, il fit élever auprès de Sésostris tous les petits garçons nés le même jour où naquit son fils; que, pour les accoutumer à conquérir le monde, il les fesait courir à jeun huit de nos grandes lieues, ou quatre,

[1] Sextus Empiricus (III, *Pyrrhon. hypotypos*, XXIV, 205) dit que les Perses, et principalement les mages, épousent leurs mères. B.

comme on voudra, sans quoi ils n'avaient point à déjeuner.

Quand ils furent en âge d'aider Sésostris à sa conquête, ils étaient dix-sept cents qui avaient environ vingt ans. Il en était mort le tiers, selon les supputations de la vie humaine les plus modérées. Ainsi il était né en Égypte deux mille deux cent soixante et six garçons le même jour que Sésostris. Un pareil nombre de filles devait aussi être né ce jour-là; ce qui fait quatre mille cinq cent trente-deux enfants.

Or, comme il n'est pas probable que le jour de la naissance de Sésostris fût plus fécond que les autres, il suit évidemment qu'au bout de l'année il était né un million six cent cinquante-quatre mille cent quatre-vingts Égyptiens.

Si vous multipliez ce nombre par trente-quatre, selon la méthode de M. Kersebaum, reconnue très exacte en Hollande, vous trouverez que l'Égypte était peuplée de cinquante-six millions deux cent quarante-deux mille cent vingt personnes. Il est vrai qu'elle n'en a jamais eu, depuis qu'elle est connue, qu'environ trois millions, et que son terrain cultivable n'est pas le tiers du terrain cultivable de la France.

Enfin Sésostris partit avec une armée de cent mille hommes, et vingt-sept mille chars de guerre. Le pays, à la vérité, a toujours eu peu de chevaux et très peu de bois de construction; mais ces difficultés n'embarrassent jamais les héros qui montent à cheval pour subjuguer la terre, et pour obéir à un oracle. Elles n'embarrassent pas plus M. Larcher notre adversaire.

Nous ne répèterons point ici les grosses injures de savant qu'il prodigue à propos des velus et du boue de Mendès, et de *Sanctus Socrates pœderasta*, dont il nous flatte qu'il parlera encore, et des autres injures qu'il répète d'après M. Warburton, aussi grand compilateur que lui de fatras et d'injures. Mais il nous est permis de répéter aussi que le savant M. Warburton a prétendu donner pour la plus grande preuve de la mission divine de Moïse, que Moïse n'avait jamais enseigné l'immortalité de l'ame. Nous ne sommes point de l'avis de M. l'évêque Warburton; nous croyons l'ame immortelle; nous pensons, comme de raison, que Moïse devait avoir la même croyance; et si l'ame de M. Larcher est mortelle, c'est à eux à le prouver. Ces disputes ne doivent point altérer la charité chrétienne; mais aussi cette charité peut admettre quelques plaisanteries, pourvu qu'elles ne soient point trop fortes.

ARTICLE XI.

Calomnies contre Louis XIV.

Il est des faits plus graves, des calomnies plus atroces qui attaquent les rois et les nations, et qui exigent des réfutations plus complètes et plus réitérées. C'était un devoir essentiel à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, historiographe de France, de repousser les injures affreuses vomies contre la mémoire de Louis XIV et contre Louis XV, par un Français alors réfugié[a], et apprenti pasteur à Genève, et indigne également de ses deux patries.

[a] Langleviel, dit La Beaumelle, reçu par le pasteur Larive, en 1745, le 12 octobre.

Nous dîmes, nous persistons à dire, et nous redirons dans toutes les occasions, que ces odieux libelles, tout méprisables qu'ils sont, ne laissent pas de pénétrer dans l'Europe [1], du moins pour quelque temps, par cela même qu'ils sont calomnieux; leur scélératesse leur tient lieu quelquefois de mérite auprès des esprits ignorants et pervers. Si on multiplie les impostures, il faut bien multiplier aussi les réponses.

Nous remettons donc ici sous les yeux du lecteur une partie de ce que nous écrivîmes alors [2], moins en faveur de Louis XIV qu'en faveur de la vérité.

Extrait d'un Mémoire sur les calomnies contre Louis XIV, et contre sa majesté régnante, et contre toute la famille royale, et contre les principaux personnages de la France.

Les gens de lettres savent assez qu'un nommé Laugleviel-La-Beaumelle vendit à Francfort, en 1753, au libraire Esslinger, une édition du *Siècle de Louis XIV*, falsifiée et chargée de ses notes [3]; qu'il travestit en libelle diffamatoire un ouvrage entrepris pour l'honneur et l'encouragement de la nation française.

C'est dans ces notes que l'on trouve [a] « qu'un roi qui « veut le bien est un être de raison, et que Louis XIV « ne réalisa jamais cette chimère [b]; que les libéralités

[1] Voyez tome XXX, page 219. B.

[2] Voltaire, par cette citation, prouve l'authenticité du *Mémoire présenté au ministère de France*, que j'ai donné tome XLIII, pages 293-307. B.

[3] Voyez tome XXX, page 218; XX, 497; et XLII, 659. B.

[a] Tome I, page 184. — [b] Page 193.

« de Louis XIV sont tout ce qu'il y a de plus beau « dans sa vie;[a] que la politesse de la cour de Louis XIV « est un être de raison. — Que Louis XIV avait peu « de religion;[b] que le roi n'employait le maréchal « de Villars que par faiblesse;[c] qu'il faut que les écri- « vains sévissent contre Chamillart et les autres mi- « nistres. »

On n'ose répéter ici ce qu'il dit contre la famille royale et contre le duc d'Orléans, page 346 et suiv. Ce sont des calomnies si abominables et si absurdes qu'on souillerait le papier en les copiant. On croira sans peine qu'un homme assez dépourvu de sens et de pudeur pour vomir tant de calomnies, n'a pas assez de science pour ne pas tomber à chaque page dans les erreurs les plus grossières; mais c'est une chose curieuse que le ton de maître dont il les débite.

Il ne s'en est pas tenu là; il a répété les mêmes outrages et les mêmes absurdités dans les prétendus Mémoires qu'il a donnés de madame de Maintenon.

Ce sont surtout les mêmes outrages à Louis XIV, à tous les princes, et à toutes les dames de sa cour.

[d] « Qui a loué Louis XIV? dit-il, les sages, les po- « litiques, les bons chrétiens, les bons Français? non; « un tas de moines sans esprit et sans ame, des évê- « ques, des ministres, qui ne connaissaient en France « d'autre loi que le bon plaisir du maître. »

Il feint d'avoir écrit ces mémoires pour honorer madame de Maintenon, et ce n'est qu'un libelle contre

[a] Page 211. — [b] Page 275. — [c] Tome II, page 173.
[d] *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 99.

elle et contre la maison de Noailles; il ramasse tous les vers infames qu'on a faits sur elle.

Il imprime de vieux noëls remplis des plus grossières ordures contre le roi, la dauphine, et toutes les princesses.

Il attribue à madame de Maintenon une parodie impie du *Décalogue*, dans laquelle on trouve ces vers :

> Ton mari cocu tu feras[a],
> Et ton bon ami mêmement.
> A table en soudard tu boiras
> De tout vin généralement.

On n'imputerait pas de pareils vers à la veuve du cocher de Vertamont, et c'est ce qu'on ose mettre sur le compte de la femme la plus polie et la plus décente [1].

On passe sous silence tous les contes faits pour des femmes de chambre, dont ses rapsodies sont pleines. A la bonne heure qu'un homme sans éducation écrive des sottises; mais de quel front ose-t-il prétendre que le roi écrivit à M. d'Avaux, au sujet de l'évasion des protestants[b], *Mon royaume se purge;* et que M. d'Avaux lui répondit, *Il deviendra étique*, etc.? Nous avons les lettres de M. d'Avaux au roi, et ses réponses; il n'y a certainement pas un mot de ce que cet homme avance.

Comment peut-il être assez ignorant de tous les usages et de toutes les choses dont il parle, pour dire qu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes[c], « le

[a] *Mémoires de Maintenon*, tome VI, page 123.

[1] Voyez tome XLII, page 703. B.

[b] *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 30. — [c] Ibid., page 36.

« roi étant à la promenade en carrosse avec madame « de Maintenon, mademoiselle d'Armagnac, et M. Fa- « gon, son premier médecin, la conversation tomba « sur les vexations faites aux huguenots, etc.? » Assurément ni Louis XIV ni Louis XV n'ont été en carrosse à la promenade, ni avec leur médecin ni avec leur apothicaire. Fagon, d'ailleurs, ne fut premier médecin du roi qu'en 1693. A l'égard de la princesse d'Armagnac dont il parle, elle était née en 1678; et, n'ayant alors que sept ans, elle ne pouvait aller familièrement en carrosse à une promenade avec le roi et Fagon, en 1685.

C'est avec la même érudition de cour qu'il dit que le P. Ferrier « se fit donner la feuille des bénéfices « qu'avait auparavant le premier valet de chambre; » que l'archevêque de Paris dressa l'acte de célébration du mariage du roi avec madame de Maintenon, et qu'à sa mort on trouva sous la clef « quantité de vieilles « culottes, dans l'une desquelles était cet acte[a]. »

Il connaît l'histoire ancienne comme la moderne. Pour justifier le mariage du roi avec madame de Maintenon, il dit[b] que « Cléopâtre, déjà vieille, enchaîna « Auguste. »

Chaque page est une absurdité ou une imposture. Il réclame le témoignage de Burnet, évêque de Salisbury, et lui fait dire joliment que « Guillaume III, « roi d'Angleterre, n'aimait que les portes de der- « rière. » Jamais Burnet n'a dit cette infamie; il n'y a pas un seul mot dans aucun de ses ouvrages qui puisse y avoir le moindre rapport.

[a] *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 48. — [b] Ibid., page 75.

S'il se bornait à dire au hasard des inepties sur des choses indifférentes, on aurait pu l'abandonner au mépris dont les auteurs de pareilles indignités sont couverts : mais qu'il ose dire que monseigneur le duc de Bourgogne, père du roi, trahit le royaume dont il était héritier[a], « et qu'il empêcha que Lille ne fût « secourue, » lorsque cette place était assiégée par le prince Eugène; c'est un crime que les bons Français doivent au moins réprimer, et une calomnie ridicule qu'un historiographe de France serait coupable de ne pas réfuter.

Et sur quoi fonde-t-il cette noire imposture? Voici ses paroles : « Le roi entra chez madame de Mainte- « non, et, dans le premier mouvement de sa joie, « lui dit : Vos prières sont exaucées, madame; Ven- « dôme tient mes ennemis. Lille sera délivrée, et vous « serez reine de France. Ces paroles furent entendues « et répétées; monseigneur les sut : il trembla pour « la gloire de la famille royale; et, pour parer le « coup qui la menaçait, il écrivit à monseigneur le « duc de Bourgogne, qui aimait son père autant qu'il « craignait son aïeul, *qu'à son retour il trouverait* « *deux maîtres*. Madame la duchesse de Bourgogne « conjura son époux de ne pas contribuer à lui don- « ner pour souveraine une femme née tout au plus « pour la servir. Le prince, ébranlé par ces instances, « empêcha que Lille ne fût secourue. »

On demande où ce calomniateur du père du roi a trouvé ces paroles de Louis XIV, « Vous serez reine « de France : » était-il dans la chambre? quelqu'un

[a] *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 109.

les a-t-il jamais rapportées? ce mensonge n'est-il pas aussi méprisable que celui qu'il ajoute ensuite[a] : « De « là ces billets que les ennemis jetaient parmi nous : « Rassurez-vous, Français, elle ne sera pas votre « reine, nous ne lèverons pas le siége? »

Comment une armée jette-t-elle des billets dans une ville assiégée? Peut-on joindre plus de sottises à plus d'horreurs?

Après avoir tenté de jeter cet opprobre sur le père du roi, il vient à son grand-père; il veut lui donner des ridicules; il lui fait épouser[b] mademoiselle Chouin[1]; il lui donne un fils de la Raisin au lieu d'une fille; et, aussi instruit des affaires des citoyens que de celles de la famille royale, il avance que ce fils serait mort dans la misère, si le trésorier de l'extraordinaire des guerres, La Jonchère, ne lui avait pas donné sa sœur en mariage. Enfin, pour couronner cette impertinence, il confond ce trésorier avec un autre La Jonchère[2], sans emploi, sans talents, et sans fortune, qui a donné, comme tant d'autres, un projet ridicule de finance en quatre petits volumes.

Il fallait bien qu'ayant ainsi calomnié tous les princes, il portât sa fureur sur Louis XIV. Rien n'égale l'atrocité avec laquelle il parle du marquis de Louvois[c]; il ose dire que ce ministre craignait que le roi ne l'*empoisonnât*[d]. Ensuite voici comme il s'exprime:

[a] *Mémoires de Maintenon*, tome IV, page 110. — [b] Ibid., page 200.
[1] Voyez ma note, tome LVII, page 88. B.
[2] Voyez tome XXXVIII, page 344; XLII, 669-70. B.
[c] *Mémoires de Maintenon*, tome III, page 269. — [d] Ibid., page 271.

« Au sortir du conseil il rentre dans son apparte-
« ment, et boit un verre d'eau avec précipitation;
« le chagrin l'avait déjà consumé; il se jette dans un
« fauteuil, dit quelques mots mal articulés, et expire.
« Le roi s'en réjouit, et dit que cette année l'avait
« délivré de trois hommes qu'il ne pouvait plus souf-
« frir, Seignelai, La Feuillade, et Louvois. »

Il est inutile de remarquer que MM. de Seignelai et de Louvois ne moururent point la même année. Une telle remarque serait convenable s'il s'agissait d'une ignorance; mais il est question du plus grand des crimes dont un enragé ose soupçonner un roi honnête homme; et ce n'est pas la seule fois qu'il a osé parler de poison dans ses abominables libelles. Il dit dans un endroit* que le grand-père de l'impératrice-reine avait des empoisonneurs à gages; et, dans un autre endroit, il s'exprime sur l'oncle de son propre roi d'une façon si criminelle, et en même temps si folle, que l'excès de sa démence, prévalant sur celui de son crime, il n'en a été puni que par six mois de cachot.

Mais, à peine sorti de prison, comment répare-t-il des crimes qui, sous un ministère moins indulgent, l'auraient conduit au supplice? Il fait publier un libelle intitulé *Lettres de M. de La Beaumelle*, à Londres, chez Jean Nourse, 1763. C'est là surtout qu'il aggrave ses calomnies contre le prédécesseur de son roi.

Ce n'est pas assez pour ce monstre de soupçon-

* Tome II, pages 347 et 348 du *Siècle de Louis XIV*, falsifié par La Beaumelle.

ner Louis XIV d'avoir empoisonné son ministre. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait dit dans un écrit à part[1] : « Je défie qu'on me montre une monar-« chie dans laquelle les lois, la justice distributive, « les droits de l'humanité, aient été moins foulés « aux pieds, et où l'on ait fait de plus grandes « choses pour le bien public, que pendant les cin-« quante-cinq années où Louis XIV régna par lui-« même. »

Cette assertion était vraie; elle était d'un citoyen, et non d'un flatteur. La Beaumelle, l'ennemi de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, qui n'a jamais eu que de tels ennemis; La Beaumelle, dis-je, dans sa XXIIIe lettre, page 88, dit: « Je ne puis relire ce passage sans « indignation, quand je me rappelle toutes les injus-« tices générales et particulières que commit le feu « roi. Quoi! Louis XIV était juste, quand il rame-« nait tout à lui-même; quand il oubliait (et il ou-« bliait sans cesse) que l'autorité n'était confiée à un « seul que pour la félicité de tous? » Et, après ces mots, c'est un détail affreux.

Ainsi donc Louis XIV oubliait sans cesse le bien public, lorsqu'en prenant les rênes de l'état, il commença par remettre au peuple trois millions d'impôts! quand il établit le grand hôpital de Paris et ceux de tant d'autres villes! il oubliait le bien public en réparant les grands chemins, en contenant dans le devoir ses nombreuses troupes, aussi redoutables auparavant aux citoyens qu'aux ennemis; en ouvrant

[1] *Supplément au Siècle de Louis XIV*; voyez tome XX, page 520. B.

au commerce cent routes nouvelles ; en formant la compagnie des Indes, à laquelle il fournit de l'argent du trésor royal ; en défendant toutes les côtes par une marine formidable, qui alla venger en Afrique les insultes faites à nos négociants ! Il oublia sans cesse le bien public, lorsqu'il réforma toute la jurisprudence autant qu'il le put, et qu'il étendit ses soins jusque sur cette partie du genre humain qu'on achète chez les derniers Africains pour servir dans un nouveau monde ! Oublia-t-il sans cesse le bien public en fondant dix-neuf chaires au collége royal, cinq académies ; en logeant dans son palais du Louvre tant d'artistes distingués ; en répandant des bienfaits sur les gens de lettres jusqu'aux extrémités de l'Europe ; et en donnant plus lui seul aux savants que tous les rois de l'Europe ensemble, comme le dit l'illustre auteur [1] de l'*Abrégé chronologique?*

Enfin était-ce oublier le bien public que d'ériger l'hôtel des Invalides pour plus de quatre mille guerriers, et Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles? Il vaudrait autant dire que Louis XV a négligé le bien public en fondant l'École royale militaire, et en mettant aujourd'hui dans toutes ses troupes, par le génie actif d'un seul homme, cet ordre admirable que les peuples bénissent, que les officiers embrassent à présent avec ardeur, et que les étrangers viennent admirer.

Il y a toujours des esprits mal faits et des cœurs pervers que toute espèce de gloire irrite, dont toute lumière blesse les yeux, et qui, par un orgueil secret,

[1] Le président Hénault. B.

proportionné à leurs travers, haïssent la nature entière. Mais qu'il se soit trouvé un homme assez aveuglé par ce misérable orgueil, assez lâche, assez bas, assez intéressé pour calomnier à prix d'argent tous les noms les plus sacrés et toutes les actions les plus nobles qu'il aurait loucés pour un écu de plus; c'est ce qu'on n'avait point vu encore.

L'intérêt de la société demande qu'on effraie ces criminels insensés; car il peut s'en trouver quelqu'un parmi eux qui joigne un peu d'esprit à ses fureurs. Ses écrits peuvent durer. Bayle lui-même, dans son *Dictionnaire*, a fait revivre cent libelles de cette espèce. Les rois, les princes, les ministres, pourraient dire alors: « A quoi nous servira de faire du bien, si « le prix en est la calomnie? »

La Beaumelle pousse sa furieuse démence jusqu'à représenter par bravade ses confrères les protestants de France (qui le désavouent) comme une multitude redoutable au trône*. « Il s'est formé, dit-il, un sé« minaire de prédicants, sous le nom de ministres « du désert, qui ont leurs cures, leurs fonctions, « leurs appointements, leurs consistoires, leurs sy« nodes, leur juridiction ecclésiastique... Il y a cin« quante mille baptêmes et autant de mariages bénis « illicitement en Guienne, des assemblées de vingt « mille ames en Poitou, autant en Dauphiné, en Vi« varais, en Béarn, soixante temples en Saintonge,

* Page 110 des *Lettres de La Beaumelle à M. de Voltaire;* à Londres, chez Jean Nourse. — Voltaire a fait dans sa citation quelques suppressions, et même quelques changements de mots, mais qui ne changent pas le sens. B.

« un synode national à Nîmes, composé des députés « de toutes les provinces. »

Ainsi, par ces exagérations extravagantes, il se rend le délateur de ses confrères; et, en écrivant contre le trône, il les exposerait à passer pour les ennemis du trône; il ferait regarder la France parmi les étrangers comme nourrissant dans son sein les semences d'une guerre civile prochaine, si on ne savait que toutes ces accusations contre les protestants sont d'un fou également en horreur aux protestants et aux catholiques.

Acharné contre tous les princes de la maison de France, et contre le gouvernement, il prétend que monseigneur le Duc, père de monseigneur le prince de Condé, fit assassiner M. Vergier[a], commissaire des guerres, en 1720, et que sa mort a été récompensée de la croix de Saint-Louis. L'auteur du *Siècle de Louis XIV* avait démontré la fausseté de ce conte[1]. Tout le monde sait aujourd'hui que Vergier avait été assassiné par la troupe de Cartouche; les assassins l'avouèrent dans leur interrogatoire; le fait est public; n'importe, il faut que La Beaumelle, non moins coupable que ces malheureux, et non moins punissable, calomnie la maison de Condé comme il a fait la maison d'Orléans et la famille royale.

De pareilles horreurs semblent incroyables; personne n'avait joint encore tant de ridicule à tant d'exécrables atrocités.

C'est ce même misérable qui, dans un petit livre

[a] Tome III, page 323, du *Siècle de Louis XIV*.

[1] Voyez tome XIX, page 219; XX, 538. B.

intitulé *Mes Pensées*, a insulté monseigneur le duc de Saxe-Gotha[1], MM. d'Erlach[2], Sinner, Diesbach, en les nommant par leur nom sans les connaître, sans leur avoir jamais parlé. C'est là que sa furieuse folie s'emporte jusqu'à ne connaître de héros que Cromwell et Cartouche, et à souhaiter que tout l'univers leur ressemble; voici ses propres paroles :

« Les forfaits de Cromwell sont si beaux[3], que « l'enfant bien né ne peut les entendre sans joindre « les mains d'admiration. Une république[4] fondée « par Cartouche aurait eu de plus sages lois que la « république de Solon. »

Dans un autre libelle intitulé, *Examen de l'Histoire de Henri IV*[5], voici comme il s'exprime[6] :

« Je lis avec un charme infini, dans l'histoire du « Mogol, que le petit-fils de Sha-Abas fut bercé pen- « dant sept ans par des femmes; qu'ensuite il fut « bercé pendant huit ans par des hommes; qu'on l'ac- « coutuma de bonne heure à s'adorer lui-même, et « à se croire formé d'un autre limon que ses sujets; « que tout ce qui l'environnait avait ordre de lui « épargner le pénible soin d'agir, de penser, de vou- « loir, et de le rendre inhabile à toutes les fonctions

[1] *Mes Pensées* (par La Beaumelle); sixième édition, Londres, Nourse, 1752, petit in-12, n° CXIV, page 108. B.

[2] Id., n° CCCCXL, page 312. B.

[3] Id., n° CCX, page 202. B.

[4] Id., n° LXXXIII, page 79. B.

[5] Cet ouvrage dont j'ai parlé dans une note, tome XXII, pages 137-38, est certainement de La Beaumelle : il n'est plus permis d'en douter depuis l'article imprimé dans la *France littéraire* de M. Quérard; voyez le tome IV de cet ouvrage, pages 329-30. B.

[6] Page 24. B.

« du corps et de l'ame; qu'en conséquence un prêtre « le dispensait de la fatigue de prier de sa bouche « le grand Être; que certains officiers étaient pré- « posés pour lui mâcher noblement, comme dit Ra- « belais, le peu de paroles qu'il avait à prononcer; « que d'autres lui tâtaient le pouls trois ou quatre « fois le jour comme à un agonisant; qu'à son lever, « qu'à son coucher, trente seigneurs accouraient, « l'un pour lui dénouer l'aiguillette, l'autre pour le « déconstiper; celui-ci pour l'accoutrer d'une che- « mise, celui-là pour l'armer d'un cimeterre, chacun « pour s'emparer du membre dont il avait la surin- « tendance. Ces particularités me plaisent, parce- « qu'elles me donnent une idée nette du caractère « des Indiens, et que d'ailleurs elles me font assez « entrevoir celui du petit-fils de Sha-Abas, pour me « dispenser de lire tant d'épais volumes que les In- « diens ont écrits sur les faits et gestes de cet empe- « reur automate. »

[1] Cet homme est bien mal instruit de l'éducation des princes mogols. Ils sont à trois ans entre les mains des eunuques, et non entre les mains des femmes. Il n'y a point de seigneur à leur lever et à leur coucher; on ne leur dénoue point l'aiguillette. On voit assez qui l'auteur veut désigner. Mais connaîtra-t-on à ce portrait le fondateur des Invalides, de l'Observatoire, de Saint-Cyr; le protecteur généreux d'une famille royale infortunée; le conquérant de la Franche-Comté, de la Flandre française,

[1] La citation qui précède et ce qui suit avaient déjà été imprimés en 1772, dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (voyez t. XXXII, p. 77). B.

le fondateur de la marine, le rémunérateur éclairé de tous les arts utiles ou agréables; le législateur de la France, qui reçut son royaume dans le plus horrible désordre, et qui le mit au plus haut point de la gloire et de la grandeur; enfin le roi que don Ustariz, cet homme d'état si estimé, appelle *un homme prodigieux*, malgré des défauts inséparables de la nature humaine?

Y reconnaîtra-t-on le vainqueur de Fontenoi et de Laufelt, qui donna la paix à ses ennemis, étant victorieux; le fondateur de l'École militaire, qui, à l'exemple de son aïeul, n'a jamais manqué de tenir son conseil? où est ce petit-fils automate de Sha-Abas?

Il croit que Sha-Abas était un Mogol, et c'était un Persan de la race des sophis. Il appelle au hasard son petit-fils automate; et ce petit-fils était Abas, second fils de Sam-Mirza, qui remporta quatre victoires contre les Turcs, et qui fit ensuite la guerre aux Mogols.

On ne peut étaler ni plus de méchanceté, ni plus d'ignorance. Qui le croirait? cet homme a trouvé enfin de la protection!

Pour mieux confondre non seulement ces impostures, mais aussi cet esprit de critique, et ce style âcre et violent, employés depuis quelque temps à décrier le grand siècle, à rabaisser Louis XIV, à dénigrer tous ceux qui illustraient la France, nous réimprimons ici la *Défense de Louis XIV*.

ARTICLE XII.

Défense de Louis XIV contre l'auteur des Éphémérides[1].

ARTICLE XIII.

Défense de Louis XIV contre les Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre.

Dans un dictionnaire d'impostures et d'ignorance, intitulé *les Trois Siècles*, voici ce qu'on trouve, tome III, page 262, à l'article de l'abbé Castel de Saint-Pierre.

« Le plus connu de ses autres ouvrages est celui « qui a pour titre *Annales politiques de Louis XIV*, « où l'auteur offre un tableau frappant des progrès « de l'esprit chez notre nation pendant le règne de « ce monarque, et où M. de Voltaire a puisé l'idée si « mal remplie de son *Siècle de Louis XIV*..... le dé- « tail des faits ne se présente chez l'un et l'autre écri- « vain que de profil. »

Il est aussi facile que nécessaire de faire voir qu'il n'y a pas un mot de vérité dans tout ce passage.

Premièrement il est bien faux que le *Siècle de Louis XIV*, composé en 1745, et imprimé d'abord en 1750, ait pu être pris des *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, qui n'ont vu le jour qu'en 1757[2]. Nous ne cesserons de redire[3] qu'il sied

[1] J'ai imprimé, tome XLVI, page 404, le morceau qui formait, en 1773, l'article XII du *Fragment*. S'il est inutile de le réimprimer, il ne l'est pas d'en laisser trace ici. B.

[2] Voyez, tome XIX, ma *Préface*, et page 200. La premiere édition des *Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre* est de 1757, deux volumes in-8°. B.

[3] Voyez ci-dessus, page 558, ma note sur le IXe des *Fragments*. B.

bien à un écrivain de ne point répondre quand on attaque son style; il serait inutile d'examiner si des faits se présentent de *profil;* mais il est juste et nécessaire de mettre un frein au mensonge et à la calomnie[a].

Secondement nous dirons que nous fûmes justement surpris, quand nous lûmes les *Annales* de l'abbé de Saint-Pierre: il traite Louis XIV et son conseil de *grands enfants* en trente endroits. Louis XIV fit des fautes comme tant d'autres souverains; et il eut par-dessus eux le courage de l'avouer : mais ces fautes ne sont pas assurément celles d'un grand enfant.

L'abbé de Saint-Pierre répète souvent que tous les vices du gouvernement de ce monarque venaient de ce qu'il n'avait pas adopté la méthode du scrutin perfectionné, et de ce qu'il n'avait pas pensé à établir la diète européane ou europaine, avec les quinze dominations égales et la paix perpétuelle.

Ces chimères avaient été souvent rebattues par l'abbé de Saint-Pierre, dans plusieurs de ses petits livres, et n'avaient été remarquées que pour leur singularité. Il croyait avoir perfectionné la république de Platon et le gouvernement imaginaire de Salente. Nous avons eu en France, en Angleterre, beaucoup de ces projets, quelques-uns peut-être de-

[a] Voyez l'article XVI de ces *Fragments*. Voyez aussi *les Trois Siècles*, à l'article SAINT-DIDIER, où l'abbé Sabatier, auteur de ces *Trois Siècles*, affirme que *la Henriade* est pillée d'un poëme de Saint-Didier, intitulé *Clovis*. Vous remarquerez qu'il y avait déjà trois éditions de *la Henriade* sous le titre de *la Ligue*, quand le *Clovis* de Saint-Didier parut et disparut.

sirables, et nul de praticable; nous sommes même encore aujourd'hui accablés de systèmes. Celui de Maximilien de Rosni, duc de Sulli, a paru le plus étonnant de tous. Bouleverser toute l'Europe pour y introduire une paix perpétuelle; changer toutes les dominations pour les rendre égales; substituer un intérêt général à tous les intérêts de chaque pays; avoir une ville commune, une armée commune, des finances communes! Un tel roman n'était bon que dans la comédie du *Potier d'étain*, ou de *Sir Politick*[1].

Il se peut que Henri IV et le duc de Sulli se fussent quelquefois égayés, dans la conversation, à parler de ce roman; mais qu'on en ait sérieusement fait le plan; que Henri IV, la reine Élisabeth, la république de Venise, et plusieurs princes d'Allemagne, se soient ligués ensemble pour l'exécuter, c'est ce qui est démontré faux. La démonstration consiste en ce qu'on n'a jamais retrouvé aucun vestige d'une pareille négociation, ni dans les archives de Londres, ni chez aucun prince d'Allemagne, ni à Venise, ni dans les Mémoires du secrétaire d'état Villeroi, ministre du dehors sous Henri. Le silence en pareil cas parle assez hautement.

L'abbé de Saint-Pierre osa supposer que les projets de gouverner la France par scrutin, et de partager l'Europe en quinze dominations, pour lui assurer une paix perpétuelle, avaient été adoptés et rédigés par le dauphin duc de Bourgogne, père de sa ma-

[1] *Le Potier d'étain, homme d'état*, est une comédie danoise, du baron de Holberg; *Sir Politick Wouldbe* est une comédie de Saint-Évremond. B.

jesté Louis XV; et qu'à la mort de ce prince ils avaient été trouvés parmi ses papiers. On lui remontra qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques; qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable, et de mentir si grossièrement pour autoriser des chimères. Voici ce qu'il répondit en propres mots[a]:

« Je n'en ai de preuves que des ouï-dire vraisem-« blables. C'était un prince très appliqué à la science « du gouvernement.... De là sont nées apparemment « les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets, si « une mort précipitée ne l'eût empêché de régner. Je « n'ai donc sur cela que des ouï-dire, etc. »

On pourrait répliquer à l'abbé de Saint-Pierre que ces prétendus ouï-dire n'avaient pas le moindre fondement, et qu'il les inventait pour s'autoriser d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. Caritidès[1] d'attribuer ses projets à Louis XIV.

Cependant, après une telle réponse, il se crut le réformateur du genre humain. Il appela son scrutin perfectionné *anthropomètre* et *basilomètre*, et continua à gouverner.

Malheureusement pour lui, parmi quarante de ses volumes, on distingua sa *Polysynodie*, et on y fit quelque attention. Cet ouvrage essuya le même sort que l'*Éloge du système de Lass*, par l'abbé Terrasson. A peine cet Éloge avait-il paru que le système

[a] Ouvrages de politique, par M. l'abbé de Saint-Pierre, à Rotterdam, chez Béman, et à Paris, chez Briasson; tome III, pages 191 et 192.

[1] Personnage des *Fâcheux*, III, 2. B.

s'écroula de fond en comble; et lorsque l'abbé de Saint-Pierre démontrait que la polysynodie, c'est-à-dire la multitude des conseils, était la seule forme de gouvernement qu'on pût admettre, le duc d'Orléans, régent, qui d'abord avait adopté cette forme, prenait déjà des mesures pour l'abolir.

Comme l'auteur avait donné au gouvernement de Louis XIV le nom de vizirat et de demi-vizirat, le cardinal de Polignac, et le cardinal de Fleury, alors précepteur du roi, furent choqués de ces expressions: ils crurent que puisqu'on traitait de vizirs les ministres de Louis XIV, on traitait ce monarque chrétien de grand turc: tous deux étaient de l'académie, ainsi que l'abbé; ils y portèrent leurs plaintes contre leur confrère dans deux discours qui sont imprimés.

On ne voit pas que le terme de grand vizir soit plus injurieux que celui de préfet du prétoire sous les empereurs romains; mais enfin les plaintes des deux académiciens prévalurent contre leur confrère, et il fut exclus de l'académie. Ce qu'il y eut de plus singulier dans cette affaire, et que nous avons remarqué dans le *Siècle de Louis XIV*[1], c'est que le cardinal de Polignac, en poursuivant l'auteur de la polysynodie adoptée alors par le duc d'Orléans, régent du royaume, conspirait contre lui dans ce temps-là même. Cependant, le régent, qui se doutait déjà des intrigues de Polignac, et qui ne voulut pas manifester ses soupçons, lui abandonna Saint-Pierre, premier aumônier de sa mère; et ce pauvre aumônier

[1] Voyez tome XIX, page 198. B.

fut la victime du service qu'il avait cru rendre au régent; accident fort commun aux gens de lettres.

L'abbé continua tranquillement à éclairer le monde et à le gouverner. Il publia une ordonnance pour rendre les ducs et pairs utiles à l'état; il diminua toutes les pensions par un de ses édits, vida tous les procès, permit aux prêtres et aux moines de se marier; et ayant ainsi rendu la terre heureuse, il s'occupa de ses *Annales politiques*, qui sont poussées jusqu'à l'année 1739, et qui ne furent imprimées que long-temps après sa mort. Elles finissent par une comparaison entre Louis XIV et Henri IV. Il donne la préférence entière à Henri IV, sans concurrence; et une de ses plus fortes raisons, est que ce prince voulait établir, selon lui, *la diète europaine et le scrutin perfectionné.*

Si nous osions mettre dans la balance Henri IV et Louis XIV, nous laisserions là ce scrutin et cette paix perpétuelle. Nous dirions que Henri IV et Louis XIV naquirent heureusement tous deux, avec des caractères et des talents convenables aux temps où ils vécurent.

Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Philippe II jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire, et la raison : il vit souvent le danger sans s'émouvoir. C'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie : ce n'était pas dans lui

l'emporteuent d'un sang bouillant, comme dans Charles XII, ou dans Henri IV.

Il y avait entre Henri et Louis cette différence qui se trouve si souvent entre un geutilhomme qui a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec uue fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence, et pour les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut long-temps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière; tous deux ennemis de la maison d'Autriche, mais Henri accablé trente ans par elle, et Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

Henri, forcé d'être toujours très économe; et Louis, invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages; à protéger tous les beaux-arts, non seulement chez lui, mais chez les étrangers; à élever des hôpitaux, des palais, des églises, et des forteresses.

Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pellisson, dans ses *Lettres*[1], nous apprend que Louis XIV lui demanda

[1] *Lettres historiques de M. Pellisson*, Paris, 1729, trois volumes in-12. Pellisson, tome II, page 6, dit : « On assure que... il (Louis XIV) demanda

si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fût pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince; mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît *le coup de main;* et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans il était prêt de partir pour aller sur le Rhin, se mettre à la tête de la ligue qu'on appelait *protestante*, contre celle à qui l'on donna le nom de *papiste*, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoique à l'âge de soixante et dix années.

Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours: l'un voulut épouser sa maîtresse, l'autre en effet épousa la sienne.

Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïsme; dans Louis, plus de majesté et plus d'éclat, plus d'art d'en imposer: l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions, le siècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV; car il fut le siècle des grands talents dans tous les genres; et celui

à quelqu'un si ces combats singuliers entre deux princes qui se trouvaient à la tête de leurs armées se pouvaient pratiquer en conscience. » B.

de Henri fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorants.

Voilà à peu près l'idée que nous eûmes de ces deux règnes, sans nous mettre plus en peine du *scrutin perfectionné*, que Henri IV et Louis XIV ne s'en embarrassaient.

ARTICLE XIV.

Fragment sur la Saint-Barthélemi.

On prétend en vain[1] que le chancelier de L'Hospital et Christophe De Thou, premier président, disaient souvent : *Excidat illa dies* (que ce jour périsse). Il ne périra point; ces vers même en conservent la mémoire[a]. Nous fîmes aussi nos efforts autrefois pour la perpétuer[2]. Virgile avait mieux réussi que nous à transmettre aux siècles futurs la journée de la ruine de Troie. La grande poésie s'occupa toujours d'éterniser les malheurs des hommes.

Nous fûmes étonnés de trouver, en 1758, près de

[1] Caveyrac, à la page 43 de sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemi*, imprimée à la suite de son *Apologie de Louis XIV et de son conseil sur la révocation de l'édit de Nantes*, etc., 1758, in-8°. Voltaire avait déjà fait une *Réponse* à Caveyrac; voyez ci-dessus, page 128. B.

[a] Ce sont des vers de Silius Italicus :

> Excidat illa dies ævo, nec postera credant
> Secula.

— Ce passage n'est pas de Silius Italicus, mais de Stace, livre V des *Sylves*, II, 88-89. Dans son *Essai sur les mœurs*, voyez tome XVIII, page 75, Voltaire mettait cette citation dans la bouche de L'Hospital. Caveyrac dit, page 43 de sa *Dissertation*, que c'était le président De Thou qui les citait; voilà sans doute pourquoi ce dernier est nommé ici par Voltaire. B.

[2] Dans le chant II de *la Henriade*. B.

deux cents ans après la Saint-Barthélemi, un livre[1] contre les protestants, dans lequel est une dissertation sur ces massacres; l'auteur veut prouver ces quatre points qu'il énonce ainsi[2] :

1° Que la religion n'y a eu aucune part;

2° Que ce fut une affaire de proscription;

3° Qu'elle n'a dû regarder que Paris;

4° Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.

Au 1° nous répondrons : Non sans doute, ce ne fut pas la religion qui médita et qui exécuta les massacres de la Saint-Barthélemi; ce fut le fanatisme le plus exécrable. La religion est humaine, parcequ'elle est divine; elle prie pour les pécheurs, et ne les extermine pas; elle n'égorge point ceux qu'elle veut instruire. Mais si on entend ici par religion ces querelles sanguinaires de religion, ces guerres intestines qui couvrirent de cadavres la France entière pendant plus de quarante années, il faut avouer que cet effroyable abus de la religion arma les mains qui commirent les meurtres de la Saint-Barthélemi. Nous convenons que Catherine de Médicis, le duc de Guise, le cardinal de Birague, et le maréchal de Retz, qui conseillèrent ces massacres, n'avaient pas plus de religion que monsieur l'abbé, qui en veut diminuer l'horreur. Il nous reproche[3] d'avoir appelé Birague cardinal, sous prétexte qu'il ne fut décoré de la pourpre romaine qu'après avoir répandu le sang des Fran-

[1] La *Dissertation* dont j'ai parlé dans une note ci-dessus. B.

[2] Page 1 de la *Dissertation*. B.

[3] *Dissertation*, page 3. B.

çais. Mais ne dit-on pas tous les jours que le cardinal de Retz fit la première guerre de la fronde, quoiqu'il ne fût alors que coadjuteur de Paris? Que fait aux massacres de la Saint-Barthélemi le quantième du mois où un Birague reçut sa barrette? Est-ce par de tels subterfuges qu'on peut défendre une si détestable cause? Oui, le fanatisme religieux arma la moitié de la France contre l'autre : oui, il changea en assassins ces Français aujourd'hui si doux et si polis, qui s'occupent gaîment d'opéra-comiques, de querelles de danseuses, et de brochures. Il faut le redire cent fois; il faut le crier tous les ans, le 24 auguste, ou le 24 août, afin que nos neveux ne soient jamais tentés de renouveler religieusement les crimes de nos détestables pères.

2° *Que ce fut une affaire de proscription.*

Quelle affaire! proscrire ses propres sujets, ses meilleurs capitaines, ses parents, le prince de Condé, notre Henri IV, depuis restaurateur de la France, notre héros, notre père, qui n'échappa qu'à peine à cette boucherie! On dit une affaire de finance, une affaire d'honneur ou d'intérêt, affaire de barreau, affaire au conseil, affaires du roi, hommes d'affaires. Mais qui avait jamais entendu parler d'affaires de proscription? Il semble que ce soit une chose simple et en usage. Il n'est que trop vrai que ce fut une proscription; et c'est ce qui excitera toujours nos cris et nos larmes.

Mais on laissa au peuple fanatique et barbare le soin de choisir ses victimes. Le frère pouvait assassiner son frère; le fils plonger le couteau dans les

mamelles qui l'avaient allaité. Il n'est que trop vrai qu'on égorgea des femmes et des enfants. « Les char- « rettes chargées de corps morts de damoiselles, fem- « mes, filles, et enfants, étaient menées et déchar- « gées dans la rivière [1]. » Quelle affaire!

3° *Que cette affaire n'a jamais dû regarder que Paris.*

Et, pour nous prouver cette étrange assertion, monsieur l'abbé nous assure qu'à Troyes un catholique voulut sauver la vie à Étienne Marguien [2]; mais il ne nous dit point qu'Étienne Marguien échappa au carnage. Si cette affaire n'avait regardé que Paris, pourquoi la cour envoya-t-elle des ordres à tous les gouverneurs des provinces et des villes de répandre partout le sang des sujets? Il y en eut qui s'en excusèrent. Les seigneurs de Saint-Hérem [3], de Chabot, d'Ortez, d'Ognon, de La Guiche, Gordes, et d'autres, écrivirent au roi, en différents termes, qu'ils avaient des soldats pour son service, et non des bourreaux.

Au reste il nous doit être permis d'en croire les véridiques Auguste De Thou et Maximilien, duc de Sulli, qui virent de bien plus près la Saint-Barthélemi que monsieur l'abbé, qui n'y était pas, et qui ne passe peut-être pas pour aussi véridique.

4° *Qu'il y a péri beaucoup moins de monde qu'on n'a écrit.*

Il n'est pas possible de savoir le nombre des morts;

[1] Texte rapporté page 39 de la *Dissertation sur la Saint-Barthélemi.* B.

[2] *Dissertation*, page 5. B.

[3] Voyez, tome X, une de mes notes sur l'*Essai sur les guerres civiles.* B.

on ne sait pas dans les villes le nombre des vivants. Tel auteur exagère, tel autre diminue, personne ne compte. Nous n'avons jamais cru aux trois cent mille Sarrasins tués par Charles-Martel ; il n'est pas question ici de savoir au juste combien de Français furent massacrés par leurs compatriotes. Qui pourra jamais avoir une liste exacte des habitants de Thessalonique égorgés par l'ordre de Théodose dans le cirque, où il les invita par des jeux solennels? Il est avéré que tout ce qui entra fut tué. Thessalonique était une ville marchande, opulente, et peuplée. Il n'est pas vraisemblable qu'elle ne contînt que sept mille ames. Mais que Théodose, dans sa Saint-Barthélemi, ait fait massacrer quinze mille de ses sujets, ou trente mille, le crime est égal.

L'archevêque Péréfixe pousse jusqu'à cent mille[1] le nombre des victimes frappées dans la proscription de Charles IX. Le sage De Thou réduit ce nombre à soixante et dix mille[2]. Prenons une moyenne proportionnelle arithmétique, nous aurons quatre-vingt-cinq mille. Quelle affaire! encore une fois.

[1] « Six jours après, qui fut le jour de la Saint-Barthélemi, tous les huguenots qui étaient venus à la fête furent égorgés; entre autres l'amiral... puis par toutes les villes du royaume, à l'exemple de Paris, *près* de cent mille hommes. » *Histoire du roi Henri-le-Grand*, première partie (1572). B.

[2] De Thou dit *plus de trente mille hommes ;* voici son texte : « Proditum-« que a multis plus XXX hominum CIO toto regno in his tumultibus varia « peste exstincta; quamvis aliquanto minorem credo. « Hist., LII, 12. Mais Sully (*OEconomies royales*, tome Ier, page 12 de l'édition des VVV verts) dit *plus de soixante et dix mille personnes.* Voltaire lui-même a cité Sully dans son écrit *Des conspirations*, t. XLII, p. 507.... Ce qui peut l'avoir induit ici en erreur c'est la citation des trois auteurs (De Thou, Sully, et Péréfixe), faite par Caveyrac, à la page 36 de sa *Dissertation sur la Saint-Barthélemi.* B.

De nos jours, un avocat irlandais[1] a plaidé pour les massacres d'Irlande, exécutés sous le règne de l'infortuné Charles Ier. Il a soutenu que les Irlandais catholiques n'avaient assassiné que quarante mille protestants. Nous ne voulons pas compter après lui; mais en vérité ce n'est pas peu de chose que quarante mille citoyens expirants dans des tourments recherchés, des filles attachées vivantes encore au cou de leurs mères suspendues à des potences; les parties génitales des pères de famille mises toutes sanglantes dans la bouche de leurs femmes égorgées, et leurs enfants coupés par morceaux sous les yeux des pères et des mères, le tout à la plus grande gloire de Dieu.

Nous aurions mauvaise grace de nous plaindre des reproches[2] que nous fait monsieur l'abbé sur ce que nous fîmes, il y a cinquante ans, je ne sais quel poëme épique dans lequel il est parlé de la Saint-Barthélemi. Un de nos parents fut tué dans cette journée : mais nous nous tenons très heureux d'en être quitte aujourd'hui pour des injures.

ARTICLE XV.

Sur la révocation de l'édit de Nantes.

La fameuse révocation de l'édit de Nantes est regardée comme une grande plaie de l'état. Lorsque nous fûmes obligé d'en parler dans le *Siècle de*

[1] Brooke, voyez tome XLII, page 509. B.

[2] Dans une note du chant II de *la Henriade*, Voltaire parle d'un gentilhomme qui, étant fort jeune dans les gardes du roi Charles IX, chargeait son arquebuse. Caveyrac, pages 42 et 43 de sa *Dissertation*, reprochait à Voltaire d'avoir rapporté cette circonstance. B.

Louis XIV[1], nous fûmes bien loin de vouloir dégrader un monument que nous élevions à la gloire de ce siècle mémorable; mais[a] madame de Caylus, nièce[2] de madame de Maintenon, dit que le roi *avait été trompé*. La reine Christine[b] écrit que Louis XIV s'était coupé le bras gauche avec le bras droit. Nous dûmes plaindre la France d'avoir porté chez les étrangers, et même chez ses ennemis, ses citoyens, ses trésors, ses arts, son industrie, ses guerriers. Nous avouâmes que l'indulgence, la tolérance, dont les hommes ont tant de besoin les uns envers les autres, étaient le seul appareil qu'on pût mettre sur une blessure si profonde.

Ce divin esprit de tolérance, qui au fond n'est que la charité, *charitas humani generis*, comme dit Cicéron[3], a depuis quelques années tellement animé les ames nobles et sensibles, que M. de Fitz-James, évêque de Soissons, a dit dans son dernier mandement[4] : « Nous devons regarder les Turcs comme nos frères. »

Aujourd'hui nous voyons en France des protestants, autrefois plus odieux que les Turcs, occuper publiquement des places qui, si elles ne sont pas les plus considérables de l'état, sont du moins les plus avantageuses. Personne n'en a murmuré. On n'a pas

[1] Voyez tome XX, page 385. B.

[a] *Souvenirs de madame de Caylus.*

[2] Voyez tome XX, pages 196, 552; et XLVI, 341. B.

[b] *Lettres de la reine Christine.* — Il s'agit du recueil d'Arckenholtz dont j'ai parlé tome XXXIX, page 424, et non de l'ouvrage de Lacombe; voyez tome XLI, page 34. B.

[3] Voyez ma note, tome XXVIII, page 13. B.

[4] Le mandement est du 21 mars 1757; Voltaire en a souvent parlé; voyez ma note, tome XLI, page 363. B.

été plus surpris de voir des fermiers-généraux calvinistes, que s'ils avaient été jansénistes.

Le ministère ayant écrit, en 1751, une lettre de recommandation en faveur d'un négociant protestant nommé Frontin, homme utile à l'état, un évêque d'Agen, plus zélé que charitable, écrivit et fit imprimer une lettre assez violente contre le ministère. Il remontrait, dans cette lettre, qu'on ne doit jamais recommander un négociant huguenot, attendu qu'ils sont tous ennemis de Dieu et des hommes. On écrivit[1] contre cette lettre; et, soit qu'elle fût de l'évêque d'Agen, soit de l'abbé de Caveyrac, cet abbé la soutint dans son *Apologie de la révocation de l'Édit de Nantes*. Il voulut persuader qu'il n'y avait eu aucune persécution dans la dragonnade; que les réformés méritaient d'être beaucoup plus maltraités; qu'il n'en sortit pas du royaume cinquante mille; qu'ils emportèrent très peu d'argent; qu'ils n'établirent point ailleurs des manufactures dont aucun pays n'avait besoin, etc., etc.

Autrefois un tel livre eût occupé toute l'Europe : les temps sont si changés qu'on n'en parla point. Nous fûmes les seuls qui prîmes la peine d'observer que

[1] Une *Lettre de M. l'intendant de *** à M. l'évêque d'Alais* fit naître la *Réponse de M. l'évêque d'Alais à M. l'intendant de ****. Cette *Réponse* est datée du 6 juin 1751, et fut l'origine de l'écrit que publièrent Ripert de Monclar et l'abbé Quesnel sous le titre de : *Mémoire théologique et politique au sujet des mariages clandestins des protestants en France*, etc., 1755, in-8°. Caveyrac répondit à cet écrit par un *Mémoire politico-critique, où l'on examine s'il est de l'intérêt de l'Église et de l'état d'établir pour les calvinistes du royaume une nouvelle forme de se marier*; 1756, in-8°. C'est dans ce *Mémoire* (page 150), et non dans l'*Apologie*, qu'il prend la défense de l'évêque d'Agen. B.

M. de Caveyrac n'avait pas eu des mémoires exacts sur plusieurs faits.

Par exemple, il disait [1] qu'il n'y a pas cinquante familles françaises à Genève. Nous, qui demeurons à deux pas de cette ville, nous pouvons affirmer qu'il y en a eu plus de mille, sans compter celles que la mort a éteintes, ou qui sont passées dans d'autres familles par les femmes. Et nous ajoutons ici que ce sont ces familles qui ont porté dans Genève une industrie et une opulence inconnues jusqu'alors. Genève, qui n'était autrefois qu'une ville de théologie, est aujourd'hui célèbre par ses richesses et par ses connaissances solides : elle les doit aux réfugiés français ; ils l'ont mise en état de prêter au roi de France des fonds dont elle retire cinq millions de rente, au temps où nous écrivons.

Monsieur l'abbé donna [2] un démenti au roi de Prusse, qui, dans l'histoire de sa patrie, a prononcé que son grand-père reçut dans ses états plus de vingt mille réfugiés; et, pour décréditer le témoignage du roi de Prusse, il prétend que son *Histoire du Brandebourg* n'est point de lui, et que c'est nous qui l'avons faite sous son nom. Ce fut donc pour nous un devoir indispensable de rendre gloire à la vérité [3]; de ne nous point parer de ce qui ne nous appartient pas ; d'avouer que nous ne servîmes au roi de Prusse que de grammairien fort inutile. Il n'avait pas be-

[1] *Apologie*, page 83. B.

[2] Id., page 84. B.

[3] Voyez, tome XII, les notes et variantes de l'*Ode sur la mort de madame la princesse de Bareuth*. B.

soin de nous pour être l'historien et le législateur de son royaume, comme il en a été le héros[a].

Monsieur l'abbé[1] récusait de même le témoignage de tous les intendants des provinces de France et de nos ambassadeurs, qui, témoins de la décadence de nos manufactures et de leur transplantation dans le pays étranger, en avaient formé de justes plaintes. Nous aimâmes mieux les en croire que M. de Caveyrac, qui était moins à portée qu'eux d'être bien instruit.

Il prétend[2] que ceux qui s'expatrièrent n'étaient que des *gueux* à charge à l'état. Mais les La Roche-

[a] « Il arriva depuis un événement favorable, qui avança considérablement les projets du grand électeur. Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, et quatre cent mille Français pour le moins sortirent de ce royaume; les plus riches passèrent en Angleterre et en Hollande; les plus pauvres, mais les plus industrieux, se réfugièrent dans le Brandebourg, au nombre de vingt mille ou environ; ils aidèrent à repeupler nos villes désertes, et nous donnèrent toutes les manufactures qui nous manquaient.

« A l'avènement de Frédéric-Guillaume à la régence, on ne fesait dans ce pays ni chapeaux, ni bas, ni serges, ni aucune étoffe de laine; l'industrie des Français nous enrichit de toutes ces manufactures; ils établirent des fabriques de draps, de serges, d'étamines, de petites étoffes, de droguets, de griselles, de crépon, de bonnets et de bas tissus sur des métiers; des chapeaux de castor, de lapin, et de poil de lièvre; des teintures de toutes les espèces. Quelques uns de ces réfugiés se firent marchands, et débitèrent en détail l'industrie des autres. Berlin eut des orfèvres, des bijoutiers, des horlogers, des sculpteurs; et les Français qui s'établirent dans le plat pays y cultivèrent le tabac, et firent venir des fruits et des légumes excellents dans les contrées sablonneuses, qui, par leurs soins, devinrent des potagers admirables. Le grand électeur, pour encourager une colonie aussi utile, lui assigna une pension annuelle de quarante mille écus dont elle jouit encore. »

Histoire de Brandebourg, par le roi de Prusse, édition de Jean Néaulme, 1751, tome II, pages 311, 312, et 314.

[1] *Apologie*, page 110 et suivantes. B.

[2] *Apologie*, page 95. B.

foucauld, les Bourbon-Malause, les La Force, les Ruvigni, les Schomberg, tant d'autres officiers principaux qui servirent sous le roi Guillaume et sous la reine Anne, étaient-ils des *gueux?* Il est vrai qu'il sortit plusieurs familles pauvres, et qu'elles furent secourues par les rois d'Angleterre et de Prusse, par plusieurs princes de l'Empire, par les Hollandais, par les Suisses. Cela même est un très grand malheur. Les pauvres sont nécessaires à un état; ils en font la base; il faut des mains nécessitées au travail. Ceux qui auraient cultivé des campagnes en France allèrent défricher la Caroline, la Pensylvanie, et jusqu'à la terre des Hottentots. L'Orient et l'Occident, les extrémités de l'Ancien et du Nouveau Monde, virent leurs travaux et leurs larmes.

Si donc l'Angleterre et la Hollande donnèrent à ces proscrits des asiles en Europe et au bout de l'univers, il est étrange que monsieur l'abbé se soit exprimé sur les Anglais en ces termes[a] : « Une fausse « religion... devait produire nécessairement de pareils « fruits : il en restait un seul à mûrir : ces insulaires « le recueillent : c'est le mépris des nations. » On n'a jamais rien dit de si étrange.

Quelles sont donc les nations pour qui les Anglais ne sont qu'un objet de mépris? Sont-ce les peuples qu'ils ont vaincus? sont-ce les peuples qu'ils ont secourus? est-ce l'Inde, où ils ont conquis des états trois fois plus grands et plus peuplés que l'Angleterre? est-ce la moitié de l'Amérique, dont ils sont souverains?

[a] Page 362.

A l'égard des Hollandais, monsieur l'abbé dit qu'ils n'accueillirent les réfugiés français que parcequ'ils sont sans religion. « Les Hollandais, dit-il, ne sont « pas tolérants, ils sont indifférents. La philosophie « ne les a pas éclairés; elle a obscurci leurs lumières[1]. » Il en fait ensuite un portrait affreux. C'est ainsi qu'il juge le monde entier.

Nous ne pouvons pas passer sous silence un reproche singulier que monsieur l'abbé fait aux protestants de France : « Reprochez-vous[2], ô huguenots, « les meurtres de Henri III et de Henri IV, puisque, « en conspirant contre François II et contre Char- « les IX, vous avez enhardi les cruelles mains des par- « ricides. » On ne savait pas encore que le jacobin Jacques Clément et le feuillant Ravaillac fussent huguenots. C'est une fleur de rhétorique, et quelle fleur !

Il est temps de passer de M. l'abbé de Caveyrac à M. l'abbé Sabatier, tous deux également pieux, et également illustres.

ARTICLE XVI[3].

Des Dictionnaires de calomnies.

Un nouveau poison fut inventé depuis quelques années dans la basse littérature. Ce fut l'art d'outrager

[1] Voici le texte de Caveyrac, page 447 :

« 1° Les Hollandais ne sont pas tolérants, mais indifférents. 2° La philosophie ne les a pas éclairés; la cupidité, au contraire, a obscurci leurs lumières. » B.

[2] Page 32.

[3] De cet article les éditeurs de Kehl avaient fait la XXVIIe *Honnêteté littéraire ;* voyez ma note, tome XLII, page 632. B.

les vivants et les morts par ordre alphabétique: on n'avait point encore entendu parler de ces dictionnaires d'injures. Si nous ne nous trompons pas, ils commencèrent lorsque M. Ladvocat, bibliothécaire de la Sorbonne, l'un des plus sages et des plus modérés littérateurs, comme l'un des plus savants, eut donné son *Dictionnaire historique* vers l'an 1740[1]. Un janséniste (car, pour le malheur de la France, il y avait encore des jansénistes et des molinistes) fit imprimer contre M. l'abbé Ladvocat un libelle diffamatoire en six volumes[2], sous le titre et dans la forme de dictionnaire.

Il commence par remercier Dieu de ce qu'il est venu à bout de finir ce rare ouvrage sous les yeux et avec le secours de l'auteur clandestin de la gazette ecclésiastique, « dont la plume, dit-il, est une flèche « semblable à la flèche de Jonathas, fils de Saül, la« quelle n'est jamais retournée en arrière, et est tou« jours teinte du sang des morts et de la graisse des « plus vigoureux (II Rois, 1, 22). » L'abbé Ladvocat lui répondit qu'il voyait peu de rapport entre la flèche de Jonathas teinte de graisse, et la plume d'un prêtre normand qui vendait des gazettes. D'ailleurs il persista à se rendre utile, dût-il être percé de quelque flèche de ces convulsionnaires. Le libelle du janséniste attaqua tous les gens de lettres qui n'étaient

[1] La première édition du *Dictionnaire historique* de Ladvocat est de 1752, deux volumes petit in-8°. B.

[2] C'est le *Dictionnaire* de Barral et Guibaud dont Voltaire a déjà parlé tome XIX, pages 35, 62; XX, 455; XXVIII, 348; XLIII, 504, et ci-dessus, page 85. Ce dictionnaire n'a que quatre gros volumes, que cependant on a quelquefois reliés en six. B.

pas du parti : sa flèche fut lancée contre les Fontenelle, les La Motte, les Saurin, qui n'en sentirent rien.

Nous avions mis au-devant du *Siècle de Louis XIV* une liste assez détaillée de tous les artistes qui firent honneur à la France dans ces temps illustres. Deux ou trois personnes se sont associées depuis peu pour faire un pareil catalogue des artistes de trois siècles; mais ces auteurs s'y sont pris différemment : ils ont insulté, par ordre alphabétique, à tous ceux dont ils ont cru qu'il était de leur intérêt d'attaquer la réputation. Nous ignorons si leur flèche est retournée ou non en arrière, et si elle a été teinte de la graisse des vigoureux. Celui de la troupe qui tirait le plus fort et le plus mal était un abbé Sabatier [1], natif d'un village auprès de Castres, homme d'ailleurs différent en tout des gens de mérite qui portent le même nom.

Il fut payé pour tirer ses traits sur tous ceux qui font aujourd'hui honneur à la littérature par leur érudition et par leurs talents. Dans la foule de ceux qu'il attaque, on trouve feu M. Helvétius. Il le qualifie lui et ses amis de maniaques. « Nous pouvons assurer, dit-il, par de justes observations, que ses « illusions philosophiques étaient une espèce de manie involontaire..... Il se contentait de gémir, dans « le sein de l'amitié, de l'extravagance et des excès

[1] On disait, et quelques personnes pensent encore qu'un abbé Martin, devenu fou et mort en 1776, est le principal auteur des *Trois siècles de la littérature*, ouvrage dont la première édition est de 1772, trois volumes in-8°, et que l'abbé Sabatier (voyez tome IX, page 284) avait publié. B.

« de maniaques, qui se glorifiaient de l'avoir pour « confrère. »

L'abbé Sabatier a raison de dire qu'il était à portée de faire de justes observations sur M. Helvétius, puisqu'il avait été tiré par lui de la plus extrême misère, et que, réchauffé dans sa maison (comme Tartufe chez Orgon), il n'avait vécu que de ses libéralités. La première chose qu'il fait après la mort d'Helvétius, est de déchirer le cadavre de son bienfaiteur.

Nous n'étions pas de l'avis de M. Helvétius sur plusieurs questions de métaphysique et de morale; et nous nous en sommes assez expliqué [1] sans blesser l'estime et l'amitié que nous avions pour lui. Mais qu'un homme nourri chez lui par charité prenne le masque de la dévotion pour l'outrager avec fureur, lui et tous ses amis, et tous ceux même qui l'ont assisté, nous pensons qu'il ne s'est rien fait de plus lâche dans les trois siècles dont cet homme parle, et qu'il connaît si peu.

Lui!..... un abbé Sabatier!..... oser feindre de défendre la religion! oser traiter d'impies les hommes du monde les plus vertueux! S'il savait que nous avons en notre possession son abrégé du spinosisme, intitulé *Analyse de Spinosa* [2], à Amsterdam; ouvrage rempli de sarcasmes et d'ironies, écrit tout entier de sa main, finissant par ces mots : « Point de religion,

[1] Tome XXIX, pages 240-41; XXX, 236; XXXI, 497; XXXII, 64-66; XLII, 282, 321, 522. B.

[2] Une *Apologie de Spinosa et du spinosisme*, par Sabatier, a vu le jour pour la première fois à Altona, 1806, in-8°. B.

« et j'en serai plus honnête homme. La loi ne fait que « des esclaves, elle n'arrête que la main; enfin signé, « *adieu baptisabit.* »

S'il savait que nous possédons aussi écrits de sa main les vers infames qu'il fit dans sa prison à Strasbourg, et d'autres vers aussi libertins que mauvais, que dirait-il? rentrerait-il en lui-même? non, il irait demander un bénéfice, et il l'obtiendrait peut-être.

Le cœur le plus bas et le plus capable de tous les crimes des lâches est celui d'un athée hypocrite.

Nous fûmes toujours persuadé que l'athéisme ne peut faire aucun bien, et qu'il peut faire de très grands maux. Nous fîmes sentir la distance infinie entre les sages qui ont écrit contre la superstition, et les fous qui ont écrit contre Dieu. Il n'y a dans tous les systèmes d'athéisme ni philosophie ni morale.

Nous n'y voyons point de philosophie: car, en effet, est-ce raisonner que de reconnaître du génie dans une sphère d'Archimède, de Posidonius; dans un de ces *orreries*[1] qu'on vend en Angleterre; et de n'en point reconnaître dans la fabrication de l'univers; d'admirer la copie, et de s'obstiner à ne point voir d'intelligence dans l'original? Cela n'est-il pas encore plus fou que si on disait: Les estampes de Raphaël sont faites par un ouvrier intelligent, mais le tableau s'est fait tout seul?

L'athéisme n'est pas moins contraire à la morale, à l'intérêt de tous les hommes; car, si vous ne recon-

[1] Machine de mathématiques, ainsi appelée du nom de Boyle, comte d'Orrery, à qui elle fut dédiée. B.

naissez point de Dieu, quel frein aurez-vous pour les crimes secrets?

> Duræ saltem virtutis amator,
> Quære quid est virtus, et posce exemplar honesti.
> LUCAN., Phars., IX, 562.

Nous ne disons pas qu'en adorant un Être suprême, juste et bon, nous devions admettre la barque à Caron, Cerbère, les Euménides, ou l'ange de la mort Samaël, qui vient demander à Dieu l'ame de Moïse, et qui se bat avec Michaël à qui l'aura. Nous ne prétendons point qu'Hercule ait pu ramener Alceste des enfers, ou que le Portugais Xavier ait ressuscité neuf morts.

De même qu'il faut distinguer soigneusement la fable de l'histoire, il faut aussi discerner entre la raison et la chimère.

Il est très certain que la croyance d'un Dieu juste ne peut être qu'utile. Quel est l'homme qui, ayant seulement une peuplade de six cents personnes à gouverner, voudrait qu'elle fût composée d'athées?

Quel est l'homme qui n'aimerait pas mieux avoir affaire à un Marc-Aurèle ou à un Épictète qu'à un abbé Sabatier? Nous savons, et nous l'avons souvent avoué, qu'il est des athées par principes, dont l'esprit n'a point corrompu le cœur.

> On a vu souvent des athées[1]
> Vertueux malgré leurs erreurs :
> Leurs opinions infectées

[1] C'est une des strophes de l'ode VII (voyez tome XII), mais avec quelques différences. B.

N'avaient point infecté leurs mœurs.
Spinosa fut doux, simple, aimable;
Le Dieu que son esprit coupable
Avait follement combattu,
Prenant pitié de sa faiblesse,
Lui laissa l'humaine sagesse,
Et les ombres de la vertu.

Nous dirons à tous ces athées argumentants, qui n'admettent aucun frein, et qui cependant se sont fait celui de l'honneur, qui raisonnent mal, et qui se gouvernent bien: Messieurs, gardez-vous de l'abbé Sabatier, qui se conduit comme il raisonne. Aussi ne le voient-ils point; il est également en horreur aux dévots et aux philosophes.

Quand le *Système de la Nature* fit tant de bruit, nous ne dissimulâmes point notre opinion sur ce livre [1]; il nous parut une déclamation quelquefois éloquente, mais fatigante, contraire à la saine raison, et pernicieuse à la société. Spinosa du moins avait embrassé l'opinion des stoïciens, qui reconnaissent une intelligence suprême; mais, dans le *Système de la Nature*, on prétend que la matière produit elle-même l'intelligence. S'il n'y avait là que de l'absurdité, on pourrait se taire. Mais cette idée est pernicieuse; parcequ'il peut se trouver des gens qui, ne croyant pas plus à l'honneur et à l'humanité qu'à Dieu, seront leurs dieux à eux-mêmes, et s'immoleront tout ce qu'ils croiront pouvoir s'immoler impunément. Les athées *Tartufes* seront encore plus à craindre. Un brave déiste, un sectateur du grand lama un peu

[1] Voyez tome XXVII, page 521; XXVIII, 376. B.

courageux, peut avoir la consolation de tuer un athée sanguinaire qui lui demande la bourse le pistolet à la main; mais comment se défendre d'un athée hypocrite et calomniateur, qui passe la journée dans l'antichambre d'un évêque? etc.

FIN

DU TOME ONZIÈME DES MÉLANGES.

TABLE

DES MATIÈRES DU ONZIÈME VOLUME

DES MÉLANGES.

LETTRE DE M. DE VOLTAIRE à un de ses confrères à l'académie. 1772. Page 1
Avis de l'imprimeur. 4
LETTRE A M. LE MARQUIS DE BECCARIA, professeur en droit public à Milan, au sujet de M. de Morangiés. 1772. 6
Présomption contre la famille Véron. 9
Présomption en faveur de la famille Véron. 12
Raisons du maréchal de camp contre les raisons de la famille Véron. 14
LETTRE SUR UN ÉCRIT ANONYME. 1772. 23
ESSAI SUR LES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE. 1772. — AVERTISSEMENT. 35
ESSAI SUR LES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE. 37
Histoire de la veuve Genep. 42
Première probabilité en faveur de la veuve et de sa famille. 45. — Seconde probabilité pour la vieille, 47. — Troisième probabilité défavorable à la vieille, *ibid.* — Quatrième probabilité en faveur de la vieille, 48. — Première probabilité pour l'officier-général, *ibid.* — Seconde probabilité en faveur de l'officier, 50. — Actions commencées en justice, 51. — Nouvelles probabilités contre la famille aux cent mille écus, 55. — Intervention d'un ancien tapissier, solliciteur de procès, dans cette affaire, 57. — Mort et testament de la grand'mère pendant le procès, 59. — Nouvelles probabilités à examiner dans cette affaire, 62. — S'il ne reste que des probabilités, que faire? 64.
IL FAUT PRENDRE UN PARTI, OU LE PRINCIPE D'ACTION. Diatribe. 1772. 70
I. Du principe d'action, 71. — II. Du principe d'action nécessaire et éternel, 74. — III. Quel est ce principe? *ibid.* — IV. Où est le prc-

mier principe? Est-il infini? 75. — V. Que tous les ouvrages de l'Être éternel sont éternels, 78. — VI. Que l'Être éternel, premier principe, a tout arrangé volontairement, 79. — VII. Que tous les êtres, sans aucune exception, sont soumis aux lois éternelles, 80. — VIII. Que l'homme est essentiellement soumis en tout aux lois éternelles du premier principe, 82. — IX. Du principe d'action des êtres sensibles, 83. — X. Du principe d'action appelé ame, 86. — XI. Examen du principe d'action appelé ame, 88. — XII. Si le principe d'action dans les animaux est libre, 90. — XIII. De la liberté de l'homme et du destin, 93. — XIV. Ridicule de la prétendue liberté, nommée liberté d'indifférence, 94. — XV. Du mal, et, en premier lieu, de la destruction des bêtes, 96. — XVI. Du mal dans l'animal appelé homme, 98. — XVII. Des romans inventés pour deviner l'origine du mal, 101. — XVIII. De ces mêmes romans, imités par quelques nations barbares, 102. — XIX. Discours d'un athée sur tout cela, 104. — XX. Discours d'un manichéen, 105. — XXI. Discours d'un païen, 106. — XXII. Discours d'un juif, 111. — XXIII. Discours d'un turc, 115. — XXIV. Discours d'un théiste, 117. — XXV. Discours d'un citoyen, 121.

RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES SUR LE PROCÈS DE MADEMOISELLE CAMP. 1772. 124

Réponse à l'abbé de Caveyrac. 128

QUELQUES PETITES HARDIESSES DE M. CLAIR, à l'occasion d'un Panégyrique de saint Louis. 1772. 132

LA VOIX DU CURÉ, SUR LE PROCÈS DES SERFS DU MONT-JURA. 1772. 143

NOUVELLES PROBABILITÉS EN FAIT DE JUSTICE, dans l'affaire d'un maréchal de camp et de quelques citoyens de Paris. 1772. 157

FRAGMENT D'UNE LETTRE sur les DICTIONNAIRES SATIRIQUES. 1773. 172

Réponse à cette lettre, par M. de Morza. 178

DISCOURS DE Me BELLEGUIER, ancien avocat, sur le Texte proposé par l'université de la ville de Paris, pour le sujet du prix de l'année 1773. — AVERTISSEMENT des Éditeurs de l'édition de Kehl. 183

DISCOURS DE Me BELLEGUIER. 185

De Dieu. ibid.

Du gouvernement. 187

LETTRE ANONYME adressée AUX AUTEURS DU JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, au sujet d'une *Nouvelle Épître de Boileau à M. de Voltaire.* 1773. 200

DÉCLARATION DE M. DE VOLTAIRE SUR LE PROCÈS ENTRE M. LE COMTE DE MORANDIÉS ET LES VÉRON. 1773. 209

RÉPONSE A L'ÉCRIT D'UN AVOCAT, intitulé *Preuves démonstratives en fait de justice*. 1773. 222
DÉCLARATION DE M. DE VOLTAIRE. 1773. 229
LE PHILOSOPHE, par M. DUMARSAIS. 1773. 230
LETTRE SUR LA PRÉTENDUE COMÈTE. 1773. 238
PRÉCIS DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS CONTRE LA FAMILLE VÉRON. 1773. 245
LETTRE DE M. DE VOLTAIRE A MM. DE LA NOBLESSE DU GÉVAUDAN, qui ont écrit en faveur de M. le comte de Morangiés, 1773. 263
SECONDE LETTRE AUX MÊMES, SUR LE PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS. 1773. 273
TROISIÈME LETTRE AUX MÊMES. 1773. 284
QUATRIÈME LETTRE AUX MÊMES. 1773. 292
FRAGMENTS HISTORIQUES SUR L'INDE ET SUR LE GÉNÉRAL LALLY. 1773-1774. — Avis du nouvel Éditeur. 296
FRAGMENTS SUR QUELQUES RÉVOLUTIONS DANS L'INDE ET SUR LA MORT DU COMTE DE LALLY. — ARTICLE I. Tableau historique du commerce de l'Inde. 297
ART. II. Commencement des premiers troubles de l'Inde, et des animosités entre les compagnies française et anglaise. 303
III. Sommaire des actions de La Bourdonnaie et de Dupleix. 306
IV. Envoi du comte de Lally dans l'Inde. Quel était ce général; quels étaient ses services avant cette expédition. 316
V. État de l'Inde lorsque le général Lally y fut envoyé. 319
VI. Des Gentous, et de leurs coutumes les plus remarquables. 326
VII. Des brames. 331
VIII. Des guerriers de l'Inde, et des dernières révolutions. 336
IX. Suite des révolutions. 338
X. Description sommaire des côtes de la presqu'île où les Français et les Anglais ont commercé et fait la guerre. 342
XI. Suite de la connaissance des côtes de l'Inde. 349
XII. Ce qui se passait dans l'Inde avant l'arrivée du général Lally. Histoire d'Angria; Anglais détruits dans le Bengale. 354
XIII. Arrivée du général Lally; ses succès, ses traverses. Conduite d'un jésuite nommé Lavaur. 367
XIV. Le comte de Lally prend Arcate, assiége Madras. Commencement de ses malheurs. 373
XV. Malheurs nouveaux de la compagnie des Indes. 379
XVI. Aventure extraordinaire dans Surate. Les Anglais y dominent. 385
XVII. Prise et destruction de Pondichéri. 387
XVIII. Lally et les autres prisonniers conduits en Angleterre, relâchés sur leur parole. Procès criminel de Lally. 396

Art. XIX. Fin du procès criminel contre Lally. Sa mort. 402
XX. Destruction de la compagnie française des Indes. 415
XXI. De la science des brachmanes. 419
XXII. De la religion des brachmanes, et surtout de l'adoration d'un seul Dieu. 423
XXIII. De l'ancienne mythologie philosophique avérée, et des principaux dogmes des anciens brachmanes sur l'origine du mal. 430
XXIV. De la métempsycose. 437
XXV. D'une Trinité reconnue par les brames. De leur prétendue idolâtrie. 443
XXVI. Du catéchisme indien. 447
XXVII. Du baptême indien. 450
XXVIII. Du paradis terrestre des Indiens, et de la conformité apparente de quelques uns de leurs contes avec les vérités de notre sainte Écriture. 451
XXIX. Du Lingam, et de quelques autres superstitions. 455
XXX. Épreuves. 460
XXXI. De l'histoire des Indiens jusqu'à Timour ou Tamerlan. 463
XXXII. De l'histoire indienne depuis Tamerlan jusqu'à M. Holwell. 469
XXXIII. De Babar, qui conquit une partie de l'Inde après Tamerlan, au seizième siècle. D'Acbar, brigand encore plus heureux. Des barbaries exercées chez la nation la plus humaine de la terre. 475
XXXIV. Suite de l'histoire de l'Inde jusqu'à 1770. 481
XXXV. Portrait d'un peuple singulier dans l'Inde. Nouvelles victoires des Anglais. 485
XXXVI. Des provinces entre lesquelles l'empire de l'Inde était partagé vers l'an 1770, et particulièrement de la république des Seïkes. 489

FRAGMENT SUR LA JUSTICE, A L'OCCASION DU PROCÈS DE M. LE COMTE DE MORANGIÉS CONTRE LES DU JONQUAY. 1773. 494

FRAGMENT SUR LE PROCÈS CRIMINEL DE MONTBAILLI, roué et brûlé vif à Saint-Omer, en 1770, pour un prétendu parricide; et sa femme condamnée à être brûlée vive; tous deux reconnus innocents. 1773. 503

FRAGMENT SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE. 1773. — AVERTISSEMENT du nouvel Éditeur. 510

FRAGMENT SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE. — Article I. 513
Art. II. De la Chine. 518
III. De la population de la Chine, et des mœurs. 522

ART. IV. Si les Égyptiens ont peuplé la Chine, et si les Chinois ont mangé des hommes. 527
V. Des anciens établissements et des anciennes erreurs avant le siècle de Charlemagne. 531
VI. Fausses donations. Faux martyrs. Faux miracles. 535
VII. De David, de Constantin, de Théodose, de Charlemagne, etc. 539
VIII. D'une foule de mensonges absurdes qu'on a opposés aux vérités énoncées par nous. 551
IX. Éclaircissements sur quelques anecdotes. 558
X. De la philosophie de l'histoire. 560
XI. Calomnies contre Louis XIV. 565
XII. Défense de Louis XIV contre l'auteur des Éphémérides. 580
XIII. Défense de Louis XIV contre les Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre. ibid.
XIV. Fragment sur la Saint-Barthélemi. 588
XV. Sur la révocation de l'édit de Nantes. 593
XVI. Des Dictionnaires de calomnies. 599

FIN DE LA TABLE.

5685087

Z

7.3.312
33288

Digitized by Google